BIBLIOTHÈQUE
DE
M. Hyp.te RENARD.

Tom. N.o

THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

ACADÉMIE D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

SOCIÉTÉ ROYALE,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

19.

Séance publique du 26 Août 1840.

ARRAS,
IMPRIMERIE DE JEAN DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

JUIN 1841.

MÉMOIRES.

Séance publique du 26 Août 1840.

DISCOURS D'OUVERTURE,

par M. Harbaville, président.

Messieurs,

En ouvrant cette solennité littéraire à laquelle la présence de l'élite de nos concitoyens ajoute tant d'intérêt, je suis heureux d'avoir à vous féliciter de la continuité de vos efforts, et de la marche régulière de vos travaux.

Vous n'attendez pas de moi sans doute que j'en déroule la série ; vous ne demandez pas que je rappelle les nombreux encouragemens que vous n'avez cessé d'accorder aux Sciences et aux Arts, le géné-

reux appui que vous avez prêté à tous les genres de talens.

Je le sens, et c'est avec un vif sentiment de regret, que je dois me borner à vous parler des actes de votre vie publique, c'est-à-dire de vos concours.

Pendant plusieurs années vous avez provoqué des recherches biographiques sur les hommes qui ont illustré la province. En 1838, vous avez couronné le travail de M^me^ Clément-Hémery. L'année dernière vous avez eu encore la satisfaction d'accorder à cette dame une mention à titre d'encouragement pour une *Biographie ecclésiastique de l'Artois*, en regrettant que l'auteur, en ne traitant qu'une spécialité, se soit ainsi placé en dehors des conditions du programme.

Dans les diverses pièces de concours qui vous sont parvenues, vous avez recueilli de nombreux matériaux qui un jour pourront être utilement employés.

Si le dernier concours n'a pas répondu à votre attente, celui dont nous allons aujourd'hui proclamer les résultats laisse moins à désirer. La description des voies romaines qui sillonnent le département a exercé le talent d'un archéologue. L'importante question sur les moyens de concilier les intérêts opposés de l'Agriculture et de l'Industrie a été comprise, et ce problême si difficile a fait un pas vers sa solution. Enfin le génie poétique s'est inspiré des plus nobles sujets. L'intéressante question sur l'introduction des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale dont

notre sol pourrait s'enrichir, n'a pas été traitée d'une manière convenable.

Ces résultats obtenus ont de quoi vous satisfaire : mais ceux que vous attendez du grand travail historique pour lequel aujourd'hui vous ouvrez un concours, vous donneront des droits à la reconnaissance du monde savant.

Il y a deux siècles, un homme doué de la patience infatigable du vrai savant, a usé sa vie à parcourir nos contrées, à compulser les archives, les bibliothèques, les dépôts littéraires de l'antique Morinie pour y recueillir les rudimens de l'histoire de nos provinces. Cet homme c'est le P. Malbrancq. De cet amas prodigieux de matériaux qu'il rassembla pendant 40 ans, il composa dans le silence du cloître son grand ouvrage *de Morinis et morinorum rebus* en 3 volumes in-4°. qui furent imprimés de 1639 à 1654. Cet ouvrage fondamental, riche collection de faits, dans lequel il faut chercher toutes nos origines et toutes nos traditions locales, est d'autant plus précieux que l'auteur a puisé à des sources qui n'existent plus aujourd'hui, la révolution ayant dispersé les vieilles archives des abbayes. On sait que le livre de Malbrancq est écrit en latin dans un style diffus, chargé de digressions, qui n'est pas sans difficultés, et que par là même il n'est accessible qu'aux érudits.

Vous avez pensé, Messieurs, que ce serait rendre aux amis des Sciences historiques un service signalé

que de provoquer la traduction de cet ouvrage. Votre appel sera entendu, nous n'en doutons pas; et alors vous compléterez votre pensée en employant toutes vos ressources, toute votre influence pour publier cette importante traduction.

Lorsque cette grande entreprise sera terminée, vous aurez élevé un monument impérissable, vous aurez fait beaucoup pour votre gloire.

C'est que vous avez compris qu'il appartient aux Académies seules de continuer les savantes corporations auxquelles la France doit ses immenses collections historiques. C'est qu'en effet la puissance de l'association peut seule effectuer de grands travaux, car les efforts individuels sont nécessairement faibles, limités, mille causes peuvent les interrompre. L'action des corps est incessante, ils ne meurent pas. Sans leur généreux patronage, les trésors d'érudition amassés par Aubert Lemire, Jacques Meyer, Malbrancq et Turpin seraient restés à jamais enfouis. Les corps savans ne peuvent donc pas se donner une plus belle mission que de seconder le mouvement des esprits vers les études historiques.

La faveur dont jouissent ces études sérieuses n'a pas seulement sa source dans un vain attrait de curiosité, ni même dans la pensée de restituer les faits. — Dans nos temps de graves préoccupations, elles ont une bien autre portée : elles empruntent en quelque sorte un intérêt d'actualité. On fouille les entrailles

du passé pour y surprendre les secrets de l'avenir. Envisagée des hauteurs des appréciations philosophiques, l'histoire devient l'écho des vérités éternelles, sur lesquelles reposent les sociétés, et le dépôt des leçons que la Providence donne aux nations.

Et d'abord l'étude impartiale du passé nous apprend à le mieux connaître, à le mieux juger, à saisir les développemens des idées et des institutions, les causes des phénomènes sociaux, en même temps qu'à constater que l'ensemble des destinées humaines est soumis à une loi providentielle. Les diverses péripéties qu'offrent les faits de l'histoire ne résultent donc pas d'un jeu du hasard, elles ont leurs causes dans la constitution même du monde moral dont elles sont l'expression : et c'est une de ses lois essentielles que de produire à certaines époques telle idée génératrice, tel mode de civilisation. Chaque âge ajoute à la somme des idées recueillies ; chaque siècle a sa vie et sa couleur propre, et c'est de cet ensemble de faits, de vérités et de croyances, que se composent *les traditions générales de l'humanité*. Ainsi les divers degrés de sociabilité, et les événemens qui en sont la conséquence naturelle se déroulent tour à tour, et à la place qu'ils doivent occuper dans la série des faits. Cette considération est bien propre à nous mettre en garde contre les fausses appréciations qui feraient méconnaître ce qu'il y eut de grandeur, de gloire ou de bonheur dans les sociétés anciennes, tout en fai-

sant la part de ce qu'elles avaient de vicieux ou d'incomplet.

Ces déductions philosophiques tirées de l'histoire du passé, si nous les appliquons aux conséqnences de l'état présent, l'étude de l'enchaînement des causes et des effets, cercle éternel dans lequel tourne le monde social, permettra de plonger un regard dans ces profondeurs inconnues.

Rien n'est stationnaire dans l'univers : et de même que la force créatrice qui régit les mondes, les sociétés ne s'arrêtent jamais, destinées qu'elles sont à parcourir l'ordre entier des idées, à s'empreindre de toutes les formes. Il est indubitable qu'il y a dans la vie de l'humanité certains mouvemens intérieurs qui se produisent à des époques variables, mais dans des situations données, et desquels selon les lois de la probabilité on peut induire le retour des transformations qui marquent les grandes périodes sociales.

Or, il faut le reconnaître : cette sourde fermentation des esprits, cette inquiétude qui domine la pensée, cette espèce d'attente solennelle, ne sont-elles pas des signes d'un travail de transformation? A ce spectacle étrange auquel nous assistons, chacun ne se demande-t-il pas avec le prophète : « Quel est » le frémissement qui parcourt les nations, et pour» quoi les peuples se sont-ils précipités dans de vaines » pensées. »

Que sortira-t-il du sein de cette profonde agitation?

L'examen de cette immense question ne peut trouver ici sa place : nous devons nous restreindre à quelques aperçus. Effrayés des signes de décomposition qui se révèlent à la surface de la société, les uns voient au terme des abymes et le chaos. L'imagination enthousiaste des autres y entrevoit le retour de l'âge d'or, chimère incompatible avec les notions des choses. En effet, c'est en vain que fatigué des dégoûts et des déceptions de notre vie de lutte, on s'écrie avec le poète : *atque utinam remeare liceret ad veteres fines.* « Plût à Dieu qu'il nous fût permis de revenir aux premiers confins du passé. » C'est en vain. On ne remonte pas le cours des âges. L'homme ne reverra plus son berceau. Les plaines fleuries où il errait insoucieux enfant, il ne les reverra plus. Les objets qui occupèrent les périodes intermédiaires de son existence il ne doit plus les ressaisir : pour toujours il a quitté les plages qu'il a visitées dans ses pérégrinations à travers les phases de la vie sociale. Si dans sa vieillesse décolorée il regrette les illusions de sa jeunesse, les instincts graves ou les allures chevaleresques de son âge mûr, il est invariablement condamné à subir les conséquences de la loi qui le pousse sans cesse à de nouveaux destins,

Mais en écartant les fantômes créés par la peur, et les rêves dorés enfantés par l'exaltation, il est permis de penser qu'il existe encore assez d'élémens de conservation pour y puiser quelque confiance en l'ave-

nir. Espérons dans le progrès de la raison publique qui tend à assurer le triomphe du droit sur la force, de l'intelligence sur la matière. Espérons surtout dans ce besoin de croyances qui se décèle de toutes parts, et qui sauvera la société en proclamant que l'homme vit d'intelligence et de foi : que vouloir le réduire aux exigences bornées de la vie matérielle, c'est le dépouiller de ses plus nobles attributs et le faire rétrograder à l'individualité de l'enfance de l'espèce. Qu'enfin c'est seulement par l'alliance intime des intérêts moraux et des intérêts positifs, qu'il nous sera donné d'atteindre dans le développement des combinaisons sociales l'expression la plus rapprochée du juste et du vrai.

Plusieurs de ces vérités sont senties, d'autres sont entrevues, et ne sont pas encore dégagées de l'alliage que les temps et les doctrines y ont mêlé : nous le concevons : lorsqu'un fleuve grossi par les orages charrie les débris enlevés aux collines, il ne dépose pas en un instant l'impur limon dont ses eaux sont chargées.

Un jour, alors que le travail qui s'accomplit en secret au cœur des nations aura développé ses germes de vie ; alors que les passions auront fait silence : sur les débris des institutions écroulées, deux principes sauveurs resteront debout pour présider aux destinées des peuples : Foi et Liberté.

NOTE SUR LE CONCOURS

DE 1839.

La Société avait proposé quatre sujets de prix, deux ont été traités : la poésie et l'histoire.

Le sujet de poésie, quoiqu'éminemment français, n'a pas heureusement inspiré les deux auteurs qui ont concouru. Le prix n'a pas été décerné.

Le sujet d'histoire était le complément de celui qui avait été mis au concours en 1838. La Société demandait la « Biographie des hommes nés dans le » département, qui se sont distingués dans le sacer- » doce, dans la magistrature, dans la carrière des » armes, ou par leurs vertus civiques. »

Deux Mémoires ont été adressés.

Le n°. 1^er^ intitulé *Notices*, comprend 160 articles. L'auteur, qui a du se livrer à beaucoup de recherches, a voulu trop faire. Il a exhumé bien des noms que rien ne recommande à la postérité. Il a trop lar-

gement puisé dans les indigestes manuscrits du père Ignace, et fait des emprunts à des publications récentes qu'il avait sans doute le droit de consulter, mais dont il ne devait pas reproduire le texte; ainsi, malgré le mérite réel de quelques parties de son travail, l'ensemble est dépouillé du caractère d'une œuvre complètement inédite. Le prix n'a pu lui être décerné.

Le n°. 2 ayant pour titre *Biographie ecclésiastique de l'Artois*, ne renferme que 74 notices, qui décèlent un travail consciencieux. L'auteur, en ne traitant qu'une spécialité, s'est placé hors de concours. La Société a éprouvé le regret de ne pouvoir offrir à l'auteur, M^me^ Clément-Hémery, qu'une simple mention à titre d'encouragement.

NOTICES EXTRAITES

de la Biographie Ecclésiastique de l'Artois,

de Mme Clément-Hémery.

Lambert Ier évêque d'Arras, après la séparation de ce siége avec celui de Cambrai.

Gérard II, dernier évêque des diocèses d'Arras et de Cambrai, avait eu beaucoup de discussions avec les bourgeois de Cambrai qui lui fermèrent leurs portes et ne le laissèrent rentrer qu'à la prière de l'empereur, à celle des comtes de Flandre et de Hainaut et à des conditions qu'il ne remplit pas. Ces hommes d'armes, tuèrent grand nombre de bourgeois, entre autre un notable. Wibert, frère de ce notable, voulant venger cette mort, conspira contre l'évêque, ayant été découvert, il fut battu de verges, on lui creva les yeux et on le mit à mort sur un chemin public où on l'enterra.

Ces cruautés avaient indigné, non-seulement les habitans de Cambrai, mais aussi ceux de l'Artois, qui gémissaient d'être soumis au joug de cet évêque.

Gérard étant mort en 1092, l'élection de son successeur occasionna de grandes dissentions entre le clergé, la noblesse et le peuple de Cambrai qui, chacun élurent un évêque. Les Artésiens profitèrent de ces troubles pour solliciter de nouveau auprès du pape Urbain II la séparation des deux siéges qui, primitivement avaient été établis à Arras.

Le pape, mécontent des Cambrésiens à cause de leur attachement à l'empereur, de leur esprit séditieux, et de leur rébellion incessante contre le clergé, s'empressa d'accorder aux Artésiens la faculté de se choisir un évêque particulier, tant en considération de leur ancien droit que pour la propagation de la foi catholique. Voici la bulle qu'il adressa au clergé et au peuple d'Arras.

Urbanus, episcopus servus servorum dei clero et populo Atrebatensi salutem et apostolicam benedictionem.

Atrebatensis ecclesia una ex nobilioribus ccclesiis cum provincialibus remensis metropolis, solemnibus canonum monumentis fretu, olim principalis sedes episcopatus fuit, proprium pontificem habuit, suam diocesim et cætera pontificatiæ jura firmis antiquitate rationum instrumentis obtinuit. Volumus itaque, et apostolicà auctoritate præcipimus ut jugo

cameracencis subjectionis ab ecclesia vestrâ excusso, et recepta dignitate primis temporibus, rationabili firmitate possessa, Cardinalem episcopum vobis et ecclesiæ vestræ incardinare studeatis. Ei vero qui canonico consensu cleri et populi electus fuerit, apostolicâ authoritate interdicimus, ne impositam ipsi electionem, dissimulatione aliquâ hujus novæ ordinationis subterfugiat. Solet enim fieri, ut ecclesiæ persecutionis tempore suis ordinibus, suis populis, subsidys etiam temporalibus destitutæ alys temporaliter committantur ecclesiis. Postquam vero ys quibus imminutæ fuerant domino donante abundare ceperunt, pristinam recipiant dignitatem. Data Romæ.

Le clergé d'Arras, autorisé par cette bulle, de procéder à l'élection d'un évêque, s'y prépara par trois jours de jeûne et des processions solennelles. S'étant ensuite assemblé le 10 juillet 1094, Lambert né en Artois, archidiacre de Thérouanne, chanoine et grand chantre de St-Pierre de Lille, fût élu évêque, non-seulement pour ses vertus et sa piété, mais aussi pour son savoir. Les chanoines de Lille s'opposèrent à cette élection qui les privaient de l'homme le plus recommandable de leur chapître. Cependant ils s'appaisèrent en lisant la bulle du pape, et Lambert accepta la dignité à laquelle il avait été élevé, pour obéir à la volonté divine qui s'était manifestée dans son élection.

L'archevêque de Rheims ayant refusé de sacrer le

nouvel évêque, Lambert fut appelé à Rome par le pape Urbain II qui le sacra lui-même avec solennité, et l'établit légat de toute la province de Rheims. Il revint à Arras, où il gouverna son diocèse avec un grand zèle, et pratiqua toutes les vertus chrétiennes.

Peu après son intronisation, une horrible maladie attribuée à l'intempérie de l'air, dépeuplait Arras et les environs. Cette espèce de peste fesait des ravages inouis et le désespoir de la médecine. Les citoyens consternés sollicitaient leur délivrance aux pieds des autels, et surtout au portail de la cathédrale. L'évêque Lambert gémissait sur leurs souffrances avec des entrailles paternelles. Ses exhortations, ses prières, ses aumônes, rien ne fût omis pour leur procurer du soulagement; enfin, ce feu ardent, qui dévorait jusqu'aux os la partie des corps qui en était attaquée, cessa tout-à-coup.

Le scepticisme de notre siècle a rejeté au loin les miracles; je ne dirai donc rien de l'histoire de la *Sainte Chandelle*, histoire que tous les historiens ont racontée avec conviction, que des personnages graves ont affirmée, et qui servit à ranimer la foi dans tous les cœurs, mais en doutant un peu de l'apparition de la mère de Dieu et du don qu'elle fit d'un *Cierge enflammé*. Je crois que cette pieuse ruse d'un saint évêque, contribua à guérir une maladie dont l'intensité était passée.

L'imagination prédispose en général à tous les

maux qui assiégent l'humanité, c'est pourquoi les maladies épidémiques se propagent à l'infini, les remèdes les plus souverains n'agissent pas sous l'empire de la peur, et la plus simple prescription suffit pour détruire la maladie, lorsque la foi vient en aide, et qu'on attribue la guérison à la puissance céleste. Nous avons été témoins dans notre siècle d'une maladie pestilentielle qui a fait des ravages, bien moins grands pourtant que certaines coqueluches ou quelques fièvres pourprées, mais la terreur qu'inspirait cette affreuse exportation de l'Inde, a fait le plus grand nombre de victimes; oui, la peur du choléra, a donné le choléra, l'imagination frappée de l'impossibilité de se soustraire à ce fléau, a détruit les principes de vie chez quantité d'individus et lorsque des médecins prudents eurent démontré que cette maladie n'était pas contagieuse, elle cessa presqu'aussitôt. Je pense que la Sainte Chandelle produisit ce même effet en rassurant les malades sur la possibilité de guérir, et en calmant l'imagination des personnes qui croyaient ne pouvoir échapper au fléau. Qui sait si l'eau bue en quantité et avec foi par les malades, n'était pas en effet un remède efficace contre le bubon pestilentiel? Le hasard qui a présidé à tant d'immortelles découvertes, n'a-t-il pas servi en cette circonstance à dérouter la science humaine? Pourquoi d'ailleurs n'attribuerions-nous pas à la volonté divine l'expédient employé avec succès par l'évêque Lambert.

Que ce soit ou non un miracle, il est certain que la maladie cessa, et que la confiance en Dieu s'en affermit. Ce cierge miraculeux que j'ai vu dans mon enfance, était conservé dans une élégante chapelle sur la Petite-Place. Une confrérie établie avec l'approbation de Lambert perpétuait la mémoire des guérisons obtenues par l'immersion de ce cierge dans l'eau que buvaient les malades. Des tableaux consacraient cet événement ainsi que le témoignage des contemporains. La foi en ce miracle était si forte, que quelques années avant la révolution, la populace d'Arras aurait assommé celui qui aurait tourné en dérision la *Sainte Chandelle*. La procession qu'on fesait annuellement avec le cierge, fut supprimée par M. de Conzié, évêque d'Arras, lorsque la révolution éclata. Depuis cette époque, la Chandelle, le Cierge et tous les objets de nos croyances ont disparu!... en sommes-nous plus heureux?

Lambert divisa et sépara les paroisses d'Arras dans un synode qu'il tint à la cathédrale; il rétablit l'ordre dans le diocèse; corrigea les excès et les abus que la négligence de ses prédécesseurs avait tolérés.

Doit-on lui savoir gré d'avoir encouragé, excité même, les seigneurs de son diocèse d'accompagner le comte Robert de Flandres à la croisade dont Godefroi de Bouillon fût chef? Je ne le pense pas.

Après avoir rempli avec zèle, tous les devoirs de l'épiscopat, Lambert mourut le 16 juin 1115. Il fut

inhumé dans la cathédrale à l'endroit où l'on dit que la Ste-Vierge apporta la Sainte Chandelle. On avait gravé sur le marbre qui couvrait sa sépulture, d'un côté la Vierge descendant du ciel avec une chandelle, que recevaient deux hommes ayant des instruments à leur ceinture; au milieu l'effigie de l'évêque; de l'autre côté un ange tenant un encensoir, et dessous la représentation de quelques malades auxquels l'un des hommes du premier côté donne à boire, et l'autre tient une chandelle.

Contre la muraille du chœur on lisait cette inscription :

Anno domini millesimo centesimo decimo quinto XVI. Calend. junii obiit beatæ memoriæ Lambertus hujus Atrebatensis sedis cardinalis episcopus. Per hunc restituta est dignitas hujus episcopatus, quæ per multa tempora cameracensi episcopo fuerat commendata. Huic episcopo, et duobus jaculatoribus Itherio, et Normanno beata maria in hac ecclesiâ apparuit, donavit eis candelam per quam sanantur ardentes igne malo.

Porée (Martin). En qualité d'évêque d'Arras, Martin Porée appartient à la biographie artésienne, quoiqu'il ne soit pas né dans le pays, mais la patrie d'un homme célèbre est celle où il a vécu, où il s'est illustré et où il est mort. Arras peut donc considérer comme sien, l'homme le plus savant et le plus éloquent de son siècle, puisque ses cendres reposent

sous le chœur de la cathédrale d'Arras, et que son tombeau sera peut-être retrouvé, dans les fouilles que l'on fait en ce moment (18 mai 1839), sur ce terrain.

Martin Porée naquit à Sens en 1347, il entra très jeune dans l'ordre des frères Prêcheurs, et lorsqu'il eût fait sa profession, ses supérieurs l'envoyèrent à Paris dans le couvent de St-Jacques pour achever ses études. Les progrès du jeune frère étonnèrent ses professeurs, et lorsqu'il prit le bonnet de docteur en 1379 (et non en 1389 comme le dit Paquot), sa réputation s'étendait dans toute l'Europe, partout on proclamait son éloquence. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et de Brabant, l'appela à sa cour et le choisit pour confesseur et prédicateur ordinaire de Jean, comte de Nevers, son fils. Dans ce poste le P. Porée se concilia l'estime des courtisans, et l'admiration du peuple qui courait en foule à ses sermons. En 1403 il fut mandé à un chapitre provincial de son ordre, qui se tint à Chartres le 22 juillet. Les lumières qu'il déploya dans ce chapitre, le firent mettre au rang des commissaires, chargés de travailler à réconcilier les Jacobins avec l'Université de Paris qui avait retranché ces religieux de son corps. On sait que les Dominicains en général étaient très ambitieux sous le prétexte de combattre l'hérésie. C'est eux qui ont conçu l'exécrable tribunal de l'inquisition, source de tant de cruautés. Non contents de vouloir primer sur tous les ordres religieux, ils cherchaient à intro-

duire de nouveaux dogmes contraires à ceux établis. Le P. Jean de Mouçon entre autre avait indigné le public par les propositions qui se trouvaient dans ses *Vespéries* et sa *Resompte*, et qui, outre la condamnation de ses livres, lui avaient valu l'excommunication. Ce qui choquait le plus contre les Dominicains (1) de France, c'était leur opinion contraire à l'immaculée conception. Pendant seize ans qu'ils soutinrent cette doctrine opposée à celle universellement reçue, ils souffrirent de grandes pertes dans leurs personnes et dans leurs biens. On leur refusait les offrandes et les aumônes habituelles, on leur défendit même de prêcher et de confesser. Rien ne pouvait vaincre leur obstination, ils étaient cependant devenus la fable du peuple qui, par dérision, les appelait les *Huets :* plusieurs d'entre eux furent arrêtés, mis en prison, jusque dans les fers ils soutinrent leur opinion, mais à la voix conciliante de Martin Porée, ils reconnurent leurs torts, et en moins de cinq semaines, cet habile orateur, amena l'Université à rendre aux Dominicains leurs anciens droits et priviléges. Cette victoire accrut encore la réputation de Martin Porée.

Le duc de Bourgogne étant mort en 1404, le père Porée demeura confesseur et prédicateur du duc Jean-Sans-Peur, aux gages de 120 livres. Ce prince,

(1) Qui se nommaient indistinctement frères Prêcheurs et Jacobins à Paris.

qui l'aimait beaucoup et qui avait en lui une confiance extrême, l'employa à des négociations importantes, que l'intelligence du P. Porée dans les affaires fit toujours réussir.

L'évêque d'Arras, Jean Canardi, était décédé le 7 octobre 1407. Le duc de Bourgogne fit élire Martin Porée, évêque d'Arras, au commencement de l'année 1408. Porée reçut ses patentes de Grégoire XII, pour lesquelles il paya cent écus que lui fournit Jean de Pressy, trésorier du duc. Il fût sacré la même année.

Un an après Martin Porée se rendit au concile de Pise, où il se fit remarquer par son éloquence, son adresse et la sagesse de ses conseils. Il y chanta une messe solennelle le jeudi 23 mai 1409. Le 6 août suivant il obtint du pape Alexandre V, une bulle qui lui accordait le pouvoir de conférer le titre de docteur à trois religieux de son ordre, avec toutes les prérogatives dont jouissaient ceux qui recevaient ce grade à Paris.

De retour à Arras, l'évêque tint, en 1410 un synode, où il publia quelques ordonnances pour régler la discipline de son diocèse.

En 1411, le duc Jean-Sans-Peur, envoya Martin Porée en Angleterre avec le prévôt de St-Donatien de Bruges, pour conclure le mariage projeté entre Jean de Bethford (1), frère de Henri V, et Anne

(1) C'est le même duc de Bethfort, qui, s'étant fait livrer Jeanne-

quatrième fille du duc Jean. Porée eut pour récompense un présent de cent écus.

En 1413, Martin Porée fût chargé par le même duc d'aller l'excuser auprès du roi de France, Charles VI, pour avoir si tôt quitté la cour de ce monarque (1), le but du duc de Bourgogne était de se rendre nécessaire et de forcer le roi à le rappeler, ce qui eut lieu en effet, mais les Parisiens refusèrent de lui ouvrir les portes de leur ville, et la guerre fut déclarée contre lui, par le roi, dans un moment lucide. Porée était dans son évêché, en 1414, lorsque l'armée de Charles VI composée, dit Gazet, de 200,000 hommes, vint mettre le siége devant Arras, le 20 juillet. Tous les efforts de cette nombreuse armée échouèrent contre la valeur des Artésiens et la prudence de l'évêque, après être restée campée jusqu'au 5 septembre. Cette armée, diminuée de moitié par les maladies, leva le siége après un traité favorable aux assiégés.

En 1415, Martin Porée parût sur un plus grand théâtre, et là, comme partout ailleurs, il déploya des talens supérieurs; Jean-Sans-Peur l'avait envoyé en

d'Arc, lorsque la lâche trahison du gouverneur de Compiègne, lui eût fermé les portes de cette ville, eût l'infâmie de la faire condamner à être brûlée à petit feu comme sorcière, ce qui fut exécuté.

(1) Le duc Jean avait quitté précipitamment Paris pour avoir excité le populaire contre le brave Pierre des Essarts dont on redoutait le talent et le courage, et l'avoir fait périr à la suite d'un jugement inique.

qualité d'ambassadeur au concile de Constance, les affaires les plus importantes furent résolues par l'habile évêque d'Arras, et cette célèbre assemblée d'hommes les plus éminens de l'Europe, confia à Martin Porée la mission délicate d'aller engager Jean XXIII d'abdiquer la papauté ; l'éloquence de notre évêque ayant échoué contre l'obstination du pape (1) qui se considérait comme orthodoxe, Martin Porée eut la commission de prononcer la sentence de sa déposition du haut du Jubé de la cathédrale de Constance, le 29 mai 1415. Le concile le députa ensuite vers le roi d'Angleterre, avec le prévôt de Bruges, pour des affaires d'un haut intérêt.

Dans le même temps, l'évêque d'Arras eut quelques disputes très vives avec le célèbre Gerson, relativement à celles qui existaient entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, depuis l'assassinat commis par le duc Jean sur la personne du frère du roi. Quoique l'action de Jean ait généralement inspiré de l'horreur, son ambassadeur sut se rendre tellement agréable aux pères du concile et au pape Martin V, que le duc crût pouvoir justifier son crime, et faire réha-

(1) Il y avait alors trois papes qui se prétendaient tous légitimes, Benoit XIII, anti-pape, élu par les cardinaux schismatiques, tenait le siége en Espagne, Grégoire XII, autre anti-pape, tenait le sien à Rimini, furent déposés, Jean XXIII qui ouvrit le concile de Constance, et qu'on regardait comme le vrai pape, fut invité à abdiquer pour mettre fin au schisme qui désolait l'église, sur son refus on le déposa, et le concile élut en sa place Martin V.

biliter le fameux Jean Petit, son apologiste (1), condamné à Paris par arrêt de l'évêque, le 23 février 1414, à la requête de Gerson, pour 9 propositions schismatiques, il pria en conséquence Martin Porée de se mêler de cette affaire, bien persuadé que son éloquence la ferait réussir.

En effet, Porée sollicita avec tant d'instances que les commissaires du concile cassèrent la sentence prononcée par l'évêque de Paris, et qu'au lieu de flétrir les neuf propositions du cordelier, on ne censura que la première, et même dans d'autres termes, que Gerson ne l'avait représentée. Cette censure fut publiée, le 6 juillet 1415. Porée n'était plus confesseur du duc de Bourgogne, depuis 1411; les négociations auxquelles il était employé depuis cette époque, ne lui permettaient plus d'exercer cet emploi. Il n'en fit pas moins, en cette circonstance, un étrange abus de l'empire qu'il s'était acquis sur les pères du concile, en sollicitant en faveur de l'infâme apologiste d'un assassinat; il ne se contenta pas de cette démonstration,

(1) Jean Petit, docteur cordelier, dans une audience publique en présence du roi, le 8 mars 1407, pour justifier le duc de Bourgogne de l'assassinat du duc d'Orléans, peignit le coupable comme un bon parent, un fidèle vassal, un libérateur de la patrie, digne de récompense, et Louis d'Orléans, comme un tyran, un empoisonneur, un monstre abominable, dont il était avantageux de s'être défait. La détestable doctrine du tirannicide y fut exaltée d'une manière tout-à-fait sophistique.

Monstrelet rapporte cette prolixe et scandaleuse justification.

il publia lui-même un ouvrage dans lequel il tache de prouver qu'il était permis au duc de Bourgogne, de faire assassiner le duc d'Orléans. Ce livre a été réfuté par le célèbre cardinal Pierre Dailly et par Gerson. *Il est plus difficile de justifier un meurtre que de le commettre*, disait Papinien à Caracalla.

Après la conclusion du concile dont la 45e et dernière session se tint le 22 avril 1418, Porée porta à Paris le concordat que Martin V avait projeté avec la France et qui fut refusé, quoique il ne différât guère de ceux que le pape avait faits avec les Anglais et les Allemands,

Peu après Martin Porée se joignit à Henri, archevêque de Sens, à Charles, évêque de Langres et à Louis, évêque de Thérouanne, pour aller faire sa paix avec le dauphin de France, après quoi en 1419, il se retira dans son évêché qu'il ne quitta plus.

Le voisinage d'Arras était alors infecté d'une secte de gens, nommée *Turlupins*, à cause de leur habitation dans les lieux fréquentés par les loups (1).

Vingt-huit de ces sectaires ayant été arrêtés, dit Hennebert, Martin Porée, évêque d'Arras, prit con-

(1) Ils avaient tenté de s'établir à Paris dans le siècle précédent sous le titre imposant de la *Fraternité des Pauvres;* cette engeance avait été détruite par le supplice du feu. Leurs erreurs consistaient à nier le mystère de la Ste-Trinité, la présence réelle dans l'Eucharistie, la vertu des messes pour les morts et celle de l'eau bénite, à se railler du Baptême et de la confession auriculaire, à regarder l'église comme une prostituée, à soutenir que le samedi devait être fêté au lieu du diman-

naissance de cette affaire. On condamna sept d'entr'eux, dont le chef était natif de Valenciennes, à être brûlés le 19 mai, dans la cour du palais épiscopal. Ce supplice affreux inspire un mouvement répulsif contre le juge qui l'ordonna. Les *Turlupins* étaient à la vérité des gens dépravés, sans foi et sans loi, mais au lieu de les brûler, il fallait leur administrer des douches et les tenir renfermés pour les instruire et leur faire abjurer leurs infâmes doctrines. Ceux qui reconnurent leurs erreurs, furent bannis à perpétuité, ou emprisonnés au pain et à l'eau, soit pour la vie, soit pour un temps limité, selon la griéveté des crimes qu'ils avaient commis.

Avant l'exécution de la sentence, on leur attacha des croix jaunes sur la poitrine et le dos. S'étant agenouillés devant l'évêque, ils reçurent de ce prélat et de l'inquisiteur quelques coups de verge sur la tête. Leurs mauvais livres furent, en leur présence, livrés aux flammes. On posa sur la tête des suppliciés des mîtres chargées de figures de diables. Une femme,

che, à blasphémer contre le signe de notre rédemption et contre la pûreté de la Sainte-Vierge. Ils fesaient trophée des actions les plus honteuses. Ils poussaient l'imprudence jusqu'à se montrer nuds dans les rues, et jusqu'à commettre en public les plus grandes infâmies. Ils enseignaient que, quand l'homme était arrivé à un certain état de perfection il pouvait, sans crainte comme sans péché, s'abandonner à ses passions déréglées, satisfaire ses plus sales désirs. Ce cinisme révoltait tout le monde, aussi applaudissait-on à leur supplice.

DICTIONNAIRE DES CULTES.

appelée Catherine Mamarde, après la lecture de son jugement, exhorta ses complices à supporter avec courage deux heures de tourmens, pour mériter la gloire prétendue de mourir en martyr. Le fanatisme conduit à un tel aveuglement, qu'il s'imagine avoir ses révélations, son apostolat et ses triomphes.

Martin Porée vécut encore six ans après la dispersion des *Turlupins*, et mourut à Arras, le 6 septembre 1426, âgé de 79 ans. Il fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, sous une tombe garnie de cuivre, avec cette inscription :

Hic Jacet Martinus Porée, de conventu senonensi ordinis fratrum prædicatorum, olim confessor illustrissimi principis Joannis ducis Burgundiæ, Flandriæ, Arthesiæ et Burgundiæ Comitis, etc. Et deinde Atrebatensis episcopus, qui obiit anno domini millesimo quadringentesimo vigesimo sexto, die sextâ mensis septembris.

On y a aussi gravé ses armoiries, d'azur, à trois roses d'or.

Martin Porée a laissé :

1°. *Constitutiones publicatæ in synodo habitâ Atrebati feria tertia post festum S. Dionisii, anno M. CCCCX.*

1°. Constitutions exposées dans le synode tenu à Arras le troisième jour après la fête de St-Denis, en 1410.

2°. Quantité de remontrances, de plaidoyers et de

mémoires, présentés au concile de Constance, pour la cause de Jean Petit.

3°. On lui attribue l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut, que Porée écrivit, dit-on, pendant le concile de Constance, il est intitulé :

Tractatus compositus per episcopum Atrebatensem pro parte ducis Burgundiæ, quod licite fecit occidi ducem Aurelianensem.

Traité composé par l'évêque d'Arras pour la cause du duc de Bourgogne, lequel a eu le droit de faire mettre à mort le duc d'Orléans.

Il est possible que cette apologie soit de Martin Porée, son dévouement au duc Jean le rend probable; cependant plusieurs écrivains ont avancé que Porée l'avait écrite pour se frayer un chemin à l'épiscopat, et il y avait huit ans qu'il était évêque. Ensuite cet ouvrage ne se trouve que dans les bibliothèques d'Angleterre, l'exemplaire que les auteurs du *Gallia christiana*, disent avoir existé dans la bibliothèque du collége de Navarre à Paris, n'a été vu par aucun savant. Il n'a pas répondu à la réfutation de Pierre Dailly et de Gerson, de sorte que cette apologie pourrait bien avoir paru sous son nom, sans avoir été faite par lui, c'est ce que je souhaite pour l'honneur de ce célèbre évêque.

Sarrazin (Jean), archevêque de Cambrai, naquit à Arras, le 20 juillet 1539, de Jean Sarrazin, *Auber-*

giste du grand Chaudron, sur la Grande-Place de cette ville (1).

Les dispositions et l'intelligence précoce du jeune Sarrazin intéressèrent Robert Obry, curé de la Madeleine à Arras, il le fit étudier et lorsqu'il eût terminé ses humanités, il entra, sur sa recommandation, dans la célèbre abbaye de St-Vaast, où il fit profession à l'âge de dix-sept ans.

Après son noviciat, on envoya le jeune bénédictin à Paris pour continuer ses études, puis à la savante Université de Louvain; là, ses progrès furent si extraordinaires, et il se fit une si grande réputation de science et de sagesse, qu'on délibéra de le faire abbé de Vlierbeeck, près de Louvain.

L'abbé de St-Vaast ayant été informé de ce projet et ne voulant pas perdre un sujet si distingué, le rappela dans son monastère. Sarrazin prit le grade de licencié en théologie, et fut chargé d'enseigner cette science aux jeunes religieux de St-Vaast, il leur inspira le goût de l'étude, et par ses soins l'abbaye de St-Vaast renferma bientôt des savants qui l'illustrèrent. L'activité de Sarrazin ne se bornait pas à l'enseignement, à cette fonction il joignit celle de prédicateur pour laquelle il avait un grand talent. L'éloquence qui lui était naturelle acquérait dans sa bouche une force et une conviction miraculeuses, ses paroles onctueuses touchaient tous les cœurs, dans les temps

(1) Généalogie manuscrite de l'abbaye de St-Vaast.

d'hérésie et de fanatisme où il vivait, il marchait entre deux écueils sans jamais broncher, il se conciliait l'estime de la bourgeoisie et des magistrats d'Arras, en même temps qu'il était l'idôle du peuple.

Sarrazin, après avoir été successivement chapelain de son abbé, grand prévôt et grand prieur de son monastère, fût élu vicaire-général de l'abbé.

Il y avait quelque temps qu'on lui avait confié cette dernière charge, lorsque les Calvinistes, s'étant rendus les plus forts dans Arras, l'évêque Mathieu Moullard eût peur, oubliant les devoirs que son titre lui imposait, il prit la fuite, et laissa à Sarrazin le soin de son troupeau.

Une charge si délicate en présence d'une minorité furieuse et entreprenante, présentait un danger réel, Jean Sarrazin le brava, qnoique en but à des vexations sans nombre, elles allèrent jusqu'au point qu'on le jeta dans un cachot, dont il fut tiré au bout de quinze jours, mais d'où il ne serait sorti que pour être traîné au supplice, si des personnages de haute extraction et intéressés à sa conservation, ne l'eussent arraché à la fureur des Calvinistes, en leur livrant malgré lui, toute l'argenterie de son monastère (1). Aussitôt après son élargissement, Jean Sar-

(1) M. Sarrazin de Montferrier a écrit d'une manière fort piquante l'épisode de la sanglante révolte des Calvinistes ou *Verds-Vêtus*, qui furent enfin pris et pendus après avoir tout bouleversé dans Arras.

Cette chronique artésienne se trouve dans le petit Annuaire du Pas-de-Calais de 1837.

razin fut employé à des affaires d'état dans lesquelles il déploya une grande prudence et une habileté peu communes.

En 1576, après la mort de Thomas de Parenty, 57me abbé de St-Vaast, tous les yeux se tournèrent vers Sarrazin pour remplir la place vacante, c'est qu'en effet, personne n'en était plus digne. Il prit possession de cette abbaye vers la fin de 1578, et ne tarda pas d'ajouter un nouveau lustre à sa réputation, par l'éclat qu'il répandit sur cette abbaye.

Ami et protecteur des lettres qu'il cultivait lui-même en homme de génie, il fit rechercher de tous les côtés des manuscrits précieux qui seraient restés dans l'oubli, ou détruits par l'ignorance, il en enrichit la bibliothèque de St-Vaast, en même temps qu'il facilitait le goût de l'étude, qu'il avait inspiré à ses religieux, par des entretiens avec des savants de l'Europe.

Les Pays-Bas étaient alors le théâtre de la confusion, de la guerre et de la politique. Les États avaient rejeté la souveraineté de Philippe II, mais n'étaient pas d'accord entre eux. Le prince d'Orange déplaisait à la plupart des seigneurs catholiques, tels que le comte de Lalaing, le duc d'Arschot et d'autres qui se réunirent à eux, et formèrent un nouveau parti nommé le parti des *Malcontents*. Le Hainaut, l'Artois et la Flandre française qui avaient adhéré à ce parti, et reconnu le duc d'Anjou pour souverain, rentrèrent sous l'obéissance de Philippe II, après les

victoires du duc de Parme. C'est dans ces circonstances que l'abbé Jean Sarrazin fût député vers ce prince, occupé au siége de Mastricht, et chargé de solliciter des conditions favorables pour les provinces Wallones et pour le parti des *Malcontents*, qu'il s'agissait de réconcilier avec S. M. le roi d'Espagne. Il eut son audience le 28 avril 1579, et parla ainsi au nom des trois provinces.

« Nous reconnaissons, que la guerre à laquelle nous » nous sommes laissés entraîner, est une juste puni- » tion de Dieu dans sa colère contre nous. Si nous » avons paru nous écarter de la soumission que nous » devons aux ordres du roi, on ne doit l'attribuer » qu'aux vexations que nous avons essuyées de la part » des troupes espagnoles. Nous vous avouerons même » que les cris de la liberté nous ont séduits, et que » nous avons reconnu trop tard que cette liberté n'é- » tait qu'un voile qui couvrait les pernicieux desseins » des ennemis de la religion et de la royauté. Le mé- » pris de la religion a produit parmi les confédérés le » mépris de la souveraineté. A notre égard, cette » même religion, qui a conduit toutes nos démar- » ches, et pour laquelle nous avons combattu, nous » a ramenés à l'obéissance légitime. La preuve la plus » palpable que nous puissions vous en donner, Prince, » est notre séparation des autres confédérés qui ont » abandonné le giron de l'église. De là est venu le » nom de *Malcontents* qu'on nous a donné.

» Si depuis lors nous avons tenu un certain milieu » entre le roi et les confédérés, nous osons vous » protester que les intérêts du roi nous étaient infi- » niment plus chers. Aujourd'hui les députés d'Ar- » tois, de Hainaut, de Douai, Lille et Orchies, vien- » nent vous témoigner l'extrême regret qu'ils ont » d'avoir tardé si long-temps à se rendre, et à implo- » rer la clémence du roi par la médiation de votre » excellence; tout leur désir est de pouvoir obtenir » sa bienveillance et la confirmation des articles de » la paix. »

Sarrazin obtint ce qu'il demandait, Philippe II signa la paix.

En 1582, les provinces Wallones qui s'étaient opposées au retour des troupes espagnoles, sentant l'impossibilité de résister seules à la puissance des confédérés aidés d'une armée française, consentirent à ce retour, mais à la condition que les villes seraient gardées par les soldats du pays. Les Etats firent un décret conçu en ces termes ; « Que le roi serait très » humblement supplié d'envoyer en Flandre des trou- » pes auxiliaires, dont le nombre était laissé à la sa- » gesse et à la discrétion de S. M. »

L'abbé de St-Vaast, Jean Sarrazin, fut chargé de porter ce décret au roi d'Espagne, il lui rendit compte de l'état des provinces Belges, et en particulier de la fidélité de celle de l'Artois. Philippe II fut si charmé de la noble fermeté et de l'éloquence de Sarrazin,

qu'il prit en lui une entière confiance et l'assura que son crédit auprès de lui était á toute épreuve, il le nomma d'abord conseiller du Conseil d'Artois et du Conseil d'État. Sarrazin ayant présidé les États, acquit de nouveaux titres à l'estime publique par les réglemens sages et utiles qu'il provoqua. L'archiduc Albert qui venait de succéder à son frère l'archiduc Ernest, conçut pour Sarrazin une amitié réelle, aussi lorsque le siége archiépiscopal de Cambrai vint à vaquer, le 15 février 1596, par la mort de Louis de Berlaimont, il sollicita, au nom du roi d'Espagne, l'élection de Jean Sarrazin.

Les chanoines de la métropole qui connaissaient le mérite de l'abbé de St-Waast, et la bienveillance dont l'honorait l'archiduc, n'hésitèrent pas, et l'élurent à l'unanimité archevêque de Cambrai le 6 mars 1596.

Le 24 octobre suivant, le roi d'Espagne offrit au nouvel archevêque de le rétablir dans ses anciens droits de la souveraineté de Cambrai, dont le comte de Fuentes s'était emparée au nom de Philippe II, en obligeant les habitans à lui prêter serment de fidélité, sous condition que lui et son église seraient tenus de lui prêter serment de fidélité, et de le reconnaître comme leur prince et leur seigneur souverain ; que le prévôt de la ville serait à la nomination du roi; que les nominations des échevins et autres membres du magistrat faites par l'archevêque, seraient sou-

mises à l'approbation de Sa Majesté catholique ou de ses fondés de pouvoirs.

Le roi consentait encore à restituer à l'archevêque et au chapitre, entre autres priviléges, celui de battre monnaie d'or et d'argent. Il se réservait toutefois le droit de grâce. Ces propositions et plusieurs autres relatives à la police de la ville, et à la tenue des Etats furent rejetées par l'archevêque avec beaucoup de dignité et sans altérer les sentimens d'estime que le roi avait conçus pour l'abbé de St-Waast.

Le 15 décembre suivant, Jean Sarrazin fût sacré archevêque dans la chapelle royale de Bruxelles, en présence de l'archiduc Albert, par le nonce Ottavio Frangipani, évêque de Tricara, assisté de Mathias Hovius, archevêque de Malines, de Jean Du Vernoy, évêque de St-Omer, et de Gisbert Maes, évêque de Bois-le-Duc. Le pape et le roi permirent au nouvel archevêque de garder son abbaye, faveur bien extraordinaire.

Les soins attachés à ces dignités, n'empêchèrent point Jean Sarrazin de s'appliquer aux affaires publiques, et aux détails particuliers concernant l'administration de son diocèse ; il fit présent à l'église de Cambrai de plusieurs beaux ornemens, d'une croix pectorale en or fin pour être mise au cou du célébrant qui portait le St-Sacrement.

Le 28 novembre 1597, l'archiduc Albert invita de la part du roi d'Espagne, l'archevêque Jean Sarrazin,

à se trouver le 10 décembre à Cambrai, pour y assister le lendemain 11, avec son clergé et la noblesse du Cambresis, à l'ouverture des Etats, qui devait se faire à l'hôtel-de-ville, par ordre du roi d'Espagne. Les États s'assemblèrent d'après cet ordre, mais l'archevêque, au lieu de s'y rendre, envoya François Buisseret et Valentin Colart, protester en son nom et celui du chapitre contre cette nouvelle manière de convoquer les États que l'on venait d'employer. Ils déclarent qu'elle est abusive et attentatoire à l'autorité archiépiscopale, attendu que de tout tems, l'archevêque convoquait lui-même les Etats, qui tenaient ensuite séance en son palais.

Cet acte de vigueur en imposa à tous les membres des Etats qui rompirent leur assemblée.

Jean Sarrazin n'eut pas le plaisir de voir la conclusion de la paix de Vervins, aux préparatifs de laquelle il travaillait avec succès. Sa santé s'était beaucoup altérée, dans les différentes circonstances pénibles où il s'était trouvé. Depuis quelque temps une maladie lente le tourmentait; sans vouloir goûter le repos qui lui était nécessaire, il alla à Mons administrer les saints ordres à l'entrée du carême de 1598, et de là, à Bruxelles pour rendre ses devoirs aux archiducs; à peine y fût-il, que la mort l'enleva le 3 mars de cette même année, âgé de 58 ans et quelques mois. Ses entrailles furent enterrées à Bruxelles, son cœur fut porté chez les Capucins d'Arras qu'il

avait établis dans cette ville en 1593, et son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de St-Waast, près du tombeau du roi Thierry, 1er fondateur du monastère.

L'auteur de la généalogie manuscrite de Jean Sarrazin, lui reproche d'avoir aimé le luxe et la magnificence ; ce reproche fût-il fondé, cela diminuerait-il les qualités transcendantes de ce prélat? Forcé de représenter sa province à la cour du souverain, pouvait-il s'affubler en ermite? J'ignore jusqu'à quel point ce reproche est fondé, mais ses contemporains en lui prodiguant de justes éloges sur la protection qu'il accordait aux lettres et aux arts, ne parlent aucunement de son luxe personnel ; tous s'accordent à dire : qu'il servit utilement sa patrie, qu'il la réconcilia avec son roi, qu'il contribua à affermir le peuple dans la religion, qu'il fit fleurir l'étude dans son monastère, et que s'il l'enrichit de nombreux manuscrits qu'il fit copier à grands frais, c'est un luxe que la postérité applaudit, et qui chaque jour fait bénir la mémoire de l'illustre Sarrazin.

Homme de lettres lui-même, il s'entourait de tous les savans de l'Artois et des Pays-Bas, les honorait de son amitié. Chacun d'eux s'empressait de lui dédier les productions de son esprit. De ce nombre furent Juste Lipse, Robert Obry, Guillaume Gazet, Toussaint de La Salle, Antoine Meyer, Jean Le Carpentier, grand oncle de l'historien de Cambrai, qui dé-

dia à Sarrazin cinquante quatrains qui renferment en abrégé la vie de St-Benoit; François de Mouceaux, qui écrivit en 1596, une biographie de Jean Sarrazin, restée manuscrite, intitulée :

Vita D. J. Saraceni, Abbatis Vedastini, et nuper electi in archiepiscopum cameracensem. 1596, *in*-4°.

Vie de D. J. Sarrazin, abbé de St-Vaast, et récemment élu à l'archevêché de Cambrai.

La vie de Sarrazin fut consacrée toute entière aux devoirs de sa profession, et à ceux que ses vertus et ses talens lui imposaient envers ses concitoyens. Sa mort fut une calamité pour la ville, car sa résistance aux désirs du monarque espagnol, aurait vaincu les obstacles, que son conseil apportait à rétablir l'archevêque dans tous ses droits ; la religion et la pusillanimité du prince concouraient puissamment en faveur d'un prélat qu'il vénérait et dont il admirait la fermeté ; les longs et ruineux procès que les successeurs de Sarrazin intentèrent à la ville de Cambrai n'auraient pas eu lieu ; il aurait fait fleurir les arts dans cette ville; et lorsque l'illustre Fénélon vint occuper le siége archiépiscopal, on n'aurait pas eu *tant de peines à s'accoutumer à ses manières élégantes et à son langage épuré* (1).

(1) Manuscrit inédit.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

par M. Thibault, membre résidant.

Messieurs,

Vous avez soumis à la méditation des hommes éclairés amis de leur pays, une question importante et digne d'un sérieux examen, c'est celle de savoir quels sont les intérêts opposés de l'Agriculture et de l'Industrie et quels seraient les moyens de les concilier ?

Votre appel n'a pas été infructueux et c'est pour y répondre qu'un mémoire fort étendu vous a été adressé. Il est sans doute à regretter de n'avoir vu qu'un seul concurrent se présenter dans la lice, mais quand on considère la difficulté, le genre et la matière du sujet, il devient moins surprenant que plusieurs écrivains n'aient point osé aborder une question qui, indépendamment des études et des recherches

qu'elle nécessite, exige des connaissances spéciales d'autant moins répandues qu'il s'agit d'une science nouvelle, sur laquelle bien des esprits n'ont point encore d'idées fixes et bien arrêtées. Ne voit-on pas en effet la plupart des écrivains économistes anciens et modernes avoir souvent sur le même sujet des opinions diamétralement opposées, et professer avec la même confiance deux doctrines contraires?

L'auteur divise son sujet en deux propositions qu'il développe successivement. Il fait précéder sa discussion générale d'une discussion préliminaire dans laquelle il s'attache principalement à préciser le véritable sens des termes usités dans les questions économiques, et à établir une série de principes et de définitions, qui lui ont paru nécessaires pour mettre plus de clarté dans son travail, et le faire mieux comprendre. La première partie est consacrée à l'examen des intérêts opposés de l'agriculture et des industries non agricoles.

Pour répondre d'une manière générale à cette première partie de la question proposée, l'auteur pose en fait que l'intérêt des agriculteurs est de vendre leurs produits le plus cher possible et d'acheter au plus bas prix ceux des autres industries, d'où il conclut que cet intérêt est nécessairement et directement opposé à celui des autres industries, qui est aussi de vendre cher leurs produits et d'acheter à bon marché les produits des autres, et particulièrement

ceux des agriculteurs, qui sont généralement les plus nécessaires à la vie.

L'auteur professe donc qu'il y a intérêt opposé entre les producteurs et les consommateurs, mais entre ces deux intérêts, il se prononce pour que celui de ces derniers soit seul protégé, parce que cet intérêt domine l'industrie. Il pense que pour éviter le froissement de ces intérêts opposés, il importe qu'il y ait équilibre entre le prix de vente et celui de revient. Ainsi on doit accueillir avec empressement toutes les réclamations raisonnables, que font les consommateurs pour ne point payer les produits plus cher que leurs frais de production, parce qu'on ne doit payer une chose que ce qu'elle vaut réellement, et parce qu'en ne payant les produits que ce qu'ils valent, la société toute entière obtient la plus grande somme de jouissance possible.

Cette manière de voir nous semble assez rationnelle, en exceptant toutefois ce qu'elle peut avoir de trop restrictif. Ainsi, en concédant que l'intérêt bien entendu du consommateur, exige que le producteur n'obtienne pas plus que ses frais de production, nous pensons qu'il serait trop rigoureux de lui dénier un certain bénéfice raisonnable au-delà. Car il n'y aurait pas pour lui possibilité de continuer à produire, s'il n'obtenait rien autre chose que ses déboursés, et s'il ne trouvait pas quelque profit dans l'exercice de ses facultés et de son travail — bien entendu que le

profit doit toujours être juste et raisonnable et calculé sur une échelle proportionnée, de manière à ce que le consommateur ne s'en trouve jamais lésé.

En s'occupant de rechercher d'après la première partie de la question proposée, quels sont les intérêts opposés des agriculteurs et des autres industriels, l'auteur mettant d'un côté dans la balance l'intérêt du cultivateur à vendre cher les grains et les bestiaux qui sont ses principales productions, et de l'autre l'intérêt du consommateur à réclamer le bon marché de ces objets de première nécessité, émet l'opinion qu'elle doit toujours pencher en faveur du consommateur; pour trouver un argument de plus à l'appui de sa doctrine, il s'attache à traiter la question si controversée des droits établis à l'entrée des bestiaux étrangers en France. Les agriculteurs, dit-il, ont obtenu, en 1822, que le droit d'entrée en France pour chaque tête de gros bétail, fut élevé de 3 fr., taux auquel il était alors à 55 fr., taux auquel il est encore aujourd'hui. Or, le commerce des bestiaux étrangers ne devant pas plus que toute autre industrie, être exempt d'impôt, le droit de 3 fr. était convenable et très suffisant, mais la taxe de 55 fr. équivaut à une prohibition plus ou moins absolue, et dans tous les cas elle fait gagner aux agriculteurs par chaque bœuf 55 fr. de plus que si elle n'existait pas. Or, la loi qui doit être juste et veiller aux intérêts de tous, ne doit pas permettre à quelques-uns de s'enri-

aux dépens des autres. Vainement se fonde-t-on sur le prétexte de prévenir la ruine de l'agriculture. Il n'est pas à craindre que le sol qui nourrit 33 millions d'habitans, reste en friche — en fermant en France le débouché des bestiaux étrangers, on empêche de naître les échanges. Enfin, la seule raison qu'on allègue en faveur de la taxe, c'est-à-dire, l'effet qu'on lui suppose d'encourager la production des bestiaux, est plus spécieuse que solide, car depuis 18 ans que cette taxe est établie et que le bénéfice est fait par les cultivateurs, l'éducation des bestiaux n'a fait aucun progrès appréciable.

Ainsi, dans l'esprit de l'auteur, la prime ou taxe établie à l'entrée des bestiaux étrangers en France, enrichit les cultivateurs au préjudice du commerce des bestiaux auquel il nuit sans avantage et sans encouragement pour la production de la race bovine. Voilà donc en quoi il trouve qu'il y a intérêt opposé entre l'agriculture ou plutôt entre l'industrie agricole et l'industrie commerciale.

On se rappelle que la première partie de la question proposée, demandait aux concurrents d'indiquer quels sont les intérêts opposés de l'Agriculture et de l'Industrie? L'auteur n'en indiquant qu'un seul, fait nécessairement l'aveu qu'il n'en connaît point d'autre, mais c'est avouer en même temps qu'il n'a point approfondi son sujet. Nul doute, en effet, que si se pénétrant mieux de la tâche qu'il avait à remplir, il

s'était astreint à bien sonder la question et à la traiter spécialement, plutôt que de se livrer inutilement à des digressions qui y sont étrangères, il eût reconnu qu'il existe encore plusieurs intérêts qui, favorables à l'Industrie, sont opposés à l'Agriculture, et qui favorables à l'Agriculture peuvent porter préjudice à l'Industrie. Ne pouvons-nous pas citer pour exemple une foule d'industries minimes qui, exercées à la campagne, détournent et enlèvent une multitude de bras à l'Agriculture. La plupart de ces Industries, telles que la fabrication du tulle, des cotonnades et de beaucoup d'autres tissus, sont principalement destinées à mettre en œuvre les produits étrangers ; souvent des familles entières s'y livrent exclusivement; les enfants surtout y sont employés, dès leur plus tendre jeunesse, et renfermés dans des chambres la plupart humides et malsaines s'y étiolent et ne pouvant y développer leurs forces, restent toujours dans un état d'abatardissement et de crétinisme, qui les rend désormais impropres à tous autres travaux. Ce sont autant d'individus ravis sans retour à l'Agriculture, car lorsque ces industries souffrent et languissent faute de débouchés pour leurs produits, ceux qui s'y livrent ne savent plus que faire, ils n'ont plus la force de travailler, on ne peut plus les employer aux travaux agricoles, ils se trouvent alors sans occupation et dépourvus entièrement de ressources, restent en proie à la misère et au besoin. Certes, lorsque ces indus-

tries détournent de l'Agriculture les bras qui lui sont nécessaires pour activer ses progrès et son développement, on ne niera pas qu'il y a réellement entre ces deux branches de richesses intérêts véritablement opposés. Mais il en est d'autres encore que ceux-là; en effet, on sait que les industries manufacturière et commerciale ont besoin de nombreux capitaux pour prendre plus d'essor; sans capitaux les manufactures restent dans l'inertie, le commerce languit dans l'inactivité, l'Agriculture ne peut se développer, ni accroître les productions du sol et les richesses de sa nation. Il en est de même de l'Industrie, elle a besoin de nombreux capitaux pour pouvoir entreprendre les grands travaux, qui seuls peuvent lui donner de l'essor et, en accroissant sa prospérité, répandre l'aisance dans la nation et le bien-être parmi ses travailleurs; mais si d'un côté les capitaux affluent avec trop d'abondance vers l'Industrie, ne s'ensuivra-t-il pas que l'Agriculture, n'en ayant point assez, tombera dans le malaise et l'engourdissement; d'un autre côté, si c'est vers l'Agriculture qu'ils se portent, n'en résultera-t-il pas que l'Industrie restera inactive et que, n'ayant plus les moyens de se développer, elle demeurera stationnaire. Il y a donc encore nécessairement sous ce rapport, intérêts véritablement opposés entre l'Agriculture et l'Industrie.

La première partie, de la question proposée, demandait, aux concurrents, d'indiquer tous les inté-

rêts opposés de l'agriculture et de l'industrie. D'après l'examen que votre commission a fait du mémoire de l'auteur sur cette partie, elle a pensé que sous ce rapport il laissait beaucoup à désirer, était incomplet et ne répondait point entièrement à votre attente. Elle a dû aussi exprimer le regret que l'auteur se soit écarté de son sujet pour surcharger inutilement son travail de définitions sur le sens et la valeur des termes usités dans les matières économiques, comme si son ouvrage n'eût été spécialement destiné qu'à des élèves encore dépourvus des premières notions élémentaires de l'économie politique.

Occupons-nous maintenant de la deuxième partie du mémoire qui, d'après l'auteur, a pour objet les moyens de concilier les intérêts opposés de l'agriculture et des autres industries.

L'auteur débute par établir que l'Industrie n'a besoin, pour prospérer, que de la liberté; c'est elle qui concilie équitablement tous les intérêts quelque opposés qu'ils puissent paraître.

La liberté pleine et entière de l'industrie, fait naître la concurrence générale pour tous les produits, dont le prix est alors le plus bas possible, d'où il résulte que la production et la consommation ont le plus grand degré d'extension.

Pour établir cette concurrence générale, il ne faut que laisser faire, laisser passer, laisser jouir. Quand elle a lieu, l'Industrie n'éprouve d'autre obstacle que

les difficultés du progrès attachées à la nature humaine.

Le monopole a pour effet non-seulement de borner le choix de l'industrie, d'interdire l'usage des talents industriels, d'augmenter le prix des produits, mais encore d'engourdir le producteur dans l'ignorance, de protéger la routine, de récompenser la paresse et de détruire l'émulation.

La concurrence générale, au contraire, a des effets entièrement opposés; ainsi, non-seulement elle réduit les produits à leur valeur de production, mais elle réduit encore les frais de production, par les progrès qu'elle fait faire à l'industrie.

Plus le prix des denrées baisse dans un pays, plus ce pays est riche et bien pourvu.

Les progrès de l'industrie indiquent les progrès de la civilisation.

Après ces prolégomènes, l'auteur fait porter sa discussion sur les prohibitions et les taxes : il soutient que loin d'être utiles au pays, elles ne lui sont que nuisibles, et qu'elles ont pour effet :

1° De priver le pays de produits utiles;

2° D'élever le prix des produits nationaux protégés;

3° De restreindre la consommation;

4° De mettre, par l'élévation de leurs prix, les produits utiles hors de la portée des plus pauvres;

5° De restreindre la production en fermant des débouchés;

6° De tarir une source de richesses en amoindrissant de plus en plus le commerce extérieur ;

7° De repousser le meilleur moyen de maintenir la paix générale, par les intérêts et la dépendance mutuelle des peuples ;

8° De créer dans le pays des industries factices, qui ne peuvent se soutenir que par la protection des douanes ;

9° De faire entrer des ouvriers et des capitaux dans des industries ruineuses pour la nation, et d'en priver en même temps les industries véritablement lucratives ;

10° De faire à grands frais chez soi des produits que l'on peut se procurer à bon marché chez l'étranger.

11° D'encourager la contrebande, c'est-à-dire, un délit dont elles sont la cause en intéressant tous les consommateurs à le commettre.

L'auteur établit comme une conséquence probante de sa discussion, que la liberté pleine et entière de l'industrie, est le seul moyen de concilier les intérêts de toutes les industries, parce qu'il est le seul qui soit avantageux à tout le monde et qui ne fasse de tort à personne ; le seul qui réussisse à niveler équitablement les profits des diverses industries ; le seul où l'on reçoit, dans les échanges, une quantité d'utilité égale à celle qu'on donne ; il présente ensuite ses dernières idées sur les droits d'importation et

d'exportation. Ce qui porte à maintenir les douanes en faveur de certaines industries, c'est qu'on espère que ces industries, se perfectionnant de plus en plus à la faveur des droits, finiraient par rivaliser avec les industries étrangères analogues, ou même par les vaincre, ce qui permettrait, tôt ou tard, de supprimer la protection qui ne leur est accordée que temporairement; mais en admettant que cet espoir pût se réaliser, il pense que ce soi-disant avantage, qui résulterait alors des conquêtes de l'industrie nationale sur l'industrie étrangère, serait trop chèrement acheté par les pertes énormes que ferait chaque jour le pays, pour se le procurer, et par tous les maux qu'entraînent après elles les prohibitions et les taxes. Suivant lui, cet avantage ne saurait exister, car si d'un côté on encourage certaines industries, on en décourage d'autres dans une égale proportion : on perd d'un côté ce que l'on gagne de l'autre. On force les consommateurs à payer plus cher ce qu'ils pourraient avoir à meilleur marché, et l'on contraint les producteurs les plus intéressants, ceux à qui la protection est inutile, à borner et à restreindre leur production, qui pourrait s'accroître à leur avantage et à celui de la nation.

En terminant, l'auteur dit : que l'espoir de voir triompher un jour de la concurrence étrangère, par le moyen de la protection, certaines industries qui ne peuvent pas aujourd'hui lutter contre elle, est une

véritable chimère, l'expérience prouve suffisamment qu'il ne sera jamais réalisé. Les industries les plus anciennement protégées, le sont encore aujourd'hui, et loin de se résigner à la suppression ou à la réduction progressive de la protection dont elles jouissent, elles en réclament à grands cris l'augmentation ou le maintien. Une protection qui détruit l'émulation de l'industrie, en lui accordant, sans qu'elle l'ait méritée, un bénéfice qui ne devrait être que le prix de ses efforts et de ses succès, ne peut, en aucune manière, l'exciter au progrès; ce moyen, au contraire, n'est bon qu'à encourager l'ignorance, la routine et l'inertie; il pense que la première réforme à faire, même avant celle des douanes, serait évidemment de n'accorder les médailles et les récompenses qu'à ceux qui les méritent, c'est-à-dire, à ceux qui ont lutté avec courage, avec énergie et avec succès, contre tous les obstacles que rencontrent les sciences et les arts, dans la marche progressive de l'humanité. Enfin, après avoir conclu que la liberté de l'industrie est le seul remède aux maux qu'elle souffre, il pose comme corollaire de ses opinions et de sa doctrine, que c'est la protection qui fait le mal dont on se plaint, et que c'est la liberté de l'industrie qui seule a le pouvoir de le réparer, car dans l'industrie libre, dit-il, les intérêts se protègent eux-mêmes autant qu'il est nécessaire, et à qui travaille, il ne faut que la liberté.

Tel est le simple aperçu que le cadre resserré imposé à ce rapport, permet de donner sur la deuxième partie du Mémoire. — On se rappelle que dans la première partie de son ouvrage, l'auteur n'a indiqué qu'un seul intérêt opposé entre l'industrie et l'agriculture; et, *comme on vient de le voir*, les seuls moyens qui lui paraissent propres à pouvoir concilier cet intérêt opposé, sont la suppression des prohibitions et des taxes, la concurrence générale et la liberté illimitée du commerce. Cette liberté sans bornes et sans restriction aucune, lui paraît suffisante pour remédier à tout. C'est, suivant lui, une panacée universelle qui seule peut guérir tous les maux que l'industrie et l'agriculture peuvent éprouver.

Cette doctrine n'est pas nouvelle, c'est celle que professent M. Jean-Baptiste Say et la plupart des écrivains économistes, qui ont avec lui marché sur les traces d'Adam Smith, docteur Anglais, auteur d'un ouvrage assez célèbre, sur la richesse des nations, publié il y a environ 64 ans. Mais nous devons le dire, quoique les économistes anglais regardent Adam Smith comme leur chef, ses écrits ne font point autorité dans son pays, et ses systèmes ne sont aucunement suivis par l'administration anglaise. En effet, Smith se prononce contre les prohibitions, et en Angleterre, rien n'échappe au régime prohibitif. Smith ne veut pas de primes, et l'Angleterre ne cesse d'encourager, par ce moyen, l'exportation de ses produits

chez les nations étrangères. Pourquoi Smith n'inspire-t-il pas confiance parmi ses concitoyens, parce qu'il implique contradiction avec lui-même, parceque, comme l'observe judicieusement un auteur, il y a deux hommes dans Smith, et deux ouvrages dans son ouvrage, parce que cette distinction de deux écrivains dans cet auteur, a toujours été faite par les Anglais, ce qui fait que les principes de l'administration n'ont jamais varié chez eux, malgré son livre, qu'ils considèrent, à quelques chapitres près, comme un roman; parce qu'enfin Smith, auteur d'un ouvrage volumineux, contre les douanes, fut assez peu conséquent avec lui-même, pour accepter un emploi secondaire dans les douanes, et qu'en lui donnant cet emploi, le ministère anglais ne voulut montrer autre chose, sinon qu'il n'attachait aucune importance à des doctrines désavouées par la nation toute entière, et par Smith lui-même, qui ne se gênait pas pour agir dans un sens après avoir écrit dans un autre.

Adam Smith n'est pas le seul qui soit tombé dans des contradictions frappantes. La divergence d'opinions et de doctrines sur le même sujet, est aussi reprochée à bien d'autres écrivains économistes; j'en ai pour garant ces propres paroles de l'auteur que j'ai déjà cité : « depuis Smith, dit-il, il n'a pas été écrit un » seul ouvrage d'économie politique où l'on ne réfute » les livres antérieurs, assertion encore plus vraie de » l'Angleterre que de la France. L'écrivain est-il d'ac-

» cord avec lui-même? est-il d'accord avec ceux qui » l'ont précédé? sont deux questions auxquelles on » peut toujours répondre négativement, et c'est là jus- » qu'ici le caractère essentiel de l'économie politique, » en cela bien différente de l'administration, qui n'a » pas varié de doctrines depuis trois siècles. Aussi la » science marche-t-elle avec l'administration, tandis » que, jusqu'à présent, elle n'a fait que rétrograder » avec l'économie politique. Et cela durera aussi » long-temps que l'économie politique voudra éten- » dre aux vérités applicables des recherches, qui ne » doivent avoir pour objet que les vérités spécula- » tives. »

En marchant pas à pas sur les traces de Smith et de Jean-Baptiste Say, et en leur empruntant les opinions et les doctrines qu'ils professent, l'auteur du mémoire ne pouvait éviter leurs erreurs. Je me contenterai d'en relever quelques-unes.

« L'auteur professe que l'argent est évidemment » marchandise, car étant un produit, c'est-à-dire » une valeur créée, elle est, dit-il, nécessairement » échangeable, puisqu'elle n'est créée que pour l'é- » change. Aussi, ajoute-t-il encore, vendre c'est ache- » ter de la monnaie — et acheter c'est vendre de la » monnaie. »

Telle est aussi la doctrine de Smith et de Jean-Baptiste Say. Ces deux économistes disent tous deux que nous sommes tous marchands d'argent monnayé,

et M. Say, tout en convenant que la monnaie joue un grand rôle dans le phénomène de la production, qu'elle est le principal agent des échanges, la flétrit cependant du nom de marchandise, pour ne plus voir que sa valeur et pour soutenir qu'à valeur égale, la monnaie ne sert pas mieux le pays que la marchandise.

Ces doctrines sont évidemment erronées, la dénomination de marchandise peut bien s'appliquer à l'argent, lorsqu'il est encore brut et en lingot, ou qu'il a été converti par le travail en vaisselle ou en bijoux, mais elle cesse de lui convenir dès qu'il est converti en monnaie, parce que dans cet état il ne peut servir que d'intermédiaire indispensable entre la production et la consommation, et non pas satisfaire immédiatement un besoin, ni procurer immédiatement une jouissance.

Une maxime que Smith et Jean-Baptiste Say semblent professer avec le plus de prédilection, c'est qu'il vaut mieux acheter aux étrangers les marchandises qu'ils confectionnent à meilleur marché, plutôt que de les fabriquer soi-même.

Cette maxime leur a encore été empruntée par l'auteur du mémoire, puisqu'il trouve absurde pour une nation comme pour un particulier, de confectionner ses produits qui coûtent plus à faire qu'à acheter : mais elle est évidemment fausse. En suivant un pareil système, il faudrait abandonner la plupart des branches de notre culture et renoncer à nos plus belles indus-

tries. Il faudrait, suivant M. Say, qui n'est pas partisan de la fabrication du sucre de betteraves, renoncer à cette belle conquête de l'esprit humain, pour nous borner à recueillir du vin, et avec ce vin, acheter aux étrangers du sucre de canne. Mais les faits sont là pour démontrer l'erreur de cette opinion. N'est-il pas évident que la fabrication du sucre indigène est d'une immense utilité pour la France, par l'encouragement et les progrès qu'elle imprime à l'agriculture et à l'industrie, par l'occupation qu'elle procure à une multitude de bras qui, sans elle, resteraient plongés dans l'inertie ; par l'intérêt que la France éprouve d'avoir chez elle une production devenue de première nécessité, et de ne pas en être privée, en cas de guerre maritime ; — d'un autre côté, la France brillerait-elle, au premier rang, par ses fabriques de draps et de soieries, si au lieu de confectionner elle-même ces produits ; elle était toujours allée les chercher à l'étranger ? Non sans doute, aussi est-ce avec vérité, qu'un écrivain économiste a dit : « Une nation a toujours raison de chercher à » faire chez elle ce qu'elle consomme ; elle com- » mence par prohiber la marchandise dont elle pré- » voit que la consommation lui enlèverait des moyens » de travail. Ses premiers essais ne sont pas très » heureux, mais peu à peu cette partie de son indus- » trie, se perfectionne ; alors, elle possède la fabri- » cation à jamais ; elle est plus riche, puisqu'elle a

» plus de travailleurs, et elle ne dépend de per-
» sonne. »

Disons un mot maintenant de la doctrine de l'auteur du Mémoire, sur la liberté illimitée du commerce et de l'industrie. On se rappelle qu'il la considère comme le seul moyen de concilier les intérêts de toutes les industries et comme le seul remède aux maux qu'elle souffre. — C'est encore la doctrine, non-seulement de Smith et de Jean-Baptiste Say, mais aussi celle de Ricardo. Le tableau que ces écrivains ont tracé des avantages de cette liberté, est réellement séduisant, mais d'autres écrivains, font ressortir, comme ombre à ce tableau, les inconvénients qui en résulteraient pour le pays. Ils établissent que cette liberté illimitée aurait pour résultat de diminuer le numéraire de la nation, de faire passer à l'étranger les matières premières, indispensables à nos industries et à nos fabricants, de sorte que ceux-ci en étant privés, se trouveraient dans l'impossibilité de produire; or, il est évident que dans cet état des choses, nos manufactures se détruiraient d'elles-mêmes, par le seul fait de l'inertie dont elles seraient frappées, et alors les capitaux qu'elles représentent, se convertissant en monnaie, sortiraient du pays pour subvenir à des besoins que l'industrie locale ne pourrait plus satisfaire. Voilà les principales objections que l'on oppose à ce système qui, tout plausible qu'il est, ne peut guère être considéré que

comme une belle utopie qu'on peut ranger à côté de celle de Bernardin de St-Pierre, sur la paix universelle.

On a pu aisément se convaincre, par les extraits que j'ai donnés du mémoire, que les théories de l'auteur sur le monopole, sur les prohibitions et les taxes, sur les douanes, la liberté du commerce et de l'industrie, etc., ne sont autres que celles de Smith, de Jean-Baptiste Say, de Ricardo et des économistes de leur école. C'est à eux qu'il est redevable des principes qu'il professe, et encore ne leur a-t-il souvent emprunté que des maximes erronées, qui sont combattues par l'expérience et par les économistes, qui ont marché dans le vrai sentier de l'économie politique. Ce que l'auteur nous apprend n'est donc pas nouveau, et cependant c'était sous un nouveau point de vue qu'il devait traiter son sujet. Vous n'avez pas proposé un prix pour qu'on vînt vous présenter sous une forme quelconque des doctrines surannées, rebattues depuis long-temps dans les ouvrages des écrivains économistes, mais pour obtenir un travail offrant des idées et des considérations entièrement neuves et empreintes d'actualité, en un mot de nature à pouvoir faire faire un pas progressif à la science économique. L'auteur n'a donc point rempli votre attente, et il a d'autant moins accompli la tâche qui lui était imposée, que son travail peut plutôt être considéré comme une espèce de manuel élémentaire

d'économie politique, que comme un traité spécial et particulier de la question proposée. Néanmoins, si l'auteur laisse beaucoup à désirer et n'a point répondu à l'esprit du programme, on ne peut refuser à son mémoire le mérite d'être écrit avec assez de méthode et de talent, et de renfermer des considérations utiles. L'auteur paraît avoir fait beaucoup de recherches et posséder des connaissances assez étendues en économie politique. Son style est clair et assez coulant, mais il se livre à des répétitions fréquentes qui rendent fatigante la lecture de son travail. Toutefois, et malgré les défauts qui s'y trouvent, il n'est pas sans mérite ni sans intérêt.

D'après ces considérations, votre commission a été d'avis que, si l'on ne pouvait décerner le prix à l'auteur, il était juste de lui accorder une médaille d'encouragement pour le récompenser de son zèle et de ses efforts.

DISCOURS

SUR UNE QUESTION

D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

par M. Cabeau.

(Mémoire qui a obtenu une Médaille d'encouragement.)

L'économie politique est une science nouvelle, qui date à peine de cinquante ans. Ce n'est que vers la fin du dernier siècle que les vérités qu'elle enseigne, ont été mises en lumière par l'illustre anglais Adam Smith, qui a su les dégager de cette masse de préjugés, aussi anciens que le monde, sous lesquels elles étaient enfouies. Avant lui, l'on n'avait que des notions erronées ou fort imparfaites sur la nature des richesses et sur tout ce qui les concerne; et c'est bien plus dans son génie que dans les travaux antérieurs aux siens, qu'il a puisé les principes qui servent de bases à son livre sur la *Richesse des nations*, l'une des plus belles productions de l'esprit humain.

Le savant qui, après Smith, a fait faire le plus grand pas à la science économique, est le célèbre

Jean-Baptiste Say, dont la France déplore la perte encore récente. Par la clarté et l'extrême précision avec lesquelles il en a exposé les théories, il les a mises à l'abri de toute critique raisonnable. Il a voulu, dit-il lui-même, « rendre la doctrine tellement po-» pulaire, que tout homme doué d'un sens droit, pût » la saisir dans son ensemble et dans ses détails, et » en appliquer les principes à toutes les circonstan-» ces de la vie. »

Nous voyons cependant que les principes économiques ne se propagent qu'avec une extrême lenteur.

C'est que les hommes *doués d'un sens droit*, sont assez rares partout et en tout temps; et que le plus grand nombre des individus dont se compose la société, sont aveuglés par les préjugés qu'ils ont, pour ainsi dire, sucés avec le lait, et par une sorte de présomption qui les porte trop souvent à parler de choses qu'ils ne savent point. Ils s'imaginent que le don de la parole, qu'ils possèdent, à un certain degré, et les diverses connaissances qu'ils ont acquises sur d'autres sujets, leur permettent de parler raisonnablement d'une science qu'ils n'ont point étudiée. Ne connaissant pas la véritable acception ou l'exacte signification des mots employés dans les livres des savans, et ne pouvant par conséquent saisir la liaison et l'enchaînement des idées qu'ils y trouvent, ils ne comprennent point leurs raisonnements, ou les comprennent mal; et croyant découvrir des erreurs là

où règne la plus saine logique, ils écrivent et publient les discours les plus extravagants, poussés, comme ils le disent unanimement, par le désir d'éclairer l'esprit public, qu'ils obscurcissent au contraire de plus en plus. Cette illusion de leur esprit est, en quelque sorte, comparable à l'illusion d'optique que l'on éprouve, lorsque, placé dans un bâteau à la descente d'une rivière, on croit rester en place et voir fuir derrière soi les objets immobiles qui sont sur le rivage. Il résulte de tous ces écrits, une confusion d'idées, qui a le double inconvénient de retarder considérablement la propagation d'une science si utile au bonheur des hommes, et de faire naître chez ceux dont la logique est peu sûre ou la raison peu éclairée, des préventions contre les vérités qu'elle enseigne, qu'ils regardent comme sujettes à contestation. Il est d'ailleurs fort difficile de détruire ces préventions, parce que les termes improprement employés ou mal définis, font naître, dans le discours où dans la discussion, une foule d'erreurs qui s'attirent, s'agglomèrent, s'enchevêtrent, se feutrent les unes dans les autres, et forment un chaos inextricable qui rend presque impossible le retour à la vérité.

Ainsi que la géométrie, l'économie politique est une science qui répond d'une manière exacte, précise et absolue, aux questions qu'on lui fait. Mais personne n'ayant intérêt à nier ou à contester les

résultats fournis par la géométrie, ils sont généralement adoptés sans discussion par tout le monde, et par ceux-là mêmes qui seraient incapables de les trouver; tandis que beaucoup de personnes, ayant ou croyant avoir quelque intérêt particulier ou général dans les questions économiques, se livrent à la discussion de ces questions, les traitent sous le point de vue qui leur paraît convenir le mieux à leur intérêt réel ou imaginaire; et, pour réussir plus sûrement et plus aisément dans leur entreprise, changent ou dénaturent les idées que l'on doit avoir des choses, étendant celles-ci, restreignant celles-là, et donnant aux mots des acceptions vulgaires, erronées ou inusitées. De là une autre classe d'écrivains dont il faut se défier plus encore que de ceux que nous avons signalés plus haut; car si les premiers sont guidés par l'erreur et la présomption, les autres le sont par leur intérêt particulier, sentiment qui d'ordinaire est assez peu délicat, et presque toujours injuste : aussi le mensonge et l'avidité sont-ils souvent de la partie. L'Académie d'Arras, en proposant un prix sur une des questions les plus intéressantes de l'économie politique, et au sujet de laquelle on dit et l'on écrit chaque jour de si grandes sottises, rend un véritable service à la science, en offrant aux concurrents le moyen de plaider la cause de la liberté industrielle, au sein même d'un pays où s'agitent en ce moment tant d'intérêts sordides.

Afin de pouvoir répondre d'une manière satisfaisante à la question proposée, il importe avant tout de la bien préciser, et de s'entendre sur les termes et sur les définitions, si l'on ne veut pas s'exposer à commettre les mêmes erreurs que la plupart de ceux qui écrivent sur ce sujet, et surtout à n'être point compris.

L'Industrie est l'action des facultés physiques et intellectuelles de l'homme, sur tous les êtres de la nature qu'elles peuvent atteindre; action au moyen de laquelle il donne aux choses les qualités nécessaires à la satisfaction de ses besoins. En d'autres termes, l'Industrie est l'art de créer des produits, c'est-à-dire, des choses utiles, ou dont l'usage est de satisfaire des besoins. Le mot *Industrie* est donc un terme qui exprime une idée générale : il signifie *travail utile.*

Il y a autant d'espèces d'Industries, qu'il y a d'espèces de produits. Mais en ne parlant ici que des produits matériels, (1) les seuls qui soient de notre sujet, nous ferons remarquer que tous les produits matériels connus, quelque diversifiés qu'ils soient, peuvent être rangés en deux ordres distincts, d'après la manière dont l'utilité y est fixée.

1°. Les produits *manufacturés* : ils proviennent

(1) On nomme ainsi les produits dont l'utilité est attachée à une matière quelconque, pour les distinguer de ceux qui sont immatériels.

d'une transformation nommée *façon*, que l'on fait subir à la matière, brute ou déjà ouvragée, et qui lui donne la propriété de pouvoir être employée à quelque usage nouveau, ou augmente ceux qu'elle avait déjà.

2°. Les produits *commerciaux* : ils proviennent d'une *action* (1) exercée sur la matière brute ou ouvragée ; action qui la met à la portée du consommateur qui ne pouvait l'atteindre : ce qui lui donne la propriété de servir à quelque usage qu'elle n'avait pas, ou augmente ceux qu'elle avait.

Ainsi, lorsqu'on transporte de la laine dans un pays de fabriques de draps, on la met à la portée du consommateur, c'est-à-dire, du fabricant qui en fait l'emploi. Cette laine *transportée* est un *produit commercial.* Lorsque le fabricant la transforme en drap dans ses ateliers, il lui donne une façon qui la met en état d'être employée à faire des habits. Cette laine *transformée* en drap est un *produit manufacturé.*

L'industrie est donc ou manufacturière ou commerciale ; et par conséquent, le mot *industrie* pris dans sa généralité ou sans spécification particulière, comprend à la fois les manufactures et le commerce.

Ainsi, les personnes qui regardent le mot *industrie*

(1) Cette action est, ou un transport de la marchandise d'un lieu dans un autre, ou sa division en parties plus ou moins grandes, ou sa réserve pour un temps où elle devient plus rare, etc. Son effet est de faciliter et de multiplier la consommation.

comme synonyme de *manufactures*, prennent le tout pour la partie. C'est là une figure de rhétorique qui peut être admise en poésie et dans les sujets d'imagination ; mais qui, dans les sciences où la précision est absolument nécessaire pour ne point s'égarer, doit être scrupuleusement rejetée. Cette erreur suffirait seule pour introduire la confusion dans tout le discours. Il n'est point rare cependant de voir mettre en opposition l'industrie et le commerce ; ce qui fait présupposer entre ces deux choses, dont l'une est le tout et l'autre la partie, des différences qui n'existent point; car le commerce est toujours industrie, quoique l'industrie ne soit pas toujours commerce.

Nous interpréterons donc le mot *industrie*, qui est écrit dans la proposition de l'Académie, comme voulant dire tout à la fois *manufactures et commerce;* et cette interprétation, conforme aux définitions de l'économie politique, donnera à la question toute l'étendue qu'elle doit avoir, et qui serait considérablement restreinte, si nous admettions pour ce mot la fausse signification adoptée par le vulgaire et par les ignorants.

L'Agriculture est bien certainement une industrie, puisqu'elle crée des produits utiles, c'est-à-dire, qui satisfont divers besoins. Mais l'industrie agricole ne diffère en aucune manière de l'industrie manufacturière et de l'industrie commerciale, puisque ce sont là les deux seules divisions générales de l'indus-

trie : elle est tantôt manufacturière et tantôt commerciale, selon la manière dont l'utilité est fixée à ses produits; et elle ne peut être autre chose. Quand l'agriculteur produit du blé, des bestiaux, etc., il donne des façons qui transforment la matière en blé, en bestiaux, etc. : il est donc manufacturier. Quand il bat ce blé pour en extraire le grain, il le met plus en état d'être consommé que lorsqu'il était en épis; quand il conduit ce grain ou ses bestiaux au marché, il les approche du consommateur : il est alors commerçant.

En économie politique, on ne se sert du mot agriculture ou de l'expression industrie agricole, que pour désigner l'industrie des champs et pour la distinguer dans le discours des autres industries qui ne sont point agricoles; parce que, dans certains cas, on a besoin de faire cette distinction. Mais beaucoup de personnes s'imaginent que l'Agriculture est une industrie spéciale, essentiellement distincte des manufactures et du commerce : ce qui est une grande erreur, ainsi que nous venons de le faire voir.

Dans la proposition de l'Académie, le mot *Agriculture* restreint donc et modifie le mot *Industrie;* de sorte que la phrase doit être comprise ainsi : « *Quels sont les intérêts opposés de l'Agriculture et* » *des Industries qui ne sont point agricoles ?* » C'est sous ce point de vue que nous considérerons la question.

On voit, par cette discussion préliminaire, combien on doit être attentif à reconnaître le véritable sens des termes dans les questions économiques, et à se conformer au langage adopté dans la science. Je ne serais nullement étonné que quelques personnes comprissent ainsi la question : « *Quels sont les intérêts opposés de l'Agriculture et des Manufactures?* » Mais ce qui m'étonnerait fort, c'est qu'on pût dire quelque chose de raisonnable sur cette proposition.

La question se partage naturellement en deux propositions que nous traiterons successivement. Mais, pour plus de lucidité dans la discussion, nous rappellerons d'abord en peu de mots les principes sur lesquels elle sera établie.

PRINCIPES ET DÉFINITIONS.

1. *L'utilité* est la propriété que possèdent certaines choses d'avoir un *usage*, c'est-à-dire, de pouvoir être employées à la satisfaction de nos besoins. Une chose est d'autant plus utile qu'elle a plus d'usages, ou que les usages qu'elle a sont plus étendus.

Ainsi, créer un usage à une chose, c'est lui créer une utilité; détruire son usage, c'est détruire son utilité; étendre ou restreindre l'usage d'une chose, c'est augmenter ou diminuer son utilité.

2. *L'échange* est l'action commune à deux individus, dont l'un donne à l'autre une chose utile, et re-

çoit en retour une autre chose qu'il juge d'une utilité équivalente.

L'échange est fondé sur cette proposition, qui est un axiôme : on consent à donner une certaine quantité des choses que l'on possède pour obtenir la chose que l'on désire, et l'on ne donne rien pour obtenir ce qu'on ne désire pas.

3. Lorsque l'échange n'est point libre, il est désavantageux à l'un des contractans qui donne généralement plus d'utilité qu'il n'en reçoit, et la perte qu'il fait devient un gain pour l'autre.

L'échange libre est avantageux aux deux contractans; car chacun désire moins la chose qu'il donne que celle qu'il reçoit, autrement il ne ferait point l'échange. Par sa nature, l'échange libre tend à égaler le sacrifice que l'on fait pour acquérir une chose, à la quantité d'utilité qu'elle contient.

4. *La valeur* d'une chose est la quantité de toute autre chose, contre laquelle on peut librement l'échanger.

Ainsi, la possibilité d'effectuer l'échange est une condition de la valeur; car, l'estimation que l'on fait de la valeur d'une chose reste arbitraire, tant que personne ne consent à donner en retour ce qu'on désire obtenir. La valeur assignée aux choses dans l'échange libre est celle qui est généralement reconnue.

Une chose *échangeable* a donc toujours une valeur; mais une chose non échangeable n'a point de valeur (1).

5. C'est l'utilité que possèdent les choses qui leur donne une valeur. En effet, l'utilité d'une chose étant bien reconnue, fait naître le désir de la posséder chez ceux qui veulent en faire usage, et ce désir les engage á faire un sacrifice pour l'obtenir de celui qui la possède actuellement. Or, ce sacrifice est précisément la valeur de la chose.

Il suit de là que pour donner de la valeur à une chose, il faut lui créer une utilité qu'elle n'a pas, ou augmenter le degré d'utilité qu'elle a; et que pour ôter de la valeur à une chose, il faut détruire son utilité ou la diminuer.

6. *La production* est l'acte qui donne de la valeur aux choses; *la consommation* est l'acte qui leur ôte de la valeur. Il n'y a point de production ou de consommation, lorsqu'il n'y a point de valeur créée ou détruite : c'est-à-dire, que dans ce cas, la production ou la consommation est nulle.

7. *Les produits* sont le résultat de la production. *La satisfaction des divers besoins* que l'homme éprouve, doit-être le résultat de toute consommation;

(1) L'expression *valeur échangeable*, employée quelquefois par certains auteurs est donc un pléonasme; car, qui dit valeur, sous entend nécessairement la possibilité de l'échange, puisqu'il ne peut y avoir de valeur non échangeable.

puisque les produits ne sont créés que pour satisfaire des besoins.

8. *La richesse* est la valeur d'une chose considérée comme propriété. Le propriétaire d'une chose est plus ou moins riche relativement à cette chose, suivant que sa valeur, comparée à celle de toutes les autres choses, est plus ou moins grande. Pour une chose d'une valeur donnée, il est d'autant plus riche qu'il en a davantage. Le degré de richesse d'un individu est donc en raison, composé de la valeur des choses qu'il possède et de leur quantité.

9. La production pouvant seule donner de la valeur aux choses, peut seule créer de la richesse.

10. Lors donc, que par une circonstance quelconque autre que la production, la valeur d'un produit devient plus grande, l'augmentation de richesse qui en résulte pour le propriétaire, ne provenant point de la création de valeurs nouvelles, provient nécessairement d'une diminution de richesse éprouvée par celui qui l'acquiert par l'échange; car la valeur de cette chose étant plus grande, l'acquéreur est obligé de donner une plus grande quantité d'autres choses en retour, sans obtenir plus d'utilité. C'est ce que l'on nomme un *déplacement de richesse*, parce que ce qui est gagné par l'un des échangistes, est nécessairement perdu pour l'autre.

11. Toute fortune acquise par héritage, par don gratuit, par le jeu, par un vol ou par une spoliation

quelconque, est un déplacement de richesse ; puisque si elle est gagnée par les uns, elle est perdue par les autres.

12. Lorsque la production crée une valeur nouvelle, la richesse du propriétaire augmente de toute la valeur créée ; mais celle de celui qui l'acquiert reste la même, puisque la valeur qu'il donne en échange de la valeur produite est égale à celle qu'il reçoit.

Ce ne peut donc être que par un déplacement de richesse que l'on s'enrichit aux dépens des autres. La production enrichit ceux qui s'y livrent, mais jamais aux dépens de personne.

13. On nomme *fonds productifs*, les instruments de l'Industrie dont l'action, convenablement dirigée, fait des produits.

Les fonds productifs sont : les facultés industrielles, les capitaux et les agens naturels.

14. *Les facultés industrielles* sont intellectuelles ou mécaniques : de là les *savans* qui inventent, les *entrepreneurs* qui dirigent, et les *ouvriers* qui exécutent.

15. *Les capitaux* sont des valeurs attachées à des objets matériels quelconques, sous une forme quelconque : tels que les fonds de terre, bâtimens, usines, métiers, outils, matières premières, monnaies, etc.

Quelles que soient ces valeurs, leur origine est nécessairement dans la production, puisquelles sont fondées sur une utilité créée ; excepté cependant les

dons de la nature susceptibles d'appropriation, et réellement appropriés. Ainsi, les capitaux sont : ou des valeurs accumulées provenant de l'excédant de la production de nos devanciers sur leur consommation; ou des dons de la nature appropriés en vertu des conventions sociales, et jouissant d'une valeur par le fait de cette appropriation.

16. *Les agens naturels* sont les forces de la nature que l'homme peut employer; tels sont les cours d'eau, les vents, la chaleur du soleil, la gravité, la force élastique de la vapeur d'eau, l'action végétative de la terre, etc. Tous les hommes ont des droits égaux à s'en servir, parce qu'ils sont un don gratuit fait à tous par la nature. Il faut toutefois en excepter ceux qui, étant susceptibles d'appropriation, sont devenus des propriétés par les conventions sociales : ce qui, les rendant échangeables, leur donne une valeur, et les range dans la classe des capitaux.

17. Les savans, les entrepreneurs et les ouvriers, ou propriétaires de talens, se nomment *industriels* quand ils en font usage.

18. Les propriétaires de capitaux, considérés sous un point de vue général, se nomment *capitalistes*.

Le mot *capitaliste* ne s'applique donc point particulièrement et exclusivement aux personnes qui possèdent du numéraire, et qui en prêtent à l'Industrie. Ce n'est que dans le langage vulgaire que l'on emploie cette acception. Elle est rejetée de l'économie

politique, parce que le mot *capitaliste* doit exprimer une idée générale, et que la restriction dont nous parlons pourrait aisément induire en erreur.

19. L'action des fonds productifs, c'est-à-dire, l'acte qui produit, se nomme *service productif, ou travail.*

20. Les services productifs ont une valeur; car, pour les obtenir, il faut donner d'autres choses en échange aux propriétaires des fonds productifs ou instrumens qui les rendent : on ne donne et l'on n'obtient communément rien pour rien. Les agens naturels non appropriés offrent seuls un service gratuit.

21. Les produits ne tiennent leur valeur que des services productifs qui les ont créés; puisque c'est le travail exercé par les instrumens de la production, c'est-à-dire, par les talens industriels, les capitaux et les agens naturels, qui donne une utilité et par suite une valeur aux choses dans lesquelles elle réside. Ce travail est donc la source de toute richesse.

QUELQUES MOTS SUR LA MONNAIE.

22. Le résultat de l'état social est une suite continuelle d'échanges, que les citoyens sont obligés de faire pour assurer la satisfaction de leurs besoins, et ce n'est guère que pour cela qu'ils se réunissent en société.

23. Tous les hommes ont des échanges à faire;

parce que chacun ne pouvant s'occuper que de quelques produits, peut, par leur moyen, se procurer ceux dont il éprouve le besoin, en échangeant le superflu des choses qu'il produit contre toutes les autres choses qu'il ne produit pas et qui lui sont nécessaires.

24. Mais l'échange est impossible à effectuer, quand ce que l'on veut donner ne convient pas à la personne qui possède l'objet que l'on désire; ou quand cette chose, différant de valeur avec l'objet désiré, l'un ou l'autre est impartageable.

Cet empêchement se rencontrant dans presque tous les échanges que l'on voulait faire, les sociétés ont créé un produit nommé *monnaie*, dont le seul usage est de rendre les échanges possibles et faciles. Cet usage de la monnaie fait son utilité, et par conséquent sa valeur.

On échange d'abord le produit superflu contre de la monnaie; on échange ensuite la monnaie contre le produit qui est nécessaire.

25. Ainsi, *le but de la monnaie est l'échange;* car l'échange étant son seul usage, on ne désire en avoir que pour pouvoir faire cette transaction. L'échange étant un des besoins de la production, la monnaie qui le permet et le facilite en est un aussi.

26. *Le but de l'échange est le produit;* puisque l'échange n'a lieu que pour se le procurer. Ce n'est pas en effet pour la monnaie en elle-même que l'on

donne un produit; mais c'est parce qu'avec la monnaie que l'on reçoit en retour, on peut se procurer tous les produits nécessaires. Le but de l'échange n'est donc pas la monnaie, ou du moins il n'est la monnaie que momentanément.

27. *La monnaie est l'intermédiaire*, ou si l'on veut, *l'instrument des échanges*, car les ventes et les achats sont des échanges de produits. On échange le produit superflu que *l'on vend*, contre le produit nécessaire que *l'on achète*, et la monnaie a disparu pour aller faciliter ailleurs d'autres échanges ; car elle est perpétuellement employée à cela, puisque c'est son seul usage. Nous ajouterons que plus cet emploi de la monnaie sera fréquent, plus elle rendra de services à la production et à la consommation : il serait désirable qu'elle fut toujours en mouvement; car la monnaie en repos, soit dans une caisse, soit dans une poche, n'est utile à rien.

28. Ainsi, puisqu'en dernier résultat, la monnaie a disparu dans l'échange qui s'est opéré entre les produits, il est évident qu'*on paie toujours des produits avec des produits.* Quand on paie en numéraire, c'est toujours avec des produits que l'on paie, puisqu'on ne peut obtenir le numéraire qu'avec des produits. Et d'ailleurs, *la monnaie est elle-même un produit :* car elle n'est créée que parce qu'elle a un usage, une utilité, une valeur. On ne l'obtient pas pour rien; on l'acquiert *nécessairement*, comme on

acquiert tous les autres produits, par le travail : soit directement dans les manufactures de monnaie, soit indirectement par l'échange d'autres produits contre elle.

29. Les produits s'appellent *marchandises*, en tant qu'ils se vendent et s'achètent dans les marchés.

30. *La monnaie est évidemment une marchandise;* car étant un produit, c'est-à-dire, une valeur créée, elle est *nécessairement échangeable.* Elle est de plus *essentiellement échangeable;* puisqu'elle n'est créée que pour l'échange. Aussi *vendre,* c'est *acheter de la monnaie;* et *acheter,* c'est *vendre de la monnaie.*

31. Une marchandise quelconque ne convient pas à tout le monde; car il n'y a que ceux qui en ont besoin, qui désirent se la procurer pour en faire usage. Tout autre individu, en la recevant, est forcé d'effectuer deux échanges pour se procurer les choses qui lui sont nécessaires; puisqu'il faut d'abord vendre cette marchandise à ceux qui en ont besoin, et acheter ensuite les choses nécessaires. Et d'ailleurs, il n'y a guère que ceux qui ont besoin d'une marchandise ou qui en sont marchands, qui connaissent son usage, sa valeur, ses moyens d'échange.

32. La monnaie est une marchandise qui convient nécessairement à tout le monde; en effet, son usage étant d'effectuer les échanges, et tout le monde ayant des échanges à faire (23), tout le monde se trouve naturellement marchand et acheteur de monnaie. Elle a

l'avantage sur les autres marchandises, de procurer les choses nécessaires au moyen d'un seul échange. Enfin, comme on s'en sert journellement, tout le monde en connaît plus ou moins l'usage, la valeur et le placement.

33. Nous avons fait cette petite note sur les monnaies, pour qu'il soit bien entendu dans tout ce que nous dirons : 1° que la monnaie est un produit comme tous les autres produits ; mais dont l'usage particulier est de rendre les échanges possibles et faciles, et qui, à cause de cela, est recherchée par tout le monde, puisque tout le monde a des échanges à faire ; 2° que la monnaie est une *marchandise* comme toutes les autres marchandises ; mais qui a cela de particulier, qu'elle est universelle ; c'est-à-dire, que tout le monde en vend et en achète ; 3° que les ventes et achats ne sont que des *échanges de produits*, c'est-à-dire, qu'on paie toujours les produits que l'on achète avec les produits qu'on vend.

PRODUCTION ET CONSOMMATION.

34. Pour qu'un produit quelconque soit créé, il faut qu'un individu se charge de l'entreprise de l'Industrie dont ce produit doit sortir, et dirige le travail nécessaire à sa confection. Cet individu, que l'on nomme *entrepreneur d'industrie*, participe à la fois du savant, dont il doit posséder les connaissances re-

latives à son art, et de l'ouvrier dont il doit connaître tous les détails d'exécution.

35. L'entrepreneur achète tous les services productifs nécessaires à son industrie. Il donne un *salaire* aux ouvriers qu'il emploie; il paie une *rente* aux capitalistes propriétaires des capitaux dont il fait usage. Ayant acquis ces services, *il fait valoir* les fonds productifs qui sont à sa disposition; c'est-à-dire, qu'il fait agir les facultés industrielles des ouvriers et les capitaux dont il a acheté le service, de manière à créer de l'utilité, et par suite de la valeur ou richesse. C'est cette action des fonds productifs que l'on nomme travail.

36. La portion du capital qui sort des mains de l'entrepreneur pour la confection des produits, compose ce que l'on nomme *les frais de production.* C'est le salaire des industriels, *qui comprend, bien entendu, la valeur qui paie le travail de l'entrepreneur dans la direction de son entreprise;* (1) la rente du capital; la valeur des matières premières; celle des bâtiments, machines, outils, qui, s'usant dans leur service, finissent tôt ou tard par s'anéantir; et celle employée à leur entretien.

37. Le déboursé fait par l'entrepreneur des frais de production, c'est-à-dire, l'achat qu'il fait de tout

(1) Les frais de production, quand on n'y comprend pas le salaire de l'entrepreneur, se nomment vulgairement *prix de revient.*

ce qui est nécessaire à la production, se nomme *avance;* parce que c'est une valeur pour ainsi dire prêtée à la production, et qui doit être restituée à l'entrepreneur par les produits, dont il reste seul propriétaire, puisqu'il a payé tous les frais qu'ils ont coûté.

38. parmi les frais de production, il y en a qui acquittent l'achat d'une valeur égale, *antérieurement existante :* comme la valeur qui sert à payer la matière première, qui souvent est déjà une matière ouvragée. Ces frais ne sont que l'échange d'une valeur existante contre une valeur existante : ce qui n'augmente en rien la richesse acquise. Mais il y en a d'autres qui acquittent l'achat des services productifs qui n'existaient point et qu'ils font naître ; comme le salaire des industriels et la rente des capitaux. La valeur de ces services productifs actuellement existante dans les produits par le fait de la production nouvelle, forme *la richesse créée* par l'industrie dont il est question ; c'est-à-dire, la richesse qui n'existait point avant la production dont il s'agit.

39. La valeur du produit se distribue entre tous ceux qui ont participé à sa création, au moyen de l'acquisition faite par l'entrepreneur des services nécessaires à son industrie ; et l'entrepreneur lui-même, retire de la richesse ainsi créée, la valeur de son service d'entrepreneur, *naturellement comprise dans les frais de production*, comme nous l'avons dit ci-des-

sus. Il en retire aussi la valeur des services qu'il a pu fournir comme savant, s'il est inventeur de quelque procédé nouveau appliqué à son industrie ; comme ouvrier, s'il s'y est employé en cette qualité ; ou comme capitaliste, si le capital ou une portion du capital lui appartient.

40. En vertu de l'action créatrice de leurs instrumens, les propriétaires de fonds productifs se nomment *producteurs*. La richesse créée leur appartient, et forment les profits sur lesquels ils vivent.

Ainsi, le propriétaire-foncier, et en général tout capitaliste, est producteur, quand son fonds de terre ou son capital quel qu'il soit, qui est son instrument industriel, produit de l'utilité ; car le travail des capitaux est aussi créateur de richesses que le travail de l'homme. Ces deux sortes de travaux ne peuvent rien produire l'un sans l'autre ; et si l'un des deux manquait à l'industrie, il n'y aurait point de produits créés.

41. On nomme *consommateurs*, ceux qui font usage des produits créés pour satisfaire leurs besoins. Ils détruisent ainsi la valeur de ces produits : ce qui leur occasionne une perte définitive de valeur, dont ils sont dédommagés par la jouissance qu'ils éprouvent, et qui est attachée par la nature à la satifaction de nos besoins.

42. On nomme aussi *consommateurs*, ceux qui emploient certains produits pour en créer d'autres :

comme le boulanger qui brûle du bois pour fabriquer du pain. Cette sorte de consommation n'entraîne aucune perte de valeur; car la valeur du bois brûlé reparaît dans celle du pain qui s'accroît d'autant (1). C'est une *avance* faite à la production, et qui doit nécessairement reparaître dans les produits. La valeur du bois consumé n'existe plus sous la forme de bois, mais elle existe sous celle de pain; cela doit donc être considéré comme une consommation de produits, et non comme une consommation définitive de valeur.

43. Le talent de l'entrepreneur est de créer des produits qui valent leurs frais de production; c'est-à-dire, des produits dont l'utilité soit assez grande et suffisamment reconnue, pour que les consommateurs consentent à payer ces frais; car la valeur des choses a sa source dans l'utilité qu'elles renferment et non dans leurs frais de production. Il y a beaucoup d'objets réellement utiles qu'on ne produit pas, parce qu'ils ne vaudraient les frais qu'ils occasionneraient. La quantité de la production est mesurée par la valeur produite et non par celle des frais de production: lorsque le produit est sans valeur, la production est nulle, quels que soient ces frais.

44. D'après ce que nous venons de dire, on voit

(1) Certains auteurs distinguent ces deux espèces de consommations, par les expressions; *consommation improductive, consommation productive;* mais la première contient une superfluité, et la seconde implique contradiction.

clairement que les produits valent presque toujours leurs frais de production ; car, s'ils valaient moins que ces frais, les entrepreneurs seraient en perte, et cesseraient bientôt une production ruineuse. Quand donc une industrie se soutient, c'est que les produits qu'elle crée, valent leurs frais de production ; or, lorsque les produits valent leurs frais de production, le producteur gagne tout ce qu'il doit équitablement gagner, puisqu'il est à la fois remboursé de toutes ses avances, et payé de tous les services qu'il a lui-même fournis.

45. Quelquefois, il est vrai, l'avance des frais de production, faite par l'entrepreneur, n'est point restituée par les produits ou ne l'est qu'en partie : ce qui lui occasionne une perte. Cela a lieu lorsqu'un produit auquel il a cru donner de l'utilité, c'est-à-dire, de la valeur, n'en a point, ou en a moins qu'il ne l'avait présumé. La perte que fait l'entrepreneur est un avertissement utile qui lui est donné pour qu'il cesse cette mauvaise production.

46. Si le cas dont nous venons de parler, qui n'est heureusement qu'une exception assez rare, arrive quelquefois ; d'un autre côté, et comme compensation, l'entrepreneur peut faire un gain assez considérable et très honnête. Cela a lieu lorsque par des perfectionnements apportés à son industrie, il est parvenu à diminuer les frais de production de ses produits. La justice veut alors qu'il profite de l'avan-

tage que lui a procuré son génie ou son travail. Il tient dans le secret les procédés qu'il emploie; ou bien il se procure un brevet d'invention qui permet à lui seul d'en faire usage : ce qui, d'une manière ou de l'autre, lui en donne pour quelque temps le monopole. Le prix du produit restant le même qu'avant son invention, il jouit seul de l'augmentation du revenu de son industrie ; et il est évident que non-seulement il ne fait de tort à personne, mais qu'il procure un bien général, dont il retarde seulement l'effet pendant un certain temps ordinairement assez court. Lorsque ses procédés sont connus, ce qui ne peut manquer d'arriver tôt ou tard quoi qu'il fasse, la concurrence fait baisser le prix des produits ; et le consommateur jouit à son tour de l'augmentation du revenu, puisqu'il donne moins pour recevoir la même chose.

47. Les besoins que l'homme éprouve sont *la cause* de la production ; puisque si l'on n'éprouvait aucun besoin, il n'y aurait rien d'utile, et l'on ne produirait rien. La consommation qui satisfait le besoin, est le *but* de la production ; car on ne produit que pour consommer.

48. La consommation s'accroît d'autant plus que la production est plus grande. En effet, *plus on produit, plus on peut consommer;* car, on ne peut se procurer les objets de consommation, qui sont tous des produits, qu'au moyen d'autres produits que l'on

donne en échange : on ne peut acquérir que ce que l'on peut payer. On peut donc consommer d'autant plus que l'on peut faire plus d'échanges, c'est-à-dire, que l'on possède plus de choses, que l'on est plus riche, que l'on a produit davantage. *Plus on produit, plus on consomme en effet*, puisque l'on ne produit que pour consommer : les produits perdraient leur utilité, et par conséquent leur valeur, si on ne les consommait point.

49. *La production est la limite de la consommation;* car l'on ne peut consommer que les valeurs que l'on a produites. Lorsque l'on consomme un capital, c'est une valeur antérieurement produite que l'on consomme ; puisqu'un capital consommable ne se compose que de valeur accumulée.

50. La production s'accroît d'autant plus que l'Industrie fait plus de progrès, c'est-à-dire, que les fonds productifs augmentent davantage : ce qui a lieu quand les producteurs étendent leurs facultés industrielles par l'instruction et l'exercice, et grossissent leurs capitaux par l'épargne. Cela procure à l'Industrie plus de moyens d'action, plus d'activité, et rend la production plus considérable.

51. *Un débouché* est la possibilité d'échanger un produit.

52. *La consommation est le débouché de tous les produits;* car l'on ne produit que pour consommer, et c'est dans la consommation que tous les produits viennent se résoudre tôt ou tard.

53. *La production fait naître le débouché de tous les produits;* car c'est elle qui permet la consommation, qui sans elle n'aurait point lieu.

Ce qui précède étant bien compris, nous allons entamer la discussion de la question proposée. Mais nous ferons préalablement observer, que dans tout ce qui va suivre, le mot *intérêt* signifiera le désir de se procurer, *honorablement ou non*, un bénéfice plus ou moins considérable, soit dans la vente, soit dans l'achat des produits. Nous rectifierons ensuite la signification de ce mot, en lui donnant l'acception qu'il doit avoir en économie politique, et dans les spéculations faites par les honnêtes gens.

PREMIÈRE PARTIE.

Quels sont les intérêts opposés de l'Agriculture et des Industries non agricoles?

Tout le monde est consommateur; car, chacun éprouvant des besoins, nul ne peut vivre sans satisfaire au moins les plus impérieux, c'est-à-dire, sans consommer.

Tout le monde est producteur. Cette proposition est évidemment une suite de la précédente; car, pour consommer, il faut posséder les produits, qui peuvent satisfaire les besoins qu'on éprouve, ou posséder d'autres produits, qui, par le moyen de l'échange,

peuvent procurer ceux-ci. Il n'y a point d'échange possible pour qui n'a rien à donner ; et qui ne possède rien ne peut rien consommer. Or, *pour posséder il faut produire :* il n'y a d'exception à cette règle que pour ceux qui vivent sans rien faire d'utile, et par conséquent aux dépens des autres ; comme les mendians qui sollicitent et reçoivent des secours gratuits, et les voleurs qui, par force, adresse ou ruse, s'emparent des produits des autres (1). Ainsi, presque tout le monde est en effet producteur. Mais il doit être permis de négliger l'exception très-minime que nous venons de mentionner ; parce que, dans une société bien gouvernée, il ne doit y avoir ni voleurs ni mendians, et que par conséquent tout le monde y doit être producteur.

Lors donc que dans l'économie politique, on distingue les citoyens en *producteurs* et en *consommateurs*, ce n'est pas pour en former deux classes différentes : ce qui serait absurde ; puisque les producteurs sont tous consommateurs, et qu'à très peu d'exceptions près, tous les consommateurs sont producteurs. On ne fait cette distinction que pour considé-

(1) Les biens acquis par héritage n'ont point été produits par l'héritier, mais ils l'ont été par l'ancien propriétaire qui s'éteint, et auquel il se substitue. L'héritier devient producteur par le fait de la possession du bien ; car, à moins de manger le fonds, capital de l'héritage, il faut bien le faire valoir dans une industrie quelconque, pour en obtenir un revenu qui permette les consommations.

rer les citoyens sous deux aspects différents et opposés; car, *comme producteurs* ils désirent *vendre cher*, et *comme consommateurs* ils désirent *acheter à bon marché*. Ce désir, essentiellement égoïste, est le même dans les deux cas; car il rentre dans la formule générale : *donner peu et recevoir beaucoup*, qui est l'objet des vœux de tout le monde dans les marchés.

Mais l'intérêt qu'ont les producteurs à vendre cher leurs produits, est contraire à l'intérêt de tous les consommateurs de ces produits, qui est de les acheter à bon marché. Le producteur et le consommateur sont donc antagonistes l'un de l'autre, dans le sens que nous venons d'indiquer.

Ainsi, nous pouvons déjà répondre d'une manière générale à la première partie de la question proposée: que l'intérêt des agriculteurs est de vendre leurs produits le plus cher possible, et d'acheter au plus bas prix ceux des autres industries; et que cet intérêt est nécessairement et directement opposé à celui des autres industriels, qui est aussi de vendre cher leurs produits, et d'acheter à bon marché les produits des autres, et particulièrement ceux des agriculteurs, qni sont généralement les plus nécessaires à la vie.

Mais si les producteurs peuvent vendre cher, il ne sera pas possible aux consommateurs d'acheter à bon marché; et réciproquement, si les circonstances permettent aux consommateurs d'acheter à bon marché,

les producteurs ne pourront évidemment vendre cher. Les intérêts opposés des citoyens comme producteurs et comme consommateurs, ne peuvent donc être sa-satisfaits tous deux à la fois. Il devient donc nécessaire de rechercher lequel de ces intérêts opposés demande plus impérieusement à être satisfait, pour le plus grand bien de la société. Pour parvenir à le trouver, il nous suffira de bien comprendre ce que signifient réellement les expressions *vendre cher*, *acheter à bon marché.*

Les frais de production (36) sont la valeur *nécessaire* des produits; puisque, si l'entrepreneur ne rentrait pas dans ses avances, il ferait une perte qui le déterminerait certainement à cesser sa production (45). Les produits ne sont donc créés et n'existent d'une manière durable, qu'autant qu'ils valent leurs frais de production, qui sont par conséquent le prix le plus bas auquel le producteur peut les livrer.

L'expression *acheter à bon marché*, ne peut donc vouloir dire : *acheter à un prix inférieur aux frais de production;* puisque cela est impossible, quelle que soit d'ailleurs l'exagération des vœux des consommateurs. Elle ne peut par conséquent signifier autre chose *qu'acheter à un prix égal aux frais de production.*

L'expression *vendre cher*, ne peut pas évidemment vouloir dire : *vendre à un prix égal aux frais de production;* puisque ce prix, étant le plus bas pos-

sible, ne peut être cher : un prix n'est cher que comparativement à un prix moins élevé. *Vendre cher*, ne peut donc signifier autre chose que *vendre à un prix supérieur aux frais de production ;* et l'on sait que les producteurs ne manquent pas de se procurer cet avantage quand ils le peuvent.

Mais nous avons vu précédemment que les produits valent presque toujours leurs frais de production, c'est-à-dire, ce qu'ils coûtent à produire (44) ; et que ce n'est que dans des cas tout-à-fait exceptionnels et rares, qu'ils ne les valent pas (1). Or, les frais de production sont *la valeur réelle* des produits ; puisque c'est la valeur que l'entrepreneur a donnée pour les obtenir (36). En recevant cette valeur en échange de ses produits, il est remboursé de ses avances et payé de ses services ; il est donc suffisamment, complètement, équitablement dédommagé, puisque les produits qu'il livre, ne valent que leurs frais de production.

Ainsi, l'intérêt que réclame *le bon marché* des produits, demande à ne les payer qu'à un prix égal à leurs frais de production ; c'est-à-dire, à ne donner qu'une valeur égale à la valeur reçue. Rien n'est certainement plus conforme à la justice que cette de-

(1). Cette circonstance est d'ailleurs suffisamment contrebalancée par le cas également exceptionnel, quoique moins rare, ou par suite d'un perfectionnement d'industrie, les produits ont une valeur supérieure à leurs frais de production. (46).

mande. L'intérêt au contraire, qui fait naître le désir de *vendre cher*, est éminemment injuste, puisqu'il demande que les produits soient payés a un prix supérieur à leurs frais de production, ou plus cher qu'ils ne valent. La justice ordonne donc impérieusement d'accueillir avec bienveillance, et de satisfaire les vœux des consommateurs, et de repousser énergiquement ceux des producteurs.

Nous ferons remarquer en outre, à l'appui de cette conclusion, 1° *que les produits ne sont point faits pour les producteurs*, en tant que producteurs. En effet, la production n'a point pour but d'enrichir des individus, de les mettre au-dessus de la nécessité de travailler, d'en faire des hommes de loisir, des riches, dans l'acception vulgaire de ce mot. Ce peut être là un résultat de la production, mais ce n'en est pas le but. Que chaque producteur trouve un bénéfice dans la production, rien de plus juste sans doute, et en même temps rien de plus *nécessaire ;* puisque, sans ce bénéfice, aucune production ne pourrait avoir lieu ou se soutenir. Assurément personne n'est disposé à s'épuiser pour satisfaire, sans un dédommagement équitable, les besoins des autres. Ce bénéfice est l'intérêt particulier que chaque producteur apporte dans l'acte de la production,

Or, cet intérêt des producteurs, qui est aussi celui de la production, se protège sans cesse lui-même, et se protège autant qu'il est nécessaire ; car si le béné-

fice cessait d'exister, la production cesserait en même temps. Donc, toutes les fois que la production a lieu, le bénéfice existe nécessairement, puisque les produits valent presque toujours leurs frais de production, qui sont leur seule valeur équitable et honnête. Or, on sait que les frais de production renferment le bénéfice, ou les profits de l'entrepreneur (36). Ainsi la production n'a pas besoin d'autres secours, que ceux qu'elle puise en elle-même. Toute protection qu'on lui accorde, permet de vendre les produits plus cher qu'ils ne coûtent à produire; il en résulte pour le producteur *un gain* qui est une *perte* pour l'acheteur. Cela est injuste et ne doit point être toléré.

2° *Que les produits sont faits pour les consommateurs.*

En effet, à quoi servent les produits, si ce n'est à satisfaire les divers besoins que l'homme éprouve? Les produits sont donc faits pour ceux qui ont des besoins à satisfaire, c'est-à-dire, pour les consommateurs. La consommation étant le but du produit, et par conséquent de la production, il s'ensuit que l'intérêt du consommateur est l'intérêt dominant de l'industrie. Les produits inutiles le prouvent suffisamment; puisque, quelque bien confectionnés qu'ils soient, ils ne trouvent point d'acheteurs. L'industrie ayant donc pour but unique de satisfaire les besoins des consommateurs, l'intérêt des consommateurs doit

être la loi qui la guide dans son travail. Or, cet intérêt est d'acheter *à bon marché ;* car, lorsqu'on paie les produits moins cher, on peut pour le même sacrifice s'en procurer une plus grande quantité de chaque espèce, qui satisfont plus complètement les besoins qu'on éprouve ; ou un plus grand nombre d'espèces différentes, qui satisfont plus de besoins divers. On obtient donc dans cet état de choses, le plus de jouissances possibles pour le même sacrifice. C'est là, si je ne me trompe, un intérêt bien général, car c'est celui de l'humanité ; et c'est surtout pour jouir de l'avantage que l'on obtient, quand il est satisfait, que les hommes se réunissent en société. Il importe donc à la société que les produits se vendent au meilleur marché possible, c'est-à-dire, à un prix égal à leurs frais de production ; et cela ne peut avoir lieu que par la plus entière liberté pour tous, dans le choix et dans les moyens de la production, et dans l'échange des produits, ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous répéterons donc, que pour se conformer strictement à la justice, et à ce qu'exige le bien être de la société, on doit repousser absolument toutes les réclamations faites par les producteurs, pour obtenir une protection législative en faveur des industries qu'ils professent ; 1° parce que toute industrie se protège suffisamment elle-même, ainsi que nous l'avons démontré ci-dessus : ses produits ayant toujours, sauf des cas très rares, leur prix au moins

égal aux frais de leur production, et valant par conséquent ce qu'ils coûtent; 2° parce que la protection réclamée a pour but de faire payer les produits plus cher qu'ils ne coûtent à produire : ce qui est une exaction exercée sur les consommateurs au profit de ces producteurs avides. D'un autre côté, on doit accueillir avec empressement toutes les réclamations raisonnables, que font les consommateurs pour ne point payer les produits plus cher, que leurs frais de production; 1° parce qu'on ne doit payer une chose que ce qu'elle vaut réellement, autrement on serait lésé; 2° parce qu'en ne payant les produits que ce qu'ils valent, la société toute entière obtient la plus grande somme de jouissance possible, dans l'état de choses où l'on se trouve : ce qui est à la fois le but de l'industrie, et un des principaux buts de la réunion des hommes en société. Cet avantage s'obtient d'ailleurs sans porter le moindre préjudice aux producteurs, qui, recevant une valeur égale à celle qu'ils livrent, ne perdent rien; et qui, en qualité de consommateurs, jouissent évidemment du bas prix de tous les produits, qu'ils ne vendent point et qu'ils achètent.

Mais avant de montrer comment peut et doit être protégé cet intérêt des consommateurs, qui domine l'industrie, ce besoin général d'obtenir les produits au plus bas prix possible, cherchons, d'après la question proposée, quels sont les intérêts opposés des agriculteurs et des autres industriels.

Les grains et les bestiaux sont en tout pays les principales productions de l'agriculture. Relativement à ces deux espèces de produits agricoles, ainsi que pour tous les autres, le désir des agriculteurs est de les vendre cher; et, Dieu merci, ils réclament assez vivement la protection nécessaire, à l'accomplissement de ce désir. Mais tous ceux qui mangent du pain et de la viande, et notamment les ouvriers de toutes les autres industries, qui ne produisent point directement ces denrées, comme le font les agriculteurs, en réclament le bon marché. Or, nous venons de voir que cet intérêt des consommateurs *doit seul être protégé*. Dans le cas présent, il doit l'être avec d'autant plus de raison, que ces denrées sont de première nécessité, c'est-à-dire, indispensables à la vie. Nous avons vu pareillement que leur production se protège suffisamment elle-même; et nous ajouterons que, dans le cas présent, elle se protège d'autant mieux, que l'Agriculteur est à peu près certain de se défaire de ses denrées, dans le courant de l'année qui les produit, ou aussitôt qu'elles sont en état d'être consommées, puisqu'elles sont indispensables à la vie de tout le monde : ce dont ne peuvent pas toujours se flatter les producteurs des autres industries.

Les agriculteurs ont obtenu, en 1822, que le droit d'entrée en France, pour chaque tête de gros bétail, fut élevé de 3 francs, taux auquel il était avant cette

époque, à 55 francs; taux auquel il est encore aujourd'hui. Le commerce des bestiaux étrangers, ne devant pas plus que tout autre industrie, etre exempt d'impôt, le droit de 3 francs était convenable et très suffisant. Mais la taxe de 55 francs, équivaut à une prohibition plus ou moins absolue ; et dans tous les cas, elle permet aux agriculteurs Français de vendre chaque bœuf, 55 francs de plus qu'ils ne l'eussent pu faire sans elle. Voilà sans doute une bonne affaire pour eux; mais c'en est une fort mauvaise assurément pour tous les autres Français qui consomment de la viande. L'effet de la loi qui établit ce droit d'entrée, est de prendre, pour chaque bœuf qui se consomme en France, 55 francs dans la poche des consommateurs de viande, et de les mettre dans celle des agriculteurs fabricants de viande. De sorte que la loi qui doit être juste et veiller aux intérêts de tous, permet à quelques-uns de commettre une exaction aux dépens de tous les autres. Elle est fondée, je le sais fort bien, sur un prétexte que l'on s'empresse de mettre en avant : il s'agit *de prévenir la ruine complète de notre agriculture.* On craint apparemment que le sol qui nourrit 33 millions d'habitants, ne reste en friche, et que les produits du sol étranger, qui suffisent à peine à nourrir les siens, ne viennent, à grands frais de transport, remplacer les nôtres sur nos marchés. Il est certain que beaucoup de personnes se laissent prendre aux phrases à effet;

et ce sont en général celles qui refusent de se rendre aux bonnes raisons.

Le droit d'entrée établi en 1822, a été réclamé et voté par cette masse de propriétaires fonciers qui peuplaient les chambres à cette époque. Comme ils étaient juges dans leur propre cause, ils se sont naturellement adjugé un bon bénéfice, sans s'occuper beaucoup de savoir s'il était acquis honorablement. Je dis : *se sont adjugé*, parce qu'en effet, on loue bien mieux sa ferme quand le fermier est mis en position d'en rendre davantage. C'est absolument le même système que celui de l'aristocratie anglaise. Les lois contre l'introduction des céréales, dans le royaume britannique, élèvent considérablement le prix des grains; parce que ce royaume n'en produit pas une assez grande quantité pour la nourriture de ses habitants, qui paient alors le pain fort cher, et n'en mangent que très peu. Mais les seigneurs fonciers, qui possèdent la majeure partie du sol, reçoivent des rentes beaucoup plus considérables; et ils trouvent probablement qu'il y a compensation. Ce sont eux aussi qui font les lois.

Lorsque, par l'augmentation du fermage, les propriétaires fonciers ont su ravir à leurs fermiers l'injuste gain que la taxe procure, ce gain devient pour eux comme une sorte de dégrèvement de l'impôt qu'ils paient au trésor pour leurs terres. Ils y tiennent d'autant plus qu'il est plus injuste : tous ceux

qui jouissent d'un abus, prétendent le conserver, et le défendent souvent avec plus de vivacité, qu'ils ne défendraient un droit réel. Quand on leur fait observer que les nombreux ouvriers de toutes nos industries souffrent de la cherté de la viande, et demandent aussi que l'on s'intéresse à eux ; ils répondent par un parallèle entre les ouvriers des villes et ceux des champs : parallèle dans lequel les campagnards sont toujours des gens fort paisibles, et les ouvriers des villes des gens fort turbulens ; et ils vous laissent le soin de tirer la conséquence, que ceux-ci sont moins dignes d'intérêt que les premiers.

Il y a des personnes qui sont persuadées que les droits d'entrée sur les bestiaux, ou sur tout autre produit, occasionnent des pertes aux nations étrangères, et qui n'approuvent les taxes que par ce seul motif. Ces gens n'ont pas même l'esprit de voir que cette méchanceté, qui n'est heureusement qu'intentionnelle, est payée par les consommateurs nationaux aux agriculteurs nationaux, 55 francs par chaque bœuf que l'on consomme en France. La sottise est très certainement la denrée qui a le plus de débit et qui se paie le plus cher.

En fermant en France le débouché des bestiaux étrangers, on empêche de naître les échanges qui auraient eu lieu contre eux : on ferme donc un débouché de nos produits pour une valeur égale à celle des bestiaux que l'on repousse. Il n'y a aucune perte pour

l'étranger ni pour nous dans cette destruction de débouchés, puisqu'il garde ses bestiaux et que nous gardons les marchandises qui les auraient payés; mais on a détruit des chances de gain pour l'Industrie manufacturière et commerciale des deux pays, et des chances de bien-être et de satisfaction pour leurs consommateurs respectifs, et sous ce point de vue l'on a fait autant de mal à la France qu'à l'étranger.

La seule raison que l'on puisse alléguer en faveur de la taxe, c'est l'effet qu'on lui suppose d'encourager la production des bestiaux en France; mais cette raison n'est que spécieuse et n'a réellement aucune solidité. Voilà dix-huit ans que la taxe est établie, et que le bénéfice est fait par les agriculteurs; or, je le demande, l'éducation des bestiaux a-t-elle fait quelques progrès appréciables depuis cette époque? Non-seulement elle n'en a fait aucun, mais la viande devient chaque jour de plus en plus chère, et les plaintes des consommateurs, à ce sujet, deviennent de plus en plus vives. Comment veut-on d'ailleurs que l'Agriculture fasse des progrès, quand on lui accorde gratuitement un bénéfice aussi considérable, qui ne devrait être que le prix des efforts industriels et d'un travail plus perfectionné, distribué par l'Industrie elle-même? Cette prime tend évidemment à détruire l'émulation du travail, et à encourager dans nos campagnes l'ignorance, la routine et l'inertie, ces trois fléaux de l'Agriculture.

Multipliez par espèces, le nombre des bestiaux que l'on consomme annuellement en France, par le nombre qui indique pour chacune le montant de la taxe par tête à l'importation, et faites la somme des produits, vous aurez à la fois la prime annuelle que la loi de 1822 accorde à l'Agriculture, et la perte annuelle faite par les consommateurs de viande. Et si vous multipliez cette somme annuelle par 18, nombre des années écoulées, depuis l'exécution de la loi, vous aurez une idée du mal que peut faire une mauvaise loi, et de l'importance des richesses, qu'elle peut enlever aux uns pour les donner aux autres.

Il est naturel de se demander pourquoi la France, ce beau pays dont le sol est si riche et si varié, ne pourrait produire les bestiaux en aussi grande quantité relative, et à aussi bon marché que les pays voisins? Quelle différence y a-t-il, par exemple, entre le sol de l'Alsace et celui de la rive droite du Rhin, qui ne soit peut-être à l'avantage du premier? Si cette infériorité de notre Agriculture existe réellement, sa cause ne serait-elle pas dans l'ignorance grossière où croupit notre population des campagnes, qui, courbée sous de nombreux préjugés et abâtardie par une longue habitude routinière, qui est comme une seconde nature, n'a réellement aucun moyen de s'instruire des bons procédés agricoles, d'apprécier l'utilité des prairies artificielles, et l'avantage d'élever beaucoup de bestiaux, tant pour les profits de la vente

que pour l'amélioration et la fertilité, qu'une plus grande masse de fumiers procurerait aux terres? Elle n'entend rien, ni à la composition des engrais, ni à leurs diverses qualités d'après leur provenance, ni à leur appropriation aux terres selon leur nature. Elle ne comprend point le système des assolemens ou périodes de culture, et elle n'opère en général que sur un trop petit nombre d'espèces de plantes. Ce n'est pas un monopole qu'il faut à l'Agriculture, c'est l'instruction. L'un engendre ou perpétue l'inertie; l'autre fait naître l'émulation qui excite à la production. La loi est impuissante à créer des richesses : l'Industrie seule a ce pouvoir. Quand la loi se mêle de réglementer l'Industrie, elle n'a d'autre effet que d'empêcher ou de contrarier la production; mais elle lui est fort utile quand elle agit indirectement en propageant l'instruction parmi les industriels. Si la somme enlevée aux consommateurs par l'établissement de la taxe sur les bestiaux étrangers, et donnée sans utilité aucune aux agriculteurs, était prélevée sur toute la société sous la forme ordinaire des impôts, elle permettrait au gouvernement de donner à la population des campagnes l'instruction nécessaire, pour une meilleure direction des travaux agricoles, et pour assurer dans l'avenir de plus grands produits à nos terres et une fertilité durable. Mais comment détruire des abus si profondément enracinés, quand ils sont soutenus par les possesseurs de terres qui jouissent presque exclu-

sivement des droits politiques ? En France, plus qu'en aucun autre pays, les abus naissent de la moindre circonstance, et se multiplient à l'infini : leur destruction y est aussi plus difficile que partout ailleurs, et le plus grand nombre s'y éternisent. C'est qu'il n'y a de fixité ni dans le caractère des habitans, ni dans la volonté générale, ni par conséquent dans le gouvernement. Les révolutions y sont à peu près le seul moyen, quoique souvent infructueux lui-même, de détruire les abus, et il n'est pas étonnant que l'on recule devant ce dangereux remède.

Relativement aux céréales; s'il y a abondance de grains, les agriculteurs semblent en accuser la Providence comme d'un fléau ; parce que cette circonstance maintient le blé à un prix peu élevé. Cependant si chaque mesure vaut moins, ils en ont aussi une plus grande quantité à vendre : ce qui établit une compensation. Lorsqu'au contraire il y a rareté de grains, par suite d'une mauvaise année, le blé devient cher ; et les agriculteurs disent alors que les temps sont durs : c'est une autre manière de se plaindre de la Providence. Mais, s'ils ont moins de mesures à vendre, ils vendent chaque mesure plus cher; et il y a encore compensation pour eux (1).

(1) Dans le premier cas, chacun d'eux est très satisfait sans doute d'avoir beaucoup de blé; mais il voudrait que les autres en eussent moins, pour que le sien se vendît plus cher. Dans le second cas, chacun d'eux n'est pas fâché que les autres en aient peu, parce que le

Tous les consommateurs de pain, les ouvriers surtout qui en sont la partie la plus nombreuse, et celle qui en fait la plus grande consommation, ont intérêt à ce que cette denrée de première nécessité soit à très bon marché. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat est de faire *des réserves de grains* dans les années de grande abondance, où le prix du blé est très bas, pour ne le livrer à la consommation que dans les années de disette, où il deviendrait très cher. Cette opération tend à égaliser pour toutes les années, et les quantités de la consommation du blé, et les prix de cette denrée. Elle permet au fermier de vendre tout son blé dans les années d'abondance, et s'oppose à ce que, dans les années de disette, l'ouvrier paie le pain trop cher. Des calculs bien faits indiqueraient, d'après la statistique des années abondantes et des années malheureuses, le prix au-dessous duquel il conviendrait d'acheter la réserve, et le prix au-dessus duquel il conviendrait de la revendre : en comprenant, bien entendu, dans ce calcul, les frais de transport, d'emmagasinement, de conservation, de déchet, etc., et la rente du capital employé. Mais pour qu'une semblable opération eût un bon résultat, il faudrait qu'elle fût faite en même temps par toutes les communes un peu populeuses, dans une

blé en devient plus cher; mais il voudrait en avoir davantage pour faire de plus gros profits. C'est toujours le même désir égoïste, très naturel d'ailleurs, quoique peu estimable.

étendue en rapport avec leur population, et sous la surveillance des magistrats; sans toutefois interdire le commerce de réserve aux citoyens, qui voudraient le faire pour leur propre compte. L'association des citoyens de chaque commune est le moyen qui paraîtrait devoir convenir le mieux pour arriver au but : le gouvernement fesant lui-meme sa réserve pour la troupe.

Il faudrait que la livraison du grain ne se fît qu'aux consommateurs réels et par petites parties, pour éviter que des spéculations sur la revente, ne détruisissent l'utilité de la mesure. Je ne doute pas qu'avec le temps et le progrès des lumières et de la civilisation, on n'arrive enfin à ce grand résultat, qui sera obtenu par une industrie de prévoyance : et c'est ainsi que toujours l'Industrie peut et doit se protéger elle-même sans le recours aux lois.

Il semble assez inutile de mentionner ici les intérêts des autres industries qui ne sont pas agricoles : ce que nous avons dit précédemment, s'applique à toutes les industries possibles. Tous les ouvriers qui s'y emploient, veulent avoir les substances alimentaires d'abord, et en général tout ce qui sert à la vie, au prix le plus bas possible, et vendre leurs services le plus cher possible. Les entrepreneurs veulent avoir au moindre prix que faire se peut les matières premières qu'ils emploient, et les services productifs dont ils sont les consommateurs, c'est-à-dire, le ser-

vice des ouvriers et des capitaux ; mais dès qu'il s'agit de vendre les produits qu'ils confectionnent, ils veulent les vendre le plus cher possible. Or, les consommateurs de ces produits, parmi lesquels peuvent se trouver les Agriculteurs, en réclament avec raison le bon marché.

La maxime, *donner peu et recevoir beaucoup*, exprime le désir général de tout le monde, dans les échanges qui accompagnent l'Industrie, ou en sont la suite. Nous avons vu que ce désir, qui pour tous les consommateurs, est *d'acheter à bon marché*, doit être satisfait, parce qu'il est juste en soi et utile au bien-être de la société. Nous avons vu également que ce même désir, qui, pour tous les producteurs est *de vendre cher*, ne doit point être accompli ; parce qu'il n'est point équitable, et qu'il est nuisible au bonheur de tous. Lorsque les citoyens jouissent, *comme consommateurs*, du bon marché des choses, dont ils ont besoin, ils ne peuvent pas raisonnablement prétendre, *comme producteurs*, vendre cher leurs produits; car cela est impossible : ce sont là deux avantages qui ne peuvent s'obtenir à la fois pour tout le monde. Or, l'avantage *d'acheter à bon marché*, est aussi grand que celui *de vendre cher* ; car, l'on achète autant qu'on vend, puisque dans tout échange, il y a, à la fois, une vente et un achat, et ce qui est vente pour l'un, est achat pour l'autre, et réciproquement. En vendant des produits, on achète de la monnaie (30).

qui sert ensuite à acheter des produits; car elle n'a pas d'autre usage (24).

Quand l'Industrie est livrée à elle-même, et que la liberté la plus complète y règne, le désir égoïste des producteurs n'est point satisfait; et les consommateurs obtiennent les produits au plus bas prix possible, pour l'état plus ou moins favorable, où se trouve alors l'Industrie : les produits étant vendus au taux de leurs frais de production. Nous avons vu que, dans cet état de choses, les producteurs ne perdent rien, et qu'ils gagnent ce qu'ils doivent honnêtement gagner (44). Ils peuvent d'ailleurs s'enrichir en vendant à bon marché comme en vendant cher; parce que le bas prix des produits appelle et détermine une consommation plus grande, et par suite une production plus grande; et que s'ils gagnent moins sur chaque produit qu'ils vendent, ils gagnent plus sur leur somme qui est augmentée.

DEUXIÈME PARTIE.

Quel est le moyen de concilier les intérêts opposés de l'Agriculture et des autres Industries ?

L'Industrie n'a besoin, pour prospérer, que de la *liberté :* c'est elle qui concilie équitablement tous les intérêts quelque opposés qu'ils puissent paraître. Dans l'ordre industriel, comme dans l'ordre moral et dans

l'ordre politique, la liberté est la loi suprême; c'est la divine réparatrice de tous les maux qu'engendrent l'injustice et la sottise des hommes.

La liberté industrielle, *pleine et entière*, telle qu'elle doit exister pour procurer toute l'utilité qu'elle comporte, est cet état de choses dans lequel tout individu peut employer ses moyens, comme il lui plait, soit pour créer tous les produits qu'il veut, soit pour se procurer par l'échange avec qui que ce soit, et en quel lieu que ce soit, les produits qui lui conviennent, soit pour consommer les produits qu'il s'est procurés.

La liberté pleine et entière de l'Industrie fait naître la *concurrence générale* pour tous les produits. Or, lorsque cette concurrence générale est établie, les prix de tous les produits sont les plus bas possibles, pour l'état actuel des connaissances humaines; d'où il résulte que la production et la consommation ont alors le plus grand degré d'extension possible. La société jouit donc du plus grand bonheur physique qu'elle puisse se procurer dans l'état des choses.

Pour établir cette concurrence générale, qui procure aux hommes un bien si désirable, il ne faut que *laisser faire, laisser passer, laisser jouir.*

Quelque soit le degré de liberté dont jouit l'industrie d'un pays, tout produit qui s'y confectionne, y a une valeur *nécessaire;* c'est-à-dire, une valeur à laquelle est attachée son existence, ou sans laquelle il n'existerait pas au moins d'une manière durable.

Cette valeur est évidemment égale au plus bas prix auquel il est possible, dans l'état actuel des choses, de se procurer les divers services productifs qui servent à le créer, et passé lequel ils ne seraient plus fournis; car, si le produit avait une valeur moindre que ce *minimum*, il en résulterait pour le producteur qui a fait l'avance, une perte égale à l'excédent de ce minimum sur la valeur du produit : ce qui le déterminerait à cesser cette production ruineuse, et le produit ne serait plus créé. Et lorsque, dans ce cas, il livre les produits déjà fabriqués, à un prix moindre que ce minimum, c'est un marché exceptionnel qu'il fait, pour recouvrer une partie de ses frais et ne pas tout perdre.

Cette valeur *minimum* ou valeur *nécessaire des produits*, n'est autre chose que les frais de production, qui se composent, comme on sait, de toutes les valeurs qui sortent des mains de l'entrepreneur, pour la confection des produits, *y compris son propre salaire.*

On sait que *le prix courant ou vénal* d'un produit, est celui auquel dans tel marché et à telle époque, ce produit est généralement acheté; qu'il est un équilibre entre les prétentions opposées des acheteurs et des vendeurs, et le résultat du rapport qui existe entre l'offre et la demande de ce produit.

Nous pouvons considérer ici la valeur courante comme formée de deux parties; l'une qui est le sa-

laire prélevé par l'entrepreneur, pour le service qu'il rend dans la direction de son entreprise ; l'autre qui se compose des déboursés faits par lui, pour payer tous les autres services productifs qui lui sont nécessaires. Or, l'intérêt des marchands de services productifs (1), étant de les vendre le plus cher possible, on peut être assuré que l'estimation qu'ils feront de ces services sera trop élevée ; et l'intérêt de l'entrepreneur étant de vendre ses produits le plus cher possible, on peut être également certain que son service sera estimé par lui au plus haut prix. Mais l'intérêt de l'entrepreneur étant de se procurer les produits au plus bas prix possible, les services qu'il achète seront payés le moins cher possible, dans l'état actuel des choses ; et, quelle que soit son estimation à l'égard de son propre service, l'intérêt des consommateurs étant de se procurer les produits au plus bas prix possible, le marché réglera la valeur courante des produits, et déterminera ainsi la part à laquelle, dans l'état des choses, il peut prétendre.

Lorsque la concurrence générale règne sur l'Industrie, son effet étant de réduire autant que possible les prix de toutes choses, la valeur *nécessaire*, pour chaque espèce de produits, est la plus petite possible, relativement au degré actuel de développement des connaissances humaines, c'est-à-dire, à la puis-

(1) Industriels de toute espèce qu'il emploie, y compris les capitalistes.

sance actuelle de l'industrie. Les frais de production qui ne sont autre chose que cette valeur *nécessaire*, sont donc aussi les plus bas possibles.

Les services productifs achetés par l'entrepreneur et les services productifs fournis par lui, ayant une valeur d'autant plus grande, que la concurrence à moins d'étendue, et d'autant plus petite qu'elle en a davantage, il s'ensuit que la valeur courante des produits, qui se compose de ces deux valeurs, est d'autant plus élevée au-dessus du prix nécessaire minimum, dont nous venons de parler, ou des frais de production dans une industrie libre, que l'état de la concurrence est moins développé, et d'autant plus rapproché de ce prix nécessaire que la concurrence est plus développée. Dans l'état de concurrence générale, la valeur courante est la plus petite possible, et équivalente à la fois au prix nécessaire et aux frais de production.

Quand la concurrence générale a lieu, l'Industrie n'éprouve d'autre obstacle que les difficultés du progrès attachées à la nature humaine. La variation des frais de production, provient alors du plus ou moins de facilité à produire des richesses, et tient au progrès plus ou moins avancé des lumières. Quand les moyens de production manquent aux producteurs, ou quand des obstacles s'opposent à l'emploi des moyens qu'ils ont, les frais de production augmentent; quand au contraire les producteurs ont de plus grands ou de

meilleurs moyens de production, ou quand des obstacles qui s'opposaient à leur emploi, disparaissent, les frais de production diminuent.

Quand la concurrence n'est pas entière, c'est-à-dire, quand le monopole existe encore en partie sur certains produits, la hausse des prix occasionnée par le monopole, détermine un déplacement de richesse, car les produits ne valent réellement que leurs frais de production, dans une industrie libre, et ce que les producteurs gagnent de plus que ces frais, est enlevé aux consommateurs. La baisse des prix occasionnée par la concurrence, ne détermine de perte pour personne, et n'offre point de déplacement de richesse; car les frais de production, dans une industrie libre, étant la valeur réelle des produits, lorsque les prix des produits descendent au niveau de ces frais, les producteurs ne perdent rien, et ne peuvent sans injustice, gagner davantage.

Dans l'état de concurrence générale, si d'un côté les producteurs reçoivent moins pour les produits qu'ils vendent, d'un autre côté, ils donnent moins pour ceux qu'ils achètent : or, ils achètent autant qu'ils vendent, autrement les valeurs chômeraient entre leurs mains, et le chômage des valeurs occasionne une perte. Mais on gagne également, soit en donnant moins dans les achats, soit en recevant plus dans les ventes.

Nous avons vu dans la première partie, comment

chaque producteur, mû par son intérêt particulier, toujours injuste pour celui des autres, craint la concurrence dans son industrie, et réclame vivement le monopole pour être seul à l'exercer, et vendre ses produits plus cher; d'un autre côté, en sa qualité de consommateur, et guidé par le même intérêt que tous les consommateurs, qui est celui de la société tout entière, comparé au sien, il craint le monopole dans toutes les autres industries, et y réclame la concurrence, afin d'acheter moins cher tous les produits dont il a besoin. Des intérêts opposés existent entre les entrepreneurs et les ouvriers, pour la quotité des salaires; entre les entrepreneurs et les capitalistes pour la quotité de la rente; entre les entrepreneurs et les consommateurs, pour la quotité des prix des produits; entre les entrepreneurs, les ouvriers, les capitalistes ou les consommateurs du même genre entr'eux, pour la quantité respective d'individus formant ces classes. La concurrence générale concilie équitablement tous ces intérêts, en donnant raison à la justice, contre la force, la ruse ou la mauvaise foi, qui tendent à appuyer des prétentions injustes, toujours colorées de prétextes faux, absurdes ou ridicules. La *liberté de l'industrie* qui fait naître *la concurrence générale*, est la seule loi qui doive régler la production. Elle est dans le monde industriel, ce que sont les grandes lois de la nature dans le monde physique. Cette loi est générale, également juste, également

protectrice, également nécessaire pour tous. Devant elle, tombent naturellement tous les intérêts sordides; puisque toute prétention particulière et isolée est évidemment injuste.

D'après ce que nous venons de dire, il doit être évident pour tout esprit attentif, que le monopole a pour effet non-seulement de violer la liberté des citoyens en bornant le choix de l'industrie et en interdisant l'usage des talens industriels ; d'augmenter le prix des produits, et d'établir ainsi une injuste spoliation en faveur des producteurs et au détriment des consommateurs; mais encore d'engourdir le producteur dans l'ignorance ; de protéger la routine ; de récompenser la paresse ; de détruire l'émulation si favorable à l'industrie; et d'exciter à la mauvaise foi qui désire vendre cher, c'est-à-dire, recevoir beaucoup et donner peu ; et qu'au contraire, l'effet de la concurrence générale, est non-seulement de garantir à tout individu la liberté de choisir le genre et les moyens de production, qui lui conviennent le mieux ; d'établir les prix au niveau des frais de production, et de faire naître ainsi un équilibre de valeur entre ce que l'on donne, et ce que l'on reçoit dans les échanges ; mais encore de favoriser la diffusion des connaissances ; de conduire rapidement aux perfectionnements et aux meilleurs procédés ; de faire naître un travail plus considérable, plus assidu, plus opiniâtre et plus réfléchi ; de stimuler l'esprit inventif, le

génie des recherches ; et enfin, de faire naître le besoin et le désir de produire et de vendre à bon marché.

Ainsi, non seulement la concurrence générale réduit les produits à leur valeur de production, mais elle réduit encore les frais de production, par les progrès qu'elle fait faire à l'industrie. Une société éclairée doit donc s'empresser d'assurer la concurrence générale, en proscrivant toute espèce de monopole qui l'empêche de s'établir.

Le perfectionnement de l'industrie consiste à tirer plus de parti des fonds productifs ; c'est-à-dire, à produire avec moins de frais de production. Tout perfectionnement dans une industrie augmente le revenu de cette industrie ; car le revenu est d'autant plus grand, qu'avec moins de frais on obtient la même quantité de produits, ou, ce qui est la même chose, qu'avec les mêmes frais, on obtient plus de produits.

Une nation devient plus riche quand son industrie se perfectionne ; puisque ses producteurs produisent davantage dans le même temps, et avec les mêmes frais. Les producteurs produisant davantage, consomment davantage ; car la demande des produits est d'autant plus vive, que l'on peut offrir plus de richesses en retour ; c'est-à-dire, que la production est plus active. Il y a donc à la fois plus de produits créés et plus de produits consommés : c'est-à-dire, que lorsque la richesse d'une nation augmente, le nombre des échanges augmente en proportion.

Lorsqu'une nation produit et consomme beaucoup, chaque citoyen satisfaisant un plus grand nombre de besoins, éprouve plus de jouissances, donc plus de bonheur.

Donc, plus le prix des denrées baisse dans un pays, plus ce pays est riche et bien pourvu; au contraire, plus les denrées sont chères, plus le pays est pauvre et mal pourvu.

Les sociétés les plus avancées dans l'Industrie, ont donc cet avantage sur celles qui le sont moins, que chacun des individus qui les composent, y est mieux pourvu de toutes choses pour moins de sacrifices; car les producteurs y produisent plus d'utilité dans le même temps et avec moins de frais.

Une nation doit donc chercher à acquérir la véritable instruction, qui consiste dans la connaissance des faits positifs, et des causes qui les ont produits; à s'instruire dans ce qui compose toute industrie, savoir : dans la théorie, l'application et l'exécution, de manière à exploiter ses capitaux le mieux possible; à faire triompher la raison en toutes choses, dans sa lutte contre l'absurdité; enfin, à conquérir la liberté par la sagesse. La nation qui réussit le mieux à se procurer ces avantages, est la plus civilisée. C'est ainsi que les progrès de l'industrie indiquent les progrès de la civilisation. « Sans doute, dira-t-on, les principes qui viennent d'être exposés, sont incontestables; mais leur application, sauf quelques rares exceptions

de monopole, étant aujourd'hui à peu près générale en France, quant à l'industrie nationale considérée isolément, et indépendamment de l'industrie étrangère, il n'y a pas à se plaindre à cet égard. Mais le monopole réclamé en faveur des producteurs français, pour être exercé par eux contre les producteurs étrangers, est absolument nécessaire à la prospérité de notre Industrie, et par suite à la prospérité nationale; il faut donc l'établir pour ceux qui n'en jouissent pas, et qui le demandent, et le maintenir pour ceux qui en jouissent actuellement. »

Nous allons discuter cette question, mais nous ferons observer auparavant, que les principes précédens n'ont été posés que pour aider à cette discussion; et que, si la concurrence générale pour presque tous les produits français, à quelques exceptions près, telles que le tabac, le sel, etc., est établie en France, nous le devons à une révolution politique, et non au libre consentement des producteurs. On sait qu'avant la révolution de 1789, la plupart des provinces de France avaient leurs douanes et leurs tarifs établis, contre les autres provinces françaises; c'est-à-dire, contre des producteurs et des consommateurs français; et l'on sait aussi de combien d'entraves l'industrie était entourée sous les noms de maîtrises, jurandes, corporations de métiers, etc., tout cela a été aboli dans l'intérieur; et c'est au moins autant à cette excellente mesure qu'au progrès in-

cessant des lumières, que l'industrie française doit sa prospérité actuelle, et la richesse nationale son accroissement. Aujourd'hui les entraves ne sont plus guère que sur la frontière, où l'on a établi un vaste système de douanes pour maintenir les prohibitions, percevoir les taxes et empêcher la contrebande.

Nous allons donc parler des prohibitions et des taxes; nous ferons connaître le but qu'on se propose en les établissant, et leur effet réel sur la production et sur la consommation du pays.

1°. DES PROHIBITIONS.

On nomme *prohibition*, toute défense légale d'importer ou d'exporter certains produits désignés.

Les produits étrangers dont on prohibe l'importation, sont toujours, sur le marché national, à plus bas prix que les produits nationaux similaires; car, s'ils étaient plus chers, ils seraient prohibés par leur prix relatif, sans qu'il fût besoin de recourir à une loi, et qu'on eût à redouter la contrebande : personne en effet ne consentirait à payer plus cher à l'étranger, des produits qu'on peut obtenir à meilleur compte des producteurs nationaux (1). Cette prohibition est

(1) Si, rendus sur nos marchés, ils étaient de même prix que les nôtres, cas rare et tout-à-fait exceptionnel comme l'équilibre dans une pesée, il est probable que cette circonstance ne serait pas assez évidente aux yeux des commerçans, ni assez durable d'ailleurs, pour

donc évidemment un monopole exercé par les producteurs nationaux des produits en question, contre leurs consommateurs nationaux, que l'on force ainsi à acheter plus cher aux fabricants du pays, ce qu'ils pourraient avoir à meilleur marché par le commerce extérieur.

Les produits nationaux, dont on prohibe l'exportation, sont toujours, sur le marché étranger, à plus bas prix que les produits similaires étrangers; car, s'ils étaient plus chers, il serait inutile d'en prohiber l'exportation par une loi, puisque leur prix relatif ferait exécuter cette prohibition aussi parfaitement que possible : aucun étranger ne consentirait en effet à nous payer plus cher des produits qu'il pourrait se procurer à meilleur marché près des producteurs de son pays (2). Cette prohibition est donc un monopole exercé par les consommateurs nationaux de ces produits, contre leurs producteurs nationaux,

qu'ils en entreprissent le transport; à moins cependant que les producteurs nationaux ne fussent dans l'impossibilité de satisfaire seuls à la demande : et il est évident que dans ce cas, il serait avantageux pour les consommateurs qui en ont besoin, que l'on reçût ces produits étrangers que les nationaux ne sont pas en mesure de fournir.

(2) Si, rendus sur le marché étranger, ils étaient de même prix que les leurs, l'opération commerciale qui les y porterait, serait trop peu certaine et trop peu durable, pour que le commerce voulût l'entreprendre; à moins que les producteurs étrangers ne fussent dans l'impossibilité de satisfaire seuls à la demande; et, dans ce cas, ce débouché serait utile aux producteurs nationaux.

que l'on force ainsi à vendre à meilleur marché aux fabricans du pays, ce qu'ils pourraient vendre plus cher à l'étranger (1).

On prohibe ordinairement l'exportation des matières premières, et l'importation des produits manufacturés. Par la première de ces prohibitions, on prétend donner de l'extension à l'industrie nationale, en la forçant de façonner ces matières premières; par la seconde, on prétend la favoriser, en forçant les consommateurs de faire usage de ces mêmes matières manufacturées dans le pays. Ainsi, aux producteurs nationaux de produits manufacturés, on sacrifie à la fois les producteurs nationaux des matières premières qu'ils emploient, en prohibant l'exportation de ces matières premières, et les consommateurs nationaux des produits manufacturés qu'ils confectionnent, en prohibant l'importation des produits semblables manufacturés à l'étranger. On fait donc là une fort mauvaise opération, puisqu'elle a pour résultat de faire perdre aux uns ce qu'elle fait gagner aux autres.

Remarquons que les exportations et les importations ne sont que l'échange des produits nationaux, contre des produits étrangers. Les produits importés

(1) Les produits nationaux dont on prohibe l'exportation, sont en général des matières premières, dont les consommateurs sont alors les producteurs nationaux de produits manufacturés avec ces matières premières.

sont payés avec les produits exportés, et réciproquement; car on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter. On ne peut obtenir les produits des autres, sans les payer avec les produits qu'on a créés; et l'on ne donne pas communément des produits aux autres, sans recevoir en retour d'autres produits, pour une valeur égale. Rappelons-nous que la monnaie est un produit, comme tous les autres produits, et qu'on ne peut s'en procurer qu'en créant des produits au moyen desquels on l'achète (28). C'est absolument la même chose en définitive, que si l'on eût créé la monnaie elle-même.

Dans l'Industrie, en la supposant exercée honnêtement, on ne peut faire un profit que par un acte de production, et l'on ne peut faire une perte que par un acte de consommation. Or, que l'échange soit fait avec l'étranger ou entre les nationaux, il ne peut être et n'est jamais ni production ni consommation; il ne peut donc occasionner ni profit ni perte en lui-même.

Cet échange de produits nationaux contre des produits étrangers, est utile au pays, et ne lui nuit en aucune manière. En effet, quel que soit un produit, quand il sort, il paie une valeur égale reçue de l'étranger, valeur qui sous la forme qu'elle a satisfait mieux que lui les besoins intérieurs, puisqu'on la lui préfère; quand il entre, il est payé par des produits nationaux qui lui sont égaux en valeur, mais qui sa-

tisfont moins bien que lui les besoins intérieurs, puisqu'on les donne pour l'avoir.

Il est donc bien indifférent *pour la richesse nationale*, que tel ou tel produit, matière première ou manufacturée, entre dans le pays ou en sorte, puisque la nation ne gagne ou ne perd rien, quant à la valeur entrée ou sortie. Mais ces échanges permettant aux citoyens des deux pays de satisfaire des besoins plus variés, il est très avantageux que le commerce avec l'étranger soit libre, puisqu'il est évident que les commerçans spéculent alors sur les marchandises qui conviennent le mieux pour cela. Ces marchandises sont évidemment celles qui leur procurent le plus de bénéfices ; et il est ridicule et absurde de prétendre en savoir plus qu'eux là-dessus. Les marchandises étrangères étant *nécessairement* payées avec des produits nationaux ; si les producteurs nationaux ne gagnaient point à cet échange, il est bien clair qu'ils ne le feraient point. Les consommateurs nationaux de ces marchandises étrangères, doivent aussi gagner soit en quantité, soit en qualité, autrement ils acheteraient les marchandises nationales de préférence. Or, si les producteurs et les consommateurs y gagnent, la nation y gagne aussi, puisque la somme des gains particuliers compose le sien.

Lorsque l'étranger préfère nos matières premières à nos produits manufacturés, c'est qu'il les estime davantage, et il nous les paie alors proportionnelle-

ment plus cher : nous lui donnons un produit qui, ayant moins de façons, nous a moins coûté. Nous gagnons donc doublement à cet échange; et il est évidemment injuste et absurde d'empêcher les producteurs de ces matières premières de faire ce gain, et de les forcer de vendre leurs produits moins cher à nos fabricans.

Lorsque nos consommateurs préfèrent les produits manufacturés de l'étranger à ceux de nos fabricans, c'est que, à qualités égales, ils les paient moins cher; parce que l'étranger les produisant à meilleur marché que nos fabricants, peut les donner à plus bas prix. Or, il est très avantageux de les consommer de préférence aux nôtres, puisque pour le même sacrifice, on peut en obtenir davantage; et il est évidemment injuste et absurde d'empêcher nos consommateurs, qui tous ou presque tous sont producteurs, de profiter de cet avantage, et de les forcer de payer plus cher à nos fabricans des produits de même qualité.

Tel ou tel producteur peut bien gagner à ces prohibitions, mais alors d'autres citoyens y perdent; car l'opération que l'on fait ici, consiste à prendre dans une poche pour mettre dans une autre. Or, la nation n'a aucun intérêt à dépouiller telle classe de citoyens, pour enrichir telle autre classe. Ajoutons encore que les produits ne sont point faits pour les producteurs, considérés comme producteurs, mais pour les con-

sommateurs ; et que le plus grand avantage possible pour la société, est que les produits soient le moins cher possible. Tant pis pour ceux qui perdent : c'est qu'ils sont des ignorans qui ne savent point produire, ou des étourdis qui spéculent mal. On ne doit pas entrer dans ces considérations particulières, quand l'intérêt général est satisfait.

La production du pays, considérée en général, est encouragée par l'importation des marchandises étrangères; car, en quelque endroit qu'il achète, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, un pays ne pouvant payer les consommations qu'avec ses produits, ne peut consommer d'autres valeurs que celles qu'il produit; de sorte que, échanger nos produits contre des produits étrangers, c'est réellement produire les produits étrangers au moyen des nôtres. Ainsi, la production générale du pays est autant encouragée par l'achat à l'extérieur que par l'achat à l'intérieur : les ouvriers et les capitaux nationaux ont autant travaillé d'une manière que de l'autre.

La production d'un pays, considérée en général, est encouragée par l'exportation de ses marchandises, puisque ce sont des débouchés de plus qui étendent la demande, et par conséquent la production. La consommation y gagne aussi, puisque ces marchandises en paient d'autres qui rentrent, et satisfont mieux que les premières une plus grande quantité de besoins et des besoins plus variés.

Ainsi, les prohibitions ont pour effet de priver le pays de produits utiles et de débouchés, pour les produits qu'il crée.

2°. DES TAXES.

Les taxes sont des droits placés sur l'importation ou sur l'exportation de certains produits, et perçus à la frontière. Les produits qui ne sont point prohibés, sont ordinairement taxés soit à leur entrée, soit à leur sortie.

1° *Droits d'entrée.* La valeur des marchandises étrangères que l'on importe, est augmentée par ces droits, comme elle l'est par les frais d'emballage, de transport, d'emmagasinement et de conservation : ils font partie de leurs frais de production.

Cette augmentation de valeur des marchandises étrangères, maintient au même prix les marchandises nationales de même espèce et de même qualité; on permet aux producteurs nationaux, lorsqu'ils tiennent leurs produits un peu au-dessous de ce prix, de vendre seuls ces marchandises à l'exclusion de l'étranger.

Dans le premier cas, la marchandise étant devenue plus chère par le fait de la taxe, il y a diminution de demande; donc diminution de production. Il y a de plus un déplacement de richesse, qui est toujours une injustice; car, si les produits achetés sont nationaux, l'excédant de valeur passe dans la poche des

producteurs nationaux, qui jouissent ainsi d'un lucre non mérité, puisqu'ils sont en arrière dans l'art de produire; si les produits achetés sont étrangers, l'excédant de valeur passe au fisc sous la forme d'impôt ou taxe : et dans l'une et l'autre supposition, la perte est supportée par les consommateurs nationaux, qui n'ont point acquis plus d'utilité, puisque les droits n'en ajoutent aucune aux produits. Remarquez bien que les étrangers ne paient et ne perdent rien dans cette affaire : c'est celui qui consomme qui perd, car il paie tout.

Dans le second cas, l'exclusion des produits étrangers, équivaut à une prohibition formelle : ce qui détruit des débouchés, puisque l'importation qui eût été faite de ces produits, aurait été payée par une exportation équivalente. Il y a en outre diminution de demande à l'intérieur, puisqu'il y a augmentation de prix par le fait de la taxe; donc diminution de production. Il y a enfin, comme dans le premier cas, un déplacement de richesse, et un obstacle à la satisfaction de beaucoup de besoin, qu'on aurait pu satisfaire sans la taxe.

2°. *Droits de sortie.* Les droits de sortie augmentent pour les étrangers les frais de production de la marchandise.

Cette augmentation de valeur des marchandises nationales, diminue la demande que les étrangers en fesaient, ou la supprime tout-à-fait.

Dans le premier cas, les droits restreignant la consommation des produits à l'étranger, en restreignent la production à l'intérieur. C'est un tort fait aux producteurs nationaux; qui n'obtiennent du droit aucun avantage, puisque l'excédant de valeur ajouté par la taxe à la marchandise, et payé par l'étranger, ne leur revient point, et se trouve enlevé par le fisc.

Dans le second cas, qui arrive lorsque les droits sont tels que les producteurs étrangers ont un avantage à confectionner ces produits, ce commerce cesse d'avoir lieu, et la nation est privée d'une source de richesses ; car le commerce est créateur de richesses. Les producteurs nationaux des produits taxés, sont privés d'un débouché avantageux : ce qui restreint leur production.

On voit donc que les taxes ont, sur la richesse et la prospérité du pays, dans lequel elles sont établies, un effet, à peu de choses près, aussi désastreux que les prohibitions.

Quelques personnes diront peut-être : « Nous serions portés à adopter la liberté entière de l'industrie, s'il y avait réciprocité de la part de l'étranger ; si en admettant librement l'importation de tous les produits étrangers, l'étranger admettait aussi librement chez lui tous nos produits. »

Mais il est évident que si l'on importe des marchandises étrangères, il faut nécessairement les payer d'une manière quelconque, par une exportation équi-

valente; car l'étranger ne nous les donnera certainement pas pour rien.

« Sans doute, répondra-t-on, cela est évident; mais au lieu de les payer avec nos marchandises, nous les paierons avec notre numéraire. »

Et quand cela serait, où est le mal? qu'importe, je vous prie, la matière à laquelle est attachée la valeur qui sert à payer, si en payant de cette manière, vous ne payez pas plus cher? Est-ce que le numéraire n'est pas une marchandise? (30) Dans les échanges nommés ventes et achats, l'acheteur ne le vend-il pas, le marchand ne l'achète-t-il pas? la monnaie est un produit comme tous les autres produits (24). Les hôtels de monnaie sont les manufactures où on la fabrique; son utilité consiste dans son usage pour effectuer et faciliter les échanges, et sa valeur provient de cette utilité. Comment se procure-t-on du pain? c'est en confectionnant des produits qui servent à l'acheter. Comment se procure-t-on de la monnaie, si ce n'est de la même manière? de quelque manière que vous vous y preniez, à moins de la voler, vous ne pouvez vous procurer de la monnaie qu'avec vos produits. En payant l'étranger en numéraire, vous le payez donc avec vos produits.

On croit généralement que dans le commerce extérieur, il est moins avantageux, *à cause de la matière*, de payer les produits étrangers avec du numéraire, qu'avec d'autres produits. Mais c'est la

valeur et non la matière qui fait la richesse (8) ; de sorte que deux valeurs égales, sont deux richesses égales, à qnelques matières qu'elles soient attachées l'une et l'autre : le numéraire n'est donc pas plus précieux que tout autre produit d'égale valeur. Or, le numéraire sortant est payé par une valeur égale qui entre ; de même que le numéraire entrant est payé par une valeur égale qui sort. Ainsi, par le fait de l'importation ou de l'exportation du numéraire, il n'y a, quant à la valeur, ni profit, ni perte pour le pays. D'ailleurs, n'est-ce pas là un échange que l'on fait à chaque instant dans les marchés nationaux? est-ce que l'on ne donne pas partout de l'argent pour avoir des marchandises? est-ce que celui qui, dans ces échanges, donne de l'argent, fait une perte? Si les individus, en payant avec du numéraire, ne font point de perte, comment voulez-vous que le pays en fasse une?

On croit aussi qu'il est moins avantageux pour la production du pays, de payer les produits étrangers avec du numéraire, qu'avec les autres produits nationaux. Mais, de quelque manière que l'on fasse, on ne peut payer les objets que l'on ne produit pas, qu'avec ceux que l'on produit, puisque l'on n'a rien d'autre à donner en échange. En payant avec du numéraire, on paie avec des produits; puisque le numéraire ne s'acquiert lui-même qu'en le payant avec des produits. Il est donc bien indifférent de payer les

produits étrangers avec du numéraire ou avec d'autres produits.

On craint, attendu son usage de permettre et de faciliter les échanges, que le numéraire devienne rare, par suite de sa sortie et de son accaparement fait par les autres pays. Mais lorsque la quantité restante est suffisante pour la facilité des échanges, il est indifférent que le numéraire devienne rare ou abondant dans un pays, puisque le besoin qu'il est destiné à satisfaire est satisfait (1). Le numéraire sort d'un pays ou y entre par le fait de sa valeur relative ; en effet, lorsqu'en un lieu déterminé la monnaie à une plus grande valeur, il y a à gagner à en importer des lieux où sa valeur est moindre en ce moment, et il y aurait perte à en exporter ; lorsqu'au contraire la monnaie a une moindre valeur, il y aurait perte à en importer des lieux où sa valeur est plus grande et il y a à gagner à en exporter dans ces lienx. C'est là une affaire commerciale : le commerce, en profitant naturellement du bénéfice que l'on peut faire sur ce produit, comme il le ferait sur tout autre produit, dans les mêmes circonstances, rétablira bientôt l'équilibre. Ainsi, il n'y a pas à craindre que le numé-

(1) Lorsque le numéraire devient plus rare, chaque pièce achète davantage, et toutes les marchandises diminuent de prix ; lorsque le numéraire devient plus abondant, chaque pièce achète moins, et toutes les marchandises augmentent de prix. Il n'en résulte qu'un changement dans le rapport des valeurs.

raire devienne assez rare pour nuire à la facilité des échanges, *seul besoin qu'il peut satisfaire* (24). Donc, quant aux échanges, qui sont *le seul emploi* de la monnaie, il n'y a aucun avantage à ce qu'elle entre, ni aucun inconvénient à ce qu'elle sorte.

Rien ne peut empêcher la contrebande du numéraire, la plus facile et la plus lucrative de toutes, vu la nature du produit. Il est donc bien inutile de prohiber la sortie du numéraire d'un pays, ainsi qu'on le fait presque partout; puisqu'il n'y a pas à craindre, même dans le cas de prohibition qui nuit à sa marche, que le numéraire devienne assez rare pour diminuer la facilité des échanges, et à plus forte raison dans le cas de liberté, où l'équilibre se rétablit plus vîte.

Il est absurde, d'ailleurs, de craindre que les étrangers accaparent le numéraire. Qu'en feraient-ils? s'ils en ont assez pour effectuer les échanges, seul usage qu'il puisse avoir (24)? Accaparez-vous le blé des autres pays, quand il s'en trouve assez dans le vôtre pour la nourriture de ses habitans. Le numéraire n'est utile que pour les échanges; il l'est d'autant plus qu'il en fait davantage, et il aurait atteint son maximum d'utilité s'il y était toujours employé sans aucun repos. Renfermé dans un coffre-fort ou enfoui, il ne sert à rien : c'est un produit qui chôme, et qui manque son but, qui est de satisfaire un besoin.

Quand même la liberté du commerce ne serait point

réciproque, il n'y aurait aucune perte pour le pays, qui laisserait entrer librement chez lui les marchandises de l'autre ; car il acquerrait ainsi des produits qu'ils ne peut pas avoir chez lui à aussi bas prix, puisqu'il les prend chez l'étranger ; et il donnerait en échange des produits que l'étranger ne peut pas se procurer autrément, puisque ce sont ceux qu'il ne prohibe pas ou qu'il taxe le moins, et par conséquent ceux qu'on lui vend le plus cher. Il est évident qu'on ne peut que gagner à ce marché.

Cette proposition n'est paradoxale que parce qu'on ne fait pas attention que le gain fait par le commerce n'est enlevé à personne ; et que les droits mis sur l'importation des marchandises, ne sont point payés par les étrangers, mais bien par les consommateurs nationaux : ce n'est qu'un déplacement de richesses nationales.

On dit qu'en mettant des droits sur l'entrée des marchandises étrangères, on favorise dans le pays la production de ces marchandises : ce qui permet aux consommateurs nationaux de se passer des étrangers, et de cesser d'en être *tributaires*. Mais vouloir produire certaines marchandises que l'on peut avoir à bon marché chez l'étranger, et qu'on ne peut fabriquer chez soi qu'à grands frais, soit parce que le sol n'y est point propre, soit parce que les habitans n'y sont point aptes, soit enfin parce que les circonstances de leur production n'y sont point favorables,

est une haute sottise. Il est absurde pour une nation comme pour un particulier de confectionner les produits qui coûtent plus à faire qu'à acheter. Chercher d'ailleurs à se passer des étrangers, c'est vouloir anéantir tont commerce extérieur qui est une source de richesses; car, si vous ne leur achetez rien, ils ne vous acheteront rien, puisqu'ils ne pourraient vous payer qu'avec leurs produits que vous ne voulez pas recevoir : toute relation commerciale serait donc détruite. Ajoutons qu'on n'est point *tributaire* de l'étranger en recevant ses produits; car, être tributaire, c'est donner une valeur sans dédommagement ou compensation, soit qu'on y ait été contraint par la force, soit que la prudence ait conseillé de le faire : ici l'on reçoit une valeur égale à celle qu'on donne. Voilà comme on est bien souvent la dupe des mots : ce mot *tributaire* est une sottise qui sort encore de bien des bouches, quand il s'agit de commerce extérieur.

Tous les pays ne peuvent pas produire les mêmes choses avec autant de facilité les uns que les autres, parce que les circonstances de la production n'y sont point les mêmes pour chaque espèce de produits. Le sol est plus ou moins propre à telle ou telle production, selon sa nature particulière, et le climat; les habitans y sont plus ou moins aptes, selon leurs différens degrés d'instruction dans les sciences et dans les arts. Les circonstances de la production étant plus

ou moins favorables, selon les pays pour chaque espèce de produits, il s'ensuit que dans chaque pays les divers produits, qui coûtent plus ou moins à produire, sont plus ou moins chers que dans tel ou tel autre.

Si un produit d'une espèce et d'une qualité donnée, coûte plus à produire en France qu'en Angleterre, la raison prescrit de ne point le créer en France et de l'acheter aux Anglais, puisqu'on l'obtient ainsi à meilleur marché. Ce produit anglais est payé avec des produits nationaux, qui représentent une certaine quantité de travail national, moins grande que celle qu'eût nécessité en France la fabrication du produit en question. Si l'étranger nous donnait des produits pour rien, ce serait certainement une très bonne affaire pour nous, puisque nous n'aurions pas besoin de travailler pour nous les procurer : c'en est une fort bonne encore, quand il nous les donne à plus bas prix, que celui qu'il faudrait donner pour les créer en France, puisque nous payons avec moins de travail des objets qui nous font éprouver les mêmes jouissances. On ne doit créer que les produits qu'on sait confectionner à meilleur marché que les autres pays; et c'est avec ceux-là qu'on se procure ceux que l'on ne pourrait créer qu'avec plus de frais, parce que les circonstances de la production sont moins bonnes.

Si de deux fabricans de draps, l'un vendait sa marchandise 25 francs le mètre, et que l'autre donnât la

même qualité à 20 francs ; y aurait-il quelque motif raisonnable qui pût autoriser un homme de bon sens, à payer plus cher chez le premier marchand une marchandise, qu'il pent avoir à meilleur marché chez le second ? non certainement. Quand deux Français troquent un produit contre un autre, personne n'y trouve rien á dire ; mais quand, le troc restant le même, l'un des troqueurs devient étranger, on se récrie comme s'il pouvait y avoir une perte. Cependant la qualité de Français ou d'Anglais, ne fait absolument rien à l'affaire. Quand l'Anglais vous donne son produit pour un produit d'égale valeur, sur le marché où vous êtes, qu'avez-vous à réclamer ?

Quand on reçoit une marchandise étrangère, c'est qu'on aime mieux la consommer, que celle que l'on donne en échange. S'il y avait une perte pour la nation qui importe, il y en aurait une égale pour le commerçant qui fait la transaction ; puisque, sous ce point de vue, toute perte nationale ne peut provenir que des pertes particulières. Or, le commerçant sait mieux que personne s'il perd ou s'il gagne, puisqne c'est lui qui souffre des pertes et qui jouit des profits. Nous avons déjà dit que dans l'ordre d'idées qui nous occupe, on ne peut *gagner* que par *la production*, et que l'on ne peut *perdre* que par *la consommation*. Or, dans *l'échange* d'un produit national contre un produit étranger, il n'y a *ni production ni consommation ;* donc, il n'y a *ni gain ni perte*. Le

gain ou la perte que fait le commerçant provient du transport de la marchandise d'un marché à un autre, et non de l'échange de cette marchandise contre une autre, qui lui donne une valeur égale à celle qu'il livre.

Dans tout pays, la majeure partie des produits qui s'y créent, s'y consomme également; et cela serait encore vrai sous le régime de la liberté illimitée de l'Industrie. Mais quand bien même le commerce extérieur s'accroîtrait considérablement, il n'en résulterait qu'une chose très favorable pour la richesse du pays; car il faut payer les produits que nous recevons du dehors avec ceux que nous produisons au dedans : on ne peut payer, donc recevoir autrement. La production intérieure s'augmenterait donc de toute la valeur des nouvelles importations. Avec la liberté illimitée, toutes les industries prospèrent, et par conséquent aussi tous leurs producteurs, car ces industries ne craignent aucune concurrence, puisque les producteurs, étant libres dans leur choix, ne choisissent évidemment que celles dont les produits coûtent moins que les produits similaires étrangers. Cette prospérité, loin d'être *factice et précaire*, serait *réelle et durable*. Le consommateur serait sûr, en payant le produit, de recevoir une quantité d'utilité égale à celle qui est contenue dans la valeur qui sert à payer : ce qui n'a pas lieu quand le prix du produit est élevé d'une manière factice, puisque, par le fait

de la taxe, le produit est devenu plus cher sans contenir plus d'utilité.

En consommant des produits étrangers, un pays consomme *nécessairement* les valeurs qu'il a produites : il ne peut consommer que celles-là ; et cela serait vrai, même dans le cas où il ne consommerait que des produits étrangers. Créer des produits qui s'échangent contre des produits étrangers que l'on consomme, c'est une manière indirecte de créer ces produits étrangers, qui est plus lucrative, plus avantageuse que si on les créait directement.

Comme il y a une assez grande inégalité dans la répartition des forces industrielles chez les diverses nations, il convient de profiter de l'avantage que les autres ont sur nous dans l'Industrie, en achetant des produits qui ont coûté moins de travail que n'en coûteraient les nôtres de même espèce et de même qualité, puisqu'ils sont moins chers, et que nous payons par conséquent avec moins de travail. Comme c'est notre manière de les produire, nous les payons réellement moins cher : ce qui, pour un esprit juste, est une excellente chose. Ce sera toujours une sottise de s'exténuer pour produire à grands frais ce que l'on peut aisément se procurer à bon marché.

L'échange libre est profitable aux intérêts des producteurs *c*t des consommateurs ; Il est donc profitable aux intérêts du pays, qui se composent de la somme des leurs. On peut considérer les deux pays

comme deux commerçans qui font tous deux des profits, mais dont l'un peut-être plus habile et en faire plus que l'autre. Comme ces profits ne sont faits aux dépens de personne, celui qui en fait le moins n'est point fondé à dire qu'il est lésé. Dans les échanges libres, on reçoit une valeur égale à celle qu'on donne, et cela a lieu quelque nombreux que soient les échanges.

L'accroissement de la richesse des peuples, est favorable à celui qui commerce avec eux, dans quelque situation prospère ou malheureuse qu'il soit lui-même; car cette prospérité lui ouvre plus de débouchés pour ses produits, et la valeur qu'il reçoit en retour lui permet de satisfaire plus de besoins, parce qu'elle se compose de plus d'utilité, à mesure que l'Industrie qui la produit, est plus perfectionnée.

Quand un peuple a une supériorité marquée dans les travaux industriels, c'est le fruit de sa sagesse et de son travail, et non le fruit d'une spoliation exercée sur les autres peuples. Ceux-ci ont fait moins de progrès dans l'art de produire des richesses, et leur infériorité n'est que relative : je veux dire qu'elle n'existe que par la supériorité de l'autre. Le peuple le moins industrieux gagne toujours à commercer avec celui qui l'est davantage; et il gagne d'autant plus, que celui avec lequel il commerce, est plus riche. Il est donc absurde de chercher à nuire à celui-ci par des taxes mises sur ses produits.

Si le mot *tributaire,* que l'on emploie si souvent et si mal à propos, veut exprimer l'idée qu'il ne convient pas qu'un peuple dépende des autres, pour les choses qui lui sont utiles, cette idée est absurde, puisqu'elle est destructive du commerce extérieur, qui offre un des plus grands moyens de richesse. Sur quoi commercer, en effet, si vous avez chez vous tout ce qui vous convient? De plus, quand vous dépendez d'un peuple, pour un produit, est-ce qu'il ne dépend pas également de vous pour celui qui le paie? est-ce que tous les pays peuvent produire indifféremment toutes choses? les zônes torride, tempérées et glaciales, sont-elles également privilégiées par la nature? les montagnes sont-elles aussi fertiles que les vallées? enfin, tous les hommes, dans tous les climats, sont-ils également industrieux pour produire les mêmes choses?

La route des richesses ne nous est point fermée, parceque d'autres la parcourent mieux et plus promptement que nous. Il n'est point de peuple au monde, quelque petit et quelque malheureux qu'il soit, qui ne puisse tirer de son propre fond industriel, certains produits qu'il confectionnera mieux et à meilleur marché que les autres peuples; parce que les hommes sont, suivant les pays, plus ou moins industrieux pour confectionner tel ou tel produit, et que les divers pays diffèrent plus ou moins dans leurs productions. Or, ce sont ces produits qu'il échange

contre ceux que les autres peuples confectionnent plus économiquement que lui. On ne doit faire que de bonnes spéculations; et la rivalité étrangère, loin de tuer l'industrie qui peut lutter, l'encourage. La concurrence étrangère force les producteurs à placer leurs capitaux et leur travail, dans les emplois les plus productifs, c'est-à-dire, dans ceux où l'étranger est moins habile; elle retire en même temps ces capitaux, et ce travail des emplois improductifs, où le système de protection les avait malheureusement engagés. La taxe n'encourage que l'ignorance, la routine, la paresse, la sordidité, à l'avantage de quelques producteurs privilégiés et du fisc.

Si le débouché que vous procurez aux produits de l'étranger, en les recevant, encourage son industrie, celui qu'il vous procure, en recevant les vôtres en échange des siens, encourage d'autant la vôtre; et cela a lieu, quelle que soit la richesse relative des deux états : car l'importation commande une exportation égale en valeur. Si par hasard l'étranger ne voulait point de vos produits, il n'y aurait plus de commerce possible avec lui; car vous ne pouvez le payer qu'avec ces produits, et il ne vous donnera rien pour rien.

Il y a un grand avantage à ce que les peuples soient dans une mutuelle dépendance les uns des autres, pour tout ce qui est utile aux uns et aux autres : cela procure à chacun plus de moyens, pour satisfaire

plus de besoins, pour se procurer plus de bonheur; cela donne des débouchés à tous les produits; cela tend à maintenir entre les peuples l'état de paix, que tant de causes politiques, le plus souvent fort déraisonnables, tendent à rompre. Quand l'Angleterre a intérêt à nous vendre des marchandises pour une valeur de cent millions; si nous les lui achetons, c'est qu'en les payant, nous avons le même intérêt qu'elle, à employer d'une manière plus profitable une valeur égale de cent millions placée dans nos marchandises. Nous gagnons les uns et les autres à ce marché; et aucun des deux pays n'est dans la dépendance de l'autre, lorsque tous deux sont dans une dépendance mutuelle.

Tous les peuples ne peuvent pas être en même temps placés dans des situations également favorables à l'Industrie : cet âge d'or qui égaliserait la richesse et par conséquent le bonheur, ne viendra jamais. Ce ne serait d'ailleurs qu'un équilibre instable, toutes les forces qui y participeraient, étant incessamment variables par des causes indépendantes de la production. L'Angleterre, placée si haut dans l'Industrie, s'abaissera, et l'Espagne, placée si bas, s'élevera : telle est la loi éternelle du temps qui engendre et détruit tout, et qui est écrite dans toutes les pages de l'histoire.

Le peuple le plus civilisé, en commerçant avec celui qui l'est le moins, ne lui enlève aucune parcelle de richesse, et le commerce qu'ils font ensemble est profitable à l'un et à l'autre. Il l'est d'autant moins

pour le peuple le plus civilisé que l'autre l'est moins; il l'est d'autant plus pour celui qui est le moins civilisé que l'autre l'est davantage : et il est vrai de dire que cet avantage est d'autant plus grand pour un peuple quelconque, qu'il est en relation avec des peuples plus civilisés, et qu'il est lui-même plus avancé dans la civilisation. Donc, si l'on doit tendre à s'enrichir, on ne doit pas, pour atteindre ce but, envier et chercher à détruire les moyens de richesse des autres nations. Il convient donc d'abandonner décidément ces doctrines absurdes et insensées, dirigées contre les peuples qui sont en avance dans la route de l'Industrie, en faveur de ceux qui y sont en retard, jamais ils ne pourront y marcher de front.

Nous avons vu précédemment que les droits, placés sur les marchandises étrangères, établissent un monopole en faveur des producteurs nationaux des mêmes produits, et au détriment des consommateurs nationaux de ces produits. Cette vérité est incontestable; mais il nous paraît utile de revenir sur ce sujet, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui s'imaginent que la concurrence établie entre tous les producteurs d'un même pays, suffit pour préserver ce pays des inconvéniens du monopole.

Si le producteur français ne peut confectionner un produit d'une qualité donnée, qu'à un prix double de celui auquel peut nous le livrer le fabricant étranger, la liberté la plus grande dans l'Industrie inté-

rieure pourra sans doute empêcher, par le fait de la concurrence, que le consommateur français le paie plus du double ; mais elle n'empêchera pas qu'il ne le paie le double, puisqu'on ne peut, par hypothèse, le lui livrer au-dessous de ce prix. Si les consommateurs achètent une quantité de ce produit pour une valeur de deux millions, ils ont, en consommant ce produit, consommé un million de plus qu'ils n'eussent fait s'il leur avait été permis de se le procurer à l'étranger. Ils auraient pu avec ce million satisfaire d'autres besoins ou se procurer d'autres jouissances, en achetant les produits de quelque autre industrie, très probablement nationale. Il y a donc eu, quant au produit en question, un million de perdu ; puisqu'il eût été possible, en achetant à l'étranger, de satisfaire le même besoin avec un million de moins. Ne croyez pas qu'il y ait compensation pour la richesse nationale, parce que les producteurs nationaux du produit dont nous parlons ont reçu ce million que les consommateurs ont perdu; s'ils reçoivent ce que les autres perdent, ils paient aussi plus cher la fabrication de leur produit, puisque leur industrie est en retard. Ils consomment, pour le créer, une quantité de services productifs plus considérable que celle qui est consommée par l'étranger ; et cet excès équivaut à un million : il y a donc une perte réelle et définitive d'un million pour le pays.

Ajoutons à ce que nous venons de dire, qu'en éle-

vant le prix d'un produit d'une manière factice, c'est-à-dire, par une entrave, telle que les taxes, indépendante de la facilité plus ou moins grande de produire, on empêche une certaine quantité de consommateurs d'atteindre ce produit, qu'ils auraient pu atteindre si l'Industrie eût été libre : on les prive donc de la satisfaction d'une partie de leurs besoins.

Il est absurde de vouloir régler l'Industrie d'un pays, et de le forcer à produire, par une production factice, les choses qu'il n'aurait point créées, si la liberté de l'Industrie eût existé. Quand l'Industrie est libre, les producteurs s'adonnent à des branches d'Industries stables et non précaires, parce qu'ils choisissent celles que les circonstances générales de la production rendent plus lucratives. On comprend qu'après le monopole exacteur, le retour à la liberté éprouve de la résistance. Tous ceux qui jouissent d'un abus veulent le conserver, et repoussent la liberté qui le détruit.

Le désir et la possibilité plus ou moins grande, selon l'étendue et les difficultés de la frontière, de se soustraire au paiement du droit, font naître l'action que l'on nomme *contrebande*. Le commerce du contrebandier, considéré en lui-même, est assurément fort innocent et utile en même temps, puisqu'il rapporte un profit à celui qui l'entreprend, et qu'il accroît d'autant la richesse nationale; mais, pour satisfaire les désirs avides de quelques producteurs

insatiables, et pour se conformer à des théories profondément absurdes et ridicules ; la loi transforme en délit cette action innocente, et punit ensuite le délit qu'elle a créé : ce qui n'est certainement ni juste ni moral. De sorte que tout ceux qui souffrent des prohibitions et des taxes, c'est-à-dire, tous les consommateurs, *(tout le monde)*, sont intéressés à violer la loi : ce qui n'est guère politique. Enfin, pour empêcher et punir la contrebande, maintenir les prohibitions et percevoir les droits établis, le gouvernement est forcé d'entretenir, sur une immense frontière, une armée de douaniers et une administration très dispendieuses pour l'Etat, qui exercent une espèce de persécution sur tous les voyageurs, et dont la singulière protection a pour résultat de faire payer cher tout ce que sans les douanes, on pourrait avoir à bon marché.

Ainsi nous pouvons conclure, d'après toutes les raisons qui ont été exposées, que les prohibitions et les taxes, loin d'être utiles au pays, ne lui sont que nuisibles. Leur effet est :

1°. De priver le pays de produits utiles : plus il y a de produits différens dans un pays, plus on peut satisfaire de besoins divers ;

2°. D'élever le prix des produits nationaux protégés, et de les faire ainsi payer plus cher à ceux qui sont forcés de les consommer : ce qui est une spoliation, donc une injustice et une immoralité ;

3°. De restreindre la consommation en imposant des privations aux consommateurs : car les premiers produits dont on se prive sont ceux qui sont plus chers relativement à leur utilité ;

4°. De mettre, par l'élévation de leur prix, des produits utiles hors de la portée des plus pauvres, et de les priver ainsi de la satisfaction de leurs besoins : ce qui est iuhumain ;

5°. De restreindre la production en fermant des débouchés : puisqu'on paie les marchandises étrangères que l'on reçoit avec les produits nationaux que l'on confectionne ;

6° De tarir une source de richesse, en amoindrissant de plus en plus le commerce extérieur ;

7° De repousser le meilleur moyen de maintenir la paix générale, par les intérêts et la dépendance mutuelle des peuples : ce qui est anti-social ;

8° De créer dans le pays des industries factices, qui ne peuvent se soutenir que par la protection des douanes, et de rendre ainsi de plus en plus difficile le retour à la liberté illimitée, seule chose juste et utile ;

9° De faire entrer des ouvriers et des capitaux dans des industries ruineuses pour la nation, et d'en priver en même temps les industries véritablement lucratives ;

10° De consacrer une bien haute sottise ; celle de faire, à grands frais, chez soi, des produits que l'on peut se procurer à bon marché chez l'étranger ;

11° Enfin, d'encourager la contrebande, c'est-à-dire, un délit dont elles sont la cause, en intéressant tous les consommateurs à le commettre (1).

Nous pouvons conclure également de tout ce qui précède, que *la liberté pleine et entière de l'industrie,* loin de faire aucun tort à personne, est utile à tout le monde, et qu'elle est en même temps ce qu'il y a de plus avantageux pour la richesse nationale.

L'intérêt égoïste *vendre cher,* est celui de tous les producteurs; il revient, comme nous l'avons dit, à cette formule : *donner peu et recevoir beaucoup.* L'intérêt également égoïste *acheter à bon marché,* est celui de tous les consommateurs; il revient aussi à cette même formule : *recevoir beaucoup et donner peu.* Mais la justice veut impérieusement que chaque chose utile ait sa *valeur nécessaire,* et ne soit payée que cette valeur : le producteur capable ne doit point perdre dans son industrie, et ne doit rien faire

(1). La contrebande est d'autant plus active, que le gain qu'elle peut faire, est plus considérable, ou que les droits sont plus élevés. Quand les droits sont modérés, le bénéfice du fisc est plus grand; car la fraude est moins active et la consommation est plus forte; la taxe se trouve ainsi payée par un plus grand nombre d'individus. Il serait bon qu'elle fût assez faible pour qu'il fût préférable de la payer, que de s'y soustraire, et pour qu'elle ne représentât que l'impôt équitable que le commerce extérieur doit payer à l'état, comme le commerce intérieur et les manufactures. Quand un impôt est nécessaire, et qu'on veut l'asseoir sur l'industrie, ce n'est que justice de le faire payer proportionnellement à tous les genres de production.

perdre au consommateur. Or, la liberté pleine et entière de l'industrie, permettant la concurrence la plus étendue possible pour l'état actuel de diffusion des connaissances humaines; il en résulte que, dans cet état de choses, le prix courant de tous les produits et de tous les services productifs, est le plus bas possible, et se trouve ainsi le plus près possible de leur valeur nécessaire, qui est la seule valeur équitable qu'ils puissent avoir, et sans laquelle d'ailleurs ils n'existeraient point.

Les citoyens, considérés *comme consommateurs*, ont alors *tous les produits* dont ils font usage, au meilleur marché possible : les payant moins cher, ils ont plus de moyens pour en consommer une plus grande quantité, ou pour multiplier leurs jouissances par de nouveaux produits, qu'ils n'eussent pu atteindre sans cet avantage. Comme ils achètent également au meilleur marché possible, *tous les services productifs et tous les objets* nécessaires aux diverses industries qu'ils pratiquent, ils ont aussi plus de moyens pour augmenter leur production. Considérés *comme producteurs*, ils vendent leurs produits à un prix égal à *leur valeur nécessaire*, la seule qui leur est dûe, la seule à laquelle ils puissent prétendre, et qu'ils puissent honnêtement recevoir; car elle représente toutes les dépenses qu'ils ont faites, tout le temps et tout le travail qu'ils y ont employés. Ils vendent leurs produits moins cher, que lorsqu'ils sont favorisés par les

prohibitions ou par les taxes ; mais ils les produisent à moins de frais, puisqu'ils achètent tous les services à meilleur marché. Ils en vendent d'ailleurs davantage, puisque le bas prix des produits rend la consommation plus grande ; et ce qu'ils reçoivent en moins sur chaque produit, est retrouvé sur la plus grande quantité de produits vendus : de sorte qu'ils peuvent s'enrichir aussi parfaitement et plus sûrement de cette manière, que de l'autre, et surtout plus honnêtement.

On voit donc clairement que l'intêret, qui porte les producteurs à chercher à s'enrichir rapidement, quels qu'en soient les moyens, et à réclamer avec de vives instances la protection des douanes, est semblable à celui qui porte les voleurs à s'emparer d'un bien qui ne leur appartient point ; car ils ne peuvent faire le lucre qu'ils désirent, qu'aux dépens des consommateurs de leurs produits, et du bien-être de leurs concitoyens. La seule différence qu'il y ait entre ces deux actions, c'est que les voleurs sont punis par la loi, quand ils sont convaincus de vol, et que les monopoleurs, qui veulent faire un gain excessif, sous une apparence honnête, s'assurent d'abord l'impunité, en rendant la loi complice de leur exaction. Le seul intérêt que puissent avouer les honnêtes gens, est celui qui est fondé sur la probité : on doit, dans tout échange, *donner une valeur égale à celle qu'on reçoit*, ou *ne recevoir qu'une valeur égale à celle qu'on donne.*

Il est suffisamment prouvé par toute cette discussion, que *la liberté pleine et entière de l'Industrie*, qui établit la concurrence générale pour tous les produits, est le seul moyen de *concilier les intérêts de toutes les industries*, parce qu'il est le seul qui soit avantageux à tout le monde, et qui ne fasse de tort à personne; le seul qui réussisse à niveler équitablement les profits des diverses industries; le seul qui procure aux hommes toutes les jouissances et tout le bien-être qu'ils puissent obtenir, eu égard à l'état où se trouve la civilisation générale; le seul où l'on reçoit, dans les échanges, une quantité d'utilité égale à celle qu'on donne; le seul enfin qui soit juste et honnête.

CONCLUSION.

Ce qui porte les personnes, qui sont à la tête du gouvernement ou qui en font partie, à maintenir les douanes en faveur de certaines industries nationales, c'est qu'elles espèrent que ces Industries, se perfectionnant de plus en plus à la faveur des droits, finiront enfin par rivaliser avec les Industries étrangères analogues, ou même par les vaincre : ce qui permettrait tôt ou tard de supprimer la protection qui ne leur est accordée que temporairement.

Or, en admettant que cet espoir pût se réaliser, il est certain que le soi-disant avantage qui résulterait alors *des conquêtes de l'industrie nationale sur l'industrie étrangère*, serait trop chèrement acheté par

les pertes énormes que fait chaque jour le pays pour se le procurer, et par tous les maux qu'entraînent après elles les prohibitions et les taxes.

Mais cet avantage après lequel on court *ne peut pas exister ;* car, si d'un côté l'on encourage certaitaines industries qui, dans les circonstances actuelles de la production, ne peuvent s'établir et se soutenir sans la protection des droits, d'un autre côté, on décourage *dans une égale protection* d'autres Industries, auxquelles les circonstances actuelles de la production, sont favorables, et qui se passent fort bien de protection. En effet, en augmentant ou en diminuant les importations, on augmente ou l'on diminue *nécessairement, et dans le même rapport* les exportations; puisque les unes sont toujours équivalentes aux autres. Donc, en refusant l'importation des produits étrangers semblables à ceux que, malgré son désavantage reconnu, vous voulez forcer le pays à produire, vous réduisez, *pour une valeur égale,* l'exportation générale du pays; et la réduction tombe évidemment et naturellement sur les produits qui, n'ayant point besoin de protection, et ne craignant aucune concurrence, sont précisément ceux que l'étranger vous achète. Cette action est absurde au suprême degré, puisqu'elle vous fait perdre d'un côté ce que vous gagnez de l'autre. Et pour obtenir ce résultat qui révolte le bon sens, vous payez fort cher des douaniers, qui tourmentent les voyageurs et les habitans des fron-

tières ; vous exercez des spoliations sur tous les consommateurs, en les forçant de payer plus cher ce qu'ils pourraient avoir à meilleur marché, et sur les producteurs les plus intéressans, *ceux à qui la protection est inutile*, en les forçant de réduire ou de borner leur production, qui pourrait s'accroître à leur avantage et à celui de la nation ; enfin, vous forcez le pays à faire des pertes énormes en dépensant plus de services productifs qu'il n'en faut pour se procurer tous les produits qui lui sont nécessaires, et vous privez ainsi la société de beaucoup de jouissances que cette mauvaise direction de l'Industrie l'empêche de se procurer.

Mais l'espoir de voir triompher un jour de la concurrence étrangère, par le moyen de la protection, certaines Industries qui ne peuvent pas aujourd'hui lutter contre elle, est une véritable chimère, une illusion de l'esprit qui naît d'un désir déraisonnable et d'une mauvaise logique ; et l'expérience prouve suffisamment qu'il ne sera jamais réalisé. Les Industries les plus anciennement protégées, le sont encore aujourd'hui ; et loin de se résigner à la suppression ou à la réduction progressive de la protection dont elles jouissent, elles en réclament à grands cris l'augmentation ou le maintien. Les taxes sont un abus, et il est constant que les abus ne se détruisent que par la force, et jamais par la volonté de ceux qui en profitent. La raison nous dit d'ailleurs qu'une protection qui détruit l'émulation de l'Industrie, en lui accor-

dant de prime-abord et sans qu'elle l'ait mérité, un bénéfice qui ne devrait être que le prix de ses efforts et de ses succès, ne peut en aucune manière l'exciter au progrès : ce moyen, au contraire, est excellent pour encourager l'ignorance, la routine et l'inertie. Et quand même l'Industrie protégée ferait réellement des progrès, elle n'en conviendrait certainement point, ou elle prétendrait que l'Industrie étrangère en a fait en même temps de plus grands que les siens ou au moins d'équivalens; et elle emploierait toute son énergie et tous ses moyens, comme nous le lui voyons faire tous les jours, à maintenir l'abus dont elle profite.

Parmi les Industries qui jouissent de la protection ou qui la réclament, les unes n'en ont pas besoin et peuvent prospérer sans elle; les autres ne peuvent s'en passer et tomberaient si elle leur manquait (1). Mais il est évident qu'une Industrie qui n'a pas besoin de protection, ne doit pas en recevoir; et que

(1) L'industrie linière est dans le premier cas. Il est évident, en effet, que dans l'état actuel des choses, sa prospérité est réelle, et que la protection qu'elle réclame lui est inutile; car, les capitaux et le travail des ouvriers s'y précipitent pour s'y faire concurrence : ce qui n'a lieu que parce que les profits sont grands. Si cette Industrie n'était pas prospère, il faudrait encore bien se garder d'accorder une protection quelconque à des Industriels aussi ineptes que ceux qui s'engageraient ainsi dans une Industrie précaire et ruineuse.

Nous citerons pour exemple du second cas, l'Industrie qui crée le sucre indigène.

celle qui en a besoin est une mauvaise Industrie, une Industrie factice et ruineuse pour le pays, qu'il faut abandonner au plus tôt, et remplacer immédiatement par une Industrie réelle et lucrative, qui emploiera plus utilement les services productifs que l'autre gaspille.

On comprend parfaitement que des producteurs avides, qui n'ont d'autre mobile que leur soif insatiable de richesses, et pour qui l'intérêt de leurs concitoyens ne peut être mis en balance avec le besoin qui les tourmente de faire, en quelques années, une fortune considérable, ne peuvent se résigner à la liberté et à la concurrence qui en dérive. Ils aiment mieux obtenir rapidement un lucre non mérité, qui est le fruit d'une spoliation exercée sur les consommateurs, que de se voir contraints de travailler plus long-temps pour s'enrichir, en ne recevant que le salaire des honnêtes gens, celui qui paie honorablement un travail utile. Mais ce qu'il est impossible de comprendre, parce que cela est injuste et déraisonnable, c'est qu'on distribue des croix et des médailles à des gens qui, en réclamant la protection des taxes, mettent en évidence la peur que leur fait l'industrie étrangère, et qui tremblent encore derrière une armée de douaniers.

La première réforme à faire, même avant celle des douanes, est évidemment de n'accorder les récompenses qu'à ceux qui les méritent. C'est à ceux qui ont lutté avec courage, avec énergie, *avec succès*,

contre tous les obstacles, que rencontrent les sciences et les arts, dans la marche progressive de l'humanité, que sont dues les croix d'honneur, les médailles et les couronnes. Dans l'industrie comme à la guerre, on n'est victorieux que lorsqu'on a battu l'ennemi. La victoire consiste ici à produire à meilleur marché que l'étranger, des produits de même qualité que les siens; et cette victoire ne peut s'obtenir que par la liberté de l'industrie. La protection a cela de commun avec l'esclavage, qu'elle n'engendre que des lâches.

Si le lecteur a suivi avec quelque attention les raisonnements contenus dans ce discours, et s'il en a saisi l'anchaînement, il conclura avec moi, je l'espère, que *la liberté de l'Industrie est le seul remède aux maux qu'elle souffre*, et qu'il est absurde de chercher ce remède dans le système de protection qui est lui-même la cause première de tous ces maux.

Il n'est pas de mon sujet de dire si l'on doit supprimer, de suite, toutes les taxes, ni s'il serait plus juste de ne le faire que progressivement. Il suffisait de démontrer que c'est la protection qui fait le mal dont on se plaint, et que c'est la liberté de l'industrie qui seule a le pouvoir de le réparer; car, dans l'industrie libre, les intérêts se protègent eux-mêmes autant qu'il est nécessaire : *à qui travaille, il ne faut que la liberté.*

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE,

par M. Esnault, membre résidant.

Messieurs,

Vous aviez mis au Concours une question qui intéresse, au plus haut degré, l'antiquaire, et dont la solution eût été d'un immense secours pour l'intelligence des faits de notre ancienne histoire locale.

Les Romains ont sillonné, de plusieurs belles voies, le département du Pas-de-Calais. La direction des unes est connue, celle des autres est controversée. Toutes ces voies, réparées vers la fin du 6e siècle, prirent alors le nom de chaussées Brunehaut, que quelques-unes portent encore.

Vous avez demandé quelles étaient les voies du premier ordre, ou voies empierrées; quelles étaient celles du deuxième ordre, ou voies militaires, servant de communication entre les grandes voies; le

nom des bourgades et des territoires qu'elles parcouraient, avec l'indication des distances; vous avez ajouté quelques autres développements à cette question.

Le champ était vaste.

Un seul Mémoire vous est parvenu ; il est l'œuvre d'un Archéologue exercé ; nous l'analyserons rapidement.

Après quelques détails techniques, sur la construction des voies romaines, et leur classification, il analyse l'itinéraire d'Antonin, et la table de Peutinger, et il établit la division des voies qui, comme un vaste réseau, s'étendaient sur notre pays.

Il a eu l'heureuse idée de diviser ces chemins en quatre étoiles itinéraires. Le centre de la première, est Arras, et comprend 6 branches; le centre de la seconde, est Thérouanne, et comprend 9 branches; le *Septem vium* est le centre de la troisième étoile; et la quatrième, enfin, ayant Arques pour milieu, a trois branches.

Cette division a paru, à votre Commission, d'une grande lucidité.

L'Auteur donne les distances des points principaux, et des lieux intermédiaires; il appuie ses opinions, de documents précieux, dont quelques-uns sont inédits.

La Société avait le droit d'espérer que l'Auteur, pour arriver à la solution de plusieurs parties de la

qnestion, et pour éclairer divers points contestés, aurait fait des recherches pour vérifier, par l'inspection des lieux, la direction et l'état présent de quelques lignes; mais point: il avoue avoir principalement suivi pour guide, l'ouvrage de Malbrancq, et alors vous sentez que la question n'a guère avancé.

Voilà le reproche principal qu'a formulé votre Commission; elle y ajoute quelques critiques de détail.

Et d'abord l'Auteur a négligé de parler de la voie *per compendium*, d'Arras à *Augusta viromanduorum* (Vermand), aujourd'hui connue sous le nom de chemin de St-Quentin, et qui était le prolongement de la grande voie d'Arras à Sangatte, par Thérouanne: le savant dom Grenier, a mentionné cette partie de route, qui était parallèle au grand chemin actuel de Bapaume, et qui, en quittant l'Artois, passait au village de Fins (*Fines*).

Son travail sur l'étoile, dite le *Septem vium*, ou les 7 voies, laisse beaucoup à désirer. Il s'est contenté de relever dans Malbrancq, la direction générale de chacune d'elles, et cependant, ce point si intéressant, nécessitait une étude particulière et des recherches graphiques, que les connaissances distinguées de l'Auteur, eussent rendues bien précieuses.

La Commission exprime quelques doutes sur le système de l'Auteur, qui place, à Montreuil, la sta-

tion romaine, nommée *Lutomagus*, et à Douriez, celle nommée *Adlullia*. Elle incline à maintenir, avec le géographe Danville, la première de ces stations, à Lacres, et la seconde, à Argoules. Quant à Douriez, tous les Savants s'accordent à penser que c'est le *Duroïcoregum*, de la table de Peutinger.

L'auteur n'a fait aucune recherche pour vérifier sur quels points les chaussées romaines sont encore reconnaissables, et quels vestiges il en reste. Il a, sur ce point complètement négligé de répondre au n°. 4 de la question.

Il s'est également abstenu de traiter les n^os^ 5 et 6.

Si l'examen approfondi de ce Mémoire a donné lieu à quelques critiques, si nous avons à regretter quelques lacunes, si, enfin, quelques parties de la question non suffisamment élaborées, ne vous ont pas permis de décerner le prix à l'auteur, vous avez été unanimes pour reconnaître le mérite intrinsèque et incontestable de son ouvrage, pour apprécier l'ordre de ses divisions, l'étendue des recherches qui se révèle par le grand nombre de faits et de découvertes, dont il apporte les preuves à chaque pas ; aussi, vous êtes vous empressés d'accorder à l'auteur, à titre d'encouragement, une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

CARTE

des Voies Romaines

du département du Pas de Calais.

et des environs.

Saxonicum littus. Not de l'Emp

Fretum — Gallicum Solo / Oceani Caco / Morinorum Gnimo / Britannicum

Tabuda fluvius

Blanez

Wissant — Itius Portus Cés

Sangatte — Cés

Oroudaudaci plne

Mardick (Marcio not de l'emp)

Steenne

Bruges

Ordbourg

Grauves — Itius expos. pral — Itium promontorium

Ardelense

Leulinghe

Le Wast

Guine (Gesna)

Boulogne (Gesoriacum mor)

Leulinghe

Wimereux

Caudette

Le Lait de Brigues

Caudina

La Chaussée Réserve

Le Courdun

Outrel

Xentecque

Wacre (Attenuacus fluvius)

Rimbl ensable

Etaple

Estrepille

Capulliu table

Boulogne sur Mer

Embouchure de la Canche

Chaussée de Brunehaut

Embouchure de l'Autie

Hidacum plne

Argoule

Dourier (Durocorregum table)

Tenelos Pontes

Rue

Embouchure de la Somme (Sindus vel Phrudis ostium prin)

Cerey

Etrée Cauchie

Moyelle en chaussée

Albeville (Paulinum)

Quiry le Chatel

Hanqueur

Pauleus

Beauval

St Quin

Fluivre (Vendera table)

Perquigny (Pinconium) St Vaast

Poutainville

Ruchevat

Camps

Camps

Chaussée Brunehaut

Cambray

Warlencourt

Bapaume

Albert

Frangie ville

Arras

Ste Avoye

Bavay (Bagavon ptol) (Bagavum) (Bagacum Itin)

Cologne (Colonia Agrippina)

Trèves (Augusta Treverorum)

Chaussée Brunehaut (Agrippa Colonia Treverorum)

Abeuil (Durocortorum)

Hollande

Escaut Pont (Scaldis pons Itin)

Escaut (Scaldis fluvius)

Tournay (Turnacum Itin)

Orchie

Pierre de Brandinal

Bonay

Vitry

Douay

Iens (Venetacum)

Tombeau de Brennus

Isle les querchen

Rocleucourt

Camp de César

Fampoux

Vendelcourna

Danville

Berneuille

Simencourt

Gouy

Fossieu

Bailleul mont

Cauchie

(Origniacum Rigacum)

(Bemetalum Rue)

Bourg N D

(Atrebatum)

Dis

Sauldemont

Cérny

Saudely Cauchie

Saudely l'Estrée

Barale

Marquion

Cambray

(Camaracum Itin)

Ypres

Caud (Blandinium)

Andwerpt (Antwerpia)

Douvres (Dubris portus)

Ecluse (Portus Iccius)

Wissant (Portus Itius)

Calais (Portus Gesoriacus)

Ambleteuse (Portus Quentovicus)

Etaples (Portus Quentovicus)

Boulogne (Portus Gesoriacus)

Wimereux (Portus Itius)

Sangatte (Portus Itius)

Blanez (Portus Itius)

Mardick (Portus Itius)

Ostende (Portus Itius)

Bruges (Portus Itius)

Ordbourg (Portus Itius)

Andwerpt (Portus Itius)

Caud (Portus Itius)

Douvres (Portus Itius)

Ecluse (Portus Itius)

Wissant (Portus Itius)

Calais (Portus Itius)

Ambleteuse (Portus Itius)

Etaples (Portus Itius)

Boulogne (Portus Itius

MÉMOIRE

SUR LES VOIES ROMAINES

du département du Pas-de-Calais,

(ANCIEN PAYS DES ATRÉBATES ET DES MORINS),

par M. HAIGRENÉ.

Ouvrage qui a obtenu une Médaille d'encouragement.

PREMIÈRE PARTIE.

Avant d'entrer dans quelques détails sur les voies romaines de ce département, j'ai cru nécessaire de dire un mot en général de ces ouvrages célèbres dont les restes remarquables, qui subsistent encore de nos jours dans plusieurs endroits, attesteront à jamais la magnificence de ce peuple, vainqueur de l'Univers.

Des relations suivies entre les hommes et les peuples de divers pays, firent bientôt sentir la nécessité des voies publiques, chemins ou routes. Tous les peuples en construisirent, mais avec plus ou moins de solidité et de perfection.

Aucun peuple n'égala les Romains dans ce genre d'établissements. Leurs restes, et ils sont assez nombreux en France, excitent encore, par leur solidité, l'admiration des voyageurs; on peut les mettre au nombre des principaux ouvrages de la grandeur romaine.

En effet, rien n'est plns grand, plus magnifique, plus utile que ces chaussées : elles conduisaient aux villes importantes, ouvraient une communication sûre et commode avec toutes les parties de l'Empire, facilitaient la marche des armées, servaient à la conduite des convois, et offraient à l'agriculture et au commerce des débouchés qui en étendirent les ressorts.

Ce sont ces chemins que l'histoire et la jurisprudence romaine appellent voies consulaires, prétoriennes, royales, militaires, chaussées publiques, etc. *Viæ consulares, prætoriæ, regiæ, militares, aggeres publici,* etc. Dans les derniers siècles, on les désignait sous le nom de chemins ferrés ou chemins de César; la première dénomination leur venait de leur solidité, qui étonne encore après 18 siècles; ils recevaient la seconde du surnom de leurs fondateurs.

Deux sillons indiqnaient d'abord la largeur de la route; on enlevait tout le terrain-meuble sur cette surface, et cette excavation, jusqu'au terrain solide, était comblée, par des matériaux de choix, jusqu'à la hauteur déterminée pour la route, selon qu'elle était

dans la plaine, la montagne ou les terrains marécageux.

Dans les routes les plus soignées, la première couche ou la plus profonde se composait de grosses pierres, posées sur le plat, quelquefois cimentées avec du mortier, mais le plus souvent rangées simplement les unes sur les autres. C'était le *statumen.*

Le second lit, nommé *rudus* ou *ruderatio*, était formé de pierres concassées, d'une dimension moindre, mêlées de mortier.

La troisième couche, *nucleus*, se composait de chaux remplie de tuileaux ou de sable mélangé avec de la terre glaise.

Des pierres cubiques polygonales, rangées comme dans le pavé de nos villes, des cailloux non taillés, étroitement tassés les uns sur les autres, ou simplement un lit de gros sable, *glarea*, formaient la quatrième et dernière couche, appelée *summa crusta vel summum dorsum.*

Tel est l'ordre prescrit par Vitruve pour les voies en général, et celui qu'on trouve dans quelques routes romaines, mais bien souvent on n'y rencontre que deux ou trois couches au lieu de quatre. Ainsi, la *ruderatio* se trouve immédiatement à la surface, reposant sur le *statumen ;* ou bien le *statumen* manque et la route ne présente que la *ruderatio* recouverte de la *summa crusta.*

Plusieurs de ces chaussées romaines étaient exhaus-

sées. On en voit encore aujourd'hui quelques portions qui ont jusqu'à 10 et 12 pieds d'exhaussement au-dessus des terres voisines. Du haut de ces levées ou terrasses, le voyageur jouissait d'une vue agréable et variée, comme s'il eût été sur un rempart.

Les voies romaines étaient bombées pour faciliter l'écoulement des eaux.

On les bordait aussi quelquefois de fossés qui les rendaient encore plus sèches, plus solides, plus durables.

Les bords des grands chemins élevés étaient soutenus par des murs de revêtement, ou par de grosses et larges pierres nommées lisières, *Margines*. Dans les chemins de la Gaule-Belgique, ces grosses pierres ne paraissent point à l'œil; elles sont au plus bas étage nommé *statumen*. Les moindres pèsent 10 ou 15 kilogrammes, et d'autres plus de 50. Rangées au cordeau, bien liées ensemble, elles consolident non-seulement les fondations, mais aussi les autres diverses couches tant intérieures qu'extérieures.

La largeur ordinaire des grandes voies romaines, était de 60 pieds (19 m. 49 c.) et divisée en trois parties : celle du milieu, un peu plus large, était, comme nous l'avons dit précédemment, bombée et pavée; les deux parties latérales étaient couvertes de gravier. On en connaît cependant qui n'avaient en tout que 14 pieds (4 m. 55 c.) de largeur.

Ces voies antiques suivaient ordinairement des

lignes droites, excepté lorsque des obstacles naturels, tels que des montagnes, des ravins profonds, des marais, etc., s'opposaient par trop à cette direction. Les Romains choisissaient de préférence les plateaux et ne traversaient les terrains marécageux, qne lorsqu'ils ne pouvaient les éviter. A la rencontre ou à la descente des montagnes, ils conduisaient leurs routes en arc, afin d'adoucir la pente. D'autres fois cependant ils évitaient les sinuosités, en comblant les endroits trop bas, abaissant les élévations, perçant les rochers et les montagnes et édifiant des ponts.

On ornait les voies romaines, surtout en Italie, de pyramides consacrées à Mercure, de temples, d'arcs de triomphe, de *villæ* ou maisons de campagne, de tombeaux.

On y voyait aussi des colonnes milliaires, des montoirs, des mutations, des mansions, des camps Romains ou de César.

Les colonnes, bornes ou pierres milliaires, destinées à marquer les distances, étaient placées le long des grand'routes, de mille en mille, excepté dans la Gaule et en Espagne. Une base, prise dans le bloc, servait à fixer en terre la colonne, qui ne s'élevait tout au plus qu'à 8 pieds (2 m. 60 c.) au-dessus du sol. L'indication numérique, gravée sur la pierre, montrait aux voyageurs le nombre de milles qu'il avait parcourus, depuis le milieu de la ville où la route commençait et dominait dans un territoire.

Quelquefois on y lisait le nom de la ville d'où la distance était comptée. Les chiffres étaient précédés de la lettre capitale M. qui signifie *Milliarium*, mille ou milliaire, ou des lettres M. P. signifiant *mille passus vel millia passuum*, mille pas romain. Cette mesure itinéraire équivalait à 758 toises 5 pieds 8 pouces 7 lignes (1 kil. 479 m. 26 c.). Dans les parties de la Gaule, conquises par Jules-César, les distances étaient marquées sur des colonnes leugaires, de lieue en lieue, représentant un mille et demi, ou 1500 pas romains. La lieue, *leuca*, ou le mille gaulois, égalait 1138 toises 2 pieds 6 pouces 10 lignes 1/2 (2 kil. 218 m. 87 c.) On gravait aussi quelquefois sur les colonnes itinéraires, le nom de l'empereur sous le règne duquel avait lieu la construction ou la réparation de la route. Alors le nom se mettait au nominatif, si le prince lui-même avait ordonné ou dirigé les travaux; mais on employait le datif quand l'ouvrage était fait par les commissaires des grands chemins, *curatores viarum*. Sous les empereurs, l'emploi de voyer, était réuni à celui de proconsul, ou de gouverneur de province. C'est Caius Sempronius Gracchus, tribun du peuple (tué l'an 121 avant J.-C.) qui a le premier mesuré et marqué les voies romaines par pierres.

Gracchus fut aussi le premier auteur des degrés ou marches en pierre, qui étaient posés sur les grand'routes, de distance en distance, pour aider

les cavaliers à monter à cheval : alors on ne se servait point d'étriers.

Il y avait, sur les voies publiques, des mutations, *mutationes*, relais de poste, où l'on ne faisait que changer de voiture, de chevaux et autres bêtes de trait ou de somme.

Les mansions, *mansiones*, bien moins nombreuses que les mutations, étaient des espèces d'auberges où l'on trouvait logement, vivres et fourrages, moyennant finances; c'était, pour les troupes, un gîte à la fin d'une journée d'environ 20 milles, et une station de poste où les voyageurs s'arrêtaient.

On occupait à ces travaux, les soldats des légions, pendant leurs quartiers d'hiver, ou lorsque la paix leur laissait un repos et une oisiveté qui auraient pu devenir nuisibles; on y employait également les peuples des provinces par lesquelles les routes étaient tirées. Les soldats Romains bâtissaient aussi eux-mêmes des édifices et des villes entières.

Appius Claudius, l'an 442 de Rome (311 ans avant J.-C.) fit construire la première voie pavée, depuis la porte Capène jusqu'à Capoue; elle porte encore le nom de Voie Appienne, *Via Appia*. De chaque côté de cette voie, il y avait des trottoirs pour les piétons. Tout le pavé était de pierres extrêmement dures et si bien liées, quoique sans ciment, qu'elles semblaient ne faire qu'un tout. Cette masse était si solide, que 900 ans après sa construction, on

n'y apercevait aucun vide, ni aucun déplacement de pierres. La beauté de cette route l'avait fait surnommer par les Romains, *Regina viarum*.

Il est fort douteux que César ait fait paver aucun des chemins qu'on lui attribue dans les Gaules ; ses légions n'en avaient guère le temps.

Caius-Julius César, premier conquérant des Gaules, premier des Césars, premier empereur Romain, est aussi le premier écrivain qui parle de la Gaule-Belgique. Ses commentaires sur la guerre des Gaules, sont la porte par laquelle un historien d'Artois entre dans la lice. Peu s'en fallut que César ne perdît ce livre en Egypte, lorsqu'il fut assiégé dans Alexandrie; se voyant obligé de se jeter à la mer, pour échapper à ses ennemis, il le tenait d'une main au-dessus de l'eau, tandis qu'il nageait de l'autre. D'après les commentaires, outre la province romaine, la Gaule transalpine, à l'époque où César en entreprit la conquête, c'est-à-dire, 58 ans avant Jésus-Christ, comprenait trois grandes divisions : la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine. César respecta les divisions qui avaient été naturellement établies, et qui résultaient des différentes origines des peuples habitant le territoire Gaulois.

La Belgique alors n'était divisée que par ses différens peuples. César nous en a conservé les noms, mais n'en a marqué les limites qu'imparfaitement.

Dans la guerre des Belges, (57 ans av. J.-C), les Artésiens, *Atrébates*, dont la capitale était Arras,

Nemetocenna, s'étaient engagés à fournir pour cette guerre 15,000 hommes, les Amiénois, *Ambiani*, 10 mille, les Morins, *Morini*, 25 mille. Ces trois peuples, notamment le premier et le troisième, occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département du Pas-de-Calais.

Avant l'arrivée de César dans la Gaule-Belgique, les Morins et les Atrébates avaient eu assez d'intelligence pour se tracer des routes dans leur pays, afin de communiquer ensemble et de se livrer au commerce. A juger de leur négoce en ce temps, par celui qu'ils faisaient sous Auguste, il était des plus considérables. Les Bretons vendaient aux Morins du blé, des pelleteries, de l'étain, du plomb, de l'or, de l'argent, de l'électre (or mêlé d'un 5e d'argent), des vases de verre, des ouvrages d'ivoire, des esclaves et des chiens de chasse. Ces marchandises, importées dans les ports des Morins, étaient ensuite distribuées dans les provinces ultérieures en remontant vers Paris, *Lutecia*. Les Morins donnaient en échange des habits de laine qui se fabriquaient chez eux, et des viandes salées. C'est tout ce que leur territoire, encore couvert de forêts et rempli de marais, pouvait fournir; mais ils faisaient venir de toutes les Gaules les marchandises dont ils avaient besoin; ils en tiraient même des ports de la Méditerranée. La Morinie, au reste, n'était pas la seule qui négociât avec les pays du Nord; toute la Belgique s'était pro-

curé le même avantage. « Quant à ces chemins de l'ancienne Gaule, dont la plupart sont perdus et confondus avec les chaussées romaines, on observera en général qu'ils étaient marqués, de distance en distance, par des pierres posées à 1,500 pas environ les unes des autres. Pourquoi les Romains ont-ils compté la distances des routes aboutissantes aux villes ultrà-montaines, plutôt par lieue que par mille? La raison s'offre d'elle-même : c'est qu'ayant trouvé les chemins déjà marqués par les Gaulois, ils en ont suivi la mesure. Mais, dira-t-on, si tant de chemins eussent existé du temps de l'ancienne Gaule, Jules César n'en aurait-il pas fait mention? César ne se mêlait que de la guerre et ne parlait qu'incidemment des chemins : on le voit, l'espace de huit à neuf ans, traverser la Belgique d'un bout à l'autre, sans se plaindre ni de difficultés pour le transport des bagages, ni de s'être vu forcé de traverser les champs et les bois, chose qu'il n'aurait pas omise, si le défaut de chemins lui eût laissé le chemin inaccessible. » (Lambiez, dissertation sur les colonies troyennes répandues dans les Pays-Bas.)

56 ans avant J.-C, César ravagea les terres et brûla les habitations des Morins. — L'an 55, il fit sa première expédition dans la Grande-Bretagne et réunit le pays des Morins à celui des Atrébates. — L'an 54, il sortit du port *Itius* (Wissant), pour effectuer sa seconde invasion en Angleterre et, à son retour, il

tint les états-généraux de la Gaule, à *Samarobriva* (Amiens). — L'an 51, il établit son quartier-général aux environs de *Nemetocenna* (Arras), dans son camp retranché d'Estrun où, l'année suivante, il passa un second hiver.

L'empereur Auguste, voulant exécuter le magnifique dessein de construire des voies romaines à travers les Alpes, et à travers les trois parties de la Gaule, afin de pouvoir conduire sans obstacle ses légions, depuis les bords du Tibre jusque dans ces cantons éloignés, où le Rhin en assurait la frontière, confia cette importante commission au célèbre Agrippa (Marcus vipsanius), revêtu du gouvernement des Gaules. Cet illustre capitaine choisit la ville de Lyon comme le point de réunion, d'où partiraient les quatre chemins immenses qu'il avait projetés. Le premier fut tiré, à travers les monts Cemméniens, jusque dans l'Aquitaine et la Saintonge; le second allait aboutir au Rhin; le troisième passait chez les Beauvaisiens, chez les Amiénois et se terminait à l'Océan; le quatrième s'étendait dans la Gaule Narbonnaise et jusqu'au rivage de Marseille.

Une inscription curieuse, déterrée près du village de Quarte, hameau de Pont-sur-Sambre, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, sur la droite de la voie militaire, fait connaître et le temps où ces chaussées furent construites et ceux qui en ordonnèrent l'entreprise; cette inscription est gravée sur une

pierre de 3 pieds de haut (974 millimètres), et de 28 pouces de large (758 millimètres.)

IMP. C. IVL. DIVI
F. CAES. AVGVSTVS
COS. XI TR. P. X P. P.
VIAS ET MILLIARIA
PER M. VIPS. AGRIP
PAM PR. CLAS. PR. COS
NER. ET PRAES. PROV. GA. B.
CONST
T T
AD QVAM HAP.
CCXXXXVIII T. NIPR. P. C.

Dom Bevy, membre de l'académie de Bruxelles, qui a fait cette heureuse découverte au mois de juin 1777, explique l'inscription de la manière suivante :

Imperator Caius Julü divi filius Cæsar Augustus, consul XI, tribunitiæ potestatis X, pater patriæ, vias et milliaria per Marcum Vipsanium Agrippam, præfectum classis, proconsulem Nerviorum et præsidem provinciæ Galliæ Belgicæ coustruxit ad quartum hunc ante passuum CCXXXXVIII templum nympharum poni curavit.

Ce monument fut placé au mois de février de l'an 741 de la fondation de Rome, 13 ans avant la naissance de Jésus-Christ, sous le consulat de *Tiberius Claudius Nero* et de *Publis Quintilius Varus*. En effet, Auguste n'obtint le titre glorieux de père de la

patrie, qu'au mois de janvier 741, lorsqu'il fut décoré pour la 10me fois de la puissance tribunitienne.

Agrippa mourut à 51 ans, douze ans avant la naissance de Jésus-Christ. Sa mort fut un deuil public; son corps fut déposé dans le tombeau qu'Auguste avait fait préparer pour lui-même.

On prétend que la mesure réunie des voies romaines que l'empereur Auguste a ordonnées et fait paver, dans toutes les parties des Gaules, formait une étendue de plus de 1,200 lieues françaises.

Rome était le point central où toutes les routes aboutissaient par de nombreux embranchemens, qui réunissaient ainsi les provinces les plus éloignées. C'est dans cette ville capitale qu'Auguste fit élever, au milieu du marché, la colonne que l'on appelait *Milliarium aureum*, le milliaire d'or, vraisemblablement, parce qu'elle était dorée ou enrichie d'or. On y fit marquer les grands chemins d'Italie et leurs distances de Rome. On établit encore d'autres colonnes milliaires, espacées de mille en mille, sur les voies publiques qui partaient du milliaire doré. Il ne faut cependant pas s'imaginer que tous les chemins allassent aboutir au fameux milliaire par une suite de pierres ou colonnes non interrompue; les grandes villes interrompaient cette suite, et comptaient leurs distances des unes aux autres, par des milliaires particuliers. C'est pourquoi l'on trouve plusieurs villes où le nombre gravé ne comprend que peu de milles, quoi-

qu'elles soient à une très grande distance du centre de l'empire romain.

Sur la grande place de *Lugdunum* (Lyon), de même que sur le forum de Rome, s'éleva une colonne milliaire, point de départ des quatre grandes routes d'Agrippa. *Lugdunum*, nouvelle capitale de toute la Gaule chevelue, devint le siége des gouverneurs et la résidence des empereurs, lorsque le soin des affaires publiques les appela dans les Gaules.

Il faut compter, parmi les institutions de l'empereur Auguste, l'établissement des postes sur les voies romaines, dans les Gaules et dans les autres provinces de l'empire. Avant cette époque, ceux qui transmettaient les lettres, ne paraissent pas avoir été revêtus d'un caractère public. Auguste plaça sur les routes militaires, à de légères distances, d'abord de jeunes courriers pour le transport des lettres, ensuite des chariots à chaque station. Ce prince trouva en cet établissement un double avantage ; celui d'être instruit promptement et à propos, de tout ce qui se passait dans les provinces, et celui de pouvoir tirer quelquefois, des courriers même, des éclaircissements qu'on avait soin de cacher dans les lettres.

Auguste mourut, à Nole, le 19 août, l'an 14 de J.-C., à l'âge de 76 ans, après en avoir régné 44. Le Sénat lui décerna les honneurs divins, et lui consacra un temple.

Plusieurs des successeurs d'Auguste se sont aussi

occupés avec soin des voies romaines, ces vastes et utiles travaux :

Une colonne milliaire, trouvée près de Naeldwyk, en Hollande, nous apprend que Marc-Aurèle et Lucius Vérus, prêtèrent la main à établir ces voies célèbres chez les Belges ; voici l'inscription que portait cette colonne :

IMP. CAES.
M. AVREL. ANTO
NINO AVG. PONT.
MAX. TR. POT.
XVI. CO. XIII. ET
IMP. CAES.
L. AVREL. VERO
AVG. TR. POT.
II. COS. II. A. M.
A. F. C. M. P.
XII.

Marc-Aurèle (*Marcus-Aurelius-Antoninus-Augustus*) succéda à l'empereur Antonin-le-Pieux, le 7 mars 161, et, quoiqu'il pût régner seul, il s'associa Lucius-Vérus (*Lucius-Aurelius-Verus-Augustus*). On vit alors, pour la première fois, deux empereurs régner ensemble avec un pouvoir égal. Vérus mourut en 168, et Marc-Aurèle, le plus parfait des empereurs Romains, expira le 17 mars 180.

Une autre colonne de ce genre fut rencontrée, en 1708, dans l'abbaye de Saint-Médard, à une demi-

lieue de Soissons, ville considérable de la Gaule-Belgique; elle avait été posée sous Septime-Sévère, en 202 de l'ère chrétienne. M. Moreau de Mautour, à qui la copie de l'inscription fut envoyée, l'expliqua ainsi :

Imperatore Cœsare Lucio Septimio Severo Pio Pertinace Augusto arabico adiabenico parthico maximo patræ patriæ consule tertium et imperatore Marco Aurelio Antonino Pio felice Augusto parthico maximo consule curante L. P. posthumo legato Augustorum pro prætore ab Augusta suessionum leugis septem.

Septime Sévère (Lucius Septimius Severus Pertinax Augustus) mort en Angleterre, l'an 211 de J.-C., avait fait déclarer empereur son fils aîné, Antonin Caracalla (Marcus Aurelius Severus Antoninus Augustus) dès l'an 198.

On trouva également dans le Soissonnais, à Vic-sur-Aisne, *Vicus ad axonam*, en 1712, une colonne d'une pierre très-dure, et qui a 5 à 6 pieds de hauteur, y compris son piédestal; l'inscription nous apprend qu'il faut rapporter ce monument à l'empereur Antonin Caracalla, appelé *Marcus Aurelius Antoninus*. Cette colonne milliaire fut placée dans le Soissonnais, l'an 212 de l'ère chrétienne, époque qui retombe à la 14ᵉ année de l'empire de Caracalla. L'inscription de la colonne était ainsi conçue :

IMP. CAES.

M. AVRELIO AN
TONINO PIO
AVG. BRITANNI
CO MAX. TRIB.
POT. XIIII. IMP. II.
COS. III. P. P. PRO
COS. AB AVG.
SVESS. LEVG.
VII.

C'est-à-dire : *Imperatore Cæsare Marco Aurelio Antonio Pio Augusto Britannico Maximo, tribunitia potestate decimum quartum, imperatore secundum, consule tertium, patre patriæ, proconsule, ab Augusta suessionum Leugis septem.*

Mais ces superbes voies qui, de la colonne milliaire au centre de Rome, conduisaient les légions aux frontières de la Germanie, indiquèrent plus tard aux peuples du Nord, la route des possessions romaines. Ainsi, sous le règne de l'empereur Valérien et le consulat de son fils Gallien, l'an 254 de J.-C., les Barbares attaquèrent de tous côtés l'empire romain; les peuples Germains ne restèrent pas oisifs : les Cattes, les Bructères, les Cherusques, les Attuaires, les Saliens, les Causses, les Ansuariens, firent des courses dans les Gaules, où ils exercèrent de grands ravages. Ils se donnèrent à cette époque, où ils reçurent le nom de Francs, nom propre à désigner leur amour pour la franchise et la liberté; et dès-lors,

disparurent les anciennes dénominations de Cattes, de Bructères, etc.

Sous l'empire de Constantin (de 306 à 337), ou un peu plus tard, la Belgique proprement dite, c'est-à-dire, la partie qui, sous Auguste, avait été séparée de la Germanie supérieure et inférieure, souffrit une nouvelle subdivision, au moyen de laquelle elle se trouva partagée en deux départements, qu'on appelait la première Belgique et la seconde. Ammien Marcellin (mort en 390), est le premier historien qui ait rapporté cette division; mais la notice des provinces et des cités des Gaules, rédigée vraisemblablement au commencement du 5e siècle, fait une énumération plus précise des cités de ces deux provinces de la Belgique :

Provincia Belgica prima, numero IV. Metropolis civitas Treverorum. Civitas Mediomatricorum Mettis. Civitas Leucorum Tullo. Civitas Verodunensium. (La première Belgique a quatre cités : Trèves métropole, Metz, Toul et Verdun).

Provincia Belgica secunda, numero XII. Metropolis civitas Remorum. Civitas Suessionum. Civitas Catellaunorum. Civitas Veromanduorum. Civitas Atrebatum. Civitas Cameracensium. Civitas Tornacensium. Civitas Silvanectum. Civitas Bellovacorum. Civitas Ambianensium. Civitas Morinorum. Civitas Bononiensium. (La seconde Belgique comprend 12 cités, dont Reims est la métropole. Les

autres sont Soissons, Châlons-sur-Marne, Noyon, Arras, Cambray, Tournay, Senlis, Beauvais, Amiens, Térouane et Boulogne.

Joignons ensemble tous ces peuples, qui ont appartenu à la première et à la seconde Belgique, et qui communiquaient entre eux au moyen des voies romaines, nous connaîtrons la vaste étendue de nos provinces, d'après le plan de division prescrit par Auguste et continué par ses successeurs, pendant plus de trois siècles.

L'itinéraire d'Antonin, *itinerarium Antonini Augusti*, et la carte de Peutinger, *tabula Peutingeriana*, sont les monuments les plus authentiques et les plus précieux qui nous restent de la géographie ancienne; ils contiennent les chemins pavés ou militaires des Romains, les lieux du passage des troupes, les distances d'une ville à l'autre, et pénètrent dans toutes les parties de la Gaule. Malgré les fautes que l'on trouve dans ces anciens itinéraires, il n'est permis de s'en départir que pour des raisons évidentes et graves.

Celui de ces itinéraires qui porte le nom de l'empereur Antonin, sans être de lui, est attribué, par les savants, ou à Julius Honorius, orateur et géographe, précepteur du fils de l'empereur Maximien, ou à Aethicus, philosophe contemporain de Théodose-le-Grand, décédé en 395. Ce monument ne peut dater du temps d'aucun des 6 empereurs Antonins (Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle, Commode, Cara-

calla, Diaduménien et Héliogabale), puisque *Constantinopolis*, *Maximianopolis*, *Constantina*, et plusieurs autres villes qui ne furent appelées de ce nom que long-temps après, s'y trouvent. Les noms de lieux y sont écrits à l'accusatif; les distances, souvent défectueuses, sont marquées en milles italiques, auxquels on joint quelquefois le nombre des lieues gauloises correspondantes. Il a été publié par H. Etienne, 1512; par Abraham Ortélius, 1600; et par d'autres, en 1619 et 1735. Je possède un exemplaire de l'édition de 1600, qui a appartenu à *Aubertus Miræus*, et qui est enrichi d'un grand nombre de notes manuscrites.

La table théodosienne, dite de Peutinger, tracée vers la même époque que l'itinéraire d'Antonin, est une carte provinciale, itinéraire militaire, faite sur un plan qui n'est point géométrique. On s'y est occupé uniquement des chemins et des lieux, sans s'embarrasser de leur situation respective; le tout est sans division, sans méridien, sans longitude et sans latitude. On y voit les chemins de l'empire romain avec les noms des pays, des villes, des mansions et des relais de postes. Les distances, en lieues gauloises, sont marquées par des chiffres. Une marque particulière désigne les villes capitales. Presque tous les noms sont exprimés à l'ablatif, et plusieurs sont horriblement défigurés. Cet ouvrage, semblable, pour le fond, à l'itinéraire d'Antonin, date de l'an 393 et pa-

raît avoir été dessiné par ordre, ou du moins sous le règne de l'empereur Théodose-le-Grand, dont il porte le nom. Peutinger (Conrad), célèbre jurisconsulte, antiquaire et écrivain, né à Augsbourg (Bavière), mort le 28 décembre 1547, âgé de 82 ans, reçut cette table-carte, véritable livre de poste des anciens, de Conrad Celtes, bibliothécaire de l'empereur Maximilien 1^er^, qui l'avait trouvée dans la bibliothèque d'un monastère d'Allemagne. En 1591, Marcus Velserus, magistrat d'Augsbourg, mit en lumière ce précieux monument géographique, qu'ont aussi publié Bergier, dans son histoire des grands chemins de l'empire, et dom Martin Bouquet, dans le premier volume de son recueil des historiens des Gaules.

Bien qu'en général, dans l'itinéraire d'Antonin, les distances soient marquées en milles romains, il n'est cependant question que de lieues ou milles gaulois, dans le tableau qui va suivre. La lieue, *leuga,* valait 1138 toises 2 pieds 6 pouces 10 lig. 1|2 (2 kil. 218 m. 89 c.), c'est-à-dire, un peu plus que la moitié d'une lieue d'Artois.

Dans la carte de Peutinger, Sammarobriva (Amiens), Castello Menapiorum (Cassel), et Taruanna (Térouanne), portent la marque distinctive des villes capitales.

Voici les fragments de ces itinéraires qui concernent le département du Pas-de-Calais.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

CHEMINS.	NOMS DE LIEUX.		DISTANCE.		
	LATINS.	FRANÇAIS.	Marquée en milles (M. P. mille passus.)	Admise ou rectifiée d'après D'Anville.	En lieues d'Artois de 2250 toises (ligne directe.)
Amiens à Boulogne.	Ambianos. . . .	Amiens			
	Pontes.	Ponches.	24 leug	25	16 l.
	Gessoriacum. . .	Gessoriac ou Boulogne.	15	23	11
			39	48	27
Boulogne à Cassel.	Portus Gessoriacensis.	Port Gessoriac ou Boulogne. . .			
	Taruennam. . .	Térouane. . . .	18	23	10
	Castellum. . . .	Cassel.	9	9	5 3/4
			27	32	15 3/4
Arras à Etaire.	Nemetacum. . .	Arras.			
	Minariacum. . .	Etaire.	19	19	8 3/4
Arras à Cambray.	Nemetacum . . .	Arras			
	Camaracum. . .	Cambray. . . .	14	16	8 1/2
Térouane à Arras.	Taruennam . . .	Térouane. . . .			
	Nemetacum. . .	Arras.	22	25	11 1/4
Arras à Tournay.	Nemetacum. . .	Arras.			
	Turnacum. . . .	Tournay.	27	27	13
Arras à Amiens.	Nemetacum. . .	Arras			
	Samarobriva. . .	Amiens.			15

NOMS DE LIEUX.		DISTANCE.		
LATINS.	FRANÇAIS.	Marquée en milles (M. P. mille passus.)	Admise ou rectifiée d'après d'Anville.	En lieues d'Artois.
Samarobriva.	Amiens			
Duroïcoregum. . . .	Dourier.	14	14	17 l.
	Vers le passage de la			
Ad Lullia.	Canche.	11	6	3 1|2
Luttomagi.	Lacre.	7	7	2 3|4
Gesogiaco quod nunc				
Bonnia.	Boulogne	14	9	3 3|4
	Ou plutôt, Amiens, Donqueur, Dourier, Montreuil et Boulogne.	46	36	27
Gesogiaco.	Boulogne			
Castello menapiorum	Cassel.	24	28	15 3|4
Nemetaco.	Arras.			
Camaraco.	Cambray.	14	16	8 1|2
Teruanna.	Térouane.			
Nemetaco.	Arras.	22	25	11 1|4
Nemetaco.	Arras.			
Turnaco.	Tournay.			13
Nemetaco.	Arras.			
Teucera.	Thièvre.	13		6 1|2
Sommarobriva. . . .	Amiens.	12		8 1|2
		25		15

Il ne faut pas croire que l'itinéraire d'Antonin et la carte théodosienne ou de Peutinger, indiquent toutes les voies romaines. Malgré le grand nombre qu'ils rappellent, dont plusieurs resteront toujours ignorées, il en est un plus grand nombre encore qui subsistent et que l'on n'y trouve point, sans doute parce que ces itinéraires sont incomplets; car on ne saurait dire qu'elles leur sont postérieures. Toutes, à coup sûr, existaient sous Théodose. Bientôt, après lui, l'empire romain, dans les Gaules, fit place à celui des Visigots (412), des Bourguignons (413), et des Francs (420). Jusqu'à sa fin (485), ce ne fut que carnages, troubles et anarchie. On était alors loin de penser à la confection de nouvelles routes.

Malgré l'extrême solidité de leur construction, il paraît que, dès le 7e siècle, ces voies étaient déjà fortement dégradées. Un peuple à moitié barbare, avait succédé au peuple par excellence, dans l'empire de ces contrées. Les arts étaient anéantis, les grandes choses d'utilité publique devenaient sans valeur sous des rois, moins dirigés dans leurs conquêtes, par des motifs de gloire, que par l'attrait d'échanger leur terre ingrate contre un sol riant et fertile. C'est Brunehaut, reine d'Austrasie, qui tira les voies militaires de leurs ruines, car d'où viendraient la dénomination de chaussées-Brunehaut, qu'elles portent dans presque toute la Gaule-Belgique? Que l'on ne s'étonne donc plus si le vulgaire attribue à cette reine tous les an-

ciens chemins qui coupent le pays, sans en laisser quelque gloire aux Césars : réparer au 7e siècle, devenait aussi difficile que créer du temps d'Auguste. Brunehaut n'est cependant pas l'auteur, ni le réparateur de tous les chemins qui portent son nom. On ne saurait lui attribuer la réparation des voies romaines de cette partie de la Belgique où elle n'a jamais régné. Tels sont quelques-uns des chemins publics dont parlent Ypérius, Malbrancq et le père Daniel ; Arras, Térouane, Tournay n'étaient point du domaine de Brunehaut ; ces villes dépendaient du royaume de Soissons.

SECONDE PARTIE.

Je vais essayer de faire une courte revue de ces anciennes chaussées, qui traversaient, en tous sens, le département du Pas-de-Calais, et dont il reste encore de nombreux vestiges. Elles se croisent et forment un labyrinthe où il est difficile de se reconnaître ; c'est ce qui m'a engagé à tracer une carte de ces différentes voies publiques, en suivant toutefois, après les avoir vérifiés et modifiés, autant que possible, les errements du père Malbrancq, que nous prendrons pour principal guide, pour cicérone, dans l'excursion que nous allons faire sur les routes romaines. Il n'est pas toujours facile de suivre la trace

à demi-effacée de ces anciens monuments; mais le désir de savoir, stimule l'antiquaire et l'engage à surmonter les obstacles; marchons.

Remarquez d'abord, sur la carte (1), que les villes d'Arras et de Térouane, de même que l'endroit nommé les Sept-Voies, sont placés au centre de plusieurs voies romaines. Ces chemins rayonnent autour du point d'où elles sortent, et forment ainsi comme des espèces d'astres que l'on peut nommer étoiles itinéraires. Nous commencerons par celle du chef-lieu du département.

ÉTOILE ITINÉRAIRE D'ARRAS.

1°. *Chemin de Cambray :* 8 lieues 1/2.

Le pays des Atrébates comprenait à peu près toute l'étendue du diocèse d'Arras. Il était borné au nord par les Morins, au couchant et au midi, par les Amiénois. L'Escaut, depuis sa source jusqu'au confluent de la Scarpe, les séparait des Nerviens, à l'Orient. Wastelain, p. 361.

Arras, leur principale ville, est appelée *Nemetocenna* (2), dans César; *(Origiacum* ou *Rigiacum)*, dans Ptolémée (3); *Nemetacum*, dans les itinérai-

(1) Ci-jointe.

(2) C'est le seul auteur qui ait employé ce nom.

(3) En 1754, M. Camp a lu, dans une des séances de la Société littéraire d'Arras, une dissertation sur l'étymologie de *Nemetocenna*, ancien nom de cette ville.

res, et enfin *Atrebates* et *Atrebatum*, lorsque, dans les 3e et 4e siècle, l'usage s'introduisit de donner aux villes les noms des peuples dont elles étaient les capitales.

On rencontre souvent des médailles dans les environs de cette ville, surtout près des voies romaines. En 1754 et 1756, M. Camp, écuyer, natif d'Arras, a fait, à la Société littéraire Artésienne, un discours sur l'utilité de la recherche des antiquités qui se trouvent en Artois, dans lequel il parle de plusieurs tombeaux anciens et de chaussées construites par les Romains.

L'Almanach de 1757, mentionne les découvertes faites en 1755 et 1756, par le R. P. Lucas, jésuite. Les médailles romaines du haut et du bas-empire, dit-il, semblent être semées dans presque toutes les campagnes d'Artois; il ne se passe point d'année que le hasard n'en découvre un grand nombre.

Dans le Recueil d'antiquités de Caylus, tome 6 (1764), on voit qu'une urne de terre grisâtre et de 4 pouces de hauteur (108 millimètres), fut trouvée près d'Arras; elle contenait 17 aiguilles de tête, d'ivoire et de grandeurs différentes; les unes terminées par des boules simples ou taillées à facettes; d'autres enfin dont l'extrémité est ornée par des têtes humaines: leur longueur est depuis 2 pouces 1 lig. (56 mil.), jusques à 4 pouces 9 lig. (129 mil.) Une autre urne de terre, découverte, selon le même au-

teur, dans un tombeau à une lieue d'Arras, est singulière par sa forme et par les quatre ouvertures placées à sa circonférence, avec symétrie. Cette circonstance donne à ce monument quelque rapport avec une cassolette, ou plutôt avec un vase destiné pour des fumigations; l'un ou l'autre de ces objets convient à un tombeau romain, hauteur 4 pouces 2 lig. (113 mil.), diamètre 5 pouces moins une ligne (133 mil.)

En 1773, dans sa requête, pour obtenir la permission de prendre le titre d'Académie Royale des Belles-Lettres, la Société littéraire d'Arras, dont les premiers fondements ont été jetés dès l'an 1737, disait au roi : « Une Bibliothèque déjà nombreuse, une collection de médailles et de monnaies anciennes, qu'elle s'est formées à ses propres dépens, et qu'elle augmente tous les jours, son attention à recueillir les antiquités et les différents morceaux de l'histoire naturelle du pays, sont une preuve des avantages que le public peut retirer de ses travaux.

Ces découvertes sont autant de preuves irrécusables du long séjour des Romains dans notre pays, et des monuments qu'ils y ont laissés. Nous aurions tort de quitter Arras sans avoir visité son Musée et le beau Cabinet que M. Effroy, ancien payeur du Mont-de-Piété d'Arras, avait formé et qu'il a laissé à son fils.

La riche et précieuse collection que possède M. Effroy, consiste en médailles antiques, urnes ciné-

raires, lacrymatoires, patères, préféricules, simpules, lampes sépulcrales et autres vases, le tout de différentes matières, formes et grandeurs, Dieux pénates, sistres, fibules, amulettes, clefs, miroirs de métal, haches, couteaux, lames, javelots, bagues, pierres gravées, sceaux et beaucoup de morceaux de bronze curieux, qui ont servi à l'usage ou d'ornement aux Romains ou des anciens Atrébates. La plupart de ces objets ont été trouvés et recueillis dans les environs d'Arras, notamment par la découverte d'une très-grande quantité de tombeaux Romains, qui a eu lieu en 1793, entre la porte Beaudimont et celle d'Amiens, par un enlèvement de terre pour les fortifications du dehors de la Cité.

Maintenant que la vue intéressante de tous ces objets antiques, nous a reportés au temps des Romains chez nos ancètres, sortons d'Arras et commençons enfin notre excursion archéologique.

La route de Cambray, où nous entrons, est marquée dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger ; elle subsiste encore aujourd'hui, mais elle se confond avec le chemin actuel, qui est tracé en ligne droite et qui porte, comme plusieurs autres voies romaines, le nom de *Chaussée Brunehaut.*

Nous laissons à notre gauche, l'antique village de Boiry-notre-Dame (de Cambray), *Bariacum*, sur le territoire duquel existe un cercle druitique, les Sept-Bonnettes, tertre en gazon, couronné de 6 bonnes

ou bornes posées circulairement et avec symétrie ; par malheur la pierre du milieu manque. Bottin.

A notre droite, est le village de Chérisy, où, vers l'an 1615, un cultivateur rencontra, à peu de distance de l'ancien chemin militaire, un tombeau couvert d'une grosse pierre ; il renfermait trois grandes urnes de crystal bleu, et un vase de terre cuite. L'une contenait du vin évaporé, l'autre des cendres et des ossements ; le bassin de terre portait l'inscription suivante, gravée au fond, VIRTVTI SYLVINI, au courage de Sylvin ; on y avait joint une espèce de salière. Mais ce qui peut donner quelque lumière sur le personnage enterré dans ce tombeau, c'est qu'on trouva dans l'urne même où étaient déposées les cendres du mort, une médaille avec l'inscription : AGRIPPA III COS., Agrippa pour la 3e fois consul. Or, l'année du 3e consulat d'Agrippa, se rapporte à l'an 727 de la fondation de Rome, et à l'an 27 avant l'ère chrétienne, qui est l'année même où Auguste se prépara, dans les Gaules, pour l'expédition de la Grande-Bretagne. Ne pourrait-on pas croire avec le savant jésuite Bucherius, que ce Sylvin était un officier d'Auguste, surpris par la mort, entre Cambray et Arras, dans le temps que son maître s'avançait vers les Bretons, ou peut-être négociait avec eux ?

A Vis, *Vicus in Artesiâ,* au tiers de notre route, on a découvert, en 1813, des ornements antiques en or. Bottin.

De la voie que nous suivons, il se détachait, sur la gauche, un bout de chaussée qui n'est pas marquée dans les itinéraires, mais qui est curieux par sa situation et sa construction. M. le comte de Caylus en communiqua la description à l'Académie Royale des inscriptions, en 1757, d'après les mesures prises et les observations exactes de M. Lincque, architecte très-intelligent de la ville d'Arras. Il fut découvert, au milieu d'un marais assez étendu de l'Artois, dans la proximité de Saudemont, *Saltus montium*, d'Ecourt-St-Quentin et de Hamel. On tire de ce marais de la tourbe depuis un temps immémorial. Le chemin est aujourd'hui à plus de trois pieds (975 mil.) sous l'eau. Sa bâtisse est remarquable par l'assemblage des matériaux. Sa direction, à 5 degrés et demi nord-ouest de la boussole, est placée à une demi-lieue de Hamel (Nord), une lieue d'Arleux, d'Ecourt-St-Quentin, et à 5/4 de lieues (5 kilom. 481 m. 665 mil.) de Paluel, *Paludellum* (Pas-de-Calais). On n'en a retrouvé aucune trace sur l'un ni l'autre bord du marais. La longueur de cette chaussée, est de 366 toises (713 m. 35 c.), et la largeur de 18 jusqu'à 24 pieds (5 m. 85 c. à 7. 80). Cette levée est composée d'un lit de craie blanche, dont la hauteur n'est pas partout la même ; sur ce lit on en a posé un second de cailloux partout égal pour l'élévation ; enfin, sur ce second lit, on a placé des grés bruts de grosseur différente, liaisonnés avec de la craie et du gra-

vois ; les plus longs et les plus larges de ces grés sont posés sur les bords ; huit hommes peuvent à peine les remuer. On les aura sans doute tirés du voisinage, lors de la construction du chemin, puisqu'il s'en trouve sur le sommet des terres dans le bois de Hamel. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'on voit dessous, depuis 6 jusqu'à 8 pieds (1 m. 95 c. à 2 m. 60 c.) de tourbes ; et qu'il y a dessus un autre lit de tourbes, mais inférieures pour la bonté. La rivière de Senset passe sur cette chaussée, et il y avait 3 pieds (97 c.) d'eau au-dessus, lorsque l'architecte en leva le plan. On a envoyé à M. le comte de Caylus, des médailles, grand bronze, de Nerva, de Trajan et d'Antonin, trouvées dans ce marais.

L'Almanach d'Artois, 1756, en rendant compte de la découverte de cette ancienne route, dans les marais d'Ecourt-St-Quentin, ajoute qu'ils ont fourni un amas de piques, de hâches, de masses et de diverses autres armes gauloises et romaines.

Dans l'Almanach de l'année suivante, on voit que le père Lucas a fait l'acquisition d'une espèce d'agraffe de bouclier romain ; elle a été trouvée dans les marais d'Ecourt. Cette agraffe est ronde, relevée en bosse et bordée d'un cordon guilloché. On remarque sur sa convexité la statue de Bacchus, assis au milieu d'un vignoble, tenant de la main droite un thyrse, et une coupe de la main gauche. Il a le pied gauche appuyé sur une tête qui paraît couronnée de

pommes. Le diamètre de cette pièce est de 2 pouces et 2 lignes (59 mil.) Les mêmes terres marécageuses ont encore donné au père Lucas, plusieurs instruments de cuivre à l'usage des Romains.

Nous passons ensuite à côté de Barale, *Barala*, connu des antiquaires, parce qu'on a retiré, sous 22 pieds (7 m. 15 c.) de sable, dans la sablière de ce village, des vases romains de différentes figures, des patères, des simpules, des jattes rondes et polies.

Marquion est le dernier village remarquable du Pas-de-Calais, que nous rencontrerons sur la route jusqu'à Cambray. Le père Lucas, dans l'Almanach d'Artois, 1757, parlant de ses découvertes, dit que les marais voisins de Marquion lui ont fourni, en 1755, un petit groupe de bronze fort singulier et fort curieux. C'est un aigle debout qui présente la poitrine et qui s'élève du milieu de plusieurs feuilles de chêne. Ses aîles ne sont pas étendues, mais pliées sur le dos. Du milieu des mêmes feuilles, paraît sortir la figure d'un Mède, armé en guerre, avec la tête couverte d'un bonnet en longueur, replié par le bout. Il a le dos appuyé sur la poitrine de l'aigle : il allonge le bras droit jusqu'au cou de l'aigle, sur lequel il paraît s'appuyer. Son avant-bras gauche s'étend sur sa poitrine, jusqu'à son épaule droite. Le groupe entier a deux pouces 5 lignes (65 mil.) de hauteur. Il est percé en-dessous d'un trou rond, dont le diamètre est de 3 lignes (6 millimètres), et la profon-

deur de onze lignes (25 mil.) Les médailles romaines qu'on a trouvées en même temps avec cette pièce antique, servent de preuves à la dissertation qu'il a faite là-dessus. Il a acquis cette pièce.

L'indication de la voie que nous parcourons, se retrouve dans les noms significatifs de deux villages voisins : Sauchy-l'Estrée, *Salicetum ad strata*, et Sauchy-Cauchie, *Salicetum in calceâ*. On sait que *strata* signifie chemin pavé, et *calcea*, *calchia*, levée, digue, chaussée romaine.

En arrivant à Cambray, *Camaracum*, ville du département du Nord, nous avons fait 8 lieues 1/2 de chemin, en ligne directe. On sent je ne sais quel frémissement en marchant sur ces voies romaines, sur cette terre empreinte des vestiges des maîtres du monde ! La première notion que nous ayons de cette ville, est due à l'itinéraire d'Antonin et à la table théodosienne, ce qu'il faut plutôt attribuer au silence des géographes et de tout autre écrivain antérieur, qu'au défaut de plus grande antiquité.

De Cambray, si nous voulions faire un voyage de long cours, en suivant les chemins militaires des Romains jusqu'à leur origine, nous pourrions aller à Reims, *Durocortorum*, (soit par St.-Quentin, *Augusta Veromanduorum*, soit par Bavay (2) *Bagacum*), à Lyon, *Lugdunum*, à Milan, *Mediolanum*, et enfin à Rome, jusqu'au milliaire d'or placé par Auguste. Mais n'usons pas nos forces, conservons-les

pour explorer les autres routes de notre pays, sur lesquelles nous avons encore plus de 180 lieues à faire. *Nosce patriam, posteà viator eris.*

Chemin de Cambray à Amiens, par Bapaume : 17 lieues.

Indépendamment de la Chaussée de Bavay, et de celle de Saint-Quentin, il y en a une troisième qui part de Cambray, et qui se dirige sur Amiens, *Samarobriva*, par Bapaume ; c'est du moins l'opinion de Bucherius (d'Arras), dans son *Belgium romanum*, 1655 ; du père Lambiez, dissertation sur les colonies romaines répandues dans les Pays-Bas ; de Dewez, hist. générale de la Belgique, 1805 ; et de De Bast, second supplément au recueil d'antiquités romaines et gauloises, 1813. Bien que cette route ait été omise, comme tant d'autres, dans les itinéraires romains, nous allons la suivre, en nous arrêtant aux endroits les plus remarquables qui ont fourni quelques antiquités.

Au 16e siècle, tandis que l'on fouillait dans les caves et les débris des bâtiments du village de Franqueville, Franca villa, sur le territoire de Bapaume, on découvrit des médailles ou pièces de monnaie, d'une empreinte fort ancienne ; elles prouvaient, selon Hennebert (histoire d'Artois), que ce lieu avait été renommé, et que l'armée romaine y avait campé.

Warlencourt, est un village que nous laissons à

droite. En consultant les notes archéologiques dont nous sommes toujours munis, nous voyons (Ann. st. du Pas-de-Calais, 1814) qu'à un quart de lieue de ce village, au sud, non loin du grand chemin de Bapaume à Albert, il y a une butte de terre mêlée et rapportée, qui couvre un hectare de terre argileuse, de la hauteur au moins de 30 pieds (9 m. 75 c.) On a creusé cette terrasse en 1771, on y a trouvé des briques (romaines), et une médaille représentant l'empereur Marc-Aurèle. On croit vulgairement que cette butte ou motte de Warlencourt, est le tombeau d'un général d'armée. La médaille en cuivre fut présentée au Conseil des Etats d'Artois. Les Romains formaient ces élévations, *tumuli*, avec la terre que chaque soldat apportait dans son casque, et versait sur la tombe de son officier; il en résulte que les buttes, mottes ou tombelles étaient plus ou moins considérables, suivant le grade du défunt. *Sit ei terra levis*, que la terre lui soit légère!

Le chemin passe dans la ville d'Albert, autrefois Encre, département de la Somme. On remarque en sortant de cette ville, du côté d'Amiens, près de la première montagne et de la chaussée, un terrassement élevé que l'on nomme dans le pays, Mont-Castel, *Mons-Castelli*. Suivant la tradition, cette butte remonterait à l'invasion des Gaules par les Romains, et aurait été formée, soit pour couvrir les restes d'un

grand nombre de soldats morts en combattant aux environs, soit pour honorer la mort d'un chef. Du Sevel, desc. du dépt de la Somme, 1836.

Notre course, sur la voie romaine que nous parcourons, finit à Amiens, la *Samarobriva* de Jules-César, où nous reviendrons bientôt par un autre chemin. Reportons-nous, à vol d'oiseau, au centre de l'étoile itinéraire d'Arras, dont nous n'avons encore suivi qu'un seul rayon, afin de commencer un nouveau voyage.

2° *Chemin de Tournay :* 13 lieues.

Ce grand chemin, comme presque toutes les voies romaines, allait sans doute en ligne directe, ne s'écartant, pour ainsi dire, point de la route actuelle qui passe par Douay et par Orchies. Il est nommé dans l'itinéraire d'Antonin, où on lui donne 27 lieues gauloises de longueur, distance équivalante à environ 13 lieues 1|2 d'Artois. La carte de Peutinger en fait aussi mention, mais sans marquer son étendue.

M. Harbaville, essai sur l'origine et l'antiquité des communes du dépt du Pas-de-Calais, 1824, dit qu'on a trouvé dans les tourbières, sur la droite de notre route, entre Fampoux et Vitry, *Victoriacum*, à une profondeur de 6 à 7 mètres, des vases de terre d'une forme antique, tels que de petites amphores et des lacrymatoires, ainsi que des ossements d'animaux, des pièces de bois de charpente, et même des arbres

entiers devenus noirs comme de l'ébène et d'une dureté excessive. Il n'est pas rare de trouver encore de ces objets dans le fond des tourbières.

Plus loin, des haches et des couteaux de silex, ont été trouvés récemment, sur le territoire d'Izel-lez-Equerchin. Bottin, 1813. On y a déterré une pierre taillée en hache sur le haut et finissant en pointe par le bas, avec des hiéroglyphes. Ann. st. du Nord, an XIII. M. Demonteville, bibliothécaire à Douay, était possesseur de ce monument en 1808.

Afin d'arriver plus vîte au lieu de notre destination, nous ne nous arrêterons pas à Douay, encore moins à Orchies. Voici Tournay, *Tornacum,* très-ancienne ville des Nerviens, dans laquelle, en 481, mourut Childeric, 4^e^ roi des Francs, qui chassèrent les Romains de la Gaule-Belgique. Visitons religieusement le lieu de la sépulture du fils de Mérovée.

Le tombeau, *tumulus,* de Childeric 1^er^, découvert, à Tournay, dans la nouvelle ville, non loin de l'Escaut et sur la chaussée romaine, le 27 mai 1653, prouve que, suivant l'usage des Francs, on avait enterré avec lui ses armes, son cheval de guerre et peut-être même son écuyer. Parmi les objets trouvés dans ce tombeau, on remarque une épée avec son fourreau et les débris du baudrier, le fer d'une lance, celui d'une hache d'arme; un stylet pour écrire; les restes d'un coffret destiné à renfermer des tablettes propres à recevoir l'écriture; un ornement en or, re-

présentant une tête de taureau ; des crochets, des boucles et des anneaux d'or, qu'on suppose avoir fait partie du harnais du cheval ; un globe de cristal ; des médailles romaines en or ; des monnaies franques en argent et de forme ovale, empreintes de figures grotesques et fantastiques, et sur l'une desquelles on voit l'escarbot sacré des Egyptiens ; un grand nombre d'abeilles d'or ; enfin deux bagues d'or, dont l'une servait de sceau au roi, et porte, gravée en creux sur son chaton, l'effigie de Childéric, avec cette légende : *Childerici regis.* Le roi est représenté nu-tête ; ses longs cheveux flottent sur ses épaules, à la manière des rois Francs. Au lieu de sceptre, il tient à la main une haste ou pique, signe de la royauté. Tous les objets curieux et précieux de ce trésor, sont maintenant conservés à la bibliothèque royale, à Paris.

3° *Chemin d'Etaire :* 8 lieues 3/4.

Boucherius dit que de son temps, 1655, la voie militaire d'Etaire, par Lens, était encore en assez bon état. Aujourd'hui cette route est encore une des mieux conservées, parmi toutes celles que, dans le pays, on nomme chaussées-Brunehaut, et près desquelles on trouve souvent des antiquités romaines.

A trois quarts de lieue de notre point de départ, nous côtoyons le village de Roclencourt, *Rocleni curtis,* où l'on a découvert, en 1752, des objets an-

tiques que, dans une dissertation, M. Camp, avocat et membre de la Société littéraire d'Arras, rapporte à la défaite de Clodion par Aetius. En 1757, le même M. Camp, a aussi trouvé, dans un monticule de ce village, des vases romains semblables à celui dont nous parlerons à l'article de Lens. Ils étaient plus petits, ne contenaient aucune médaille et paraissaient moins anciens. L'auteur de cette découverte a déposé les vases dans la salle de la Société.

Nous arrivons à Lens, *Lentiacum*, qui paraît avoir une origine romaine et qui était un lieu de chasse ouvert aux princes fils de Charles-le-Chauve. Les domaines de la couronne se composaient des biens que les Romains possédaient dans les Gaules.

En 1755 et 1756, les marais de Lens ont fourni plusieurs douzaines de médailles impériales.

Au mois d'octobre 1756, les tourbeurs ont trouvé, dans un petit marais, à 2 lieues de cette ville, et à 12 pieds (3 m. 90 c.) de profondeur, un vase de terre à deux anses, dont la bouche a 5 pouces, (135 mil.), le ventre, dans sa plus grande largeur, onze pouces (298 mil.), et la base 6 pouces (162 mil.) Il est percé de tous côtés, et même dans le fond, de plusieurs trous ronds de 4 lignes (9 mil.) de diamètre : leur nombre va jusqu'à 90. Ce vase, presque plein d'une terre brune, différente de la terre à tourbe par sa couleur et sa consistance, renfermait une vingtaine de médailles du haut-empire, dont la moins an-

cienne est de Marc-Aurèle-Antonin. Le père Lucas a eu le vase et les médailles.

Les terres marécageuses de Lens, ont donné à cet antiquaire des clefs de cuivre fort anciennes, un tournevis symbolique, et plusieurs autres petits ustensiles de cuivre rouge et jaune.

Vers la même époque, 1756, il acheta, d'un habitant du faubourg de Lens, une antiquité égyptienne, trouvée dans une terre à tourbe près de cette ville. C'est une petite statue creuse, de bronze, haute de 3 pouces (81 mil.) ; elle est vêtue à la manière des Egyptiens ; un crocodile paraît ramper sur son bras gauche et s'avancer jusqu'à la main droite, qui est élevée et appliquée sur la poitrine, et qui tient un fouet à trois branches, appuyé sur l'épaule droite. La tête est barbue et nue. Il est vraisemblable que cette petite idole a été gardée long-temps dans la poche de son ancien adorateur ; les traits en sont presque tous effacés, et paraissent usés par un frottement lent et continuel.

En 1804, on a trouvé, dans les débris des fortifications de Lens, un tombeau qui renfermait deux lacrymatoires de verre, l'un vide, l'autre contenant une liqueur jaunâtre et trouble.

Continuons notre route : La Bassée, *Bassea (villa)*, ville du département du Nord, qui se présente à nos regards, a produit des antiquités romaines ; mais la plus remarquable, selon moi, c'est le nom qu'elle

porte et qui vient probablement de celui de *Bassæus*, gouverneur de la Belgique, résidant à Bavay. Nous pouvons conjecturer que la ville où nous nous trouvons, doit son origine à une maison de campagne, à une *villa*, bâtie par *Bassæus* : La connaissance des mots conduit à celle des choses. Gruturus nous a conservé l'inscription suivante, qui indique l'époque à laquelle le fondateur de La Bassée gouverna la Belgique et les deux Germanies :

BASSEO M. F. STEL. RVFO PR. PR. IMPERAT. AVRELI. ANTONINI L. AVRELI VERI ET AVRELI COMMODI AVGG. CONSVLARIBUS ORNAMENTIS HONORATO... PROC. A RATIONIB. PROVINCIARVM BELGICAE ET DUARVM GERMANIARVM PROC.

La ville d'Etaire, à laquelle nous arrivons après avoir traversé la Lys, au pont d'Etaire, est le *Minariacum* de l'itinéraire d'Antonin. Trois voies romaines partaient de cette ville : l'une allait à Arras (c'est celle que nous avons suivie), l'autre à Tournay, la 3e à Cassel.

Scrieckius, de originibus rebusque Celticis et Belgicis, 1620, remarque qu'on découvre très souvent au pont d'Etaire, des ruines d'anciens édifices et beaucoup de médailles. On lui a remis, à diverses époques, pendant qu'il demeurait dans cette ville, quelques médailles en bronze d'Antonin, de Faustine, de Lucille. En 1608, on y en déterra plusieurs

autres portant l'effigie d'Auguste, de Germanicus, de Néron, d'Antonin, de Faustine, etc. Moi-même, étant à Etaire, le 20 juin 1817, j'ai acheté, chez M. Denne, orfèvre, un Néron, moyen-bronze, et 14 médailles d'argent : un Auguste, 2 Othon, 2 Domitien, 2 Antonin, une *diva Faustina*, un Vérus, un Septime-Sévère, un Géta, un Maximin, un Pupien et un Gallus. Ce sont des souvenirs de mes voyages.

Les Flamands appellent la voie romaine d'Etaire à Cassel, *de groote steenstraete*, c'est-à-dire, grand chemin de pierre. En allant de Straseele à Baestre, sur cette route, j'ai vu moi-même plusieurs endroits qui sont encore pavés.

4° Chemin de Térouanne : 11 lieues 1/4.

Guillaume De l'Isle, premier géographe du roi et membre de l'Académie Royale des Sciences, dans son avertissement sur la carte d'Artois, 1704, parle en ces termes de la route que nous allons visiter : « Une chose agréable dans cette carte, sont les grands chemins. Ceux que les Romains ont faits dans ce pays, comme dans le reste de leur empire, sont encore presque tous en leur entier ; et ils y sont nommés, comme en beaucoup d'autres endroits de la Gaule-Belgique, chaussées-Brunehaut, parce qu'on croit communément que c'est cette reine qui les a fait faire ; et je ne m'amuserai pas à réfuter cette opinion populaire :

celui qui mène d'Arras à Térouanne, est très-beau, et n'est presque pas endommagé. »

Voici d'abord le village d'Acque, où se trouve un monument composé de deux énormes pierres brutes, reste du culte des Druides; c'est un menhir (pierre longue).

Estrée-en-Cauchie, est un village situé sur la voie romaine qui lui donne son nom. Estrée vient du latin *strata (via)*, chemin pavé, et Cauchie, *calchia*, dans la basse latinité, indique aussi une chaussée.

Non loin d'Estrée, sur la droite, à Verdrel, hameau de Frénicourt, il y a un Dolmen (table de pierres) ou autel Druidique. Ce monument, vestige antique du culte des Gaulois, est appelé *la Grise Pierre*, ou *la Table des Fées*.

Le village de Cauchie-à-la-Tour est traversé par la chaussée, *calchia*, à laquelle il doit sa dénomination. Autrefois il existait dans cette commune une tour avec un château.

Avant d'arriver à Térouane, on rencontre Estrée-blanche, village ainsi nommé parce qu'il est placé sur la chaussée, *strata*, au bas d'une colline couverte de pierrailles blanches. C'est ainsi que cette route, connue dans les itinéraires d'Antonin et de Peutinger, est couverte de noms de lieux qui témoignent de son ancienne origine. Un antiquaire étymologiste, reconnaîtrait là une voie romaine, en jetant seulement les yeux sur la carte.

Entre les deux derniers villages sus-mentionnés et celui de Norrent-Fontes, on découvrit un sépulcre romain (1635). Voici les monuments renfermés dans ce tombeau : 1° un sarcophage vide, taillé d'une pierre blanchâtre; 2° une boîte de plomb de figure ronde, remplie d'ossements; 3° à côté de cette urne étaient placées deux fioles de verre d'un goût antique, dont l'une renfermait de l'eau encore très-claire, l'autre était imbibée d'une liqueur huileuse; 4° quelques plats formés d'une terre blanche, mais étrangère. Malbrancq, dans son histoire des Morins, nous a conservé ce fait.

Térouane! ce petit village, ancienne ville capitale des Morins, est le centre de plusieurs grandes routes qui y forment une étoile itinéraire, dont nous nous occuperons, lorsque nous aurons parcouru tous les rayons de l'étoile d'Arras.

5°. *Chemin des Sept-Voies (par St-Pol) :*
15 lieues 1/2.

Les Romains n'étaient pas dans l'usage de tenir garnison dans les villes; ils plaçaient leurs camps sur les grand'routes, afin de se préserver des irruptions de l'ennemi, et pour la sûreté des voyageurs. Il y a un de ces camps militaires, près du village d'Estrun, au confluent de la Scarpe et de la petite rivière du Gy. On en trouve le plan et la description exacte, par M. Harbaville, membre de la Société Royale d'Arras,

dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 5, p. 211 et suivantes, publiés en 1823. C'est un bonheur dont nous allons profiter.

Les ouvrages qui forment le camp de César se divisent en deux parties ; savoir : la partie qui avoisine le Gy, et que j'appellerai vallum inférieur, et le retranchement proprement dit, qui le couronne au N.-O.

Le vallum inférieur est un enfoncement pratiqué de main d'homme, qui décrit un parallélogramme assez régulier, de 80 mètres d'ouverture au S.-E. et de 52 mètres de largeur dans le fond au N.-O. ; sa longueur intérieure est de 130 mètres ; la hauteur du talus de l'enfoncement est de 14 à 15 mètres ; cet enfoncement a rendu le sol du vallum à un mètre et demi du niveau de la rivière, de sorte qu'il est de plain-pied avec le chemin qui le traverse au S.-E., ce vallum n'ayant de talus que de trois côtés.

Vers le Sud-Ouest, la parallèle n'a pas été tout-à-fait creusée ; elle est composée d'un rempart sur une longueur de 59 mètres, et de 12 mètres de talus des deux côtés, 9 mètres de largeur à la base, et 2 au sommet. La hauteur de ce rempart va en s'adoucissant insensiblement sur sa longueur, en suivant la pente ascendante du terrain ; alors ladite parallèle est creusée sur le reste de sa longueur, qui est de 71 mètres.

Le développement du vallum inférieur est de 290

mètres de pourtour, non compris les 80 mètres d'ouverture.

Le fond et les talus sont couverts d'un petit bois taillis.

Le retranchement supérieur qui couronne cet ouvrage, en est situé à 39 mètres vers le chemin de St-Pol; il court en décrivant deux angles rentrants assez sensibles du S.-O. au N. Son développement total est de 481 mètres; l'inclinaison du talus a de 15 à 20 mètres; la largeur du rempart à la base, est de 10 à 15 mètres, sa largeur au sommet de 2 à 4 mètres.

Ce retranchement ne paraît pas avoir eu de parapet; il est couvert d'un bois taillis sur une longueur de 356 mètres; la partie la plus au nord, sur une longueur de 125 mètres, et d'une pente fort adoucie de 5 à 3 mètres du talus. Cette partie est labourée.

Aucun fossé ne défend ce retranchement à l'extérieur, aucune trace n'indique même qu'il y en ait eu. Il est probable que ce retranchement a été élevé avec les déblais provenant de l'excavation du vallum inférieur.

Ce rempart est coupé vers le tiers de son prolongement, par un chemin vicinal qui mène à la grande route de St-Pol. Il est très-probable que jadis le camp étendait une branche parallèle à l'autre, au moyen d'un fossé, d'une levée de terre ou d'une palissade, ce qui était suffisant pour ce côté naturelle-

ment défendu par le ruisseau du Gy et par la Scarpe.

L'éminence sur laquelle sont élevés les retranchements, porte le nom de *Mont-César,* sur la carte de Cassini.

Une tradition constante attribue ce camp romain à Jules-César, qui vint passer l'hiver à Arras, *Nemetocenna*, l'an 51 et 50 avant Jésus-Christ. Il est impossible de prouver la fausseté de cette tradition, puisqu'elle est en quelque sorte justifiée par les commentaires. Toutefois il est bon d'observer que l'on fait honneur à César de presque tous les travaux romains dont la véritable origine nous est inconnue,

Le camp d'Estrun-lez-Arras, est la seule antiquité remarquable qui soit venùe à ma connaissance sur la route des Sept-Voies. Ainsi je me borne à dire que ce chemin, mentionné dans Malbrancq, passe à Saint-Pol, à Fruges et à Bourte, où l'Aa, *Agnio,* prend sa source. Trois quarts de lieue plus loin que Bourte, nous nous trouvons entre Térouane et Boulogne, au centre des 7 voies romaines, *septem vium romanum,* duquel nous parlerons quand nous ferons la description succinte de notre 3e étoile ou rose itinéraire.

6° *Chemin d'Amiens :* 15 lieues.

Ce chemin est marqué dans l'itinéraire d'Antonin-le-Pieux et dans la carte théodosienne.

En 1756, on a trouvé douze tombeaux, singuliers par leur matière et leur figure, aux villages de Dain-

ville et de Gouy, qui sont sur la droite de cette route. Cette même année, les campagnes de Simencourt et de Berneville, ont payé aux curieux un tribut de médailles du bas-empire, dont la plus jolie est un Constantin-le-Grand portant le diadème, et ayant pour revers la tête radiée de Constantin-le-Jeune, avec cette légende : *soli invicto comiti*, au soleil, compagnon invincible.

En 1743, l'entrepreneur de la nouvelle chaussée d'Arras à Doulens, ne trouvant plus de cailloux sur les terres voisines, obtint la permission de faire fouiller dans la voie romaine, au-dessus de la forteresse de Bailleul-Mont, et au-dessous du village de la Cauchie, *Calchia*, situé environ à 4 lieues (1 myr. 7 kil. 541 m.) d'Arras. Le chemin romain était rompu depuis long-temps, par les eaux qui s'y écoulent dans l'ancien lit du crinchon. On creusa environ à 12 pieds (3 m. 90 c.) de profondeur vers Bailleul-Mont, et on y découvrit ce chemin qui s'était enfoncé dans la terre. Il avait 18 pieds (5 m. 85 c.) de largeur, sur 3 (98 c.) d'épaisseur; sa surface était couverte d'un lit de cailloux qui cachait d'autres lits de craie et de pierres, en général réduits en poussière. La base qui touchait immédiatement la terre était formée d'un lit de cailloux bien conservés et enchassés, sur les côtés, par un revêtement qui soutenait tout l'ouvrage. On trouva aussi dans les environs plusieurs médailles romaines.

De la Cauchie, nous allons à Thièvre, aux confins de l'Artois. La carte de Peutinger nomme ce village *Teucera*, et le place à XIII lieues gauloises de *Nemetocenna* (Arras), sur la route de *Samarobriva* (Amiens).

M. Dusevel, dans sa Description historique et pittoresque du département de la Somme, 1836, dit qu'il existe sur le territoire des communes de Thièvre et de Raincheval, des restes très-remarquables de la chaussée romaine. Ils s'élèvent au-dessus des champs voisins et se composent en partie de larges pierres recouvertes de silex et d'une terre grasse qui lie parfaitement ces matériaux. Cette voie servait au transport des convois d'armes qu'on fabriquait à Amiens pour les légions romaines campées dans l'Artois.

A Amiens, ville capitale des *Ambiani*, nous ne ferons cette fois encore, que paraître et disparaître; et comme ici se termine le dernier chemin, ou rayon de l'étoile itinéraire d'Arras, nous passons de suite à Térouane, chez les Morins.

ÉTOILE ITINÉRAIRE DE TÉROUANE.

1° *Chemin d'Arras :* 11 lieues 1/4.

Cette voie atrébatienne est décrite sous le n° 4 de l'étoile précédente ; mais pour compléter sa description, je vais dire un mot de la ville de Térouane et des Morins, dont elle était la capitale.

Les Morins étaient situés à l'extrémité de la Gaule; leurs limites sont celles de l'ancien diocèse de Térouane, anéanti l'an 1553, et rétabli, en quelque sorte, en 1559, par l'érection des diocèses de Boulogne, de St-Omer et d'Ypres, qui partagent le territoire de l'ancienne cité des Morins, *civitas Morinorum.* L'océan la bornait au couchant et au nord, les Ménapiens à l'orient, les Amiénois et les Atrébates au midi.

Dans la guerre des Belges contre César, 57 ans avant J.-C., les Morins, *Morini,* fournirent un contingent de 25,000 hommes de troupes.

Virgile, faisant l'énumération des peuples soumis à l'empire romain, qui figuraient sur le bouclier d'Enée, dit qu'on y voyait les Morins, les plus reculés des hommes :

Extremique hominum Morini Rhænusque bicornis.

Dans Mela, geographia seu liber de situ orbis, ils sont appelés les plus reculés des Gaulois : *ultimi Gallicarum gentium Morini.*

Pline appelle la Morinie l'extrémité des Gaules : *extrema Galliarum.*

Selon Dion-Cassius, il paraît que les Morins n'avaient pas de villes du temps de César : *habitant hi populi, non in urbibus sed in tuguriis.*

Ammien-Marcellin nomme la Morinie le bout du monde : *orbis extrema.*

Ptolémée, géographe, qui florissait sous l'empire d'Adrien et de Marc-Aurèle (de 140 à 170), fait mention de Térouane comme d'une ville des *Morini* dans l'intérieur de leur pays, et son nom y est *Taruanna*. On lit *Taruenna* dans l'itinéraire d'Antonin, et *Teruanna* dans la table théodosienne, avec la figure qui désigne les villes capitales.

Le père Malbrancq, dans son histoire des Morins, a donné un plan de Térouane, tel que les Romains l'ont bâtie. Ce morceau serait précieux s'il était authentique. Mais pour peu qu'on l'examine, on voit qu'il n'a point été tracé d'après un original, et que l'auteur l'a composé sur des faits consignés dans l'histoire. Cependant, comme ces faits sont incontestables, on ne peut pas regarder le travail du père Malbrancq comme un simple fruit de son imagination; il paraît même assez exact.

En 698 de J.-C., on découvrit, à une certaine distance de la ville de Térouane, un tombeau ancien qui, par son inscription, désignait qu'il avait servi à renfermer les cendres d'un jeune seigneur, et que ce tombeau avait été alors élevé dans l'enceinte même de la ville. Lefebvre, hist. de Calais.

Charles Quint fit raser Térouane en 1553, après l'avoir enlevée à la France. La date de sa destruction est consignée dans ce chronogramme : DeLetI MorInI, qu'on cite avec éloge parmi ces jeux d'esprit, dont le goût subsiste encore au Pays-Bas.

La croûte des décombres de Térouane formait, en 1788, douze pieds (3 m. 90 c.) d'épaisseur non démolis.

De nos jours cette ville n'est plus qu'une bourgade conservant l'ancien nom et occupant le terrain où étaient jadis les faubourgs de la capitale de la Morinie.

Les fossés ne sont pas encore remplis. Dans cette enceinte où il n'y a plus aucune maison, on voit des champs consacrés à la culture.

Nunc seges est ubi troja fuit.

Chaque année, en labourant, on y découvre de nouveaux souterrains, des amas de vieilles armes, et des vases remplis de petites pièces d'argent.

J'ai visité les ruines de Térouane le 27 mai 1817 et j'en ai rapporté un petit lion de bronze qui avait été découvert par le fils du percepteur, entre la rivière de la Lys et l'emplacement de la cathédrale. Ce lion, grossièrement fait, et assis sur son derrière, a 73 millimètres de hauteur. M. l'abbé Houvenaghel, curé de Térouane, m'ayant permis de regarder dans le petit sac contenant les offrandes de ses paroissiens, j'y ai trouvé un moyen bronze de Nerva, un autre d'Antonin-le-Pieux, et un petit bronze de Victorin.

Deux ans après, le 15 avril 1819, j'ai fait à Térouane un second voyage qui m'a procuré une statuette, moyen bronze, de 7 centimètres de hauteur, assez jolie et représentant un arbalétrier. Il a la tête

et les épaules couvertes de cuculus ; il porte, attaché à une ceinture ou écharpe, une espèce de carquois, sur la hanche droite; son arbalètre est armée; il s'apprête à ajuster et à tirer. Les pieds sont cassés et manquent. Ce même jour, j'ai vu, chez M. le curé Houvenaghel, le haut d'une tête de statue colossale, en bronze, où les cheveux était parfaitement tracés ; on l'avait retirée, ainsi que des fragments de bras de même métal, d'un ancien puits nouvellement découvert, près d'une maisonnette, dans les fossés de ville.

Enfin diverses médailles ramassées dans les décombres de cette vieille cité, ornent le Muséum de Saint-Omer. Piers, 1833.

2°. *Chemin de Cassel :* 5 lieues 3|4.

Le souvenir de cette voie Casseloise s'est conservé dans le nom de Cauchie, *Calchia,* signifiant chaussée, que porte encore aujourd'hui un hameau du village d'Ecque où elle passe; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin.

Bavinchove, village du département du Nord, à 1 lieue de Cassel est près de cette route. En 1753, on y a trouvé un bras d'homme et un pied de cheval de bronze, quelques fragmens de vases et des médailles romaines. Le premier morceau a 23 pouces (623 m.) de longueur, le second, 17 1|2 (474 m.) M. De Bast croit qu'ils ont fait partie d'une statue équestre.

3°. *Chemin d'Helfaut :* 1 lieue 1|2.

En suivant ce chemin qui figure dans la carte de Malbrancq, nous arrivons au village d'Helfaut, où St-Fuscien et St-Victoric, l'an 275, bâtirent, en l'honneur de la Ste-Vierge, une église qui passe pour la première érigée dans cette partie de la Gaule-Belgique.

On a découvert (1632), dans l'ancien cimetière d'Helfaut, un cercueil de plomb; des os réduits en poussière en ont prouvé l'antiquité. Hennebert, hist. d'Artois.

4°. *Chemin de Sangate :* 12 lieues 1|2.

Cassini (1744) le nomme chemin de Leulingue, ancienne route des Romains. Nous passons : à Estréhen dont le nom flamand, Straethem, signifie Maison de de la rue, à Tournehem, à Guîne, à Leulingue, parrain de notre voie appelée par Malbrancq *via Lulingana;* et nous arrivons à Sangate, port ultérieur, *ulterior portus*, de Jules César. Elle continue en ligne directe jusques sous les eaux, et on peut facilement l'apercevoir en navigant aux environs, lorsque le temps est beau et la mer tranquille; on l'a distingue aussi très-bien de l'endroit élevé où était jadis l'ancienne église de St-Martin, dont il reste encore quelques vestiges.

En travaillant à la digue de Sangate (1825), on a trouvé plusieurs médailles romaines, en petit bronze,

de divers empereurs, tels que Constantin, Trajan, Valentinien, Maxence, etc., et deux vases romains en terre cuite. *Constitutionnel* du 1er mars 1825.

M. Piers, (hist. de la ville de Térouane, 1833), rapporte que M. le Manissier, entrepreneur de travaux publics, faisant fouiller dernièrement la route de Sangate, y trouva des médailles d'empereurs romains.

Chemin de Guîne à Wissant : 3 lieues 1/4.

Dans l'histoire de Boulogne de M. Henri, 1810, il y a une carte topographique relative aux expéditions de César, contre l'île de Bretagne, l'an 54 et 55 avant l'ère chrétienne. La voie romaine, dite chemin de Leulingue, aux environs de Guîne, s'y divise en deux branches : celle qui va à Sangate, et celle qui conduit à Wissant, *Itius portus*, avec l'indication suivante applicable à la route toute entière jusqu'à Térouane : On croit ce chemin construit par Jules-César, vu le besoin qu'il en a eu et une construction différente des autres.

5°. *Chemin de Boulogne (par Desvre)* : 10 lieues.

Cette route se reconnaît encore dans plusieurs villages du Boulonnais : au Maisnil près Tiembrone, à Senlecque, au Courtau, à Desvre, dans la basse-forêt, où elle fut trouvée, en 1769, en traçant un pro-

jet de route de Boulogne à Desvre, et, en 1782, lors de la construction de cette même route.

Elle était dite la voie des Césars, des Rois, des Comtes, des Ambassadeurs; on la nommait aussi, du temps de Malbrancq (1639), la grande chaussée de Bouloine.

Nous voici donc arrivés à Boulogne-sur-Mer, *Gesoriacum posteà Bononia*, à l'endroit que les Romains regardaient comme le bout du monde, *orbis extrema*, selon l'expression d'Ammien Marcellin, historien du 4^me^ siècle.

Jules-César, voyant ses affaires prospérer dans les Gaules et ne trouvant sur la frontière maritime aucune place forte pour garantir des conquêtes qui lui avaient coûté tant de travaux, résolut d'y pourvoir. En conséquence, et après s'être concerté avec Quintus Pédius, son parent, dont il se servait comme d'un autre lui-même, il reconnut que l'endroit le plus avantageux pour la construction qu'il projetait, se trouvait, près de *Gesoriacum*, sur le penchant d'une colline dont le côté occidental était entièrement baigné par la mer, qui allait aussi battre la partie méridionale du même coteau. César ayant été obligé de s'éloigner, Pédius mit aussitôt la main à l'œuvre, traça l'enceinte, employa un grand nombre d'habitans à l'extraction des matériaux, et, comme il était de Boulogne, *Bononia*, en Italie, il prit cette ville pour modèle et en donna le nom à celle qu'il venait de

bâtir : ce fut vers l'an 50 avant l'ère chrétienne. Malbrancq.

Gesoriacum était située, sur un ilot, à l'embouchure de la Liane, *Elna*, vis-à-vis *Bononia*, ville construite par les Romains, sur la rive droite de cette rivière.

Sur la côte des Morins, dit Pomponius Mela, rien n'est plus célèbre que le *portus gesoriacus*. Pline nous apprend que *Gesoriacum* donnait le nom à un canton du pays. *Gesoriacus pagus*.

L'an 43 de J.-C., Claude, voulant subjuguer la Grande-Bretagne, se rendit par terre de Marseille à *Gesoriacum*, où il s'embarqua pour le trajet. Depuis Claude jusqu'aux derniers empereurs, tous ceux que l'histoire raconte avoir passé dans la Grande-Bretagne, s'embarquèrent à *Gesoriacum*.

La proximité de ces deux villes, *Bononia*, et *Gesoriacum*, dont la nouvelle avait sans doute sur l'ancienne une grande prépondérance par la magnificence et l'étendue, fit que peu à peu le nom de *Gesoriacum* disparut et qu'on ne se servit plus que de celui de *Bononia*, dont plus tard on a fait Boulogne. On est assez d'accord que c'est sous l'empereur Constantin ou à peu près que le nom de *Gesoriacum* fut compris dans la dénomination générale de *Bononia*. Ce qui prouve au moins qu'à cette époque l'un de ces deux noms prédominait, est une médaille en bronze qui se voit au cabinet du roi. Cette médaille, très rare,

est remarquable en ce qu'elle constate l'expédition de Constant pour la Bretagne, l'an 340, et qu'elle paraît être le seul monument numismatique qui nous ait transmis la mémoire de cet événement et le nom de *Bononia*.

Voici sa description :

Tête de Constant (à gauche).

CONSTANS PIVS FELIX AVGVSTVS.

Revers : BONONIA OCEANENSIS.

(Galère avec des rameurs; dessus, l'empereur en habit militaire, armé d'un bouclier et d'une lance, combattant; derrière lui, deux enseignes militaires; sur la proue une victoire; près du vaisseau un homme nageant; vers le rivage on voit un phare construit sur un rocher).

L'Angleterre n'espérant plus aucun secours d'Honorius, contre les Barbares, secoua le joug. Un simple soldat, nommé Constantin, fut proclamé empereur. Lors de son arrivée dans la Gaule, en 407, après avoir rallié à *Gesoriacum* (Boulogne) les troupes qui se déclarèrent en sa faveur, Constantin résolut d'aller à Trèves, résidence impériale, afin d'en chasser les officiers de l'empereur Honorius; mais pour arriver dans cette importante cité, il fallait s'ouvrir un passage à travers les Barbares, dont les bandes nombreuses étaient campées dans la Belgique. Constantin suivit la grande voie militaire qui conduisait de *Gesoriacum* à Trèves, en passant par *Teruenna, Came-*

racum, et *Bavacum*; il rencontra les Barbares, leur livra bataille, remporta sur eux une grande victoire, et alla fixer le siége de son empire à Arles.

Après le départ de Constantin, les Francs et les Saxons s'emparèrent de la ville de Boulogne. Elle devint alors la proie de la plus horrible et de la plus complète destruction. Si quelques tombeaux, tels que celui d'Arrénius Vérécundus, tribun militaire, trouvé dans le faubourg de Brecquerecque, en 1769; ceux découverts à Dannes, et au pied du coteau du Châtillon, en 1823; le grand nombre enfin de ceux trouvés sur les bords de la Liane, en 1825 et 1826, échappèrent à leur rapacité, c'est que déjà sans doute la terre les dérobait à tous les regards. S'ils épargnèrent la Tour d'ordre, c'est que ce phare était utile pour leur montrer le chemin du pillage, du meurtre et de la dévastation.

La collection d'antiquités Boulonnaises que possède cette ville, ancienne Gésoriaque, consiste, en grande partie, dans le produit des fouilles faites au Châtillon, à Danne, à Brecquerecque, et autres lieux. Les objets trouvés se rapportent à la religion, à la parure, aux armures et aux usages des Romains. Ils se composent de vases étrusques de la plus parfaite conservation; d'un coq gaulois en bronze, d'une aigle romaine et autres figures de même matière, ayant probablement servi d'amulettes; de deux statues en pierre oolitique du pays, d'une forme assez

grotesque et représentant des bergers phrygiens ; plus bas est une nombreuse collection de cuillers à l'encens, de styles, de fibules, d'aiguilles discriminales, qui servaient aux femmes pour séparer leurs cheveux ; de bracelets en argent, en bronze, en jayet, en os, en verre ; de pendants d'oreilles, de colliers, d'anneaux, de clefs, de peignes, de fragments de lances, de javelots, etc.

Sur les rayons plus élevés, on a rassemblé un nombre considérable de vases de toutes formes, avec ou sans inscription ; les uns sont en terre cuite, d'autres en poterie de Nîmes, en verre, en métal, parmi lesquels on distingue des amphores, des tasses, des coupes, des urnes, des lacrymoires, des lampes, des plats, dont un contient encore les os de l'animal qu'on y avait déposé au repas des funérailles ; on remarque surtout des fragments de vases en verre blanc, bleu ou vert, et mélangé comme du jaspe. Le dessus des vitrines est surmonté par de grandes tuiles et des carreaux romains, de 15 à 18 pouces (406 à 487 m.) carrés, sur 2 pouces (54 m.) dépaisseur, et par des fragments de mosaïque et de tuyaux.

Un antiquaire ne sort jamais du muséum de Boulogne qu'après avoir vu, dans la galerie des curiosités, le modèle de la fameuse tour d'Ordre. Cette tour fut bâtie, l'an 40 de Jésus-Christ, par l'empereur Caius Caligula, sur la falaise qui commande, au N.-E., le port de la ville. Elle était octogone ; sa hauteur,

sans y comprendre 6 pieds (1 m. 95 c.) de fondation, était de 124 pieds (40 m. 28 c.), en douze étages qui allaient tous en diminuant vers le haut; mais cette diminution se prenait uniquement sur l'épaisseur du mur. Le 1er étage avait 224 pieds (72 m. 76 c.) de circuit, et chacun des côtés 28 pieds (9 m. 09 c.) de longueur. La circonférence du dernier était de 40 pieds (12 m. 99 c.) et le côté de 5 (1 m. 62 c.); il y avait une porte à chaque angle, et par conséquent 96 portes, non compris celle de la lanterne. L'escalier par lequel on montait, était pratiqué dans le mur intérieur. Toutes les nuits on y allumait un feu pour guider les vaisseaux qui se trouvaient dans ces parages.

Le fondement solide régnait non-seulement sous le phare, mais s'étendait au-delà de l'enceinte extérieure. Sa structure était à peu près la même que celle du palais des Thermes, rue de la Harpe, à Paris; les rangs de pierres et de briques y étaient diversifiés, avec un certain mélange de couleurs pour en rendre l'aspect plus agréable. On voyait d'abord 3 rangs d'une pierre de la côte, qui est d'une couleur de gris de fer, ensuite deux lits d'une pierre jaune plus molle, et, au-dessus de ceux-là, deux lits de briques très rouges et très fermes, épaisses de deux doigts, longues d'un peu plus d'un pied (325 m.) et larges de plus d'un demi-pied (162 m.) Les Boulonnais appellent ce phare la Tour d'Ordre. Ce superbe monument s'est écroulé tout-à-

coup avec la falaise sur laquelle il était assis, le 29 juillet 1644.

En l'année 1745, dans les débris de la Tour d'Ordre amoncelés au pied de la falaise, on trouva une petite statue d'Angeronne, déesse du silence, logée dans la maçonnerie même. Cette figure, fondue en or massif, d'un pouce (27 m.) de hauteur, et du poids de 121 grains (6 grammes 427 milg.) était représentée nue, les cheveux tressés, le bras gauche replié derrière elle, et le second doigt de la main droite contre sa bouche. Un anneau sur ses épaules servait à la suspendre. Elle fut adressée au ministre pour être placée dans le cabinet du roi.

Si nous montons sur la falaise de Boulogne, près de l'endroit où était placée la Tour d'Ordre de Caligula, nous y voyons deux chemins verts qui se croisent; ils étaient autrefois d'une largeur remarquable que les riverains diminuent tous les jours. Une de ces voies romaines non pavées conduit à Ambleteuse et au cap Grisnez. Henri, p. 86 et plan de Boulogne sous la domination des Romains.

C'est vis-à-vis de nous, en face de la Tour d'Ordre, de l'autre côté de la Liane, près du petit fort Châtillon, qu'en 1823 on a découvert seize tombes rangées avec symétrie, et composées de pierres plates posées de champ sans aucun ciment ni mortier. Ces tombes contenaient presque toutes un squelette, dont la tête était tournée du côté de l'Orient; une seule en

contenait deux dont les têtes avaient été séparées avant l'inhumation ; d'autres ne contenaient que de la terre. Indépendamment des ossements assez bien conservés, on a trouvé deux plats de métal totalement oxidé, des vases en terre cuite de différentes formes, des vases de verre, quelques médailles, des fragments d'armures à peine reconnaissables, et des ossements d'oiseaux. Tout porte à croire que l'endroit où l'on a trouvé ces tombes était un lieu de sépulture qu'on ne peut attribuer qu'aux Romains ou à quelque autre peuple sous leur domination, car les vases, les plats, les ossements d'oiseaux indiquent bien qu'on avait fait la part du mort dans le repas des funérailles.

Chemin de Boulogne à Amiens : 27 lieues.

Sur la carte de Peutinger, cette voie militaire est tracée de la manière suivante :

Gesoriaco.
Luttomagi — XIV leug.
Ad Lullia — VII.
Duroïcoregum — XI.
Sammarobriva — XIV.

Cluvérius remplace ces anciens noms par les noms modernes : Boulogne, Etaple ou Montreuil, Argoule, Rué, Amiens.

D'Anville, au contraire, y met ceux-ci : Boulogne, Lacre, Passage de la Canche, Dourier, Amiens.

Ils se trompent tous les deux; je me permettrai en conséquence de suivre une autre route, que je crois la véritable.

Le premier endroit remarquable par ses antiquités que nous rencontrons en sortant de Boulogne, c'est la Madeleine, ancienne Léproserie, où, tout au bord de la Liane, dans un enclos nommé la pâture de l'hôpital, on a découvert, en 1826 et 1827, une multitude de tombes romaines qui renfermaient, après 18 siècles, des ossemens d'hommes, de femmes et d'enfants assez bien conservés. Les cercueils n'étaient pas, comme ceux du Châtillon, formés de pierres plates; ils étaient faits avec des planches épaisses, maintenues au moyen de gros cloux de 6 à 8 pouces (162 à 217 m.) En faisant les fouilles, on a rencontré la voie romaine, plusieurs puits, et des fondations qui semblent avoir appartenu à un petit temple ou autel votif. Mais ce qui fut recueilli de plus précieux, et dont le muséum de Boulogne s'est enrichi, c'est une multitude de vases de toutes les formes, et plus de 1,200 médailles des consuls, des empereurs et du Bas-Empire.

C'est près de là, et sur l'autre côté de la route, que des ouvriers découvrirent, le 7 mai 1769, le tombeau d'Arrénius Vérécundus, tribun militaire, commandant à Boulogne la marine romaine; en voici l'inscription ;

D. M.
Q. ARRENIO
VERECVNDO
TR. CL. BR.
HEREDES. F. C.

(Diis Manibus. Quinto Arrenio Verecundo tribuno classis Britannicæ. Heredes facere curaverunt; en français : Aux Dieux manes. A Quintus Arrénius vérécundus, tribun de la flotte britannique. Ses héritiers ont fait faire ce monument.)

Le 20 avril 1802, on découvrit un autre tombeau de même forme : il contenait, comme le précédent, des vases et des médailles. Ces deux tombeaux, étaient construits en pierres taillées, et avaient une voûte en plein cintre; le pavé était de briques ou petits carreaux posés de champ.

Le pont de Briques est un joli village tirant son nom du seul pont qui, pendant des siècles, servit de communication entre les deux côtés de la Liane. Tout porte à croire effectivement que la construction de ce pont est fort ancienne; elle était commandée par la nécessité, puisque autrefois il n'y avait d'autre route que celle de Condette pour communiquer avec Montreuil, en passant par la forêt d'Hardelot, Neufchâtel et Etaple. C'est là précisément, selon moi, ce chemin militaire de Boulogne à Amiens dont il est question dans la table de Peutinger et que d'Anville fait passer par le village de Lacre. En jetant les yeux sur

la carte de Cassini, depuis Condette jusqu'à Neufchâtel, une foule de noms de lieux nous rappèlent l'ancien chemin pavé des Romains : la rue Corer, rue du Hêtre, rue du Chemin, rue Pintau.

En 1823, à un quart de lieue environ de l'église de Danne, sur le bord de la route de Neufchâtel à Etaple, on découvrit un tombeau voûté, renfermant un squelette à côté duquel était des vases antiques de verre et de terre cuite, des débris d'armures, les garnitures en cuivre d'un petit coffret, dont le bois était détruit, et une lampe en fer. On pense que cette sépulture remonte à l'époque de la conquête de la Morinie, et qu'elle est celle de quelque officier de l'armée romaine. On n'y a trouvé aucune inscription ni médaille pour appuyer cette supposition ; mais si l'on compare le tombeau de Danne avec celui d'Arrénius Vérécundus, trouvé à Brecquerecque, près Boulogne, on ne pourra se refuser à lui assigner la même origine et à peu près la même date, car il existe entre eux une grande ressemblance.

Quoiqu'il en soit, la découverte de ce tombeau jette du jour sur l'ancienne destination d'une éminence qui s'en trouve à quelque distance, sur la même route, et qu'on n'était pas d'accord de reconnaître pour un camp des Romains; sa parfaite conformité avec le camp de César à Wissant, nous semble lever toutes les incertitudes à cet égard.

Passons rapidement à Camiers; près de Rombly,

Romuliacum, entièrement couvert par les sables; à Étaple, ville sur la droite de la Canche qui a succédé au port *Quentovicus*; et, longeant la rivière, empressons-nous de gagner le bourg d'Attin, pour y trouver une nouvelle preuve que nous ne nous sommes pas égarés dans notre route.

Il y a au village d'Attin-sous-Montreuil, des graviers employés pour les grandes routes. On a découvert, en 1776, à l'époque de la construction du pont de ce village, des vestiges de l'ancienne chaussée-Brunehaut, ayant sept pieds d'épaisseur, et construite par trois couches de différentes matières; et, dans les mêmes fouilles, à 8 pieds (2 m. 60 c.) de profondeur, un saule entier renversé, non pétrifié ni déformé. Souquet, Essai sur l'histoire topographique physico-médicinale du district de Boulogne, 1793-1794.

Montreuil, ville forte, sur la croupe d'une montagne au midi de la Canche, à 3 lieues de la mer; son origine est inconnue. D'après la carte de Peutinger, il y a XIV lieues gauloises (7 lieues d'Artois) entre *Gesoriacum*, Boulogne, et Luttomagus, sur la route d'Amiens. C'est justement la distance qui existe, en ligne directe, de Boulogne à Montreuil, par la voie romaine où nous marchons. Je puis donc restituer à Montreuil son nom primitif de *Luttomagus*. Wastelain accorde cette ancienne dénomination à Etaples, et Cluvérius à Montreuil ou à Etaples. Noël, dans son Dictionnaire latin-français, 1807, rend *Luttomagus* par Montreuil, ville du Pas-de-Calais.

Cette ville fut détruite par les Normands, en 845, et rebâtie et agrandie, en 850, par Helgot, comte de Boulogne, de St-Pol et de Ponthieu. Il y construisit un fort et magnifique château dans l'endroit le plus élevé, qui est aujourd'hui la citadelle; les principales tours de ce château existent encore. Il y fonda aussi un petit monastère. Le latin *Monasteriolum* devint Montreuil et fit oublier le gaulois Luttomagus, maintenant ressuscité.

Selon la carte de Peutinger, *Ad Lullia*, dont d'Anville ne sait trop que faire, était à VII lieues gauloises de *Luttomagus*, Montreuil. Sans rien changer à ce chiffre qui correspond à 3 lieues 1/2 d'Artois, nous trouvons qu'*Ad Lullia* doit être à Douriez-sur-Authie, où d'Anville place *Duroïcoregum* que Cluvérius met à Rue. Ce dernier géographe prenait Argoule, village voisin de Douriez pour le lieu *Ad Lullia*. Ici encore je m'en rapporte aux anciennes distances et ne m'écarte nullement de la voie romaine.

L'itinéraire d'Antonin nous donne sur cette route *Pontibus* à XV lieues gauloises (il faudrait XXV égalant 12 1/2 de nos lieues) de Boulogne, et à XXIV (12 lieues d'Amiens. Laissons parler d'Anville : « Je remarque qu'en suivant précisément la trace de l'ancienne voie qui subsiste sous la dénomination de chaussée Brunehaut, on rencontre, sur le bord de l'Authie (plus bas que Douriez), un lieu dont le nom de Ponches ne permet pas de méconnaître celui de

Pontes. Cluvérius le plaçait au village de Pont-à-Collines, sur la rive droite de l'Authie, à 2 lieues de son embouchure.

Estrée-Cauchie ou lez-Crécy, Noyelle-en-Cauchie ou en Chaussée, sont les noms de divers lieux qui se succèdent et nous servent d'indicateurs, pour nous maintenir dans la vraie route d'Amiens. *Strata,* Estrée, *Calchia*, Cauchie, chaussée, signifient grand chemin. On ne peut récuser le témoignage de ces anciens noms écrits sur le sol, gravés sur le pavé même auquel ils doivent leur origine.

Déjà, sous les auspices de Peutinger, nous avons visité *Luttomagus* et *ad Lullia ;* il nous reste à voir *Duroïcoregum* avec le même guide. Le trajet, depuis *ad Lullia,* est de XII lieues gauloises ou 5 lieues 1/2 d'Artois. Suivant Bucherius, cette station est à Donqueur, à 6 lieues 1/2 de Douriez; D'Anville croit qu'elle est à Douriez même, et Cluvérius la met à Rue, parce qu'il prend une autre direction depuis Montreuil. M. Dusevel, dans sa description du département de la Somme, 1835, dit que la commune de Donqueur se trouve sur la voie romaine d'Amiens à Boulogne.

Il nous reste peu de chemin à faire : On passe à St-Ouin, à St-Vaast, nous sommes à Amiens. Revenons à Térouane.

6°. *Chemin des Sept voies :* 5 lieues 1/4.

Malbrancq dit que cette voie, nommée ancienne-

ment chemin de Montreuil, passe au pied de la montagne d'Upen, à Fauquembergue, à Campagne-lez-Boulonnais, et aboutit aux Sept voies, lieu où se réunissent 7 chemins de terre construits par les Romains, pour faciliter les communications dans l'intérieur du pays. Il y a peu d'antiquités sur cette route.

7°. *Chemin du Vieil-Hesdin* : 7 lieues.

Par cette voie romaine on se rend à Verchin sur la Lys, non loin de la source de cette rivière, à Rollencourt sur la Ternoise, et à Hesdin sur la Canche, où l'on rencontre le chemin des Sept voies à Amiens. Malbrancq nomme le Vieil-Hesdin *Helenum, Hedenum, vel Hesdinum* et croit qu'il doit son origine à un château bâti par Ste-Hélène, mère de Constantin-le-Grand.

8°. *Chemin d'Amiens* : 22 lieues.

La route Amiénoise se rend d'abord au village de Laire, nommé anciennement Welberg, et ensuite à celui de Nuncq, *Inyk,* près duquel est Flers, où l'Almanach d'Artois, 1756, dit qu'on a déterré un amas considérable de médailles romaines bien conservées, dans des vases de terre dure et solide. On passe la Canche, l'Authie et on se trouve à Beauval. Avant d'entrer à Amiens, nous traversons Poulainville, *Paulini villa,*

où suivant un dénombrement rendu, en 1300, à l'abbaye de Corbie, par le seigneur de Picquigny, était une pierre milliaire.

9°. *Chemin de Saint-Pol* : 6 lieues.

Voici le dernier rayon ou chemin de l'étoile itinéraire de Térouane; il se dirige, à travers les villages d'Enquin et de Febvin, sur Saint-Pol, où il se réunit avec celui d'Arras aux Sept voies. Si nous continuions notre chemin en ligne directe jusqu'à la Canche, nous y trouverions un village d'Estrée, *Strata*, qui est probablement le signe d'une autre route ancienne allant soit à Thièvre, *Teucera*, soit, par Doulens, à Beauval et à Amiens. C'est une chose à vérifier.

ÉTOILE ITINÉRAIRE DES SEPT VOIES (ROMAINES.)

Outre les voies militaires construites avec des cailloux et des pierres, matériaux qui abondent dans le pays, on trouve aussi beaucoup de chemins non pavés que les Romains appelaient *viæ terrenæ*. Ces chemins de terre se reconnaissent aisément par leur largeur, par leur situation exposée au soleil et aux vents, que les Romains choisissaient de préférence, et par la verdure qui les couvre en beaucoup d'endroits.

Sept branches de ces routes se séparent au village des Auteux ou des Zoteux, dans le lieu nommé les 7 voies, *septem vium romanum*, entre Térouane et

Boulogne, et conduisent dans toute la Morinie. On y a planté une croix, dite des 7 voies, à cause des 7 chemins au centre desquels elle est placée. G. de l'Isle l'a marquée sur sa carte d'Artois, 1704.

Un grand nombre de ces chemins verts sont interrompus dans certaines parties, les bornes ayant été enlevées ou détruites.

Je vais indiquer très-sommairement, d'après nos historiens, les sept lignes ou voies moriniennes qui forment la 3me étoile itinéraire du Pas-de-Calais; elles parcourent une foule de villes, bourgs et villages déjà célèbres avant l'invasion des Normands (9e siècle.)

1°. Chemin d'Arras, par Fruges et St-Pol : 15 l. 1|2.

2°. Chemin de Térouane, par Campagne et Fauquembergue : 5 lieues 1|4.

3°. Chemin de St-Omer, *Sitdiu*, par Lumbres, *Laurentia* : 5 lieues 1|2.

4°. Chemin de Guîne, *Gisna*, par Senlecque, Hocquinghem et Licque, *Liska*, 6 lieues 1|4.

5°. Chemin de Desvre, par le Courtau : 1 lieue 1|2.

6°. Chemin de Montreuil, par Attin : 4 lieues 3|4.

Les villages d'Estrée, *Strata*, et d'Estréelle, *Stratella*, diminutif de *Strata*, sont voisins de cette route.

7°. Chemin d'Amiens, par Auchy-lez-Moines, Hesdin et Auxy-le-Château : 20 lieues.

Hennebert, 1786, dit que cette voie est la plus courte et la plus praticable d'Amiens à Boulogne.

ÉTOILE ITINÉRAIRE D'ARQUE.

Le village d'Arque, centre de la dernière étoile que nous allons visiter, est situé sur la rivière d'Aa ; il tire son nom du latin *Arcus*, arche, pont, ou d'*Arx*, château fort. Il y avait l'un et l'autre de ces objets dans ce village.

Selon le père Malbrancq, on a trouvé à Arque des restes de fortifications romaines, et le nom même que porte l'endroit, semble indiquer qu'on y avait construit une forteresse.

En 1756, les Fontinettes d'Arque, où l'on continuait à creuser le nouveau canal de St-Omer, ont enrichi les amateurs d'une quantité considérable de médailles en grand bronze. Le père Lucas dit qu'elles étaient enterrées depuis plus de 1200 ans.

Malbrancq met le port *Itius* de César à Sangate, à l'embouchure d'un golfe qu'il nomme *Sinus Itius*, et qu'il fait venir jusqu'au delà d'Arque, au pied de la montagne de Blandèque et d'Hellefaut. Il place à Sorieck ou Soyèque, le *Gesoriacum navale*, c'est-à-dire, le Havre Gésoriac. Ce lieu, dit-il, est appelé *Gesoriacum* pour *Cæsariacum*, l'arsenal ou chantier de César.

Le système de Malbrancq est un rêve que la crédulité du peuple Morin a perpétué. L'auteur n'a pas eu égard à l'itinéraire d'Antonin, ni à la table de Peutinger. Cette table-carte dit positivement que *Gesori-*

cum s'appelle aussi Boulogne : Gesogiaco (Gesoriaco) quod nunc Bononia. Et il est difficile que ce passage clair et décisif ait été interpolé, car les distances de Cassel et de Térouane à *Gesoriacum*, dans les deux itinéraires, ne peuvent convenir qu'à Boulogne. Malbrancq aura été trompé par une fausse étymologie : il y a, au-dessus de Blandèque, du côté d'Arque, une petite chapelle de la Vierge, que l'on nomme vulgairement chapelle de Ste-Soyette, parce qu'on y vient en pélérinage pour obtenir la guérison des soies ou croûtes de lait, qui rendent la figure des enfants toute farineuse, quand les croûtes blanches et soyeuses se détachent de la peau. Près de cette chapelle solitaire, est une belle source où l'on puise l'eau qui doit servir à laver l'enfant malade et à le guérir par l'intercession de sainte Soyette. J'ai lu dans de vieux manuscrits qu'en 1392 il existait en ce lieu un monastère de N. D. de Soyèque. Selon Maillard, Coutumes d'Artois, Soyèque. en 1741, était une cense ou ferme de la paroisse de Blandèque. Soyette se sera changé en Soyèque. De ce dernier mot, en y intercalant un *r*, Malbrancq en a fait Sorieck, pour le rapprocher de Gesoriac, *Gesoriacum*, dont il fabrique *Cæsariacum (navale)* signifiant port de César.

Dans un endroit marécageux de la commune d'Arque, sur le Neuf-Fossé, près de la forêt de Rihoult, entre Clairmarais et le Fort-Rouge, on voit encore l'emplacement et les fossés de l'ancien château de

Rihoult, que les habitants du pays nomment le fort des Sarrazins ou le vieux Château. On a trouvé dans la terre, à plusieurs pieds de profondeur, des tuyaux de plomb qui servaient à conduire, à ce fort, l'eau des fontaines du Haut-Arque. L'an 1164, Philippe d'Alsace avait fixé sa demeure au château de Rihoult, afin d'être a portée de son père, Thierri, comte de Flandre, récemment arrivé de sa 4e croisade, et qui habitait Gravelines. Le peuple confond souvent les Sarrazins avec les Romains; ainsi, d'après le nom qu'il donne au vieux château de Rihoult, l'appelant Fort des Sarrazins, on peut croire qu'il le regarde comme très-ancien.

1° *Chemin de Vervick :* 14 lieues.

Une voie romaine part du château de Rihoult, se rend à Staple, à Flètre, à Bailleul et à Vervick, *Viroviacum.* En la suivant, on traverse 3 chemins militaires qui se dirigent de Cassel vers Térouane, Thienne et Etaire. Vervick est marqué dans les itinéraires d'Antonin et de Peutinger, sur la route de Cassel à Bavay, par Tournai et Escaupont, *Scaldis pons.*

2° *Chemin du Wast* : 11 lieues 3/4.

Arrêtons-nous un instant à *Sitdiu* ou *Sithiu*, aujourd'hui St-Omer. Ce n'était qu'un petit village avec une tour bâtie sur une colline, proche du lieu où est maintenant l'église Cathédrale. Adroalde, qui en était

seigneur, fut converti et baptisé par St-Audomare ou Omer, évêque de Térouane et apôtre des Morins, l'an 637. Sa conversion entraîna celle de beaucoup d'autres personnes. La statue de Minerve, adorée sur le Mont *Sitdiu* depuis plusieurs siècles, fut brûlée avec tout ce qui servait au culte du paganisme.

Sitdiu, ayant été entouré de murs, par Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, l'an 902, prit le nom de St-Omer, *fanum Sti-Audomari*, en mémoire de l'évêque fondateur de l'église Notre-Dame, où il est enterré.

Maintenant dirigeons-nous sur le Wast, par le village de Journy, qui fut donné, l'an 651, à St-Omer, évêque de Térouane.

Ste-Ide, comtesse de Boulogne, mère de Godefroy de Bouillon, fit construire, au Wast, un prieuré, en l'honneur de St-Michel, vers l'an 1090. On trouve dans ce bourg un petit oratoire nommé la chapelle Ste-Ide, où cette princesse reçut la sépulture, le 20 avril 1113.

Le chemin en ligne droite se termine ici; mais il étend ses deux bras, l'un vers Boulogne, l'autre vers Wissant.

Cette dernière branche passait à Ambleteuse, *portus citerior* de César.

Le cap Grisnez, *Itium promontorium*, est à gauche de la route de Wissant; il est ainsi nommé à cause de sa couleur grise et sombre, par opposition à un

autre un peu plus au Nord (entre Wissant et Sangate) qu'on nomme le cap Blancnez, et dont la falaise est toute blanche. Nez signifie promontoire. Le coup-d'œil dont on jouit au cap Grisnez est sans contredit le plus vaste et le plus admirable de toute la France. Ce cap est le lieu le plus rapproché de l'Angleterre; il n'en est qu'à 17,731 toises (3 myr. 4 kilom. 558 m.) Un Isthme réunissait probablement l'extrêmité des Gaules à l'île britannique; mais il aura été détruit par quelque cataclisme.

Le passage entre ces deux terres, le Pas-de-Calais, se nommait, du temps des Romains, *Fretum oceani, gallicum, Morinorum, Britannicum.*

Au centre d'une anse considérable abritée par les deux caps Grisnez et Blancnez, est le village de Wissant, le *Portus Itius*, où César s'embarqua pour conquérir l'Angleterre. Les camps retranchés de Framezelle, de Floringuezelle, de Tardinghen, la Motte du Bourg, la Motte Carlin, la Motte du Vent, et la Motte Julienne ou camp de César, qui sont tous ouvrages défensifs et parfaitement reconnaissables, indiquent assez que le *Portus Itius* était un point important pour la conservation duquel on n'avait rien négligé.

Mais quittons la côte de fer de Napoléon et César, et retournons dans l'intérieur du pays Morinien, sur les bords de l'Aa.

3°. *Chemin de Douriez :* 11 lieues 1|2.

Il date aussi du temps des Romains. Les villages ou

bourgs d'Halline, autrefois St-Job, de Rumilly, de Fauquembergue et de Marles, nous conduisent depuis la rivière d'Aa jusqu'à celle de la Canche, où le chemin porte le nom de chaussée Brunehaut qu'il conserve jusqu'à Douriez, jusqu'à Amiens.

Ici finit notre course.

Pius est patriæ referre labor. Ovid.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE,

par M. P.-G. Coste, membre résidant.

Messieurs,

Des vingt et un poèmes envoyés au concours, trois ont surtout fixé notre attention : Nous passerons rapidement les autres en revue, non pas qu'ils soient dépourvus de mérite ; ils font, au contraire, pour la plupart, preuve de quelque talent poétique, et par cela même fourniraient matière à une critique détaillée ; mais cette critique nous entraînerait fort loin, et nous devons nous borner à une appréciation assez générale.

Deux poèmes seulement, les nos 2 et 16, soit par ignorance, soit par dédain des règles, sacrifient complétement la prosodie.

Le n° 7 est une histoire en vers de l'Artois, sans

facture ni genre déterminés ; la muse se promène vagabonde de siècle en siècle, et de ville en ville, en nous rappelant d'un ton souvent prosaïque, tout ce qui s'y est fait et tout ce qui s'y trouve.

Les nos 3 et 18 sont des méditations religieuses sur la mort et sur les desseins du créateur ; toutes les pensées en sont louables et assez bien rendues, toutefois d'une manière monotone et sans nouveauté.

Le n° 5, intitulé « le Tourbillon et l'Escargot, » est un conte fort long pour nous faire entendre la même morale, qui ressort si bien de la fable gracieuse du Rat de ville et du Rat des champs ; c'est une petite action accompagnée d'une foule d'ornements étrangers.

Un poème, n° 13, sur la mort du maréchal Ney, suit pas à pas tous les plus minutieux détails de ce drame sanglant ; la fidélité historique y dégénère en familiarité incompatible avec un tel sujet.

Le n° 6, traite de la poésie de l'art ; d'une assez bonne facture, il a le défaut de manquer de mouvement et de suite ; il laisse l'esprit vague et indéterminé au milieu d'une infinité de détails mal enchaînés les uns avec les autres : on comprend que l'auteur recherche et trouve de la poésie dans la nature entière, dans toutes les sciences, dans tous les arts, même dans l'art de la guerre ; mais il n'indique à son enseignement aucun but pratique, aucune application utile.

Les nos 11 et 12, sur les conquêtes de Napoléon, ne sortent pas assez de l'ornière commune; rien ne ravive ce qui a déjà été dit et redit sur cet immense sujet : la forme seule du n° 12 n'est pas ordinaire : Napoléon, survivant au monde rentré dans le chaos, raconte au Temps sa campagne d'Egypte; cette fiction est peu supportable.

Les nos 1, 9, 14 et 15, ne nous offrent non plus rien de bien saillant; le n° 14, sur la mort de la princesse Marie d'Orléans, renferme néanmoins des passages d'une versification élégante et facile, tels que celui-ci :

Laissez-moi pénétrer la demeure royale;
Je veux voir, au milieu de ses nobles travaux,
Cette jeune Marie, au beau visage pâle,
Interrogeant le marbre où dort quelque héros.

Je veux savoir comment cette frêle princesse
Dans ses doigts de satin, tient le marteau d'acier,
Comment le lourd ciseau, sous le coup qui le presse,
Déchire de ce bloc le vêtement grossier.

Je veux savoir le nom de l'ange ou de la femme,
Du guerrier, du poète, ou du peintre savant,
Qui, sentant tout-à-coup se ranimer son âme,
A mes yeux enchantés va se dresser vivant.

Le n°. 8, épître à Monseigneur l'évêque cardinal d'Arras, célèbre son retour dans nos murs lorsqu'il y rentra revêtu de la pourpre romaine. Nous avons accueilli avec intérêt cette composition qui avait pour

nous l'à-propos d'un fait accompli récemment sous nos yeux, et par cela même assez difficile à traiter en poésie; cette difficulté n'a pas été vaincue; la pensée s'élève peu; la versification généralement régulière est faible de ton et de couleur. Nous citerons quelques vers qui rendent bien le désintéressement évangélique que la France a justement apprécié.

Vainement, parmi nous, il voulut se cacher;
Les honneurs, malgré lui, sont venus le chercher;
Nos monuments d'un jour, élevés sur le sable,
Nos titres chancelans, puissance périssable,
Nos lambeaux de grandeur, ne l'ont jamais séduit:
Il a pour sa vieillesse un paisible réduit;
C'est là qu'il veut rester à ses enfans fidèle;
Il ne veut rien quitter avant que Dieu l'appelle.

Le n°. 10, sous le titre d'épître à une femme, demande compte à la veuve de l'empereur du dépôt de gloire et de grandeur qu'il lui avait légué; cette pièce, où brille une certaine verve poétique, pèche par le goût: trop souvent la pensée et l'expression, à force de vouloir être énergiques, deviennent communes et sans noblesse; l'esprit et l'oreille en sont d'autant plus choqués que ces taches font ombre à des tableaux bien sentis, comme celui-ci.

Le poète, après avoir supposé que l'impératrice a sans doute bercé l'enfance de son fils par les récits des victoires de son père, et par les souvenirs du peuple français, s'adresse à elle en ces termes:

Puis, un jour, nolisant la nef aventureuse,
Vous vous êtes livrée à la mer orageuse,
Et, tout-à-coup, notre Empereur
Grave et debout posé sur le rocher sauvage
A vu poindre sur son rivage,
Dans le frêle esquif du pêcheur,
Une femme, un enfant, balottés sur l'abîme,
Abordant avec peine et gravissant la cîme
Qui meurtrit le pied déchiré;
Le ciel vous vit tous trois, dans une vive étreinte,
Confondre votre amour, vos baisers et sa plainte;
L'Empereur enfin a pleuré.

Le poète fait contraster ensuite la vie réelle de la mère du roi de Rome avec ce beau dévouement qu'on était en droit d'attendre d'elle; l'indignation l'entraîne malheureusement à des détails indignes du sujet, et que nous devons supprimer; et il termine par cette prédiction dont l'accomplissement n'est que trop probable :

Mais quand on posera sa glorieuse épée
Sur la tombe de l'Empereur
Nul n'entendra, madame, en ce concours immense
D'envoyés que le monde a promis à la France,
Le nom de votre ambassadeur.

Combien nous devons en effet déplorer qu'elle ait failli au plus beau de tous les rôles, cette femme que Napoléon fit asseoir à ses côtés sur le trône impérial! Ah! que n'a-t-elle compris tout ce qu'il y avait de gloire à rester la veuve de l'Empereur!

C'est bien à elle qu'il appartenait d'aller, au-delà

des mers, demander à la terre étrangère ses restes précieux ; et la France reconnaissante eut accueilli par le respect et par les pleurs la fille des Césars rapportant à la patrie en deuil les cendres de Germanicus.

Le poème n°. 20, qui a mérité d'être lu en entier, et auquel nous avons accordé une mention honorable, est une ode pleine de pensées élevées exprimées avec noblesse. Toutefois, l'allure poétique est trop irrégulière ; elle s'affranchit de toute symétrie dans les strophes et de tout rhythme suivi dans les vers. Cette marche volontaire présente trop peu de difficultés à surmonter, et c'est un des motifs qui nous ont fait exclure ce poème du premier rang. En outre, nous avons à reprocher au poète un début trop emphatique qui contraste avec une fin languissante et faible, c'est-à-dire qu'il manque à une des premières règles de l'art poétique. Il lui arrive qu'il ne peut soutenir jusqu'au bout la haute inspiration qu'il s'est donnée, et qu'il s'arrête fatigué, obligé d'avouer que son feu s'éteint, humble confession qui ne doit jamais sortir de la bouche du poète : ce sont là, d'ailleurs, des ressorts vulgaires et surannés. Nous avons à improuver aussi deux vers fort mal coupés, prosaïques et durs :

» De l'enfant, tour-à-tour, à l'homme
» J'élève mes regards, je les abaisse, et comme
» Le voyageur surpris, qui contemple, à midi
» Le soleil, etc. »

Dans ce passage le poète est bien au-dessous de lui-même. Notre grand sculpteur n'en a pas moins rencontré un panégyriste qu'il ne peut désavouer.

Le n°. 19, poème sur le retour des cendres de Napoléon, auquel nous avons accordé le prix, se recommandait déjà par son actualité : nous avons été heureux de le trouver généralement par le fond et par la forme à la hauteur du sujet ; il fallait ici de la pompe et de la grandeur ; elles ne manquent ni dans la pensée, ni dans l'expression. Quelques défauts proviennent même de l'exagération de ces qualités ; la recherche de la magnificence se fait trop sentir par une profusion d'images et de mots éclatants. Il en résulte aussi quelques vers de remplissage amenés uniquement par la nécessité de la rime. Ainsi, pour nous faire apparaître le tableau de Napoléon promenant son coursier haletant de l'Espagne à la Bérésina, le poète nous dit :

> Il quittait aujourd'hui l'Espagne et son soleil,
> Ses femmes aux yeux noirs, aux lèvres de vermeil,
> L'oratoire embaumé des beautés de grenade
> Et leurs danses que Dieu jamais ne pardonna
> Et le soir il partait pour la Bérésina.

Tout cela est un hors-d'œuvre qu'il fallait proscrire d'un genre aussi héroïque, et cette phrase surtout « Leurs danses que Dieu jamais ne pardonna » est trop évidemment introduite ici pour rimer avec le vers suivant.

Plus loin, pour rehausser la grandeur de Napoléon, il humilie trop ses rivaux par ces vers :

> Empereurs, Rois, Sultans, tous abaissant leurs fronts
> Des pieds de l'Empereur baisaient les éperons.

C'est une image en dehors du beau et du vrai ; on s'abaisse soi-même en avilissant les ennemis qu'on a terrassés ; la gloire d'Alexandre reçut un nouvel éclat de ce que Porus vaincu voulut être traité en roi.

Ailleurs, la recherche du grandiôse amène une association de mots et d'idées dont il ne ressort rien de bien net pour l'esprit : ainsi le poète convie tous les peuples au tombeau de l'Empereur qu'il appelle le Christ de la victoire : s'il a voulu établir une comparaison entre Napoléon et Jésus-Christ, nous l'en blâmerons; il n'y a là rien de comparable ; mais si, comme nous le pensons plutôt, il n'a voulu appliquer au conquérant qu'une simple épithète, dans le même sens que Cyrus est appelé dans les livres saints l'Oint du Seigneur, l'envoyé de Dieu, nous regretterons que sa pensée soit restée obscure, et qu'il n'ait pas développé davantage cette idée d'une vocation adressée aussi d'en haut au grand guerrier de notre époque.

Nous avons fait la part de la critique ; celle de l'éloge se fera largement d'elle-même à la lecture du poème.

Il nous reste à parler d'une composition remarquable qu'il nous a fallu écarter du concours parce qu'elle n'en remplissait pas toutes les conditions; c'est une ode dédiée à Victor Hugo. L'auteur adresse au grand poète, en nobles vers, la belle vocation d'ouvrir, en réintégrant l'espérance et la foi dans les âmes, un avenir nouveau à la France : à part une assez grande exagération de louanges qui passe les bornes permises à l'éloge, lors même qu'il se rapporte aux hommes les plus distingués, il y a dans cette pièce de la vraie poésie; nous y trouvons en outre un grand mérite, celui d'imiter un beau modèle sans en copier les défauts; c'est la manière de Victor Hugo, mais avec la conscience qu'on ne tolérerait pas dans le disciple ce qu'on pardonne au prodigieux génie du maître : si la multiplicité des phrases incidentes interrompt aussi parfois l'enchaînement des idées, cependant l'esprit n'est pas dérouté, l'oreille n'est pas heurtée par la rencontre inattendue de pensées et de mots qui s'associent à regret ; en un mot, nous avons à féliciter l'auteur d'avoir compris que Victor Hugo était un de ces modèles qu'il fallait admirer, mais qui devait avoir cette gloire que nul après lui ne pourrait le suivre impunément dans la carrière périlleuse qu'il s'est frayée, et qu'il resterait seul complétement de son école.

Quelques strophes de ce poème sont remarquables par la coupe du vers, la richesse des rimes et le choix

des épithètes autant que par l'élévation des pensées, telles que celle-ci :

Quand renaît le chaos, toujours quelque génie
Apparaît, se dressant, dans sa force infinie,
Au-dessus de tout front humain,
Et qui, pour le refondre au feu de sa parole,
Ainsi qu'en un creuset à l'ardente auréole,
Fait tenir un siècle en sa main.....

Ainsi deux vers au cœur rongeaient le Paganisme
Plein du mépris des Dieux et vide de civisme;
L'or seul à Rome s'adorait;
La vertu s'éteignait, étoile nuageuse,
Quand un soleil monta, sur cette mer fangeuse,
Nommé Jésus de Nazareth.

Des fers en une serre et dans l'autre une lance
L'aigle disait au monde : « Esclave, fais silence »,
Ou du sénat crains la fierté;
Lui, pauvre pélerin, mais divin mandataire,
Pour la faire vibrer, n'a qu'à heurter la terre
Avec ce seul mot : Liberté !

Il s'empare du monde, à son gré le façonne;
Dans les champs du mensonge en passant il moissonne
Et les faux Dieux et les faux droits;
Puis bientôt, épuisant la coupe de souffrance,
Aux cœurs régénérés meurt léguant l'espérance
Fleur éclose aux pieds de la croix.

L'appel fait à Victor Hugo est aussi d'un tour très poétique.

A la France recouronnée
Rends les respects de l'Univers;

Pour s'élancer au même faîte
Peut-être elle attend qu'un prophète
Vienne d'un autre Sinaï
Lui rapporter le jet de flamme
Qui fait fleurir la foi dans l'âme
Beau lys toujours épanoui.

Non cette foi, vierge docile,
Qu'on voit le dogme impérieux
Traîner aux portes d'un Concile
Pour y croire et fermer les yeux;
Mais cette foi sainte et profonde
Qui promet la lumière au monde,
Colombe belle de candeur,
Qui, du joug fuyant la souillure,
Veut, sur une aîle toujours pure,
Remonter à son créateur.

Arbore-là donc la bannière,
Doux emblème d'éternité,
Où la foi, sa source première,
Tend les bras à la liberté.

Cette voix du poète mérite d'être entendue; désirons, comme lui, que Victor Hugo, laissant de côté ces jeux brillants de l'esprit qui le préoccupent et le captivent trop vivement, donne aussi à son beau talent un but sérieux et utile.

Nous sommes naturellement amenés à terminer par une remarque générale sur le concours de cette année, dont le sujet n'avait pas été déterminé: des vingt et un poèmes qui nous ont été adressés, la plupart,

avec des mérites divers, il est vrai, et d'une manière plus ou moins directe, ont puisé des inspirations dans la foi chrétienne; ce n'est point une observation vaine et sans portée; c'est un fait significatif qui réfute une assertion formulée de nos jours et répétée naguère encore par un organe imposant de l'opinion publique, qui reproche au christianisme d'être incompatible avec la culture des lettres.

Cette accusation, qui a puisé sa source première dans une circonstance historique faussement appréciée, celle de la coïncidence fortuite de l'établissement du christianisme avec la décadence des lettres dans l'empire romain, est convaincue d'erreur par l'histoire elle-même; car l'histoire établit d'une manière irréfragable que les lettres avaient commencé à dégénérer longtemps avant que Rome eût reçu la foi chrétienne, et que même si elles brillèrent pendant quelques siècles encore de quelque pureté, de quelque éclat, l'honneur en appartient surtout aux pères de l'église.

Certes, le christianisme peut se passer de la culture des lettres; il a ouvert pour tous les hommes une source de bonheur individuel, indépendante de toutes les circonstances extérieures; et c'est là même un des principaux caractères auxquels on peut reconnaître sa divine origine qu'il se trouve admirablement approprié à l'universalité de l'espèce humaine, dans tous les temps comme dans tous les lieux, à l'ignorant

comme au savant; la sagesse infinie devait imprimer à ses lois morales ce cachet d'application égale et générale qui s'aperçoit dans les lois physiques par lesquelles la nature est régie.

Mais cette révélation divine qui a pu relever et anoblir le monde intellectuel tout entier, en reculant de toute une sphère d'idées nouvelles les limites de son horizon, loin de s'opposer au développement des intelligences individuelles, a dû leur donner une puissante impulsion pour les lettres et les arts comme pour les sciences. A défaut de notre littérature, celles de l'Allemagne et de l'Angleterre témoigneraient de cette vérité.

Une preuve frappante encore de l'injustice de l'anathème littéraire lancé contre le christianisme, c'est qu'on se garde bien de lui interdire aussi le sanctuaire des arts. Les faits sont ici trop évidents; la peinture et la scupture de tous les siècles modernes, protesteraient contre cette exclusion.

Et, de bonne foi, peut-on séparer les lettres des arts? Ne sont-ce pas, dans l'intelligence humaine, les rayons d'un même foyer? Qu'est-ce que la peinture et la sculpture, sinon l'expression matérielle et palpable de l'éloquence et de la poésie? Un poète est peintre, tout comme un peintre est poète : si donc on ne peut refuser au christianisme la poésie et l'éloquence dans la culture des arts, il est absurde de le déclarer incompatible avec l'éloquence et la poésie elles-mêmes.

Disons plus ; il est de l'essence même de la foi chrétienne de fournir à l'imagination la carrière la plus vaste et la plus noble ; ce qui constitue la perfection dans les travaux de l'esprit, en tous genres, c'est la recherche et la reproduction du beau et du vrai ; mais où peut-il se rencontrer une mine plus féconde de beau idéal et d'éternelle vérité, que dans les révélations, les enseignements, les exemples et le dévouement sublimes du fils de Dieu? La poésie reconnaît pour son domaine naturel tout ce qui annonce beauté morale, vertu et sacrifice.

Le Christianisme a exclu, il est vrai, les ornements fabuleux de la mythologie ; mais il a développé tout un ordre d'idées qui s'adressent à la vie réelle ; il a créé ce qu'on a nommé la poésie intime, qui vaut bien les fictions imaginaires qui ne laissent rien à l'âme. Et d'ailleurs, s'il n'est plus donné au poète d'aller assister aux assemblées de l'Olympe pour en redire à la terre les passions et les discordes intestines, il lui est permis de s'élancer à travers les Cieux, dans la Jérusalem céleste, et d'y entendre de merveilleuses harmonies qu'il traduit à la terre en hymnes d'amour et de paix. C'est là que Corneille et Racine allèrent retremper leur génie, et ils en rapportèrent Polyeucte, Esther, et Athalie ; c'est là que Milton emprunta les chants majestueux par lesquels il préluda à la renaissance des lettres dans sa patrie.

Ce vaste champ ouvert à l'imagination, ne sera

jamais ingrat pour quiconque y pénétrera par la foi, comme y pénétrèrent et Corneille, et Racine, et Milton ; car il y a là des mystères et des harmonies qui doivent passer par le cœur pour arriver à l'esprit.

Que nos poètes s'élancent donc sur les pas de tels hommes, sans crainte d'égarer ou de compromettre leur génie; qu'ils se donnent à l'envi cette belle mission de signaler à la France une ère nouvelle de grandeur et de puissance morales, et puisse la France, attentive à son honneur, accomplir aussi à la face des nations, cette généreuse destinée ! Affranchie la première des préjugés de castes, donnant l'exemple au monde, des principes d'égalité appliqués à la vie commune, placée par sa régénération politique à la tête des peuples dont l'éducation semble lui avoir été confiée, il est digne d'elle de se montrer aussi au premier rang par sa régénération morale : il est digne d'elle d'assurer sa suprématie sur la terre en complétant sa mémorable proclamation des droits de l'homme, par la révendication d'autres titres non moins sacrés et précieux à l'humanité, et, pour dire notre pensée entière, il est digne d'elle de couronner toutes ses gloires par la gloire de se déclarer chrétienne.

A DAVID, LE STATUAIRE,

par M. VAINS-DÉFONTAINE.

(POÈME MENTIONNÉ HONORABLEMENT.)

HOMMAGE POÉTIQUE.

Hic vir, hic est !!!

Quoique cette pièce soit un hommage privé de la part de l'auteur, au grand artiste qui l'honore de son amitié, il a pensé que les talents et la vaste réputation de celui dont le ciseau a enfanté tant d'immortels chefs-d'œuvre, avaient tellement popularisé son nom, qu'il pouvait offrir ses vers au concours ouvert par l'Académie d'Arras, désireux qu'il serait de pouvoir obtenir une couronne qu'il pourrait déposer avec joie et reconnaissance aux pieds de l'immortel statuaire dont naguère encore la ville de Strasbourg

a salué, avec tant d'ivresse et de bonheur, la gloire et la générosité.

I.

Tel, aux premiers rayons de la naissante aurore,
De l'antique Memnon le marbre harmonieux
S'animait tout-à-coup, — et, d'une voix sonore,
Modulait les soupirs les plus mélodieux ;
— Tel, à ton nom, David ! tout mon être s'enflamme ;
Telle, aux rayons sacrés de ta gloire, mon âme
Se pénètre d'un feu soudain,
Qui brûle tous mes sens d'une fureur divine ;
Et, tout entier alors au Dieu qui me domine,
La poésie, à flots, s'épanche de mon sein ! !

Oui, partout et toujours ton génie et ta gloire !
Partout, comme un géant, il se dresse à mes yeux
Ce nom dont la splendeur aux fastes de l'histoire
Vaincra des plus beaux noms l'éclat majestueux ;
— De l'enfant tour-à-tour à l'homme
J'élève mes regards.... je les abaisse.... et — comme
Le voyageur surpris qui contemple, à midi,
Le soleil qu'il a vu commencer sa carrière,
— J'aime à me rappeler ton aurore première,
Pour mieux jouir des feux de ton astre grandi.

II.

— Là, je te vois débile et frêle, (1)
Tout petit enfant qu'au berceau
Sa mère abrite sous son aile
Comme, en son nid, un jeune oiseau ;
— Là de ton vieux père qui t'aime

Je te vois, bravant l'anathème, (2)
Dans ton sein étouffant ses cris,
Jeune homme que la gloire énivre
Abandonner tout pour la suivre
Et, seul, accourir vers Paris.....

Puis, un beau jour, heureux athlète,
De Rome tu prends le chemin,
Une couronne sur la tête, (3)
Le bâton de l'artiste en main ;
— Du feu des beaux-arts l'âme éprise
Tu visites Naple et Vénise,
Puis bientôt, — riche des trésors,
Conquis par ton vaste génie
Tu reviens.., — pour fuir ta patrie
Dont l'étranger souille les bords.... (4)

Oh ! c'est alors que ta belle âme
Apparaît dans tout son éclat !
Que notre front d'orgueil s'enflamme
Que notre cœur d'ivresse bat !
— Quoi, ta fierté républicaine
D'un Vandale verrait la haine
Profaner nos saints monuments....
— Tu le verrais, dans sa furie,
Souiller la France, ta patrie,
De ses impurs embrassements !....

Non ! — L'artiste indigné s'exile (5)
Loin du sol qu'il ne peut venger ;
— Anglais ! — il demande un asile....
« Ouvrez à ce noble étranger ; »
Infamie ! à cet autre Homère

Quand, lâchement hospitalière,
Leur porte s'ouvre.... — quand la faim
Et le déchire et le dévore;
— Ils veulent qu'il se déshonore
Pour obtenir un peu de pain !.... (6)

III.

— Il revient !.. — quels cris unanimes
Soudain vont accueillir le sculpteur généreux !
— Combien de chefs-d'œuvre sublimes
Enfantés à sa voix, vont surgir à nos yeux !
— Place aux guerriers ! — place aux poètes !!
De palmes couronnez leurs têtes,
Préparez le char triomphal....
— Et vous, nobles cités qui les avez vu naître,
Mères qni les pleuriez, vos fils vont apparaître
Immortels sur leur piédestal !

— Honneur au premier qui s'avance ! (7)
Salut au vainqueur de *Fribourg !!*
— Le voyez-yous comme il s'élance
C'est l'orage ! (8) — écoutez : quel bruit lugubre et sourd
Dans les cieux obscurcis monte et se fait entendre !
— Foy n'est plus !! (9) au cercueil, Français il va descendre;
Venez, tous, le pleurer sur sa couche étendu...
— Que dis-je ! — il n'est pas mort ;.. — ô France! ô ma patrie!
Regarde!... — le voilà plein de force et de vie !
— C'est David qui te l'a rendu !! (10)

— Ainsi, quand l'homme-dieu visitait la Judée,
Souvent, le front voilé de deuil,
Et de ses larmes inondée,
Une mère, à ses pieds apportait un cercueil....

Et lui, — touchant du doigt le funèbre suaire,
Il disait : levez-vous ! — et, du fond de sa bière,
Du linceul déchirant les plis,
Le mort se levait et, — d'ivresse
Eperdue, on voyait la mère, avec tendresse,
Se jeter aux bras de son fils...

— Combien d'autres ma voix fidèle
Pourrait encore évoquer aujourd'hui ?
— Lazares glorieux, de la tombe éternelle
Soudain ressuscités par lui !!
Voyez plutôt, voyez, sur nos places publiques,
Ces marbres éloquens, — ces bronzes symboliques
Du culte des cités immortels monuments ;
— Comptez-les, tour-à-tour, ces pieuses images,
Sacrés autels où tous les âges
Où tous les cœurs apportent leur encens.....

— Là, c'est l'Aigle de la Neustrie ; (11)
Ici, c'est de Cambray le cygne harmonieux ; (12)
— Cuvier, (13) dont le vaste génie
Embrassait la terre et les cieux ;
Racine aux chants si purs ; Talma, Bonchamps.. silence ! (14)
Silence, ô vous, que ce chef-d'œuvre offense !
La gloire de David pourrait-elle en souffrir ?
Oh non !.. — prosternez-vous aux pieds du statuaire ;
Ce marbre est la rançon d'un père (15)
Qui, sans Bonchamps, allait périr....

Et puis c'est Jefferson, et Gœthe et Beaurepaire ; (16)
Jourdan, Riquet... Barra, sous le fer vendéen (17)
A ses bourreaux, avec une ironie amère,
Jetant son cri républicain.... (18)
— Barra ! — jeune et sainte victime,

Pour prix d'un dévouement sublime,
Recevant noblement la mort....
Barra ! que le sculpteur fit jaillir de la pierre,
Voulant d'un vainqueur sanguinaire
Eterniser la honte et le remord....

IV.

Mais l'œuvre de géant devant qui toute gloire
Pâlit et, tout-à-coup, abaisse son orgueil;
L'œuvre qui sauvera ton auguste mémoire
Et de l'envie et du cercueil;
L'œuvre dont Phidias, — dont Michel-Ange même,
— Aux jours de leur grandeur suprême,
Auraient voulu pouvoir décorer leur beau nom;
— C'est la page monumentale,
David, que ta main colossale
Ecrivit sur les murs de notre Panthéon..... (19)

— La Liberté ! — l'Histoire, — la Patrie !
— Indivisible trinité
Décernant aux vertus, aux talents, au génie,
Les civiques lauriers de l'immortalité....
— La liberté !! — ton amante fidèle,
Qu'elle est sublime, qu'elle est belle !
Le front paré du bonnet phrygien....
— Dis-moi, quand tu sculptais ce bloc triangulaire,
Est-elle donc venue, — ô divin statuaire !
Poser devant ton ciseau plébéïen ??...

— Voici les Dieux des arts et ceux de la parole :
Laplace, Berthollet, Manuel, Mirabeau....
Mirabeau, le tribun à l'ardente hyperbole,
Avec sa face de taureau; (20)

Voilà nos vétérans tout noircis par la poudre ;
Grenadiers, canonniers, ministres de la foudre,
Brûlés par les soleils, glacés par les hivers ;
— Fiers soldats qu'on a vus, trente ans, dans leur giberne,
Du Nil jusques aux bords où le Kosaq gouverne,
Promener les destins des rois de l'univers....

Debout, chacun attend sa couronne en silence,
Car, tous, savent bien qu'ils l'auront ;
— Quel est ce jeune chef qui de leurs rangs s'élance ?
Pourquoi d'un vert laurier ne point ceindre son front ?
— Si la patrie hésite encore (21)
A couronner ce front que tant de gloire honore,
C'est que, dans l'avenir, son œil vient d'entrevoir
Qu'un jour on le verra, reniant sa bannière,
Fils ingrat, du corps de sa mère
Se faire un marche-pied pour monter au pouvoir....

V.

— Poursuis ta mission sacrée ;
Fais jaillir de ton vaste sein
Aux yeux de l'Europe enivrée,
Tous tes Dieux de marbre et d'airain ;
— Que les cités énorgueillies,
De tes colosses soient remplies,
Gutemberg attend ton ciseau ; (22)
Et Strasbourg, mère impatiente,
Demande quand ta main puissante
Ravira son fils au tombeau !!...

Laisse, à tes pieds, gronder l'envie ;
Peut-elle atteindre à ta hauteur ?
— Qu'importe à ton noble génie,

Les cris d'un lâche détracteur ?
— Quand l'Aigle, au séjour du tonnerre,
Nage dans des flots de lumière,
Outragé par de vils serpents,
— L'oiseau, messager de la foudre,
Du Ciel descend-il dans la poudre
Pour punir ces monstres rampants?...

David ! — cet aigle est ton emblême ;
Imite-le... — du haut des cieux
Où plane ta grandeur suprême,
Dédaigne un reptile odieux...
— Le Dieu, dont la toute puissance
Défendit ta sainte existence,
Contre les coups d'un assassin ; (23)
— Des jaloux brisant la colère,
Contre leur haine mercenaire,
Saura défendre ton destin.

— Sous le ciseau du statuaire,
Nos regards ont vu trop long-temps,
Des potentats l'image altière
Surgir sur des socles géants ;
— Trop long-temps, au culte des villes,
Les arts courtisans et serviles
Ont exposé des Dieux de cour ;
— David ! tu l'as dit : — « Pour la France
» Il faut qu'une autre ère commence ;
» Le peuple doit avoir son tour. » (24)

VI

Poursuis...— moi je m'arrête ; — il est temps de suspendre
L'hymne commencé par ma voix ;
Les cordes de mon luth prêtes à se détendre,

Déjà mollissent sous mes doigts ;
Pourtant de ton foyer, auguste sanctuaire,
J'aurais voulu, révélant le mystère,
A tous les yeux te montrer aujourd'hui,
Généreux citoyen, ami tendre et fidèle
A la patrie offrant tes veilles et ton zèle,
A l'infortune ton appui.... (25)

Dans ton vaste atelier, au fond de ta demeure,
De tes nobles travaux méditant la grandeur,
J'aurais voulu, David ! te montrer, à toute heure,
Armé du ciseau créateur ;
— Te peindre actif, infatigable,
Prodiguant les bienfaits de ton art admirable,
Pratiquant toutes les vertus.....
J'aurais voulu.... — mais non ; je sens que mon délire
A ta gloire ne peut suffire
Et que ma voix s'épuise en efforts superflus !!

NOTES.

(1) David, enfant, était d'une complexion frêle et délicate qui faisait craindre pour ses jours.

(2) Le père de David, était aussi sculpteur, et demeurait à Angers (Maine-et-Loire) ; il s'opposa long-temps et en vain, aux désirs de son fils, qui, trompant enfin la surveillance paternelle, partit clandestinement pour Paris.

(3) Ce fut après avoir obtenu le grand prix de sculpture, en 1810, que le jeune David partit pour Rome, comme pensionnaire de l'état.

(4) (5) A son retour de Rome, en 1815, voyant la France envahie

par l'étranger qui dépouillait nos musées et nos monuments. David, indigné, partit pour Londres.

(6) A Londres, l'artiste Français repoussa la proposition que lui fit le gouvernement anglais de consacrer son ciseau au monument de Wellington, monument destiné à éterniser le souvenir de la victoire de Waterloo. David pourtant se trouvait, à cette époque, dénué de tout et réduit à la misère, sur cette terre d'exil.

(7) Le grand Condé, statue placée autrefois sur le pont de la chambre des députés, et maintenant transportée dans la cour d'honneur a Versailles.

(8) Mot historique d'une vieille femme à la vue de cette belle statue.

(9) (10) Le tombeau du général Foy, au cimetière du père Lachaise, à Paris.

(11) Corneille, à Rouen. — (12) Fénélon. à Cambrai. — (13) Cuvier, à Montbelliard. — (14) Racine, à La Ferté-Milon; Talma, à la Comédie Française; Bonchamps, le Vendéen, à St-Florent.

(15) Le père de David s'étant trouvé parmi 4,000 républicains qui devaient être fusillés, Bonchamps, à son lit de mort, demanda leur grâce. On a voulu faire un crime à David de cette statue.

(16) Jefferson, à Philadelphie; Gœthe, à Weimar; Beaurepaire, à Angers; Jourdan, sur l'arc triomphal de Marseille.

(17) Riquet, à Beziers. — (18) Barra, le tambour républicain, pour le Panthéon, il est représenté nu et pressant, sur son cœur, sa cocarde tricolore.

(19) Le Fronton du Panthéon, merveilleux triangle où David a traduit sur la pierre, cette inscription, digne des siècles antiques : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.*

(20) Comparaison historique.

(21) La patrie semble hésiter à couronner Bonaparte, qui, sous le costume de lieutenant, s'élance vers les couronnes civiques.

(22) Lorsque cette pièce a été composée, David s'occupait du monument de Gutemberg qu'il vient de terminer, et qui a été inauguré tout récemment.

(23) En 1828, David faillit être assassiné.

(24) Paroles de David.

(25) Pour preuve de la générosité de David, il suffirait de se rappeler sa généreuse conduite envers l'auteur de la *Marseillaise,* Rouget de Lisle, qu'il a nourri et soutenu pendant long-temps de ses propres deniers.

Retour des Cendres de Napoléon,

par M. Crépeaux,

Poème couronné.

Tu régnerais encor si tu l'avais voulu.

Casimir Delavigne.

Celui qui défiait tous les pouvoirs humains,
Qui tenait, à son gré, l'univers dans ses mains,
Un jour, sur un rocher, fut jeté par l'orage,
Et du joug étranger il essuya l'outrage.
Depuis bientôt vingt ans il dort enseveli
Dans un calme sommeil, mais non frappé d'oubli;
Sur sa tombe un soldat envoyé d'Angleterre,
Garde, en tremblant, celui qui fit trembler la terre;
Et quand sur l'Océan des marins, par hasard,
Les vaisseaux longent l'île où repose César,
Dès qu'ils ont aperçu la roche sépulcrale
Et le saule ombrageant la tombe impériale,
On dit que l'œil en pleurs et chefs et matelots
S'inclinent tristement et fondent en sanglots;
Puis, dans un saint respect et les genoux en terre,
Donnent à sa grande ombre un salut militaire;

Et leur pieux espoir dans le funèbre lieu
Croit voir de son tombeau surgir le demi-Dieu !
Mais la France devait une autre tombe à l'homme,
Que l'Europe admirait, qu'eût divinisé Rome ;
Tombe pharaonienne et dont le piédestal,
Ne fut plus dans l'exil, mais sur le sol natal.
La France l'a voulu — sur son sein, auprès d'elle,
Bientôt reposera cette gloire immortelle.
L'ombre de l'empereur au milieu des Français,
Croira se retrouver aux grands jours des succès ;
Son nom retentira du Louvre aux Pyramides,
A faire tressaillir les morts du Panthéon,
Seras-tu vaste assez, temple des Invalides,
Pour contenir Napoléon !

Napoléon ! lui seul vaut toute une épopée !
Vingt ans nous l'avons vu de sa magique épée,
Elargissant son siècle aller, heureux géant,
Moissonner des succès du Nil à l'Océan ;
Et lorsque sur son sein se jeta la patrie,
L'adjurant d'apaiser la tempête en furie,
De secourir au bord de l'abyme entr'ouvert,
Un peuple décimé par un règne de fer,
C'est lui qui par la gloire à nos pères rendue,
Leur fit presque oublier la liberté perdue ;
Qui redressa des lois le temple dévasté,
Et rendit aux autels leur sainte majesté.

C'est que Napoléon, créé pour le sublime,
Pouvait seul, comme Dieu, construire sur l'abyme ;
C'est qu'il levait si haut ses ailes, qu'en tous lieux,
Les plus grands rois n'étaient que des nains à nos yeux :
Soit qu'aux murs de Toulon, intrépide mais calme,

Il vit son sang couler sur sa première palme ;
Soit que dans l'Italie aux Germains odieux
Il allât arracher ce sol aimé des Dieux.

Ce n'était point assez. — Il voulait que son glaive
Brillât dans tous les lieux où le soleil se lève,
Et rêvant le Jourdain du fond du Vatican,
Où régnait le prophète il fit dresser un camp ;
Et là, sur le Thabor, sous le ciel des Almées
Son canon réveilla tous les vieux Ptolémées ;
Puis il fit en vainqueurs visiter à nos fils,
La ville d'Alexandre et l'antique Memphis.
Il vit Thèbes, Luxor et ses géants de pierre
Et de quatre mille ans remua la poussière.
C'est là qu'il burinait son gigantesque nom
Sur une pyramide, à la voix du canon,
Et s'écriait : soldats, si pleins de renommée
« *Trente siècles debout contemplent notre armée.* »

La gloire eut tout pouvoir sur sa vaste raison,
Dès lors de ses baisers buvant le doux poison
Il crut, dans son orgueil, que pour graver ses fastes,
La terre, ni les mers ne seraient assez vastes.
Il crut qu'un diadème en ombrageant son front
N'y laisserait jamais de place pour l'affront.
Des trônes il voulait ne faire qu'un seul trône
Pour qu'il pût être seul à porter la couronne.
C'est ainsi qu'il voulait, suzerain colossal,
Avoir Dieu seul pour maître et tout roi pour vassal.
Volcan dont bouillonnait incessamment la flamme,
Son orgueil débordait l'océan de son âme ;
Et son Aigle n'eut point, en suivant nos drapeaux,
Sur mille jours de gloire un seul jour de repos :

Aussi quand de retour de quelque capitale,
Notre-Dame fêtait sa gloire orientale;
Que les mères couraient sur les pas triomphans
Du Dieu décimateur qui prenait leurs enfans,
Il partait, de nouveau, le colosse invincible,
Ainsi que l'envoyé d'un génie invisible,
Et jurait qu'à tel jour, ses bataillons d'airain
Vaincraient les ennemis sur l'Adige ou le Rhin;
Puis menait son coursier haletant, de la Seine
Pour le désaltérer aux eaux du Borysthène.
Il quittait aujourd'hui l'Espagne et son soleil,
Ses femmes aux yeux noirs, aux lèvres de vermeil,
L'alhambra merveilleux, les chants de sérénade,
L'oratoire embaumé des beautés de Grenade,
Leurs danses que toujours la pudeur condamna,
Et le soir, il partait pour la Bérésina.

La France offrait son sang : lui, prodiguait la gloire !
Aussi de l'Ebre au Tibre et du Nil à la Loire,
Empereurs, Rois, Sultans, tous abaissant leurs fronts,
Des pieds de l'empereur baisaient les éperons.
Pourquoi le conquérant est-il le météore
Qui sème de splendeurs la terre ou la dévore?
Ou semblable au soleil dont les chauds aiguillons
Couvrent nos champs d'épis ou brûlent nos sillons?
Nautonnier sans rival au sein des mers profondes,
Longtemps malgré la foudre et la fureur des ondes,
Nous le verrons debout — mais Waterloo sera
L'inévitable écueil où Dieu le brisera !.....

La guerre ne fut pas son seul titre à la gloire;
La paix d'un feuillet d'or dote aussi son histoire.
Quand il nous ramenait des pays chauds ou froids,

Nos fils qu'il casernait dans les palais des rois,
Dans ses jours de loisirs, de ses mains colossales
Il dressait des palais, des tours pyramidales,
Il forgeait le fer rouge et ses fils arrondis,
Sur la Seine lançaient les ponts les plus hardis;
Ou bien, il érigeait des arcs ornés de frise
Pour y faire monter les chevaux de Vénise:
Des héros fabuleux digne en tout d'être fils
Du pied il fit jaillir cent jets d'eau dans Paris.

Voulait-il honorer l'armée impériale,
Il tordait cent canons et lorsque la spirale,
Des héros de Wagram avait produit les traits,
C'est encore l'ennemi qui payait tous les frais.
Il fesait, dans Paris, revoir Rome et la Grèce :
Là, le bel Apollon, — Diane chasseresse
Alcide, — Spartacus, — Vénus de Médicis;
Ici, la sage Egypte avec ses Dieux Apis,
Ses Anubis, ses Sphinx, son peuple de Momies,
Qui, depuis trois mille ans, semblent vivre endormies.
Pour vous, muse, il vouait un culte à l'Hélicon,
Pour vous, peuple, abrogeant le code de Dracon,
Il dictait les feuillets pleins de raison profonde
De ce code immortel qui régira le monde;
Et c'est pour vous, soldats, que de ses doigts vainqueurs,
Sortaient ces croix de feu qu'il plaçait sur vos cœurs.

Mais un jour vient où Dieu de sa voix souveraine,
Courbe des rois les fronts si hauts;
Et jetant, sans pitié, leurs spectres sur l'arène,
Les brise comme des roseaux.
Marqués du sceau vengeur, les plus vastes génies

Que le monde entier respecta,
Nous les voyons passer du trône aux Gémonies,
En descendant du Golgotha.

Oui, quand ils ont au monde imposé leurs idées,
Ces colosses ambitieux
Un jour doivent tomber, eussent-ils cent coudées,
Et Dieu n'a qu'à souffler sur eux.
Près des bornes du champ où l'humaine hécatombe
Elève un temple à leur orgueil,
Leur glaive qui du monde a su creuser la tombe,
Ouvre un jour leur propre cercueil.

Tel fut Napoléon : — comme un prince vulgaire,
Des revers il subit l'affront.
A l'Aigle on arracha les foudres de la guerre,
On frappa le géant au front.
Et quand tombé, proscrit, au foyer britannique
Il demanda l'abri d'un port,
Albion lui tendit une main satanique
Dont le toucher causa sa mort.
Ombre de l'Empereur, oublie un tel outrage,
Et souviens-toi de Régulus.
Le sang du vieux romain fut versé par Carthage,
Et Carthage aujourd'hui n'est plus !...

D'ailleurs, c'est maintenant l'Angleterre elle-même,
Ce sont toutes les nations,
Qui demandent de voir luire le jour suprême
Des grandes expiations.
C'est Vienne, c'est Moscou, c'est Rome qui vont rendre,
A tes cendres un Panthéon ;

Tous ceux qui te voyant dans la tombe descendre,
T'ont maudit, ô Napoléon.

Lorsque viendra le jour où la voile sacrée,
Transportant sur nos bords la cendre vénérée,
Au loin apparaîtra sur l'humide horizon
Comme la toison d'or d'un moderne Jason;
Alors pour saluer cette sainte croisade
Et l'empereur couché sur son lit de parade,
Quel hourra d'allégresse et quels bruits de canon,
Des rives de la Seine aux sables de Memnon!
Le nom de l'Empereur d'un pôle à l'autre pôle,
Retentira partout et le drapeau d'Arcole,
Astre aux triples rayons, éclairant son cercueil,
Verra l'Europe entière honorer ce grand deuil.
Nous le verrons enfin aborder le rivage
Comme un père chéri qui revient d'un voyage.
Oh! non, jamais bonheur depuis nos six mille ans,
N'aura pu se traduire en cris plus éclatans.

L'armée impériale en vingt pays repose :
Ah! si Dieu pour le jour de cette apothéose,
De tant de braves morts entr'ouvrait les tombeaux,
Quel superbe cortége au convoi du héros!
On verrait s'avancer la phalange héroïque
Des soldats de l'Empire et de la République ;
Puis les vainqueurs d'Esling, de Wagram et d'Eylau,
Et les nobles vaincus tombés à Waterloo....
Se ranger en bataille et l'œil terni de larmes
Pleurer en revoyant leur vieux compagnon d'armes;
Tous désirer encor, dans leur sublime erreur,
Une seconde fois mourir pour l'empereur!

Baisse ta tête d'or, temple des Invalides ;
Ouvrez vos rangs, soldats d'Ulm et des Pyramides,
Voici Napoléon !!... Que la grande cité
Est joyeuse ! — On dirait qu'il est ressuscité.
Toute la France est là, glorieuse auréole,
Environnant le Dieu qui monte au Capitole.
Il s'avance en ces murs par lui tout blasonnés,
De cent drapeaux, tribut des rois découronnés.
Aux braves vétérans, hôtes de cette enceinte,
Appartenait l'honneur de garder l'arche sainte.
Point de faste, un nom seul, ornera ce tombeau :
Voici sa grande épée, et là, c'est le chapeau
Si connu du soldat dans nos jours de victoires,
Puis l'aigle devant qui fuyaient les aigles noires.

S'il reste en un tombeau quelque chose d'humain,
Napoléon, combien doit palpiter ton sein,
Sous le beau ciel de France, en ta ville adorée,
Au bruit des lourds canons de l'église dorée,
En retrouvant ces preux qu'on vit près du Jourdain
Surpasser en grandeur Tancrède et Saladin,
Tes palais, ton vieux Louvre, et l'arc de la victoire,
Et le géant d'airain qui porte aux Cieux ta gloire !

O tombeau du grand homme, ô sépulcre sacré,
Comme nos saints autels tu seras révéré ;
Tant qu'en nos cœurs vivra l'amour de la patrie,
Tant que nous aimerons la Liberté chérie,
Et tant que notre France au sein des nations,
Brillera comme un phare aux souverains rayons ;
C'est à nous de garder d'une main glorieuse
Ton invincible épée une fois malheureuse.

Qu'elle soit notre orgueil et notre Labarum,
Un jour si le tocsin nous criait du forum :
« *La patrie en danger vous appelle aux frontières !* »
Ce formidable glaive, ô légions guerrières,
Se dressant devant vous comme un faisceau romain,
De la victoire encor vous dira le chemin.

ÉTUDES

SUR LA PÉRIODE DU MOYEN-AGE EN ARTOIS (1),

par M. Harbaville.

Si mal connu naguère, et si déprécié par les hommes superficiels, le moyen-âge est réhabilité aujourd'hui que l'école moderne imprime aux études historiques la seule direction vraie, en rétablissant les faits sur les documents originaux. Une vive lumière a jailli des grands travaux entrepris pour reconstituer l'histoire. De nouvelles appréciations ont été puisées à ces sources fécondes. Le jour de l'impartiale justice s'est levé pour dissiper d'injustes préjugés, qui s'attachaient aux institutions et même aux

(1) Extrait de l'introduction du *Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, que l'auteur va publier prochainement.

monuments artistiques de cette époque. Grâce à cette réaction, force est de reconnaître que quelque pensée libérale présidait aux destinées d'une société où abondait le principe d'élection ; où le jugement par pairs, et les milices bourgeoises offraient leurs puissantes garanties aux libertés communales largement développées. Il n'y avait pas trop de barbarie dans la charité intelligente qui ouvrait à toutes les misères humaines, une foule d'asiles richement dotés. On ne refuse plus du génie à ces conceptions grandioses, étonnantes merveilles de l'art chrétien.

Ce fut une période d'un caractère étrange et varié, que ce moyen-âge avec ses instincts violents, son allure si neuve et si bizarre, ses donjons, ses chevaliers, ses tournois et ses fêtes, ses corporations, ses bourgeois et ses priviléges, le mélange de foi, de naïves croyances et de mauvaises mœurs, ses lois et ses coûtumes incohérentes, ensemble qui paraît tissu de contradictions. Tout était vaguement entrevu, rien n'était encore approfondi. Je ne chercherai pas à dérouler ce tableau, à peindre cette physionomie mobile, mon seul but est de constater sous quelques rapports, la situation de nos contrées durant les quatre siècles qui ont précédé l'époque de la renaissance.

Les provinces qui forment le département, avaient vingt villes fortifiées, quelques bourgs murés, et plus de 500 châteaux ou maisons fortes. Les chartes m'ont fourni la preuve de cette supputation, et je suis cer-

tain d'être resté en dessous de la réalité. La fréquence des guerres avait partout multiplié ces petites places de sûreté. Le petit pays du Cambrésis, dit le Carpentier, avait à lui seul 80 donjons et 600 maisons fortes. Des masses de villageois vivaient sous la protection de ces créneaux. C'est dans ces forteresses qu'ils se retiraient en cas d'invasion. C'est là qu'ils trouvaient abri et sûreté pendant que les hordes ennemies dévastaient le pays sans défense.

On a dit que ces châteaux ont trop souvent servi à l'oppression du faible. Mais on a trop exagéré la violence des temps féodaux, sans penser que des actes isolés de brigandage ou d'orgueil stupide, n'ont jamais pu être la règle, mais bien l'exception. Le nombre des barons maraudeurs ne fut jamais grand dans ce pays; on peut à peine citer quelques rares exemples bien avérés de ces exploits de grands chemins. Baldéric, qui vivait au 11^me^ siècle, mentionne deux types remarquables Hugues d'Oisy, et Watier, châtelain de Cambray. Aux détails dans lesquels il entre, on reconnaît qu'il cite des faits insolites. J'ai lu ce qui nous reste des plaids du 13^me^ siècle, et *l'aprise* de 1269, je n'y ai guère vu que des délits ou crimes ordinaires; je n'ai retrouvé que deux fois le baron pillard, le *Détrousseur* à éperons d'or. Ces actes de violences ont donc été rares; la bonhomie générale des mœurs dans nos contrées explique leur infréquence; la bonne organisation du comté de

Flandre, et la force de la puissance publique qui sévit de bonne heure contre les violateurs de la paix, donne raison de la prompte extirpation du mal. Dès l'an 1111, Baudouin *à la Hache*, sévère dispensateur de la justice, porta des lois terribles contre les exacteurs, et les fit exécuter. Le port des armes fut restreint, des forteresses, qui servaient de repaires à des brigands, furent rasées. Ses successeurs, les excellents princes Thierry et Philippe d'Alsace, établirent un ordre intérieur qui ne fut que bien rarement troublé. Les seigneurs qui percevaient des péages, furent obligés de protéger la sûreté des voyageurs, en faisant garder les chemins du soleil levant au soleil couchant. Cette salutaire mesure de police se maintint longtemps, car nous voyons en 1287, Robert II, comte d'Artois, condamné par le parlement à dédommager des marchands qui en plein jour avaient été détroussés sur un chemin de sa seigneurie immédiate.

D'un autre côté, les *paix* ou *trèves de Dieu*, que la bienfaisante influence du clergé fit admettre dès le 12^{me} siècle, diminuent les guerres féodales, et en atténuent les désastres. Puis les communes s'établissent, se constituent; le système *d'assurement* entre les *co-jurés* fait cesser les querelles intestines des populations; et des dispositions pénales, assurent la répression des outrages faits aux personnes ou à la propriété.

Les libertés bourgeoises prirent naissance par le

libéral octroi des rois, des comtes et des seigneurs. Peu de provinces comptent un aussi grand nombre d'institutions communales. Nous connaissons 42 chartes d'établissement, et plus de 100 actes confirmatifs, ou simples ou avec augmentation de priviléges. Et ces chartes confèrent de tels droits, que l'organisation municipale dont on nous a dotés avec tant de fracas, pâlit devant cette large dispensation de libertés accordée au bon sens de nos pères. Droit d'élection des magistrats, libre administration des biens et finances de la communauté, justice civile et criminelle, droit de garde, droit de glaive ou de guerre, etc. — L'établissement des communes dans le département, contredit le système de M. Thierry, qui veut que la plupart de ces institutions soient le résultat d'insurrection populaire. De 11 à 1300, un grand nombre de communes s'établissent par concession. Ceux qui octroient ces chartes, semblent obéir à une des nécessités de l'époque. La seule commune de Montreuil paraît avoir été instituée à la suite de mouvemens insurrectionnels. Encore ne tire-t-on cette opinion que d'un passage de la charte de Philippe-Auguste, de 1188, qui promet *d'oublier le passé*. L'opinion du même auteur, qui prétend que beaucoup de chartes auraient été achetées, ne trouve son application que dans deux localités, spécialement *Wavans*. Au reste, je remarque ainsi que M. Taillar, dans son excellent ouvrage sur *l'affranchissement des communes*, que

toutes les chartes ont un caractère d'institution de paix, remède imaginé pour apaiser les désordres intérieurs des cités, autant que pour garantir des droits, dont la plupart des grandes villes étaient en possession traditionnellement, comme reste du droit curial romain. En effet, ces actes reconnaissent plutôt qu'ils n'instituent les magistratures municipales. Elles en règlent les formes, en confirment les anciennes coutumes, *antiquas leges*.

Il ne faut pas considérer ces institutions comme parfaites, ni les *communiers* du moyen-âge comme des modèles de sagesse et de modération. Ils ont leur bonne part des défauts de l'âge dans lequel ils vivaient. On les voit quelques fois violens et mutins forcer, par des méfaits envers les officiers royaux, la couronne à suspendre la commune, à ordonner la destruction du beffroy, le bris de la *Banclocque* et du seel, comme à Boulogne : obliger, par de coupables violences, à confisquer la Charte, comme à Arques : ils sont tracassiers, étroits, tout leur porte ombrage. Les Echevins d'Arras, souvent en lutte avec St-Vaast pour les limites confuses de leur juridiction respective, font, par vindicte, pêcher les poissons des viviers de l'abbaye, et défendent d'y porter des vivres. Les gens de Wavans ont grand soin de faire insérer dans leur Charte, que leur Seigneur ne pourra avoir de poterne à son *chastel*, qu'il ne pourra y accéder que par les portes de la *ville*. Ils poussent la

susceptibilité jusqu'au point de mulcter d'amende *ceux qui parleront mal de la commune de Wavans.* Et c'est là, je crois, le sublime du ridicule. En 1320, des hommes de Renty et de Seninghem ont insulté des bourgeois de St-Omer : vite, le mayeur fait sonner la grosse cloche, et convoque les bourgeois en la halle échevinale; on s'arme, puis on marche en bon ordre et bannière au vent; les deux bourgades sont successivement assaillies, emportées, et soumises au terrible droit *d'arsin.* Ce droit d'incendier ou de démolir les maisons de ceux qui avaient forfait envers la commune, était consacré par presque toutes les Chartes, parcequ'il était déjà dans les anciens usages coutumiers.

Beaucoup de villages ont eu les priviléges de communes et un échevinage, sans qu'il apparaisse qu'ils aient obtenu des Chartes. Le droit communal s'établit peu à peu dans les 13^{e} et 14^{e} siècles. Ainsi nous voyons alors des Mayeurs de Baralle, de Coullemont, de Gavrelle, de Neuville-St-Vaast, etc. Partout on renonce au droit rigoureux, et l'émancipation devient la règle. Aussi pendant qu'en Picardie, en Normandie et provinces voisines, le peuple exaspéré de ses souffrances se portait, par représailles, à d'odieux excès envers les gentilshommes et les prêtres, en Artois point de *Jacquerie; Jacques bonhomme* (le paysan) satisfait de son sort, reste en paix sous l'égide tutélaire de ses lois et de ses princes.

Ils étaient l'objet d'une vive sympathie les anciens comtes de Flandres et d'Artois ; c'est qu'ils résidaient souvent dans le pays, et se mêlaient à la population dans leur vie de château. Chaque année ils faisaient d'assez longs séjours dans quelqu'une de leurs maisons de plaisance pour y prendre les plaisirs de la chasse ou de la pêche. C'est ainsi qu'ils visitaient tour-à-tour les résidences d'Auxy, de Bellemotte, de Fampoux, d'Hesdin, du Parcq et de Tournehem. Accessibles à tous, la plainte de l'opprimé arrivait à leur oreille, et bonne et prompte justice était faite. Avocats du peuple auprès du roi de France, c'est à leur puissante entremise que le pays devait l'allégement de ses charges, l'accroissement de ses franchises ; et le peuple payait naturellement ces soins bienveillans en affection, en reconnaissance. L'histoire de ces temps, envisagés sous le rapport des relations des comtes et de leurs *hommes*, n'est le plus souvent qu'un échange de bons services. Le comte Robert II éprouve quelques embarras financiers : l'échevinage de St-Omer couvre généreusement ses besoins, et le parent de St-Louis s'acquitte *loyaument envers ses hommes, quand il est en puissance de le faire.* Arnoul III comte de Guîne, est prisonnier du comte de Hollande ; obéré par ses voyages d'outre-mer, et par les prodigalités de ses enfants, il ne peut payer sa rançon (1253) ; la nouvelle de sa détresse

parvient aux échevins des *quatre bans* (1) ; on s'émeut, on ne peut laisser se prolonger la captivité de ce *tant bon seigneur ;* la somme de 8700 livres parisis est levée ; et Arnoul, rendu à la liberté, ne veut recevoir qu'à titre de prêt l'argent spontanément fourni par ses hommes, que la loi féodale obligeait à contribuer à sa rançon.

La plupart des seigneurs avaient leur justice *servie* par un Bailli, et des hommes de fief comme assesseurs. Leurs jugements ressortissaient par appel à la justice du Suzerain. Les comtes de Boulogne, de Béthune, de Ponthieu, de St-Pol et de Guîne, avaient une cour composée de 12 pairs.

Le Comte d'Artois prenait les pairs de sa cour alternativement dans chaque seigneurie de sa mouvance immédiate. Les abbayes avaient aussi leur juridiction. Outre les plaids ordinaires de la cour du Comte, et des hauts barons, des *francs plaids* ou *franques vérités*, se tenaient trois ou quatre fois par an dans plusieurs bourgades ; là, sous l'*ormel*, ou sur les *biaux monts*, en plein air, et même quelquefois à la clarté des *estoiles*, s'ouvraient ces assises où chaque habitant *semoncé à comparoir, était tenu de dire ce qu'il savait des délits commis es manoirs.* Le jour de ces franches vérités était singulièrement redouté

(1) On appelait ainsi les échevinages de Guîne, Ardres, Audruick et Bredenarde.

des maraudeurs. Dans le 13ᵉ siècle, ce chaos de justices fut modifié par la création des baillages royaux.

Les lois, ou plutôt les usages ou *stylz*, étaient aussi variés que les juridictions; outre les coutumes générales de l'Artois (1) et du Boulonnais, chaque baillage, chaque châtellenie avait les siennes. On connaît en outre environ 220 coutumes locales. Leurs différences sont si multiples, qu'elles échappent à l'analyse. Leur origine se perd dans la nuit des siècles de barbarie. Transmises traditionnellement d'âge en âge, elles furent recueillies et rédigées pour la plupart de 1507 à 1509 (2).

L'organisation militaire était fort simple, les villes se gardaient elles-mêmes, tous les bourgeois étaient répartis par quartiers dans des compagnies d'archers et d'arbalétriers qui, tour à tour, fesaient la garde ou le guet; quelquefois les communes répondaient au ban du roi, et fournissaient un contingent de *jeunes hommes* pour l'aider *en justes guerres*, quoique les milices bourgeoises eussent assez généralement le privilége de ne pas servir *hors la banlieue*. Les gentilshommes étaient nés soldats; ils devaient le service personnel en raison de leurs *tenures* féodales. Les

(1) Homologuées par l'empereur Charles-Quint, le 3 mars 1544.

(2) Les cahiers originaux de plus de 200 de ces coutumes, rédigées en 1507, furent déposés au baillage d'Amiens. Ils existent aux archives de la Cour royale. La société des Antiquaires de Picardie s'occupe de la publication des coutumes de baillage d'Amiens.

bannerets levaient leurs vassaux pour la défense du comté, souvente fois pour leurs querelles particulières. Les Seigneurs armaient leurs hommes. Le cavalier armé de toutes pièces était seul considéré; l'infanterie, composée d'hommes levés à la hâte, mal équipés, sans instruction et sans discipline, jouissait de peu de considération. On appelait ces soldats *pedailles*, hommes de *poéste*. La durée d'une expédition, limitait le service. Les soldats sans paie assurée, vivaient à discrétion dans leurs cantonnements, et trop souvent se livraient impunément à la maraude et au pillage. La licence de ce genre de vie, en fesait des fléaux pour le pays quand on les congédiait. Ils perdaient, au service, les habitudes paisibles et le goût du travail, ils y contractaient l'amour du jeu et de la débauche; de là, ces bandes de *routiers* et d'*escorcheurs*, qui si long-temps infestèrent le royaume. On n'eut de corps réguliers et permanents que dans le 15ᵉ siècle. Dans le siècle suivant, Charles-Quint répartit tous les nobles de ses provinces Wallonnes dans des compagnies, dont chacune portait le nom de la ville ou du quartier où elle s'était formée; ces braves légions firent la force des armées espagnoles.

Dans les grands centres de population, les mœurs étaient assez relachées; les villles étaient remplies de *femmes communes* ou *filles de folle vie*. Malgré la rigueur des lois, le viol et le rapt étaient fréquens.

Un vice honteux n'était pas rare, quoique pour l'exemple on brûlât parfois quelque *boulgre* récidiviste.

Le bas peuple se livrait à l'ivrognerie. Une foule de gens sans aveu, *hantant tavernes et brelans*, vendaient leurs bras pour l'exécution des vengeances privées, et commettaient souvent avec impunité des actes de violence et des meurtres, qui témoignent si haut de l'absence de toute police de sûreté. Les usuriers tenaient publiquement *tables de prêt;* l'interdiction de l'entrée des églises était leur seule note d'infâmie. Dans le 14^{me} et surtout dans le 15^{me} siècle, le luxe des habillemens et surtout des riches étoffes était à son comble. Les femmes portaient de hautes coiffures de forme conique, ornées de perles, et du sommet desquelles retombait un voile. Ces parures extravagantes fournissaient journellement un texte aux déclamations des prédicateurs. Le goût de la fainéantise, et l'abus de la charité avaient multiplié le nombre des mendians, *brimbeurs et brimberesses.* Munis de leurs écuelles, ils se rendaient en troupe à la porte des monastères pour recevoir leur part des distributions qui s'y faisaient, à certains jours. Ils assiégeaint les abords des églises, étalant aux yeux leurs plaies réelles ou factices, pour émouvoir la commisération. Chaque ville avait dans l'un de ses plus sales quartiers un échantillon de la *Cour des miracles.* — Les ladres ou lépreux qui n'étaient pas séquestrés dans les maladreries hors des villes, (c'est-à-dire les *mé-*

zeaux), ne pouvaient circuler pour pourvoir à leur misérable subsistance, que munis de leurs insignes, *chapeaux et grands manteaux*, et de leur *cliquette*, et sous la condition que quand ils voudraient *faire leur eau*, ils s'éloigneraient du peuple le plus qu'ils pourraient.

Nulle police hygiénique dans les villes du moyen-âge. La moitié des rues n'était point pavée. L'air circulait difficilement dans des rues étroites et tortueuses, resserrées encore par les saillies des maisons. Chaque étage avait une saillie qui excédait l'étage inférieur d'environ 50 centimètres. Ces saillies, et les constructions en pans de bois, si propres à favoriser les incendies, furent abolies à Arras par un placard de Philippe II, du 23 mars 1583. On voit encore à Amiens, et surtout à Abbeville, dans le voisinage de St-Wulfran, des types parfaits des rues et des maisons du moyen-âge, avec leurs pignons aigus, aux poutres sculptées, percées de petites lucarnes, et avec les deux ou trois saillies superposées de leurs étages. De ces rues cloaques d'immondices et de fange, se dégageaient sans cesse des miasmes putrides. Aussi la peste était-elle souvent cachée en germe dans quelque bouge obscur. On ne doit donc pas s'étonner de la fréquence et de la violence des maladies contagieuses qui décimaient les populations, et dont le foyer était permanent.

Mais pour reposer nos yeux fatigués du spectacle

de toutes ces misères, passons à des tableaux qui présentent le moyen-âge sous des couleurs plus favorables.

Environ 180 villages relevaient des maisons religieuses, abbayes, prieurés, commanderies ou chapitres. Ces localités, privilégiées en quelque sorte, jouissaient d'une condition plus douce que celles qui dépendaient de seigneurs-laïques, les tenanciers étaient bien traités, souvent affranchis du ban ou service ordinaire, et surtout ménagés dans les redevances des terres qu'ils occupaient à vil prix. Ces villages étaient des espèces d'oasis au milieu du mouvement violent de la société. Il faut en outre dire à l'honneur des corporations religieuses, que plusieurs d'entre elles comprirent la portée de l'institution communale, et accordèrent libéralement des franchises à quelques villages.

L'époque qui nous occupe est l'ère des fondations. Les monastères fondés aux 7^me^ et 8^me^ siècles avaient été ruinés par les Normands, et désertés pendant près de cinquante ans. Vers le temps des croisades, tous ces pieux asiles se relèvent, une foule d'autres surgissent, nourissant dans la solitude de leurs cloîtres, le feu sacré des lettres et des connaissances presqu'éteint au-delà de leur enceinte. Les abbayes et les chapitres ouvrirent les seules écoles publiques durant tout le moyen-âge. Chaque abbaye rendit encore un autre service à l'humanité, en recueillant les malheureux mutilés par les batailles, et servant de refuge aux vieux

soldats. La foi élève dans nos villes de somptueuses basiliques : l'architecture enfante ses prodiges. Les proportions gigantesques de ces édifices étonnent l'imagination moderne, comme la dépense de leur construction effraie notre parcimonie. Mais rien n'arrêtait nos pères dans l'exécution de ces œuvres populaires, traduction éloquente de leur foi. Ah ! conservons-les bien ces rares édifices sacrés, nobles débris échappés à l'action du tems, à l'atteinte plus destructive encore des passions humaines ! Car, que léguerons-nous à nos neveux, des monumens sans caractère, de pâles copies de l'art grec qui ne révèlent aucune inspiration créatrice.

La barbarie du moyen-âge n'était que dans les usages ou les mœurs, elle n'était pas dans les conceptions artistiques, et encore moins dans les rapports généraux de la société avec ses membres. La charité chrétienne veillait pour réparer les maux inhérens à un état social imparfait, pour adoucir tous les genres de misères. C'est de cette période que datent environ 20 hôpitaux, et plus de 50 maladreries, hospices spéciaux établis pour la séquestration des lépreux. Tous ces établissemens avaient été libéralement dotés en fonds de terre et en rentes, et rien n'avait été négligé pour assurer le service et la surveillance. De pieux fondateurs, dans toutes les classes de la société, se dépouillèrent de leur patrimoine en faveur des malades, des pauvres, des orphelins et des voya-

geurs, car la sollicitude de ces hommes généreux embrassait tout. Dans presque tous les hôpitaux, les voyageurs étaient admis et *hébergés* pendant trois jours. Les titres en font foi. Des hospices particuliers avaient été fondés pour eux sur les routes, comme à Audisque, St-Inglevert et Vimy. Ainsi dans un temps ou les chemins n'étaient pas sûrs, ou les hôtelleries étaient rares, la religion avait pourvu à ce que le pélerin trouvât partout un asile et des soins. Outre ces grands établissements, il existait quelques maisons hospitalières tenues par des sœurs qui se partageaient la visite et les soins à donner aux pauvres malades des campagnes. Secours précieux à une époque ou l'art médical offrait peu de ressources hors des villes, et où le sang du peuple était livré à des *mires* ou *physiciens*, misérables et ignorans empiriques. Ces bonnes sœurs apparaissaient sur le seuil des chaumières comme l'ange de la bienfaisance apportant à la fois des remèdes et des paroles de consolation. Et aujourd'hui que les campagnes ne sont plus dépourvues des secours de la médecine, les *Sœurs grises* seraient-elles de trop au sein de nos populations rurales?

Pour terminer ces ébauches, il me reste à dire que la bravoure, la franchise et le loyalisme furent à toutes les époques le trait distinctif du caractère artésien; et je le prouve par quelques exemples pris au hasard.

Les prédications de Pierre l'Hermite ont ébranlé la

chrétienneté, il faut voler à la terre sainte pour affranchir de la profanation des infidèles le tombeau du sauveur des hommes : dans ce siècle de foi vive et ardente, il suffit d'un appel. Comtes, chevaliers, peuples y répondent par ce cri *diex il volt*, Dieu le veut, et prennent à l'envi la croix rouge. Le comte d'Ostrevent convoque un tournoi pour célébrer l'établissement de l'abbaye d'Anchin : 300 chevaliers d'Artois, d'Ostrevent, du Cambrésis et du Hainaut viennent prendre part à ces jeux guerriers. Avant de se séparer, tous font vœu de se croiser, et ne quittent l'île d'Anchin qu'après avoir donné à la naissante fondation des marques durables de leur libéralité. Sous les murs d'Abbeville, le 15 août 1096, le grand Godefroy de Bouillon passe la revue des croisés : il compte une foule d'Artésiens et 1,200 Boulonnais parmi ses compagnons de gloire et de dangers.

1214. Une coalition menace la France ; la commune d'Arras envoie sa valeureuse milice pour partager les triomphes de Bouvines, et raffermir le trône de Philippe-Auguste.

1346. L'invasion d'Edouard III met la patrie en péril ; la compagnie des hommes d'armes de Montreuil va trouver au gué de Blanquetaque un héroïque tombeau.

1319. Le comte Robert de Beaumont, prétendant au comté d'Artois, envoie un héraut aux habitans de St-Omer pour les solliciter de le reconnaître : *le roi*

t'a-t-il reçu à comte, dirent les bourgeois du haut des murs? *nous ne savons*, répondit le héraut. *Adonc*, répliquèrent les bourgeois, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois, que si le roy l'eut reçu à comte, nous l'aimassions autant qu'un autre.*

Le roi Jean est pris à Poitiers; malgré la misère du temps, les villes, les bourgades, se saignent et *consentent une aide* pour la rançon du prince. Les sires Bauduin de Sangatte, Enguerrand et Guillaume de Hames, de la maison de Guîne, engagent leurs châteaux et se dépossèdent pour compléter la somme. Ce beau trait aurait-il encore des imitateurs?

1347. 1558. La bonne petite ville d'Ardres est soumise, pendant les 200 ans de la domination anglaise dans le Calaisis, à un état de siége en quelque sorte permanent: ni les misères, les privations, les dangers d'une pareille condition ne peuvent vaincre l'énergie de ses habitants. Ardres reste Française, et mérite que le Roi chevalier, François 1^er^, inscrive sur ses armoiries cette honorable devise: *brave et fidèle.*

1475. Le cauteleux Louis XI, irrité contre Charles-le-Téméraire, son puissant vassal, tente la fidélité d'Arras: le Conseil des notables est réuni pour entendre les propositions du Bailly de Gisors, envoyé du Roi: celui-ci énumère tous les avantages de la réunion de la ville à la France. Un homme se lève *en pied*, c'est le chevecier de la cité, Jean de Lavac-

querie : *Et nos sermens*, dit-il ! c'en est assez de ce mot pour réveiller le sentiment du devoir. L'assemblée se sépare, bien déterminée à ne pas rendre la ville tant qu'il restera dans l'arsenal une lance à opposer à un perfide ennemi.

Hesdin, Thérouane nourries dans les désastres, martyrs de la fidélité, se sacrifient par une résistance héroïque, et sont immolées à la vengeance de Charles-Quint. Chacun des fragments de leurs antiques murailles, chacune des ruines éparses sur ce sol bouleversé, attestent autant de sacrifices.

Et toi Calais ! le sublime dévouement de tes généreux citoyens a retenti dans le monde entier. Tant que battra un cœur français, les noms d'Eustache de St-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques et Pierre de Wissant, commanderont l'admiration, et ne seront prononcés qu'avec respect.

Aucune province de ce noble pays de France, produisit-elle un plus grand nombre de ces familles historiques, où la valeur se transmettait héréditaire? Leurs glorieuses bannières ont été arborées sur les murs de Solyme, de Ptolémaïs, de Bysance : les champs de Bouvines, de la Massoure, de Crécy, de Poitiers, ont entendu leur cri de guerre, ont été rougis de leur sang : la renommée a inscrit leurs noms dans ses fastes immortels.

Champs funestes d'Azincourt ! dites-nous combien de nos braves concitoyens vous recouvrez sous vos

tertres funéraires? Dites-nous les illustres races qui là s'éteignirent en défendant la terre de la patrie envahie par l'Anglais? Plaine de Lens, vaste tombeau des vieilles bandes Espagnoles, vous savez seule le noble sang Artésien qui fut versé dans cette grande et dernière lutte dont notre pays fut le théâtre !

Oh ! en lisant ces quelques exemples de courage, de loyauté, de vertus civiques, qu'il est glorieux de pouvoir dire : TELS ÉTAIENT NOS PÈRES.

HISTORIQUE

DE LA

LÉGISLATION SUR LA MENDICITÉ,

par M. Thibault, membre résidant.

Dans tous les temps il y eut des hommes en proie au besoin, qui eurent recours à la mendicité pour obtenir de quoi vivre. Cette infirmité sociale date donc de bien loin, et il serait difficile de fixer l'époque à laquelle elle prit naissance, mais quelle que soit son antiquité, elle a dû se montrer dès son berceau telle que nous la voyons encore. Ignoble dans ses traits, abjecte et corrompue dans ses mœurs, dépravée dans ses goûts, hideuse dans sa nudité, nuisible et dangereuse dans ses effets, elle est à la fois l'opprobre de la société et le vice le plus dégradant de l'espèce humaine. Aussi éveilla-t-elle toujours la sollicitude des dépositaires du pouvoir. En Egypte, à Athènes, à Sparte, la paresse et l'oisiveté étaient frappées d'anathème. Les législateurs de ces peuples sentirent que

la puissance de la loi n'était point à dédaigner pour étouffer dans son germe un mal dont on redoutait la funeste influence, et ils imposèrent le travail aux citoyens comme un devoir rigoureux. Chacun était tenu de rendre compte de ses moyens d'existence. On repoussait avec mépris les désœuvrés comme des êtres inutiles, et on allait même jusqu'à faire réfléchir sur le père de famille l'insouciance coupable, qui lui faisait négliger de donner à ses enfants, un état qui pût les mettre à l'abri du besoin.

Rome adopta aussi des mesures à peu près semblables pour parvenir au même but. Le partage des terres et des dépouilles des ennemis, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les arts, les travaux publics, le patronage des maîtres sur les esclaves, durent pendant longtemps entretenir le bien-être au sein de la classe plébéienne, et ôter tout prétexte à la mendicité, mais cet état prospère ne pouvait toujours durer. L'incurie des uns, la paresse, l'inertie et l'oisiveté des autres, l'insouciance, la dissipation, le défaut d'économie, diminuèrent nécessairement les ressources d'un grand nombre, ceux-là se dépouillèrent successivement de leurs propriétés, elles devinrent le partage de l'homme actif, économe, laborieux. Dès-lors l'inégalité des fortunes s'en suivit, et l'on vit l'indigence et la pauvreté surnager à la surface de la société. Il fallut s'occuper de rétablir l'équilibre rompu. On eut recours à des moyens violens que l'équité repoussait.

Les lois agraires prirent naissance. On n'avait jusqu'alors partagé que les terres des vaincus; on partagea celles des citoyens, et on les en dépouilla pour en doter ceux qui n'avaient plus de quoi vivre.

Sous le règne des empereurs, la mollesse et le luxe, la corruption des mœurs détrempèrent le caractère des Romains, et les firent déchoir de leur gloire et de leur grandeur. Ces fiers dominateurs du monde, subjugués eux-mêmes par leurs passions, ne respiraient plus que jeux et spectacles. Panem et Circenses, tel était le cri de ce peuple qui était devenu, dit Montesquieu, le plus vil de tous les peuples, depuis qu'il avait perdu l'empire et qui n'était plus occupé à la guerre. Certes, il y avait dans cet état d'abjection et d'avilissement trop d'éléments de pauvreté pour qu'on n'en vît pas surgir la mendicité. Fécondée par la bienfaisance, elle grandit à l'ombre du christianisme, et pullula à tel point qu'on dût prendre des mesures de rigueur pour en arrêter les progrès. C'est alors que l'empereur Valentinien le jeune, ordonna d'examiner l'âge, l'état, les forces et la position des mendians, d'assister les infirmes et d'attacher les valides à la culture des terres. Ces mesures ne furent pas suffisantes pour atteindre le but qu'on s'était proposé. Les abus et les désordres furent tels qu'on dût recourir à l'autorité des conciles pour les faire cesser. C'est à cet effet qu'en 566, le Concile de Tours rendit un décret par lequel il ordonna à chaque cité de nourrir ses pauvres

et imposa à chaque prêtre l'obligation de se charger du sien.

En France, on s'occupa souvent du soin de pourvoir à la subsistance des pauvres, et nos archives nationales attestent la multiplicité des réglements qui furent rendus concernant la mendicité.

Par une ordonnance de 806, Charlemagne remit en vigueur l'ancien droit des Gaules qui voulait, comme le Concile de Tours, que chaque cité nourrît et prît soin de ses pauvres. St-Louis n'oublia pas non plus la cause des malheureux, il s'occupa de leur sort et trouva des ressources pour assurer la subsistance de tous les pauvres, mais leur nombre s'accrut tellement, qu'on ne tarda pas à s'aperçevoir qu'une charité prodigue servait d'aliment à la paresse et à l'oisiveté. Le remède n'avait fait qu'accroître le mal, et la plaie s'était élargie par les moyens mêmes qu'on avait employés pour la cicatriser. Sous le règne de François I^er^, un édit rendu par le parlement de Paris en 1533, prescrivit aux chapitres et couvents religieux, qui se trouvaient dans cette capitale de contribuer pour la taxe des pauvres, à peine de saisie de leur temporel. Ce monarque leva même des taxes énormes au profit des mendians, sans pouvoir parvenir à les réprimer. Un édit de Henri II, du 9 août 1547, contient plusieurs dispositions pour la nourriture et l'entretien des pauvres de Paris. Un autre édit du 1^er^ avril 1560, affecte à cette destination le temporel des

prélats saisi faute de résidence. L'ordonnance de Charles IX de 1566, prescrivit de pourvoir à la subsistance des pauvres mendiants. Le parlement de Bretagne, par un arrêt du 16 avril 1570, ordonna aux présidents et conseillers qui avaient maison en ville, de contribuer pour les pauvres comme les autres habitans. La déclaration du roi du 3 novembre 1572, imposait la même obligation aux ecclésiastiques. Celle du 22 mai 1586, ordonnait aux habitants de chaque ville du royaume de nourrir et entretenir les pauvres, qui se trouvaient dans leurs villes, sans que ceux-ci pussent se transporter d'un lieu dans un autre pour y exercer le métier honteux de mendiant.

En montant sur le trône, Louis XIV s'occupa activement des moyens à prendre pour parvenir à la répression de la mendicité. Son premier soin (avril 1656), fut d'abord d'ordonner l'établissement d'un hôpital général à Paris, pour les pauvres mendiants de cette capitale, et bientôt après, (août 1661) il prescrivit de les y renfermer eux et leurs enfants. A cette mesure partielle succéda immédiatement la déclaration de juin 1662, qui eut pour objet la création, dans toutes les villes et dans tous les gros bourgs du royaume, d'hôpitaux généraux exclusivement destinés aux mendiants. Vint ensuite celle du 22 octobre 1686, hérissée de mesures sévères parmi lesquelles on remarque celle, qui prescrivait d'appliquer la peine des galères aux mendiants valides et fainéants.

Dans un grand nombre de localités, on n'avait point exécuté la déclaration portant création des hôpitaux généraux, dans tous les lieux considérables. Il s'ensuivait que ceux de ces établissements, qui existaient dans quelques provinces seulement, regorgeaient de pauvres dont le nombre d'ailleurs s'augmentait journellement. Ce fut alors que le parlement de Paris crût devoir interposer son autorité pour faire cesser les désordres et les abus qui résultaient de cet état de choses. Le 20 octobre 1693, il rendit un arrêt contenant des mesures répressives empreintes de rigueur et de sévérité. Dans le délai d'un mois, tous les mendiants valides devront se retirer dans la paroisse du lieu de leur naissance, et s'abstenir de demander l'aumône à peine du carcan, de la prison et même des galères en cas de récidive. Ordre était enjoint de conduire les estropiés et les incurables dans les hôpitaux pour y être nourris et traités. On prescrivait la confection d'un rôle des pauvres. Des cotisations devaient être imposées pour pourvoir à leur subsistance. Enfin, le travail devenait obligatoire pour les pauvres valides, et il était interdit de leur donner aucun secours, lorsqu'il y avait sur les lieux des moyens d'occupation. Telles étaient les principales dispositions de cet arrêt, qui fut suivi d'un nouveau réglement rendu par le même parlement, le 19 avril 1709, et contenant des mesures en tous points conformes et identiques.

Nous voilà maintenant arrivés au commencement du règne de Louis XV. La France n'a-t-elle plus alors à gémir du spectacle affligeant de la mendicité? est-elle délivrée enfin de ce cancer social qui ne cesse de la dévorer? Hélas non; la gente famélique et vagabonde se montre à cette époque encore plus nombreuse que jamais. Il faut donc opposer des freins plus puissants à son audace et à ses désordres toujours croissants. C'est dans ce but qu'une ordonnance du roi fût rendue le 10 mars 1720. Elle intimait l'ordre aux vagabonds et gens sans aveu de l'un et l'autre sexe de se retirer immédiatement dans les lieux de leur demeure ordinaire ou de s'occuper à des professions utiles. La peine attachée à cette infraction était celle de la déportation aux colonies.

En dehors de la classe des vagabonds et des gens sans aveu, il y en avait une autre digne de commisération et d'intérêt. C'était celle des mendiants hors d'état de travailler à cause de leur âge ou de leurs infirmités. Il fallait pourvoir à leur subsistance et l'on crut qu'il n'y avait d'autre voie, pour leur en assurer les moyens, que de les renfermer dans les hôpitaux, pour y rester jusqu'à ce qu'ils fussent en état de subsister sans être à charge au public. On fit en même temps défenses à toutes personnes de les recevoir, loger ou nourrir, à peine d'emprisonnement.

Pour assurer l'effet de ces mesures, il fallait aussi y ajouter des moyens coercitifs; ceux qui furent adop-

tés et prescrits avaient principalement pour objet d'ordonner aux dépositaires de la force publique, de rechercher les mendiants chez les logeurs de nuit et de les conduire dans les lieux destinés à leur séquestration.

Une autre ordonnance du roi fut encore promulguée, le 3 mai de la même année 1720, pour régler tout ce qui devait être observé lors de l'arrestation des mendiants et pour empêcher tout à la fois, les désordres qui pouvaient en résulter, ainsi que les abus d'autorité que les archers préposés à l'exécution des lois pourraient commettre en arrêtant des personnes étrangères à la mendicité.

Parmi les anciens réglements sur cette matière, on distingue la déclaration du roi du 18 juillet 1784. Cette déclaration est précédée d'un exposé motivé des mesures qu'elle prescrivait. Nous donnerons, y est-il dit, les ordres nécessaires pour la subsistance des hôpitaux, et où leurs revenus ne seraient pas suffisants, nous y suppléerons de nos propres deniers, et nous espérons même que nos peuples contribuerons volontairement, par leurs charités, à une œuvre si sainte et si avantageuse à l'État.

Des mesures semblables à celles qui avaient été précédemment établies, furent encore prescrites par arrêt du Parlement de Paris du 9 juillet 1740, et par les déclarations du Roi des 20 octobre 1750, et 3 août 1764; seulement ce dernier réglement conte-

nait, contre les vagabonds; des peines beaucoup plus sévères que celles qui avaient été prononcées par les ordonnances antérieures.

Dans le courant de l'année 1767, les magistrats de Strasbourg voulant aussi concourir à la répression de la mendicité dans cette ville, firent un réglement de pòlice générale, qui se distingue par sa sagesse et l'utilité des mesures qu'il prescrit.

D'un autre côté, le Parlement de Flandre, après avoir renouvelé, par un arrêt du 8 mars 1768, le système pénitentiaire établi par les déclarations de 1724 et de 1750, ordonna à tous les Mayeurs et gens de loi préposés à la garde des villages, d'arrêter tous ceux qui se rendraient coupables d'excès, ainsi que tous étrangers qui ne se trouveraient pas munis de certificats en bonne forme.

Pour assurer d'autant plus l'exécution de ces réglements, on établit aussi dans les différentes généralités du royaume, des dépôts de mendicité où l'on séquestrait les mendiants dont on parvenait à opérer l'arrestation.

Les administrateurs de l'hôpital de la Charité, de Lyon, suivant l'impulsion générale, avaient pris, les 26 octobre 1769 et 21 février 1770, des délibérations concernant les mendiants, dont cette ville regorgeait; c'est alors que le Roi, voulant seconder le zèle et les louables efforts de ces administrateurs, rendit en son Conseil, le 16 mars 1770, un nouvel arrêt qui, en-

tr'autres dispositions, ordonna que les enfants arrêtés en mendiant, seraient placés à la campagne pour y être nourris, élevés et entretenus comme les enfants abandonnés.

Un *autre* arrêt du Conseil, rendu le 11 septembre 1771, pour la province d'Artois, contient aussi, à l'égard des mendiants qui infestaient cette contrée, des dispositions qui sont dignes du plus haut intérêt.

Les mesures que nous avons jusqu'ici signalées, quelque sévères qu'elles fussent, étaient cependant encore impuissantes pour détruire, sans retour, le fléau de la mendicité. Cette hydre, sans cesse renaissante, bravait tous les efforts dirigés contre elle et ne cessait d'alarmer la société. C'est alors qu'une nouvelle ordonnance du Roi fut encore rendue le 27 juillet 1777; mais comme elle présente une parfaite analogie avec celles qui l'avaient précédée, il y a lieu de penser qu'elle n'a été publiée que pour rendre à celles-là la force et la puissance que le temps pouvait leur avoir fait perdre.

Nous touchons maintenant à l'époque mémorable de 1789. La révolution éclate, et avec elle va commencer une ère nouvelle pour la mendicité. La première des lois que le nouvel ordre de choses vit naître pour la répression de cette plaie honteuse de la société, est celle du 13 juin 1790. Elle ordonna que tous les pauvres valides trouvés mendiants, se-

raient renvoyés dans leurs départements respectifs, avec des passeports et une indemnité de route.

Indépendamment des ateliers de travail déjà ouverts à Paris, il devait encore en être ouverts d'autres destinés à y recevoir tous les pauvres des deux sexes, ainsi que les enfants.

Quant aux mendiants malades ou infirmes, ils devaient être conduits dans les hôpitaux, pour y être traités avec tous les soins dûs à l'humanité souffrante, et ensuite renvoyés dans leurs municipalités, munis de passeports convenables.

A cette loi succéda celle du 22 juillet 1791, dont le titre 2 contient différentes dispositions relatives à la mendicité.

Vint ensuite la loi du 19 mars 1793, par laquelle la Convention nationale décréta qu'il serait attribué annuellement à chaque département, une somme destinée à être employée en secours en faveur de l'indigence. Il devait être formé dans chaque canton une agence chargée, sous la surveillance des corps administratifs et du pouvoir exécutif, de la distribution du travail et des secours aux pauvres inscrits sur les registres. D'après toutes ces mesures, la mendicité devait être réprimée. Les distributions de pain et d'argent aux portes et dans les rues, devaient cesser et être remplacées par des souscriptions volontaires, versées dans la caisse de secours de chaque canton.

Après cette loi, on vit paraître celle du 24 vendé-

miaire an II. Elle contenait des mesures qui, quoique tombées en désuétude, ne sont pas moins encore susceptibles d'inspirer le plus vif intérêt.

La même année vit également paraître une loi qui avait encore pour objet le soulagement de la classe indigente. C'est celle du 22 floréal, qui ordonna la formation d'un livre de la bienfaisance nationale, dont le premier titre était consacré aux cultivateurs, vieillards ou infirmes ; le second aux artisans infirmes ou veillards et le troisième aux mères et aux veuves chargées d'enfants et habitant les campagnes.

D'après cette loi, l'inscription sur le livre de la bienfaisance servait au cultivateur-vieillard ou infirme de titre pour recevoir annuellement un secours.

Pour être inscrit, il fallait être âgé de 60 ans et muni d'un certificat attestant que pendant vingt ans on avait été employé au travail de la terre, ou que depuis 25 ans on exerçait hors des villes une profession mécanique.

L'état de l'indigence, la résidence de la mère, le nombre, l'âge et la vie des enfants, étaient des conditions indispensablement nécessaires à l'obtention de l'inscription et à la jouissance des secours.

Une loi qui reçoit encore journellement son exécution, est celle du 7 frimaire an V, qui a ordonné la perception d'un décime par franc sur les billets de spectacle et autres amusements publics, pour être

employé à secourir les indigents qui ne sont pas dans les hospices.

Cette loi prescrivit en même temps la formation dans chaque canton, d'un ou plusieurs bureaux de bienfaisance.

Chacun de ces bureaux doit être composé de cinq membres, dont les fonctions consistent à diriger les travaux prescrits par l'administration, et à faire la répartition des secours à domicile.

Les membres de ces bureaux n'ont aucune rétribution. Ils nomment un receveur qui fait toutes les perceptions et reçoit les dons qui lui sont offerts, ainsi que les legs faits aux pauvres.

La caisse de ces bureaux est en outre alimentée par des portions d'amende résultantes des condamnations prononcées en vertu de la loi du 22 juillet 1791.

L'objet principal de cette institution est de procurer aux indigents des secours à domicile, qui doivent autant que possible, être donnés en nature.

Ce n'était point assez de déterminer la mission des administrateurs des bureaux de bienfaisance, il fallait aussi, non-seulement tracer la ligne de leurs devoirs, mais encore les guider et les éclairer dans leur marche. Ce soin était sans contredit le plus important pour bien assurer l'application d'une loi de secours. C'est à cet effet que le 29 frimaire an X, le Ministre de l'Intérieur adressa aux préfets une circulaire, qui est empreinte d'une profonde sagesse et res-

pire les sentiments de la plus douce philanthropie.

» De tous temps et chez tous les peuples, dit le ministre, la société a donné des secours aux infortunés, mais elle doit prendre des moyens pour n'y faire participer que ceux qui en ont un besoin absolu. Elle rejettera l'enfant dont les parens sont connus; elle refusera le vieillard dont la famille peut soutenir les dernières années; elle n'adoptera que ceux qni se trouvent sans appui et sans secours. Donner à tous indistinctement, ce serait doter la profession de mendiant. Donner aux seuls nécessiteux, c'est s'acquitter d'un devoir sacré envers l'humanité, c'est payer la dette de la société; porter des consolations dans le sein des familles, y distribuer les secours de la bienfaisance, c'est la perfection de la charité publique. »

J'arrive aux dernières dispositions législatives encore en vigueur contre la mendicité. Je veux parler du décret du 5 juillet 1808 et des dispositions du code pénal qui ont pour objet d'en assurer l'exécution.

Le décret, en défendant la mendicité dans toute l'étendue de la France, prescrivit la création d'un dépôt de mendicité dans chaqne département, et ordonna d'arrêter et d'y conduire tous les individus mendiants du département, qui auraient négligé de s'y rendre.

Quant au Code pénal, il punit de la peine de l'em-

prisonnement toute personne trouvée mendiante dans un lieu pour lequel il existerait un établissement organisé.

Telles sont les différentes mesures qui ont été successivement prises en France pour la répression de la mendicité. Cependant, malgré cet arsenal formidable de lois, cette lèpre funeste n'a point encore cessé d'affliger nos regards. Quelles sont donc les principales causes qui ont empêché d'arriver au but que l'on se proposait?

Les lois qui ne sont point en harmonie avec l'objet de leur création, ni avec les mœurs et les besoins de l'époque, ne sont pas susceptibles de pouvoir réaliser les intentions du législateur. Telles furent la plupart de celles qui eurent pour objet la répression de la mendicité. Souvent on se contentait de les faire succéder les unes aux autres, sans s'inquiéter si l'exécution en était praticable ou si l'on avait les moyens de l'assurer. Dès que le papier avait reçu l'empreinte de la volonté du législateur, on croyait avoir tout fait pour la chose publique. Mais quand arrivait le moment d'en faire l'application, des obstacles imprévus se présentaient pour entraver l'action de la loi. Elle restait sans force et sans appui et tombait bientôt en désuétude sans avoir rempli sa mission, ni produit les résultats qu'on en attendait.

Avant la révolution, une foule d'édits et de réglements furent lancés contre la mendicité et ce fut tou-

jours sans succès. Mais quels résultats satisfaisants pouvait-on en attendre lors que les couvents étaient là pour distribuer au premier venu le pain de l'aumône. Lorsque la paresse et la fainéantise n'avaient qu'à tendre la main pour recevoir de quoi vivre. Aussi le métier de mendiant devenait-il pour ainsi dire héréditaire. Le père léguait à son fils le privilége honteux de recevoir des secours à la porte des monastères et de génération en génération, la mendicité se perpétuait.

Soulager l'infortune et le malheur, quand on sait que celui qui implore notre pitié mérite d'être secouru, est sans doute une œuvre méritoire, mais hors de là elle est nuisible. Il importe donc que la bienfaisance ait, comme le dit Marmontel, son discernement, sa prévoyance, sa justice distributive. Tous les indigents ne sont pas également dignes de nos secours et il faut surtout prendre garde de donner à la fainéantise ce que l'on doit à l'infirmité, à la vieillesse, à l'infortune obscure où gémit l'innocence, où souffre et languit la vertu. »

Les mesures acerbes devaient-elles prévaloir dans les réglements portés contre la mendicité? Je ne le pense pas. L'emprisonnement, le carcan, les galères, la déportation, ne devaient point être les auxiliaires d'un bon système de répression. L'expérience l'a bien prouvé. A quoi en effet a servi tout ce luxe de peines répandues avec une barbare profusion dans les diffé-

rens codes répressifs de cette infirmité morale? à produire des résultats contraires à ceux que l'on en espérait, et à éloigner du but que l'on se proposait d'atteindre. C'est donc en vain que l'on a espéré pouvoir triompher de la mendicité, en la combattant avec des lois trop sévères. Elles ont manqué leur but, parce que blessant l'humanité et froissant l'opinion, elles n'ont point pénétrées dans les masses et sont demeurées sans appui dans la société.

Nous avons vu que le décret de 1808, en renouvelant l'institution des dépots de mendicité, en avait ordonné la création dans chaque département. Cela eût été bien, si ces établissements eussent été exclusivement réservés aux mendiants incorrigibles, mais par cela même qu'on les destinait aussi à ceux qui par leur âge ou leurs infirmités ne peuvent plus se livrer au travail, on est tombé dans l'injustice, et cela a discrédité le système. De quel droit priver un veillard infirme de sa liberté? La société ne lui doit-elle pas le morceau de pain, dont il a besoin pour soutenir les restes d'une vie qui lui fut constamment utile? Peut-elle le punir lors qu'en le privant de secours elle le force à s'adresser à la charité publique? N'a-t-elle point déjà assez de son ingratitude sans y joindre encore l'injustice, en abusant de sa force pour étouffer le cri du malheur?

Disons-le en terminant, si au lieu de ces refuges de tout ce que l'espèce humaine peut offrir de plus hideux et de plus repoussant, on eut créé des socié-

tés libres de bienfaisance, nous n'aurions peut-être plus à gémir du spectacle affligeant de la mendicité. Al avoix de l'autorité, on en aurait vu surgir dans toutes les parties de la France pour concourir à éteindre ce fléau. Arrêter la contagion morale dont ce vice est le cause; fournir des secours à la pauvreté infirme; du travail à l'indigence valide; soulager les infortunés dignes d'estime, mais victimes de malheurs ou d'accidents imprévus; ouvrir des écoles d'instruction et d'arts mécaniques pour l'enfance; surveiller les mœurs et la conduite des pauvres; les maintenir dans leurs foyers; aider enfin l'action de l'administration et des lois contre les mendians de profession, voilà les bienfaits que ces institutions philanthropiques eussent répandus sur le pays, car il faut le reconnaître : *la répression de la Mendicité consistera toujours moins à secourir le pauvre qu'à préserver l'homme de le devenir.*

LES DEUX VILLAGEOIS,

CONTE

par M. THIBAULT, membre résidant.

Au lever de l'astre du jour,
Deux villageois, en vrais philosophes rustiques,
A l'ombre des chênes antiques,
Se promenaient pensifs dans un bois d'alentour.
On était au printemps, déjà dans la nature,
Les vergers, les côteaux, reprenaient leur verdure;
Les oiseaux en concerts célébraient leurs plaisirs,
Un temps calme et serein, une douce rosée,
La tiède haleine des zéphirs,
Tout annonçait une belle journée.
Après avoir parcouru tout le bois,
Et respiré le frais, nos deux bons villageois
Regagnaient en causant le chemin du village,
Lorsqu'au sein d'un épais feuillage,
Un oiseau railleur et sournois,
Fit entendre sur leur passage,
Un sifflement aigre et sauvage.
Aussitôt l'un de nos grivois,
Dit d'un air moqueur et narquois :

Compère, entends-tu ce ramage ?
Sans nul doute c'est un hommage,
Qu'ici l'on te rend en passant ?
Je t'en fais bien mon compliment.
Et moi je soutiens au contraire,
Dit l'autre d'un ton irrité,
Que ce coup de sifflet, compère,
N'est qu'un hommage mérité,
Par ta sottise et ta fatuité.
A ces mots peindre la colère,
du premier interlocuteur,
N'est pas chose facile à faire.
Son ton goguenard et railleur,
Change aussitôt de caractère ;
De part et d'autre au même instant,
S'échauffe bientôt la dispute,
On s'interpelle vivement,
Peu s'en faut même qu'une lutte
Ne s'engage soudain avec acharnement.
On fait trève pourtant, mais le cœur plein de rage,
Tous deux vont raconter la chose à tout venant ;
Grande rumeur alors dans le village.
On s'assemble de tous côtés,
Chacun sur cette étrange affaire,
Glose et raisonne à sa manière,
Les esprits en deux camps demeurent divisés ;
En un mot la discorde à l'œil fauve et sauvage,
Dans ces lieux règne désormais,
En souveraine et sans partage,
On ne sait plus comment y ramener la paix,
Il faut pourtant tenter d'assoupir cet esclandre,
Alors quelques esprits, plus mûrs, plus réfléchis,

Donnent heureusement l'avis,
Que chez Perrin-Dandin il faut soudain se rendre
Et soumettre au plutôt cette difficulté,
Sans appel à son arbitrage.
Par tous les habitants cet avis est goûté,
Et bientôt il est adopté.
C'était le parti le plus sage.
Nos champions de leur côté,
Y donnant aussi leur suffrage,
Prennent un beau matin leur bâton de voyage,
Et quittent sans regret les travaux de Cérès,
Pour aller plaider leur procès.
Perrin-Dandin, en redevenant juge,
Se ressouvint de l'huître (on sait comme il les gruge),
C'est dire assez qu'il se promit encor,
De tirer bon profit de ce nouveau grabuge,
Car pour lui les procès sont la poule aux œufs d'or.
Aussi quand nos plaideurs, pour être mis d'accord,
Implorèrent son ministère,
Leur fit-il pressentir qu'un loyal honoraire,
De tout temps fût toujours, en semblable matière,
Un préalable utile à remplir, tout d'abord.
Puis après que le bon apôtre,
Eût palpé des deux mains l'argent que l'un et l'autre,
Lui donnaient de bien bonne foi,
Il leur dit : Messieurs, croyez-moi,
Restez amis, et sans différer davantage,
Que chacun retourne chez soi.
Du chant de cet oiseau n'ayez aucun émoi;
Votre erreur vient d'avoir mal compris son ramage,
Car il n'a sifflé que pour moi.

NOTICE

SUR LA CULTURE

DU MADIA SATIVA,

Plante oléifère nouvellement importée en France,

par M. Broy, membre résidant.

Si une expérience agricole mérite de fixer l'attention, c'est surtout lorsqu'il s'agit de l'importation d'une nouvelle branche de culture. Plusieurs plantes dont nous tirons aujourd'hui les plus grands avantages, n'étaient pas naturelles à nos contrées. Les unes, nous ont été apportées des climats lointains, les autres cultivées dans des provinces voisines, n'ont été introduites dans notre département, que lorsque les besoins de l'agriculture, devenus plus pressans, réclamèrent pour elle une plus grande extension. Mais dans les deux cas, c'est aux soins actifs et persévérans de quelques agronomes véritablement amis des progrès, que nous devons leur connaissance et les moyens de les faire prospérer dans un sol que la

nature semblait leur avoir interdit. Il en est, sans doute, d'autres encore qui nous sont restées étrangères jusqu'ici, et dont le temps nous révèlera les précieuses qualités. Une expérience qui a pour but de doter nos contrées d'une nouvelle plante, peut donc devenir une véritable conquête, d'autant plus importante, qu'en venant accroître nos richesses agricoles et industrielles, elle amène ordinairement avec elle d'utiles modifications dans les travaux des champs. — Aussi l'empressement à la tenter devra être proportionné à ses résultats présumés et aux services qu'elle paraît appelée à rendre. Car quoiqu'il ne s'agisse plus dans l'agriculture du Pas-de-Calais, d'inutiles tâtonnements et d'essais infructueux, nous ne pouvons nous flatter, pour cela, que notre sol soit parvenu à l'apogée de ses produits. Et qui oserait affirmer que la nature, explorée sous toutes ses faces, n'a plus désormais de secret pour nous?.. Cependant, telle est trop souvent notre malheurense disposition. Nous sommes trop portés à croire que nos méthodes, modifiées de mille manières, ne laissent plus rien à désirer sous le rapport de la perfection. Nous nous persuadons tout aussi aisément que les plantes exotiques, propres à être acclimatées dans nos contrées, ont, depuis long-temps, pris rang parmi nos productions indigènes, et il nous semble que désormais l'unique objet de nos soins doit être de les faire prospérer. Cette confiance exclusive qui nous pousse à

nous admirer nous-mêmes et à nous complaire dans les résultats obtenus, a aussi ses dangers. Elle viendra, si nous n'y prenons garde, paralyser les efforts qui conduisent à de nouvelles découvertes, et arrêter toute tentative d'amélioration et de perfectionnement. Aussi, sans nous précipiter dans les vaines théories, et consumer nos efforts en essais infructueux, nous ne devons pas perdre de vue que le Pas-de-Calais, quoique compté, avec raison, au nombre des départements éminemment agricoles, a encore des progrès de plus d'un genre à faire, afin d'atteindre à la perfection.

Si donc une plante étrangère se présente à nous, promettant des avantages qui peuvent égaler ou surpasser même, ceux que nous retirons de nos plantes usuelles, ne nous ferons-nous pas un devoir de la signaler à l'attention des cultivateurs et de les engager à l'introduire dans leur exploitation?

Telle est la plante oléifère connue récemment sous le nom de Madia Sativa.

Le Madia Sativa, qui semble originaire du Chili, est une plante visqueuse à fleurs jaunes et touffues. Elle s'élève à près d'un mètre de hauteur. Quoique connue depuis long-temps en Allemagne, elle était tout-à-fait négligée comme plante usuelle. Son odeur forte et rebutante, qui en écarte les oiseaux et les insectes, sa tige ligneuse et à filamens, dont les bestiaux ne veulent point pour nourriture, l'avaient fait

croire dépourvue de toutes les qualités utiles. Elle était donc regardée comme tout-à-fait impropre aux usages ordinaires et cultivée seulement comme curiosité botanique, lorsqu'une circonstance imprévue fit soupçonner qu'elle pouvait ne pas mériter les dédains dont elle était l'objet. On avait remarqué l'aversion insurmontable des insectes et des bestiaux pour cette plante pendant sa croissance et sa floraison. L'étonnement fut d'autant plus grand, lorsqu'on vit, à l'époque de sa maturité, avec quelle avidité des nuées d'oiseaux se précipitaient sur ses têtes et en enlevaient le grain. Cette circonstance, si opposée à l'opinion précédemment acquise, éveilla l'attention de l'observateur. Il fut curieux de savoir quelles étaient les qualités de ce grain, et bientôt il reconnut, avec le plaisir que produisent les découvertes, qu'il contenait une huile aussi bonne et plus abondante que celle de nos meilleures graines oléagineuses. Il ne restait plus dès-lors, qu'à chercher le mode de culture le plus avantageux pour lui assurer une place distinguée parmi les plantes cultivées. C'est ce qui fut tenté d'abord en Allemagne et bientôt après dans les départements du Nord de la France, toujours si prompts à faire leur profit de toutes les découvertes agricoles. Voici les résultats obtenus :

MODE DE CULTURE.

On avait cru d'abord que le Madia Sativa pouvait

se semer en automne aussi bien qu'au printemps; mais une expérience récemment faite, a prouvé qu'il y avait de graves inconvénients à adopter la première de ces époques. Un champ avait été ensemencé en octobre 1840. La plante, quoique bien levée et déjà assez vigoureuse en novembre, n'a pu cependant résister aux longues gelées survenues depuis. L'ensemencement, pour ne présenter aucun danger, doit donc avoir lieu au printemps. Il peut s'opérer de deux manières, à la volée en pleine terre, ou en lignes à la main : ces deux modes employés dans l'essai que j'ai vu faire, n'ont présenté aucune différence sous le rapport de la végétation et du produit. Ils ont offert l'un et l'autre les résultats les plus avantageux. Je serais disposé, toutefois, à préférer l'ensemencement par sillons espacés et parallèles, surtout pour les terrains gras et fertiles, parce que cette méthode ménage le moyen de mieux dégager la plante des mauvaises herbes qui pourraient entraver sa croissance.

TERRAIN A CHOISIR.

Le terrain à choisir pour sa culture, paraît assez indifférent : toutefois, il n'est pas douteux qne le Madia, semblable en ce point à toutes les autres plantes, présentera une végétation plus brillante et poussera des tiges plus vigoureuses et par conséquent produira un grain beaucoup mieux nourri, dans un

sol fertile et bien préparé, que dans un terrain sec et rocailleux, ou qui laisserait à désirer pour les façons. Cependant il est prouvé que toute espèce de terre lui convient et qu'il prospère sans fumure après une récolte de céréales.

MANIÈRE DE LE RÉCOLTER.

L'opération la plus importante, celle qui exige les soins les plus vigilans, c'est la manière d'en faire la récolte. Le cultivateur doit épier, avec une attention active, le moment opportun, s'il ne veut s'exposer au danger de perdre plus de la moitié du produit. Car les grains du Madia, pressés les uns contre les autres comme dans le tournesol, tombent très-facilement, et lorsqu'ils sont parvenus à une maturité complète, le moindre vent suffit pour en secouer à terre une grande partie. Il ne faut donc pas attendre, pour l'arracher, que les graines se détachent d'elles-mêmes. Cette précaution aura d'ailleurs un autre avantage; elle préservera du préjudice plus considérable encore que l'on éprouverait, s'il survenait de fortes pluies, après que la plante a été couchée à terre. Ces pluies détacheraient tout-à-fait le grain, et dans les opérations nécessaires pour l'amener à un état de siccité convenable, en tournant et retournant les javelles, il en tomberait beaucoup. D'un autre côté, les oiseaux qui viennent s'abattre dessus en

troupes nombreuses, lorsque la plante n'est pas relevée, acheveraient de détruire toutes les espérances d'une bonne récolte. Pour obvier, autant qu'il est possible, à ces graves inconvénients, il est à propos de l'arracher avant sa parfaite maturité. Il est temps de le faire, lorsque l'on voit prendre à la plante une teinte blanchâtre, et que les feuilles de sa partie inférieure, jusque vers le milieu de la tige, sont tout-à-fait sèches. Il faudrait bien se garder d'attendre, comme il est d'usage pour le colzat, que la plante entière ne présentât plus les caractères de la végétation. Car on a remarqué que le Madia poussait sans cesse de nouveaux jets, de manière à donner des fleurs jusqu'au milieu de l'automne.

Lorsque la plante, arrachée depuis huit ou dix jours, est parvenue à un état de siccité désirable, et que l'humidité n'est plus à craindre, on peut la mettre en meules ; ou bien, comme on le pratique quelquefois pour la cameline, profiter d'un beau jour pour la battre sur terre. Cette dernière manière est préférable : elle prévient le préjudice que pourrait causer la fermentation à laquelle cette plante est d'autant plus sujette, que ses folioles pressées et compactes, conservent toujours une certaine moiteur qui les y prédispose. Alors le grain altéré, contracte une odeur fétide et ne donne plus qu'une huile de médiocre qualité. Au reste, quelle que soit la manière que l'on adopte, il faut apporter l'attention la plus vigilante lorsqu'on

relevera les javelles pour les emporter. Malgré les soins les plus minutieux, trop souvent encore on sera étonné de voir l'endroit sur lequel elles reposaient, entièrement couvert de grains, mais c'est là un de ces inconvénients que l'expérience, aidée des observations recueillies dans des essais successifs, pourra seule faire disparaître.

Voilà les avantages et les difficultés que présente la culture du Madia Sativa. Il nous reste à parler de son produit et de ses applications utiles.

PRODUIT.

Si nous le comparons à celui des plantes oléagineuses actuellement en usage, c'est-à-dire au colza et à l'œillette, nous lui trouvons une supériorité incontestable. Le rendement du colza varie de 22 à 25 hectolitres par hectare : (et ici je prends les années de réussite, car le plus souvent il ne dépasse pas 20, et l'œillette atteint rarement ce chiffre.) Or, le produit du Madia, après les pertes qui sont le résultat inévitable de l'inexpérience lors d'un premier essai, s'élevera encore à plus de 30 hectolitres. Il est donc évident qu'il surpasse d'un bon tiers le produit des plantes les plus accréditées.

Son rendement d'huile n'est point encore prouvé d'une manière certaine ; il paraît toutefois qu'il égale celui du colza. Les pluies continuelles survenues l'an-

née dernière à l'époque de sa récolte, ont dû en altérer considérablement la qualité et en diminuer le produit; aussi peut-on espérer avec raison que, dans les années favorables, il ne sera point inférieur à celui des deux plantes que nous avons prises pour terme de comparaison. Enfin l'huile de Madia peut, sans désavantage, soutenir le parallèle avec celle du colza, et le tourteau qu'il laisse, sert aussi bien que celui de ce dernier, soit comme engrais, soit comme nourriture pour les bestiaux.

RÉSUMÉ.

En résumé, cette nouvelle plante nous a paru l'emporter sur les plantes oléagineuses cultivées dans le Nord de la France, par les avantages suivans :

1°. Elle réussit dans les terrains peu fumés, où l'on n'oserait point hasarder d'autres plantes oléifères.

2°. Elle n'a point à parcourir les phases périlleuses du colza, qui périt souvent dans les hivers rigoureux, ou se trouve considérablement endommagé par les gelées tardives du printemps. — Elle n'a point, non plus, à craindre, comme l'œillette, les dangers qui résultent d'une trop longue sécheresse survenant dans les mois d'avril et mai. De plus, son odeur forte qui en éloigne les pucerons, la garantit des ravages de ces insectes.

3°. Elle peut remplacer le colza et l'œillette, lorsque

ces plantes auront été détruites par les intempéries des saisons, ou que les terrains n'auront pu être assez bien préparés, pour offrir quelques chances de réussite.

4°. Elle a une supériorité marquée sur ces deux plantes, sous le rapport de son produit en grains, et ne leur est point inférieure sous celui du rendement en huile.

5°. Enfin, par-dessus tout, elle peut servir de récolte intercalaire, et permet ainsi de réaliser des bénéfices assurés, l'année que, dans certains cantons, on a encore l'habitude d'accorder à la terre, comme un temps de repos nécessaire.

Ces considérations suffiraient, sans doute, pour exciter le zèle du cultivateur qui n'a point fermé les yeux sur ses propres intérêts, et ne s'est pas condamné à tourner toujours dans le même cercle. Mais il en est d'autres tout aussi puissantes qui se rattachent à l'intérêt général, et qui, à ce titre, recommandent l'essai de cette plante aux hommes amis des progrès de leur art. Dans l'état actuel de l'agriculture, après les modifications successives qu'elle a éprouvées, et qui ont contribué plus ou moins à son amélioration, les véritables découvertes agricoles ne peuvent plus se produire que rarement et à de longs intervalles. Aussi est-il d'une impérieuse nécessité pour nous, de faire notre profit des moindres faits, pour peu qu'ils paraissent concourir à notre but.

Or, soit que le Madia Sativa remplace des cultures dont le faible produit suffit à peine à couvrir les frais qu'elles nécessitent ; soit que son intercalation facile, favorise l'abandon d'un assolement vicieux et improductif, ou enfin que par la fabrication de ses produits, elle ménage de nouvelles ressources à la classe ouvrière, son introduction dans notre système de culture, peut devenir de la plus haute importance.

Toutefois, cette plante aura, sans doute, comme toutes les découvertes au moment de leur apparition, des obstacles de plus d'un genre à vaincre, avant d'être généralement adoptée... Si l'ignorance et la mauvaise foi ont été souvent jusqu'à nier l'utilité des opérations agricoles de la plus incontestable efficacité, et à révoquer en doute les qualités démontrées de plusieurs de nos plantes usuelles, faudra-t-il s'étonner qu'une branche de culture nouvelle qui présentera d'abord quelques difficultés d'exécution, trouve des adversaires, ou du moins ait à lutter contre l'indifférence ordinaire dans les campagnes pour tout ce qui s'écarte du cercle de l'habitude? Mais ces défiances utiles parfois, après tout, puisqu'elles préservent le cultivateur des essais dispendieux et d'un résultat incertain, céderont bientôt devant l'évidence des faits, si quelques grands propriétaires, donnent l'impulsion et l'exemple, en introduisant cette nouvelle culture dans leur exploitation. Seuls, on le sait, ils réunissent les conditions

propres à décider des avantages et des inconvénients, de toute innovation agricole. C'est donc à eux à seconder les efforts des Sociétés savantes ; c'est à eux à faire les premières expériences et à indiquer ensuite les voies à suivre aux cultivateurs moins capables, par leur position et leurs lumières, de prendre une pareille initiative. Sans leur puissant concours, le bien ne s'opérera jamais qu'avec lenteur et d'une manière imparfaite. Lorsque notre agriculture réclame encore tant d'améliorations, surtout sous le rapport de l'assolement, pourraient-ils ne pas profiter avec empressement d'un moyen qui paraît destiné à lui faire faire un pas immense ? La réussite de cette nouvelle plante, introduite par la culture alternesagement combinée, rendrait peut-être bientôt à la production annuelle, tant de terrains soumis encore au funeste système des trois soles... Ainsi nous verrions, à la fois, l'art agricole étendre son domaine et contribuer, par ses progrès, à la prospérité de l'industrie et du commerce.

PAROLES PRONONCÉES

SUR LA TOMBE

DE M. MAIOUL DE SUS-St-LEGER,

MEMBRE HONORAIRE,

LE 26 DÉCEMBRE 1839,

par M. Maurice Colin, membre résident.

Messieurs,

C'est avec une vive et profonde émotion que je romps le silence de cette funèbre cérémonie. La mort de M. Maïoul de Sus-St-Léger a jeté dans nos âmes une affliction qui inspire le recueillement. Je dois craindre que mes paroles ne troublent votre douleur; mais ici, en présence de cette tombe, j'éprouve le besoin d'exprimer les sentimens de reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour l'homme de bien que nous perdons aujourd'hui.

M. Maïoul de Sus-St-Leger, que nous avons connu si dévoué pour nous, que nous avons vu si empressé

pour tout ce qui pouvait être utile à la ville d'Arras, aurait pu cependant imputer aux habitans de cette cité, les malheurs de sa famille, inscrits aux pages les plus lugubres et les plus tristes de notre histoire; mais, élevé dans la douleur, exilé au milieu des désordres d'une révolution politique, il avait donné à son âme une trempe énergique, et à son caractère une fermeté inébranlable. Son esprit droit et judicieux lui avait fait comprendre que le meurtre de sa mère, de ses belles et jeunes sœurs, était l'œuvre de quelques hommes qui avaient su s'arroger un pouvoir illimité, soutenu par la terreur et la destruction. Aussi lorsqu'il fût nommé Maire d'Arras, nous le vîmes ne songer qu'au bien de la ville et rechercher les moyens de prospérité pour tous.

Nous devons à son administration l'institution de notre marché aux bestiaux, la conservation de l'école des sourds-muets, formée dans une maison particulière.

Il acheva la translation du Collége dans le local qu'il occupe actuellement, et plaça les Vieillards dans les vastes bâtiments du Vivier pour assurer à un plus grand nombre les bienfaits de cet hospice.

Ce fut lui qui le premier eut l'heureuse idée de créer un Musée à Arras, et qui conserva, par une restauration opportune, la façade de l'Hôtel-de-Ville, un de nos plus beaux monuments gothiques.

L'Académie d'Arras, appréciant la noble pureté

de son goût pour les lettres et les sciences, le reçut dans son sein. Là se déployèrent la vivacité et l'ardeur de son esprit. A l'éloquence de la parole, il joignait celle du style; à la puissance de la logique, le mordant de l'ironie. Combien de fois ne l'avons-nous pas vu étonner ses adversaires par ses réparties fines et souvent satyriques; mais dans les matières sérieuses, il s'abstenait des jeux d'esprit, devenait énergique et prouvait qu'il avait dans le cœur l'amour de la justice et du bien.

Messieurs, la vie de M. Maïoul de Sus-St-Leger, a été une vie pleine d'épreuves et d'héroïques sacrifices à son pays, il a été généreux citoyen, excellent administrateur. Conservons-lui un souvenir d'affection et de reconnaissance.

NÉCROLOGIE.

La Société vient de perdre un de ses membres correspondants les plus honorables, les plus dévoués; la littérature provinciale, un poète distingué; le pays, un citoyen recommandable par la noblesse de son caractère, par ses antiques vertus. Parler d'un de ces types de loyauté chevaleresque, dont l'empreinte va chaque jour s'effaçant, c'est nommer le baron d'Ordre.

Marie-Toussaint Duwicquet baron d'Ordre, était né le 18 octobre 1778, d'une noble famille du Boulonnais. Pour échapper à la proscription, il dut quitter le sol de la patrie, tourmenté par les orages politiques. Lorsque des jours plus calmes apparurent, avec bonheur il revit la France; il la servit en acceptant le grade de chef de cohorte dans la garde nationale active, Il remplit ensuite la place d'inspecteur des eaux et forêts, que ses ancêtres avaient occupée.

Ses loisirs profitèrent aux lettres. On n'a pas oublié les productions de sa muse élégante et facile, ces chaleureuses poésies où tout l'homme se peint. Nous citerons entre autres : *Les Exilés de Parga*, pièce qui se place à côté des nobles chants de Viennet. *Le siége de Boulogne en* 1544, dont la lecture a été accueillie par tant d'applaudissements à l'une des séances solennelles de la Société. *Les Chants d'amour et de fidélité*, ce poème si français ; enfin les *Dernières inspirations du Barde*, et les *Souvenirs du Forestier*, qui révèlent un vrai talent.

Rentré dans la vie privée, en 1830, il fut enlevé aux lettres, à sa famille, à ses nombreux amis, le 22 novembre 1840.

HARBAVILLE.

CONCOURS DE 1840.

Noms des Auteurs qui ont été couronnés ou mentionnés.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Médaille d'or d'encouragement :

M. CABEAU, capitaine d'artillerie à Montmédy.

ARCHÉOLOGIE.

Médaille d'or d'encouragement :

M. Benoît HAIGNIÉRÉ, rue de la Vieille-Estrapade, n° 3, à Paris.

POÉSIE.

Prix décerné à M. CRÉPEAUX, rédacteur du *Progrès*, à Arras.

Mention honorable :

M. WAINS-DÉFONTAINE, professeur, à Villeneuve-sur-Lot.

PROGRAMME

DES SUJETS DE PRIX,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1841.

PREMIER SUJET.

ÉCONOMIE RURALE.

Serait-il utile, dans l'état actuel de l'Agriculture du Département du Pas-de-Calais, d'y établir une Ferme modèle, une École agricole?

Quels en seraient les avantages? quelles seraient les bases à donner à un pareil Établissement? et quels seraient les moyens à employer pour le fonder?

Prix : Médaille d'or de 300 fr.

DEUXIÈME SUJET.

HISTOIRE.

Le livre du père Malbrancq de Morinis et Morino-

rum rebus, *écrit en latin dans un stile hérissé de difficultés, n'est guère accessible qu'aux érudits : les exemplaires en sont rares.*

Et cependant cet ouvrage fondamental est la mine féconde que doivent exploiter ceux qui recherchent nos vieilles origines, nos traditions locales et ceux qui s'occupent de l'histoire des provinces d'Artois, de Flandre et de Picardie ; il est d'autant plus précieux aujourd'hui, que l'on ne trouve plus que là des documents que l'auteur avait puisés à des sources qui ont tari par la dispersion des archives des communautés religieuses.

La Société croit rendre aux sciences historiques un service signalé en facilitant l'étude du père de nos historiens.

Elle propose en conséquence un prix de 1,200 fr. *à celui qui, dans l'espace de quatre ans, lui aura remis une traduction complète des trois volumes de Malbrancq, avec les Scholies, Tables et Traité chronologiques.*

Pour obtenir des garanties d'une bonne exécution de ce travail, elle met au concours la traduction des deux premiers livres, comprenant 272 *pages dans l'édition latine. Ce concours sera clos le* 1er *juillet* 1841. *L'auteur de la meilleure traduction sera autorisé à l'achever et recevra le* 6e *de la prime.*

La Société dispense le traducteur de tout travail de critique historique. Elle se réserve d'annoter l'ou-

vrage et de prendre ultérieurement des mesures pour sa publication.

TROISIÈME SUJET.

ÉLOGE HISTORIQUE DE DAUNOU.

Prix : Médaille d'or de 300 fr.

QUATRIÈME SUJET.

POÉSIE.

Une pièce de Poésie de deux cents vers au moins, dont le sujet est laissé au choix des auteurs.

Prix : Médaille d'or de 200 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les Ouvrages envoyés au Concours pour 1841, devront être adressés, franc de port, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, et être parvenus avant le premier juillet, terme de rigueur.

Les concurrents ne se feront connaître ni directement, ni indirectement ; ils joindront à leurs ouvrages un billet cacheté, qui contiendra leurs noms, prénoms, qualités et domiciles, et qui indiquera extérieurement l'épigraphe mise en tête de l'ouvrage envoyé au Concours.

Aux termes du Réglement de l'Académie, on ne fera que l'ouverture des billets applicables aux Ou-

vrages couronnés ou mentionnés honorablement, et elle aura lieu en séance publique ; les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les Membres résidants et honoraires, sont seuls exclus de ce Concours.

Le Président,

HARBAVILLE.

Le Secrétaire perpétuel,

T. CORNILLE.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Royale d'Arras,

AU 1er AVRIL 1841, PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

MM.

PRÉSIDENT.

HARBAVILLE, Conseiller de Préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes.

CHANCELIER.

DUDOUIT, Président du Tribunal de Commerce, membre du Conseil Général.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CORNILLE, Président du Tribunal civil, membre du Conseil Général.

VICE-CHANCELIER.

THELLIER DE SARS, Propriétaire.

ARCHIVISTE.

BILLET, Avocat, membre du Conseil Général.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

STOUDER, Chef de Division à la Préfecture.

ARCHIVISTE-ADJOINT.

COLIN (Maurice), Maire d'Arras.

MEMBRES RÉSIDANS.

Baron D'HERLINCOURT, propriétaire.

Baron LALLART, propriétaire.

CRESPEL-DELLISSE, Fabricant de Sucre Indigène.

DUCHATEAU, Docteur en Médecine.

D'HERLINCOURT (Léon), Propriétaire.

BRÉGEAUT, Pharmacien, Professeur à l'École secondaire de Médecine.

DEGEORGE (Frédéric), Rédacteur en chef du *Progrès*.

LEDUCQ, Avocat.

DASSONNEVILLE, Docteur en Médecine.

WARTELLE (Charles), Adjoint au Maire d'Arras.

LUEZ, Avocat.

THIBAULT, ancien Avoué.

ESNAULT, membre de la Chambre des Députés.

DORLENCOURT jeune, Substitut du Procureur du Roi.

SERVATIUS, Colonel de la Gendarmerie.

COSTE-CRESPEL, Fabricant de Sucre Indigène.

DRAPPIER, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

RÉPÉCAUD, Colonel, directeur des fortifications.

BROY, Professeur de seconde au Collége d'Arras.

COLIN (Henri), propriétaire.

FOISSEY, Professeur de Rhétorique au Collége d'Arras.

MAILLARD-D'ONTOT, Colonel du Génie en retraite.

LEDIEU, Docteur en Médecine.

TABLE.

Pages.

Discours d'ouverture, par M. Harbaville, président. . 1
Notice sur le Concours de 1839. 9
Extraits de la Biographie ecclésiastique de l'Artois, par Mme Clément-Hémery. 11
Rapport sur le Concours d'Économie politique, par M. Thibault, Membre résidant. 38
Mémoire sur la Question d'Économie politique, par M. Cabeau. 58
Rapport sur le Concours d'Archéologie, par M. Esnault, Membre résidant. 153
Mémoire sur les Voies Romaines, par M. Haigniéré. . . 157
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. P.-G. Coste, Membre résidant. 236
A David, le statuaire, Poème mentionné, par M. Wains-Défontaine. 251
Retour des Cendres de Napoléon, Poème couronné, par M. Crépeaux. 262
Études sur la Période du moyen-âge en Artois, par M. Harbaville, président. 271
Historique de la législation sur la Mendicité, par M. Thibault, Membre résidant. 291
Les deux Villageois, Conte, par M. Thibault, Membre résidant. 309
Notice sur la Culture du Madia Sativa, par M. Broy, Membre résidant. 312
Paroles prononcées sur la tombe de M. Maïoul de Sus-St-Léger, Membre honoraire, par M. Maurice Colin, Membre résidant. 324
Notice sur M. le Baron d'Ordre, Membre correspondant, par M. Harbaville, Président. 327
Noms des Auteurs qui ont été couronnés ou mentionnés. 329
Programme des Sujets de prix pour être décernés en 1841. 330
Liste des Membres composant la Société royale d'Arras. 334

Arras ; Imprimerie de Jean Degeorge.

ACADÉMIE D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

SOCIÉTÉ ROYALE,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

ARRAS,

IMPRIMERIE DE JEAN DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

—

JUILLET 1842.

MÉMOIRES.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE,

par M. Harbaville, membre résidant.

Messieurs,

En proposant pour sujet de prix la traduction du grand ouvrage de Malbrancq *de Morinis et Morinorum rebus,* vous avez voulu élever un monument digne du pays, digne de vous. Faciliter l'étude du père de nos historiens, c'est populariser l'histoire et rendre accessibles à tous les faits d'un passé glorieux. Il appartenait à cette Société qui occupe un rang si élevé parmi les corps savans, de rendre aux sciences historiques ce signalé service.

La traduction que vous demandiez, outre l'immensité du travail, présentait encore beaucoup de

difficultés. Le style du P. Malbrancq est diffus : la construction de sa phrase est parfois pénible : le récit est parsemé de termes insolites qui forcent à recourir sans cesse aux glossaires de la basse latinité. Pour bien traduire Malbrancq, il faut souvent oublier le latin classique, et se dire : *recedite romani scriptores.*

Ces difficultés que vous avez appréciées, n'ont pu vous arrêter. Vous avez eu confiance en la jeunesse studieuse, dans les hommes d'avenir, votre appel a été entendu. Et pouvait-il en être autrement dans une contrée où tant d'hommes laborieux exploitent à l'envi les beaux souvenirs de notre histoire provinciale.

Un seul traducteur s'est présenté, et vous a offert la traduction des deux premiers livres. Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer qu'il a compris la tâche que vous lui aviez imposée. Il a senti que pour bien rendre Malbrancq, il ne fallait pas s'asservir à reproduire l'expression de son auteur, ni sa phrase textuelle, mais seulement sa pensée. La traduction a donc le degré de fidélité désirable ; le style est clair, correct, souvent élégant; aussi votre commission n'hésite pas à vous proposer d'accorder à l'auteur la prime de 200 francs, et de l'autoriser à continuer la traduction aux conditions posées par le Programme.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

SUR LES DISCOURS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉS POUR CONCOURIR AU PRIX DONT LE SUJET ÉTAIT L'ÉLOGE DE DAUNOU,

par M. Répécaud, membre résidant.

Messieurs,

Vous avez voulu rendre un hommage solennel à l'un des hommes les plus remarquables de ce département, à un homme qui s'est fait un nom comme littérateur, historien et publiciste, qui s'est élevé au rang de législateur de son pays et qui après avoir traversé des révolutions et y avoir joué un grand rôle, sans y être excité par l'ambition, mais en cédant à l'entraînement d'une passion plus généreuse : le désir de contribuer au bonheur de ses concitoyens, par l'établissement des institutions qu'il ju-

geait les plus propres à atteindre ce but..... à un homme, dis-je, qui après s'être trouvé au milieu de la mêlée, dans les circonstances les plus sinistres, les plus déplorables, a su conserver, cependant, l'estime de tous, de ceux là même dont les opinions contrastent davantage avec celles qu'il a constamment professées. — Vous avez proposé pour sujet d'un prix, l'éloge historique de Daunou.

La tâche était belle, pour les concurrents; mais elle était difficile et délicate; a-t-elle été remplie d'une manière satisfaisante? c'est ce dont vous allez juger par l'analyse que je vais vous présenter, des trois compositions qui vous ont été adressées.

Mais d'abord je céderai au désir de vous faire remarquer que le sujet à traiter était, sous un de ses points de vue, un cas particulier de celui qui vous a été proposé, il y a peu de jours, pour un prix à décerner en 1842 : faire l'éloge de Daunou, n'est-ce pas en effet célébrer ce que l'on est convenu d'appeler le courage civil ennobli par le désintéressement le plus rare et par le talent le plus distingué?

Avant de vous parler, Messieurs, de chacune des trois compositions, je vous soumettrai une réflexion qui les concerne toutes, quoiqu'à des degrés différens : les trois concurrens ont consulté la notice biographique, sur Daunou, publiée par M. Taillandier, et ils l'ont fait avec raison; mais devaient-ils la prendre pour modèle? le plan d'un éloge académique ne

doit-il pas différer essentiellement de celui d'une notice biographique? Ici, l'ordre chronologique est le plus convenable, s'y conformer dans un panégyrique, c'est s'exposer inévitablement à affaiblir l'éloge en le morcelant. Sans doute c'est faire l'éloge des hommes éminens, que de dire ce qu'ils ont fait; ou d'analyser les œuvres de leur génie; mais, je le répète, un éloge académique ne doit ressembler ni à une notice biographique, ni à une table bibliographique.

Je pense donc, et votre commission partage cette opinion, qu'au lieu de citer, par ordre de dates, les actes de la vie de Daunou et ses ouvrages, et de prendre occasion de chaque citation pour faire de lui un éloge tronqué, il eût mieux valu suivre la marche inverse, et ne rappeler les faits de sa vie privée et les événements auxquels il a pris part comme homme public, n'analyser enfin ses productions diverses que pour justifier les éloges qu'on lui aurait accordées et, comme littérateur, et comme publiciste et comme homme d'un grand et noble caractère.

Je dois dire que l'un des trois concurrens, l'auteur du discours qui porte le n°. 1, a cherché a atténuer le défaut de son plan, en divisant ce discours en deux parties distinctes, la première consacrée à l'homme d'état, la deuxième au savant; mais il a dévié fréquemment de la route qu'il s'était tracée, et cela était presqu'inévitable : son plan était incomplet, la division adoptée par lui, insuffisante, et d'ailleurs, il s'est bor-

né à séparer plus nettement que ses compétiteurs, la biographie et la bibliographie ; mais il est resté sous le joug de l'ordre chronologique qu'il a suivi dans chacune des parties de sa composition.

Je vous entretiendrai en premier lieu, Messieurs, du discours qui porte le n°. 3, et j'en citerai l'épigraphe, malgré sa longueur, parce qu'elle semble être le résumé de la péroraison de l'auteur :

« Daunou ennemi de la tyrannie, esprit doux et » solide, élégant sans afféterie, érudit sans pédan- » tisme, éloquent sans cris et sans ostentation, inac- » cessible à la séduction, ferme contre la menace, » philosophe doux et tempéré, simple dans ses mœurs, » profond et retiré dans ses études, citoyen comme » l'étaient les meilleurs citoyens de la Grèce et de » Rome, sage à la manière des sages de la modeste » et grave antiquité. »

Cette composition paraît être l'œuvre d'un jeune homme qui n'a encore, sur les grandes questions, que des idées d'emprunt et dont le style n'est pas formé. Ce qu'il dit des travaux littéraires de Daunou est copié dans la notice de M. Taillandier, dont il dénature quelquefois la pensée, en l'exprimant d'une manière incorrecte.

Ce qui semble lui appartenir en propre, c'est le jugement qu'il porte sur la conduite de Daunou, dans le procès de Louis XVI, sur ses opinions politiques et sur son vote dans une discussion sur la liberté de

la presse.... jugeons-le lui-même sur ces trois points, et citons-le, d'abord, en mettant de l'ordre dans ce qu'il dit, en en élaguant les phrases parasites :

« Républicain de principe et de conviction, Dau-
» nou.... aurait voulu trouver son pays accessible à
» une forme de gouvernement républicain; mais il
» reculait devant la participation des factions à ce
» grand acte qui assurait la souveraineté du peuple.»

Cette phrase suffirait pour donner une idée du style de l'auteur : est-ce s'exprimer correctement que de dire que le gouvernement républicain (ou sa forme) est un acte, et que cet acte assurait la souveraineté du peuple. Le peuple ne peut-il donc être souverain, que dans une république? Cette souveraineté n'est-elle pas le principe de notre monarchie?

« La conscience lui imposa la loi de repousser éner-
» giquement les formes vicieuses de république que
» l'on *tenterait* de donner à la France; car il com-
» prenait que le parti des démagogues mettait en péril
» et les droits des citoyens et l'intégrité du territoire. »
Ce n'est pas faire un grand éloge d'un législateur, que de dire qu'il ne voulait pas qu'on donnât, au gouvernement, des formes vicieuses, et qu'il était en opposition avec les démagogues. L'auteur reconnaît, dans Daunou, « un défenseur infatigable des droits des
» citoyens, de la franchise des opinions et de la pro-
» priété des biens. » Il vante sa probité et l'indépendance de ses opinions religieuses. « Ses écrits, dit-il,

» où brille cette indépendance, ne *touchent* en rien » *les* bases de la religion chrétienne, et les obser- » vations philosophiques qu'ils contiennent, n'ont » pas la plus légère nuance de *ses petits scepticismes ;* » elles semblent seulement destinées à *refouler* la » morgue et l'intolérance du clergé, autant qu'à pro- » pager les nobles et saintes maximes du christianis- » me. » On conçoit difficilement que « un philosophe » qui fut à la hauteur de l'esprit philosophique qui » illustra le 18^me^ siècle » ait été un propogateur ardent des maximes chrétiennes ; ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, c'est que Daunou, tout en professant les doctrines de Locke et de Condillac, respectait les dogmes du christianisme et préconisait sa morale; mais ce n'est pas une raison pour faire de lui un missionnaire.

Rien n'affaiblit un éloge comme l'exagération, et n'y en a-t-il pas à dire de Daunou, quelqu'ait été la supériorité de son mérite, « que ses connaissances » vastes et prodigieuses embrassaient tout ce que l'in- » telligence humaine peut aborder, et que chacune de » ses *phrases* est un monument de sagesse et de vé- » rité.

Après ces éloges, sans mesure, du républicain, du philosophe et du savant, l'auteur condamne l'indulgence du conventionnel juge du roi et désapprouve un vote du député. S'il a voulu, par là, faire preuve d'impartialité, donner plus de prix à ses éloges, en

les faisant suivre de réflexions désapprobatrices, il a mal choisi les sujets de ses critiques :

« Juge dans le procès de Louis XVI, dit-il, Dau-
» nou fit tous ses efforts pour atténuer la rigueur de
» l'arrêt qui devait *punir les erreurs* du faible mo-
» narque. »

Veut-il dire que l'on ne pouvait reprocher au roi que des erreurs ? Mais non, car il pose cette question : « la résolution de Daunou était généreuse par le fait, » était-elle équitable ? » et l'on va voir qu'il y répond négativement. Disons plutôt qu'il ne répond pas à la question posée en ces termes, c'est à celle-ci qu'il répond : la mort de Louis XVI était-elle utile, était-elle nécessaire au salut de la république ?

En effet, voici ce qu'il dit : « Quand la mort d'un
» seul homme devenait indispensable à la sûreté d'une
» nation, quand l'indulgence devait être une *lutte*
» inégale entre la France et ses ennemis ligués pour
» consommer sa ruine, la sévérité devenait une dé-
» plorable nécessité. »

S'il était encore besoin de prouver que l'auteur ne donne pas aux mots qu'il emploie, leur véritable acception, je ferai remarquer qu'ici il appelle l'indulgence, *une lutte*.... un style aussi peu châtié convient-il dans une composition académique ? Après cela l'auteur oppose la sévérité qu'il approuve, à cause de sa nécessité, à l'indulgence qu'il blâme parce qu'elle aurait exposé la France à une lutte inégale ; mais est-ce

bien d'indulgence et de sévérité qu'il s'agissait? La mort pour punition d'erreurs, n'est-ce donc que de la sévérité? n'est-ce pas une criante injustice, et pense-t-on justifier cette sévérité criminelle en l'appelant *une déplorable nécessité?*

« Dans un vaste incendie, on sacrifie sans hésita-» tion une partie du bâtiment pour sauver l'édifice » principal d'une entière destruction. » Cette image a pû déterminer le vote régicide de plus d'un conventionnel; et il paraît qu'aux yeux de l'auteur, ce qu'il appelle la sévérité de ce vote, est justifiée par la nécessité; que ne le dit-il donc, au lieu de qualifier ce vote, d'*équitable*, ce qu'il fait en refusant cette épithète, à la *résolution généreuse* de Daunou.

Je ne cherche ici, on le voit bien, ni à stygmatiser les conventionnels qui ont envoyé Louis XVI à la mort, ni à honorer ceux qui ont bravé les cachots et l'échafaud, pour sauver ce roi infortuné, ce serait m'écarter de l'objet de ce rapport, je critique la logique de l'auteur de l'éloge n° 3, et son style, et c'est ce que je vais faire encore, à l'occasion de ce qu'il dit de l'opinion de Daunou, sur la liberté de la presse :

Il reconnaît que « la Constitution de l'an III fait honneur à celui qui l'avait conçue; cependant, ajou-» te-t-il, le républicain dont l'intégrité ne s'est jamais » démentie (l'intégrité de Daunou n'a que faire ici), » peut-il, avec justice, rejeter sur la situation criti-

» que de l'époque, l'accablante preuve de l'infailli-
» bilité de l'homme le plus parfait..... son vote contre
» la liberté de la presse. » Qu'est-ce à dire? Daunou a failli, suivant l'auteur, et sa faute ou son erreur, serait une preuve accablante de son *infaillibilité!* Ne serait-ce pas plutôt la preuve que l'homme le plus parfait n'est pas infaillible?

Mais quoi, Daunou a-t-il réellement voté contre la liberté de la presse, au sein du Conseil des Cinq-Cents, lui qui l'avait préconisée dans ses écrits et qui, depuis, à la Chambre des Députés, s'est montré son ardent défenseur? Non certainement; mais, en homme sage, il voulait que l'on prévînt les abus, que l'on réprimât les excès de cette liberté qui, alors, était illimitée; il ne voulait pas que l'on tolérât la diffamation... Y a-t-il là un sujet de blâme?

Que les fauteurs de l'anarchie se soient alors déchaînés contre lui, cela ne doit pas surprendre; mais qu'ils aient aujourd'hui pour écho un écrivain qui a pris pour tâche de faire son éloge, voilà ce qui n'est pas concevable.

Votre Commission, Messieurs, ne pouvait approuver les principes, les opinions politiques professés dans cette composition; mais elle n'a pas oublié que c'était comme œuvre littéraire qu'elle était appelée à l'apprécier, et c'est en la considérant sous ce rapport qu'elle a décidé, à l'unanimité, qu'elle ne vous proposerait pas de décerner un prix à son auteur.

Passons au discours qui porte le n° 1, et qui a pour épigraphe ces mots qui s'appliquent si bien à Daunou : *Justum et tenacem propositi virum.*

Cette composition est un hommage de reconnaissance, l'auteur le dit dans sa préface, et son préambule le témoigne. Ce préambule, écrit avec chaleur, résume très-bien tout ce que l'on peut dire à l'honneur de « l'homme dans la vie privée, du savant dans son cabinet, et du citoyen dévoué aux fonctions publiques, qui au milieu des troubles, des révolutions, brave tous les dangers, résiste à toutes les séductions et ne dévie jamais de la ligne qu'il s'est tracée, d'après les impulsions de sa conscience, pour atteindre le plus noble but : l'honneur de son pays, le bonheur de ses concitoyens. »

J'ai déjà fait remarquer que l'auteur semble avoir voulu éviter un écueil affronté par ses compétiteurs, en divisant son travail en deux parties distinctes, l'une consacrée à l'homme d'état ; la seconde au savant ; mais qu'il n'a pas été fidèle à cette division. En effet, dans la première partie, il parle d'abord des études de Daunou, à l'Oratoire, et de ses premiers essais littéraires, avant de le faire sortir de sa solitude, monter au forum et haranguer le peuple dans les fêtes patriotiques ; il le montre provoquant la réforme de l'institution de l'oratoire, prenant la défense de la constitution civile du clergé, et puis, exposant ses vues sur la constitution politique qui lui paraissait

convenir à la France ; enfin ce n'est qu'après avoir dit à quelles fonctions ecclésiastiques il fut d'abord appelé, qu'il s'occupe enfin de l'homme politique, du représentant du département du Pas-de-Calais, à la Convention nationale. Et tout d'abord il arrive à l'époque du procès de Louis XVI, « ce procès déplora-» ble, dit-il, intenté à la personne du roi, naguère » déclarée inviolable. » Il flétrit les membres de la Convention qui prirent part « au déchaînement de » passions ignobles » qui eut lieu dans cette assemblée ; mais « il serait trop injuste, suivant lui, de » n'imputer qu'à eux les malheurs publics qui suivi-» rent la condamnation du roi. Une *grande partie* » de la nation, il faut l'avouer, ajoute-t-il, s'était as-» sociée aux passions des hommes *vindicatifs*, elle » effrayait la convention de ses cris menaçans, et les » flots de la fureur populaire battaient, en mugissant, » les murs de ce Conseil de législateurs. » Eh quoi ! cette populace effrénée, ameutée par des hommes atroces vomis par les clubs, et dont les chefs étaient des Conventionnels, ces forcenés sortis des repaires du vice, qui non-seulement mugissaient au dehors de l'enceinte de la Convention, mais remplissaient ses tribunes, lançant des arrêts de mort et contre le malheureux Roi, et contre ceux de ses juges qui montraient quelques sentimens de justice et de modération..... Etait-ce donc là *une grande partie de la nation ?* Quel ennemi de la France oserait articuler un

pareil blasphème? Et si nous scrutons les termes dans lesquels est exprimée cette pensée fausse et injurieuse, nous demanderons à l'écrivain si c'est bien par l'épithète de *vindicatifs* qu'il devait désigner ceux qui avaient résolu la mort de Louis, et si la Convention était encore un conseil de législateurs, alors qu'elle s'était érigée en Tribunal, malgré les courageuses remontrances de Daunou, qui s'écriait comme Desèse : Je cherche ici des juges, je n'y vois que des accusateurs.

L'auteur regarde comme incontestable la *connivence* de Louis XVI avec l'étranger, et sa *propension à renverser* la Constitution à laquelle il avait juré fidélité ; il déclare qu'il était coupable et méritait les *reproches* des Français. Ce mot *reproches* exprime mal la pensée de cet écrivain qui, du reste, atténue la culpabilité du Roi, en l'attribuant à « l'effroi que » lui causaient les dispositions du peuple, et à ce que » la Constitution ne paraissait plus à sa vue troublée » par les conseils perfides des courtisans, que comme » une cause de désordre et un obstacle au bonheur » de la France. »

Il approuve d'ailleurs, sans réserve, la conduite de Daunou, et tout ce qu'il a dit et écrit « dans ce pro- » cès à jamais déplorable ; quelle belle leçon, ajoute- » t-il, pour ceux qui sont appelés à prendre des déci- » sions importantes, au milieu du soulèvement des » passions populaires ! » Il est un point cependant,

sur lequel il paraît ne pas partager entièrement l'opinion de celui dont il célèbre la haute raison ; car il insiste sur l'inviolabilité de la personne du roi ; mais peut-on croire que, pour Daunou, cette inviolabilité n'était qu'un vain mot ? il admettait, sans doute, qu'elle couvrait le monarque jusqu'au moment de sa déchéance, et cela devait suffire pour le mettre à l'abri de toute condamnation. Si Daunou ne l'a pas dit, ou plutôt s'il ne l'a pas dit d'une manière plus explicite, lui qui a tant fait pour prévenir d'abord, pour adoucir ensuite cette condamnation, il est permis de croire que c'est parcequ'il jugeait inutile de le dire et avait des ménagemens à garder, non dans son propre intérêt qu'il sacrifiait noblement, mais dans celui de l'illustre accusé.

Tout ce que dit l'auteur à la louange du représentant de Boulogne est écrit avec chaleur, il peint son opposition constante aux projets des démagogues, opposition courageuse qui lui attira leur haine et lui valut l'honneur de la proscription et d'une longue captivité ; il attribue son salut au respect qu'il avait su imposer à ceux même pour qui il avait été un obstacle ; mais il reconnaît cependant qu'il n'aurait pas tardé à être immolé, si *le règne stupide* de ces hommes de sang n'avait enfin cessé de peser sur la France. « Depuis lors, dit-il, on ne vit plus les passions *san-* » *glantes* couvrir la patrie d'un deuil général et éta- » blir, au nom de la liberté, la tyrannie la plus épou-

» vantable, pour Daunou comme pour la France, il » n'y eut plus de jours aussi funestes, et si dans la » suite, fidèle à ses principes il s'opposa encore au » régime arbitraire, au moins ce ne fut plus aux ris- » ques de sa liberté et de sa vie. »

Le passage où l'auteur rappelle que Daunou fut chargé de la rédaction de la nouvelle constitution; qu'il fit partie du comité de salut public que les jacobins avaient rendu si odieux, mais où sa présence devait rassurer la France; qu'il fut appelé dans la commission des *cinq* qui, pendant la crise du 13 vendémiaire exerça le pouvoir exécutif; qu'après la victoire due à l'énergie du jeune général Buonaparte, « il ne » souffrit pas que l'on persécutât des individus plutôt » égarés que coupables. » Ce passage, dis-je, semble écrit avec négligence, la rédaction en est peu correcte. L'écrivain se relève, en parlant du plan d'instruction publique présenté par Daunou, et qui, adopté devint une partie inhérente de la constitution nouvelle; « à quel législateur, dit-il, appartenait-il, » mieux qu'à Daunou, de se charger de cette tâche » importante » qu'il continua encore au conseil des Cinq-Cents, où il fut appelé par les suffrages de 27 départemens, et « où il fut, dit l'auteur, ce qu'il » était toujours; laborieux, ami sincère de la liberté » publique, ennemi déclaré de toute intrigue et de » toute faction. » Et ici, Daunou se trouve justifié du reproche que lui adresse son panégyriste n°. 3 : « ce

» fut pour déjouer l'esprit factieux qu'il fit un rapport » sur la nécessité de punir, *dans les journaux*, le délit » de *la* diffamation, par laquelle la lâcheté aime à se » venger, dans l'ombre, de l'éclat que jette la vertu. » Cette phrase est incorrecte, et puis ce n'est pas toujours la lâcheté qui diffame, et le diffamateur n'a pas toujours pour but de se venger de la vertu, ni de son *éclat;* mais enfin, il n'y a pas ici un faux jugement comme dans la composition n°. 3 ; l'auteur ne reproche pas à Daunou d'avoir combattu la liberté de la presse, il le loue au contraire, d'avoir voulu réprimer la diffamation qui est l'abus le plus funeste de cette liberté. Il le loue ensuite de ce qu'il préféra l'emploi modeste de bibliothécaire à celui de secrétaire-général d'un ministère, et suppose que c'est parce qu' « il » n'augurait pas bien de la marche du Directoire et » ne voulait pas participer au pouvoir sous de tels » maîtres ; » cependant il ajoute qu' « un homme qui » avait donné des preuves si éclatantes de ses talens » et de son patriotisme, ne pouvait rester dans la re- » traite et qu'il fut un des trois commissaires envoyés » à Rome, par ce même Directoire, pour y organiser » une république sur les débris du trône pontifical... » et qu'il reçut la mission de rédiger la constitution » de cette république. Qui aurait pû prévoir, s'é- » crie-t-il, à l'époque où Daunou enseignait modes- » tement la philosophie à l'Oratoire, qu'il serait un » jour appelé à être le législateur des successeurs des

» maîtres du monde ! » Cette constitution, éphémère comme celle que Daunou avait rédigée pour la France, et sur laquelle elle fut calquée, eut cela de particulier, remarque l'auteur, « que les dénominations qui jadis » avaient tant retenti au Forum.... y désignaient des » institutions modernes qui, toutefois n'avaient pas » été étrangères aux anciens Romains. Elles étaient » propres, ajoute-t-il, à rappeler aux Romains nou- » veaux, les vertus républicaines, le patriotisme..... » de leurs ancêtres. Ressusciter *ces vertus mêmes* » n'était pas au pouvoir du législateur ! »

L'auteur avoue qu'il y eut, de la part de ceux qui voulaient régénérer les habitans des bords du Tibre, en leur proposant pour modèle le peuple ancien qu'ils remplaçaient, « d'étranges aberrations de ces prin- » cipes de désintéressement et de frugalité qui de- » vaient signaler le retour des vertus républicaines. »

Mais aucun reproche à ce sujet « ne peut, dit-il, » s'appliquer à Daunou qui, à Rome comme à Paris, » vécut en philosophe, et ne profita de son séjour dans » la métropole des beaux arts que pour y augmenter » son savoir. »

De retour à Paris et nommé président du Conseil des Cinq cents, « Daunou s'efforça de maintenir » le gouvernement dans la ligne de l'égalité et de » modération, hors de laquelle, il ne voyait pas » de salut pour la république.... Il ne voulut point » contribuer à renverser le Directoire dont il connais-

» sait la faiblesse déplorable ; mais qui exerçait ses » pouvoirs en vertu de la Constitution.... , sachant » par expérience que les moyens violens que l'on » emploie pour remédier aux vices d'un régime, peu- » vent conduire à un régime pire encore.... »

Ici l'auteur attribuant à Daunou la prévoyance des projets ambitieux du général Buonaparte que les chefs du parti opposé au Directoire ne comptaient, dit-il, employer que comme instrument, indique ce qu'il fit, dans la commission *intermédiaire* chargée, après le coup d'état du 18 brumaire, de l'organisation d'un nouveau gouvernement, pour défendre les principes de la révolution. Chargé, par la volonté du jeune général, « de la rédaction du résultat des délibérations » de cette commission.... , le voilà revêtu, pour la » troisième fois, de l'importante mission de travailler » à la constitution de sa patrie... , mais bien des illu- » sions étaient détruites dans son esprit !... Une par- » tie des commissaires voulaient l'élever au rang de » 3^me^ consul... c'eût été donner un contrepoids à la » tendance de Buonaparte vers le despotisme... L'œil » pénétrant du vainqueur (futur) d'Austerlitz vit le » danger et il l'évita, comme Alexandre dénoua le » nœud gordien, il anéantit le scrutin, et, de son au- » torité, nomma ses deux collègues.... Daunou ne » fut que médiocrement touché de cette exclusion ; » mais il refusa la place de conseiller-d'état. » Il en- tra au tribunat dont il eut la présidence « là, était la

» place de ce républicain rigide qui retraçait les ver-
» tus et le courage inébranlable des tribuns romains,
» dans les meilleurs temps de la république.... Si le
» sort l'eût fait naître dans ces temps illustres, il au-
» rait eu la chaleur des Gracques pour défendre la
» liberté publique ; mais il aurait dédaigné la faveur
» populaire dont ils étaient si avides, et qui fut leur
» perte.

» Daunou se montra digne d'être à la tête du seul
» corps de l'état qui osât encore soutenir les princi-
» pes républicains. Ce qui lui attira surtout la colère
» de Buonaparte, ce fut la résistance qu'il opposa à
» la loi sur les tribunaux spéciaux destinés à juger les
» complots ; aussi le corps législatif et le tribunat
» l'ayant présenté pour une place de sénateur, Buona-
» parte déclara qu'il regarderait sa nomination comme
» une offense personnelle, et le Sénat ne le reçut pas
» *au rang* des ses membres.... Le 1^er^ consul lui offrit
» cependant la place de directeur de l'instruction pu-
» blique.... Mais assouplir les jeunes âmes, les façon-
» ner au joug qui devait peser sur toute la Nation,
» est-ce à cela que Daunou aurait voulu travailler ?
» Eliminé du tribunat et désespérant de changer les
» destinées de la France, il résolut de rester étranger
» aux affaires publiques et n'accepta d'autres fonc-
» tions que celles de directeur des archives. »

L'auteur fait des réflexions sages, mais peu sail-
lantes sur la conduite de Daunou, pendant la restau-

ration. Il le montre soutenant, à la chambre des députés les principes à la défense desquels il avait consacré sa vie, y défendant la liberté de la presse et celle des élections; prenant part à l'opposition de cette chambre contre le coup-d'état de 1830; puis discutant les lois sur le régime municipal, la pairie, le jury, l'instruction primaire, signalant les avantages de la centralisation et ses abus, et plus tard, restant étranger aux discussions de la chambre des pairs où il entra, presque malgré lui, dit-il, et « où il ne trouva » que peu de sympathies pour les idées grandes et » libérales qui le dominaient. »

Voici le début de la deuxième partie de cette composition :

« Il semble qu'un homme préoccupé des événe- » mens politiques et chargé des fonctions importantes » de la *législation* doive devenir indifférent aux char- » mes de l'étude, et éprouver trop de difficultés *de* » *ne se laisser* pas étourdir par le tumulte des débats » publics. C'est ce qui arrive, en effet, à beaucoup » de gens de lettres que leurs talens ont portés aux » honneurs et aux postes éminens : rassasiés de gloire, » en vain voudraient-ils rentrer dans le silence du ca- » binet et s'*y* renfermer, ils n'y apportent plus cette sé- » rénité d'âme, ce calme de l'esprit qui sont nécessai- » res pour faire goûter les paisibles attraits de l'étude; » ce qui autrefois les charmait, leur paraît maintenant » insipide..... Telle ne fut pas la *conduite* de Dau-

» nou.... » Ce fragment suffirait pour faire juger du mérite de l'écrivain, de ses qualités et ses défauts. Dans l'analyse succincte des principaux travaux littéraires de Daunou, on trouve des appréciations sages, faites dans un style que l'on pourrait louer, s'il n'était pas déparé par des expressions fausses et des négligences ; ce qu'on peut citer avec éloge, c'est ce portrait qui termine son écrit : « Daunou était un » homme d'étude, plutôt que de société; on ne le » voyait point dans les salons des grands, son goût » pour la retraite, sa modestie, son indifférence pour » les plaisirs du monde.... tout éloignait de lui le dé- » sir de briller et de captiver l'attention publique ; » cependant il avait tout ce qui est nécessaire pour » tenir une place distinguée dans la société ; il con- » versait avec agrément et esprit; il possédait cette » aménité qu'on acquiert dans le grand monde, et il » répandait beaucoup d'aménité dans ses entretiens » familiers. Au milieu des fonctions publiques, il était » grave et uniquement occupé de ses devoirs. Il ne » s'attachait pas facilement; mais une fois convaincu » du mérite des personnes.... il devenait pour elles » un ami sûr et solide, et rien, alors, n'était capable » d'altérer la bienveillance qu'il leur portait... La » providence l'a laissé vivre assez long-temps pour » qu'il pût voir le triomphe définitif des principes » qu'il avait toujours professés, sans jamais vaciller » dans ses opinions, et s'il lui restait quelque chose à

» désirer, c'était une application de ces principes » aussi étendue, aussi générale que son esprit généreux l'avait conçue. »

Cette dernière phrase exprime-t-elle bien la pensée de l'écrivain? Il dit que Daunou n'a jamais varié dans ses opinions, il n'avait donc pas renoncé à l'utopie qu'il avait caressée toute sa vie, celle d'une république, et il devait désirer une application de ses principes, plus étendue que ne le comporte un gouvernement monarchique; mais non, « bien des illusions étaient détruites dans son esprit, » a dit cet écrivain, on peut donc croire qu'il avait adopté la royauté constitutionnelle de 1830.

Votre Commission, Messieurs, a reconnu quelque mérite dans cette composition, elle y a remarqué plusieurs passages bien écrits et pleins de chaleur; mais elle y a vu des tâches qui décèlent ou l'inexpérience de son auteur ou trop de précipitation dans son travail, et le peu de soin qu'il a pris à revoir son œuvre et à la purger de ce qui la dépare; aussi un seul des Commissaires a-t-il été d'avis de décerner un prix à cet écrivain.

Il ne me reste plus à vous entretenir, Messieurs, que de la composition qui porte le n° 2, et qui a cette devise empruntée à la notice de M. Taillandier : *Labor cum dignitate.*

L'auteur débute par des détails sur la famille, l'enfance et la première éducation de Daunou, qui con-

viendraient mieux à une notice biographique, qu'à un éloge ; il faut convenir, cependant, que c'est moins pour satisfaire la vaine curiosité de ses lecteurs, que pour faire voir combien est puissante l'influence de l'exemple et de la tradition dans les familles et dans les corporations, celle des bonnes habitudes contractées dans la jeunesse : à l'éducation actuelle, qui enfante ces petits prodiges dont l'avortement nous afflige bientôt, il oppose « cette préparation lente et intime » de l'ancien enseignement, pendant laquelle l'intelli- » gence se développait graduellement et parvenait, » pour ainsi dire, à la virilité, sans être épuisée par » les fatigues dévorantes d'une précoce maturité. » Il représente le jeune homme d'aujourd'hui se précipitant dans la vie active, livré à d'irrésistibles séductions, déjà maîtrisé par l'ambition et par d'autres passions qui exaltent ses facultés et usent tous les ressorts de son esprits, tandis qu'autrefois, grâces à des institutions plus prévoyantes, les années de la jeunesse s'écoulaient dans le calme de l'étude et de la méditation, et laissaient sur toute la vie une empreinte ineffaçable ; ainsi, dit-il, Daunou resta toujours soumis aux règles austères qui, à l'Oratoire, déterminaient l'emploi du temps, et s'il ne conserva pas les croyances du monastère, il resta fidèle à ses pratiques, dont il avait reconnu l'utile influence sur les travaux scientifiques et littéraires.

Est-il bien vrai que les vices de l'éducation ac-

tuelle soient un résultat de l'abandon de l'ancienne marche suivie dans l'enseignement? Mais quel grand changement s'est donc opéré dans l'institution universitaire ? Ne lui reproche-t-on pas encore d'occuper trop exclusivement la jeunesse, de l'étude des langues anciennes, et de procéder trop lentement? le mal vient d'ailleurs, il a sa source dans la famille ; à ce sujet, je citerai textuellement un passage de la composition que j'analyse : « Si l'on pouvait assigner une » cause aux vertus admirables qui accompagnent à » jamais la mémoire de certains hommes, on en trou- » verait presque toujours l'explication dans les prin- » cipes sévères qui ont présidé à leur éducation. » Chose admirable et consolante : la probité, la piété » filiale, l'amour de la patrie, le culte de l'humanité, » tout ce qui honore notre nature et l'élève à la hau- » teur de notre mission, tout cela s'apprend, se trans- » met, passe de génération en génération, et devient » comme un patrimoine inviolable et sacré. »

L'auteur attribue à l'action de l'Oratoire, sur Daunou, « sa science presque universelle, et ces habi- » tudes de travail qui lui permirent d'entreprendre » des ouvrages innombrables, devant lesquels, dit-il, » on reste confondu. » Il explique son immense érudition par la multitude d'extraits et d'analyses des modèles de l'antiquité et des temps modernes, qu'il a laissés dans ses papiers avec des essais inexpérimentés où sa pensée, encore timide, se formulait,

où son style s'élaborait, où il consignait des aperçus inspirés par la lecture et la méditation..... « Monu-
» mens précieux, ajoute-t-il, des efforts persévérans
» au moyen desquels ce jeune homme modeste et ti-
» mide devint un savant illustre, un excellent écri-
» vain, un publiciste distingué, un remarquable ora-
» teur et un législateur politique auquel la France
» doit, en grande partie, son organisation actuelle. »

Après avoir rappelé les succès académiques par lesquels Daunou débuta dans la carrière littéraire et ses écrits sur *la Religion publique*, où il défendit, *au point de vue de l'orthodoxie*, la constitution civile du clergé, l'auteur donne une très-bonne analyse du plan d'éducation nationale qui, rédigé par Daunou, fut approuvé par la Congrégation de l'Oratoire, et présenté, en son nom, à l'Assemblée Constituante. Et avant de dire quelle part prit l'Oratorien boulonnais, aux événemens politiques, il peint en ces termes, « le
» magnifique spectacle qu'offrait, en 1789, notre pa-
» trie : on allait assister à une de ces époques solen-
» nelles où les Sociétés se transforment et s'élancent
» dans une voie nouvelle. Une fermentation générale
» annonçait que la cause de tous devait être évoquée
» au tribunal d'une grande nation. La pensée éman-
» cipatrice, qui avait successivement affranchi quel-
» ques-unes des classes de la famille humaine, pro-
» mulguée de nouveau, après *quatorze* siècles d'at-
» tente, était sur le point de *la comprendre* toute

» entière, dans la même loi d'égalité fraternelle. Il y » eut alors un de ces mouvemens d'enthousiasme qui » font, à la fois, qu'on oublie le passé et qu'on ne » prévoit pas l'avenir (*les leçons du passé, les* » *chances funestes de l'avenir*). Tous les pouvoirs de » l'état, animés du désir *sincère* de régénérer l'ordre » social, crurent à l'avénement pacifique et prochain » du bonheur et de la liberté.

» M. Daunou, dit ensuite l'auteur, adhéra sans ré- » serve au mouvement des idées.... L'église de l'Ora- » toire, à Paris, l'entendit prononcer l'éloge des » citoyens qui avaient payé de leur vie, la destruction » de la Bastille.... Appelé à la Convention par le vœu » de ses concitoyens (*de Boulogne*), il renonça pour » jamais au sacerdoce.... qui n'avait pas été sa véri- » table vocation, et qu'il n'avait embrassé que pour » céder à la volonté de son père », ce que prouve bien son discours sur l'*autorité paternelle*, envoyé à l'Académie de Berlin.

L'auteur, après avoir dit que Daunou, siégeait au côté droit de la Convention, et qu'il fut chargé des fonctions de Secrétaire du Comité d'instruction publique, signale sa courageuse conduite pendant le procès de Louis XVI, et l'on voit dans une note, qu'il ne partage pas l'opinion qu'il lui attribue sur le droit de juger un roi déchu, si ce n'est pour des actes postérieurs à sa déchéance; « autrement, dit-il, » l'inviolabilité royale ne serait qu'un mot vide de

» sens. » Après avoir rappelé par quels raisonnements Daunou niait la compétence de la Convention et en quels termes « il adjurait cette assemblée de ne » pas souiller de sang la cause sacrée qu'elle devait » défendre, et de résister à l'entraînement des doc- » trines furibondes qui conseillaient une rigueur im- » politique et odieuse »; il dit comment « cet homme, » aussi prudent que courageux, démontrait que la » mort de Louis XVI pouvait susciter des embarras » inextricables : une partie de la France cesserait de » faire cause commune avec la révolution, il n'y au- » rait plus d'espoir de pacifier les troubles qui dé- » solaient le pays et de rétablir une paix européenne... » au moment où tomberait la tête du Roi, commen- » cerait contre la République, une guerre sans fin, » et sans merci. La Convention ne pouvait-elle pas » tout concilier en prenant des mesures de sûreté » générale, telles que la réclusion jusqu'à la paix, » suivie du bannissement? Efforts inutiles qui ne ser- » virent qu'à constater la persévérance et le courage » de Daunou! »

L'auteur peint ensuite la scène dont la Convention fut le théâtre, le jour qui décida de la vie de Louis XVI... « Les députés arrivèrent pâles, profondément » émus, pénétrés du sentiment de la responsabilité » effrayante qui pesait sur eux. Un morne silence ré- » gna d'abord dans cette assemblée qui se trouvait, » pour ainsi dire, sous le poids de l'acte qu'elle était

» près d'accomplir ; des vociférations furieuses écla-
» taient au contraire dans les tribunes.... Ces cla-
» meurs sauvages qui obéissaient à je ne sais qu'elle
» impulsion invisible, dont l'étranger n'ignorait peut-
» être pas le secret, accueillaient chaque député au
» moment où il montait, à son tour, à la tribune ;
» les votes qui étaient inspirés par la modération et
» la pitié, soulevaient une réprobation tumultueuse
» et des menaces terribles; ceux qui satisfaisaient les
» passions déchaînées de cette multitude frénétique,
» des applaudissemens et des cris de triomphes.....
» Daunou gravit d'un pas ferme, les marches de la
» tribune où il paraissait pour la première fois, et
» prononça ces paroles que l'histoire doit recueillir
» avec admiration et respect : .... *Je ne lirai pas les*
» *pages sanglantes de notre code, puisque vous avez*
» *déchiré celles où l'humanité a tracé les formes*
» *protectrices de l'innocence.... etc....* Le décret de
» mort fut porté.... le sursis voté par Daunou fut re-
» jeté, dès-lors tout était consommé, et le drame
» commencé au sein de la Convention, s'acheva sur
» la place de la Révolution. »

Après avoir lu ce passage qui présente un tableau saisissant, on ne s'attend pas à trouver la phrase suivante : « Ce qu'il y a pour nous de plus respectable,
» c'est la conviction sincère et profonde de la *plu-*
» *part* de ceux qui ne reculèrent pas devant le régi-
» cide. » D'abord, il n'est pas exact de dire que la

plupart de ceux qui votèrent la mort du Roi ne cédèrent qu'à une conviction sincère et profonde; car sans parler des hommes d'affreuse mémoire énergiquement qualifiés par l'auteur, n'y en eût-il pas un grand nombre qui, comme il le dit, après avoir manifesté une vive sympathie pour l'infortuné Louis, saisis d'épouvante et glacés de terreur, votèrent pour sa mort? Leur lâcheté peut exciter la pitié; mais le respect pour leur conviction, quelque sincère qu'on veuille la supposer, on ne peut pas le réclamer. Ils avaient oublié, ces hommes pusillanimes, la belle sentence d'Aristide : ils avaient le sentiment du crime qu'ils allaient commettre et ils ne reculaient pas devant lui, parce qu'ils le jugeaient utile.

Telle n'est pas l'opinion de l'auteur sur l'opportunité de la mort de Louis XVI, car, après avoir dit que » le temps n'est pas venu où les juges du roi subiront » à leur tour le jugement impartial et calme de la » postérité, il ajoute mais on peut affirmer dès au- » jourd'hui qu'une politique prévoyante et sage ins- » pirait ceux qui voulaient commencer le règne de la » liberté par un acte de clémence. La prédiction de » Daunou s'accomplit de point en point, la révolution » dès-lors dût renoncer à rallier à *son principe* les » amis de la royauté; les étrangers se firent une arme » de l'indignation qui éclata parmi eux; la guerre ci- » vile devint acharnée, furieuse, impie; le tranchant » de la guillotine.. ne cessa plus de retomber; en vain,

» par une hypocrite manœuvre.... on avait demandé
» que la peine de mort fut abolie *sur* la tombe du *ty-*
» *ran;* on avait remué des instincts féroces qui som-
» meillent dans la fange de la société.... La France fut
» convertie en une arène sanglante ! Effroyables satur-
» nales qui nous font encore *reculer* d'horreur et qui
» feraient exécrer la cruauté des bourreaux et *mé-*
» *priser* la pusillanimité des victimes, *si* les regards
» ne se reportaient sur ces glorieux champs de ba-
» taille, où la nation.... debout et armée, expiait tant
» de crimes, en sauvant la patrie ! »

Je ne signalerai pas quelques légères taches de cette peinture véhémente ; mais je dirai que si la gloire des champs de bataille peut reposer les regards fatigués du spectacle de *ces* saturnales, elle ne doit pas diminuer l'exécration qu'inspirent *ces* bourreaux. Ici l'auteur n'a pas exprimé exactement sa pensée, il ne l'a pas fait, non plus, en parlant du mépris pour les victimes ; car ce mot retomberait sur la masse de la nation qui, terrifiée par quelques monstres, ne savaient que gémir sur le sort de leurs victimes.

Aurait-on évité les excès de la révolution si le roi n'avait pas été sacrifié ? Voici, suivant l'auteur, la réponse de Daunou à cette question : *Je ne puis l'affirmer ; mais c'eût été un grand crime de moins sur la conscience de mon pays.*

On pourrait citer avec éloge le tableau chaleureux, que fait l'auteur, de la déplorable agitation qui ré-

gnait dans la Convention après le drame sanglant du 21 janvier ; il dit des débats parlementaires, que « c'é-» tait une mêlée furieuse, impitoyable, acharnée. Les « vainqueurs étaient sans miséricorde ; les vaincus ne » songeaient même pas à demander grâce. Tous, » durant le combat, avaient les yeux fixés sur l'écha-» faud qui sollicitait et recevait incessamment sa » proie. »

Au milieu de cette mêlée, il montre Daunou repoussant avec énergie toutes les propositions anarchiques et défendant avec persévérance l'ordre social attaqué par des sophismes ; il refuse ses sympathies aux Girondins « malgré leurs talens, leur mort héroï-» que et cet intérêt qui environne les martyrs d'une » conviction profonde.... à cause de leurs tendances » matérialistes et de leur système fédéral qu'on s'est » en vain efforcé de regarder comme une fable », mais il condamne « leur expulsion violente qui fut une at-» teinte grave et irrémédiable aux principes de la ré-» volution ; l'inviolabilité des mandataires du peu-» ple, des dépositaires de sa souveraineté, étant la » première condition du système représentatif. Du » jour où l'émeute put pénétrer dans le sanctuaire de » la loi, arracher à leur mission ceux quelles regardait » comme ses ennemis, les livrer sans défense à un » tribunal qui condamnait toujours, les bases fonda-» mentales de la République furent à jamais ébran-» lées.... Daunou le comprit ainsi.... Il signa coura-

» geusement une protestation.... et fut livré aux an-
» goisses de la captivité.... Il resta calme dans son
» horrible prison.... où chaque fois que le bruit sourd
» des *bières roulantes* résonnait dans les longs cor-
» ridors, il pouvait s'apprêter à mourir.... il y fut
» oublié quatorze mois. Qu'elle fut son occupation
» pendant cette longue épreuve? L'étude des beaux
» modèles que nous a laissés l'antiquité devint sa con-
» solation. Il dût alors se reporter, non sans atten-
» drissement, à ces jours si vite écoulés, où dans sa
» petite chambre de l'Oratoire, il initiait son âme et
» son esprit aux *saintes* délices de la science, et se
» rappeler avec quelque amertume les nobles illusions
» qui lui avaient fait espérer qu'un avenir d'indépen-
» dance et de bonheur allait commencer pour la
» France. »

L'auteur, abandonne un instant son sujet pour « je-
» ter un coup-d'œil rétrospectif sur les événemens
» qui suivirent le 9 thermidor, esquisser à grands traits
» la silhouette des partis restés debout après la chûte
» du triumvirat jacobin : Robespierre, dit-il, avait
» voulu *divulguer* son système politique, et l'imposer
» à la France; son intention était de faire cesser les
» exterminations, d'arracher aux comités, l'arme ter-
» rible dont ils avaient abusé, et de réaliser cette théo-
» rie mystérieuse à laquelle il avait sacrifié jusqu'à
» ses anciens amis. Quelle était sa conception gou-
» vernementale? Nous n'avons pas, ici, à examiner

» ce problême historique dont l'obscurité est peut-
» être plus apparente que réelle. Qu'il nous suffise de
» dire que nous rendons grâce à la Providence de
» n'avoir pas permis qu'un tel homme entreprit l'œu-
» vre de la régénération sociale. Mais il y a un fait à
» l'abri de toute contestation, c'est que le 9 thermi-
» dor fut le signal du *retour* complet à l'énergie dé-
» sespérée du système révolutionnaire. On accusa
» Robespierre de projets liberticides : on lui reprocha
» son modérantisme : on évoqua les noms de Dan-
» ton et de Marat pour lui imposer silence : le len-
» demain de leur triomphe les fougueux tribuns qui
» l'avaient vaincu par leur habileté et par leur audace,
» virent, à leur grande surprise, le pouvoir échapper
» de leurs mains. Un parti nouveau composé de tous
» les hommes *modérés* qui avaient oublié un instant
» le sentiment de leur dignité morale jusqu'à aider
» de leurs suffrages un pouvoir odieux, surgit tout-à-
» coup et recouvra sa légitime influence... »

J'interromps ici cette citation, pour faire remarquer que dans ce passage remarquable de sa composition, l'écrivain n'emploie pas toujours le terme propre à exprimer nettement sa pensée ; Robespierre voulait imposer et non pas divulguer son système ; l'énergie révolutionnaire ne s'était pas affaiblie avant le 9 thermidor, le mot *retour* est donc improprement employé ; enfin le nouveau parti qui, après cette journée mémorable, obtint la prépondérance dans la Con-

vention n'était pas composé seulement d'hommes modérés (l'auteur a voulu dire timorés), car on voit plus loin que « ce parti conventionnel comptait plusieurs » chefs qui avaient cédé aux circonstances, et qui » raillés aux vainqueurs de thermidor, s'appliquaient » à faire oublier leurs antécédents par leur zèle réac- » tionnaire; d'autres qui étaient restés jusqu'alors » étrangers aux *événemens* politiques; d'autres enfin » qui, comme Daunou, avaient résisté courageuse- » ment à tout ce que réprouvait leur conscience, et » qui arrivaient au pouvoir, purs de tout excès. » On aime à penser que les hommes de cette dernière catégorie n'étaient pas en petit nombre, dans la Convention.

L'auteur indique ensuite la part que prit Daunou à tout ce qui fut fait de bon et d'utile dans cette assemblée, pour l'encouragement des arts et la réorganisation de l'enseignement, il dit sa participation à la rédaction de la Constitution de l'an III.... Et s'il se livre à des développemens qui semblent étrangers à son sujet, il sait habilement les y rattacher et excite constamment l'intérêt. Ne doit-on pas convenir, au reste, pour justifier ces digressions, que Daunou, rapporteur du projet de Constitution, et qui, à cette occasion (dit l'auteur) fit preuve d'un talent oratoire qu'on ne lui avait pas encore soupçonné ; Président de la Convention, son organe dans la journée commémorative du 10 août; membre du nouveau Comité

de salut public, et de la Commission dictatoriale de vendémiaire — n'était étranger à aucune des crises politiques de cette époque, et qu'on ne peut le louer plus dignement qu'en disant quelle part il prit aux événemens. Aussi l'auteur décrit-il avec soin l'irritation des partis, surexcitée par la présentation, aux assemblées primaires, de la nouvelle constitution, et par le décret exceptionnel, arbitraire, mais nécessaire, dit des *deux tiers ;* l'opposition armée des sections, et enfin le triomphe de la Convention, « dû à » l'impitoyable énergie du jeune officier qui devait, » plus tard, détrôner la liberté et renverser la répu- » blique. » Si la victoire ne fut pas suivie de vengeance, ajoute-t-il, si les conseils de la modération prévalurent, on le dût à l'influence de Daunou.

L'ancien oratorien qui « au sortir du cloître avait » déjà formulé ses idées sur l'instruction publique, » fut le principal auteur de la loi de l'an IV, sur ce » sujet ; on a critiqué, non sans quelque ingratitude, » cette création imparfaite, il est vrai, mais qui a » commencé l'œuvre de la rénovation intellectuelle » de notre pays. Le succès lui a manqué en partie, » ajoute l'auteur, et l'on peut en convenir, mais, comme il le dit ensuite, « il n'est pas facile de bâtir » d'une manière stable au milieu des ruines, » et les écoles centrales étaient, peut-être, ce que l'on pouvait faire de mieux à l'époque de leur établissement; elles ont été éminemment utiles, ainsi que l'école normale.

L'Institut doit son existence à Daunou, et c'est lui qui, dans la séance d'inauguration, prononça le discours d'ouverture. L'auteur qui reconnaît, dans ce discours, l'écrivain que les leçons des grands maîtres ont formé, et qui juge que pensée, style, tout y est irréprochable, en fait l'analyse dans les termes suivans :

« L'idée qui inspire ce discours est grande et no-
» ble : la révolution, pendant ses mauvais jours,
» avait frappé sans discernement et sans pitié les
» hommes *eux-mêmes* qui avaient reçu d'en haut le
» don sacré du génie. Son niveau sanglant n'avait pas
» respecté la tête de Lavoisier, celle du poète de Ca-
» mille et de cent autres qui promettaient à la France
» les triomphes paisibles des beaux-arts. — Un chant,
» hymne magnifique de colère et d'ivresse guerrière,
» qui s'élança, tout brûlant du cœur d'un soldat, et
» retentit sur tous les champs de bataille de l'Europe,
» fut, durant cette période sans nom, la seule œuvre
» qui portât le caractère d'une inspiration profonde
» et vraie. Des imitations mesquines de l'antiquité,
» sans beauté originale, sans noblesse artistique,
» c'est tout ce que l'architecture, la peinture et la
» sculpture purent enfanter alors, tristes monuments
» dignes des fêtes de la Raison, et de l'apothéose de
» Marat. La poésie était restée muette, ou maudissait
» les bourreaux. Quand le temps eut fait justice de
» ce régime, on pût croire qu'une ère nouvelle s'ou-
» vrait et que l'art allait reprendre son éclat et refleu-

» rir dans une atmosphère de liberté. Les sujets gran-
» dioses et terribles manquaient-ils aux écrivains et
» aux artistes ? Hoche et Marceau combattaient pour
» la France ; le vent de l'Italie annonçait les victoires
» d'Arcole et de Lodi ; on parlait de cette expédition
» lointaine sur cette terre d'Orient, où les traces de
» St-Louis et de Philippe-Auguste, n'étaient pas effa-
» cées. Une grande nation, après des efforts héroï-
» ques, avait rejeté la coalition européenne au-delà
» de ses frontières, porté la guerre et la peur aux
» rois, la délivrance et la fraternité aux peuples. Elle
» ébranlait tous les trônes, elle brisait toutes les
» chaînes..... Glorieuse et respectée au dehors, elle
» organisait au-dedans, elle propageait, par son
» exemple et par ses armes, l'égalité, cette divine
» promesse, faite il y a dix-huit siècles et qui se réa-
» lisait enfin. Homère, Milton, Michel-Ange, si le
» siècle eût dû les produire, n'auraient-ils pas trouvé
» une source d'inspiration aussi féconde que leur
» génie, dans le spectacle imposant et majestueux
» qu'offrait alors notre patrie !.... L'art avait une ad-
» mirable mission à remplir : instrument merveilleux
» de civilisation, il eut enseigné, répandu, popularisé
» les idées généreuses sur lesquelles reposaient les
» destinées de la France nouvelle ... Auxiliaire de la
» gloire et de la liberté, il se fut chargé de récom-
» penser par l'immortalité tous les hommes qui méri-
» taient bien de l'une et de l'autre. La tyrannie des

» empereurs romains, les convulsions politiques du » moyen-âge et de la renaissance, la dépravation et » la froide cruauté des despotes Italiens, la monar- » chie absolue de Louis XIV, ne l'avait pas arrêté » (l'art) dans ses développemens et ses progrès, ne » devait-il pas prendre un incomparable essor, alors » que l'indépendance et la fraternité lui ouvraient des » voies nouvelles et lui proposaient un but radieux? » Telle était la pensée du discours de M. Daunou, » telles étaient les espérances que son ame avait ac- » ceptées avec transport.... Honneur à l'esprit élevé » et généreux qui avait *conçu* de si nobles illusions! »

En reportant à Daunou une grande part du mérite de ce fragment, il en reste encore une belle à son analyste; remarquons cependant que celui-ci ne complète pas la pensée qu'il développe d'une manière si brillante; il ne la rattache pas à la création de l'Institut, comme elle l'était, sans doute, dans le discours prononcé. Ajoutons que dans l'expression des espérances de Daunou, il laisse trop percer ses propres regrets, de ce que ces espérances ont été déçues.

Au conseil des Cinq-Cents qui s'ouvrit sous sa présidence, Daunou fit des efforts infructueux pour que le pouvoir exécutif ne fut pas confié exclusivement à cinq Conventionnels régicides; il prononça un discours chaleureux et pathétique pour qu'une amnistie générale fut proclamée : « comprenant que » tout était perdu si l'on ne restreignait pas dans des

« limites plus étroites, une liberté qui dégénérait en » licence. » Il soutint, comme rapporteur, un projet de loi qui avait pour objet de réprimer la diffamation et il échoua par suite du mauvais vouloir du Conseil des Anciens, contre le Directoire ; enfin son mandat étant expiré il lui fut permis, dit l'auteur, comme il le désirait ardemment, de retrouver la retraite et l'étude, et l'emploi d'administrateur en chef de la Bibliothèque du Panthéon, lui donna le moyen de satisfaire ses goûts.

Je ne m'arrêterai pas à des détails sur les travaux et les liaisons littéraires de Daunou, à cette époque, malgré l'intérêt que l'auteur a su donner à sa relation; mais je citerai le passage suivant :

« L'un de ces généraux de 18 ans qui avaient pris » en main le drapeau de la révolution.... et avaient » improvisé la victoire ; un de ces hommes prédestinés » à la gloire, qui apparaissent dans les annales des » peuples pour *mériter* une admiration éternelle, le » commandant de l'armée du Rhin, le pacificateur » de la Vendée venait de succomber aux atteintes d'un » mal étrange qui eût tous les symptômes d'un empoi- » sonnement. Il ne manquait pas même à cette vie » héroïque le charme indéfinissable qui se rattache à » une mort précoce et mystérieuse. Hoche n'avait » pas eu le temps de vieillir, il n'avait pas été exposé » au malheur de survivre à sa propre renommée. » Comme Marceau, comme Joubert, ces deux renom-

» mées fraternelles dont la France a droit de s'énor-
» gueillir, il était mort avant cette république qu'il
» avait tant aimée et pour laquelle il avait versé son
» sang. Comme eux, il ne fut pas condamné à voir la
» ruine de ses illusions, et il n'eût pas à lutter contre
» la volonté toute puissante de l'homme extraordi-
» naire qui s'empara de tout, même de la gloire de
» ses lieutenans. Son existence fut courte et son nom
» est impérissable. Rien n'avait été négligé pour don-
» ner à la cérémonie de ses funérailles un caractère
» imposant de grandeur et de solennité..... tous les
» pouvoirs de l'état y assistait; une foule, religieuse-
» ment émue et l'armée dont ce grand spectacle *re-*
» *muait* fortement les sympathies et l'imagination,
» se pressaient dans le Champ-de-Mars. Un recueil-
» lement qu'inspiraient à la fois la douleur, le respect
» et l'admiration régnait dans cette innombrable as-
» semblée. Des hymnes patriotiques, soutenues par
» les accens de la musique guerrière, s'élancèrent
» de toutes les poitrines et de tous les cœurs.

» Lorsque ces chants eurent cessé, on vit s'avan-
» cer celui qui devait prononcer le panégyrique.
» On avait compris que pour célébrer dignement le
» général qui, lui aussi, avait véçut sans peur et sans
» reproche, il fallait choisir le plus sincère représen-
» tant des idées pour lesquelles il avait combattu;
» c'était Daunou! Pour tous les deux, le champ de
» bataille *seul* avait été différent : dans les plaines de

» la Vendée, ou bien dans l'arène parlementaire, ils » avaient tous deux défendu les mêmes principes et » poursuivi la même œuvre. Ils étaient dignes l'un de » l'autre : l'homme politique dont la conduite était ir- » réprochable, sut trouver d'éloquentes inspirations » pour raconter et louer cette noble vie d'un soldat de » la patrie. Nous renonçons à décrire l'effet de ce dis- » cours. Cette magnifique prose dont le temps n'a pas » affaibli les beautés et qui a le nombre, l'ampleur et » l'élan de la poésie, souleva à plusieurs reprises, » des applaudissemens immenses. L'enthousiasme » qu'excite la gloire militaire n'est-il pas toujours vi- » vant au cœur de cette nation valeureuse qui, née » sous la tente du franc, n'a jamais oublié les tradi- » tions paternelles. »

Ce morceau, s'il était légèrement retouché par la plume qui l'a tracé, approcherait de la perfection qu'il est donné à si peu d'écrivains d'atteindre.

A l'occasion de la mission de Daunou à Rome, l'auteur fait un éloge, bien motivé, du code civil que, seul, il rédigea pour la république qu'il venait d'organiser avec ses deux collègues Monge et Florent ; il le ramène ensuite au Conseil des Cinq-Cents qu'il présida de nouveau, il dit les motifs de son opposition à *l'échauffourée militaire* qui renversa le Directoire et pourquoi il consentit cependant, à faire partie de la commission *intermédiaire* chargée de rédiger une nouvelle constitution : « Seul, dans cette

» commission, il eût assez de fermeté pour lutter
» contre les envahissemens de la volonté dominatrice
» (de Buonaparte).... Rédacteur de la constitution,
» il s'efforçait de ramener les décisions de la majo-
» rité à l'esprit libéral qui aurait dû y présider. Elles
» étaient bien amères et bien déchirantes, les pensées
» qui assaillaient ce citoyen véritablement dévoué à
» son pays.... après ces longues discussions et cette
» lutte fatigante;.... des regrets cuisants. des médita-
» tions poignantes le condamnaient souvent au sup-
» plice de l'insomnie. Quel sujet de douleur ! La répu-
» blique qu'il avait rêvé comme la réalisation prochai-
» ne du *bonheur*, n'avait pas été écrasée par l'Europe
» en armes ; une coalition formidable, la guerre ci-
» vile, les intrigues les plus habiles, les événemens les
» plus imprévus, les catastrophes les plus terribles l'a-
» vaient laissée debout et victorieuse ; elle ne s'était
» pas même affaissée sous le poids des crimes qui l'a-
» vaient souillée, et le sang de vingt mille victimes
» immolées par le fer de la guillotine, avait été ra-
» cheté par celui des soldats héroïques morts *sous*
» les balles de l'étranger.... sur les champs de bataille,
» dans les conférences de la diplomatie, *elle* procla-
» mait hautement la grandeur et la gloire de la France,
» et elle allait *irrévocablement* périr !

Après avoir lu ce passage, et plusieurs autres de cette composition, on ne peut qu'applaudir ; pourquoi faut-il qu'on ait cependant à reprocher à l'écrivain

qui l'a tracé, d'avoir négligé le conseil de Boileau, de n'avoir pas remis son œuvre sur le métier ! Il lui eût été si facile d'effacer les tâches qui le déparent !

Je ne dirai pas avec notre grand législateur littéraire :

> Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

Non, car il y a des choses plus sacrées encore ! et l'écrivain que je critique en ce moment les a respectées ; mais en faisant son éloge, je dois aussi lui reprocher ses négligences. J'éviterai cependant une discussion grammaticale, et je demanderai seulement si l'on voit bien, dans le fragment que je viens de citer, si l'on y voit bien, sans le relire, que c'est la république qui proclamait la gloire de la France, que c'est elle qui allait périr, ne fallait-il pas dire qu'elle était *irrévocablement condamnée* à périr ? Etait-ce bien, d'ailleurs, la république qui proclamait cette gloire sur les champs de bataille..... N'étaient-ce pas plutôt les actions héroïques de ses soldats, les succès de ses armes. Je le répète, je ne reproche à l'auteur que de n'avoir pas relu attentivement sa composition ; car, on le voit bien, il n'avait besoin du secours de personne pour la *polir* et n'y laisser aucune *aspérité*. Après avoir dit que l'indépendance de Daunou le priva de la haute dignité de Consul, il n'aurait pas dit, pour prouver son désintéressement qu'il *ré-*

pudia, mais qu'il refusa noblement l'emploi important et lucratif de conseiller-d'état. Mais laissons cette critique minutieuse..... Il dit que Daunou président du tribunat « célébra la victoire de Marengo, qui nous » vengeait des défaites de Schérer et de la trahison de » Pichegru. Sa description animée, dit-il, rappelle ces » belles pages de l'histoire grecque, où Tucidide dé- » plore la mort des braves qui ont succombé et exalte » la gloire que la patrie vient de recueillir. » Ne sent-on pas qu'il manque là quelque chose? N'était-ce pas le cas de faire remarquer la générosité de Daunou qui, oubliant ses griefs personnels, ses préventions bien motivées contre le Consul, ne voyait plus en lui que le vainqueur qui venait de couronner de nouveaux lauriers, le drapeau de la France?

Il ne se laissait pas fasciner, cependant, et il combattit sans ménagement un projet de loi sur les tribunaux spéciaux destinés à juger les conspirateurs; par là il irrita, contre lui, le 1^er^ Consul qui, après avoir vainement tenté, dans une entrevue que l'auteur décrit, de le gagner par des offres séduisantes; « s'aban- » donna à un violent accès de colère : il parcourait » la salle à pas précipités, il secouait les meubles, il » frappait du poing sur la table — indices effrayants » de l'énergie qui surabondait dans cette organisation » extraordinaire! Des mots entre-coupés, des invec- » tives cruelles se pressaient sur ses lèvres.... puis le » futur empereur, s'arrêtant tout-à-coup devant Dau-

» nou, lui dit d'un ton brusque et d'une voix trem-
» blante d'émotion : je ne vous aime pas — je n'aime
» personne. J'aime ma patrie, répondit sans faiblir
» l'austère républicain. » « Aussi le tribunat ayant ma-
» nifesté l'intention de proposer Daunou comme can-
» didat à une place de sénateur, le 1^er^ Consul fit con-
» naître sa volonté irrévocable à cet égard.... mais le
» tribunat fit acte d'indépendance en résistant à ses
» instigations et à ses menaces, le candidat que Bona-
» parte repoussait fut présenté et il fallut que le Sénat,
» pour l'écarter, eut recours à un inqualifiable sub-
» terfuge. Cette fermeté du tribunat fut une des causes
» les plus puissantes du coup d'autorité qui le décîma
» presqu'aussitôt. Vingt de ses membres furent éli-
» minés, et Daunou fut compris dans cet ostracisme,
» sous prétexte qu'il *cessait* de siéger depuis *l'adop-*
» *tion* des tribunaux spéciaux. »

L'auteur, après avoir dit quelles inquiétudes déchirantes sur le sort de la République avaient fait concevoir à Daunou d'abord la prévision, ensuite la connaissance certaine des vues ambitieuses du jeune Consul ; après avoir peint la constance de sa résistance, la générosité de ses refus, son inébranlable fermeté contre les menaces et sa résignation lorsqu'il se vit exclu des fonctions publiques, le suit dans sa vie privée, cette vie d'étude et de méditation vers laquelle il aspirait toujours et où il fut encore poursuivi... La suppression de la classe des sciences mo-

rales et politiques, dont il était membre (Institut), ayant suivi de près son élimination du tribunat, il dit que s'il assista parfois aux réunions du *tridi,* où quelques écrivains que Buonaparte n'avaient pas séduits, frondaient les actes du pouvoir et se communiquaient, les uns aux autres, leurs regrets et leurs espérances, il ne s'associa jamais aux projets de ces derniers représentants de l'idée républicaine, projets qui n'avaient pour *résultat* que de stériles tracasseries. Ces banquets philosophiques, dit-il aussi, qui ne rappelaient guère les séances tumultueuses du club des Jacobins, ni les sombres complots de Babœuf, causaient cependant à Buonaparte une impatience et une irritation inexprimables.... Il usa d'autorité pour les suspendre.

Daunou était menacé de perdre son emploi de Bibliothécaire, « il voulut d'abord, dit l'auteur, en» voyer sa démission, mais les instances de ses amis, » des considérations qui prenaient leur source dans » un intérêt sacré, le déterminèrent à écrire (au con» sul devenu empereur) à Napoléon une lettre de dé» férence. Cette démarche qui lui coûta beaucoup, » obtint un succès (un résultat) inattendu; la place » d'Archiviste-Général qu'il ne sollicitait pas, lui fut » donnée. »

Ici se trouve le détail minutieux peut-être, mais bien honorable pour le nouvel Archiviste, de l'immense travail qu'il entreprit et qu'il termina : le clas-

sement des archives françaises et étrangères, « œuvre » prodigieuse qui, sous une autre direction, aurait » exigé un siècle, » et l'on s'étonne de voir que Daunou trouvait encore le temps de composer et de lire à l'Institut « des Mémoires sur des sujets de morale, » de philosophie et d'histoire, de publier le livre posthume de Rulhières *sur l'anarchie de Pologne*, » en comblant les lacunes qu'une maladroite amitié » avait faites dans le manuscrit original ; de continuer » l'abrégé chronologique du président Hénault ; de » faire paraître une édition de Boileau, avec des commentaires inspirés par la critique la plus judicieuse » et le goût le plus pur ; enfin..... de faire un *essai* » historique sur la puissance temporelle des Papes. »

On voit ensuite que l'empereur qui l'avait invité à composer plusieurs de ces ouvrages, le dernier en particulier, « crut que le moment était venu de le » rallier au principe de son autorité.... il arrive à » l'hôtel de Soubise.... et le prenant à part, il le » presse de nouveau d'accepter la place de Conseiller-» d'État. Un nouveau refus, exprimé sans faiblesse et » sans ostentation, lui prouva qu'il s'était trompé. Il » fit un geste de dépit et sortit brusquement sans » ajouter un seul mot. Quelques jours après néanmoins, il lui envoya le brevet de la Légion-d'Honneur.... que Daunou accepta enfin.... mais il repoussa l'emploi de censeur, auquel il fut nommé, à » sa grande surprise, et qui ne pouvait convenir à

» l'indépendance, à la fierté, à la délicatesse de son » caractère. Il alla plus loin : on voulut augmenter » son traitement d'Archiviste, ce qui eut été une jus- » tice plutôt qu'une faveur, mais.... il déclara que » ses services étaient suffisamment rétribués. »

L'auteur dit que la première Restauration qui *comprit assez bien les exigences de sa situation* (on lui reproche au contraire de ne les avoir pas comprises) n'exerça aucune rigueur contre Daunou. Ne devait-il pas se contenter de dire ce qu'il ajoute : « dont son » courage et son vote, lors du procès de Louis XVI, » eussent dû à jamais le couvrir. » On employa même son savoir en théologie : le mariage d'une princesse Russe se négociait, des scrupules religieux faisaient hésiter la famille royale.. « Daunou fit une dissertation » qui avait pour but d'établir que l'église grecque est » seulement schismatique et qu'aucun obstacle sé- » rieux ne saurait arrêter, en pareille occasion un » catholique romain... Cet *article* fut, dit-on, com- » muniqué au conseil de conscience... et lui parut » contenir des argumens plausibles; mais, on pré- » tend, qu'il ne pût vaincre les répugnances de la » duchesse d'Angoulême. Une autre version, plus » vraisemblable peut-être, attribue à une cause diffé- » rente la *rupture* de cette *union* (cette union qui » n'existait pas, ne pouvait être rompue, c'est la né- » gociation qui le fut); on soutient que la difficulté » avait été levée, que la princesse Russe consentait à

» abjurer le rit grec ; mais que ce mariage fut écarté
» par les conseils de M. de Talleyrand, partisan dé-
» claré d'une alliance exclusive avec la Russie. Quoi-
» qu'il en soit, n'est-il pas étrange de voir concourir
» à un événement qui eut influé d'une manière si no-
» table sur la royauté, un ancien Conventionnel pro-
» fondément attaché.... aux principes de la Révo-
» lution.

» Les cent jours ne changèrent rien à la position
» de M. Daunou, qui demeura étranger à la résur-
» rection aussi soudaine que passagère du régime
» impérial. Il n'en fut pas ainsi sous la seconde
» restauration... une destitution *plana* sur la tête du
» défenseur courageux de la vie de Louis XVI, du
» savant qui avait rendu des services signalés aux
» études historiques (il fut destitué)... Un instant il
» put craindre même d'être condamné aux douleurs
» de l'exil.... Et, au moment où ils lui enlevaient une
» position à laquelle il avait tant de droits, les minis-
» tres consultaient sa vieille expérience.... ils lui de-
» mandèrent un travail sur la question d'une am-
» nistie, et l'on devine aisément quels furent ses
» conseils.... Il fournit aussi des renseignemens his-
» toriques pour un nouveau Concordat.... Il fit enfin
» (chose étrange) un Mémoire sur les usages qui se
» rattachaient à la cérémonie du sacre.

» Des personnages influens... qui avaient faits des
» efforts infructueux.... pour le soustraire à l'*ukase*

» ministériel qui l'enleva aux Archives.... essayèrent
» de lui créer une occupation digne de lui .. ils l'ap-
» pelèrent à la rédaction en chef du *Journal des*
» *Savans*. Il était éminemment propre à l'œuvre dif-
» ficile de la critique; son intelligence lucide, nette
» et précise, son érudition presque universelle, son
» style correct, châtié, toujours clair, toujours élé-
» gant, convenait à cette mission si utile et si noble,
» qu'il est cependant bien *facile* de dégrader. Inac-
» cessible aux passions mesquines, aux petites haines
» qui désolent la république des lettres, il puisait une
» bienveillance et une aménité *intarissables* dans la
» bonté de son cœur. Sa modération n'excluait pas
» la finesse; il savait allier la sévérité des principes à
» l'indulgence de la forme, et lorsqu'il faisait appel
» aux vérités morales et aux préceptes de la saine
» littérature, il pouvait, sans crainte de représailles,
» attirer les regards sur ses nombreux ouvrages et
» sur sa vie irréprochable. »

Citer un semblable morceau, c'est en faire l'éloge.

En 1819, Daunou prenait possession de la chaire d'histoire au Collége de France, après un ajournement de deux ans à sa nomination proposée par les professeurs, et presqu'en même temps, nommé député, il rentrait dans la vie publique. Pour louer son *Cours d'études historiques*, l'auteur emprunte les paroles éloquentes de M. Aug. Thierry qui, de son côté, rapporte celles sorties de la bouche même de

Daunou, dans une de ses leçons ; en les consignant dans ce rapport, ces nobles paroles dignes d'être « conservées pour l'éternelle instruction des peuples et des gouvernements, » je sens bien, Messieurs, que je sors de mon sujet, car ce n'est pas Daunou que nous avons à juger, c'est son panégyriste ; mais je ne puis résister au désir de faire cette citation et quand vous m'aurez entendu, vous m'absoudrez, j'en ai l'intime conviction :

Puissent-elles, s'écriait-il un jour dans un élan d'enthousiasme, ces générations avides d'instruction, de liberté et de bonheur, devenir un peuple heureux et sage, à jamais incapable de supporter le joug du despotisme et de secouer celui des pouvoirs tutélaires ! Qu'elles sachent bien qu'il n'y a de lumières pures que celles qui perfectionnent les mœurs; qu'on cesse d'être éclairé quand on se déprave; qu'une nation n'est libre qu'à proportion qu'elle est juste, bonne et courageuse ; que les arts et les sciences ne sauvent de la servitude que ceux qu'ils préservent des vices, et qu'un peuple corrompu est une proie promise à la tyrannie, à peu près comme ces cadavres qu'on abandonne aux bêtes farouches (*lisez* féroces).

Revenons à l'écrit que nous avons à examiner : nous y voyons que, « à la Chambre des Députés..... » Daunou s'éleva avec force contre les entraves dans » lesquelles le pouvoir voulait emprisonner la presse,

» défendit.... l'indépendance et les droits de l'ensei-
» gnement, et, lorsqu'on voulut porter atteinte à la
» liberté individuelle ou modifier les lois électorales,
» il fit valoir les véritables intérêts de la nation et du
» gouvernement lui-même. *Ces discours*, aussi re-
» marquables par la forme que par la pensée, étaient
» pour ainsi dire des chapitres.... de son ouvrage po-
» litique le plus profond et le plus élevé : son *Essai*
» *sur les garanties individuelles*, devenu.... le code
» des peuples qui font l'apprentissage de la liberté.
» L'idée première de ce livre a dû germer dans la tête
» de son auteur, le jour où malgré ses éloquentes et
» énergiques protestations, il vit Louis XVI condamné
» et mis à mort. Elle avait mûri, durant le cours de
» sa vie publique, sous l'influence des événements
» auxquels il avait *concouru*, et l'expérience de 40
» ans d'études et d'observations lui avait prouvé que
» l'organisation sociale, à peine de bouleversements
» sans fin et de catastrophes effrayantes, devait repo-
» ser sur un petit nombre de principes immuables :
» bases sacrées et inviolables qu'on ne saurait ébran-
» ler sans exposer l'édifice à une ruine irréparable...
» Ce livre est le manuel le plus complet de la théorie
» constitutionnelle dont nous poursuivons depuis 25
» ans la réalisation, à travers tant d'obstacles et
» d'épreuves. Lorsqu'on lit ces pages qui respirent
» une raison si calme et si haute, on s'aperçoit bien-
» tôt que les idées qu'*il* exprime et qu'*il* propage,

» sont maintenant familières à tous les esprits. C'est » qu'*il* correspond si parfaitement aux nécessités de » notre époque, qu'*il* est devenu, en peu d'années, » la propriété commune de toutes les intelligences » élevées. »

Après cette appréciation juste et bien exprimée, de ce livre remarquable, nous voyons Daunou « tres- » saillir à la pensée du péril suprême que... les *fa-* » *tales* ordonnances de 1830 firent planer sur les » libertés publiques, s'empresser de faire le sacrifice » de sa sûreté personnelle, à la cause qu'il avait cons- » tamment défendue, et lorsque tout annonçait une » lutte meurtrière, funeste peut-être aux adversaires » du pouvoir, se placer, sans hésitation, à la tête du » mouvement insurrectionnel... proposer même de » constituer la Chambre des Députés en Assemblée » nationale; puis, lorsque la royauté fut vaincue, se » retirer à l'écart, » et loin de se prévaloir des nouveaux droits qu'il venait d'acquérir, pour se faire investir d'un emploi éminent, refuser de solliciter sa réintégration aux archives, dont la garde lui fut cependant rendue.

» Membre de la Commission chargée d'examiner » la (proposition de) mise en accusation des minis- » tres de Charles X, il prouva encore une fois que » nul sentiment de colère et d'animosité n'avait accès » dans son cœur.... Il contribua aux lois sur l'orga- » nisation du jury et des conseils municipaux; lors

» de la discussion sur l'hérédité de la pairie, il pro-
» posa un projet qui, d'après sa conviction, eut ré-
» généré cette institution... Il reconnaissait l'utilité
» d'un corps modérateur... mais il voulait lui impri-
» mer une direction nouvelle, en le soumettant à un
» mode de renouvellement plus conforme à l'esprit
» moderne...

» Défenseur avoué de la liberté de l'enseignement,
» il fit de *consolants* (lisez constans) efforts pour
» écarter (de la loi sur l'instruction publique), toutes
» les restrictions qui l'entravaient encore... son nom
» doit être inscrit parmi ceux des hommes honora-
» bles qui ont voulu que l'instruction, ce pain de
» l'intelligence, fût distribué à tous les enfants de la
» famille humaine. »

Après avoir mentionné le refus puis l'acceptation, par Daunou, de la dignité de Pair de France, l'auteur fait cette réflexion : « A partir de la Constitution
» de l'an VIII, sa vie politique, si elle nous offre de
» beaux et mémorables exemples de désintéressement
» et de vertu, ne se rattache plus qu'indirectement
» aux événemens immenses qui influèrent sur la des-
» tinée de notre pays. Nous ne le regrettons pas : à
» une époque où l'anarchie morale et intellectuelle
» règne aussi dans le domaine de la politique, sa par-
» ticipation aux affaires eut été infailliblement sou-
» mise à des controverses ardentes. L'homme de
» bien qui peut accomplir une mission utile à ses

» semblables, hors de l'enceinte tumultueuse où le » *genre humain* s'agite et combat, doit se féliciter » d'échapper aux misères, aux angoisses, aux inspi- » rations, à l'influence des passions du moment, sur- » tout lorsqu'il lui est donné de rendre à sa patrie » *un* de ces grands services qui ne sont pas exposés » aux interprétations des partis. »

Il y a là dedans une pensée juste, mais elle est rendue avec négligence : on peut féliciter un homme de bien de ce qu'il a échappé aux misères de la vie puplique à une époque d'anarchie ; mais on doit regretter qu'il n'ait pas eu l'occasion d'accomplir une mission utile à son pays; d'ailleurs, cette réflexion de l'auteur s'appliquerait mieux à l'époque qui a précédé l'an VIII, qu'à celle postérieure; la première a été réellement celle de l'anarchie, et c'est précisément quand l'ordre s'est rétabli que Daunou est rentré dans la vie privée. Peut-on dire que la *participation* d'un homme, aux affaires, est soumise à des controverses? ce n'est pas ce qu'à voulu dire l'écrivain dont nous avons déjà eu tant d'occasions de louer le style et la logique, tout en regrettant qu'il n'ait pas épuré sa composition.

Est-ce le *genre humain* qui s'agite dans un temps d'anarchie, n'est-ce pas un peuple tout au plus?

Dans cette phrase : les grands services qui lui est donné de rendre à sa patrie.... dans l'enceinte tumultueuse où etc.... ne sont pas exposés aux *interpré-*

tations des partis — la pensée de l'écrivain est tronquée ; elle embrassait certainement d'autres dangers que celui de l'interprétation.

Le passage qui suit celui que nous venons de citer, ne donne pas lieu aux mêmes critiques : « Plus d'une » fois, depuis le commencement de notre travail, » nous avons trouvé devant nous, dit l'écrivain, un » obstacle qu'il était presqu'impossible d'écarter. Les » faits que nous racontons sont si près de nous, la » consécration du temps manque tellement aux sys- » tèmes soumis à notre examen, la tombe des acteurs » du drame révolutionnaire est si récente, que nous » avons dû nous abstenir de prononcer sur les hom- » mes et sur les choses, et nous placer tout *simplement* » au point de vue du citoyen intègre dont nous racon- » tions la vie. Les convictions personnelles doivent se » taire, parce que, à moins d'une certitude absolue, il » n'est pas permis de condamner ce qui est, pour ainsi » dire, encore.

» Narrateur fidèle et ému *des* belles actions que jus- » tifiaient les lumières irréfragables de la morale éter- » nelle, nous avons évité de prononcer sur la valeur » *des* opinions philosophiques et des théories politi- » ques sur lesquelles la postérité seule pourra pronon- » cer ses imprescriptibles arrêts.... »

Mais n'y a-t-il pas là des contradictions? N'est-ce pas dire qu'on a évité un obstacle inévitable? Sans doute il est *absolument*, et non pas *presque* impossi-

ble d'écarter cet obstacle, aussi l'auteur ne l'a-t-il pas fait, il a jugé les choses et même les hommes, ainsi que les opinions philosophiques, et il le devait, il l'a fait avec une grande réserve, à l'égard des hommes particulièrement, parce que leurs cendres ne sont pas encore refroidies ou que leurs enfans sont encore au milieu de nous ; mais c'est aller trop loin que de dire que les convictions personnelles doivent se taire sur les choses : il n'est pas seulement *permis*, il est *prescrit* par la *morale éternelle*, de condamner les actions criminelles, les opinions dangereuses, alors mêmes *qu'elles sont encore*, sans s'en remettre à la postérité dont les arrêts, quoiqu'on en dise, ne sont ni toujours justes, ni imprescriptibles.

« Si la circonspection, poursuit l'auteur, est le » devoir de tous, lorsqu'il s'agit d'opinions que des » hommes de cœur croient et défendent encore aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir nous » placer pour louer M. Daunou sur un de ces terrains » privilégiés où elles peuvent se rencontrer sans se » combattre » et il parle de la collaboration de ce dernier des oratoriens et de dom Brial le dernier des bénédictins (secondés par Messieurs de Pastoret et Guiguené) à la continuation de *l'histoire littéraire de France*, entreprise par dom Rivet. Dans ce travail dont Daunou s'occupa pendant 25 ans, « il *poussa*, » dit-il, la conscience jusqu'au scrupule, jusqu'à » l'oubli de ses propres opinions.... Lisez la vie de

» St-Bernard, celle de Pierre-le-Vénérable, et sur-
» tout, dans l'essai sur les Lettres au 13me siècle, le
» portrait de Louis IX, vous comprendrez aussitôt
« que l'auteur s'est transporté, sans arrière-pensée,
» sans prejugé moderne, au milieu des siècles dont il
» devait tracer le tableau. Sa parole est sévère; il
» anéantit sa personnalité *derrière* les grandes scènes
» qu'il dépeint.... Nul dénigrement, nulle raillerie,
» une impartialité constante et calme qui comprend,
» juge et apprécie, conformément à la vérité; un
» respect continuel pour les âges qu'il raconte, pour
» celui qui l'écoute; un amour de l'humanité, une
» vénération pour le passé, des espérances pour l'a-
» venir qui se manifestent.... par la gravité de la
» pensée, et par l'élévation du style.... Les articles
» de Brial et de Daunou se reconnaissent au même
» caractère de simplicité sérieuse; on croirait qu'ils
» sortent de la plume des anciens Bénédictins (qu'ils
» ont été écrits sous les arceaux paisibles du monas-
» tère....) »

Le portrait de dom Brial, qui donne lieu à une comparaison entre ce savant bénédictin et le savant oratorien, son collaborateur, aurait pu être placé dans les notes, comme l'a été une notice sur l'institut de l'Oratoire, « qui exerçat sur toute la vie de » Daunou, une influence incontestable. »

Ce morceau remarquable par sa clarté, sa concision, par toutes les qualités que sa nature comporte,

fait trop d'honneur à son auteur, pour que nous hésitions à le transcrire ici en son entier ; nous regrettons seulement que la sévérité de sa conclusion ne soit pas adoucie, en faveur d'un grand nombre d'oratoriens.

« A la fin du règne de Henri IV, l'église de France » était dans une situation déplorable ; toutes les plaies » que la guerre civile avait faites, saignaient encore, » et après les luttes convulsives qui avaient déchiré » le royaume, il fallait du temps pour que tout rentra » dans le calme et dans l'ordre. Plus d'un scandale » désolait encore la Cour de Rome ; le protestan- » tisme vaincu, conservait assez de vie pour pro- » longer l'anarchie intellectuelle et morale. La foi, » dévastée par le fanatisme et affaiblie par l'hérésie, » allait s'allanguissant. En ce moment, une sainte » demeure, vit une scène obscure et cachée, qui eut » un immense retentissement. Trois hommes de bien, » unis par la sincérité de leur croyance et par leur » amour de la France, s'y rencontrèrent. C'étaient » le P. Bourdoise, dont la postérité a presque oublié » la mémoire respectable — Pierre de Bérulle, qui » fut l'exemple de son siècle — St-Vincent-de-Paul, » qui est encore aujourd'hui et à jamais le type le » plus populaire du dévouement et de la charité. Ils » s'entretinrent des maux de l'Église et ils se consul- » tèrent sur les moyens qui pouvaient y rémédier. » Après de longues délibérations, ils s'en remirent à

» Dieu du soin de leur suggérer une idée propre à » seconder ses desseins. Ils s'agenouillèrent et prièrent long-temps, puis ils se communiquèrent les » projets qui avaient été suscités dans leur esprit. » Le Père Bourdoise, frappé des désordres affligeants » qui désolaient le sacerdoce, avait conçu le plan » d'une Communauté destinée à rétablir dans toute » sa pureté la discipline ecclésiastique. Vincent-de-» Paul, dans le cours de ses voyages à travers la » France, s'était persuadé que l'enseignement religieux manquait au peuple, et proposa de constituer » un Institut de missionnaires qui recommenceraient » les travaux de l'Apostolat. L'entreprise de Pierre » de Bérulle était plus vaste et plus difficile. Il avait » dessein de fonder une Communauté spécialement » destinée à étendre à toutes les classes de la Société » le bienfait d'une instruction conforme aux inspirations de la philosophie chrétienne, et de réunir » dans ce but, sous les prescriptions d'une règle » moins exigeante que toutes les autres, les hommes » de savoir et de foi qui désiraient s'éloigner du » monde ponr consacrer leur vie entière à l'étude de » la science et aux fonctions de l'enseignement. Cette » mémorable Confrérie donna naissance à la Congrégation de l'Oratoire.

» Cet Institut se montra long-temps fidèle à la mission pour laquelle il avait été fondé et parvint à se » soustraire aux intrigues ténébreuses qui succé-

» daient aux agitations de la Ligue et aux horreurs » de la guerre civile. Ses progrès extraordinaires le » désignaient aux ambitions rivales qui remuaient en- » core la France, après l'avoir ensanglantée. Le fa- » meux abbé de St-Cyran, le père du Jansénisme, » comprit aussitôt qu'il pouvait l'opposer à la société » célèbre qu'il avait l'intention de combattre et il » songea à l'initier à ses doctrines religieuses. De » Bérulle eut soin de repousser ses tentatives et il se » plaça en dehors des menées obscures qui l'eussent » infailliblement perdu. Etranger aux luttes dange- » reuses qui finirent par épuiser l'église de France ; » l'Oratoire était un terrain neutre où tous les partis » pouvaient se rencontrer sans colère. Cette sage po- » litique le servit efficacement : ses colléges couvri- » rent bientôt la face du royaume, l'on vit sortir de » son sein une foule d'hommes illustres, savants, » professeurs, écrivains qui ne devaient pas une re- » nommée passagère au caprice du moment et aux » chances des disputes théologiques. Alors Bossuet, » qui suivait aussi avec une sagesse consommée, cette » ligne de conduite, en fit un magnifique éloge dans » une de ses oraisons funèbres.

» Il n'en fut pas toujours ainsi : au moment où la » querelle du Jansénisme paraissait terminée, l'Ora- » toire, par une inconcevable faute, adopta les doc- » trines qu'il avait jusqu'alors repoussées. Cette ten- » dance devint si évidente, son orthodoxie parut si

» suspecte, que l'héroïque prélat de Marseille, le » célèbre Belzunce, se crut obligé de refuser la prê- » trise à ceux qui sortaient de ses colléges. L'in- » fluence du système de scepticisme, que l'on nomme » la philosophie du 18e siècle, activa encore ce tra- » vail de désorganisation. Le schisme s'introduisit » dans la Congrégation. Deux partis s'y formèrent, » celui des partisans de l'institution primitive, qui « voulaient la ramener à l'esprit de son origine, celui » des novateurs qu'entraînait la confiance de la jeu- » nesse et qui se prêtaient à un compromis avec les » exigeances du temps. Les partisans de cette dernière » opinion prirent à peu près le dessus, et dès-lors » des premiers signes qui présageaient la révolution, » ils l'acceptèrent, ils la saluèrent d'avance comme » l'aurore du jour radieux qui allait se lever sur » l'Europe. Ils sont les promoteurs du mouvement » qui tente de donner une forme chrétienne à la ré- » génération de la France, et lorsque leurs efforts » eurent avorté après l'anéantissement de l'œuvre de » Pierre de Bérulle, on retrouve des Oratoriens dans » les rangs des défenseurs de la révolution, et il faut » le dire, parmi ces hommes qui ont laissé une san- » glante mémoire. »

Je terminerai enfin cette analyse de la composition n° 2, en en citant textuellement la brillante péroraison :

« Les grandes crises sociales, qui ouvrent à l'hu-

» manité une ère nouvelle et qu'on appelle révolu-
» tions, n'agissent pas seulement sur les institutions
» qu'elles abolissent ou qu'elles font naître : elles
» exercent encore une influence importante sur les
» hommes qu'elles placent au premier rang sur la
» scène du monde. Dans les temps ordinaires, ceux
» qui sont marqués du sceau d'une haute vocation,
» se manifestent et s'élèvent d'après les lois générales
» et prévues qui ne laissent presque rien aux caprices
» des circonstances. Aux époques de renouvellement,
» au contraire, ils sortent, pour ainsi dire, violem-
» ment des entrailles de la société comme ce héros
» de l'âge antique, qui vint à la lumière en déchirant
» le sein maternel. Alors apparaissent ces puissantes
» individualités qui résument en quelque sorte les
» passions du moment, et qui semblent la personni-
» fication vivante des éléments énergiques qui pré-
» parent l'œuvre de la régénération. N'en est-il pas
» ainsi pour le grand mouvement qui a changé, à la
» fin du 18e siècle, la face de l'Europe? Mirabeau,
» c'est l'éloquence irrésistible et véhémente, qui en-
» traîne, subjugue et foudroie : ardente comme les
» instincts qui la nourrissent, solennelle comme les
» faits qu'elle annonce, puissante comme les prin-
» cipes qu'elle proclame; Danton, l'audace d'une
» ame dominée par des penchants effrénés, qui com-
» mande la veille de sang-froid un massacre, et le
» lendemain se prend de pitié pour les victimes;

» St-Just, l'esprit de système qui s'incarne dans une » forte nature et conduit, à travers des voies san- » glantes, à je ne sais quel idéal terrible qui lui pa- » raît la loi de l'avenir ; Robespierre, la conviction » fanatique d'un chef de secte, qui passe sur la terre » en portant dans ses mains le symbole voilé de sa » conception politique, qui affronte et accepte les » crimes, suscite des dévouements et des haines sans » bornes, poursuit son but avec une habilité con- » sommée et une rigueur implacable, frappe ses en- » nemis sans remords et sacrifie ses amis sans hésita- » tion, et victime à la fin d'un arrêt que sanctionne » la postérité, après avoir excité une admiration exa- » gérée, laisse derrière soi une mémoire odieuse et lè- » gue à l'histoire une énigme dont elle n'ose approfon- » dir le sens. Les noms de Hoche et de Marceau, ne » rappellent-ils pas à jamais la valeur guerrière et l'en- » thousiasme patriotique? Napoléon, aux rives d'Ar- » cole, sous les voûtes de Notre-Dame ou sur le lit de » mort de Ste-Hélène, n'est-il pas vraiment l'image » vivante du génie souverain qui s'empare d'une épo- » que, la maîtrise, l'absorbe dans sa volonté toute » puissante et s'élève enfin, à l'heure de l'agonie, à » la hauteur du martyre ?

« Au milieu de ces représentants sinistres ou ra- » dieux des idées diverses qu'engendra cette convul- » sion sociale, si l'on recherche celui des vertus sim- » ples et modestes, de la probité politique, du désin-

» téressement et de la constance, on rencontre le
» citoyen dévoué et intègre dont nous venons de sui-
» vre la destinée. Sans doute, il ne nous apparaît pas
» à travers le prestige d'une gloire éclatante; nous nous
» en félicitons : sa mémoire pacifique et respectable
» est plus *légitime*, plus durable, moins sujette aux
» retours d'opinion. Né dans les rangs de la bourgeoi-
» sie au moment où son règne allait commencer, il
» oublia tout pour embrasser les convictions chaleu-
» reuses qui animèrent tous les cœurs. Il voua un éter-
» nel attachement aux principes nouveaux que la ré-
» volution inaugurait et dès-lors, il ne dévia jamais
» de la route qu'il avait choisie. Les excès qui souil-
» lèrent cette noble cause, les persécutions, l'ajour-
» nement indéfini de ses espérances, les séductions
» du pouvoir, l'action du temps, rien ne put ébran-
» ler sa croyance indestructible. Il sut toujours trou-
» ver en lui-même des dédommagements inapprécia-
» bles. L'étude, la science, les lettres, lui ouvrirent
» une route immense où son esprit infatiguable s'a-
» vança à la poursuite de la vérité. Son éloge peut se
» renfermer dans un mot : il traversa une révolution
» sans transiger jamais avec sa conscience.

» Un monument simple et durable, souvenir et
» hommage de ses concitoyens, va s'élever dans sa
» ville natale, sur cette terre de l'Artois qui a pro-
» duit tant d'hommes illustres et vers laquelle, à son
» dernier soupir, il tournait encore ses regards. Une

» colonne de marbre, une image de bronze où le ci-
» seau reproduira ses traits révérés, voilà ce que le
» respect de ses concitoyens offrira à sa mémoire.
» Quelle sera la signification de ce témoignage de vé-
» nération? Quel enseignement descendra dans l'âme
» de ceux qui contempleront l'effigie consacrée par
» la reconnaissance? Ce monument nous apprendra
» cette grande vérité : il n'y a rien de plus digne de notre
» émulation que les vertus fortes et austères, que la
» conscience inspire, que la morale sanctionne, que
» le malheur éprouve et rend indestructibles. Les ri-
» chesses disparaissent dans le gouffre du temps. La
» renommée ne laisse après elle qu'un fantôme éphé-
» mère; et les pâtres du désert, au milieu d'une ma-
» gnificence évanouie, appuient leurs tentes d'un jour
» contre les colonnes brisées des palais inconnus. Ce
» qui demeure, ce qui survit aux empires et aux siè-
» cles, c'est l'enseignement profond et impérissable
» que les générations reçoivent des hommes de bien
» qui consacrent leur vie à la pratique du dévoue-
» ment et au culte de l'humanité. C'est là un héritage
» que l'épée des conquérants ne saurait diminuer
» et dont les bornes sacrées ne sont pas renversées
» par l'effort du temps. Aujourd'hui que le contre-
» coup de commotions terribles ébranle encore le sol
» où nous marchons, au milieu de cette attente uni-
» verselle que partage le monde entier, conservons
» intact entre nos mains *incorruptibles* les traditions

» de probité, de désintéressement et de vertu que rien
» n'a pu interrompre au milieu de nous. Aimons d'une
» affection sans arrière-pensée cette France si belle,
» si noble, si héroïque, ce sol où sommeillent nos pè-
» res, cette patrie bien-aimée qu'ont arrosée tant de
» sang et de larmes, cette métropole de l'intelligence
» et de la gloire. Si nous trouvons moyen de la servir,
» chacun selon nos forces, si nous sommes appelés à
» mettre la main à la charrue qui tracera le sillon de
» l'avenir, pour nous proposer l'exemple de la persé-
» vérance et du courage; songeons à Daunou ! »

Messieurs, après avoir entendu la lecture de ces fragmens, vous devez vous attendre à une proposition favorable à l'auteur de la composition qui renferme des morceaux aussi saillans, et peut-être vous étonnerez-vous de ce que l'un de vos commissaires n'a pas partagé, à cet égard, l'opinion bien prononcée des quatre autres. Peut-être aussi trouverez-vous que votre commission a été bien sévère en décidant qu'elle ne vous proposerait pas de décerner à cet écrivain le prix entier de 300 fr. ; mais seulement une médaille de la valeur de 150 fr. Si elle avait eu à apprécier le mérite littéraire que son œuvre décèle, elle eût été d'avis, j'en ai la conviction, de lui accorder, sans l'effeuiller, la couronne à laquelle il pouvait prétendre; mais c'est cet œuvre tel qu'il vous l'a adressé et non pas tel que sa plume élégante et vigoureuse aurait pû le produire, qui était soumis à notre appréciation, et

quatre de vos commissaires ont pensé que vous ne pouviez pas justifier, par un excès d'indulgence, le peu de soin qu'il a apporté à rendre sa composition digne de son sujet, en la purgeant des fautes qui en déparent quelques parties. Il était bien en état de le faire, je le répète, et il ne peut s'en prendre qu'à lui, ou à des circonstances qui l'ont maîtrisé, si son triomphe n'est pas complet. Il prendra bientôt sa revanche, j'en ai le pressentiment, en traitant un des sujets que vous venez de mettre au concours, pour 1842, et qui convient parfaitement à la nature de son talent.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE,

par M. Ledieu, membre résidant.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les pièces de poésie qui vous ont été adressées, pour le concours de 1841.

La poésie a une langue particulière, dans les partages qui se sont faits entre elle et la prose, elle est convenue de ne se montrer qu'avec une parure très-riche, ou du moins très élégante; et l'on a remis entre ses mains toutes les couleurs de la nature, avec l'obligation d'en user sans cesse, et l'espérance du pardon si elle en abuse quelquefois.

C'est la nature qui fait le poète, c'est elle qui met

dans son âme ce feu divin qui donne la noblesse et la vie à la parole, à la pensée.

Si vous lisez les 15 poèmes que nous avons eu à examiner, vous verrez que leurs auteurs paraissent ignorer que la langue, que l'on parle au Parnasse, a une grammaire dont on ne saurait trop étudier les préceptes et respecter lois. Et vous le dirai-je, Messieurs, dans cette production, nous n'avons point trouvé une seule pièce digne d'être mentionnée honorablement.

Les nos 1 et 5 ont pour titre, le premier, *le Tombeau de Napoléon;* le second, *la Distribution de croix au camp de Boulogne.*

Ces pièces contiennent un amas de termes prosaïques et de figures incohérentes.

Le no. 2 intitulé : *Epître à un publiciste.* Les vers sont plats, la facture est mauvaise. En voulant être mordant, l'auteur n'a réussi qu'a faire des vers détestables. C'est à l'abbé Lamennais qu'il s'adresse en ces termes :

> A toi prêtre, je veux consacrer une veille
> A célébrer ta gloire, écoute! à ton oreille,
> Ce mot de gloire a bien le droit de retentir,
> La gloire, elle t'énivre! elle te fait sentir,
> Savourer, etc.

Plus loin, le poète nous le représente comme un rénégat, un homme sanguinaire.

On peut ne point partager les opinions d'un écri-

vain, il y a toujours de la lâcheté à l'attaquer comme le fait l'auteur de ce poème.

Le n°. 9 est intitulé : *Les Femmes.* L'auteur commence par remercier ce siècle *bel et galant* d'avoir tiré les femmes de l'oubli dans lequel elles vécurent pendant les siècles précédens. Plein d'admiration, il s'écrie :

> Ils ne sont plus ces temps d'odieux esclavage
> Où repliant en elle génie et courage
> Maudissant sous le joug sa force et sa vertu
> L'épouse gémissait sous un maître absolu.

Dans une suite de mauvais vers, il nous dit comment les châtelains et les barons sans entrailles, tenaient leurs épouses sequestrées dans leurs donjons, et se servant d'une comparaison triviale,

> Puis d'une femme esclave ils torturaient le flanc
> Comme un coursier couvert d'une écume de sang.

Ne croirait-on pas en lisant ces vers que l'auteur va faire la louange des femmes? Mais, il vous dira, plus loin, comment elles ont employé cette liberté que ce siècle leur a donné. A peine la religion et la raison eurent-elles rendu la femme égale à l'homme, que

> L'époux enthousiaste, aveuglé par l'amour
> Voulut sur le pavois l'élever à son tour.
> Il la proclama reine, et, vassal débonnaire
> Suivit à pied le char de son idôle altière.

Les vieux abus ont été remplacés par d'autres non moins grands.

> Et quel âge jamais vit de pareils excès?
> Quand le libertinage eût-il plus de succès,
> Quand vit-on l'impudeur à ce point honorée?
> Quand du fat triomphant la honteuse livrée
> Au mépris de l'honneur eût-elle plus d'honneur?

Depuis ce temps l'urbanité n'est qu'hypocrisie et la galanterie un égoût, depuis ce temps les faveurs des grands ne nous sont accordées que par le déshonneur des femmes.

> L'opprobre fut pour eux le chemin des honneurs,
> Et c'est aux mêmes prix qu'ils rendent leurs honneurs.

En terminant son poème, l'auteur accuse la femme, de gâter la nature de son enfant, de le gorger de bonbons et de mille fadaises, de lui torturer le corps et l'esprit, de le faner, de l'abougrir, etc., et par cela même de ne donner à l'Etat que des hommes énervés.

Je n'aurai point analysé ces idées aussi longuement, si on avait combattu l'auteur d'Emile, lorsqu'il les émit. La femme est loin d'être coupable de toutes les fautes qu'on lui impute. La mère, est il est vrai, la véritable nourrice, mais, le véritable précepteur, n'est-ce point le père? Là ou cesse la tâche de l'une, commence celle de l'autre. L'enfant sera mieux élevé par un père judicieux et borné, que par la mère la plus habile; car le zèle suppléera mieux au talent, que le

talent au zèle. Que fait l'homme pour négliger ce soin, il invoque ses affaires, ses fonctions, ses devoirs. Ah! ses devoirs : sans doute le dernier est celui de père.

La Mélomanie, tel est le titre du poème n°. 10. L'auteur parodie la satire de Boileau intitulée les *Embarras de Paris*. Il déplore le penchant que toutes les classes de la société ont pour la musique.

> Humaine déité, folle mélomanie
> C'est toi seule aujourd'hui que ma muse châtie
> Peu sensible à l'éclat dont tu brilles aux yeux,
> Je te dois de fouetter tes succès furieux.
> D'étouffer les sons sourds qu'ici, là tu répètes,
> De briser tes pistons, tes cors et tes trompettes.

Son premier vers contient un pléonasme; qu'est-ce que la mélomanie, sinon la passion de la musique portée à l'excès. Les autres vers sont durs à l'oreille et dénotent une bien grande négligence chez l'auteur.

Les emprunts qu'il fait à Despréaux sont trop fréquents, il n'est point assez riche de son propre fonds pour que de tels emprunts ne fassent point tâche.

> Qui frappe l'air, bon Dieu! de ces voix glapissantes?
> Qui fait crier l'archet sur ces cordes *sifflantes?*
> Quel démon tapageur, va, semant par les airs,
> Le vacarme confus de ces troubles concerts?
> En tous lieux je n'entends que marmot qui solfie,
> Que piano qui ronfle ou fillette qui crie;
> Que flûte soupirante, etc.

La musique a fait irruption partout, allez chez

Gillot, l'épicier, Martin, le maçon, Fiéron, le mercier,

> A peine de leur seuil vous franchissez l'entrée,
> Que par un piano votre oreille attirée,
> Peut juger des efforts que l'orgueil fait céans
> Pour l'éducation des Babets de quinze ans.

La fièvre de la musique n'a point encore atteint ce paroxisme. Les expressions dont se sert souvent l'auteur, ont besoin d'être mûries; ses vers, en général, ont pour défaut la prolixité.

Le Poème n° 7, est intitulé *la Translation des cendres de Napoléon à Paris.* Ce sujet demandait beaucoup d'élévation dans les idées, de noblesse dans l'expression et de richesse dans la rime. Loin de posséder ces qualités, cette pièce contient un grand nombre de fautes de prosodie.

Les n^os^ 3, 4, 12, 13 et 14, ne nous offrent rien de remarquable, aussi les passerai-je sous silence.

Le n° 8, intitulé l'*Esclave d'Europe*, contient quelques vers dont la versification paraît facile.

Méhémet-Ali comptait parmi ses esclaves un jeune Européen d'une beauté remarquable : après avoir dépeint longuement, le délicieux palais de Méhémet, c'est là, nous dit-il, que l'enfant de la Germanie, passait des jours flétris dans un dur esclavage; car Ali, sombre et cruel, le traitait avec dédain. Un jour, la colère sur les lèvres et le sourcil froncé, il l'aborde :

> Quel nom porteras-tu dans mon brillant palais,

Dis, esclave d'Europe, Ali te le demande?...
Approche, trembles-tu?... Viens ça que je t'entende :
Parle ; quel nom veux-tu ? Car tu sais que jamais
Je ne t'appellerai des noms durs et bizarres
De ton rude pays aux syllabes barbares....
Quel nom porteras-tu ? Tu ne dis mot... Eh ! bien
Je t'appelle Sélim, et maintenant, peut-être,
Avec ce nouveau nom tu plairas à ton maître....

Dans ces vers, la versification est facile ; ceux qui suivent sont surchargés d'épithètes mal choisies.

Le poème n° 9, intitulé l'*Inondation*, contient quelques beaux vers, mais, en général, le style n'a point cette simplicité que réclame ce genre de poésie. Dans un second paragraphe, l'auteur compare l'émeute à l'inondation ; les rapports qu'il établit, manquent souvent de justesse.

Le n° 6, est intitulé *les Faucheurs*. Dans cette pièce, le poète peint les douceurs de la vie pastorale. Dans sa première stance, il fait des fautes de géographie, de prosodie et un mauvais choix d'épithètes.

Pour obtenir une rime riche, il transporte Vaucouleurs sur les bords de la Seine, au lieu de laisser cette petite ville, chef-lieu de canton, sur la rive gauche de la Meuse. L'auteur n'a point pris garde à la consonance et encore moins aux choix de ses épithètes ; car, pour rimer avec onde, il nous parle d'aubépines profondes.

Sur les bords enchantés où Mantes-la-Jolie,
Mire de ses trois tours, la tête énorgueillie,

De la Seine riante au riant Vaucouleurs
Qui lui verse en grondant le tribut de ses ondes,
S'étendent, entourées d'aubépines profondes
De grands prés, océan de verdure et de fleurs.
Là, quand reparaît juin, le père des chaleurs,
Avec sa courte nuit et sa longue journée,
Joyeux et l'arme au bras, de nombreux travailleurs
Inondent la prairie à leur faux destinée.

L'auteur n'a pas été plus heureux dans les stances qui suivent; nous y trouvons accumulés des expressions impropres, des vers prosaïques et des épithètes mal choisies.

A la tête de ces nombreux travailleurs, marche le plus vieux de la troupe, armé d'un fer usé, appendu l'hiver *sous* la cabane; c'est lui qui, du geste et de la voix, les excite au travail.

Allons garçons et jeunes filles,
Faites tomber sous vos faucilles,
L'herbe qu'attendent nos troupeaux.
Voyez-vous la verte prairie
Embaumée et toute fleurie?
Au bout sera notre repos.

Il est évident que l'auteur a besoin de faucille pour rimer avec fille; ce substantif ne convient pas, c'est la faulx, et non la faucille, que l'on utilise pour coucouper l'herbe des prés. Viennent ensuite deux stances de six vers chacune, pour dire que le soleil se lève; ce sont des longueurs fatiguantes pour le lecteur.

Les épithètes ne sont pas plus heureuses dans la cinquième stance.

> Allons mes enfans à l'ouvrage,
> Traçons-nous un large passage
> A travers ce champ diapré,
> Et que dans ces herbes profondes,
> Comme la rame dans les ondes,
> Notre faulx sillonne le pré.

Le verbe diaprer n'est plus usité, même en prose. Nous retrouvons encore l'adjectif profonde très mal employé, on dit un puits, un précipice profonds, on s'en sert quand on veut indiquer que le fond est éloigné de la superficie.

La stance septième contient une répétition de participes, de substances et d'adjectifs très désagréables à l'oreille ; tels sont, s'élevant, s'abaissant, fauchant, faulx, faucheurs, conserve, conservé, c'est beaucoup trop de redites pour six vers.

La négligence que je viens de signaler dans les sept premières stances, se rencontre dans toutes les autres. En somme, cette pièce ne présente aucune variété dans son récit et dans son tableau. L'auteur ne doit pas ignorer que l'églogue exige ces deux qualités.

DISSERTATION

SUR LE

DÉVOUEMENT D'EUSTACHE DE ST-PIERRE

et de ses Compagnons, au siége de Calais, en 1347,

par M. THIBAULT, membre résidant.

Au nom d'Eustache de St-Pierre, se réveillent les idées du plus grand héroïsme, du dévouement le plus sublime que l'amour de la patrie puisse inspirer. Cinq siècles ont contemplé avec admiration ce trait de courage et de grandeur d'âme, sans que le temps ait pu l'effacer du souvenir des hommes. La faulx du temps a respecté la couronne civique d'Eustache de St-Pierre et sa mémoire impérissable, plus durable que l'airain, passera dans toute sa gloire à la dernière postérité, comme un monument éternel d'orgueil pour la cité qui l'a vu naître.

Honneur à toi, homme intrépide, tes concitoyens gémissaient accablés sous le poids des calamités inséparables d'un siége long et opiniâtre. Un superbe vainqueur demandait pour trophée des monceaux de

cadavres. C'était ceux de tes malheureux frères. Victime volontaire, tu offris le sacrifice de ta vie pour les arracher à la mort. Honneur à toi !

Ce vainqueur impérieux, c'était Edouard III, roi d'Angleterre, qui se disant aussi le souverain de la France, unissait dans l'écusson de ses armoiries les lys aux léopards, et traitait Philippe de Valois de vassal. Le succès de ses armes l'avait porté sur les aîles de la victoire devant Calais, cette place était une des clefs de la France, aussi Edouard avait-il le plus grand intérêt à s'en emparer.

Je suis le Roi votre maître, disait-il orgueilleusement à Jean de Vienne, gouverneur de la ville, rendez-la moi ou je vous traite en rebelle.

Le Roi de France m'a confié la garde et la défense de Calais, je ne connais point d'autre souverain que Philippe de Valois. Telle fut la réponse de Jean de Vienne.

Cette réponse noble et digne, dicta la résolution d'Edouard. On était au 30 août 1346, dès ce jour le siége de Calais commença. Edouard avait pressenti que la lutte serait longue et terrible ; il connaissait le courage et la valeur des Calaisiens et leur attachement à leur Roi ; il n'épargna rien pour triompher de leur résistance ; des forces immenses furent employées à former un cordon autour de la ville, tandis qu'une flotte nombreuse tenait le port en état de blocus.

Depuis plus de dix mois, tout ce que le courage

peut enfanter de plus héroïque, avait signalé la défense des assiégés ; depuis plus de dix mois, ils supportaient avec constance toutes les privations ; leur vigilance était toujours la même, mais leur détresse était à son comble. Philippe de Valois, instruit de leur déplorable position et touché de leurs maux, fit déployer l'oriflamme et vint à la tête d'une armée nombreuse tenter de secourir ses fidèles sujets ; cette ardeur belliqueuse n'eût aucun résultat. Edouard, renfermé dans un camp entouré de retranchements inexpugnables, ne voulut pas accepter la bataille que Philippe de Valois lui fit offrir. Vainement deux Cardinaux, délégués par le Pape, tentèrent leur médiation, elle fut sans succès. Philippe donna alors le signal du départ à ses soldats, et les malheureux Calaisiens eurent la douleur de voir s'éloigner une armée dont la présence avait un instant ranimé leur courage et fait naitre en leurs cœurs l'espoir de leur délivrance.

Les habitants de la ville abandonnée aperçurent du haut de leurs remparts, la retraite du Roi. Ils poussèrent un cri, dit M. de Chateaubriand, comme des enfants délaissés par leur père. Convaincu, ajoute-t-il, qu'il n'y avait plus de secours à attendre, ils allèrent trouver Jean de Vienne et le prièrent d'ouvrir des négociations à cet égard ; mais Edouard était tellement irrité contre eux, qu'il ne voulut leur accorder aucun pardon, à moins qu'ils ne lui livrassent

six de leurs plus notables citoyens, têtes et pieds nus, la hart au col, les clefs de la ville et du château en leurs mains, pour en faire d'eux à sa volonté.

On conçoit quel dût être l'effroi des habitans lorsque ce terrible arrêt parvint à leur connaissance; la consternation fut générale ; on n'entendait que pleurs et gémissements parmi ce malheureux peuple que la cloche du beffroi avait rassemblé sur la place. Une hécatombe de six victimes humaines offertes en holocauste pour apaiser le courroux du vainqueur, lui semblait un châtiment plus affreux que la mort même; l'inquiétude était extrême; la douleur sur tous les visages, le désespoir dans tous les cœurs, on se regardait en frémissant cherchant avec anxiété les six rédempteurs du salut de la ville; quelle horrible situation !

Du sein de la foule, un homme se lève ; tous les yeux sont à l'instant fixés sur lui. C'était Eustache de St-Pierre, le plus riche et le plus éminent des citoyens de Calais; à sa vue, la foule éplorée sent un rayon de calme luire dans son âme; il parle, et attentive elle écoute en silence, mais non sans émotion, ces paroles nobles et touchantes, que l'historien Froissart rapporte dans le style de l'époque : « Sei-
» gneurs grand pitié et grand meschef serait de laisser
» mourir un tel peuple que cy est par famine ou au-
» trement, quand on y peut trouver aucuns moyens,
» et si ce serait grand'aumône et grande grâce envers

» notre Seigneur, que de tel meschef le pourrait gar-
» der, je en droit moi, ai si grand'espérance d'avoir
» grâce et pardon envers notre seigneur, si je meurs
» pour ce peuple sauver, que je veuil être le premier,
» et me mettrai volontiers en pur ma chemise, à nu
» chef, la hart au col en la merci du roi d'Angle-
» terre. » Quand sire Eustache de St-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla aouser (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds pleurant tendrement et était grand'pitié de là être et eux ouïr, écouter et regarder.

Secondement, continue Froissart, un autre très honnête bourgeois et de grand'affaire, et qui avait deux belles demoiselles à filles, se leva et dit aussi qu'il ferait compagnie à son compère sire Eustache de St-Pierre, et appelait-on celui-ci sire Jean Daire.

Après se leva le tiers qui s'appelait sire Jacques de Wissant, qui était riche homme de meubles et d'héritage, et dit qu'il ferait à ses deux cousins compagnie, aussi sire Jacques de Wissant son frère, et puis le 5e et puis le 6e, et se dévêtirent là ces six bourgeois, tous nus en leurs braies et leurs chemises, en la ville de Calais, et mirent hart en leur col, ainsi que l'ordonnance le portait et prirent les clefs de la ville et du chatel, chacun en tenait une poignée.

Dans cet état humiliant, mais que leur belle action rendait honorable, ces généreux citoyens se disposent à marcher au supplice qui les attend. Ils ont

pour cortége la population toute entière : on arrive aux portes de la ville, la barrière s'ouvre, et le gouverneur, les larmes aux yeux, dit à Gauthier de Mauny, un des officiers d'Edouard : « Je vous délivre » comme capitaine de Calais, par le consentement » de tout le peuple de cette ville, ces six bourgeois, » et vous jure que ce sont et étaient aujourd'hui les » plus honorables et notables de corps, de chevance » et d'ancesterie de la ville de Calais, et portent avec » eux toutes les clefs de la ville et du châtel, si vous » prie, gentil sire, que vous veuillez prier pour eux » au gentil Roi d'Angleterre pour ces bonnes gens » qu'ils ne soient mis à mort. »

A quoi Mauny répondit : « Je ne sçay que monsei- » gneur le Roi en voudra faire, mais j'en fairay mon » pouvoir. »

Alors Jean de Vienne rentra dans Calais, les bourgeois arrivés au camp d'Edouard, se mirent à genoux devant lui et dirent, en joignant les mains : « Gentil sire et gentil Roi, veez nous six qui avons été » d'ancienneté bourgeois de Calais et grands mar- » chands, si vous apportons les clefs de la ville et du » châtel de Calais et les vous rendons à votre plaisir, » et nous mettons en tel point que vous nous veez en » votre pure volonté, pour sauver le demeurant du » peuple de Calais, qui a souffert moult de griévetés; » si veuillez avoir de nous pitié et merci, par votre » très-haute noblesse. »

Le Roi les regarda très ireusement, car il avait le cœur si dur et si épris de grand courroux, qu'il ne put parler, et quand il parla, il commanda que on leur coupât tantôt les têtes; tous les barons et chevaliers qui là étaient survenus et mêmement la Reine d'Angleterre, en pleurant priaient si acertes que faire pouvait au Roi qu'il en voulût avoir pitié et mercy; mais il n'y voulait entendre, a donc fit la noble Reine d'Angleterre grand'humilité, qui était durement enceinte, et pleurait si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvait soutenir. Si se jeta à genoux pardevant le Roi, son seigneur et dit ainsi : « Ha ! gentil sire, depuis que je repassai la mer en » grand péril si comme vous savez, je ne vous ai rien » requis ni demandé, or vous prié-je humblement et » requiers en propre don que pour le fils de Ste-Marie » et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces » six hommes mercy.

Le roi attendit un petit à parler et regarda la bonne dame sa femme, qui pleurait à genoux moult tendrement; si lui amollia le cœur, car envis l'eut courroucée au point où elle était; si dit: « Ha ! dame j'aimasse trop mieux que vous fussiez autre part que cy, vous me priez si acertes que je ne le vous ose econduire, et combien que je le fasse envis, tenez je vous les donne : si en faites votre plaisir » la bonne dame dit : « Monseigneur très grand merci ! lors se leva la reine et fit lever les six bourgeois et leur

ôter les chevestres d'entour leur cou et les emmena avec li en sa chambre, et les fit revêtir et donner à diner tout aise, et puis donna à chacun six nobles, et les fit conduire hors de l'ost à sauveté. »

Tel est, suivant Froissart, le narré des circonstances qui ont accompagné le dévouement d'Eustache de St-Pierre. On sent en lisant ce morceau que l'écrivain était pénétré des sentimens, qu'il fait aisément passer dans l'âme du lecteur, on sent que sa narration naïve et touchante est l'expression de la vérité et pourquoi en serait-il autrement? Froissart était contemporain du fait, il vivait dans l'intimité des seigneurs anglais; il était familier à la cour et protégé de la reine. Froissart a dû voir tout ce qui s'est passé et il en a tracé le tableau. — Ce tableau doit être considéré comme l'image fidèle des faits, car Froissart est un historien auquel on peut ajouter foi et qui tient un rang distingué parmi les anciens chroniqueurs. Froissart n'avait aucun intérêt à altérer les faits; cependant comme on a cherché a élever des doutes sur la vérité de son récit il ne sera pas inutile de joindre au témoignage de Froissart le témoignage imposant d'une foule d'autres historiens célèbres qui ont comme lui rapporté le fait et en ont par conséquent corroboré la vérité par leur autorité.

Un historien dont le témoignage à cet égard ne saurait être suspecté est sans contredit Jacques Meyer, qui vivait dans le quinzième siècle, sa parole est d'au-

tant plus grave et imposante qu'il est considéré comme l'un des restaurateurs des bonnes études en Flandre. Meyer reçut le jour près de Bailleul, ville voisine de Calais. On peut donc le dire compatriote d'Eustache de St-Pierre, il fut l'ami d'Erasme et professa longtemps les belles lettres avec distinction à Bruge et à Ypres et mourut curé de Blanckemberg (1).

On peut aisément se convaincre que la version de Meyer confirme entièrement celle de Froissart. Or, Meyer, comme nous l'avons dit, était compatriote d'Eustache de St-Pierre, il l'était aussi de Froissart

(1) On a de lui un ouvrage très estimé intitulé *Commentarii sive annales flandriarum.* Voici en quels formes il y parle du dévouement des six Calaisiens : Post gallorum discessum eduardus cùm perdere ferro et igni minaretur obsessos ob longinquam obsidionum et maximos sumptus, fletus tandem procerum suorum prœcibus has illis imponebat conditiones. Sex prœcipui totius oppidi ad supplicium producerentur si reliquam multitudinem salvam vellent, alioqui omnes ferro perituros. His in oppidum nunciatis fletus et ejuslatus ortus incredibilis, adeo ut nec ipse prœfectus joannes lacrymas teneret. Convocato senatu ut consuleretur qui forent producendi, cœteris cunctantibus Eustachius a sancto petri oppidi totius facile princeps surgit, se que pro misera multitudine devovit ne tam multi pereant, dicens se certi scire inventurum suam mercedem apud deum. Hic se jungit joannes ab ariaco surgit et jacobus à Wissanto vir locupletissimus, dicit que se velle adjungi suis duobus cognatis pro civium salutate, idem fecit petrus à Wissanto jacobi germanus quintus que et sextus quorum non invenio edita nomine.

Ce passage est extrait de la première édition de cet ouvrage imprimé à Anvers en 1561 et dont un exemplaire existe à la Bibliothèque d'Arras, sous le n°. 10626.

lui-même. C'est pour ainsi dire sur les lieux mêmes de la scène que Meyer en a tracé le récit et cela à une époque où le fait était encore palpitant de nouveauté, où son souvenir était encore dans tous les esprits, où l'admiration qu'il avait excitée n'était point effacée. A cette époque d'ailleurs les petits-fils des Calaisiens de 1347 vivaient encore ; Meyer a dû apprendre d'eux les détails qu'il nous a rapportés, il n'y a pas de doute qu'il a dû les interroger. Meyer n'a donc eu qu'à relater ce qu'il avait appris de source certaine et à l'enregistrer dans ses annales avec toute confiance. Meyer, disons-le, doit inspirer la confiance qu'il partageait et il doit d'autant plus faire foi que l'on sait qu'il n'a épargné ni recherches ni voyages pour perfectionner ses écrits qui lui ont valu une juste célébérité comme historien.

Deux autres historiens contemporains de Meyer et non moins dignes de confiance que lui, viennent encore confirmer son récit et celui de Froissart. Je veux parler des frères Dutillet, morts tous deux en 1570, l'un protonotaire et secrétaire du roi, l'autre évêque de Meaux ; le premier est auteur d'un recueil des rois de France ; le second, d'une chronique abrégée de ces rois. Ces ouvrages ont été imprimés à Paris en 1618. La reine d'Angleterre, dit l'évêque Dutillet, étant grosse d'enfant, demanda et obtint pardon du roi pour aucuns gentilshommes qui avaient la première autorité en ladite ville, lesquels avaient délibéré d'ex-

poser leurs vies à tous périls pour le salut de tous : et de fait se rendirent entre les mains d'Edouard et à sa discrétion pour sauvez le demeurant des assiégés, ce qui ne se fit sans le vouloir de Dieu.

Ecoutons maintenant Jean Dutillet dans son recueil des rois de France, ouvrage non moins estimé que celui de son frère ; il dit que six riches bourgeois, par grande humanité s'offrirent au hazard de la mort, pour sauver ledit peuple, disans et prononçans publiquement que Jésus-Christ qui avait souffert mort pour la Rédemption de l'humain lignage aurait pitié et leur pardonnerait leurs péchés s'ils mourraient pour sauver la vie de leurs concitoyens.

A ces deux autorités puissantes non-seulement par leur antiquité mais par la confiance que l'on attache au témoignage et à la parole des frères Dutillet, nous ajouterons celle d'un troisième historien qui fut aussi contemporain de Meyer et qui tient au rang distingué parmi les anciens historiens, c'est celle de Nicolas Vignier, historiographe de France sous Henri III. (1).

(1) Cet auteur, après avoir rapporté que le roi d'Angleterre s'étoit tellement retranché dans son camp et avoit si bien estoupé (bouché) tous les advenues, qu'il n'y eût moyen de le combattre sans perte, ni de ravitailler les assiégez, ajoute : que force fut de se rendre par composition qui fut telle que tous sortirent avec la verge blanche seulement, réservé six des principaux bourgeois de la ville aux choix toutefois des habitans qui demeurèrent entre les mains du roi d'Angleterre pour faire d'eux ce qu'ils eust peu de tous, mais il se trouva six des plus notables qui s'exposèrent volontairement et sans contrainte à ce danger pour

Pour ne laisser aucun doute sur la confiance qu'on doit apporter à la parole de Vignier, il nous suffira de nous rappeler qu'il prend soin lui-même d'avertir que sa composition est le fruit de l'instruction qu'il a pu tirer des histoires-annales et chroniques anciennes et modernes, imprimées et non imprimées, tant étrangères que de notre nation et des chartes authentiques et autres écrits faits sous autre titre que d'histoire. Son travail est d'ailleurs cité comme un ouvrage plein de recherches et d'actes tirés des trésors des diverses églises. Or, on sait que c'était là le véritable dépôt des archives historiques du royaume.

Occupons nous maintenant de l'examen d'un document infiniment important, qui doit peser ici de tout le poids de son antiquité et mettre dans tout son jour la vérité du récit de Froissart. Ce document précieux est une chronique de Flandre dont le manuscrit doit, dit-on. exister à la bibliothèque du roi. Cette chronique signale les événements historiques qui se sont passés jusqu'en 1383, elle est donc contemporaine. Il y a tout lieu de penser que son auteur a écrit les choses

en excepter les autres. Acte plus que romain, dit Vignier, eût tant d'efficace envers la royne d'Angleterre quelle se interposa d'un cœur généreux envers le roi son mary pour leur sauver la vie (1).

(1) Sommaire de l'histoire des Français, recueilli des plus certains auteurs de l'ancienneté en 4 livres, extraits de la bibliothèque historiale de Nicolas Vignier. Paris, 1579, in-folio.

de son temps et qu'il a dû être témoin de ce qui s'est passé au siége de Calais. On conçoit dès-lors toute la puissance de sa narration. Vainement objecterait-on qu'elle ne serait qu'un abrégé de Froissart, cette objection ne pourrait se soutenir devant la comparaison du style de cet auteur avec celui de cette chronique; il n'y a nulle parité ni identité ; vainement encore essayerait-on d'avancer qu'elle a dû être altérée par Denis Sauvage, qui l'a publiée pour la première fois en 1562, ce serait une erreur qui ne pourrait pas non plus se soutenir devant l'assertion contraire de cet auteur. Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger la préface ; Denis Sauvage, après avoir fait connaître que ce manuscrit dont il a pris copie pour l'impression, lui est parvenu de la bibliothèque de Charles de Poupet, a soin de faire remarquer que ce manuscrit écrit en feuilles de parchemin et de gros papiers entremêlés, montrait une lettre assez antique sans nom d'auteur ; Denis Sauvage donne en même temps un échantillon, comme il le dit lui-même, du premier article de cette chronique, pour la faire connaître quand au style, langage et ponctuation, ce qui, dit-il, se fut trouvé rude aux oreilles délicates de son temps, c'est pourquoi il l'a adouci sans toutefois lui changer ses anciennes phrases ou manière de parler usitées par autres semblables antiques auteurs, ni même plusieurs mots de bonne signification et les a interprétés sur la marge ou en ses annotations à la fin

du livre, afin que telles marques d'antiquité lui gardent l'autorité qu'il doit avoir.

Ainsi Denis Sauvage n'a aucunement altéré la chronique dont il a donné l'édition à Lyon en 1562, il a fait imprimer le manuscrit, mais pour lui conserver toute son antiquité, il n'a point changé ses anciennes phrases, seulement il en a adouci le style; il n'a donc point dénaturé les faits rapportés par le chroniqueur Flamand et on peut dès lors avoir toute confiance dans ce qu'il rapporte sur le fait historique. (1).

N'est-il pas évident que ce style de la chronique Flamande témoigne de sa haute antiquité, que c'est bien là le style du quatorzième siècle; nul doute dès-lors que cette chronique n'a eu pour rédacteur qu'un auteur contemporain du temps dans lequel s'est passé le fait historique. Ce document pèse donc, comme

(1) Bien savait le roi Philippe la famine que son peuple souffrait à Calais et a donc manda au roy Edouard bataille corps à corps, ou cent contre cent, ou mille contre mille, ou gent contre gent, mais le roy Edouard le refusa et veit bien le roy Philippe que la ville ne pouvait secourir ne bataille avoir, a donc s'en partit et s'en alla a toute sa gent en France et a donc rendirent la ville les bourgeois de Calais par convent que six des bourgeois de la ville de Calais allerent au roy Edouard en leurs draps, linges deffulés et déchaus la hart au col, mais par la prière de la royne sa femme ils furent répités de la mort et tout le commun peuple de la ville s'en partit et ala à sauveté de corps mais leur avoir perdirent-ils tout et les chevaliers qui là estoient de par le roy de France se rendirent et furent pris à rançon.

nous l'avons dit, du poids de toute son antiquité dans la balance en faveur de Froissart.

Les autorités imposantes que nous avons rapportés ci-dessus, ne sont pas les seules ; les historiens Vincent Chalons, Scipion Dupleix, André Duchesne, Villaret et Anquetil ; les biographes Moreri, l'Advocat, Chaudon et Delandine ; les géographes Expilly, Malte-Brun, rapportent aussi le trait historique d'Eustache de St-Pierre, et tous en confirment la véracité par leur témoignage unanime.

Mezerai, qui a surpassé ceux qui avaient fourni la même carrière avant lui, n'hésite pas à dire que la renommée n'oubliera jamais le nom d'Eustache.

Gabriel Daniel reconnaît dans ce grand citoyen un courage et une fermeté qui auraient fait honneur aux anciens citoyens romains du temps de la république.

L'abbé Millot observe qu'on célèbre encore Eustache de St-Pierre et cinq autres bourgeois de Calais qui se dévouèrent généreusement pour leurs braves concitoyens.

Rapin Thoyras exprime le sentiment d'admiration que cette action héroïque lui inspire, en disant que l'histoire ne doit pas passer sous silence cette généreuse action.

Bernard en parle comme d'une vérité qu'on ne peut combattre sans témérité et sans injustice.

Desacy cite le trait de dévouement d'Eustache, comme un de ceux qu'on ne peut assez célébrer.

Lefebvre dit que le nom d'Eustache n'a pu être effacé de nos faits, et que tant qu'il y aura sur la terre des cœurs sensibles à la générosité, il jouira de la gloire qu'une action si fameuse lui aura méritée.

M. de Chateaubriand s'écrie : qu'on croit lire une page de l'histoire des plus beaux temps de la république passée par aventure et comme par méprise au milieu de l'histoire de la chevalerie.

Bayle, malgré son scepticisme, est forcé de reconnaître que Froissart a eu soin de se bien instruire des choses.

Montaigne le considère comme un excellent historien.

De Barante avoue qu'il n'est pas un historien qui ait plus de charmes et de vérité et que son livre est un témoignage vivant du temps où il vécut.

Buchon reproche à de Brequigny d'avoir poussé trop loin la sévérité à l'égard de l'un de nos plus populaires écrivains.

Tous ces écrivains, disons-nous, ont mentionné le trait historique d'Eustache de St-Pierre comme un fait vrai et sans élever le moindre doute sur son authenticité ; ce n'est que vers la fin du 17^{e} siècle, c'est-à-dire, environ 350 ans après que pour la première fois un écrivain français, Isaac de Larrey, auteur d'une histoire d'Angleterre, s'est permis une réflexion que la lecture de l'ouvrage d'Avesbury lui avait suggéré, voici ce que dit Larrey :

« Eustache de St-Pierre, le premier de la bourgeoi-
» sie par son crédit et par ses biens, le voulut être
» encore par sa générosité et par son zèle pour sa pa-
» trie et s'offrit d'être le premier des six qu'Edouard
» demandait qu'on lui livrât. Sa vertu ne fut pas seu-
» lement admirée, elle excita celle de ses concitoyens
» et chacun s'empressant de l'imiter, ses cinq com-
» pagnons furent bientôt trouvés et l'on vit ces six
» martyrs de la cause publique aller pieds nuds et la
» corde au col offrir leur tête et porter les clefs de la
» ville au terrible conquérant, qui ne put être autre-
» ment apaisé. »

On peut se convaincre par ce fragment que Larrey avait aussi foi entière au dévouement d'Eustache de St-Pierre. Il en parle en homme sincèrement pénétré de sa réalité; il exprime toute l'admiration que cette action héroïque lui inspire, toutefois, comme Larrey avait consulté sur ce fait Avesbury et qu'il avait remarqué le silence de cet auteur, Larrey ajoute une seule réflexion à l'opinion qu'il vient de manifester sans réserve et dit : il y a pourtant un historien (Robert Avesbury) qui a rapporté la capitulation sans parler de cette circonstance, voilà la réflexion que fait Larrey sans rétracter aucunement l'opinion qu'il vient d'émettre à l'égard du fait historique ; mais pourquoi le silence d'Avesbury porte-t-il Larrey à faire cette réflexion? c'est parce qu'alors Larrey ne faisait pas attention ou ne se souvenait plus que lorsqu'Edouard exi-

gea la remise des six bourgeois de Calais pour en faire à sa volonté, il était sous l'influence de la plus grande colère contre les Calaisiens et que cette disposition d'esprit dans Edouard étouffait en lui les sentimens de clémence qui s'y réveillèrent après que son premier mouvement de fureur se fut apaisé. — Voilà pourquoi Larrey a fait cette réflexion toute simple, sans aucune idée de critique et certes il était bien loin de pressentir alors qu'elle serait un jour la source des plus odieuses inculpations contre Eustache de Saint-Pierre, c'est pourtant ce qui est arrivé. Un laps d'environ 60 ans s'était à peine écoulé que David Hume reproduisait la réflexion de Larrey. (1)

Lorsqu'une traduction française de l'histoire de David Hume parut en 1765, de Bréquegny était alors dans un vaste grenier de la Tour de Londres où secouant les amas de poussière qui recouvraient les papiers qui s'y trouvait entassés pêle-mêle à la hauteur

(1) Voici en quels termes David Hume parle dans son histoire d'Angleterre du fait historique : « Eustache de St-Pierre, dont le nom mérite d'être transmis à la postérité, se leva et déclara qu'il se dévouait pour le salut de ses amis et de ses compagnons. Un autre, animé par son exemple fit la même offre généreuse. Un troisième, un quatrième se présentèrent également et le nombre des victimes demandées se trouva aussitôt complété. Ces six héroïques citoyens parurent devant Edouard comme on aurait pu y traîner des malfaiteurs, déposèrent les clefs de Calais à ses pieds où ils reçurent l'arrêt de leur mort. Il est surprenant, dit encore David Hume, qu'un prince si magnanime eût formé une résolution si barbare contre de tels hommes, mais ajoute-t-il, il le serait encore plus qu'il eût persisté constamment.

de quatre pieds sur 60 de long, il se délectait à y chercher quelques bribes sur les faits historiques de la France; la note de M. Hume le frappa et fit naître dans son esprit des idées qui jusqu'alors ne s'y étaient point encore présentées et comme le hasard avait fait découvrir à Bréquigny quelques lettres de concession émanées d'Edouard après la capitulation, il n'en fallut pas d'avantage pour lui faire concevoir le plan de critique qu'il développa plus tard à son retour en France dans les mémoires qu'il lut à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Disons-le, ces mémoires exhalent dans toute sa force l'impression que la note de M. Hume avait exercé sur l'imagination de Brequigny et se ressent évidemment de la fausse interprétation que cette disposition de son esprit halluciné par la prévention le porta à faire de ces pièces. Voilà la cause qui contribua le plus à la critique de cet académicien, elle donne la mesure de l'estime qu'on doit en faire et l'on peut d'après cela juger de son mérite et de sa valeur.

Plusieurs autres écrivains anglais, notamment Tobie Smollett, Olivier Godsmith, Bertrand de Molleville, Samuel Daniel, John Strype, Richer Baker, Joshua Barnes, Bevil Higgons, J. Barrow, Charles Home, Sharon Turnes, John Lingard, etc., se sont aussi occupés de l'histoire d'Angleterre. Tous parlent du dévouement d'Eustache de St-Pierre comme d'un fait historique véritable, mais entraînés par la contagion

de l'exemple, ils y ajoutent quelquefois des remarques dans le sens des notes de Larrey et de David Hume, remarques qui d'après ce que j'ai dit n'atténuent point leur conviction.

Avant d'entamer la lutte avec de Bréquigny, occupons-nous un instant de Voltaire :

« Des historiens et des poètes se sont efforcés dit-» il, de célébrer les six bourgeois qui vinrent deman-» der pardon comme des codrus qui se dévouaient » pour la patrie ; mais il est faux qu'Edouard deman-» dât ces pauvres gens pour les faire pendre. La ca-» pitulation portait que six bourgeois pieds nus et » tête nue viendraient hart au col lui apporter les » clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre » et de France en ferait à sa volonté. Certainement, » ajoute Voltaire, Edouard n'avait nul dessein de faire » serrer la corde que les six Calaisiens avaient au col, » puisqu'il fit présent à chacun de 6 écus d'or et d'une » robe. »

Si l'on ne savait que cette froide ironie de Voltaire n'avait d'autre but que d'affaiblir l'intérêt qu'avait excité dans le public la tragédie du Belloy, on pourrait lui opposer les mœurs du temps d'Edouard, elles expliqueraient mieux que tout ce que l'on pourrait dire, que le supplice qu'il destinait aux six Calaisiens, n'avait rien d'étrange au quatorzième siècle. Ce monarque, en exigeant qu'ils lui fussent livrés corde au col, pour en faire à sa volonté, témoignait assez que

son intention était de venger sur eux les coups que les assiégés avaient porté à sa marine, et de leur faire expier la gloire attachée à l'héroïque défense de Calais; il fut clément, il est vrai, mais ce n'est point à lui que l'honneur en revient ; l'histoire ne nous offre-t-elle pas, dans Ringois, cet infortuné bourgeois d'Abbeville, que les Anglais précipitèrent à la mer du haut des tours du château de Douvres; et dans Alain Blanchard, ce courageux maire de Rouen, qu'Henri V fit immoler sous ses yeux par les mains du bourreau, des exemples frappants que les rois ne sont pas toujours disposés à l'indulgence.

RÉFUTATION.

Dejà depuis plus de quatre siècles, la ville de Calais s'énorgueillissait de pouvoir citer dans ses annales un trait sublime d'héroïsme et de vertu patriotique, lorsque de Brequigny entreprit de la déshériter de sa gloire, en jetant sur la mémoire d'Eustache de St-Pierre des soupçons d'infâmie et de trahison. Lors de la paix de 1763, le gouvernement français avait envoyé de Bréquigny en Angleterre avec la mission d'y rechercher tout ce que le dépôt de la Tour de Londres pouvait offrir d'intéressant pour l'histoire de France; après un travail de plusieurs années, cet écrivain revint à Paris muni des documents qu'il était parvenu à recueillir parmi les ouvrages que ces do-

cuments lui donnèrent occasion de composer, se trouvent les mémoires dont nous avons parlé et qui furent lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; c'est dans ces mémoires que de Bréquigny, en contestant l'existence du dévouement d'Eustache de St-Pierre, cherche à renverser sa statue de son piédestal pour la traîner aux gémonies de l'histoire. Selon de Bréquigny, (1) les Calaisiens sans ressources, songeaient à faire une dernière sortie contre l'ennemi, afin de donner en même temps et de recevoir la mort. Eustache de St-Pierre, soit prudence, soit qu'il fut déjà vendu à Edouard, s'oppose à cette résolution désespérée : son avis l'emporte. La ville est reçue à capitulation, et Jean de Vienne, gouverneur, en sortit accompagné de ses guerriers, qui tenaient leurs épées inclinées vers la terre, et suivi de plusieurs bourgeois qui marchaient la corde au col et les pieds nus : Edouard retint prisonnier le Gouverneur, quinze Chevaliers et quelques bourgeois, mais ils ne les fit passer en Angleterre qu'après les avoir comblés de présents. Quant à la Reine d'Angleterre, au lieu de jouer un rôle aussi touchant que celui que lui donne Froissart, quinze jours après la capitulation de Calais, elle obtint à son profit la confiscation des biens de Jean Baile, à qui l'on veut qu'elle ait sauvé la vie. Ce même Edouard que Frois-

(1) Cette analyse est extraite de la Biographie universelle.

sart peint s'obstinant à faire trancher la tête au vénérable St-Pierre, comble bientôt après ce bourgeois de ses bienfaits : il lui donne des maisons, lui fait des pensions considérables et daigne même exprimer dans une lettre du 8 octobre 1347, qui a été conservée, qu'il ne lui accordent cette première grâce, qu'en attendant qu'il ait pourvu plus amplement à sa fortune, et cela pour les services que ce bourgeois pourra lui rendre, soit en maintenant le bon ordre dans Calais, soit en veillant à la garde de cette place; d'autres lettres, du même jour, fondées sur les mêmes motifs, lui accorde et à ses hoirs, la plupart des maisons et emplacements qu'il avait possédés dans cette ville et en ajoutent encore quelques autres.

Telle est, en peu de mots, l'analyse de la critique de l'historiographe de Bréquigny ; ainsi, d'un seul trait de plume, il fait de Froissart un imposteur et d'Eustache de St-Pierre un traître ; la postérité a repoussé ces imputations flétrissantes, essayons de démontrer que son jugement est l'écho de la vérité, et celui de Bréquigny, le fruit de l'erreur.

De Bréquigny accuse Froissart d'avoir altéré la vérité historique ; sur quoi repose cette inculpation ? sur des conjectures, des hypothèses, des suppositions ; cela suffit-il pour ôter tout crédit à un historien? Non, sans doute : pour qu'un historien pût être taxé de mensonge, il faudrait qu'on pût, par des pièces authentiques, le constituer en flagrant délit de

fausseté, et pour cela encore faudrait-il que ces pièces fussent-elles mêmes à l'abri de tout soupçon. A-t-on de semblables pièces à opposer? Aucune; cependant on ne craint pas d'accuser Froissart d'imposture; pour autoriser cette imputation, on foule aux pieds tout ce qui peut donner du poids à l'autorité de cet historien : on oublie qu'il était contemporain du fait qu'il a rapporté; on oublie que Froissart, lié avec Mauny et les autres seigneurs Anglais, a vu par ses yeux toutes les circonstances et les péripéties du siége; on oublie qu'attaché à la Reine d'Angleterre, il était familier à la Cour d'Edouard; que ce monarque était son héros, et que si le fait n'eût pas été vrai, il se serait bien gardé de lui imputer un acte de barbarie tel que l'ordre de conduire au supplice Eustache et ses compagnons; on oublie que s'il avait pu exister chez Froissart quelque velléité de partialité, c'eut plutôt été en faveur d'Edouard, qu'en faveur des habitans de Calais. Quel motif aurait-on, d'ailleurs, pour douter un instant de sa véracité et de son exactitude? Froissart avait-il quelqu'intérêt à dénaturer les faits et à substituer le mensonge à la vérité? on n'en conçoit aucun; dira-t-on qu'il a pu se tromper ou être induit en erreur? cela n'est guère admissible, puisqu'il était sur lieux et à même de voir par lui-même les faits qui se sont passés au siége de Calais. Son récit a donc tous les caractères de vérité qu'on peut exiger d'un historien exact et

digne de foi, il en présente toutes les garanties. Ce qui prouve, au surplus, que Froissart n'a pas créé une fable imaginaire, que ce n'est point sur des bruits vagues et incertains qu'il a établi son récit, ce qui prouve enfin qu'il a révélé ce qui s'est passé et qu'il n'a été que l'écho de la vérité, c'est que plusieurs historiens contemporains de Froissart, et une foule d'autres qui sont venus après lui, ont reconnu l'existence du fait historique et corroboré son récit par leur témoignage. Meyer, qui s'est acquis la réputation de restaurateur des bonnes études en Flandre; les frères Dutillet, justement renommés comme historiens, l'un par son savoir, l'autre par l'exactitude de ses recherches; l'auteur de la Chronique de Flandre, publié par Denis Sauvage, qui s'est toujours spécialement occupé de l'histoire et qui par ses travaux dans ce genre de littérature, mérita la bienveillance d'Henri II, qui le nomma son historiographe; Vignier, qui a puisé ses autorités dans les actes mêmes déposés dans les trésors des églises, seules et véritables archives historiques du temps; Dupleix, que l'on cite toujours avec éloge; Mezerai, qui écrivait avec indépendance, et qui dans plus d'un endroit a l'énergie et l'élévation de Tacite; le père Daniel, dont la célébrité comme historien est incontestable; De Sacy, académicien distingué dont l'esprit était aussi juste que pénétrant; Rapin Thoyras, auteur d'une histoire d'Angleterre, dont le succès

fut aussi grand que juste et mérité ; Villaret, si plein de recherches intéressantes, et dont les travaux attestent qu'il connaissait les vrais sources de l'histoire ; Anquetil, qui tient un rang distingué parmi ceux qui ont fourni la même carrière avant lui ; André Duchesne, l'un des plus savans hommes que le slècle ait produit pour l'histoire.

Paolo Emilio, qui jouit de la gloire d'avoir le premier débrouillé le chaos de la vieille histoire et d'en avoir défriché les champs incultes.

Pasquier, dont les ouvrages sont recherchés à cause de la parfaite connaissance qu'il avait de l'histoire ancienne et particulièrement de l'histoire de France.

L'abbé Millot que Dalembert citait comme étant de tous les hommes qu'il avait connus celui en qui il avait vu le moins de préventions. Parmi les historiens anglais David Hume, Smolett, Goldsmith, Bertrand de Molleville, John Lingard, Samuel Daniel, John Strype, Richard Baker, Joshua Barnes, Sevil Higgons, J. Barrow, Charles Home, Sharon Turnes, tous confirment et corroborent par leur témoignage le récit de Froissart et font disparaître jusqu'au moindre soupçon d'infidélité et d'inexactitude ; il faut donc tenir pour certain que sa narration est l'expression de la vérité, on sent d'ailleurs en la lisant que les choses ont dû se passer comme il le dit et quand on le quitte on reste pénétré du sentiment de la conviction.

Si comme l'a dit, avec raison, M. de Chateaubriand,

la véritable impartialité historique consiste à rapporter les événements avec une scrupuleuse exactitude, à ne pas dénaturer les faits, à ne pas donner à un personnage ce qui appartient à un autre, nul ne mérite mieux que Froissart le titre d'écrivain impartial, car il en offre tous les caractères dans ses écrits ; disons-le donc parce que nous en sommes convaincus : Froissart est un historien digne de foi, et le fait historique qu'il rapporte ayant tous les caractères de la certitude il faut nécessairement l'admettre jusqu'à ce que des preuves matérielles, irrécusables soient produites pour le détruire. Jusqu'ici on ne lui oppose que de vagues présomptions, de simples conjectures, d'hazardeuses suppositions ; tout cela est impuissant, tout cela ne peut rien contre Froissart, ce sont des traits qui ne peuvent l'atteindre — il peut impunément les braver.

En disculpant Froissart des reproches téméraires qui lui sont adressés, nous avons beaucoup simplifié notre tache. Dès qu'il est reconnu que Froissart est un historien véridique et fidèle, il n'est point douteux qu'Eustache de St-Pierre est un héros et un grand citoyen. Mais nous irons plus loin, nous nous attaquerons à de Bréquigny lui-même et en démontrant l'invraisemblance de sa critique, nous ferons ressortir davantage la vérité du récit de Froissart.

La principale accusation dirigée par de Bréquigny contre la mémoire d'Eustache est une accusation de

trahison. Sur quoi repose cette imputation ignominieuse? sur des présomptions, des conjectures, des suppositions. De semblables moyens de critique sont toujours infaillibles; c'est ce que Bayle nous apprend. « Posez, a dit cet auteur, un principe de l'évidence » la plus incontestable, donnez-moi le champ libre » pour les suppositions et les hypothèses particulières, » je me charge de vous prouver que ce principe est » une absurdité. »

Eh bien, en appliquant cette théorie de la critique à l'histoire, il est impossible de ne pas obtenir le même succès. En effet, choisissez dans les annales d'un peuple le trait historique le plus évident, donnez le champ libre pour les présomptions, les suppositions et les hypothèses particulières, rien ne sera alors plus facile que de démontrer que ce trait historique est une absurdité, telle a été la manière de procéder de Bréquigny pour détruire la gloire d'Eustache de St-Pierre; de Bréquigny n'a pas craint d'avancer que ce grand citoyen n'était autre qu'un traître et sur quoi a-t-il fondé cette imputation de félonie? sur des présomptions, des suppositions et des hypothèses qu'il a fait découler de différentes circonstances particulières postérieures au fait historique. Voilà tout le secret de la critique de Bréquigny; le dévoiler, c'est en faire bonne justice mais cela ne suffit pas encore, nous établirons que les suppositions qu'il tire de dfférents faits postérieurs au dévouement d'Eustache

sont évidemment fausses et que ces faits eux-mêmes, loin de donner lieu à des présomptions de félonie sont au contraire confirmatifs du trait historique. Qu'avons-nous à faire pour cela ? Examiner d'abord s'il y avait nécessité pour Edouard de recourir à la trahison pour se rendre maître de Calais ? Si ses bienfaits envers Eustache et le séjour de celui-ci dans Calais après la capitulation ont dû n'être que la conséquence d'une trahison ?

Si Eustache de St-Pierre a pu jouer le rôle de traître, ce ne peut être qu'à l'époque de la reddition de Calais (3 août 1347.) Or, quelle était alors la position de cette ville et de ses habitans ? elle était affreuse. Depuis un an ils supportaient toutes les fatigues, toutes les horreurs d'un siége; un cordon de troupes anglaises ceignait les remparts de cette ville dans toute leur étendue ; le port était hermétiquement bloqué par une flotte immense, rien ne pouvait sortir de la ville n'y pénétrer du dehors ; les habitans et sa garnison avaient épuisé toutes leurs provisions, ils étaient en proie à toutes les privations, à tous les tourmens de la famine ; leur pénurie était extrême et impossible à décrire. Ils ne pouvaient espérer aucun secours, la mort seule était leur partage. Edouard n'ignorait pas leur horrible situation. Une lettre interceptée sur mer lui avait été remise et ne lui laissait aucun doute sur leur détresse. Elle lui faisait connaître que la garnison manquait de tout et qu'après avoir mangé les

chevaux, les chiens et tous les autres animaux, il ne restait plus aux habitants qu'à se manger les uns les autres. Certes, une ville réduite à une pareille extrêmité avait-elle besoin d'être livrée par la trahison? Edouard n'avait-il pas la certitude de la voir tomber en son pouvoir par la force même des choses? sa conquête ne lui en était-elle pas assurée sans recourir à des moyens odieux? Oui, il en avait la conviction et ce qui le prouve, c'est qu'il fit parvenir à Philippe la lettre interceptée qui était à son adresse, en lui disant ironiquement que s'il voulait secourir ses sujets il n'avait pas de temps à perdre. Assurément il n'en faut pas d'avantage pour disculper Eustache de de tout soupçon de félonie. Non-seulement il n'y a pas eu trahison parce que rien ne la rendait nécessaire, mais encore parce qu'elle était impossible de la part d'Eustache. En effet, qu'était-il dans Calais? un citoyen éminent et recommandable si l'on veut, mais il n'était qu'un simple citoyen. Il n'avait dans sa ville aucune fonction, aucune dignité, aucune autorité civile ni militaire. Il ne pouvait en aucune manière disposer de la garnison. Jean Devienne seul en était chef. Si une trahison eût pu être profitable à Edouard elle ne pouvait être que l'œuvre de Jean Devienne? Pourquoi Edouard se serait-il adressé à Eustache qui ne pouvait rien et non à Jean Devienne qui seul aurait pu lui livrer la place? Cela eût été absurde : cela n'a donc pas pu exister, mais il y a plus encore, c'est que

quand on admettrait un instant hypothétiquement parlant qu'Eustache pouvait livrer Calais par trahison, n'eût-il pas imposé un prix à sa félonie? quel était ce prix? en quoi consistait-il? on ne le dit pas. D'un autre côté, pour que la trame de la trahison eût pu s'ourdir, il aurait fallu qu'Eustache eût entretenu des intelligences avec Edouard ou du moins qu'il eût été mis en rapport avec Mauny, afin de régler les mesures à prendre pour la réussite de l'entreprise? Produit-on une seule pièce, une seule lettre d'Eustache ou d'Edouard qui établisse un fait semblable ni même qui le fasse soupçonner?

Non, Eustache n'a jamais conféré avec Mauny, puisque les négociations relatives à la capitulation n'ont eu lieu qu'entre ce dernier et Jean Devienne du haut des remparts. Enfin, lorsqu'après la reddition de Calais Edouard fit de nombreuses concessions des richesses et des maisons des habitants, pourquoi celles d'Eustache ne furent-elles point exceptées de ces concessions? Qu'on réponde, si l'on peut, par des pièces authentiques; on n'en a pas, on ne peut donc point le faire, aussi dans cette impuissance est-on forcé de se retrancher dans le domaine des conjectures, des suppositions et des hypothèses particulières; c'est avec leur secours qu'on cherche à faire considérer comme absurde l'évidence du dévouement historique. Telle est justement la tactique que Bayle en fait de critique signale comme la plus susceptible de réussir.

Otons donc à la critique sa seule ressource. Otons lui le champ libre des suppositious et des hypothèses, il ne lui restera rien et poussée jusque dans ses derniers retranchemens, elle sera forcée de rendre hommage à la vérité et de restituer à Eustache une gloire qui lui appartient et qu'on tenterait en vain de vouloir lui ravir.

Disons-le avec confiance, non Eustache n'a point souillé ses cheveux blancs par la trahison. S'il eût été traître, Edouard l'eût méprisé et honni. Un roi ne récompense jamais la félonie.

« Un roi punit toujours ceux qu'il a rendus traîtres. »

Les bienfaits d'Edouard, loin d'accuser Eustache, sont donc au contraire la preuve qu'il ne cessa jamais d'être fidèle à l'honneur et que jamais la lâcheté d'une trahison n'est entrée dans son cœur dont toutes les pulsations furent toujours pour sa patrie.

Maintenant que j'ai démontré jusqu'à l'évidence que la trahison n'était pas nécessaire à Edouard pour se rendre maître d'une ville réduite aux abois; qu'il lui était tout-à-fait inutile de recourir à ce moyen odieux qui flétrit du même trait le fauteur et le traître, je pourrais me dispenser de relever les autres erreurs dans lesquelles de Bréquigny s'est laissé entraîner par la fausse interprétation qu'il a faite des lettres de concessions octroyées par Edouard à Eustache et de la conduite de ce dernier après la capitulation ; mais

pour ne laisser aucune objection sans réponse, je consacrerai quelques lignes à les réfuter.

La physionomie du fait historique qui nous occupe a été mal saisie par de Bréquigny, parce que cet auteur ne s'est plu à l'envisager qu'à travers le prisme trompeur du préjugé et de la prévention, c'est sous l'influence de cette illusion que de Bréquigny, interprétant différents actes et différents faits particuliers postérieurs à la capitulation, en a tiré de fausses conséquences qui l'ont entraîné à supposer Eustache coupable de trahison. De Bréquigny n'a pas pu concevoir comment Eustache aurait pu, sans trahison préalable de sa part, rester à Calais après la reddition de cette ville et accepter de la main d'Edouard les richesses et les biens que ce monarque lui restituait deux mois après l'en avoir dépouillé. De Bréquigny, halluciné par la prévention, n'a pas pu s'expliquer d'une manière honorable pour les décius de Calais, la cause donnée par Edouard à ses libéralités ou plutôt à ses actes de juste réparation, dans les lettres de concession du 7 octobre 1347 parce que dans cette disposition d'esprit de Bréquigny n'a pas réfléchi que lorsqu'Edouard disait dans ces lettres qu'il donnait des biens à Eustache pour les bons services qu'il lui rendrait à l'avenir dans la garde de Calais, ce monarque ne faisait qu'exprimer une clause usuelle purement de style, puisqu'on la retrouve littéralement dans toutes les autres concessions émanées de lui voire même

dans celles qu'il fit en faveur de la reine d'Angleterre; cette clause ne pouvait donc tirer à aucune conséquence contre l'honneur d'Eustache : de Bréquigny n'a pas fait non plus attention qu'Eustache n'a jamais reconnu Edouard pour roi de France, que s'il est demeuré à Calais sous sa domination, c'est à une époque où une trève avait suspendu la guerre entre les deux nations et bien avant la cession qui en fut faite par le traité de Bretigny, que dès lors il n'a fait que subir le sort des vaincus ; enfin, il ne lui est pas venu dans l'esprit de penser que l'amour du pays natal si puissant chez un vieillard, que des infirmités peut-être ont pu y retenir Eustache. Disons-le donc avec confiance, c'est une amère dérision de considérer son séjour dans Calais après la capitulation comme la conséquence d'une trahison ; cette circonstance, loin de l'accuser lui est au contraire favorable, car elle repousse tous soupçons de félonie et parle hautement en faveur de la vérité du fait historique en ce sens que s'il n'eût pas existé, on ne l'aurait point inventé pour glorifier un transfuge qui aurait été reconnu avoir trahi tout à la fois sa patrie, l'honneur et son roi.

Les lettres de concession du 7 octobre 1347, sont donc la principale cause de l'erreur de l'historiographe De Bréquigny. En les interrogeant, il s'est dit : comment pouvoir jamais admettre qu'Edouard ait pu, s'il ne s'y était antérieurement obligé, être généreux et libéral envers Eustache, après la reddi-

tion de Calais? comment pouvoir admettre qu'Eustache, sans trahison préalable de sa part, eût pu accepter les bienfaits d'Édouard et rester à Calais sous sa domination; bien certainement, s'est dit de Bréquigny, il faut qu'il y ait eu trahison, cela ne peut se concevoir autrement. Eh! mon Dieu si cela peut se concevoir autrement, mais il faut être sans préjugé et sans prévention, et voir les choses de sang-froid. Après la capitulation, la grandeur d'âme, la fermeté stoïque d'Eustache de St-Pierre, ont dû nécessairement exciter la bienfaisance d'Edouard, comme elles avaient désarmé son courroux; d'un autre côté, la clémence d'Edouard, sa générosité, ont dû désarmer la fierté et l'orgueil national d'Eustache, comme elles avaient excité sa reconnaissance et son admiration. Lorsqu'Edouard eut bien compris Eustache, il crut pouvoir le traiter comme un grand citoyen; lorsqu'Eustache eût bien compris Edouard, il crut pouvoir l'admirer comme un grand Roi. Edouard crut pouvoir être libéral et bienfaisant envers Eustache, sans abjurer la vertu; Eustache crut pouvoir être reconnaissant et juste envers Edouard, sans abjurer sa patrie, ni l'honneur. Voilà ce qui dicta leur conduite, voilà quel fut le mobile de leurs actions; Edouard et Eustache s'étaient mutuellement bien compris; malheureusement, trois cents ans plus tard, de Bréquigny ne les comprit pas, de là son erreur.

Un autre historien contemporain de Bréquigny, se montra aussi le détracteur d'Eustache de St-Pierre. Je veux parler de Levesque, auteur d'une histoire de France, sous les Valois; cet historien a marché sur les traces de Bréquigny, et a profité de ses recherches; il n'a fait que reproduire ses objections et ses accusations. Ce que j'ai dit sur le mémoire de Bréquigny, s'applique entièrement à Levesque; il serait superflu de me répéter; il me suffira d'ajouter que cet auteur en signalant les erreurs dans lesquelles sont tombés les historiens Romains, a encouru le reproche d'être tombé lui-même dans une espèce de scepticisme historique, non moins ennemi de la vérité, qu'une confiance trop aveugle; on peut dèslors apprécier la valeur de ses opinions. Levesque vivait d'ailleurs dans un temps où, comme le dit M. de Chateaubriand, un esprit de dénigrement se répandait parmi nous et où l'on se plaisait à rabaisser les actions héroïques.

Occupons-nous maintenant de l'examen d'un ouvrage récent, dans lequel l'auteur a discuté de nouveau la question historique du dévouement d'Eustache de St-Pierre.

Après avoir rapporté le tableau que trace Froissart, de la reddition de Calais, l'auteur examine le degré de confiance que l'on doit accorder à cet historien. Froissart, dit-il, n'était âgé que de dix ans lors du siége de cette ville, il a donc dû suivre sur ce

sujet la relation qu'en ont donnée les historiens contemporains, et notamment Jean Lebel, chanoine de St-Lambert, de Liége; mais Jean Lebel, ajoute-t-il, historien et poète à la fois, comme Froissart, faisait peut-être encore meilleur marché que lui de la vérité.

Nul doute qu'en admettant comme vrai, le récit de Froissart, il devenait difficile de suspecter le dévouement d'Eustache et de le faire considérer comme controuvé. Aussi, pour être conséquent, s'empresse-t-il de faire planer sur Froissart le soupçon d'inexactitude et d'infidélité, que l'on fait en même temps rejaillir sur Jean Lebel. J'ai déjà disculpé Froissart de ces reproches et de cette imputation, je me contenterai seulement d'ajouter que c'est, comme il le dit lui-même, au sortir de l'école qu'il commença à faire ses recueils; qu'en sa qualité de familier à la Cour du Roi et de la Reine d'Angleterre, il a dû les accompagner au siége de Calais, que son travail n'a par conséquent, dû être que l'écho des événements qui ont pu se passer sous ses yeux ; que s'il a pu avoir recours aux relations de Jean Lebel, ce n'a point été pour s'instruire des circonstances de ce siége, mais pour avoir connaissance de faits étrangers, dont il n'avait pas pu être instruit; que sa chronique parut dans un temps où il existait encore une foule de témoins oculaires qui aurait pu taxer sa relation de mensonge, si elle eût été inexacte, ce qui n'a pas eu lieu ; qu'il est très-probable, comme l'observe M.

Buchon, que la partie de ses chroniques qu'il présenta à la Reine d'Angleterre, en 1361, ne contenait qu'une partie du travail fait à l'aide des mémoires de Jean Lebel, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1341, où commence la narration des affaires de Bretagne, car il n'est pas probable, ajoute M. Buchon, qu'il eût présenté à la Reine, épouse d'Edouard, la passion malheureuse de son mari pour une autre qu'elle; aussi d'après cette assertion, il faut admettre, comme nous l'avons dit, que si Froissart, dans quelques endroits de sa chronique, a pu suivre les inspirations de Jean Lebel, ce n'a été aucunement pour des événements relatifs au siége de Calais, à cet égard il n'a dû suivre que ses propres inspirations; il n'a dû s'en rapporter qu'à ses souvenirs, sans recourir à d'autres; ainsi tombe l'objection d'inexactitude reprochée à Froissart du chef de Lebel.

Au récit de Froissart, on oppose non-seulement les narrations de Thomas de la Moore, d'Henri Knigton et de Robert d'Avesbury, mais encore celles de quelques auteurs étrangers aux intérêts d'Angleterre.

Après avoir rapporté la narration de Thomas de la Moore, on fait remarquer qu'il n'y est point fait mention du dévouement des six Calaisiens, et pourtant, dit-on, de la Moore devait connaître ce dévouement, puisqu'il était de la suite d'Edouard devant Calais; enfin, on observe surtout que si le sacrifice avait eu lieu, nos prétendues victimes n'au-

raient pas manqué de s'en emparer pour exciter la pitié du vainqueur, la noblesse des sentiments et la magnanimité, trouvant, ajoute-t-on, des admirateurs dans nos ennemis mêmes.

Oui, ce qui est noble et magnanime, peut être admiré, même par un ennemi, je le concède volontiers, mais ne puis-je pas espérer qu'on me concédera aussi qu'il ne suffit pas, pour présenter un historien comme digne de confiance, de dire qu'il était contemporain, mais d'établir et de prouver qu'il n'avait aucun intérêt à altérer la vérité des faits ; or, de la Moore avait évidemment cet intérêt comme historien d'un parti opposé, il avait intérêt comme Anglais à ne pas blesser la susceptibilité ni l'orgueil national du peuple britannique; il a dû nécessairement être porté à dissimuler un fait glorieux pour les Calaisiens, voilà ce qui explique le silence qu'il a cru prudent de garder ; ce silence ne peut donc être interprêté contre Froissart, ni considéré comme un témoignage négatif du fait historique, ce n'est qu'une réserve calculée par un auteur qui a pensé qu'il était dans son intérêt de se taire pour éviter de sa nation le reproche d'avoir affaibli sa gloire en exaltant celle d'une nation rivale ; je conteste au surplus que la Moore ait été à la suite d'Edouard au siége de Calais, aucun document n'établit ce fait; de la Moore n'est même cité par aucun biographe, et en admettant bénévolement qu'on puisse lui donner le titre d'histo-

rien, on ne pourrait le classer que parmi les écrivains obscurs, dont les écrits ne font point autorité, et sont considérés comme insignifiants.

Ce que je viens de dire de Thomas de la Moore, s'applique entièrement à Henri Knigton, religieux de l'ordre St-Augustin, à Leycester ; si Knigton a gardé le même silence que Thomas de la Moore, c'est qu'il avait le même intérêt et était guidé par le même préjugé national ; vainement, pour se faire une arme de ce silence, dirait-on que Knigton écrivait aussi pendant le siége de Calais, et que sa chronique mérite d'autant plus de confiance qu'il était alors établi que dans tous les monastères de fondation royale, un religieux écrivait ce qui se passait d'important dans le royaume ou dans les états voisins ; à cela je répondrais : de ce qu'un religieux pouvait être chargé dans les monastères de fondation royale d'une semblable mission, il n'en résulte pas qu'Eustache de St-Pierre ne se soit pas dévoué, l'objection n'a donc rien de concluant ; d'un autre côté, rien n'établit que Knigton ait eu cette mission dans son monastère, et il est inexact de dire qu'il écrivait pendant le siége de Calais, Knigton n'écrivait que sous le règne de Richard II, successeur d'Edouard III, et au moins plus de cinquante ans après la reddition de Calais. Knigton paraît avoir été plutôt l'écho des bruits populaires, que le narrateur des récits des témoins oculaires du siége de Calais ; je ne veux,

pour prouver cette assertion, d'autre témoignage que Knigton lui-même, il suffit de lire sa narration sur le siège, pour se convaincre qu'il ignorait entièrement ce qui s'y passait, et qu'il a écrit dans un autre temps que celui des événements qu'il raconte : en effet, quand Knigton ne craint pas de dire sérieusement que le Roi Edouard fit combler tous les retranchements et raser les forteresses, pour faciliter à Philippe de Valois de se combattre, que le monarque Français prit aussitôt la fuite avec son armée, que les Calaisiens étant sortis de la ville pour la remettre au vainqueur, Edouard leur pardonna et leur fit distribuer des vivres qu'ils mangèrent avec tant d'avidité, que la nuit même trois cents d'entre eux moururent d'indigestion, etc. Quand Knigton viole aussi ouvertement la vérité historique en débitant de telles absurdités, il a perdu tout droit au titre d'historien, il ne peut faire aucune foi, ni inspirer la moindre confiance ; il ne peut être mis en parallèle avec Froissart, ni affaiblir en rien sa réputation ni son crédit.

Un troisième écrivain Anglais, Robert Avesbury, est encore cité comme ayant gardé le même silence que Thomas de la Moore et Knigton, sur le dévouement d'Eustache de St-Pierre, j'ai déjà eu occasion de faire connaître Avesbury, je me contenterai donc d'ajouter que si Avesbury, auteur d'une histoire des faits merveilleux d'Edouard a négligé une circons-

tance qui n'avait rien de glorieux pour ce monarque, cela n'a rien de surprenant; ce qui serait étonnant, c'est qu'il l'eût rapporté, car il serait alors sorti du cercle qu'il s'était tracé et aurait agi contre le but de son histoire, qui n'a été par lui entreprise et n'avait d'autre objet que de retracer spécialement, comme son titre l'indique, les hauts faits d'Edouard; or, le dévouement héroïque des six Calaisiens, n'était pas un fait merveilleux du Roi d'Angleterre, il ne pouvait donc se trouver sous la plume de l'historien. Avesbury devait le taire, pour être conséquent avec lui-même; du reste, Avesbury est un historien chez lequel on remarque des lacunes très fréquentes; il me suffira de citer pour exemple la bataille de Poitiers. Avesbury, pour toute description de cette bataille mémorable, s'est borné à donner la liste des morts, en défigurant leurs noms d'une manière étrange. Cela suffit pour faire apprécier son silence sur le fait historique, et convaincre qu'on ne peut y attacher aucune importance, ni en tirer aucune conséquence.

L'animosité des nations rivales, dit David Hume, est si extrême que les Anglais n'ont jamais considéré l'inutile désolation de la France par Edouard comme une tâche dans son caractère et dans sa conduite.

On peut juger par là si c'est à des historiens anglais qu'on doit s'adresser pour obtenir des révélations d'un fait honorable pour la France et si l'on peut s'autori-

ser de leur silence pour en conclure qu'il n'a point existé. Non, car il n'est pas douteux que par esprit national, ils auront toujours soin de taire ce qui peut contribuer à notre gloire. N'en avons-nous pas, d'ailleurs, un exemple récent, ne sait-on pas combien Walter-Scott a défiguré par ses réticences l'histoire de Napoléon; certes, on ne serait point admis dans 300 ans à l'invoquer comme autorité contemporaine pour soutenir que les faits qu'il a passés sous silence n'ont point existé? Eh! bien il en doit être de même de la Moore, de Knigton et d'Avesbury, ces trois historiens d'ailleurs, à l'exception de la Moore sur le fait du gouverneur ne sont point en contradiction formelle avec Froissart, ils ne diffèrent de lui qu'en ce qu'ils n'ont point tout avoué et en ce qu'ils ont eu l'adresse de dissimuler ce qui pouvait porter ombrage à leur souverain ou à l'orgueil national des Anglais, leur silence n'a donc aucune valeur et ne peut avoir aucun poids pour affaiblir l'autorité du récit de Froissart.

Nous avons pour constater l'existence du dévouement des six Calaisiens, non-seulement la narration de Froissart, auteur contemporain; non-seulement le témoignage du rédacteur de la chronique de Flandre, qu'on peut aussi ranger parmi les contemporains du fait mais encore celui de Jacques Meyer, des frères Dutillet, de Vignier, de Mezerai, Dupleix, Daniel, Chalons, Duchesne et d'une foule nombreuse d'autres auteurs que nous avons cités. Que leur oppose-

t-on ? le silence de trois auteurs anglais, plus ou moins obscurs et dont la partialité n'est pas douteuse; mais il y a plus, c'est que ce silence loin de pouvoir être envisagé comme une négation du fait historique doit au contraire être considéré comme une preuve de son existence, car il est évident que s'il n'eût pas eu lieu, ces trois historiens anglais n'auraient pas manqué de démentir formellement Froissart et de le convaincre d'imposture; en ne le faisant pas et en gardant le silence, ils ont prouvé qu'ils le reconnaissaient pour vrai.

On cite pareillement comme autorités négatives, Gilles le Muisis (egidius li muisis), abbé de St-Martin, à Tournay; 2°. les grandes chroniques de St-Denis; 3°. un manuscrit bruxellois; 4°. enfin le continuateur de Nangis, et l'on conclut du silence de ces auteurs, que le fait rapporté par Froissart est controuvé, parce que s'il eût existé, ils n'eussent pas manqué, dit-on, de nous le transmettre.

D'abord, en ce qui concerne Gilles le Muisis, je répondrai que le silence de cet auteur s'explique et qu'on ne peut en faire découler aucune conséquence contre Froissart, il suffit de jeter les yeux sur la chronique de Gilles le Muisis pour voir que le récit des événements qui ont pu se passer dans l'intérieur de la ville n'est point entré dans le plan de son ouvrage; consultez l'abbé St-Martin sur ce qui s'est passé au-delà des remparts de Calais et au dehors des lignes,

il vous répondra, il vous donnera des éclaircissemens sur les mouvemens des Flamands et des Français ; mais demandez-lui des notions sur les circonstances particulières aux assiégés et dont l'intérieur de la ville a dû être le théâtre, il gardera le silence parce que cela n'entrait pas dans le cercle qu'il s'était tracé. — Au reste, Gilles le Muisis nous apprend lui-même qu'il a commencé sa chronique en 1349 et qu'il était alors âgé de 76 ans. — Or, il mourut peu après en 1352, nul doute qu'il n'a point eu le temps nécessaire pour la compléter : d'un autre côté, le manque de détails qu'il n'aura peut-être pas pu se procurer sur le fait historique est-il aussi la principale cause de son silence ; cela est d'autant plus probable qu'il avoue en parlant de la bataille de Crécy qu'il a cherché à s'éclairer sur les détails, mais qu'il n'est arrivé à rien de certain. Le Muisis s'est donc vu forcé de s'en tenir aux faits généraux, il n'est donc point étonnant qu'il n'ait pas parlé du dévouement des six Calaisiens, et cela le sera moins encore quand on saura, comme nous l'apprend M. Buchon, que Gilles le Muisis n'osait jamais se prononcer, entre les parties.

Ces simples observations, comme on le voit, ruinent entièrement l'argumentation que l'on a brodée sur le silence de Gilles le Muisis.

Quand aux grandes chroniques de St-Denis, dont on invoque aussi le silence, si elles n'ont pas mentionné le fait historique, cela n'a rien de surprenant parce

que la mission du rédacteur de ces annales n'avait pour objet que de retracer exclusivement les faits généraux et saillants. Or, le dévouement des decius de Calais n'est qu'un fait particulier et accessoire au siége de cette place ; c'est un simple épisode qui a pu être passé sous silence par le chroniqueur avec d'autant plus de raison qui s'il l'eût rapporté, il se serait en quelque sorte imposé l'obligation de relater également tous les autres traits de courage des assiégés, ce qui l'eût entraîné malgré lui dans une narration trop étendue; mais il y a encore une autre raison plus péremptoire que je vais dévoiler, elle répondra à l'objection qu'on présente un peu plus loin en demandant comment il se fait que les chroniques de St-Denis ne disent pas un mot de tout ce que nous raconte Froissart? cependant, ajoute-t-on, ce n'était pas le rédacteur de ces chroniques qui eût dû l'ignorer, puisqu'il était près d'Amiens et que c'est dans cette ville que furent dictées les ordonnances en faveur des malheureux sur lesquels les chroniques de St-Denis n'imitent pas le silence coupable de Froissart.

La *Biographie universelle* va dicter ma réponse à cette objection. Je vois dans cet ouvrage que le père Robert Gaguin, né à Colline, est signalé comme auteur d'un livre imprimé à Paris en 1521, intitulé Annales rerum gallicorum seu compendium usque ad annum 1499, cum supplemento huberti velleii senatori advocati usque ad annum 1520. Ces annales,

ajoute le biographe, ont été traduites et elles ont aussi servi à la composition d'autres ouvrages, telles que les grandes chroniques de St-Denis; voilà ce qui explique suffisamment le silence du chroniqueur et cette raison, comme je le disais, est encore plus péremptoire que l'autre. En effet, si l'ouvrage du père Gaguin, imprimé en 1521, a servi à la composition des chroniques de St-Denis, il est évident que leur rédacteur n'était pas contemporain du fait et que son silence est insignifiant.

En parlant des chroniques de St-Denis, je ne dois pas dissimuler que c'est sans doute par erreur qu'on a donné leur nom à la prosécution de l'histoire de l'abbé Sigiers; cette prosécution ne se trouve pas dans le recueil des chroniqueurs de St-Denis, elle n'est donc pas l'œuvre du rédacteur de ces annales, mais plutôt celle d'un religieux de l'abbaye St-Bertin : quoi qu'il en soit, notre adversaire convient que la prosécution fait un récit plus circonstancié de la reddition de la place; mais, ajoute-t-il, on y observe pourtant le même silence sur Eustache.

A cela je réponds : si la prosécution ne désigne pas Eustache et ses compagnons par leurs noms, peu importe, pourvu qu'elle constate le fait historique. On ne conteste pas à Eustache son existence, mais celle de son dévouement; si ce dévouement est prouvé, c'est à Eustache que la gloire en revient; il importe peu qu'il soit ou non désigné nominalement,

mais il importe beaucoup qu'il soit constaté que, pour sauver la vie de ses concitoyens, un homme courageux a dû faire et a fait volontairement le sacrifice de la sienne; or, la prosécution établit la réalité de ce fait, cela suffit, c'est ce dont on peut se convaincre par le passage suivant, que notre adversaire a omis entièrement, et qu'il n'a point rapporté ni mentionné:

« A dont furent présens (présentés) iiii chevaliers » et iiii bourgeois, par les conseillers du Roy d'An- » gleterre, lesquels se vinrent présenter devant le » Roy, cascun chev une épée nue en sa main, et » cascun bourgeois, une corde en son brach. Quand » venu furent devant le Roy, à genoux se mirent et » puis li dirent que pour eaux et pour tous chiaux » de la ville, se venaient rendre à lui comme cheux » de qui il pooit faire sa franke volonté. »

Certes, on voit par ce passage de la prosécution, qu'elle n'est pas aussi muette qu'on veut bien le prétendre, sur le fait historique, elle en parle évidemment, puisqu'elle désigne huit personnes, quatre chevaliers et quatre bourgeois, qui allèrent offrir leur vie à Edouard pour tous ceux de la ville. Froissart, il est vrai, ne parle que de six bourgeois, mais cette différence est peu importante, puisqu'elle ne tombe que sur le nombre des dévoués et non sur le fait même du dévouement, qui est le seul point contesté; or, sur ce point essentiel, la prosécution et

Froissart sont d'accord, il y a homogénéité entr'eux, sur l'existence de ce fait; le doute à cet égard n'est donc plus permis.

Pour éclaircir d'autant plus la question, je dois aussi parler d'une chronique du 14e siècle, écrite en patois Rouchy (langue de Valenciennes). M Buchon en publie des fragments dans un volume du *Panthéon littéraire.* (1)

Démontrons maintenant que l'existence du fait historique, se trouve signalée dans la chronique de Rouchy; c'est une vérité que nous ferons ressortir

(1) Le dimonce après le jour St-Pierre, entrant aoust, 5 jours au mois d'aoust, l'an 1300 et X2VII, entre monseigneur Gauthier de Mauny, dedans la ville de Calais, entre luy et monseigneur de Beauchamps; et amenèrent monseigneur Jehan de Viane, chastelain du chastel, et le capitaine de la ville, luy sixiesme de gentilshommes, pardevant le Roy d'Angletere et son conseil, tout parmy l'ost, en pur les chiefs et en pur les corps, leurs espées toutes nues, tenant par les pointes, et les clefs de la ville et du chastel portant devant eulx en une lanche.

Et quand ils viendrent devant le Roi Edouard d'Angleterre et tous ceulx qui veoir le peurent, ils se mirent à genoux, en priant et requérant humblement merchy, en rendant la ville et le chastel, leurs corps et leurs avoirs, pour faire à la singulière volonté du Roi d'Angleterre; et puis les fist le Roi lever et passer oustre, et tantost après revint huit autres hommes de Calais, quatre bourgeois et quatre mariniers, en pur les corps et les chiefs nuds, et tous deschaux, chascun une chevestre (corde) en leurs cols, pour faire la volonté du Roy, ils prirent les chevestres en leurs mains et agenouillèrent devant le Roy, les chevestres en leurs cols, pour faire la volonté du Roy, de corps et d'avoir.

de la discussion à laquelle nous allons nous livrer, en peu de mots, pour établir que le dévouement des six Calaisiens étant le seul moyen de salut des assiégés, il a dû nécessairement avoir lieu.

Un fait certain, c'est que la capitulation portait que six bourgeois, pieds nus et tête nue, viendraient hart au col, apporter à Edouard les clefs de la ville et que d'iceux le Roi d'Angleterre et de France en ferait à sa volonté.

Qu'elle était cette volonté d'Edouard ? c'était de les faire mourir ; aussi nul doute qu'en se livrant à la volonté du vainqueur, les six Calaisiens faisaient le sacrifice de leur vie, pour rédimer leurs concitoyens de la mort.

On sait qu'en vertu et par suite de la capitulation les assiégés eurent la vie sauve et purent sortir librement de la ville; or, si pour leur obtenir cette grâce, six d'entr'eux devaient préalablement se dévouer, il faut nécessairement que ce dévouement se soit accompli, puisqu'il était la condition *sine quâ non,* du salut des Calaisiens. Cela est incontestable, la réalité du dévouement ne peut plus être mis en question, Froissart n'a donc point avancé un fait imaginaire.

Eh bien ! la chronique de Rouchy garde-t-elle le silence aussi sur ce fait? Non, puisqu'elle rapporte que quatre bourgeois et quatre mariniers, se présentèrent hart au col, pieds nus et têtes nues, devant Edouard, pour qu'il en fît à sa volonté ; cela cons-

tate bien réellement le dévouement. Dira-t-on qu'Eustache n'est pas nommé ? nous répondrons comme nous l'avons déjà fait : peu importe, ce n'est pas l'existence d'Eustache qui est contestée, c'est celle du dévouement.

Dira-t-on aussi que la capitulation n'exigeait que six bourgeois et que la Chronique cite huit personnes, nous répondrons encore que cela ne détruit pas le fait, et que c'est le fait seul qu'il importe de constater, parce que c'est lui qui est dénié.

Comme on le voit, il y a corrélation entre la prosécution et la chronique de Rouchy, l'une et l'autre me paraissent concorder avec Froissart.

Deux mots maintenant relativement à un passage cité d'un manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles, chroniques de Flandres ; dans cette relation, dit l'adversaire, n'observons-nous pas toujours le même silence sur le sacrifice des six bourgeois, et ce silence ne contredit-il pas évidemment le récit de Froissart ?

Non ce silence ne contredit pas et ne pouvait le contredire, par la raison que cette chronique ne va que jusqu'en 1342, c'est ce que nous apprend M. Buchon, tome 3 des chroniques de Froissart, voici comment il s'exprime n° 465, chronique de Flandres, vol. in-4°, de la bibliothèque de Bruxelles : cette chronique ne va que jusqu'en 1342, car les trois derniers feuillets sont d'une autre main.

Quand à l'induction que l'on voudrait également tirer du silence du continuateur de Nangis, il suffira pour la détruire d'observer avec M. Buchon : « que ce continuateur s'est borné à rapporter le fait principal dépouillé de toutes les circonstances. »

En suivant pas à pas la critique j'entends l'adversaire s'écrier : « qu'il ne comprend pas que les habitans rassemblés aux halles par Jean de Vienne, devant qui Eustache s'était levé, n'aient pas publié, en se répandant par toute la France, le dévouement qui donnait une si haute idée de leur courage et de leur noblesse. » Mais, ajoute-t-il : « concevra-t-on mieux le silence de Philippe, dont les ordonnances n'accordent pas même de mention honorable aux victimes qui se dévouèrent pour le salut commun ? »

J'aurai pu me dispenser d'aborder ces objections qui n'ont rien de sérieux ; parce qu'elles n'ont rien de concluant. — Il me suffira de leur opposer la popularité du dévouement d'Eustache de St-Pierre. Cette popularité donne en effet le démenti le plus formel au prétendu silence qu'on dit avoir été gardé par les Calaisiens. Je ne ferais donc point d'autre réponse jusqu'à ce que mon adversaire veuille bien m'indiquer et me dire où il a vu que les exilés de Calais n'ont jamais parlé de l'action héroïque d'Eustache et comment il a pu savoir en 1835, c'est-à-dire après un laps de 500 ans ce que chaque habitant expatrié a pu dire ou taire en 1347 ? Quant au silence de Philippe-de-Va-

lois, il s'explique facilement par l'indifférence ou l'oubli, je dirais presque l'ingratitude; toutefois, loin d'interpréter ce silence contre Eustache de St-Pierre, je l'invoquerai hautement en sa faveur pour le disculper d'autant plus de tout soupçon de trahison. En effet, il est bien certain que s'il s'était rendu coupable de félonie, Philippe-de-Valois n'aurait pas manqué de le signaler à l'adnimadversion publique ; certes, Philippe à cet égard n'aurait pas gardé le silence, car si les rois peuvent négliger de récompenser les services et la vertu, ils ont bien soin de ne laisser jamais la trahison sans châtimens.

« Qui la sait et la souffre a droit à l'infâmie. »

En calquant sa critique sur celle de Bréquigny, notre adversaire a dû nécessairement se laisser entraîner à partager ses erreurs et ses opinions ; c'est ainsi que pour essayer d'expliquer les raisons qui ont pu porter Froissart à inventer le trait héroïque des bourgeois de Calais, il présente les bienfaits répandus par Edouard sur Eustache de St-Pierre comme ayant uni d'intérêts et d'amitié le transfuge et l'historien. Ce dernier, dit-il, courtisan habile voulut plaire à Edouard et à son protégé, voilà pourquoi il fit de ce protégé le héros d'un sublime dévouement pour cacher la honte d'une basse trahison que les lettres d'Edouard démontreront avec force mais qui, d'un autre côté, devient bien plus évident encore par le refus que

les enfants d'Eustache ont fait de son héritage parce qu'il était le prix de la félonie.

En lisant ces paroles étranges, on ne sait ce qui doit étonner le plus ou de la gravité des imputations ou de la faiblesse des moyens qu'on emploie pour les appuyer, j'ai déjà disculpé pleinement Eustache de St-Pierre de l'accusation qu'on fait peser sur sa mémoire. Je me bornerai donc à ajouter quelques mots pour détruire la fausse induction qu'on voudrait tirer de la conduite de ses enfants.

J'admets qu'après la mort d'Eustache de St-Pierre ses enfants n'aient point accepté son héritage et que ce fait soit constaté par des lettres d'Edouard, du 28 octobre 1357, j'admets tout cela bénévolement, mais en même temps je le demande avec confiance : qu'elle induction de félonie peut-on en tirer? Aucune, et il est impossible d'en faire découler une pareille conséquence : les enfans d'Eustache ont renoncé à sa succession; mais qui vous a dévoilé les motifs qui les ont fait agir ainsi? Sont-ce les lettres du 28 octobre? non ; qui vous a dit que leur renonciation a plutôt été le résultat d'un sentiment de répulsion que l'effet d'un froid calcul d'intérêts ou d'une rancune déplacée et irréfléchie? Personne. L'induction de félonie est donc fausse et purement malveillante. Cessez donc de vouloir exploiter le refus des enfans pour le jeter comme une tâche à la mémoire du père, ce système est trop absurde, il ne peut se soutenir.

Les faits positifs, imposants, décisifs même contre lesquels vient se briser la critique du fait historique, sont si nombreux et si évidents, qu'il serait superflu de s'attacher à refuser davantage tous les mécomptes de cette critique; notre tâche peut donc être considérée comme terminée; nous l'avons accomplie sans passion comme sans préventions par amour seul de la vérité; mais une objection reste dans la controverse. Dans l'état actuel de la question, dit notre adversaire, pas un auteur ne vient appuyer la narration de Froissart. Le doute reste permis et nous douterons, ajoute-t-il, jusqu'à ce qu'un écrivain du temps se présente, assez digne de foi pour nous convaincre.

Eh! bien cet écrivain du temps assez digne de foi pour convaincre, il existe; on peut le citer, c'est Jean Waurin, compatriote d'Eustache de St.-Pierre. Le récit qu'il a fait du siége de Calais confirme celui de Froissart, il est donc un sûr garant de sa véracité; entreprendra-t-on aussi de récuser son témoignage? Cela est probable, on lui lancera sans doute l'objection banale de copiste : cherchons donc encore une autre autorité, celle-ci sera la dernière et l'on ne pourra la méconnaître car elle a pour elle non-seulement la sanction du temps mais la puissance de sa popularité, c'est la tradition historique. Il faut le reconnaître, tous les genres d'illustration et de publicité sont acquis au dévouement des six Calaisiens; le burin de l'histoire a inscrit leurs noms dans les fastes

de la nation ; la peinture et la poésie les ont immortalisés ; la tradition historique les a gravés dans tous les souvenirs ; la tradition historique est le témoignage vivant des Calaisiens de 1347, nous pouvons donc dire en imitant une locution de Napoléon : le dévouement d'Eustache de St-Pierre est comme le soleil, aveugle qui ne le voit pas.

RAPPORT

FAIT PAR M. MAILLARD-D'ONTOT,

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

dans sa séance du 31 octobre 1841,

SUR

LES ONZE PREMIERS CAHIERS DES ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DES BEAUX-ARTS, DE PARIS,

années (de 1837 à 1840.)

Messieurs,

Chargé de vous rendre compte des annales publiées par la Société libre des Beaux-Arts, mises en ordre par M. Miel, membre de cette Société, et dont les cahiers de quatre années (de 1837 à 1840) ont été offerts à la Société Royale d'Arras, je me félicite d'avoir à vous faire connaître ce recueil digne de tout votre intérêt par la place importante qu'y tiennent les beaux-arts. L'étude de leur histoire, leurs vicissitudes communes à toutes les choses humaines,

et la marche de leurs progrès, y sont traitées avec tout le talent que l'on doit attendre des artistes et des hommes distingués qui composent cette association, que l'on peut considérer comme une aggrégation à la classe des beaux-arts de l'Institut, et qui lui sert en quelque sorte d'intermédiaire avec le corps des artistes.

Cette Société, fondée en 1830, eut pour but d'assurer la propagation et le triomphe du beau et du vrai, de favoriser le développement et la prospérité des beaux-arts, cette belle branche des connaissances humaines, qui est aussi une des gloires de la France, et de contribuer au bien-être des artistes; institution grande et belle, qui, dirigée dès son origine par des hommes sages et expérimentés, a constamment marché vers son but, celui de concourir au progrès des arts; éclairant l'opinion publique sur les erreurs où la presse l'entraîne quelquefois, jugeant avec discernement et impartialité les œuvres des artistes, luttant contre l'envahissement du mal, prêtant son appui généreux au talent méconnu, payant un juste tribut d'admiration aux célébrités de toutes les époques. Ayant principalement pour mission d'examiner et de comparer les travaux des architectes, des peintres, des sculpteurs, des graveurs et des musiciens, la Société des Beaux-Arts décerne chaque année, dans une séance solennelle, des prix aux artistes, qui, par leurs productions, ont

acquis des droits à sa reconnaissance. Elle ouvre et ferme, pour ainsi dire, le sanctuaire des arts. En rendant compte de ses travaux dans ses séances publiques, cette Société manifeste les plus vives sympathies pour les services rendus aux arts; elle encourage les hommes laborieux, par la lecture de rapports sur leurs principaux ouvrages, et de notices biographiques sur les hommes illustres que les arts ont perdus, et dans le but d'encourager autant que possible le perfectionnement des arts, elle s'est mise en rapport avec les Académies des provinces; 38 de ces compagnies correspondaient déjà avec elle en 1840. Cet échange mutuel et spontané de lumières et de travaux, est même le seul mode de propagation qui soit véritablement fructueux; c'est en partie aux communications entre les Sociétés savantes que l'on doit les découvertes importantes faites dans les temps modernes, ressource dont a été privée la civilisation ancienne.

Je vais passer sommairement en revue les principaux travaux de cette Société, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler. Sans m'attacher à suivre l'ordre de publication de ses annales, j'ai réuni les textes qui traitent d'un même sujet, et j'ai donné quelques développemens aux rapports qui m'ont paru les plus propres à vous intéresser.

L'architecture ancienne, principalement celle des grands monuments, ayant fixé particulièrement l'at-

tention de la Société des Beaux-Arts, a été le sujet de plusieurs rapports importants. L'art de l'architecture est en effet le lien de tous les autres; son étude peut servir de guide dans l'histoire des temps les plus reculés, et principalement nous apprendre l'archéologie chrétienne. Qui n'est d'ailleurs ému par les descriptions des majestueuses créations monumentales de l'Egypte et de l'Inde, de ces édifices gigantesques de la nation des Pharaons, des merveilles de la Grèce et de Rome, qui font admirer la puissance de l'homme lorsqu'il est inspiré par une pensée religieuse.

L'architecture païenne et l'architecture chrétienne nous offrent les monuments les plus anciens ; toutefois, cette dernière architecture est celle qu'il importe le plus de connaître, attendu que ses anciens monuments encore debout, sont répandus dans le monde chrétien. Je vais indiquer, d'après les rapports précités, et quelques autres documents, la marche de l'art chrétien. Cet art prit naissance à l'époque du règne de Constantin (jusqu'alors les persécutions religieuses forçaient de célébrer le culte dans les lieux cachés, dits Catacombes, ou Cryples, églises souterraines entièrement privées de jour ; c'est ce qui explique l'origine de la célébration des offices aux flambeaux). Ce fut dans ce temps que le Capitole perdit tout son lustre, que les Idoles païennes se couvrirent de poussière ; on vit le peuple

courir en foule aux tombeaux des martyrs, et élever des basiliques consacrées au Christ. L'art chrétien se divisa primitivement en deux styles, l'un, qu'on appela latin, l'autre, connu sous le nom de bysantin; le premier style se développa dans Rome et dans toute la chrétienneté occidentale. La plupart des basiliques furent alors disposées en parallélogrammes, et divisées en plusieurs nefs par deux longues rangées de colonnes. Une grande porte et deux portes secondaires s'ouvraient sur la façade pour donner accès dans les nefs. Devant cette façade de nombreuses colonnes supportaient un toît formant un porche. On sépara le sanctuaire par une nef transversale, et ce fut là l'origine de la croix latine, ou du style latin. Ce style se conserva, presque sans interruption, à Rome, jusqu'au seizième siècle. Les dévastations normandes le firent disparaître du sol de la France. La Cathédrale de Paris, aujourd'hui Notre-Dame, l'église de Ste-Géneviève, bâtie par Clovis, celle de St-Germain-des-Prés, fondée par Childebert, brillaient alors par leurs riches colonnes de marbre, par leurs beaux pavés en compartimens, et par ces mosaïques à fond d'or, qui couvraient leurs parois intérieures.

Le style bysantin prit naissance au sixième siècle, sous l'empereur Justinien I^er^, qui fit élever à Constantinople, l'église de Ste-Sophie sur un plan carré; l'intérieur présenta l'aspect d'une croix grecque. Ce

style s'étendit dans toutes les villes chrétiennes de l'empire oriental; plus tard, l'alliance de ces deux styles donna lieu successivement à deux systèmes secondaires, connus sous les noms de Roman et de Gothique, qui se répandirent sur toute la surface du Globe, et que les Maures ne tardèrent point à modifier par l'introduction de la forme ogivale; mais à l'époque de la Renaissance, au XVI^e^ siècle, sous François I^er^, on revint au style latin dans l'empire occidental, style qui, alors n'était point une imitation exacte de ce qu'il avait été à l'origine, mais qui en avait conservé le genre, en s'appropriant les beautés de l'antique et du moyen-âge. C'est surtout en Italie que l'on peut admirer l'architecture de cette époque.

Cet aperçu des différentes phases de l'architecture chrétienne donne lieu à deux observations applicables à l'architecture ancienne :

La première, est que le grandiôse des constructions était généralement le caractère dominant des édifices des anciens, qui ne négligeaient rien pour que leurs ouvrages parvinssent à la postérité. Bien que le temps en ait détruit le plus grand nombre, à l'exception toutefois des édifices chrétiens, et ait détérioré les autres, les ruines des grands monuments qui ont résisté, imposent toujours à l'esprit par leurs masses prodigieuses, et leur immence étendue, et l'on pourrait citer les chefs-d'œuvre, qui dans l'antiquité furent appelés les sept merveilles du monde, dont il ne

reste plus aujourd'hui que les pyramides d'Egypte. N'est-on point frappé, Messieurs, de l'indifférence avec laquelle on voit abattre ces traces monumentales de la grandeur et de la civilisation des siècles passés? Débris, qui attestent l'invasion des barbares du Nord, qui ont porté un coup mortel à l'art, en détruisant les édifices somptueux de la Grèce et de Rome.

Faut-il que de nombreuses démolitions de monuments antiques aient aussi eu lieu dans ces derniers temps ! Plusieurs villes de France ont vu disparaître des édifices séculaires, indices de leurs anciennes illustrations, ou types de l'architecture des siècles reculés, entr'autres, Nîmes, Bordeaux, Orléans, autrefois si riches en constructions remarquables, et qui ne possèdent plus maintenant que de magnifiques restes d'antiquité. On voit encore les ruines du palais de l'empereur Gallien à Bordeaux. Que l'on remplace par des constructions nouvelles les vieux édifices dégradés par le temps, et trop difficiles à réparer ou à utiliser, mais que l'on conserve et entretienne ceux qui peuvent être restaurés à peu de frais; ils sont utiles pour les études de l'art ou de l'histoire ; ils rappèlent les temps et les hommes dont le souvenir serait effacé sans la présence de ces monuments. C'est par un motif analogue que la ville d'Orléans, si célèbre par le siége qu'elle soutint, en 1428, contre les Anglais, conserve dans son musée l'étendart qui lui fut donné, au commencement du 16^{me} siècle, par

Louis XII ou François Ier, que l'on portait jadis aux processions du 5 mai, jour de sa délivrance, et sur lequel ce mémorable événement est rappelé.

La seconde observation, c'est qu'une des causes qui ont le plus contribué à l'exécution de ces grandes constructions, indépendamment des ressources dues à la richesse du clergé, à l'association des villes, et même des nations, qui mettaient leur noble ambition à élever d'admirables monuments, est l'emploi de la force humaine, qui, à cette époque, n'était point ménagée. Les peuples conquis étaient employés à ces travaux. Après les victoires de Titus et de Vespasien, trente mille juifs furent employés à la construction du Colysée à Rome. L'établissement de la fameuse muraille de la Chine, d'environ 2,000 kilomètres de développement, fut imposé par le conquérant au peuple vaincu; toutefois, les célèbres voies romaines, celle d'Appia, qui conduisait de Rome à Carthage, en passant par Capoue et Bysance, et celle, dite Emilienne, qui traversait les Gaules, la Germanie, et la Scythie, dans un parcours d'environ 6,000 kilomètres, furent en grande partie exécutées par ses légions. Rien chez les nations modernes ne saurait être comparé à ces immenses travaux, quoique de magnifiques monuments aient été élevés aux époques du moyen-âge, de la renaissance, et dans les siècles postérieurs; il est vrai que ce fut avec le secours de la corvée dans les deux premières périodes. A l'abo-

lition de cette corvée, l'industrie dût multiplier ses efforts pour y suppléer ; de ses recherches naquit l'art de l'appareil, c'est-à-dire la création et l'emploi de moyens mécaniques qui réduisent de beaucoup le nombre des bras nécessaires aux constructions. Ce n'est d'ailleurs qu'en employant ces bras avec ordre et méthode, conjointement avec ces moyens mécaniques, que l'on est parvenu de nos jours à ériger des monolithes d'une très grande pesanteur; c'est ainsi qu'à été élevé à Rome, sous Sixte V, le fameux monolithe de St-Jean de Latran, plus récemment à Saint-Pétersbourg, la colonne Alexandrine, qui a environ 33 mètres de haut, depuis le piédestal jusqu'au chapiteau, et depuis, l'Obélisque de Lougsor, au centre de la place de la Concorde. C'est aussi à des procédés analogues que l'on doit l'exécution de quelques beaux ouvrages dignes de passer à la postérité, tels que le canal du Languedoc, la route du Simplon qui traverse les Alpes, le Tunnel sous la Tamise en Angleterre. On pourrait citer aussi comme dignes de l'attention des artistes, quoique bien moins étendus, les beaux travaux exécutés récemment par l'architecte Rohaut au Muséum d'histoire naturelle à Paris, établissement qui fut fondé par Louis XIII, en 1635, sous la dénomination de Jardin du Roi ; les serres chaudes, la galerie de minéralogie et de géologie sont en effet des modèles de construction, tant sous le rapport de l'art, que sous celui de l'utilité, et complètent

cet établissement qui fait honneur au goût français.

La solidité des constructions dépendant principalement du bon établissement des fondations, il est convenable de faire remarquer que les anciens employaient généralement le béton pour fonder les édifices, ainsi que le prouvent les murs de l'Acropole d'Athènes, les grandes murailles près du détroit des Thermopiles, les bains d'Agripa, et le Colysée à Rome. Ce mode de construction a été aussi employé dans les temps modernes. C'est en béton qu'on a établi les fondations d'une partie de l'église de Westminster et du palais de St-James, à Londres, des églises de Bonne-Nouvelle, de Notre-Dame-de-Lorette, et de l'entrepôt du Marais, à Paris, ainsi que de divers autres monuments. Cette substance donne en effet au sol sur lequel on veut asseoir un édifice, toute la solidité convenable ; elle est composée de trois parties de sable fin, deux parties de chaux hydraulique naturelle ou artificielle, mesurée en pâte, et de gros graviers, recoupes de pierres ou de briques concassées de la grosseur d'une noix ordinaire. Ce béton, bien mélangé, doit être employé au fur et à mesure de sa confection. La chaux hydraulique a la propriété de se durcir extrêmement, et de résister dans cet état à tout contact d'humidité.

La Société des Beaux-Arts, s'étant aussi occupée de la restauration des anciens monuments, on y a agité la question suivante : Convient-il de reproduire

le plus imitativement possible le style de l'édifice à restaurer, ou faut-il employer le style en usage à l'époque de la restauration? La conservation du genre d'architecture employé à l'époque de l'érection de l'édifice est sans aucun doute préférable, afin de ne pas détruire la majestueuse unité des monuments, its gothiques, en substituant des ornements ou accessoires les plus hétérogènes à des décorations harmonieuses, et éminemment caractéristiques, et qui feraient disparaître la régularité du style primitif, ainsi que cela se remarque dans la belle église métropolitaine de Ste-Marie, de la ville d'Auch (département du Gers). La création primitive de cette basilique séculaire, digne des pompes augustes du christianisme, n'a pas été respectée dans les réparations ou reprises des travaux. Chaque siècle, selon les vicissitudes de l'art, est venu tracer son nom en caractères différens sur ces murs vénérables, (pourquoi faut-il que des reproches de la même nature puissent être faits au sujet des formes disparates que présentent certains édifices achevés aujourd'hui, et dont la fondation remonte à peine à trente années). L'église d'Auch, commencée au temps des croisades, porte des traces de réparations et d'additions considérables opérées à toutes les époques, jusqu'au règne de Louis XV. L'importance et la richesse de ses parties, le beau portail exécuté à l'époque de la renaissance, les admirables sculptures du chœur, la

peinture des vitraux, due aux talens d'Armand Moles, le riche travail des stalles, font de cet édifice un monument très remarquable, bien qu'il présente différens genres d'architecture; édifice qui est le fruit du travail patient et religieux des premiers temps, alors que les hommes laborieux, éloignés de toute ambition, travaillaient uniquement pour l'art et pour le ciel. C'est pour éviter l'inconvénient signalé pour l'église d'Auch, que l'architecte Durand a conservé le style ancien dans la réparation de la superbe basilique de St-Remi, de Reims, exécutée de 1829 à 1838, édifice remarquable par sa grandeur, sa beauté et sa perfection, qui fut commencé dans le onzième siècle, et achevé dans le quinzième; mais il ne s'en suit pas, de ce qu'il convient de conserver le caractère des anciens monuments gothiques, qu'il faille faire rétrograder l'art au point de copier de nos jours ce genre d'architecture, qui, il y a trois ou quatre siècles, avait déjà commencé d'être vieux pour nos pères; sans doute qu'il ne faut pas exclure l'architecture des premiers siècles du christianisme, recommandable par sa majesté et ses belles dispositions, qui paraît être bien appropriée aux usages religieux, dont Saint-Clément, Sainte-Praxède, Saint-Etienne-le-Rond, à Rome, nous offrent des exemples; mais il ne faut pas non plus, parce que l'on a dédaigné long-temps le style bysantin, qu'un enthousiasme qui tient de la mode, nous fasse suivre ce sys-

tème. Il convient de chercher le beau dans tous les styles, dans tous les systèmes.

On trouve dans l'opinion de la Société libre des Beaux-Arts, sur les salons de peinture de 1838, 1839 et 1840, ainsi que dans les notices nécrologiques sur plusieurs peintres que les arts ont perdus, diverses remarques intéressantes, dont je dois vous entretenir. L'école française de peinture a gagné sous le rapport du coloris et de l'effet, mais elle a perdu du côté du style, de la pureté du dessin, et de l'expression, qui est en quelque sorte la vie de la peinture. On a vu dans ces divers salons une foule d'ouvrages, où se révèle sans doute, un vrai talent, mais point de ces pages saisissantes qui fixent l'admiration publique; toutefois, il faut convenir qu'il y a eu progrès en 1840; une heureuse fusion s'est manifestée entre le classique et le romantique. Ce salon a présenté des imitations des belles créations de tous les siècles, de tous les peuples. L'étude y paraît mieux dirigée; quelques artistes n'ont point cherché à satisfaire au besoin de nouveauté qui tourmente incessamment l'esprit humain. Le portrait et le genre anecdotique, dans lequel se trouve classé le beau tableau du liseur, offrent des œuvres qui peuvent être comparées avec les œuvres les plus précieuses que la peinture ancienne nous ait léguées. On chercherait cependant en vain dans ces salons un caractère de nationalité; notre école de peinture et de

sculpture est devenue cosmopolite depuis 50 ans. Elle n'a plus généralement ce caractère classique de l'ancienne école, de Phridias, de Raphaël, du Poussin, etc., caractère abandonné pour un temps ; mais rétabli par les David, Gros, Gérard, Girodet, Guérin et autres, ainsi que le constate, entre plusieurs chefs-d'œuvre modernes, le sublime tableau du Serment des Horaces, conception simple, grande et morale, puisqu'elle glorifie l'amour de la patrie qui triomphe des plus forts sentiments de l'humanité.

Les annales de la Société des Beaux-Arts, font mention d'un procédé de la peinture à fresque, nouvellement importé en France, par M. Rayneri, qui a été exécuté pour la décoration de la voûte de la chapelle de la Vierge, de l'église de St-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, procédé qui mérite votre attention. Ce travail paraît réunir toutes les conditions de pureté et de durée que l'on remarque dans les fresques Italiennes. Ce procédé est d'autant plus avantageux, qu'il a eu lieu avec des matériaux extraits du sol des environs de Paris. Le sable fin de la Seine s'est trouvé parfait pour établir le premier crépi, il en a été de même du sable des carrières, pour l'enduit final, qui s'applique sur ce crépi ; leur combinaison avec la chaux du pays, a donné un résultat semblable à celui que l'on obtient en Italie, c'est-à-dire une grande adhérence du crépi avec le mnr, et une dureté de l'enduit qui doit arriver à celle de la pierre.

C'est sur cet enduit que l'on exécute la fresque avec des terres coloriées naturellement et broyées à l'eau. Le peintre est obligé de préparer et d'exécuter dans la journée tout le travail entrepris. Cette peinture ne saurait être retouchée, et ne laisse à l'artiste aucune ressource pour perfectionner son œuvre ; mais M. de Montabert a rendu un service immense à la peinture à fresque, en prescrivant l'emploi de l'encaustique des anciens, dont les peintres grecs faisaient usage, qui est une préparation de couleurs à la cire, qui permet d'améliorer ce travail après son exécution. C'est par ce procédé que vient d'être réparée la plus belle fresque qui existe en France, celle du primatice au château de Fontainebleau, et que sont exécutées par M. Abel de Pujol, les peintures de la Madeleine, et de diverses églises de la capitale ; fresques que l'on assure ne devoir subir aucune altération par le temps.

La Société libre des Beaux-Arts a cru devoir aussi signaler la perfection apportée par le peintre Philippe Franck, élève de David, dans la restauration du tableau d'Erasme Quellinus, peintre belge, disciple de Rubens. Ce tableau, de 3 mètres de haut, sur 2 mètres 40 centim. de large, peint sur toile, représente Jésus-Christ mort sur la croix. On remarquait deux bandes d'environ 12 centimètres de large, traversant le tableau, et sur lesquelles il ne restait plus vestige de couleur. L'une d'elle passait sur la partie la plus éclairée du torse de la figure principale.

Plusieurs des anges étaient aussi fort maltraités. La toile, dans son entier, était criblée de trous ou de parties écaillées. Eh bien, cet artiste, à force de soin, de talent et de patience, a rendu ce chef-d'œuvre à l'admiration publique.

Messieurs, on ne peut quitter le chapitre de la peinture, sans rendre hommage au célèbre artiste physicien Daguerre, qui, au moyen de son admirable invention du Daguerréotype, fait reproduire la nature par la nature elle-même.

La sculpture, s'est, ainsi que la peinture, écartée des bons principes ; quelques ouvrages seulement rappellent le système antique ; on est arrivé à distinguer deux statuaires, la statuaire monumentale et la statuaire de genre ; les œuvres de celle-ci ne se voient cependant plus maintenant qu'en petit nombre dans les expositions. Il y a eu aussi progrès évident en 1840. On le doit principalement au célèbre David, et aux deux frères Giraud, sculpteurs morts récemment, qui ont contribué efficacement à rappeler en France les bons principes de la sculpture, principes que l'on trouve bien observés dans leurs œuvres. On doit aussi citer la statue de Jeanne-d'Arc, faite par la princesse Marie d'Orléans, ainsi que les figures du fronton et les belles statues que M. Pradier vient de terminer au Luxembourg. remarquables par la beauté des formes et l'expression ; mais c'est particulièrement dans les chefs-d'œuvre du grand

sculpteur David, que l'on retrouve le caractère classique.

Une notice, insérée dans les annales des Beaux-Arts, sur l'emploi des frontons ornés de sculpture dans l'architecture, donne lieu de remarquer que le système des ornements grecs pour les frontons triangulaires, serait préférable au système des ornements romains, tel qu'il a été adopté pour les frontons de l'église de la Madeleine et du Panthéon, à Paris, attendu que les moulures romaines des rampans du fronton triangulaire, étant complètement identiques avec les moulures horisontales de la corniche, font par leur saillie un mauvais effet sur la sculpture du tympan de ce fronton, il serait également préférable d'appliquer à la décoration du tympan du fronton triangulaire porté par des colonnes isolées, le genre de sculpture de ronde-bosse, que l'antiquité a conservé dans les restes de deux temples, celui de Jupiter Panhessénien, dans l'île d'Egine, et celui du Panthéon, à Athènes, plutôt que d'employer la sculpture du bas-relief, ainsi que cela a eu lieu pour les deux monuments français, précités, parce qu'il offre des moyens d'exécution beaucoup plus économiques ; qu'il n'est point à craindre que les joints des pierres traversent les figures, comme cela a lieu dans le premier cas, et que l'on évite ainsi l'emploi des incrustations. Il convient de faire remarquer que la forme triangulaire du fronton grec n'est point favorable au sta-

tuaire. L'extrême abaissement des lignes vers les angles force de conserver la même ordonnance de sculpture pour tous les frontons, ainsi la figure principale sera le génie symbolique de l'édifice, de chaque côté les groupes suppliants ou protégés ; aux deux bouts les figures de remplissage et les accessoires, comme cela vient d'être exécuté aux frontons du Luxembourg et de la Chambre des Députés. L'art moderne se servant de symboles antiques, l'illusion ne saurait être complète dans ces œuvres allégoriques, mais on n'a pas trouvé que l'effet général fut satisfaisant dans les divers essais qui ont été faits du costume moderne.

La gravure, servant à multiplier et à perpétuer les œuvres de peinture et de sculpture, peut contribuer à conserver les bonnes doctrines, lorsqu'elle est dirigée par le bon goût, malheureusement elle a dégénéré depuis qu'on l'a introduite comme décoration dans l'intérieur des édifices ; cependant plusieurs belles planches exposées au Salon de 1840, attestent que l'art de la gravure peut se relever en France, malgré le peu d'encouragement qu'il a reçu depuis dix ans.

Le nouvel édifice construit à Paris pour servir de Musée antique et de palais des Beaux-Arts, dont les annales donnent la description, est assez remarquable pour vous donner un aperçu de l'ensemble de cette construction, et vous faire voir comment le luxe et l'art peuvent se trouver en rapport avec les convenances de localité et de destination.

On a conservé ce qui restait de l'ancien Musée des Petits-Augustins, principalement l'arc de Gaillon, et le portique d'Anet. Le premier monument fait la principale décoration de la cour d'entrée, qui donne accès aux différentes parties de l'édifice. Cet arc de Gaillon est orné d'un grand nombre de statues, et porte au revers, en marbre blanc, sur un fond d'émail rehaussé d'or, les médaillons de Vespasien et d'Adrien, deux des Empereurs Romains qui ont fait le plus pour les arts. Il se rattache par deux appuis à jour à deux constructions latérales demi-circulaire, dont la cavité est tournée vers le bâtiment du fond. Cette ligne détermine dans le plan quatre divisions, deux en deçà de l'arc, et deux au-delà ; une grille s'étend sur la rue et clôt le palais. Deux bustes, celui du Poussin et celui du Pujet, surmontent les deux piédroits de la porte d'entrée. La première division est l'ancienne église des Petits-Augustins, dont la principale entrée est le portique d'Anet. On doit construire un beau portail de chapelle gothique pour servir de pendant à ce portique, et rendre symétrique la cour d'entrée, qui offrira le résumé de l'architecture française à ses trois principales époques, le moyen-âge, la renaissance et la transition de l'une à l'autre. On voit sur le mur de fond de cette église, une copie du jugement dernier, peint à fresques par Michel-Ange, copie exécutée dans les colossales dimensions de l'original par Sigalon. La même nef

offrira, moulé, le tombeau de Médicis, tel qu'il existe à Florence dans la chapelle sépulcrale de San-Lorenzo, puis ce qu'il y a de fait pour le monument inachevé de Jules II; le Moïse, et les deux figures d'esclave, dont le Musée de Paris s'énorgueillit de posséder les originaux, puis la Pitié, le Faune, le Bacchus, etc.; c'est-à-dire, que les ouvrages les plus remarquables de Buonarotti, en peinture et en sculpture, s'y montrent rassemblés pour donner à la France une juste idée de ce puissant génie. Les sculptures les plus éminentes, produites en Europe, depuis la renaissance jusqu'à nos jours, seront aussi déposées dans le même lieu. Luca-Della-Robbia, Ghiberti, Donatello, Canova, Thorwaldsen, y auront leur place à côté de Jean Goujon, de Girardin, du Puget, autre important chapitre de l'histoire de l'art par les monuments. La seconde et la troisième division, sont destinées aux professeurs et aux élèves; la quatrième est réservée pour les expositions. La façade offre, au premier étage, une ordonnance corinthienne à colonnes engagées, avec quatre médaillons, deux en bronze et les deux autres en marbre, tous quatre sur fond d'or, figurant pareil nombre d'artistes français illustres, Philibert Delorme, Jean Goujon, Le Poussin, et Lesueur. L'image du Poussin, deux fois reproduite dans l'édifice, exprime sensiblement que ce grand peintre est le modèle des artistes, à double titre par son génie et par ses vertus.

La cour intérieure est une espèce d'impluvium, des colonnes de marbre supportant des bustes en ornent le pourtour. Les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François 1^er^, la caractérisent. Ces brillans et heureux protecteurs des arts, y sont représentés dans quatre médaillons peints en émail sur lave de Volvic, et environnent les arcades du milieu. Les deux derniers dominent la porte du fond qui donne entrée dans une salle demi-circulaire, éclairée par le haut, disposée en amphithéâtre, et réservée pour la distribution des prix. C'est sur la muraille de cet hémicycle, qui présente une surface de 5 à 7 mètres de hauteur au-dessus des gradins, sur un développement de 17 mètres que M. Paul Delaroche vient de terminer, après quatre ans de travaux opiniâtres, une peinture monumentale, représentant les grands hommes qui se sont illustrés dans les arts de peindre, de bâtir et de sculpter; composition sagement ordonnée, grande et du plus bel effet. La peinture monumentale élève et enflamme l'âme de l'artiste. Il est à désirer que l'on encourage ce genre, que l'on sera encore bientôt à même d'apprécier dans les ouvrages en cours d'exécution à la Madeleine et au Luxembourg, et plus tard dans les peintures destinées à décorer la Salle des séances de la Chambre des Députés. Il est toutefois à regretter que l'on n'ait pas admis l'unité d'exécution pour le premier de ces monuments.

Un aperçu sur la marche de l'art musical, tiré des divers rapports faits à la Société des Beaux-Arts, donne une idée assez exacte des différentes périodes de cet art, qui nous émeut par l'ouïe, et par ce sens porte à l'âme de si douces impressions. L'écho ou la répercussion du son, ainsi que les effets agréables produits par la succession ou la simultanéité de ces sons, furent l'origine des règles de l'acoustique, et de l'invention de la musique. La marche de la science musicale peut se diviser en trois périodes. Vers le sixième siècle commencerait la première période. Saint-Grégoire forma alors le plain-chant de l'ancienne mélopée des Grecs. A cette époque s'établit l'harmonie, mais la mesure ou le rhythme, due à Francon, de Cologne, ne remonte pas plus haut que le onzième siècle, ce fut Gui-d'Arrezo, qui, vers la même époque, établit l'échelle musicale diatonique. Pendant long-temps la musique n'eut que le genre religieux. Plus tard, Corelli et Carrissimi créèrent la musique dramatique. La seconde période commencerait au seizième siècle. Les pratiques des maîtres de musique ayant été réduites en principes, formèrent alors les théories, et Rameau, malgré ses erreurs, devient en quelque sorte le fondateur de la science harmonique; science qui se développe et se perfectionne sous Bochérini et Haydn, pour le quatuor d'instruments à cordes; Rossini et Beethoven pour la symphonie; Gluck pour le drame lyrique, et

enfin Mozart, qui surpassa ses prédécesseurs dans chaque genre. Serions-nous malheureusement arrivés à la troisième période de cette science, laquelle après avoir parcouru différentes phases de progrès, aurait atteint son point culminant, et commencerait à décroître?.... La marche que suit maintenant cette science, le ferait craindre! Les lois qui régissent le corps humain sont applicables aux arts et aux sciences, ainsi qu'au corps social lui-même. Aux bonnes méthodes de Catel, Rheica, Fétis et autres savants théoriciens, on voit succéder des abrégés qui les réduisent à leur plus simple expression, et finissent par les dénaturer. On ne cherche plus qu'à plaire au grand nombre; c'est la confusion de tous les genres. Point d'unité dans la couleur, point de caractère, on veut innover, et l'on tombe dans la faiblesse du premier âge. Il en est de la science musicale, comme de toutes les connaissances humaines. La science est d'abord individuelle, bientôt plusieurs s'en emparent, la perfectionnent, mais ensuite elle gagne les masses qui en abusent.

Dans l'application des arts à la musique, les annales des Beaux-Arts font mention d'un mécanisme inventé récemment par M. Le Perc pour accorder soi-même son piano à l'aide d'un moyen indépendant de l'oreille. L'appareil consiste dans l'emploi d'un ressort en acier, correspondant à un indicateur, dont on place l'aiguille à un point déterminé, lorsque la

corde est parfaitement d'accord. Ce ressort, de forme circulaire par le haut, est allongé à la partie inférieure, où il reste ouvert et forme deux branches. La corde s'attache à l'une des branches, à l'extrémité de l'autre s'adapte une vis de rappel, destiné à tendre ou à relâcher le ressort, et par le ressort, la corde. A l'aide de leviers combinés, l'indicateur obéit au moindre changement de tension survenue dans celle-ci. En s'écartant du point d'accord, dans un sens ou dans l'autre, l'aiguille accuse à l'œil l'excès ou le défaut de cette tension, même avant que l'œreille en soit avertie par un son qui la blesse. Pour rendre à la corde sa tension normale, il suffit de tourner la vis à droite ou à gauche, jusqu'à ce que l'indicateur soit revenu au point d'accord.

Il résulte des observations qui ont été faites à la société des Beaux-Arts, que l'exposition industrielle de 1839, ce grand concours national de l'industrie française, ne satisfait pas pleinement, si on la considère en ce qui concerne l'application de l'art du dessin aux produits manufacturiés, c'est-à-dire sous le rapport de la nature, des motifs et de l'objet de ces expositions, dont l'établissement remonte jusqu'à l'année 1798 ; mais qui fut interrompu par les événements qui suivirent. L'on remarque que le goût dans les formes et l'emploi des ornements a souvent été négligé dans les objets exposés. On aurait désiré plus de conceptions originales et moins d'imitations ; on

y a trop souvent sacrifié à la mode, qui est l'ennemi du goût, lorsque le prestige des arts vient à lui manquer. La France possède cependant encore le sceptre du goût; qu'elle ne laisse point échapper cette suprématie; qu'elle entretienne l'amour des formes pures dans les ateliers, et les palmes nationales, qui seront décernées à la suite de ces expositions, seront enviées des artistes et industriels étrangers.

Au nombre des découvertes qui concernent les sciences physiques et les arts industriels, les annales de la Société citent entr'autres :

1°. Le procédé d'éclairage par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxigène dont la flamme est dardée sur un fragment de chaux; cette dernière substance s'échauffe, s'embrase, devient incandescente, et acquiert un éclat prodigieux. Une première expérience fut faite en Irlande dans l'année 1830. Son appareil ayant été placé sur une montagne enveloppée de brume à la distance de 96 kilomètres, tandis qu'une lampe ordinaire avec réflecteur avait été fixée à un clocher, à la distance de 16 kilomètres seulement, la lumière de l'appareil parut plus vive et plus forte que celle de la lampe.

De nouvelles expériences ayant été faites à Bordeaux et à Paris, la nouvelle lumière, s'est trouvée, pour ainsi dire, égale à celle des rayons solaires. L'œil n'en peut soutenir la splendeur éblouissante, et pour l'adapter à l'éclairage public, on cherche aujourd'hui

les meilleurs moyens de l'amortir. Son intensité et sa blancheur sont telles que l'on peut apprécier les nuances les plus délicates des fleurs, comme si on les voyait au grand jour.

2°. La construction de murs en briques liées au moyen de l'emploi combiné de ciment, du fer, et du bois, qui présente une telle solidité qu'une arche de 23 mètres de diamètre entièrement isolée à l'une de ses extrémités, construite de cette manière près du Tunnel en Angleterre, se soutient par la seule force de l'adhérence des briques.

La recherche et la description des monumens anciens font depuis quelque temps l'étude d'hommes éclairés, qui pensent que c'est le plus sûr moyen de connaître l'histoire des peuples, et de juger de leur dégré de civilisation. C'est dans ce but que deux auteurs versés dans les sciences historiques, MM. Albert Lenoir, et Jules Gailhabaud ont publié ; l'un, l'atlas des œuvres complètes de Rollin ; l'autre, un ouvrage sur les monuments anciens et modernes, où sont reproduites les constructions religieuses, civiles, militaires et navales, des Egyptiens, des Perses, des Carthaginois, des Grecs et des Romains. On y remarque entr'autres le temple inachevé de Ségeste en Sicile, qui est resté dans le même état depuis des siècles, et la basilique de St-Clément à Rome, un des premiers édifices chrétiens, etc., de quelle ressource seront pour les arts ces recueils précieux !

Divers rapports faits à la Société libre des Beaux-Arts sur les travaux des sociétés antiquaires de l'ouest et du midi de la France, font également apprécier combien peuvent-être utiles aux arts et à l'histoire, ces institutions dont l'objet spécial est la recherche, l'étude, la conservation et la description des antiquités et des documents historiques ; ainsi la recherche des antiquités dans l'ouest, pays compris entre la Loire et la Dordogne, a fait découvrir à Baptresse, un autel votif où se trouvent sculptés les dieux Mars, Mercure, Vulcain et Hercule. Ce sont les mêmes personnages que ceux qui figurent sur l'autel d'Essus (le Mars gaulois) trouvé dans les fouilles faites à Notre-Dame de Paris, pour la construction du maître-autel, ce qui indique un monument gallo-romain qui permet d'étudier l'état des arts chez les Gaulois. Il a aussi été reconnu à la même époque, que l'origine de l'édifice désigné à Poitiers sous le nom de Temple de Saint-Jean, qui est maintenant un baptistère, était un tombeau érigé par Varénilla, fille du proconsul Varénus, par son époux propréteur de la province aquitanique, monument qui n'a pu échapper aux dévastations des Normands, dans le neuvième et le dixième siècle, que parce que c'était un tombeau. De nombreux fragments de colonnes, chapitaux, frises, et entablements du meilleur goût, trouvés sous cette même ville, indiquent que les galeries souterraines que l'on y rencontre, faisaient autrefois partie d'une

importante citée bâtie par les Romains, mais qui aura été enfouie par l'exhaussement successif du sol.

Les vestiges du camp de Clovis trouvés à Voulon, démontrent que c'est là qu'à eu lieu cette célèbre bataille où le roi des Visigoths fut défait par le monarque des Francs.

Un des précieux ornements de l'ancienne Auvergne est l'église de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, (département du Puy-de-Dôme.) Cette basilique, qui avait été consacrée par Saint-Avit, dix-huitième évêque de cette province, de 571 à 594, fut incendiée par les Normands en 840, et rétablie peu de temps après, de 863 à 868, par Saint-Sijon, quarantième évêque. Des témoignages sincères démontrent que depuis cette époque, l'église n'a pas subi de transformation et qu'elle apparaît telle qu'elle fut construite avec des grés à gros grains; les laves n'ayant été employées qu'au onzième siècle. Les mosaïques extérieures y sont nuancées à l'aide de scories trouvées à la surface du sol, et taillées malgré leur porosité.

Les investigateurs des antiquités locales ont aussi reconnu que la ville de Lectour, située dans le Midi, et dont les habitans parlent un langage rempli de mots grecs, est de la plus haute antiquité; c'est ce qu'annoncent les débris des monuments de tous genres, soit de la période romaine, soit du moyen-âge, existant sur son sol; tels sont les vestiges de deux

routes romaines, qui traversant la ville, conduisaient à Auch et à Agen, et deux anciennes fontaines, l'une, connue sous le nom de fons Délios, ou Hélios, (fontaine de Diane ou du Soleil) et l'autre, dite Hydrone, lesquelles feraient croire à l'existence dans ce lieu de bains antiques, ce qui semble aussi être confirmé par les restes de fûts de colonnes, chapiteaux, entablements, et de quelques statues mutilées. Ces antiquaires ont aussi découvert une foule d'inscriptions de diverses époques très-curieuses, se rattachant à l'histoire des villes du Midi, et qui marquent les différentes phases de l'art au moyen-âge. Espérons, Messieurs, que les Sociétés savantes du Nord de la France, où le culte des souvenirs ne saurait être abandonné, animées d'un même zèle pour les études archéologiques, continueront de recueillir les vestiges du passé, matériaux importans pour faire l'histoire locale, (les fouilles intéressantes entreprises près d'Etaples sous la direction de la Société de Morinie de Saint-Omer promettent des résultats précieux.) Déjà, notre collègue, M. Harbaville, nous a donné une description exacte des lieux dans son beau travail sur le département du Pas-de-Calais. Quelle contrée, en effet, présente plus de souvenirs historiques que celle du Nord? Indépendamment des voies romaines et des vestiges des ouvrages célèbres de ce peuple conquérant qui subsistent encore, on est frappé à la vue de tant de monuments anciens dignes d'admiration ; là,

ce sont des Églises colossales d'une magnificence et d'une richesse étonnantes, qui révèlent la foi vive et puissante qui animait nos aïeux; ce sont des Halles et des Bourses, bâties à frais énormes, qui attestent qu'ils savaient apprécier l'influence du commerce sur la prospérité publique; ici, ce sont des Hôtels-de-Ville auxquels ont travaillé plusieurs générations, des Beffrois d'une construction admirable, qui semblent être un témoignage de l'amour de ces populations pour l'administration communale, et du patriotisme de nos ancêtres. Eh! n'éprouve-t-on point, Messieurs, un sentiment d'orgueil, en contemplant ce superbe beffroi, qui orne l'Hôtel-de-Ville de cette Cité, et auquel une restauration récente aussi rapide que soignée a sagement conservé son caractère historique.

Les Musées et les Bibliothèques des principales villes du Nord, ainsi que les cabinets particuliers des amateurs, possèdent des ouvrages d'art et des documents historiques du plus grand prix. Le Musée de Lille contient une riche collection de dessins originaux des plus grands maîtres de toutes les écoles, que lui a légués le peintre Wikar. On voit aussi dans les Eglises et dans les Musées les tableaux des plus grands peintres, des Rubens, des Corrège, des Poussin, etc. La Bibliothèque de Cambrai possède un manuscrit de Grégoire de Tours, dont l'écriture est bien celle qui était en usage au huitième siècle; elle pos-

sède encore un monument druidique de haute importance, trouvé dans cette ville au mois de mai 1339, acquis par l'inspecteur des monuments, qui l'a cédé depuis à la Bibliothèque, et a fait à ce sujet la réflexion suivante, digne de remarque et d'une attention particulière.

« Il serait bien à désirer que les Conseils Généraux votâssent des fonds destinés à acquérir les objets d'art et les monuments d'histoire locale, qui sont souvent exposés en vente dans les départements ; ces morceaux devraient former dans les villes importantes des Musées où seraient recueillis les débris de leur histoire qui ont échappés aux temps et aux révolutions. »

Messieurs, il résulte des observations contenues dans ce rapport, qu'il y a décadence dans les arts en France. En examinant quelles en sont les causes principales, on peut citer d'abord, suivant l'opinion de la Société libre des Beaux-Arts, les aberrations de la presse sur les arts. Voici textuellement l'opinion qu'elle a émise à ce sujet :

« La presse, comme la conçoivent les gens de bien et les hommes éclairés, c'est la sentinelle avancée de la civilisation et de la vérité, argus incorruptible, elle devrait veiller à tout ce qui se passe autour d'elle, afin d'annoncer les dangers, de dévoiler les manœuvres de l'intrigue et du mensonge ; sa parole devrait être calme, mesurée, im-

» posante, exempte de passion ; elle devrait enfin » attaquer les choses, en respectant les personnes. » Effectivement, ceux dont la plume va distribuant » chaque jour la louange ou la critique, tiennent » dans leur main le présent et l'avenir de l'artiste. » Leur blâme peut fermer au talent l'entrée de la » carrière ou amener la ruine d'une famille, tandis » que leur louange déplacée détournant le flot ca- » pricieux de la faveur publique, le dirigera peut- » être vers la médiocrité ; lorsqu'il devrait se porter » vers les travaux du génie et en féconder le germe.

» S'ils réfléchissaient aux conséquences que peut, » de leur part, entraîner l'erreur, combien d'écri- » vains dont la main s'arrêterait tremblante, et dont » la conscience reculerait devant une pareille tâche ! » Combien se recuseraient en songeant que la presse » est un sacerdoce qui exige de l'écrivain une re- » nonciation complète à toute vue d'égoïsme. »

Eh, Messieurs, la presse remplit-elle sa mission dans l'examen des ouvrages d'art des Salons d'exposition? Peut-on dire que les jugements de ses principaux organes sont fondés sur une saine critique? Les uns blâment ce que les autres approuvent ; quelle confusion dans leurs opinions ! Loin d'éclairer le public, ils s'en emparent et le séduisent en flattant et corrompant ses goûts. C'est ainsi que la presse, généralement étrangère aux matières qu'elle traite, au lieu de rappeler les règles immuables, de ramener

à l'école classique, et de favoriser les progrès de l'art, donne une fausse direction au talent de l'artiste.

La disposition générale et exclusive du peuple pour les intérêts matériels doit aussi contribuer à faire décheoir les arts; car, dans cette hypothèse, le goût des arts s'éteint, l'âme se resserre, et l'on ne demande qu'aux sens les jouissances où le cœur devrait être de moitié; alors l'artiste, poussé par cette soif du bien-être personnel, fait de son talent un instrument de production industrielle, il agit comme doit faire l'artisan. Ce sont ces tendances fâcheuses, cette dépravation sociale, qu'il faut combattre. L'art ne dégénère en effet que parce qu'il est devenu un métier, qu'il marche à la remorque d'une société désillusionnée, tandis qu'il devrait se placer en tête de la civilisation. Que voit-on aujourd'hui? Des méthodes toutes graphiques, inventées par des hommes de talent sans doute, mais qui font de l'art une reproduction matérielle, tandis que les chefs-d'œuvre ne sont dûs qu'aux inspirations de l'artiste. Ce n'est point le talent matériel qui manque à notre époque, le charme extérieur que savent jeter sur leurs œuvres certains artistes, le prouve assez; mais on n'aperçoit pas le génie qui les a douées de la vie. La nécessité d'une réforme dans le goût devient donc indispensable; il faut refaire l'éducation artistique, et y traiter la partie morale de l'art.

L'absence de convictions, l'imprévoyance, l'insouciance de l'avenir sont les maladies de notre époque. Sceptiques indulgens, nous n'approuvons ni ne rejetons aucun système. Serait-ce par défaut de système que nos artistes sont devenus antiquaires ? Que nous leur devrons la conservation de quantité d'admirables monuments, qui ont été réparés ou restaurés dernièrement suivant le style primitif, et qui donneront aux études ultérieures une base excellente. L'absence de croyance aurait au moins produit ce bon résultat.

On doit en convenir, Messieurs, et c'est aussi l'opinion de la Société libre des Beaux-Arts, l'état actuel de notre société est peu favorable au développement des arts. S'il y a progrès dans la civilisation industrielle, il n'y en a aucun dans la civilisation morale. L'une, en multipliant les jouissances de la vie matérielle, porte à l'égoïsme et énerve les âmes; l'autre, en procédant d'une éducation forte et généreuse porte à l'abnégation de soi-même, et fait sacrifier le confortable au grand et au beau. Sous le gouvernement représentatif, la question d'art est presque toujours une question de budget. Il faut d'ailleurs pour que les arts prospèrent, unité de vues, puissance d'action, direction soutenue, ce que l'on ne peut attendre d'un gouvernement où l'instabilité des hommes appelés au pouvoir les porte à s'occuper plus du présent que de l'avenir. Le commerce et l'industrie marchant en tête de notre ordre social

ont fait descendre au second rang les Beaux-Arts ; cependant qu'elle influence leur culture n'exerce-t-elle point sur les progrès de la civilisation, et le bien-être moral des peuples! Que l'on considère les richesses qu'apportent dans notre patrie les étrangers attirés par les monumens d'architecture, qui décorent nos places publiques par les Musées, les Bibliothèques, les Conservatoires, ces divers spectacles excitent leur admiratiou, et l'auréole de gloire qui entoure le front de nos grands artistes rejaillit sur la Nation ; mais on s'est accoutumé à ne voir dans la culture des Arts que des professions lucratives et des ressources industrielles. L'intérêt mercantile est en quelque sorte devenu le seul mobile de l'art, tandis qu'anciennement il servait à imprimer un caractère aux nations et à les civiliser : en Grèce, les Arts servaient à exprimer les plus nobles pensées, les plus grandes actions ; il en fut de même à Rome, du temps du Paganisme, jusqu'à l'établissement du Christianisme ; alors les Arts se lièrent à tous les grands souvenirs qui se rapportaient à la foi, et donnèrent ainsi des leçons de morale au genre humain. Les plus belles époques de l'art moderne, le siècle de Médicis, et le siècle de Louis XIV offrirent le même spectacle. Les monuments y instruisirent les hommes par un langage toujours en rapport avec les saines doctrines, jusqu'au siècle de la régence de Louis XV où les arts dégénérèrent, et suivirent la dissolution des mœurs, alors l'esprit hu-

main marchait indépendant de la vérité religieuse, qui n'était plus le but des travaux de l'intelligence; la corruption s'en suivit, et le désordre remplaça l'autorité. L'infortuné Louis XVI tenta de donner une autre direction au mouvement social, mais il manqua d'énergie; d'ailleurs, la révolution arrêta ses généreuses dispositions. La politique et la guerre en subjuguant toutes les passions firent abandonner les Beaux-Arts... ils se relevèrent sous la main puissante de Napoléon, qui les fit peut-être trop servir à sa gloire personnelle. Depuis, ils sont, ainsi que je l'ai déjà dit, descendus au second rang; ils marchent après l'industrie.

Sans vouloir soulever le voile impénétrable qui cache le sort que la Providence réserve à la France, espérons que l'opinion publique reviendra de son égarement si funeste à l'art; espérons aussi que la Société libre des Beaux-Arts, secondée par les efforts des départements et des principales villes des provinces, qui s'empresseront d'établir dans leur sein des écoles de dessin, des musées et des expositions, afin d'exciter l'émulation pour la culture des Arts, parviendra à leur donner une direction plus essentiellement artistique, et à leur rendre le goût de Rome et d'Athènes.

Tel est, Messieurs, l'aperçu que j'avais à vous communiquer des Annales sur lesquelles vous m'avez demandé un rapport. Vous apprécierez sans doute,

comme moi, tout le mérite de ces Annales, qui sont écrites d'un style pur et correct, où l'on développe avec clarté et précision les moyens de favoriser les progrès des Beaux-Arts, où sont traitées, avec discernement et impartialité, toutes les questions qui se rattachent aux intérêts de l'art et des artistes. Bien que les Beaux-Arts ne soient qu'une spécialité des connaissances qu'embrasse votre Société académique, et que les sciences dont l'application aux Arts produit d'utiles découvertes, et accroît progressivement le bien-être matériel de la Société, soient de préférence l'objet de vos investigations et de vos travaux, vous avez toujours reconnu l'utilité réelle des Beaux-Arts, leur influence sur les mœurs des peuples, leur coopération au bien-être social. Vos nobles sympathies pour eux doivent, Messieurs, vous faire désirer d'entretenir des rapports suivis avec la Société libre des Beaux-Arts, qui renferme dans son sein une foule d'hommes distingués, dont je regrette de n'avoir qu'imparfaitement analysé les travaux devant vous. En vous tenant par ce moyen au courant de tout ce qui intéresse les arts libéraux, vous serez plus à même d'en faire sentir le prix et d'en répandre le goût dans nos villes, de les encourager par de nobles suffrages et de justes récompenses, de les faire fleurir, en un mot, dans notre beau département, déjà si riche en établissements agricoles et industriels.

PRAIRIES NATURELLES.

Moyens de les améliorer,

par M. Léon D'Herlincourt, membre résidant.

Messieurs,

Je me suis chargé, dans la dernière séance de l'Académie, de vous faire un rapport aujourd'hui sur une brochure de M. Napoléon Nicklés, qui traite *des Prairies naturelles en Alsace et des moyens de les améliorer.* Cet ouvrage, qui vous a été adressé par la Société des Sciences, Agriculture et Arts, du département du Bas-Rhin, a pour objet une branche de l'économie rurale qui a particulièrement attiré mon attention, parce que je considère la création et l'amélioration des *prairies* comme le premier élément de l'industrie chevaline, qui est tellement délaissée en ce pays, que l'étranger fournit maintenant

une grande partie des chevaux nécessaires à la France, et que même dans nos contrées d'élèves les foires sont envahies par des bandes de chevaux allemands qu'y attire l'insuffisance de nos produits.

Depuis 25 ans, la population chevaline diminue immensément, elle tend à diminuer encore ; il y a donc un vice essentiel, vice que tout le monde reconnaît. C'est dans *les prairies* qu'on doit chercher le remède.

Le livre que nous allons examiner, nous indiquera les moyens d'améliorer la culture des *prairies naturelles.* Nous joindrons à ses enseignements les observations résultant de notre propre expérience, pour y trouver en quelque sorte une application locale dans ce pays, où l'accroissement de la population, le morcellement des propriétés, les entraves que les lois fiscales et les tarifs de douanes apportent aux récoltes les plus productives, font sentir ce me semble, le besoin d'emprunter à la terre un nouveau produit dans des pâturages trop peu nombreux ou presque stériles.

L'Auteur, dans le premier chapitre de la première partie, nous apprend qu'il existe en Alsace (département du Haut et Bas-Rhin) 106,200 hectares de prairies. Les plantes qui les peuplent sont de 300 espèces, dont 111 bonnes ou fourragères, 141 inutiles et 48 nuisibles qui ne produisent pour 100 kilog. de foin que 19 kilog. de principe nutritif, que l'hectare fournit 44 kilog. de viande propre à la consomma-

tion par l'engrais des bestiaux, que 100 kilog. d'herbe fraîche donnent 34 kilog. de foin.

Il explique la méthode qu'il a employée pour déterminer la proportion des plantes fourragères et autres. Cette méthode est si simple, que nous ne nous y arrêterons pas.

Le deuxième chapitre est dans le premier paragraphe. L'histoire naturelle de ces plantes, leur végétation, leur floraison, leur maturité, leur poids à ces diverses périodes, leurs propriétés diverses, leurs produits sont successivement passés en revue.

Les animaux nuisibles aux prairies sont indiqués dans le 2e paragraphe, avec les moyens de les détruire ou de les chasser.

Le 3e paragraphe classe en cinq divisions les terrains des prairies naturelles de l'Alsace.

La seconde partie est consacrée à l'aménagement des prairies naturelles.

Le premier chapitre conseille les opérations mécaniques suivantes : savoir, le *nivellement*, l'emploi du rouleau en pierre, la rupture du gazon, la herse en fer, l'écobuage, le renouvellement et le renversement du gazon, l'assainissement des marais.

Le deuxième chapitre passe en revue les principaux engrais et amendements qui sont les débris de divers végétaux, surtout les fanes de pommes de terre, généralement perdues ou employées à un mauvais chauffage, les tourteaux, les cendres et les suies.

Les engrais d'animaux divers, le parcage des bêtes à laines, les fumiers d'étables, l'eau de lizée, la poudre d'os, le noir animal, la marne, la chaux, les plâtras de démolitions et le plâtre.

Le troisième chapitre divise les arrosements en trois classes :

1°. Par inondation naturelle ;

2°. Par submersion artificielle ;

3°. Par irrigation.

Cette dernière méthode est la plus moderne et généralement préférée aujourd'hui.

Le quatrième chapitre invite les cultivateurs à soumettre les prairies au *sarclage* aussi bien que leurs champs.

Le cinquième proscrit la pratique vicieuse trop communément employée, de répandre sur les prairies la balayure des greniers à foin, au lieu d'y propager les bonnes plantes par des graines récoltées ou achetées à dessein.

Le sixième chapitre, qui est le dernier, enseigne les meilleurs procédés de récolte des foins.

Le procédé ordinaire pèche souvent par la négligence, on ne répète pas assez l'agitation des andains pour hâter la dessiccation, et on oublie généralement la sage précaution de ramasser chaque soir l'herbe en petits tas pour la préserver de la rosée.

Enfin, il expose le procédé allemand pour obtenir le *foin brun*, procédé qui économise la main-d'œuvre

et offre la plus grande sécurité dans les temps pluvieux. Il consiste à rassembler l'herbe à peine fanée, après le fauchage, en pyramides de plusieurs charretées, jusqu'à ce que après une fermentation de 5 ou 6 jours, on étende le foin sur la prairie. Il sèche alors en quelques heures et se conserve parfaitement. Les animaux s'en montrent très avides : une odeur de miel le leur fait reconnaître, et excite leur appétit à tel point qu'ils le préfèrent à tout autre.

Messieurs, nous aurions fait bien peu de chose pour la Société si, lisant seulement cet ouvrage déjà très bref sur un sujet si intéressant, nous nous étions borné à vous indiquer ce que nous y avons trouvé de bon et d'utile.

Comme nous vous l'avons dit en commençant, nous comparerons, sous le rapport des prairies, l'Alsace à notre localité, heureux si nos observations vous paraissent dignes de fixer encore un moment votre attention.

Ici, comme en Alsace, comme partout, on reconnaît ce principe incontestable que les herbages sont le premier moyen de production, qu'avec eux il est possible d'entretenir et de multiplier les animaux indispensables aux besoins de l'agriculture, et cependant les uns remplacent les herbages par des prairies artificielles qui produisent à la vérité 200 kilog. de viande par hectare, tandis que le meilleur pré n'en donne que 76, mais sans pacage ; les autres nour-

rissent toute l'année leurs bestiaux à l'étable, leur donnent beaucoup de racines au lieu de fourrages; enfin, il en résulte que chaque jour le nombre des prairies diminue, et cependant comment peut-on élever des chevaux sans prairies? Quel est le cultivateur assez aveugle sur ses intérêts, pour ne pas comprendre qu'un cheval élevé à l'écurie, coûte énormément et même qu'il ne peut avoir la vigueur, la vîtesse et la force musculaire de celui qui s'est développé dans une prairie dès sa naissance.

Le département du Pas-de-Calais produit beaucoup de chevaux, mais comme il manque de prairies il les laisse exporter aussitôt après le sevrage dans les pays d'herbages ou d'autres plus habiles recueilleront un double bénéfice. Une quantité considérable de poulains est ainsi exportée annuellement, il n'en reste même pas assez pour la consommation du pays, car souvent après avoir vendu leurs poulains de lait, des fermiers vont acheter à la foire au risque d'être la dupe des maquignons, des chevaux faits de 4 à 5 ans; ils n'ont pas eu l'embarras de leur éducation, mais combien de fois apportent-ils dans leurs écuries des maladies ruineuses par leurs ravages, telles que le farcin et la morve.

On ne laisse guères ici en pâturages que les terrains inaccessibles à la charrue, ceux qui appartiennent d'une manière indivise à des communes et sur lesquels il est urgent que la législation intervienne

pour améliorer malgré eux le sort des usagers parce qu'ils restent partout dans un état d'abandon qui les rend inutiles pour le pacage des bestiaux et dangereux pour les populations, car ils deviennent à l'époque des pluies des cloaques fangeux qui dégagent sans cesse des gaz délétères et entretiennent périodiquement ces fièvres intermittentes qui désolent la contrée.

A la vérité un champ semé de lin, de colzat, d'œillettes, d'orge rapporte de suite, tandis que la prairie, si vous la créez, ne produira au pâturage que la deuxième année. Mais quelle est la différence de travail dans la culture? d'un côté que de risques! que de main-d'œuvre! de l'autre, quelle sécurité! quelle économie?.... quelle accroissement de produit dans les plantations? Nous avons acquis la certitude qu'une prairie dans ce pays comme dans les pays d'herbages, offre de grands produits quand elle n'est pas entièrement abandonnée à la nature, quand elle est soignée et fumée convenablement.

Comparons par exemple nos produits avec ceux de l'Alsace, au lieu de 34 kilogrammes de foin pour 100 kilogr. d'herbe fraîche, nous en avons obtenu 41, parce que les graminées abondent ici.

Dans ce pays, du reste, l'histoire naturelle des prairies de l'arrondissement d'Arras ressemble parfaitement à celle de l'Alsace. Les mêmes animaux y exercent leurs ravages, mais nos terrains sont supé-

rieurs. Vous connaissez le petit nombre de prairies qui avoisinent cette ville, elles sont par leurs produits et leur nature des terres de première classe.

Les chapitres écrits pour l'aménagement des prairies trouveraient ici leur application en toutes circonstances. L'auteur entend très-bien cette culture. Au premier rang de ses agens mécaniques, nous recommanderons la herse en fer dont l'énergie quelquefois inquiétante pour des spectateurs peu expérimentés, assure au contraire un succès certain pour l'avenir en proportion du renouvellement de la surface lacérée et dépouillée de la mousse et autres plantes parasites qui la ruinaient.

Parmi les engrais cités, nous avons tiré de grands avantages des plus simples; le plâtre, la suie, les fanes de pommes de terre, l'eau de lizée surtout : nous en citerons d'autres peu connus et peu dispendieux qui produisent presque les mêmes résultats que le plâtre, ce sont des arrosements d'acide sulfurique étendus de mille fois le volume d'eau, en sorte que pour quelques francs d'acide, on atteint le même effet que pour 40 francs de plâtre, seulement la main-d'œuvre est plus coûteuse pour le répandre; il faut un cheval et un tonneau sur 2 roues. La méthode Jauffret demande aussi beaucoup de main-d'œuvre, elle peut convertir en engrais sur place les plantes arrachées par le hersage ou enlevées et amassées par le sarclage. Le nitrate de soude produit aussi des ef-

fets bien surprenants, peu employé en France, il est déjà amené en grande quantité de l'Amérique du Sud en Angleterre pour amender les prairies, 125 kilogrammes par hectare augmente la récolte presque au double.

Nous pratiquons l'irrigation dans nos prairies du Pas-de-Calais, mais le sarclage est négligé et le fanage quand il n'est pas favorisé par la température et le soleil, est abandonné ; souvent on laisse pourrir dansla prairie une récolte qui se convertit en fumier avant la consommation.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

par M. Maillart-D'Ontot,

A LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

dans sa séance du 26 Février 1841.

Messieurs,

La carrière militaire, que j'ai suivie, ne m'ayant laissé que peu de loisir pour cultiver les lettres et les sciences, j'étais loin de prétendre à l'honneur d'être Membre de la Société Royale d'Arras, honneur qui me pénètre de la plus vive reconnaissance, d'autant plus que je ne suis que depuis peu de temps votre concitoyen.

Votre savante Compagnie n'a point recherché dans le choix qu'elle vient de faire un collègue, qui en fut digne par son mérite personnel, et par ses connaissances variées, elle a bien voulu admettre qu'une carrière honorablement parcourue, le goût de l'étude, et l'amour du bien public, étaient des titres suffisans

pour être reçu dans son sein. Cet amour du bien public doit en effet faire rechercher les moyens d'être utile à la société ; eh ! qui peut lui procurer un plus grand bien-être moral et physique, que l'étude des lettres, des sciences et des arts ? Si, d'une part, les lettres et les sciences apprennent à l'homme à s'élever vers l'intelligence de toutes choses, à comprendre les phénomènes de la nature, à reporter au Créateur la reconnaissance qui lui est due pour les bienfaits qu'il répand sur la terre ; si, elles procurent à l'homme éclairé de vives jouissances, combien le perfectionnement des arts ne contribue-t-il pas aussi au bien-être des masses en facilitant le développement de l'industrie et du commerce !

Oui, Messieurs, l'homme instruit, et guidé par une véritable philosophie, recherche la vérité, qui est à l'univers moral, ce que le soleil est à l'univers physique, la vérité, qui éclaire et féconde l'esprit, et sans laquelle le génie ne jette qu'une flamme incertaine et trompeuse. Le philosophe éclairé chérit tous les hommes comme ses semblables, il sent que tous ont été créés pour s'aider les uns les autres ; qu'ils se doivent un échange mutuel de leurs idées, que leur intelligence leur a été donnée par l'auteur de la nature pour se mouvoir vers le bien et pour fuir le mal, qu'ils ne sauraient être indifférens au choix. C'est en répandant le goût des lettres, des sciences et des arts que vous contribuerez au progrès des lu-

mières, qui rassasiant l'âme d'une véritable félicité, la détourneront des mauvaises passions; et en effet, qui peut contester que les lettres et les arts n'aient policé les nations, éclairé les esprits et rendu les mœurs plus douces? Oui, Messieurs, on trouve l'utile et l'agréable dans leur étude.

L'histoire présente à l'esprit le grand spectacle du genre humain; elle forme des citoyens pour l'état, et des hommes pour la société, et, selon la pensée de Cicéron, elle enseigne l'art de bien vivre; elle apprend à l'homme son origine, le but de sa création, et les vérités morales qui doivent le guider dans le monde; elle lui enseigne les mœurs et la littérature de chaque âge, les lois des divers peuples, les améliorations successives qui y ont été apportées par une jurisprudence mieux raisonnée; elle lui fait aussi connaître les hommes illustres des siècles précédents, ainsi que les découvertes dans les sciences et dans les arts.

L'éloquence et la poésie donnent un noble essor à l'âme; elles font briller l'esprit des plus vives clartés; elles touchent le cœur et portent la conviction; elles échauffent et fécondent le génie, relèvent l'éclat de ses inventions, de ses utiles productions, ou de ses merveilles; elles ajoutent au mérite des pensées, à la force des raisonnemens, cette richesse d'expressions, cette habileté de méthode, et ce prestige du langage, qui attirent et fixent l'attention des hommes

éclairés, et appellent infailliblement sur de profondes investigations ou sur d'utiles découvertes l'admiration et la reconnaissance ! L'homme qui souffre des caprices de la fortune, trouve encore dans la culture des lettres une bien douce consolation.

L'intelligence a été donnée à l'homme pour reconnaître et admirer la toute puissance du Créateur dans ses œuvres, pour découvrir les richesses de la nature, pour utiliser ses productions. De là, ses recherches continuelles, ses méditations profondes pour agrandir le cercle de ses connaissances; mais comme tout se lie et s'enchaîne dans la nature, qu'une découverte conduit à une autre, on a dû, afin de faciliter l'étude des sciences acquises, réunir ensemble et classer par ordre toutes les découvertes du même genre ; on les distingue sous les noms de physique, de chimie, et d'astronomie, trois sciences qui embrassent l'univers. Elles font connaître les lois de la nature, les diverses propriétés des corps, la configuration du globe, le mouvement des astres. Ces diverses sciences charment non-seulement les loisirs du philosophe, mais elles contribuent aussi au bien-être général par leur application aux arts usuels.

L'architecture, la sculpture et la peinture sont des arts qui réunissent l'agréable à l'utile. Leur origine date des temps les plus reculés. Le désir de se garantir des intempéries des saisons, donna d'abord naissance à des constructions rustiques; mais la com-

modité, la convenance et le goût transformèrent bientôt d'humbles habitations en ces beaux monuments, qui font tant d'honneur aux Grecs et aux Romains, mais qui cependant ne furent point imités par les peuples qui les suivirent, puisque ceux-ci employèrent l'architecture gothique pour les temples et les édifices publics qu'ils élevèrent, les décorant avec profusion de sculpture et d'ornements travaillés avec beaucoup d'art sans doute, mais qui n'ont pas toujours été placés avec harmonie, et cette confusion ne saurait satisfaire le bon goût. Quoiqu'il en soit, le style gothique paraît être bien approprié au caractère des édifices chrétiens.

Ce fut François Ier qui, rappelant en France les sciences, les lettres et les arts, rétablit l'ancienne architecture avec ses cinq ordres, employée depuis avec tant de précision et de goût, suivant le caractère de chaque édifice; aussi les principaux monuments publics modernes sont-ils dignes d'être comparés aux modèles antiques.

La sculpture et la peinture ont pour but de faire éprouver des sensations agréables au spectateur, soit en servant à la décoration des édifices, soit en retraçant des faits principaux de l'histoire sacrée ou profane, soit en représentant sur la toile des sites agréables, des scènes de marine, ou des faits intéressants. On ne saurait trop recommander aux architectes, aux sculpteurs et aux peintres, de ne point

s'écarter des règles du bon goût, et de suivre, s'ils veulent s'illustrer dans leur art, les préceptes et les modèles que tant de grands hommes des temps antiques et modernes nous ont laissés.

Quels progrès les connaissances en mathématiques, en géographie, et en astronomie, n'ont-elles point fait faire à la navigation, cet art admirable, auquel les peuples des contrées les plus éloignées, séparées par le vaste océan, doivent l'établissement de leurs relations politiques et commerciales? Quel succès cet art ne doit-il pas encore attendre de l'emploi des machines à vapeur, qui permettront aux vaisseaux de traverser les mers, quelque soit la direction des vents, et de transmettre rapidement aux nations les plus reculées, les produits de l'industrie européenne, ainsi que les nouvelles découvertes faites dans les sciences et les arts? C'est aussi à la navigation que l'on doit la civilisation des peuplades sauvages, mais cette civilisation ne saurait être profitable aux nations qu'autant qu'elle se trouve basée sur une morale sévère. Faut-il que par la fausse direction donnée généralement à l'éducation de l'homme, qui ne lui fait apprécier l'instruction que sous le rapport du bien-être matériel, cette éducation ne puisse mettre un frein aux mauvais penchans qui l'entraînent, penchans qui ont leur source dans l'amour du plaisir et la crainte de la douleur!

Que dirai-je, Messieurs, de l'agriculture, cet art

éminemment utile, cette mère nourricière des peuples? Dans quel pays du monde mérite-t-elle mieux que dans le nôtre ce beau titre qu'on lui a donné? Gratifiée d'un climat tempéré, d'un sol fertile, qu'habite un peuple intelligent et laborieux, la France, seule peut-être de toutes les contrées de l'Europe, qui puisse se suffire à elle-même avec son agriculture, doit, par une conséquence toute naturelle, être un pays essentiellement agricole. Or, à qui notre agriculture doit-elle les immenses progrès qu'elle a faits depuis un demi-siècle? à qui devra-t-elle les succès plus grands que l'avenir lui promet, sinon aux utiles leçons, aux efforts généreux, aux encouragements puissants des sociétés savantes, qui ont porté, dans l'art de cultiver les terres, les lumières d'une théorie sagement combinée avec l'expérience, et qui, par des inventions nouvelles, ou un meilleur emploi des moyens antérieurement connus, ont à la fois rendu le travail moins pénible et augmenté les produits?

Notre frêle existence pouvant être compromise à chaque instant par les maladies, il est nécessaire d'en rechercher les causes afin d'en combattre avec plus de succès les effets pernicieux, de venir ainsi en aide à la nature, pour soulager l'humanité souffrante, et prolonger la durée de la vie jusqu'au terme ordinaire, qu'il a plû au Créateur de fixer. L'art de guérir est donc un des arts les plus utiles à la société,

aussi a-t-il été exercé dès qu'elle s'est formée. Il nécessite des connaissances profondes, qui ne peuvent s'acquérir que par de longues études, et surtout par l'expérience. Lorsque les sciences et les arts se renouvelèrent après des siècles d'ignorance, l'italien Sanctorius et l'anglais Harvéé, découvrirent, l'un, la transpiration insensible, l'autre, la circulation du sang, qui eurent alors la plus grande influence sur la médecine. Les découvertes modernes faites en anatomie, en physiologie, en chimie et en botanique, ont aussi fait faire quelques progrès à cet art, que tant d'hommes de talens ont pratiqué. Espérons que de nouveaux efforts amèneront de nouveaux succès. Ne semble-t-il point que le corps de l'homme n'ait été assujetti à tant d'infirmités que pour confondre son orgueil!...

Les passions naquirent avec le monde, elles enfantèrent la guerre, celle-ci produisit le désir de vaincre l'art militaire : cet art, dont les hommes se sont le plus occupés, et sur lequel on a le plus écrit, se borna dans les premiers temps à la lutte avec quelques armes grossières ; il s'étendit avec les sociétés, il combina plus de moyens, ainsi se forma la stratégie. Il s'éleva sur la terre des ambitieux, et cet art devint l'instrument de leur gloire, fixa le destin des Nations; il parcourut successivement différentes parties du globe, porta tour-à-tour la gloire et la prospérité aux peuples qui le cultivèrent. Les Perses,

les Grecs et les Romains perfectionnèrent successivement l'art de la guerre, mais il dégénéra quand les vices et la corruption de ce dernier peuple affaiblirent la discipline ; il se rétablit sous la seconde race des rois de France ; il avait même fait quelques progrès, lorsque la découverte de la poudre, que l'on croit avoir eu lieu au commencement du quatorzième siècle, lui fit subir d'importantes modifications ; la tactique du changer. Les grands capitaines qui se sont succédés depuis cette époque, ainsi que les découvertes modernes, ont fait faire d'importans progrès à l'art militaire, progrès qu'il serait trop long de vous exposer, quoique cet art ne saurait être étranger à vos méditations, ni sortir du cercle des connaissances que votre universalité doit embrasser. Si l'art de la guerre, par un abus blâmable, a servi quelquefois à d'ambitieuses conquêtes, il peut, et doit se borner aujourd'hui, dans une pensée plus élevée, plus philanthropique à protéger et à faire respecter le droit, à repousser au besoin toute agression injuste, à maintenir le rang que chaque pays doit occuper parmi les nations, et à assurer pour long-temps à notre patrie en particulier tous les bienfaits de la paix, c'est-à-dire la fin de nos dissensions civiles et politiques, une liberté sage, l'union des citoyens, la prospérité des sciences et des arts, l'encouragement de tous les sentimens purs et généreux, et la plus grande somme de bon-

heur possible pour tous les individus. Loin de négliger l'art militaire nécessaire pour assurer cet état de paix, il convient au contraire d'encourager les études spéciales qui peuvent en assurer le perfectionnement.

Continuez, Messieurs, d'entretenir ce feu sacré de l'amour des lettres, des sciences et des arts, que les grands génies ont fait briller, soit avant, soit depuis l'établissement des académies; persévérez dans des dispositions si bienveillantes pour la société; excitez le sentiment d'émulation parmi les hommes; arrachez-les à cette inertie, à cette paresse, toujours prête à saisir les facultés de l'âme; faites qu'ils comprennent que l'instruction morale est le premier besoin de l'homme social, que c'est elle qui forme la base la plus solide de la société; qu'ils sachent qu'un véritable amour de la patrie doit exciter le désir de lui être utile, soit en la dotant de précieuses découvertes dans les sciences, soit en perfectionnant les arts, soit en améliorant ses institutions, soit enfin en versant son sang pour sa défense. C'est ainsi que vous nourrirez chez les hommes le sentiment de la vertu, et que vous les éloignerez des excès ou finissent par conduire des passions sans règle, ou une imagination sans guide.

Je me félicite, Messieurs, de faire partie de cette honorable société, qui compte tant de personnes de mérite, animées d'un sincère amour du bien public.

J'ose compter sur la bienveillance de ses membres, dont je m'efforcerai de mériter l'approbation en m'associant à leurs nobles travaux.

DU RANG
QUE TIENT LA MÉDECINE
PARMI LES SCIENCES NATURELLES.

QUALITÉS DU MÉDECIN,

par M. Ledieu, membre résidant.

Messieurs,

Quelle douce satisfaction éprouve celui qui consacre une partie de son existence à la culture de l'art qu'il a embrassé ! Son âme tranquille et pure, animée du seul désir de faire le bien et de propager ses connaissances acquises par le travail n'éprouve que des sensations agréables et sa carrière s'écoule comme un beau jour.

Puisque l'Académie veut bien jeter les yeux sur les médecins pour les admettre au nombre de ses membres, j'ai cru qu'il était de mon devoir de dire à mes collègues, le rang que l'on doit assigner à la science médicale.

On appelle science, d'après la belle définition de l'orateur Romain, une connaissance certaine, déduite de principes certains; *cognitio certa ex-principiis certis exorta.* Les sciences sont métaphysiques, mathématiques et naturelles. Les deux premières n'ont point trait à notre objet. C'est des sciences naturelles que découle l'art de guérir.

Les sciences naturelles, ou la physique, prise dans son acception la plus générale, a pour but la connaissance des êtres matériels qui composent l'Univers et des lois qui la régissent. Elles se divisent en sciences physiques et en sciences physiologiques ou zoologiques.

Les sciences physiques embrassent tous les phénomènes que présente le règne inorganique, elles comprennent : 1° l'astronomie, qui étudie les corps qui roulent dans l'espace, et apprécie, à l'aide du calcul, les lois qui président à leurs mouvements; la physique proprement dite, qui étudie les propriétés des corps en masse, et appelle à son secours l'expérience pour mettre les phénomènes dans tout leur jour, et les calculs pour féconder les résultats de l'expérience; 3° la géologie, qui étudie la surface du globe et les couches successives qui se rencontrent dans sa profondeur, remonte au-delà de toutes les traditions historiques, fait sortir, pour ainsi dire, des entrailles de la terre, et trace d'une main sûre l'histoire du globe et des diverses révolutions qu'il a subies; 4° la

chimie, qui étudie l'action réciproque des corps réduits à l'état moléculaire.

Les sciences zoologiques ou physiologiques présentent en outre un ordre de connaissances tout-à-fait étrangères aux sciences physiques. En considérant sous ce rapport les lois vitales, le premier aperçu qu'elles nous offrent, c'est la remarquable différence qui les distingue des lois physiques. Les unes, sans cesse variables dans leur intensité, leur énergie, leur développement, passent souvent avec rapidité du dernier degré de prostration au plus haut point d'exaltation, s'accumulent et s'affaiblissent tour à tour dans les organes, et prennent sous l'influence des moindres causes, mille modifications diverses... Le sommeil, la veille, l'exercice, le repos, la digestion, la faim, les passions, l'action des corps environnant l'animal, etc., tout les expose à chaque instant à de nombreuses révolutions. Les autres, au contraire, fixes, invariables, constamment les mêmes dans tous les temps, sont la source d'une série de phénomènes toujours uniformes. Comparez la faculté vitale de sentir à la faculté physique d'attirer, vous verrez l'attraction être toujours en raison de la masse du corps brut où on l'observe, tandis que la sensibilité change sans cesse de proportion dans la même partie organique et dans la même masse de matière.

L'invariabilité des lois qui président aux phénomènes physiques, permet de soumettre au calcul

toutes les sciences qui en sont l'objet, tandis qu'appliquées aux actes de la vie, les mathématiques ne peuvent jamais offrir de formules générales. On calcule le retour d'une comète, les résistances d'un fluide parcourant un canal inerte, la vitesse d'un projectile, etc., mais calculer avec Borelli, la force d'un muscle; avec Keil, la vitesse du sang; avec Jurine, Lavoisier, etc., la quantité d'air entrant dans le poumon, c'est bâtir sur un sable mouvant un édifice solide par lui-même, mais qui tombe bientôt faute de base assurée. Cette instabilité des forces vitales, cette facilité qu'elles ont de varier à chaque instant en plus ou en moins, impriment à tous les phénomènes vitaux un caractère d'irrégularité qui les distingue des phénomènes physiques, remarquables par leur uniformité : je pourrai prendre pour exemple les fluides vivants et les fluides inertes : on verrait alors que la science des corps organisés doit être traitée d'une manière toute différente de celles qui ont les corps inorganiques pour objet. Il faudrait, pour ainsi dire, y employer un langage tout différent; car la plupart des mots que nous transportons des sciences physiques dans celles de l'économie animale ou végétale, nous y rappellent sans cesse des idées qui ne s'allient nullement avec les phénomènes de cette science. Nous venons de voir que les corps inorganiques obéissent à des lois constantes, immuables, dont aucune n'est en opposition avec l'autre : les corps

vivants, au contraire, sont à la fois soumis aux lois physiques qui régissent la matière, et aux lois vitales qui luttent incessamment contre leur empire. Cette lutte, c'est la vie; la mort, c'est le triomphe des lois physiques sur les lois vitales. Mais de cette lutte résultent souvent des dérangemens, soit dans l'organisation, soit dans les fonctions, et ces dérangements sont d'autant plus compliqués, que l'organisation est plus développée, et que l'animal est plus élevé dans l'échelle.

La connaissance de ces dérangemens et les moyens propres à rétablir l'organisation et la vie dans leur état d'intégrité, constitue la médecine. Le rang que je viens d'assigner à cette branche si importante des sciences zoologiques, prouvera mieux que tous les raisonnements, combien il importe à celui qui veut suivre cette carrière, de se demander s'il pourra se livrer aux travaux multipliés que comporte cette science.

Après avoir indiqué le rang que l'on doit assigner à l'art de guérir, je tâcherai d'esquisser les dispositions que doit avoir celui qui se destine à la médecine.

La vie est si courte, et l'art que nous exerçons exige une si longue étude, qu'il faut de bonne heure en commencer l'apprentissage. Celui qui se destine à cette profession, doit savoir que cet art, plus que tout autre, exige des dispositions particulières de l'esprit et du cœur. A-t-il reçu de la nature un dis-

cernement exquis, un jugement sain, un caractère mêlé de douceur et de fermeté, on pourra en concevoir des espérances. Qu'il sache bien que l'humanité, dans une science qui a pour but le soulagement des souffrances, doit tenir le premier rang ; que sans elle tout est dégoût, et enlève, à notre belle profession, ce beau privilège de savoir secourir nos semblables.

Lorsque l'élève aura recueilli attentivement les leçons de ses maîtres, et qu'elles se seront gravées dans sa mémoire, il devra savoir que l'expérience toute seule est moins dangereuse que la théorie dénuée d'expérience ; qu'il est temps d'appliquer les principes généraux aux cas particuliers, qui, par leurs variétés et leurs ressemblances trompeuses, ont souvent égarés les médecins inattentifs. Que ce n'est ni dans les livres les mieux écrits, ni dans les leçons les mieux professées, que l'on apprend l'art d'interroger la nature qui se soustrait si facilement aux plus belles théories et aux observations les plus minutieuses.

Bien que jeune encore, combien de fois n'ai-je pas vu, des hommes expérimentés douter de leur diagnostic, et avouer leur faiblesse en présence de cette sagacité, que met la nature, à nous cacher les moyens qui pourront l'empêcher de succomber.

Qu'il sache donc que c'est à force de méditations que l'on parvient à pénétrer les mystères de l'art de guérir.

Les études médicales sont non-seulement instruc-

tives, mais amusantes pendant les premières années; jusque là on est accoutumé de voir la nature arriver à ses fins sans obstacles, on est si éloigné de se douter des maux nombreux qui peuvent l'accabler ! Pour celui qui ne connaît point les rouages multipliés qui entrent dans la structure humaine, leur dérangement est toujours une énigme. Quel réveil pour l'élève, quand il aura vu et analysé une à une toutes les fibres de notre économie ; combien d'idées différentes naîtront dans son esprit lorsque la science lui dira que tous ces tissus peuvent être affectés de maladies diverses.

Que deviendra alors son esprit d'investigation ?

Ah ! si le botaniste et le minéralogiste savent se passionner, l'un pour la détermination d'une fleur, l'autre pour celle d'une pierre, quel désir le médecin n'aura-t-il pas de connaître non-seulement les formes et les mouvemens des organes, mais encore leurs lésions. C'est alors qu'il se transportera dans ces séjours de douleurs ouverts à l'humanité souffrante. Il y verra la nature exposée à des attaques violentes, tombant, se relevant pour tomber encore ; et montrer à l'œil attentif ses besoins et ses ressources. C'est alors que témoin et effrayé de cette lutte entre la vie et la mort, l'élève verra le maître épier et saisir le moment qui peut fixer la victoire et rendre à la vie celui que la mort allait envelopper de ses ombres. Que de pensées diverses lui suggéreront des exem-

ples si terribles. Le cœur peut-il ne pas être ému en contemplant cette science chirurgicale qui sait retrancher de notre organisation des parties gangrénées et nuisibles. — C'est par de tels exemples que l'on parvient à s'initier, autant qu'il est possible, dans les secrets de la nature et de l'art.

La médecine étant un sacerdoce, combien de vertus doit posséder celui qui l'exerce. Le médecin doit être discret, humain, savant, consciencieux et désintéressé. Sans la discrétion, quel client osera lui confier les causes de certaines affections, sans craindre d'être trahi et de voir sa confidence divulguée. Que de consolations peut donner un médecin humain, quel baume salutaire ne répand-il point par sa douceur dans l'âme de ces hommes inquiets et hypocondres; que sa voix sonne bien à l'oreille d'un malheureux couché sur un grabat. Otez la bonne foi du cœur du médecin et vous aurez ces hommes dégradés qui, sans honte et sans pudeur, vont de ville en ville, pour y prononcer des discours empruntés au charlatanisme. Quel fléau pour la société, qu'un médecin ignorant; les maux qu'il commet sont d'autant plus graves, qu'iis sont irréparables et que la justice humaine ne peut l'atteindre. Loin du médecin encore cette ambition de vouloir que la nature plie au système qu'il a inventé. Combien serait blâmable le médecin si, sacrifiant tout à ses intérêts, il ne serait humain qu'envers les riches.

Que doit donc faire un médecin pour honorer sa profession? Il se montrera jaloux de mériter l'estime publique par un savoir profond, par une longue expérience, par une exacte probité et par une vie sans reproches. Tous les malheureux seront égaux comme tous les hommes le sont aux yeux de la Providence, il accourra avec empressement à leurs voix, sans acception de personnes, leur parlera avec douceur, les écoutera avec attention, supportera leurs impatiences et leur inspirera cette confiance qui suffit quelquefois pour les rappeler à la vie : pénétré de leurs maux, il en étudiera avec opiniâtreté la cause et les progrès, ne sera jamais troublé par des accidens imprévus, se fera un devoir d'appeler au besoin quelques-uns de ses confrères pour s'éclairer de leurs conseils; enfin, après avoir lutté de toutes ses forces contre la maladie, il sera heureux et modeste dans le succès, et pourra du moins se féliciter dans les revers, d'avoir suspendu des douleurs et donné des consolations.

Telle est, j'ose l'espérer, la conduite que doit suivre le médecin qui veut exercer son art consciencieusement, et c'est de lui que la postérité dira, qu'elle n'a aperçu dans son âme qu'un sentiment, l'amour du bien; et dans le cours de sa vie, qu'un seul fait, le soulagement des malades.

Messieurs, je ne puis assez, en terminant, vous exprimer combien j'ai été flatté de l'honneur de vos

suffrages. Le bonheur d'être admis auprès des hommes les plus éclairés de notre cité, ne me donne pas cette folle prétention de penser que je pourrai augmenter le faisceau de lumières qui jaillit de cette docte assemblée, mais la certitude d'y acquérir de nouvelles connaissances.

PROGRAMME

DES SUJETS DE PRIX,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1842.

PREMIER SUJET.

INDUSTRIE.

Tracer l'historique de l'industrie à Arras et dans ses envïrons, à partir des temps les plus reculés.

La ville d'Arras n'est désignée que comme centre du pays qui l'entoure, dans un rayon qui sera limité au gré des concurrens.

Prix : Médaille d'or de 300 fr.

DEUXIÈME SUJET.

DISCOURS.

Célébrer les belles actions que le courage civil a inspirées dans les temps modernes.

Prix : Médaille d'or de 200 fr.

TROISIÈME SUJET.

POÉSIE.

Une pièce de 200 *vers au moins sur les bienfaits des sociétés humaines de sauvetage.*

Prix : Médaille d'or de 200 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours pour 1842 seront adressés francs de ports à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras et être parvenus avant le premier octobre, terme de rigueur.

Les concurrents ne se feront connaître ni directement ni indirectement; ils joindront à leurs ouvrages un billet cacheté qui contiendra leurs noms, prénoms, qualités et domiciles et qui indiquera extérieu-

rement l'épigraphe en tête de l'ouvrage envoyé au concours.

Aux termes du réglement de l'Académie, on ne fera que l'ouverture des billets applicables aux ouvrages couronnés ou mentionnés honórablement et elle aura lieu en séance publique, les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les Membres résidans et honoraires sont seuls exclus de ce concours.

Le Président,

HARBA-VILLE.

Le Secrétaire perpétuel,

T. CORNILLE.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Royale d'Arras,

Au 1er Août 1842,

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

MM.

PRÉSIDENT.

HARBAVILLE, Conseiller de Préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes.

CHANCELIER.

DUDOUIT, Président du Tribunal de Commerce, membre du Conseil Général.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CORNILLE, Président du Tribunal civil, membre du Conseil Général.

VICE-CHANCELIER.

THELLIER DE SARS, Propriétaire.

ARCHIVISTE.

BILLET, Avocat, membre du Conseil Général.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

STOUDER, Chef de Division à la Préfecture.

ARCHIVISTE-ADJOINT.

COLIN (Maurice), Maire d'Arras.

MEMBRES RÉSIDANS.

Baron D'HERLINCOURT, Propriétaire.
Baron LALLART, Propriétaire.
CRESPEL-DELLISSE, Fabricant de Sucre indigène.
DUCHATEAU, Docteur en Médecine.
D'HERLINCOURT (Léon), Propriétaire.
BRÉGEAUT, Pharmacien, Professeur à l'École secondaire de Médecine.
DEGEORGE (Frédéric), Rédacteur en chef du *Progrès*.
LEDUCQ, Avocat.
DASSONNEVILLE, Docteur en Médecine.
WARTELLE (Charles), Adjoint au Maire d'Arras.
LUEZ, Avocat.
THIBAULT, ancien Avoué.
ESNAULT, membre de la Chambre des Députés.
DORLENCOURT jeune, Substitut du Procureur du Roi.
SERVATIUS, Colonel de la Gendarmerie.
COSTE-CRESPEL, Fabricant de Sucre Indigène.
DRAPPIER, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.
RÉPÉCAUD, Colonel, Directeur des fortifications.
BROY, Professeur de seconde au Collége d'Arras.
COLIN (Henri), propriétaire.
MAILLARD-D'ONTOT, Colonel du Génie en retraite.
LEDIEU, Docteur en Médecine.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport sur le Concours d'histoire par M. HARBAVILLE 4.

Rapport à la Société, par M. RÉPÉCAUD. . . . . 7.

Rapport sur le Concours de poésie, par M. LEDIEU . . 74.

Dissertation sur Eustache de St-Pierre, par M. THIBAULT 85.

Rapport à la Société sur les onze premiers cahiers des annales de la Société libre des Beaux-Arts de Paris, par M. MAILLARD-D'ONTOT. , ... 139.

Prairies naturelles, par M. Léon D'HERLINCOURT. . . 176.

Discours de réception, par M. MAILLART-D'ONTOT. . 185.

Qualités du Médecin, par M. LEDIEU. . . . . 196.

Programme des sujets de prix pour être décernés en 1842. . . . . 206.

Liste des Membres composant la Société royale d'Arras 209.

Arras : Imprimerie de Jean DEGEORGE, rue au 29 Juillet.

ACADÉMIE D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

SOCIÉTÉ ROYALE,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

ARRAS,

IMPRIMERIE DE J. DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

—

AOUT 1844.

RAPPORT

DE M. HARBAVILLE, PRÉSIDENT,

AU NOM DE LA COMMISSION D'HISTOIRE,

Sur la traduction de Malbrancq, par M. SAUVAGE.

MESSIEURS,

Votre Commission d'Histoire a examiné avec le plus grand soin la traduction des 3me et 4me livres de Malbrancq, par M. Sauvage, professeur à Evreux, à qui vous avez accordé en 1842 la prime pour la traduction des deux premiers livres, en l'autorisant à poursuivre l'œuvre jusqu'à son achèvement. Ces deux livres forment le complément du premier volume.

La Commission, après avoir conféré avec le texte latin un grand nombre de passages de cette traduction, a pu s'assurer de son caractère et du système adopté par le traducteur. Cet examen scrupuleux lui permet d'accorder au travail de M. Sauvage, en général, les mêmes éloges qu'avaient mérité les deux premiers livres.

Nous devons dire cependant que cette traduction n'est pas irréprochable ; mais peut-il en être autrement quand il s'agit d'un auteur dont le style inégal et diffus est hérissé d'autant de difficultés? Souvent le traducteur lutte heureusement avec son original, et rend dans une seule phrase diverses phrases de son auteur qui ont un sens connexe. Moins heureux quelques fois, sa phrase, sans s'écarter positivement du sens du texte, s'embarrasse dans des circonlocutions qui forment longueur. Nous reprochons également au traducteur d'être souvent étranger à la synonimie des noms de lieux et de ne pas traduire convenablement certains noms propres. Ces légers défauts disparaîtront dans les corrections qui lui seront indiquées lors de l'achèvement de l'œuvre, et avant sa publication dont vous aurez à vous occuper dans deux ans, si vous voulez répondre à l'impatience des amis des sciences historiques.

La Commission éprouve donc le besoin de vous exprimer sa satisfaction du résultat de son examen. Elle vous propose en conséquence d'accorder à M. Sauvage une prime de 300 fr.

Adopté en séance le 3 février 1843.

Depuis l'adoption de ce rapport, la Société a reçu la traduction des Scholies ou notes sur les quatre pre-

miers livres, le traité chronologique, et les 5me et 6me livres formant la moitié du tome 2. Cette traduction ayant toujours les caractères signalés dans les précédents rapports, la Société a accordé à M. Sauvage une nouvelle annuité de 300 fr. Elle a donné depuis, à cet estimable traducteur une autre preuve de l'intérêt qu'elle attache à la continuation de son travail, en lui conférant le 19 avril 1844, le titre de membre correspondant.

RAPPORT

SUR LA

QUESTION DE L'INDUSTRIE,

Par M. WARTELLE, membre résidant.

Messieurs,

Le sujet mis au concours par l'Académie était sinon d'une haute importance, au moins d'un grand intérêt pour compléter une page curieuse de l'histoire de la localité. Nous pouvions espérer que plusieurs concurrents viendraient se disputer le prix proposé, surtout à une époque où les recherches des chartes anciennes, des chroniques du vieux temps, des réglements des corporations occupent tant d'esprits sérieux.

La question proposée était celle-ci :

Tracer l'historique de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce à Arras et dans les environs, à partir des temps les plus reculés.

Un seul Mémoire vous est parvenu, il porte cette épigraphe :

> Atrebatumque potens urbs, antiquissima, plena divitiis, inhians lucris, et fœnore gaudens.
>
> (Willelm armoric : Philip. Lib. II.)

Ce Mémoire est écrit d'une manière claire et correcte et c'est tout ce que l'on peut réclamer d'un écrivain pour ce genre de production où le style n'est pour ainsi dire qu'un accessoire. L'auteur a fait preuve d'érudition et paraît s'être livré à des recherches consciencieuses, encore que son ouvrage contienne plusieurs erreurs, et que surtout nous ayons à signaler des omissions importantes.

Le début est un aperçu rapide de l'état de la Gaule au moment de la domination Romaine, puis quelques considérations sur l'influence que les deux peuples, vainqueur et vaincu, exercèrent réciproquement l'un sur l'autre; ensuite l'auteur nous parle d'Arras, de son origine qui se perd dans la nuit des temps, et dont l'histoire ne peut remonter d'une manière un peu authentique au-delà de J. César. Enfin il entre dans son sujet et conclut l'importance d'Arras, ses relations, son commerce, de l'état de ses communications avec ses voisins. Et c'est dans sa nomenclature des voies romaines ou chaussées Brunehaut que nous relevons une première erreur de l'auteur. Il omet la voie militaire d'Arras à Tervana (St-Pol), et il indi-

que une voie d'Arras à Noyon que nous ne connaissons pas et que nous ne trouvons nulle part.

Le passage suivant sur le commerce de la Gaule et de l'industrie d'Arras est digne d'intérêt et mérite d'être cité.

« Le commerce existait dans la Gaule à une époque » reculée, il est (1) certain que les Belges visitaient » souvent les îles Britanniques (Cassiterides) et qu'ils » s'y livraient à l'échange du plomb, de l'étain, du » fer, du cuivre, de la laine, des chiens et des perles. » En outre, le culte de Mercure comme Dieu du » commerce était fort répandu partout dans les Gau- » les et surtout dans la Gaule Belgique (2.) Beaucoup » de statues de Mercure en marbre, en pierre, en » bronze ont été trouvées à Termonde, à Anvers, à » Velsique, à St-Amand. Ce culte constaté par la » chronique de St-Bavon, citée par les Ballandisles » dans les acta sanctorum Belg. T. IV. P. 208 fut con- » tinué à Gand presque jusqu'au VII^e^ siècle. Un com- » merce considérable d'échanges se faisait entre les » Phéniciens et les Gaulois; les vaisseaux phéniciens » venaient sur les côtes de la Belgique livrer les pro-

(1) « Strabon. Lib. III et IV. — Tacite. Vie d'Agricolã. C. XII. »

(2) « Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurima simu- » lacra : hunc omnium inventorem artium ferunt : hunc viarum atque » itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere » vim maximam arbitrantur. (Cœs. lib. VI. Cap. 17.)

» ductions de l'Asie contre des pelleteries, de l'étain,
» du plomb; du fer et des étoffes. A son arrivée dans
» les Gaules, César trouva les chefs et les Druides
» couverts d'étoffes précieuses. Au rapport de Pline,
» un roi de Soissons combattait sur un char orné
» d'argent. L'industrie et le commerce étaient donc
» dans cette partie de la Gaule arrivés à un haut de-
» gré de développement. . . . . .
» L'industrie d'Arras était surtout la mise en œuvre
» de la laine. Les Romains faisaient grand cas des
» étoffes des Atrébates à cause de la solidité des tissus
» et de l'éclat des couleurs. Cette qualité de la cou-
» leur était due surtout aux eaux de la petite rivière
» qui arrosait leur ville. Les gras pâturages de la Flan-
» dre favorisaient singulièrement aussi la crue de la
» longue laine; cette qualité la faisait rechercher par-
» tout pour les usages de la fabrique d'Estame. Mais
» la laine du pays ne suffisait pas aux besoins de la fa-
» brication; les Atrébates étaient obligés d'en tirer
» de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Espagne, pays
» avec lesquels ils avaient de fréquentes communica-
» tions.

» Sous la domination romaine, les habitans d'Ar-
» ras à leur industrie en joignirent de nouvelles; ils
» apprirent promptement les sciences des vainqueurs;
» la ville changea d'aspect; des constructions romai-
» nes remplacèrent les humbles habitations (Tugu-
» ria), des manufactures de balistes et d'armures

» pour la cavalerie (Clibani) s'y établirent bientôt.

L'auteur nous entretient ensuite de l'invasion des barbares et de la décadence de l'industrie dans le cinquième siècle. Seulement il se trompe sur la date de la victoire d'Aëtius au Vicus Helena (Lens.) Ce fait d'armes a eu lieu en 446 et non en 428.

Après ces invasions, l'industrie se releva à l'ombre des monastères et chaque abbaye des environs d'Arras eut, sous la direction d'un frère, ses ateliers, ses manufactures pour la fabrication des étoffes de laine. Cet état prospère se maintint jusqu'à la fin du neuvième siècle où apparurent les Normands. Ici l'auteur commet une nouvelle erreur de date lorsqu'il dit qu'en 878 la désolation causée par les Normands avait cessé, que les remparts se relevaient et que la ville sortait plus brillante et plus belle de ses ruines; les Normands ravagèrent et dépeuplèrent Arras en 881 et 882 et non avant 878. Baudouin Bras-de-Fer ne fut pas le premier forestier de Flandre comme le dit l'auteur du Mémoire, mais le premier comte de Flandre.

Après nous avoir indiqué les diverses phases, tantôt brillantes tantôt fâcheuses du commerce et de l'industrie d'Arras pendant une période d'environ trois siècles, l'auteur ajoute :

» A cette époque (1178) les bourgeois d'Arras » étaient devenus riches par leur industrie, redouta- » bles par leur organisation à la fois industrielle et

» militaire, nous voulons parler des corporations » qu'ils avaient formées. Cette association des tra- » vailleurs fut peut-être produite par les lois de Rome, » peut-être aussi par celles de Germanie (1). »

L'auteur paraît peu connaître l'organisation municipale d'Arras, lorsqu'il la fait dériver ou des lois de Rome ou des Ghildes (corporations) de la Germanie, tandis que l'institution primitive a simplement le caractère d'une institution de paix.

Quant à ces corporations, leur formation, leur but, leur utilité, sont expliqués d'une manière très-intéressante et très-facile à saisir, seulement il n'est pas exact de dire que « les boutiques se fermaient le » soir au couvre-feu pour ne pas nuire à la perfection » de l'ouvrage en travaillant à la lumière. » Cette mesure était dictée par la crainte des incendies si fréquents au moyen-âge à cause de la construction des maisons en pans de bois (voyez les bans municipaux d'Hénin-Liétard.)

Ensuite l'auteur avance que :

« Baudouin IX était parti pour la croisade (1202- » 1204) ; en 1211 Louis fils de Philippe-Auguste » donna à Arras sa commune, Robert comte d'Artois » la confirma en 1268. »

La première charte de la commune d'Arras fut ac-

(1) « Les hommes d'origine Germanique connaissaient des associa- » tions désignées sous le nom de Ghilde, c'est sur le modèle de ces » statuts que les corporations du Nord de la France s'organisèrent. »

cordée par Philippe-Auguste en 1194 et non en 1211. Cette dernière est une charte modificative et confirmative.

L'auteur, après être entré dans d'assez grands détails sur les privilèges des corporations, sur les moyens d'échange, les monnaies, les foires, les moyens de transports et les droits prélevés sur les étrangers, arrive à faire un tableau de l'état de l'industrie et du commerce au XIII^e^ siècle, et en parlant d'Arras il s'exprime ainsi :

« A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire » au XIII^e^ siècle, Arras est l'étape la plus fréquen- » tée de tous les vins destinés à la consommation des » Pays-Bas, la ville est remplie de sayetiers, de bour- » getiers, de tondeurs, de paigneurs, de cardeurs de » draps et surtout d'habiles teinturiers. Ses fabriques » étaient renommées par la saye blanche, le vert » rouge, les changeants, les gros grains, les trippes » (sorte de velours), et par les soieries. Les foires » commençaient par la vente de la draperie, puis les » marchés terminés, les Lombards ouvraient leurs » comptoirs pour les opérations de banque et de » change. La supériorité des draperies d'Arras était » telle que les drapiers Parisiens ne supportaient la » concurrence que pour les draps communs, mais » pour la draperie fine elle avait été portée en Flan- » dre à un si haut dégré de perfection que lorsqu'on » voulait acheter du camelin fin ou de l'écarlate on

» s'adressait aux marchands d'Arras où à ceux de » Gand. Tous les samedis, les halles de Paris réu- » nissaient les produits du dedans et du dehors, cha- » que profession, chaque branche de commerce y » avait sa place marquée; les villes manufacturières » y envoyaient des représentants : Arras, Cambrai, » Beauvais, Douai, Amiens, Pontoise, Lagny, Go- » nesse avaient leur section fixe dans le bazar. »

L'auteur consacre plusieurs pages de son Mémoire à traiter du commerce et des relations établis avec diverses localités qui échangeaient leurs productions avec la Flandre, et du rang que les fabriques d'Arras occupaient dans les pays étrangers. Il mentionne l'intelligence et l'esprit d'association des Flamands qui leur donnaient la supériorité pour les entreprises où les efforts isolés ne pouvaient suffire, puis il donne l'historique de l'art de tisser les tapis qui ne fut introduit qu'assez tard en France vers le IX^e^ siècle. Cette industrie prospérait déjà en Flandre au XII^e^ siècle, était brillante au XIV^e^ et parvint à son apogée au XV^e^.

« Les tapisseries d'Arras étaient, dit l'auteur, re- » nommées par les dessins, la solidité du tissu et l'é- » clat des couleurs; les plus beaux tapis étaient ceux » de cette fabrique et le mot Arrazi est resté dans la » langue italienne pour montrer cette perfection. Ces » tapisseries sont comptées au nombre des rares pré- » sents envoyés en 1396 à Bajazet pour la rançon

» des seigneurs français (1). Elles furent pour la plu-
» part exécutées en laine, d'autres en chanvre, mais
» peu en soie ou en fil d'or. Le tissage à haute lisse (2)
» fut employé en Flandre dès le XIV^e^ siècle. L'usage
» de tisser à haute et basse lisse vient d'Orient, les
» ouvriers en tapisseries étaient nommés tapissiers
» Sarrasinais (3). Les tapisseries d'Audenarde rivali-
» saient seules avec celles d'Arras (4). »

L'auteur nous raconte avec beaucoup de détails le commerce de la Flandre avec l'Angleterre qui lui fournissait ses laines, et la gêne générale qui en ré-

(1) « Tapetes Atrebatici in quibus integra Alexandri magni historia » (Marlot, hist. rem. T. II. p. 684.) »

(2) « Dans la haute lisse la chaîne était tendue perpendiculairement, » l'ouvrier placé derrière le côté qui doit servir d'envers au carton » qu'il veut imiter, puis il trace avec de la pierre noire en suivant » leurs contours les traits du modèle sur le devant de la chaîne. Se » mettant à l'envers de la pièce, le dos opposé au dessin original il se » retourne pour le regarder, et place la broche convenable entre les » fils sans voir ce qu'il fait. Pour la basse lisse la chaîne est tendue » sur un châssis horizontal, le modèle est placé au-dessous, soutenu » par des cordes transversales : l'ouvrier s'assied devant le métier le » corps penché sur l'ensemble, il sépare les fils de la chaîne afin de » voir son modèle, puis il fait passer la flûte chargée de la couleur » convenable entre les fils après les avoir haussés ou baissés au moyen » de pedalet. Enfin avec un peigne de buis ou d'ivoire garni de dents » des deux côtés, l'ouvrier sert fortement les fils les uns contre les » autres. »

(3) « Meyer annales flandrici. »

(4) « Marchant, p. 46. — Sander, flandria illustrata. »

sultait lorsque les relations commerciales étaient interrompues entre ces deux peuples. Il s'étend sur la prospérité des fabriques d'Arras au temps des ducs de Bourgogne; enfin il arrive à la prise d'Arras par Louis XI. Il rappelle les cruautés de ce prince et la ruine complète du commerce, les exécutions capitales à la suite de la prise de la ville et la dispersion et le bannissement de tous les habitans. Il va cependant au-delà de la vérité lorsqu'il dit :

« La ville détruite, le roi voulut la rebâtir. »

Louis XI ne détruisit pas Arras, mais après en avoir chassé tous les habitants il changea son nom et voulut qu'elle fut appelée ville affranchie. Il fit ensuite de vaines tentatives pour la repeupler. Ses édits marqués pour la plupart au coin de la tyrannie la plus aveugle restèrent sans effet; le commerce d'Arras fut anéanti et il lui fut impossible de se relever du rude coup qui lui avait été porté. Les détails sur les efforts infructueux de Louis XI et de Charles VIII pour rendre la vie au commerce d'Arras sont neufs et curieux et méritent d'être reproduits.

« L'édit de 1481 força plusieurs artisans et négo-
» ciants de Paris, de Rouen, de Lyon, de Tours et
» autres villes commerçantes élus par les officiers de
» leurs villes d'aller habiter à Arras. Là ils étaient
» reçus des commissaires du roi; après certaines for-
» malités ils étaient mis en possession de maisons en
» rapport avec leur profession. De grands privilèges

» étaient accordés aux échevins, privilège de noblesse » tant pour eux que pour leur postérité masculine et » féminine, permission de commercer même en dé- » tail sans déroger à leur ennoblissement; de larges » immunités furent aussi concédées aux manufactu- » res de tapisseries, de draps et autres étoffes de » laine. Ce fut en vain, l'indigence, l'impéritie ou la » mauvaise conduite des nouveaux habitants ne vint » pas répondre aux espérances du roi. Alors on exi- » gea que les villes d'où étaient sortis les marchands » payassent des sommes considérables pour la pros- » périté et l'accroissement de la nouvelle colonie, » mais la continuation de la guerre et la stérilité de la » terre rendirent ces secours à peu près insuffisants. » Le roi, piqué de voir la ville sans commerce, sans » population, ordonna par lettres-patentes du 17 oc- » tobre 1482, que sur le prix de chaque muid de sel » qui serait vendu pendant cinq ans dans les gre- » niers du Languedoc de la Normandie et des lieux » situés le long des rivières de Seine et d'Yonne, il » serait pris soixante sous tournois pour subvenir aux » besoins des villes et cités affranchies. Jehan Bri- » connet, *dit le Patron,* commis au recouvrement de » ces deniers, fut chargé d'en faire l'emploi sur les or- » donnances des gouverneurs, maires et échevins.

» Une part du produit de l'octroi devait être dis- » tribuée avec intelligence aux marchands déjà éta- » blis et à ceux qui viendraient par la suite. Les villes

» de Tours, Orléans, Joigny, Soissons et Harfleur » avaient eu ordre d'élire sept bons marchands et de » payer à chacun cinq cents écus d'or. Ces taxes » n'ayant pas été entièrement acquittées, le roi assi- » gna ce qui en restait dû, sur l'octroi du sel qui fut » aussi destiné à indemniser Etienne Oursin, alors » échevin, de la perte d'une grande quantité de ga- » rance et autres marchandises avariées à Condé par » un effet de son zèle pour le service du roi.

» Outre ces dépenses, il s'agissait de réparer les » fortifications, de relever les ruines, de mettre les » bras du Crinchon qui traversent la ville en état » de servir aux manufactures et aux teintureries. » L'octroi devait y fournir de même qu'au traitement » de plusieurs officiers, mais divers évènements em- » pêchèrent ces lettres-patentes d'avoir leur pleine et » entière exécution.

» Charles VIII, par lettres-patentes du 13 janvier » 1484, signées au Plessis-du-Parc, permit aux ha- » bitants exilés de revenir et de réclamer leurs im- » meubles en l'état où ils se trouveraient. Ces lettres » suppriment les lois établies par Louis XI, donnent » aux artisans français le choix de quitter Arras ou » d'y rester, mais sans pouvoir retenir les maisons » qu'ils occupent, qu'en les prenant à loyer de con- » cert avec les vrais propriétaires.

» Antoine de Crèvecœur, seigneur de Thiennes, » sénéchal d'Artois, gouverneur d'Arras, fut envoyé

» par le roi pour faire exécuter ces lettres-patentes » avec solennité à son arrivée ; Pierre de Ranchicourt, » évêque d'Arras, suivi des délégués des trois états, » vint le prier de remplir incessamment l'importante » mission dont il était chargé. Tous les marchands et » ouvriers domiciliés à Arras furent convoqués à » l'hôtel-de-ville, là le gouverneur leur notifia les » ordres du roi, et ne leur donna que huit jours pour » y satisfaire volontairement, avec menace de les y » contraindre après ce délai.

» Les lettres-patentes furent publiées à son de » trompe dans toutes les rues, places, carrefours de la » ville et cité. Le 4 mai 1488 Antoine de Crèvecœur » élut douze échevins choisis parmi les anciens habi- » tants, le conseiller pensionnaire, le procureur de » ville furent changés ; les autres charges municipa- » les furent rendues à ceux qui les exerçaient avant » le bannissement : mais les traces de la sévérité de » Louis XI étaient profondes et ne s'effaçaient pas ; » tous les efforts de Charles VIII pour y rappeler les » arts et l'industrie restèrent inutiles ; en 1488 la » fabrique d'Arras ne suffisant pas encore aux pre- » miers besoins, les échevins chargèrent deux mar- » chands d'Arras d'aller leur acheter à Rouen du » drap pour leurs costumes municipaux. Mais bientôt » impatient de faire valoir ses droits sur le royaume » de Naples, Charles VIII rend à Maximilien d'Au- » triche l'Artois et la Franche-Comté. »

Après cette citation, que nous avons un peu étendue parce que ce passage nous a paru un des meilleurs du Mémoire, nous arrivons au règne de Charles-Quint et à la domination Espagnole. L'auteur n'y consacre que quelques lignes et méconnaît l'influence que cette domination exerça sur les lois et les mœurs ; il eut trouvé de bons documents dans les placards si remarquables des 7 octobre 1531, 30 janvier 1545 et 15 juin 1600. Il y avait là une mine à exploiter.

L'auteur termine fort rapidement l'histoire des derniers siècles. Il ne fait qu'indiquer l'époque fâcheuse des guerres de religion, qui fut encore si désastreuse pour l'industrie d'Arras. Avant de terminer l'examen critique de ce premier chapitre, nous dirons encore à l'auteur qu'il a consulté les règlements des métiers de Paris au XIII^e^ siècle d'Etienne Boileau, et qu'il a négligé les règlements locaux bien plus importants pour son travail : il ne paraît connaître aucune des ordonnances soit ducales, soit municipales sur la sayetterie, la draperie, etc., à Arras et villes voisines.

Nous sommes arrivés à la seconde partie du Mémoire qui traite de l'historique de l'agriculture, nous passerons rapidement sur ce second chapître ; l'auteur a surmonté faiblement les difficultés assez sérieuses qu'il a rencontrées, les documents sont rares et comme il le dit lui-même, les historiens et les chroniqueurs s'en sont peu occupés. Il reconnaît cependant que la prospérité des nations est étroitement

liée à la prospérité de l'agriculture : tant que les peuples sont plongés dans la barbarie, ils vivent plus de chasse et de pêche que des produits du sol, ils s'abritent dans les forêts et n'ont pour se couvrir que les dépouilles des animaux : mais lorsque l'esprit d'association et les progrès de la civilisation viennent les attacher au sol, alors ils demandent à la terre de leur fournir la nourriture et les vêtements ; l'excédant des produits fera naître bien vîte l'idée des échanges, le commerce prendra d'autant plus d'extension que cette branche importante de l'industrie de l'homme aura atteint une plus grande perfection.

En résumé, ce Mémoire que nous venons d'analyser contient de bonnes choses, mais trop générales et puisées à des documents trop étrangers à notre localité, et le but que nous nous étions proposé de provoquer des recherches dans nos archives se trouve complètement manqué.

La Commission a été unanimement d'avis que le prix ne pouvait être décerné à l'auteur, mais elle a été divisée sur la question de savoir s'il lui serait accordé une mention honorable ; la majorité a pensé qu'il serait plus utile de remettre cette belle question au concours.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1843,

par M. LUEZ, membre résidant.

Messieurs,

De toutes les manifestations de la pensée, la poésie, qui en est la plus élevée, est aussi celle dont l'appréciation impose le plus difficile devoir au critique, surtout quand il ne s'attribue pas une juridiction personnelle et volontaire, mais qu'il est l'écho d'un corps savant, juge d'un champ clos ouvert à des inspirations de nature différente, soumises momentanément à la même loi. Ce n'est pas seulement à cause de vous, Messieurs, ni à cause de votre Commission de poésie que je signale cet écueil qui m'attend. Ma précaution, qui n'est pas une vaine formule oratoire, s'adresse aux poètes eux-mêmes qui ont accepté votre souveraineté et à qui le sort veut que j'explique votre arrêt. C'est à cause d'eux principalement que

ma mission de rapporteur est épineuse. Il faut que je leur traduise, sous les formes de la critique la plus moderne, ce que votre Commission de poésie a pensé d'eux devant vous, et ce que je dois répéter en votre nom devant eux. S'il s'agissait de toute autre lutte littéraire, d'histoire, par exemple, je n'aurais qu'à rechercher la vérité des faits, qu'à examiner si l'impartialité se joint à la profondeur des vues, à leur exactitude, à leur clarté. S'il s'agissait de philosophie, ma tâche se bornerait à soumettre les doctrines émises à la règle des déductions logiques, mais il s'agit de poésie, c'est-à-dire des formes que l'enthousiasme donne à nos pensées les plus élevées et à nos sentiments les plus profonds. Mon devoir donc, envers les concurrents comme envers vous est de me ressouvenir à chaque pas que les créations les plus saillantes et les plus incontestables de notre ère littéraire sont le lyrisme et la critique, et que vous n'entendez pas plus oublier votre époque devant les productions que vous jugez que devant l'appréciation qui en est faite en votre nom.

La Bruyère, dès les premières lignes de son livre, dit qu'il y a de certaines choses dont la médiocrité est insupportable, et il cite aussitôt la poésie, la musique, la peinture et le discours public. Ce qui manque à cette sentence, ce n'est à coup sûr ni la franchise, ni la vérité. Il faut seulement en fixer la mesure, car l'esprit philosophique dont le célèbre mo-

raliste était pénétré, ne lui laissait pas ignorer que, au point de vue de l'art, la perfection est chose rare, même dans les productions de la nature, surtout quand on descend dans les détails de leurs substances et de leurs lignes, et qu'il en doit être de même, à plus forte raison, des productions de l'esprit, à cause de l'incertitude de l'observation et du vague inévitable dans l'expression du sentiment qu'elle produit. Aujourd'hui, nous disons encore, comme au dix-septième siècle, que la médiocrité est insupportable en poésie, en peinture, en musique, en discours public, et cependant quelle distance entre les deux époques! quelle différence de philosophie littéraire et artistique! Si nous reprochions à La Bruyère d'avoir trop accordé à la poétique de l'antiquité, d'avoir cru, par le génie de Corneille et de Lafontaine, ses contemporains et ses amis, que le génie d'Homère, d'Horace et de Virgile était le génie immuable de l'humanité, on pourrait nous reprocher, dans deux ou trois siècles, en comparant nos richesses littéraires aux chefs-d'œuvre de l'avenir, d'avoir trop accordé au génie de l'individualisme actuel, et l'on rechercherait aussi dans quelle mesure nous avons accepté la règle si effrayante de l'auteur des *caractères*. Eh! bien, Messieurs, prévenons cette question, elle n'est qu'un faux problème. La vérité, si rudement exprimée par La Bruyère, n'a rien de conditionnel, elle doit être entendue dans le sens le plus absolu, parce

qu'elle n'est pas plus le fruit de l'école antique que de l'école moderne ; elle est dictée, dans tous les temps, par le sentiment dont l'homme se pénètre en face des ravissantes harmonies de la création, et qui entraîne l'artiste à idéaliser les formes mêmes de la nature, afin de traduire, par des images plus fidèles, les idées de perfection qui sont de l'essence de son esprit. Les arts d'imagination ne doivent s'inspirer que des grandes leçons de la nature, et surtout de sa grâce, de sa naïveté, de son énergie, de son immensité. Il faut qu'ils l'étudient sans cesse sous cette teinte suave et divine qui lui donne son éternelle poésie et qui doit se refléter dans la leur au moins par quelques rayons. Quand ils sont dans cette voie, la critique aime à les suivre parce que c'est là qu'elle s'élève et s'ennoblit avec eux ; elle est heureuse de les apprécier d'après les lois éternelles qu'elle a découvertes dans les régions qu'ils parcourent. C'est même à cette parité de condition, à cette similitude d'existence que nous devons cette critique contemporaine, aussi digne des chefs-d'œuvre des temps passés que de ceux qui glorifient notre époque. Et cependant, cette esthétique littéraire n'est pas nouvelle ; c'est celle qui gouverne l'intelligence humaine depuis vingt siècles, et jamais le péripatétisme ne l'a mise en question. A l'origine de la philosophie comme aujourd'hui, par l'autorité d'Aristote comme par l'autorité des deux Bacon, l'ordre de la nature et l'ordre de la science ont toujours

eu leur concordance intime. Cette loi unique, qui crée la chaîne des savants, crée aussi les poètes et les artistes, mais, par exception, elle ne leur donne pas de successeurs. Chaque génération porte toujours le même sentiment du beau, mais avec une modulation différente. La plus riche imagination n'exprime qu'un petit nombre d'idées, et cela suffit à l'art de chaque époque. Qu'est-ce donc que faire école, si ce n'est avoir des copistes qui arrivent à la profanation d'une poésie par la satiété? Y a-t-il une succession obligée dans les progrès des beaux-arts? quant à leurs moyens, oui; quant à leur idéal, non. Depuis Cimabué jusqu'à Raphaël a-t-on ajouté un seul contour à l'antique? Depuis Dante jusqu'à Lamartine a-t-on dépassé les grâces de Virgile? Tout le secret des hommes illustres n'a d'autre source que leur sentiment, que leur spontanéité. Chaque grand maître, remarquez-le bien, est toujours à la fin de sa ligne, pour l'égaler, il faut bien se garder de le suivre. Ce serait mourir pour l'art, comme David qui a préféré continuer l'antique plutôt que d'ouvrir les yeux devant la nature. Quand nous regrettons le langage d'Amyot, l'énergie de Corneille, la naïveté de Lafontaine, la tendresse de Racine, nous faisons ce que la nature ne fait pas; elle ne regrette rien, elle ne ressuscite rien, elle est infinie. Depuis que le soleil dilate et condense tour à tour notre atmosphère par des lois qui nous sont encore inconnues, les ondulations de l'air et de la mer

n'ont pas reproduit deux fois la même courbe ni le même flot. Les feuilles et les fleurs des forêts n'ont pas représenté deux fois le même dessin, le même contour, la même nuance. L'art heureusement ne consiste pas dans le secret de ces lignes et de ces couleurs, il est tout entier dans l'harmonie quelles ont entre-elles et avec nous; il est dans l'expression du bonheur que cette harmonie nous procure, et pour la reproduire à notre cœur ou à notre esprit, le poète et l'artiste ne doivent lire dans aucun livre; il faut qu'ils regardent au fond de leur âme, c'est là, c'est à cette source pure qu'ils apprennent que les chefs-d'œuvres sont toujours des inspirations *à priori*. Sans doute, il y a dans l'histoire de tous les peuples des époques funestes où la religion, la poésie, la liberté succombent sous les coups des puissances terrestres. L'humanité a trop souvent le malheur de voir ses destinées passer entre les mains de la barbarie, de la superstition, du philosophisme, de la tyrannie et des spéculations matérielles. L'art est soumis à toutes les chances sociales; les conquêtes, les invasions, les émigrations, toutes les influences politiques et morales retardent ou accélèrent sa marche; mais considéré dans son idéal, l'art n'est réellement qu'une suite de faits sans coïncidence. Il n'y en a aucune, dans l'antiquité, entre Horace et Virgile; l'un reflète la poésie d'Homère, l'autre, peut-être avec quelques allures grecques, peint les vices et les vertus de son

temps. Il n'y en a aucune, pendant le moyen-âge, entre les trouvères et les troubadours; ceux-ci s'élèvent à une poésie presque lyrique, ceux-là s'arrêtent à une poésie toute narrative. Il n'y a aucune coïncidence, à la même époque, entre Dante et Petrarque, dont les muses s'inspirent d'un amour bien différent. Après la renaissance, il n'y a encore aucune coïncidence entre Raphaël et Rubens; l'un peint les vierges telles qu'il les voit dans le ciel, l'autre telles quelles sont sur la terre. Il n'y a pas de coïncidence non plus entre l'Arioste et Le Tasse qui, selon la juste expression de M. Edgar Quinet, représentent non-seulement deux formes de poésie, mais même deux révolutions dans l'imagination humaine au sortir du moyen-âge. Enfin, il n'y a aucune coïncidence entre Molière et Lafontaine, entre Mozart et Rossini, entre André Chenier et Lamartine. C'est que nous avons notre art comme nos aïeux avaient le leur. Ils étaient doués de la même activité que nous, du même sentiment que nous, mais avec une autre affection, avec un autre coup-d'œil, avec une autre langue. Nos successeurs auront aussi leur langue, leur coup-d'œil, leur affection. Ceux qui les suivront différeront d'eux et de nous comme nous différons de tous ceux qui nous ont devancés; il en sera ainsi de toutes les époques, de toutes les générations, de tous les siècles; et si Dieu conserve la création, si elle n'a pas de terme, les philosophies s'accumuleront sur les

philosophies, les religions sur les religions, les sciences sur les sciences, les arts sur les arts, et dans un lointain infini, il arrivera un jour où l'histoire de l'humanité sera au-dessus de l'intelligence humaine ; elle n'existera que pour Dieu, ne sera comprise que par Dieu.

Aussi, Messieurs, devant cette destinée probable et rationnelle de l'humanité, il est permis de songer que l'artiste ne travaille pour la terre que par accident, et qu'en réalité c'est pour le créateur qu'il travaille, afin que chaque partie de la grande famille humaine ait son trait de civilisation à faire enregistrer dans l'éternité. Mais l'artiste n'arrive à cette mission surhumaine envers ses semblables qu'en leur faisant comprendre les beautés de la nature plus promptement et plus profondément qu'ils ne les comprendraient eux-mêmes s'ils étaient livrés à leur propre sentiment, à leur propre intelligence; il n'y arrive enfin qu'en leur présentant la beauté morale ou physique sous un aspect inattendu, qu'en leur en offrant une perception nouvelle assez puissante pour que, du tourbillon de leurs préoccupations matérielles, leur pensée les reporte secrètement vers Dieu.

Telle est, Messieurs, la mission de l'artiste, du moins il serait difficile de lui en trouver une plus belle et plus noble, quel que but que l'on suppose à l'art, et quels que rapports qu'on lui donne avec la religion et la philosophie. Mais pour que l'artiste ac-

complisse cette mission, pour qu'il imprime son cachet à son époque, pour qu'il lui revèle un nouvel accent de l'idéal, il faut inévitablement qu'il soit lui, uniquement lui, au risque de n'être rien. Voilà le dernier mot de l'art antique comme de l'art moderne ; ce sera aussi le dernier mot de l'art futur. Il faudrait le graver en lettres d'airain sur le frontispice de toutes les écoles, pour que l'art fût délivré à jamais de toutes conceptions serviles, de toutes pensées fausses, de toutes paroles vaines, pour que l'art enfin fût toujours vrai, grâcieux, naïf, énergique, immense et sublime comme la nature elle-même, comme l'essence des choses créées.

Toute fois, Messieurs, ce serait s'égarer étrangement dans l'application de la sentence de La Bruyère que de croire qu'elle exige impérieusement de tous les arts, et principalement de la poésie qui les comprend tous, des conceptions toujours graves, majestueuses, des formes constamment lyriques, et toutes les fictions de l'épopée. L'ascétisme littéraire n'est pas plus susceptible de permanence que l'ascétisme religieux. La poésie biblique elle-même, avec ses rhythmes variés de profonde tristesse et de douce sérénité, dont les plaintes de Job et la résignation de Ruth nous présentent des modèles admirables, ne pourrait suffire à toutes les aspirations du génie poétique. L'art ne vit que de liberté ; on ne l'enferme pas dans une religion, pas plus que dans une philosophie.

Il ne prétend expliquer Dieu par aucun système, ni le faire aimer par aucun dogme ni par aucun symbole ; il veut seulement le faire comprendre par la traduction de ses merveilles, dont il exalte et idéalise l'expression pour la mettre en harmonie avec sa puissance. La religion s'approche de Dieu avec l'amour et la soumission d'un esclave, la philosophie avec la curiosité d'un disciple, mais l'art avec l'ambition d'un émule. On a dit avec raison que le génie fait partager avec Dieu le plaisir de la création ; oui, l'art veut faire comme Dieu lui-même qui a rassemblé dans son grand chef-d'œuvre tous les types, tous les rhythmes, tous les accords, toutes les modulations, toutes les lumières, toutes les ombres, toutes les vérités, toutes les erreurs, toutes les illusions, et qui, de la même main qu'il peint à nos yeux, ou pour mieux dire à notre imagination, la mer et ses abîmes, les rochers qui l'arrêtent et qui dans leur impassibilité éternelle lui restituent goutte à goutte les flots écumeux que les vents brisent contre eux pendant la tempête ; la brillante et incompréhensible immobilité des étoiles ; l'immense incendie que le soleil représente matin et soir à l'orient et à l'occident, le sommet nuageux des hautes montagnes, l'impétuosité de la foudre et les luttes sanglantes des animaux féroces, sait aussi dessiner, avec de plus légers pinceaux la fleur des champs et des buissons, et les insectes diaphanes qui n'ont de couleurs et d'esprit qu'aux rayons du soleil.

Ainsi, Messieurs, de ce que l'art est libre, de ce qu'il est inspiré, de ce qu'il n'obéit qu'au sentiment de l'infini, vous ne lui connaissez rien d'exclusif et vous acceptez toutes ses productions avec le même intérêt, à la seule condition, que quel que soit leur caractère, elles vous offriront ce qui constitue l'idéal, c'est-à-dire un sentiment pur ou une idée élevée sous une image tracée d'après les lois les plus belles et les plus morales de la nature. C'est sous l'influence de cette philosophie artistique que d'ordinaire vous n'imposez aucune formule ni aucune limite à l'imagination des poètes et que vous examinez avec la même sollicitude toutes les productions qui vous sont soumises. C'est à la lumière de votre doctrine que je vais essayer de vous rendre compte du concours de cette année et de l'opinion de votre Commission de poésie.

Douze poëmes vous ont été adressés. Je puis sans inconvénient les suivre d'après leur ordre de réception, il me fournira peut être autant de variété que toute autre classification. Mais votre Commission ayant accordé ses plus honorables distinctions aux poëmes n^os^ 1 et 12; je réserve ces deux ouvrages pour la fin de mon rapport.

Le poëme n°. 2, intitulé : l'*Auvergne*, est une poésie descriptive, parsemée de quelques détails d'histoire locale, qui annonce dans son auteur beaucoup d'amour pour son pays, mais qui donne une opinion

bien moins avantageuse de son imagination. Pour décrire sans cesser d'être poète, il faut non-seulement reproduire son modèle, mais l'animer le plus possible, afin de faire mieux sentir sa vie et sa beauté. C'est la seule création laissée au poète descriptif, et sans elle il n'y a plus de poésie. Dans le poëme sur l'*Auvergne*, tout est froid et vague comme une description de dictionnaire géographique. C'est de la versification sans aucun attrait.

Le n°. 3 est une thèse philosophique en faveur de la sociabilité que le poète développe dans le *Réveil du Misanthrope*. Vous pressentez, Messieurs, que la poésie doit en être d'autant plus calme que l'argument philosophique y joue le plus grand rôle. On dit que les poètes allemands, dans l'espoir de donner un but à leur école moderne, rêvent l'union de la science et de l'art. S'ils réussissent à mettre en vers la *psycologie et l'anthropologie psycologique*, l'auteur du *Réveil du Misanthrope* pourra prendre place parmi eux. Voici quelques vers qui vous feront connaître son genre de mérite, et qui ne seront pas sans influence dans la discussion de la loi sur le système cellulaire.

Pour s'entendre bénir qui ne voudrait pas vivre?
Est-il un plus grand bien que l'on puisse poursuivre?
Au coin de son foyer le pauvre villageois,
Le prêtre à son autel, sur leurs trônes les rois,
Ne subissent-ils pas cette loi salutaire
Qui défend à *chacun* de vivre solitaire?

Heureux quand nous pouvons confier *au dehors*
Nos plaisirs, nos ennuis, et jusqu'à nos remords!

Le n°. 4 est une *Epître à Molière.* Ce nom, Messieurs, frappe vos esprits, surtout en présence du nouveau monument national qui décore la rue Richelieu. Votre Commission croyait, au seul titre de l'ouvrage, que votre couronne allait s'arrêter là. Pure illusion! l'auteur se contente de passer en revue les chefs-d'œuvre de notre plus grand poète comique, et son appréciation est bien au-dessous de ce que la critique a formulé d'éloges, depuis près de deux siècles. Voici ce qu'il dit à l'occasion du Tartufe, vous aurez à la fois une idée du poète et du critique :

Peintre si vrai des mœurs, peintre de la nature
Avec quel art tu sais démasquer l'imposture!
En vain sous les dehors de la dévotion
Un traître veut commettre une infâme action;
De Tartufe effronté, de ce dévôt de place
On aime à voir punir l'astucieuse audace,
Et sans succès l'envie à tes pas s'attacher
Comme l'eau qui mugit frappe en vain le rocher.
De la dévotion nous marquant la limite,
Tu ne prétendis pas corriger l'hypocrite,
Mais en le démasquant, ton vers accusateur
A la crédulité signala l'imposteur.

Cette dernière idée, qui est la plus saillante du poëme, est d'une vérité incontestable ; mais elle n'est

pas jeune. Il y a vingt-cinq ans au moins que Jean-Baptiste Say, nous disait, en discourant sur la moralité des ouvrages littéraires : « Voyez Molière ! s'il a » gâté le métier des Tartufes, pensez-vous que ce soit » en faisant intervenir, au dénouement, le grand » monarque qui vient, comme un Dieu dans une ma- » chine, retirer la famille d'Orgon du désastre où l'a » plongé l'imbellicité de son chef? Si l'échafaud n'ef- » fraie pas les voleurs, pense-t-on que les lettres de » cachet feront trembler les hypocrites? Ils savent » que cette foudre ne va pas, mieux que l'autre, choi- » sir de préférence les méchants. Qui peut se vanter » d'avoir rencontré des hypocrites corrigés ? Ou trou- » verons-nous donc la moralité, l'utilité? La voici : » on ne corrige pas les Tartufes, mais on diminue le » nombre des Orgons. Les fourbes disparaissent, » comme toute autre vermine, faute d'aliments. Cro- » yez-vous qu'il y eut moins de Tartufes qu'autrefois » si nous avions autant d'imbéciles pour les écou- » ter? »

Du reste, l'auteur de l'épître qui nous occupe croit sincèrement que notre époque aurait bien besoin d'un nouveau Molière, voici par quels vers il veut nous le persuader.

Ce n'est pas qu'en ce jour on ne puisse avec art
Démasquer et flétrir plus d'un autre cafard,
Plus d'un vil délateur qui par la calomnie
Veut obtenir le prix de son ignominie ;

Le cynique apostat, l'insolent débiteur,
Sur le malheur d'autrui le froid spéculateur,
Pour les peindre, en un mot, tous ces Robert Macaire,
Qui devraient des auteurs enflammer la colère,
Dont l'amour effréné du luxe et de l'argent
Regarde avec mépris l'honnête homme indigent,
Et dans tous les calculs d'un indigne égoïsme
Bien moins que la richesse estime l'héroïsme.
Quand, ô pouvoir abject de la vénalité,
Tout se vend, tout s'achète, honneur et probité
Sans avoir rien appris quand chacun est capable,
Quand un hardi fripon peut paraître honorable,
Un sot, un imbécille un être intelligent
Si dans son coffre-fort il a beaucoup d'argent!
Echo d'un bon traité, lorsque même au théâtre
On impose un succès à la foule idolâtre
Appelée autrement par tous les spectateurs,
Qui subissent la loi de ces bruyants acteurs,
Etranges chevaliers du lustre et du parterre,
Groupés sous les rayons du gaz qui les éclaire.

Je m'arrête, Messieurs, il est inutile que je vous entretienne plus long-temps d'une composition qui sans doute révèle un certain sens littéraire et aussi des pensées fortes et originales, mais dont le style dur, inégal, peu profond et quelque fois peu noble, prouve que l'auteur n'a pas une manière assez savante et assez large pour parer des formes de la poésie les thèses morales ou philosophiques. Et si, à l'occasion de cette épître à Molière, je ne vous ai rien

cité des vers harmonieux de Madame Louise Colet, c'est qu'il ne fallait pas qu'une comparaison accablante vint s'ajouter au jugement de votre Commission.

Le n°. 5 est un poème sur la mort du duc d'Orléans que la France a vu tomber avec autant d'étonnement que de douleur, et dont elle déplore la perte en raison de l'espoir qu'elle mettait en ses jours. Mais avant de vous entretenir du mérite de ce chant funèbre, je m'arrête un moment sur une remarque de votre Commission que je ne puis me dispenser de vous communiquer. Ce poème et ceux qui le suivent sous les n^os^ 6, 7, 8 et 9, et qui ont pour titres : *Dumont d'Urville, l'Inauguration de la statue d'Henri IV à Pau, l'Echange des captifs en Algérie et le bon Sire de la Landelle ou la Ballade de Clémence Isaure,* sont tous écrits de la même main, sur le même crayon, ont le même style, le même tour d'esprit et présentent en un mot le même caractère littéraire. Ces cinq poèmes auraient donc une source commune, ils seraient du même auteur qui, pour multiplier ses chances de succès auprès de vous, vous aurait adressé une partie de son portefeuille, afin que vous puissiez, à votre gré, choisir entre *son Deuil national, son Allégresse publique, ses Suspensions d'armes, et ses Gracieux fabliaux.* Le poète avoue même, dans l'épilogue de la ballade de *Clémence Isaure,* la plus intéressante, à notre avis, de ses compositions, qu'il est un habi-

tué malheureux de vos concours de poésie, voici les paroles qu'il vous adresse directement :

Pour moi qui de preux chevalier
Dans mes vers vous ai dit l'histoire,
Que n'ai-je aussi pour *m'appuyer*
La ballade qui fait sa gloire.
Mais hélas, depuis trop long-temps,
Elle est perdue, et tous les ans,
Ma muse à vos concours fidèle
En ce moment, avec regret,
S'aperçoit que malgré son zèle
Il lui manque encore le secret,
Du bon sire de la Landelle.

Or, Messieurs, cette ballade en faveur de Clémence Isaure devait être un chef-d'œuvre si vous en jugez par ses effets vraiment merveilleux. Ecoutez : un jour que le sire de la Landelle, après avoir généreusement rendu la liberté à un prisonnier abencerage, se désolait de manquer du matériel guerrier d'un gentilhomme, c'est-à-dire de n'avoir ni coursier, ni armure, ni écuyer pour suivre le roi de France Charles VIII dans ses conquêtes d'Italie; un jour en un mot que notre noble chevalier allait, de désespoir, se précipiter dans les flots de la Garonne, il est distrait de sa résolution par le convoi funèbre d'un moine. L'aspect de la mort lui rend subitement le goût de la vie, et en rentrant tristement dans la belle et poétique Toulouse, sa préoccupation le dirige vers les jeux

floraux. Là, il entend Clémence Isaure réciter une pastorale de Madame de Villeneuve, et se sent aussitôt pénétré d'une brûlante passion pour la ravissante lectrice.

Depuis ce jour, énamouré
Des charmes de dame Clémence,
Le preux, dans son cœur a juré
De lui vouer son existence.
Tantôt, et par monts et par vaux
On le voit rimaillant sans cesse,
Tantôt, dans sa brûlante ivresse,
Il épouvante les échos
Des cris de sa muse en délire.
Un jour enfin il prend sa lyre,
Il ose chanter la beauté
Qui causait son tendre martyre.
Faut-il, pour la postérité,
Que cette ballade si belle
Soit perdue, hélas! et que d'elle
Il ne nous reste aucun fragment.
Or, à partir de ce moment,
La fortune, à ses vœux rebelle,
Devint tout-à-coup moins cruelle.
Grace à ce puissant talisman,
Pour le sire tout fut facile;
Aussi conçut-il à l'instant,
Le projet de se rendre au camp,
En récitant de ville en ville
Ce poème si surprenant.....

Peut-être aussi se souvenant
De son vieux captif de Grenade.....
A Narbonne cette ballade
Lui valut un riche coursier ;
A Béziers un casque d'acier,
Une rondache , un bouclier ;
Mais ce fut surtout en Provence ,
Pays d'amour et de science ,
Que pour prix de ses doctes chants,
Il obtint les plus doux présents.
Pour un tournoi de poésie ,
Tous les poètes d'alentour,
Venaient d'être appelés , le jour
Où dans Aix , leur cité chérie,
Notre chevalier troubadour
S'arrêtait pour faire séjour.
Déjà les dames châtelaines
Jetaient dans la coupe d'honneur
Bracelets d'or, colliers et chaînes
Destinés en prix au vainqueur.
Tout-à-coup notre preux s'avance,
Aux fiers regards de ses rivaux ,
Et la ballade de Clémence
A fait changer tous les bravos ;
Les hommes trépignaient d'ivresse
Les dames pleuraient de tendresse
Plus d'une même , au chevalier
Voulut , dit-on , faire oublier
Celle qui régnait dans son âme ,
Mais lui , tout entier à sa dame ,
Ne voulut rien que leurs joyaux ,

Et rêvant des succès nouveaux,
Le cœur plein d'une ardeur nouvelle,
Il partit..... et le jour suivant
Parmi les bannières du camp
Flottait celle de la Landelle.

Evoquez vos souvenirs académiques, Messieurs, aucun ne vous rappellera un bonheur comparable à celui des dames châtelaines de la Provence, sous Charles VIII. De toutes les poésies que vous avez reçues, de toutes celles surtout que vous n'avez pas couronnées, aucune ne vous a fait *trépigner d'ivresse* ni *pleurer de tendresse*, l'auteur est donc aussi vrai que sérieux quand il vous avoue que sa muse n'a pas retrouvé le secret *du bon sire de la Landelle*, mais vous ne pouvez le juger sur son aveu, vous professez cette maxime que le talent s'ignore et qu'il faut le mettre en relief, je vais donc compléter mon examen.

Treize juillet ! date fatale !
Un an s'est écoulé depuis l'heure où ces mots :
Le prince est mort ! parti de notre capitale
Vinrent du sol français ébranler les échos.
Un an ! et quand le temps aujourd'hui nous ramène
Ce triste anniversaire et de deuil et de peine ;
Quand Juillet le ramène avec sa grande voix ;
Dans nos cœurs ulcérés s'éveillent nos alarmes,
Et l'on dirait, à voir nos sanglots et nos larmes,
Que nous allons *le* perdre une seconde fois.

Le perdre ! qui ? C'est le prince sans doute, mais

le sens grammatical ne le désigne pas, et l'on ne sait quel est l'objectif du relatif *le*.

De son départ l'heure est venue
Mais le prince à sa mère a voulu dire adieu,
De Neuilly franchissant la royale avenue
Le char s'élance... il vole! arrêtez-le, ô mon Dieu!
Arrêtez.... vains efforts! brûlants comme la foudre
Les coursiers furieux bondissent sur la poudre,
Une invisible main aiguillonne leur flanc.
Arrêtez! un cri part, sur la route homicide
Tout s'arrête.... le char est vide.
Quel est sur le pavé ce cadavre sanglant?

. . . . . .

Il était dit : un jour! morne et la tête nue,
Par tout son peuple environné,
On verra notre roi suivre, l'ame abattue,
Le convoi de son premier né.
Quand l'implacable mort fermera la paupière
De ce fils bien-aimé, notre reine, sa mère
Sa mère le verra mourir....
Mourir sans recevoir sa dernière parole!
Et ses fils son orgueil, sa femme son idole
Ne pourront pas le voir, en mourant, les bénir.

. . . . . .

O mort, que tes coups sont terribles!
Que peuvent, à tes yeux, la gloire et les talents?

Les sublimes vertus, les combats *invincibles*
Les fronts couverts de fleurs ou bien de cheveux blancs ?
Qu'importe le printemps ou l'hiver ou l'automne,
Ta faulx toujours abat, toujours elle moissonne,
Et pêle-mêle sous ses coups,
Entasse sur le sol avec l'herbe inodore,
Et la fleur dont le sein ne s'ouvre pas encore,
Et celle qui promet les parfums les plus doux.

Vous le voyez, Messieurs, il n'y a là que de la description, que des images matérielles. Ce n'est pas ainsi que Gilbert chante la mort de Louis XV. Il connaît l'écueil de la poésie politique. Il est sobre de récits, il sait qu'ils glacent. Il préfère s'adresser au sentiment national, et encore voyez avec quel art il s'en inspire, loin que l'abstraction lui suffise, il a recours à la plus intrépide incarnation de l'amour de la patrie. C'est au régiment du roi qu'il dit avec une noble fierté :

Parons ce monument que lui dresse ton zèle,
Des drapeaux qu'à ses yeux tu ravis à l'Anglais,
Qu'il reconnaisse encor sa légion fidèle
Du haut des célestes palais.

Qu'aux pieds de ce tombeau la France gémissante,
Foulant les léopards terrassés par nos coups,
Pleure, ainsi que la veuve, encore tendre amante
Sur le bûcher de son époux.

Lisez cette ode tout entière, Messieurs ; elle n'est

pas au rang des meilleures productions de Gilbert, et cependant vous vous sentirez pénétrés d'une profonde mélancolie, et pour le poète c'est un succès. Car il flattait un règne dont la fin avait été flétrie par de honteux désordres. L'auteur du 13 *Juillet* n'avait pas à lutter contre un pareil ennemi. La vie du prince est noble et pure, il avouait toutes nos gloires, il s'en inspirait avec orgueil, et cependant son panagériste est assez maladroit pour tourner contre lui son genre de mort.

N'eut-il pas mieux valu, dans un jour de victoire,
Tomber de la mort des guerriers,
Tomber embaumé dans la gloire,
Une blessure au cœur, sur un lit de lauriers
Tomber comme Nemours sous les murs de Ravennes,
Tomber comme Bayard le vaillant capitaine
Sans reproche et sans peur.
Du moins, nous eussions pu, sur sa couche dernière
Graver cette épitaphe, à notre orgueil si chère :
MORT AU CHAMP DE L'HONNEUR !

Cherchons plus loin, Messieurs, voyons si nous ne serons pas plus heureux avec le poème de *Dumont d'Urville.*

Gloire à ces conquérants utiles,
Qui vont sur un frêle vaisseau
Affronter le courroux des vagues indociles,
Conquérir souvent un tombeau.

Gloire à ces voyageurs, noblement téméraires,
Qui du toit paternel exilés volontaires,
Sous des cieux inconnus et par delà les mers,
Mandataires de leur patrie,
Au nom des arts et du génie,
Vont interroger l'univers.

Après deux cents vers environ de pure description consacrée à la biographie de toutes les expéditions maritimes du célèbre navigateur, le poète arrive à la catastrophe du 8 mai.

Ecoutez, écoutez : de Paris à Versailles
Le cri qui vient de retentir !
C'est un cri d'agonie échappé aux entrailles
De trois cents malheureux qui viennent de périr.
Ils sont là tous, hommes, enfants et femmes
Dans ces wagons en feu, d'où, par torrents, les flammes
S'élancent au milieu des airs.
Tous cadavres sans nom, noircis, souillés de fange,
Lambeaux hideux, effroyable mélange
Que dévora ce gouffre, image des enfers.

. . . . . .

Venez aussi, venez, vous qui naguères encore
L'avez suivi, vivant, au bout de l'univers ;
Vous qu'il a transportés du couchant à l'aurore
Sur ses hardis vaisseaux, dominateurs des mers,
Intrépides marins, en ce jour de colère,
Venez redemander d'Urville votre frère

Aux débris entassés dans l'abyme infernal
Venez tous, répondez à ma voix suppliante,
Ce tronc tout mutilé, cette tête sanglante,
Est-ce donc là votre amiral?

Il n'est pas possible, Messieurs, que ce soit là de la poésie. C'est de la description moins la chaleur de l'âme, c'est un récit perpétuel moins les grâces et les délicatesses du goût. Il n'y a réellement que la loi du devoir qui puisse soutenir le critique dans l'examen d'œuvres semblables. Je ne vous citerai rien de l'*Echange des captifs en Algérie.* Jamais l'école des descriptifs n'a eu en France d'imitation aussi fastueuse et aussi vide de poésie. Je donne seulement un dernier regard à *l'inauguration de la statue d'Henri IV à Pau*, à cause du Béarnais et de son panache blanc, mais, comme Achille, je dis à l'auteur :

Rendez grace au seul nom qui retient ma colère.

Que choisir cependant dans cette pièce de vers qui n'a, comme toutes les autres, aucun rhythme régulier. L'auteur ne sait symétriser aucune de ses inspirations. La gêne l'effraie, il se trouve à l'étroit dans la mesure ou la cadence d'une strophe ; il lui faut l'indépendance du dithyrambe, moins la grandeur des idées, il lui faut en un mot le champ libre d'une pensée vague et irrésolue.

Assis aux bords heureux où le Gave en colère
Fait éclater sa grande voix,
Je disais, à l'aspect du château séculaire,
Berceau du meilleur des rois ;
Quoi ! dans ces lieux tous pleins encore
Du roi le plus Français dont la France s'honore
Rien ne le rappelle à nos yeux !
Et lorsque nous venons visiter ce rivage,
C'est en vain que partout nous y cherchons l'image
De ce roi cher à nos aïeux !

. . . . . .

Le voilà ! le voilà ! gloire à la main savante
Qui fait jaillir ainsi d'un bloc inaminé,
L'image sublime et vivante
De ce monarque bien-aimé !
Gloire au ciseau du statuaire,
Qui rend aux larmes de la mère
Les traits du fils qu'elle a chéri.
Gloire à toi ! dans ce jour de publique allégresse
Pau ! relève ton front et viens avec ivresse
Couvrir de tes baisers le marbre de Henri.

Salut au radieux panache,
Qui toujours pur, toujours sans tache,
Enseigne de nos preux, les guidait aux combats.
Salut à ce roi tutélaire
Qui fut de ses sujets le vainqueur et le père !
Salut au héros de Coutras.

. . . . . .

Mais que vois-je ! il vient de sourire,
Il entrouve les bras, Gascons, accourez tous,
Approchez, approchez !.... peut-être il va vous dire
Quelques-uns de ces mots à votre cœur si doux...
Quelques-uns de ces mots qui vivront d'âge en âge
Glorieux et saint héritage,
Patrimoine sacré que vos pères, un jour
Vous ont transmis avant de fermer leur paupière
Et que vos fils un jour, à leur heure dernière
A ceux qui les suivront transmettront à leur tour.

Qu'est-ce donc, Messieurs, sérieusement que voir un marbre se faire chair ? qu'est-ce que le voir s'animer, le voir sourire, le voir se pencher pour dire quelques mots aux passants ? L'auteur s'imagine peut-être que c'est de l'extase poétique ; nous croyons, nous, sous l'autorité des sciences médicales, que c'est de l'hallucination factice. J'aperçois cependant une réflexion juste, que je dois vous offrir, non pas du bout des doigts comme une fleur de poésie, mais, les deux mains ouvertes, comme une large maxime philosophique.

Pour qu'il ait désormais, sur la place publique,
L'honneur d'un marbre symbolique ;
Pour que le sculpteur, aujourd'hui,
D'un prince qui n'est plus, jette le bronze au moule,
Pour qu'il le ressuscite aux regards de la foule,
Il faut que le peuple ait dit : oui !

En résumé, Messieurs, l'auteur de ces divers poèmes est un homme de lettres, je veux dire qu'il sait comprendre et sentir les poètes. Il possède une bonne prosodie, il a l'art du mot ; il a la science de l'hémistiche ; sa versification est facile, assurée ; sauf quelques distractions grammaticales, sa langue est correcte ; mais il ne sait peindre que l'image matérielle, il n'idéalise rien, il voit le fait moins son essence métaphysique ou idéale ; le fait, dans son esprit, ne subit aucune transformation, il ne s'en inspire pas, en un mot, il n'est pas poète.

Le n°. 10 est une poésie intime que l'auteur intitule *les deux premiers âges de la vie.* Votre commission a trouvé, en effet, dans cette rêverie poétique des souvenirs gracieux d'enfance et de jeunesse qui auraient une fraîcheur exquise s'il ne leur manquait l'art et le goût d'une école plus sévère ; mais le poète désarme la critique par une modestie charmante. Il se met volontiers en dehors du concours pourvu que vous ayez l'indulgence de lire son œuvre en entier ; prétention fort humble, Messieurs, en présence des obligations et des scrupules académiques. L'auteur doit être satisfait, car dans l'espoir de revenir sur mes premiers reproches et surtout d'adoucir ceux de la Commission, j'ai relu ses vers très-souvent, et chaque fois j'y ai trouvé autant de nouveaux défauts que de nouvelles beautés. Si je l'osais, Messieurs, je vous cacherais les uns pour ne vous laisser voir que les au-

tres, tant cette composition imparfaite m'inspire une indéfinissable sympathie, mais le devoir est là qui se réveille, et je reprends, avec un air sévère, la règle et le compas.

Cette muse, qui paraît encore adolescente, est riche de dons intellectuels; elle unit à des idées pures de nobles sentiments. Elle conçoit aisément l'idéal, mais ne lui trouve pas toujours une forme concrète qui en soit digne. D'ailleurs, peut-être en raison de sa jeunesse, elle manque de confiance dans la transformation de ses idées. Son expression poétique est un peu paresseuse et laisse désirer de la transparence et de la netteté. Souvent même, par insouciance ou fatigue, elle détruit d'un seul coup de pinceau, mal appliqué, tout le charme de sa pensée ou de l'image qui la réfléchit. Je vais, par diverses citations, justifier mes éloges et ma critique.

Qui n'eut pas ri de voir nos maraudeurs volages,
Fuir sans ordre à travers les blés, les pâturages,
Au bruit d'une voiture, au claquement lointain,
Du fouet qu'un charretier agitait en chemin!
C'était alors le temps des heureux artifices;
Chacun de nous avait ses secrètes malices
Cette gaîté naïve ordinaire aux enfants
Qui verse tant d'espoir dans l'âme des parents.
Que de fois j'ai surpris les bons *miens* en famille
Formés en rond devant le brasier qui pétille,
De mes torts enfantins gaîment s'entretenir,

Ou pleurer de bonheur au nom d'un avenir
Dont ils croyaient déjà voir le sûr témoignage
Dans les défauts naissants si communs à cet âge.
Et je les écoutais avec attention ,
Le cœur brûlant de joie , ivre d'émotion :
« Ton fils, disait ma tante, à ma crédule mère
» Sera peut-être un jour... qui le sait ?... un Voltaire ?
» Il est comme lui vif , impétueux , malin ,
» Ce sont ces enfants-là qui font mieux leur chemin. »
Partageant les souhaits et les vœux de ma tante
Chacun applaudissait à sa voix éloquente,
Surtout moi, qui penché sur l'escalier tournant,
Prenais à l'écouter un plaisir ravissant.
Alors le lendemain croyant faire merveille
Je feignais d'être espiègle encor plus que la veille...

. . . . . .

Que ne peut-on toujours, temps heureux de l'enfance
Vivre sous ton empire à l'abri des tourments !
Toujours jouir, toujours avoir en espérance
Le plaisir qui préside à tes enchantements !
Mais tu passes hélas ! comme passe en sa course
L'eau du torrent ,
Qui court impétueuse au loin en mugissant ,
Se perdre sans jamais remonter vers sa source.

. . . . . .

Vous qui vous érigez en censeurs de mes vers,
Juges de l'humaine pensée,

Avez-vous au milieu de vos plus grands revers,
Senti dans votre ame blessée,
Ce besoin d'épancher le fiel de vos douleurs
Dans le sein d'un ami sincère,
Qui partage vos maux, s'afflige de vos pleurs,
Et fasse plus pour vous qu'un frère ?

. . . . . .

Ami, rappelle-toi ces moments d'allégresse,
Où, tous les deux plongés dans une même ivresse,
Fuyant le bruit confus de la ville *aux cent voix*,
Rêveurs, nous méditions égarés dans les bois ;
Où j'osais, le cœur plein d'un ingénieux courage
De nos malheurs futurs te présenter l'image.
Cet *horrible* tableau qu'on n'ose envisager
Loin de t'abattre, ami, parut t'encourager.
Moi même je sentis dans mon ame souffrante,
Naître les doux rayons d'une gloire enivrante.
Comme toi je voyais dans mes rêves trompeurs,
Le chemin de nos jours tout parsemé de fleurs.
Tu sais comme ma joie était vive et sincère
Alors *qu'ensemble unis*, je t'appelais mon frère,
Le cœur ému souvent et les larmes aux yeux,
Nous jetions au hasard nos regards vers les cieux.
» Contemple, disais-tu, d'une voix solennelle,
» Les chefs-d'œuvre brillants de la main éternelle,
» Lève le voile épais de ce tableau lointain ;
» Lis, d'un œil attentif, dans ce livre divin,
» Car le poète seul peut y plonger sa vue,
» Pour lui rien n'est caché dans l'immense étendue.

» Le poète ressemble à l'aigle audacieux,
» Il plane avec orgueil au vaste sein des cieux ;
» Comme lui du soleil, sans baisser la paupière,
» Son œil peut contempler l'éclatante lumière ;
» Radieux messager de l'arbitre éternel,
» Il prodigue aux humains tous les trésors du ciel;
» Sur son front rehaussé d'une triple couronne,
» Brille le chaste espoir que la vertu lui donne;
» Vengeur des nations, fils de la liberté,
» Son bras divin punit l'aveugle autorité. »

. . . . . .

Tu le vois, aujourd'hui, tout trompe nos désirs,
Tout est mensonge, il n'est ni gloire ni plaisirs
Pour celui qui se voue au salut de ses frères,
Pour celui qui n'a point deux voix ni deux bannières,
Qui, suivant des vertus les chemin épineux,
N'a point vendu ses chants aux crimes des heureux,
Qui fier de sa grandeur, libre de son génie,
N'a jamais ravalé sa sublime harmonie.

Quant au poème n°. 11, que l'auteur adresse *à Montesquieu*, je n'ai qu'une réflexion à vous soumettre, c'est que ce poème n'est pas un poème. Toute sa poésie, toute sa versification, toute sa logique, tout son bon sens se concentre dans les huit premiers vers, les voici :

Esprit pur, noble cœur, Montesquieu grand homme,

Toi qui peignis si bien et la grandeur de Rome
Et ses sombres revers, toi, dont la noble voix,
Simple, douce, facile, interprète des lois,
Vint prouver leurs bienfaits, leur beauté, leur génie,
Leur sainte vérité, leur constante harmonie
Tu vis toujours pour nous, tu vis pour l'univers,
Et le dernier venu t'adresse aussi des vers.

Après ce début, qui renferme déjà trois ou quatre propositions fausses, tout le reste est inintelligible, le mot n'est pas exagéré. J'excepte cependant quelques autres vers dans lesquels la lucidité du début semble vouloir se reproduire, du moins vous allez en juger. Après avoir posé ce grand principe que pour être d'accord avec la nature l'homme doit avoir des lois, l'auteur se livre à cette exclamation :

Providence sacrée, admirable nature !
Tu n'abandonnes pas la faible créature ;
Tu craignis pour le faible et dans le cœur humain
Le fort sent sa faiblesse et reconnaît ta main.

Mais il est de ces cœurs fermés à la justice,
Ils se sont corrompus, ils vivent dans le vice,
La bassesse, l'intrigue a pour eux de l'attrait ;
La crainte les arrête où le glaive apparaît ;
Et ces gens sans honneur, dont le monde est victime,
Ils conspirent partout sous le masque homonyme ;
L'appât d'un gain sordide excite leurs transports ;
Et sans nos sages lois, qui trompent leurs efforts,
Sans de nobles esprits, nos chefs, notre espérance,
L'honnête homme en fuyant emporterait la France!...

On peut concevoir, Messieurs, que l'homme des champs, que l'ouvrier des cités, destinés à la culture de la terre et aux travaux manuels de l'industrie, ignorent le nom de Montesquieu. On peut concevoir encore que l'artisan qui n'exerce qu'une faible partie de son intelligence, dans la mesure de ses intérêts matériels, ne puisse apprécier la portée philosophique des écrits de ce grand publiciste; mais auriez-vous pu croire qu'un homme qui fait des vers alexandrins bien compassés, avec leurs hémistiches réguliers, avec leurs cesures correctes, avec leurs rimes harmonieuses, qui parle d'Epicure, d'Horace, de Boileau, de Thomas, de La Reynie, de Voltaire et surtout d'Iris et de Fhamyris, se serait imaginé que Montesquieu n'a écrit l'*Esprit des lois* que pour prouver l'utilité de la législation? Devant une pareille aberration, n'avais-je pas raison de vous dire, dans mes réflexions préliminaires, que Dieu a rassemblé dans son grand chef-d'œuvre toutes les erreurs et toutes les illusions.

Nous devons d'autant plus regretter, Messieurs, de n'avoir pas rencontré sur ce sujet, un concurrent plus lucide, plus logique et plus profond, que, indépendamment de l'intérêt poétique, la discussion de son œuvre nous eut peut-être fourni l'occasion d'examiner quelle était, à l'époque de Montesquieu, la part que la philosophie avait dans notre droit public, c'est-à-dire qu'elle était l'harmonie qui existait entre nos lois

et nos facultés intellectuelles. De nos jours, on pense avec raison que Montesquieu s'est incliné, comme Descartes, devant la puissance théologique de son époque, et que c'est dans l'intérêt de son livre qu'il a consenti à séparer la philosophie de la politique, quand au contraire, son esprit vaste et actif devait lui faire rêver l'union de ces deux grandes sciences. A cet égard nous devons être plus glorieux de notre vieille littérature, elle n'a pas craint, dès son berceau, d'accepter ce glorieux contrat, et loin de s'en tenir à de simples théories, elle a eu le courage de devancer l'esprit humain de deux siècles et de constituer la plus illustre des sociétés savantes à *l'image de nos lois nouvelles* (1). Voici, Messieurs, les paroles remarquables que l'Académie française écoutait, il y a peu de temps, avec un légitime orgueil.

« C'est une vieille alliance que celle des lettres et » de la politique chez les nations libres. Ministres de » la Providence, ces deux puissances, par lesquelles » l'homme commande à l'homme, se partagent le » gouvernement de ce monde. Les lettres représen- » tent l'intelligence humaine ; elles sont la parole des » peuples ; elles forment à côté de tous les pouvoirs, » des comices immortels, voués sans repos au triom- » phe de la justice et de la vérité, parce que c'est leur » glorieuse condition de faire vibrer toujours les cor-

(1) Discours de réception de M. de Salvandy, à l'Académie française, séance du 21 avril 1836.

» des élevées du cœur et de l'esprit de l'homme,
» d'invoquer partout l'humanité, le droit, le progrès,
» la liberté : ces choses si grandes et si saintes qu'on
» peut bien, quand on agit dans l'ombre et le silence,
» les trahir; qu'on ne peut jamais, quand on parle
» devant les hommes, les renier ! (1) »

Me voilà quitte, Messieurs, du moins je crois l'être, envers les ouvrages du concours dont votre Commission de poésie n'avait à vous entretenir qu'avec plus ou moins d'indifférence. Je reviens maintenant aux deux poèmes qui ont fait sur notre esprit une plus grande impression et qui pour cette raison avaient leur place à la fin de ce rapport. Le poème n°. 1^er^ a pour titre : *Hommage à Reboul.* Je n'ai pas l'intention de vous parler du héros de cette composition lyrique. Vous connaissez le poète de Nîmes, vous vous souvenez de l'émotion générale que produisit en 1828 la première publication de l'*Ange et l'Enfant*, délicieuse élégie qui a obtenue d'unanimes éloges et qui versera toujours d'abondantes consolations dans le cœur des mères qui auront à pleurer sur le berceau vide de leurs enfants. Jean Reboul a dans notre littérature une place honorable que Lamartine a consacrée de sa mélodie, et dont il ne peut décheoir à cause de l'accent religieux et prophétique qui s'exhale de toutes ses compositions. Je ne vous parlerai donc que de son panégyriste d'aujourd'hui. Certes,

(1) Discours de réception de M. de Salvandy, à l'Académie française.

nous sommes loin de vous dire que ses vers soient sans tâches; vous leur reprocherez avec raison quelques allures un peu raides, quelques traits d'affectation, quelques mouvements de négligence, dont l'auteur n'est pas assez frappé et qui nuisent beaucoup aux vibrations de son harmonie, mais vous le louerez d'une pensée ferme et profonde qui se développe et s'accomplit aisément dans la mesure de chaque stance; vous ferez grâce à quelques exclamations surannées, à quelques métaphores de l'ancien lyrisme, en faveur du mouvement que le poète a placé dans les idées plutôt que dans les formes, et qui caractérise la transformation du lyrisme actuel. Permettez-moi de vous en citer un exemple.

Quand du doute affreux qui l'oppresse,
L'homme enfin cherche à s'affranchir;
A la foi seule s'il s'adresse,
Pour connaître son avenir;
S'il croit ce qu'il ne peut comprendre,
Avec elle s'il veut prétendre
Au bonheur qu'attend sa raison;
Heureux alors de sa croyance,
Il porte sa juste espérance
Au delà de notre horizon.

Cependant telle est sa misère,
Telle est sa faiblesse ici bas,
Qu'épris des choses de la terre
Il s'en aveugle à chaque pas!

Bientôt profanant sa victoire,
Et de Dieu perdant la mémoire,
Sans aucun frein dans ses désirs,
Il étanche sa soif ardente
Dans la coupe trop énivrante
De la mollesse et des plaisirs.

Mais si d'un rayon de lumière,
Tu viens soudain frapper ses yeux;
Si tu lui montre la carrière
Ouverte pour monter aux cieux;
Pilote au milieu de l'orage
Si tu lui fais voir le rivage
Où doit s'abriter son vaisseau;
Si du séjour exempt d'alarmes
Tu lui dépeins avec ses charmes
Le doux et ravissant tableau.

Puissant effet d'un art sublime,
Qui marche dans la vérité,
Sans crainte, il va franchir l'abyme
Du temps et de l'éternité;
Avec la divine croyance,
Dans son cœur rentre l'espérance,
Et la clarté d'un nouveau jour
Remplace pour lui la nuit sombre
Où, sans toi, se perdait dans l'ombre,
Ce mortel et son fol amour.

C'est pour cette composition, Messieurs, que votre Commission de poésie vous demande une mention ho-

norable. Elle espère qu'une lecture silencieuse et réfléchie vous la fera mieux juger dans son ensemble, et que pesant ses défauts d'une main indulgente, vous trouverez que les qualités qui la recommandent à votre estime sont assez nombreuses pour justifier cette distinction.

J'aborde enfin, Messieurs, la composition la plus importante du concours, celle pour laquelle votre Commission de poésie n'hésite pas à vous demander la couronne promise. Le poème n° 12 est un dialogue politique entre *Mirabeau et Napoléon.* Un pareil titre, Messieurs, suffit pour vous faire entrevoir, d'une seule pensée, l'immense poésie que le poète, s'il est bien inspiré, va laisser échapper de sa lyre au contact des deux figures historiques les plus colossales de notre histoire contemporaine. Sous la forme grave de l'entretien antique, nous allons assister à la scène du monde moderne la plus solennelle que l'imagination puisse concevoir ; nous allons entendre peut-être la solution de l'effrayant problême qui s'agite depuis tant de siècles entre l'instinct du despotisme et l'instinct de la liberté. Quand le génie poétique rapproche des interlocuteurs aussi sublimes, il semble qu'un Dieu plane au-dessus d'eux pour imposer silence à toute la terre afin que leurs paroles profitent à l'humanité. Le langage de Mirabeau dans le poème qui nous occupe est conforme à l'histoire. Sa pose est cependant moins complète et moins poétique que

dans le poème de M. Louis Blanc, que vous avez couronné il y a dix ans. Cela se conçoit. Le premier tableau n'est qu'un portrait en pied qui permettait à l'artiste de s'occuper des plus légers accessoires, tandis que dans le tableau d'aujourd'hui, l'interlocution réclame la plus grande place pour l'argument, et les détails artistiques devaient disparaître en grande partie. Napoléon n'est pas non plus aussi bien compris, aussi grandement développé que dans les compositions de Casimir Delavigne, de Lamartine et de Victor Hugo. Je ne dirai pas sans doute que cette différence s'explique par la supériorité des muses que je viens de nommer sur la muse dont le nom m'est encore inconnu ; mais je dirai qu'avec la même donnée et avec plus d'inspiration, nos premiers poètes auraient dû calmer l'essor de leur lyrisme pour l'approprier au ton et à l'accent du dialogue politique, et que devant cette cause de refroidissement, il faut tenir compte à notre poète des nombreuses et brillantes transformations qu'il a fait subir au fait historique sans l'altérer. Il me serait facile de trouver dans son poème des preuves nombreuses de cette habileté. Je n'en veux citer qu'une ; c'est Napoléon qui parle :

Je parus, salué par des chants d'espérance,
En lui dictant ma loi je délivrai la France,
De Général Consul, de Consul Empereur,
Je courus au-devant du char de la terreur
Qui, se precipitant vers le commun abyme,

S'égarait après toi sur la route du crime;
Je lui jetai mon sabre, et de sa roue en feu
Le mouvement cessa comme à la voix d'un Dieu.

Je dois cependant repousser un sophisme qui a été trop souvent réfuté depuis 1815 jusqu'à 1830 pour qu'il soit permis de le produire encore et surtout de le souffrir avec indulgence. Mirabeau dit à Napoléon:

Tu fus l'effroi du peuple,

NAPOLÉON.

Et toi celui des Rois,
Quand de la royauté la séculaire idole
Croulait dans la poussière aux coups de ta parole.

MIRABEAU.

Est-ce à toi de t'en plaindre, orgueilleux dictateur
Qui, du bandeau royal habile usurpateur
Trahis la liberté.....

Certes, Messieurs, vous savez combien l'histoire proteste contre ce reproche d'usurpation. Fontanes, l'un des plus spirituels organes de l'empire comme poète, comme orateur et comme homme d'état, qui sut peut-être mieux que personne, dans son amour du pouvoir, concilier son admiration pour Napoléon

avec ses penchants légitimistes, disait, dans son discours du 14 janvier 1805 en parlant de Bonaparte : « *Il n'a détroné que l'anarchie qui régnait seule dans l'absence de tous les pouvoirs légitimes.* » Il est vrai que notre poète fait dire à Napoléon, quelques vers plus loin :

D'un Cromwell ! que dis-tu ? La couronne frappée
Tomba.... Je la conquis sans l'avoir usurpée,
Et du haut d'un pavois, de lauriers tout couvert,
Je m'élançai vainqueur sur un trône désert.

. , ...

Souvent le tems est court et la tâche est immense,
Quant Mirabeau finit, Napoléon commence,
Afin que l'Univers, près d'un gouffre béant,
Pour marcher à sa tête ait toujours un géant.
Si ta voix renversa la vieille monarchie,
Je fis plus, ma valeur détrona l'anarchie.

Je conviens que cette double réplique est victorieuse, mais pourquoi jeter une erreur dans le débat, quand il était si facile d'y substituer toute autre objection plus exacte et plus sérieuse. Mirabeau, l'homme à la vaste pensée, ne pouvait-il pas reprocher à Napoléon, ne fut-ce que pour expliquer 1814 et 1815, d'avoir étouffé la pensée ; de n'avoir pas compris les idées de son siècle, de n'avoir rien accordé à leur force, à leur mouvement ; de n'avoir pas eu l'intel-

ligence des besoins moraux; de s'être isolé des libres penseurs, alors que leurs lumières et leurs suffrages lui étaient nécessaires pour triompher des haines de l'Europe et ne pas être signalé au monde entier comme un ennemi de la civilisation et de la philosophie.

Je regrette d'autant plus, Messieurs, que le poète ait négligé ces arguments que la nature de son talent lui permettait de leur donner de riches formes poétiques, et que son poème eut ainsi consacré les idées philosophiques qui marquent la date de votre concours.

Je regrette encore, Messieurs, que le poète n'ait pas fait disparaître quelques légères tâches de style. Il y a dans le poème plusieurs vers où la pensée est à la gêne, plusieurs mots dont la justesse peut être contestée ; mais, après cette part faite à la négligence, à la distraction, peut-être à la fatigue, il faut reconnaître que tout le poème est édifié sur des sentiments généreux, des idées nobles, des couleurs vives, des images majestueuses, qu'il s'élève enfin sur tout ce qui constitue une poésie politique vraie, solide et durable ; et c'est à cause de cet incontestable mérite que votre Commission de poésie s'est convaincue que ses conclusions ne pouvaient avoir, devant vous, que des chances d'un légitime succès.

MIRABEAU ET NAPOLÉON.

DIALOGUE.

POÈME COURONNÉ.

Ce sont deux puissants Dieux!
ATHALIE.

NAPOLÉON.

Tribun! pourquoi me fuir?

MIRABEAU.

Empereur! je te hais;
Car je hais les tyrans et, tout mort que j'étais,
Mon cœur au bruit guerrier de ta grandeur vivante
Frémissait de courroux et presque d'épouvante.
Ton fer des nations sacrifia les droits,
Tu fus l'effroi du peuple.

NAPOLÉON.

Et toi, celui des rois,
Quand de la royauté la séculaire idole
Croulait dans la poussière aux coups de ta parole.

MIRABEAU.

Est-ce à toi de t'en plaindre, orgueilleux dictateur,
Qui, du bandeau royal habile usurpateur,
Trahis la liberté, la liberté, ta mère,
Qu'étouffa dans tes bras l'attentat de brumaire?
Contraste glorieux de mon rôle et du tien!
Noble, c'est moi qui fonde un état plébéïen;
Et toi, né loin du rang où ton audace aspire,
Fils d'une république et père d'un empire,
Tu règnes!.... de Louis l'échafaud solennel
Prête son marchepied au trône d'un Cromwell!

NAPOLÉON.

D'un Cromwell! que dis-tu? la couronne frappée
Tomba.... je la conquis sans l'avoir usurpée,
Et du haut d'un pavois, de lauriers tout couvert,
Je m'élançai vainqueur sur un trône désert.
Mais quel est l'ennemi dont le bras athlétique
Blessa d'un premier coup la monarchie antique?
Parle : n'est-ce pas toi? beau jusqu'en ta laideur,
Mélange monstrueux de vice et de grandeur,
A peine tu levais ta tête colossale,
Que douze cents regards des deux bouts de la salle
Couraient vers la tribune et croyaient voir surgir

Un lion qui, la bouche ouverte pour rugir,
Debout et l'œil en feu, la crinière dressée,
Bondissait sur la proie à ses pieds terrassée.

MIRABEAU.

Ce pouvoir qui mourait de vieillesse épuisé,
Si mon bras l'a meurtri, d'autres l'ont écrasé.
Mon vote eût respecté la royale victime ;
J'étais ami des lois, mais ennemi du crime.
Ecoute : je consens à me justifier.
D'un âge de croyance incrédule héritier,
Mon siècle niait tout, jaloux de tout détruire ;
Du sophisme au néant il se laissait conduire.
La cour était sans mœurs et le clergé sans foi ;
L'intrigue dominait dans les conseils du roi.
Aux nobles la richesse! au peuple l'indigence!
Cette corruption, fille de la régence,
Dans le corps social avait partout jeté
Le poison du cynisme et de l'impiété,
Le mépris du pouvoir, trop fidèles symptômes
Qui présagent de loin la chûte des royaumes.
Témoin de tant d'abus dont Voltaire et Rousseau
Avaient sapé déjà le féodal berceau,
Je crus que ma parole, et plus prompte et plus sûre,
Frappant l'arbre du mal d'une utile blessure,

Sur un tronc dépouillé de rameaux dangereux,
Saurait du bien public greffer le germe heureux,
Et fonder à jamais un pacte tutélaire
Entre le droit royal et le droit populaire.
Lorsque Louis, soumis à nos besoins nouveaux,
Dans Versaille assembla ces trois ordres rivaux,
Qui devaient, soulageant la commune souffrance,
Français, délibérer sur le sort de la France,
M'emparant de la lice où mon génie altier
Pouvait d'un libre essor s'élancer tout entier,
Je tressaillis d'espoir ; mes ardentes pensées,
Par la fougue des sens tempêtes amassées,
Eclatèrent ; mon cœur, volcan tumultueux,
Long-temps de la vengeance avait couvé les feux,
Sous le joug paternel impatient esclave,
Il rugissait ; enfin il déchaîna sa lave,
Et, martyr affranchi du pouvoir absolu,
Proscrit par la noblesse et par le peuple élu,
De Vincennes bientôt vengé par la Bastille,
J'assouvis sur la cour mes haines de famille.
Devenu par colère orateur citoyen,
Je changeai la tribune en trône plébéien.
J'étais un opprimé ; je fus une puissance.
Régner par le génie, ô noble jouissance !
O jours d'enivrement, d'orgueil, d'ovation !

Debout autour de moi, toute la nation
Palpitait suspendue aux lèvres d'un seul homme,
Et, rêvant les destins de la Grèce et de Rome,
Retrouvait, en voyant ses ennemis vaincus,
La voix de Démosthène et le cœur de Gracchus.
Quel flux de passions bouillonnait dans mon âme,
Tandis que, jaillissant comme un torrent de flamme,
Ma parole électrique, au loin se répandant,
Dressait devant le trône un peuple indépendant,
Et, secouant l'état dans sa base profonde,
Du réveil de la France épouvantait le monde !
Le passé, l'avenir dans un duel à mort
Luttaient ; je m'avançai, car j'étais assez fort,
Pour jeter l'un mourant sur le champ de bataille,
Et pour élever l'autre au niveau de ma taille.
Déchu des droits qu'à tous le ciel daigne accorder,
J'espérais à la fois et détruire et fonder ;
Le sort m'avait donné pour une œuvre si grande
Le regard qui menace et la voix qui commande.
Et quel génie au mien pouvait marcher égal ?
J'avais des ennemis, je n'eus pas un rival.
Athlète infatigable, en leur âme ulcérée
J'enfonçais le sarcasme à la dent acérée,
Ou bien, dans ma colère aux sublimes élans,
De traits envenimés je déchirais leurs flancs.

Combien j'étais superbe au milieu du tumulte !
Vainement assailli des clameurs de l'insulte,
Je luttais plus fougueux, plus invincible encor,
Tel qu'un taureau blessé par le toréador.
Mon œil, c'était l'éclair ; ma voix, c'était la foudre.
La tribune, sous moi prête à tout mettre en poudre,
Ressemblait à la nue, orageux arsenal,
D'où le tonnerre tombe au céleste signal ;
Je venais, envoyé par le juge suprême,
Ange exterminateur, armé de l'anathême,
En effrayant d'en haut leur trône menacé,
Crier aux oppresseurs : Votre règne est passé !
Mais ce trône, arraché jusque dans ses racines,
Hélas ! devait couvrir la France de ruines ;
Sa chute que hâtaient mes terribles efforts,
D'avance sur mon cœur pesait comme un remords.
Vainqueur épouvanté de mon propre courage,
J'hésitais ; j'avais peur d'achever mon ouvrage.
Déjà, du régicide affreux pressentiments !
Déjà retentissaient les sourds mugissements
Que poussait en grondant la Montagne naissante,
Et qu'étouffait ma voix, reine toujours puissante,
Comme si je sentais que bientôt mon trépas
Elargirait l'abîme ouvert sous tous les pas.
Si de mes jours le sort eût prolongé la course,

Peut-être aurais-je sû refouler vers sa source
Le torrent furieux qui, déchaîné par moi,
Entraîna la couronne et la tête d'un roi.
Du parti des bourreaux déserteur intrépide,
J'aurais fait reculer la hache régicide,
Heureux de présenter au cœur du souverain
Pour bouclier sauveur ma poitrine d'airain !
Je mourus et Paris pleura mes funérailles ;
Il prévit quels forfaits, dépeuplant ses murailles,
De cette royauté dont j'emportais le deuil,
Par mille jeux sanglants souilleraient le cercueil.
Météore vengeur né du choc des orages,
L'astre républicain, trop fécond en ravages,
Plana sur des tombeaux, mais ses rapides feux
Ont du moins, à la terre, annoncé d'autres cieux,
Et son front, dégagé des nuages du crime,
Guidera l'avenir, comme un phare sublime.
Mon œil jusque vers lui se lève avec fierté ;
Car j'ai fondé son culte et tu l'as déserté !
Je créais dans le monde un seul peuple de frères,
Et tu le divisais par d'éternelles guerres !
Réponds : qui de nous deux a le mieux acquitté
La dette du génie envers l'humanité ?

NAPOLÉON.

Qui de nous deux ? Attends : je veux bien me défendre;

Deux hommes tels que nous sont faits pour se comprendre.
Au seuil d'un nouveau siècle, à de grands changements
Ta parole et mon bras servirent d'instruments.
Alors que l'Eternel, régénérant la terre,
Veut briser du passé la chaîne héréditaire,
Parmi les conquérants, parmi les orateurs
Il choisit ses élus, fléaux libérateurs!
Souvent le temps est court et la tâche est immense.
Quand Mirabeau finit, Napoléon commence,
Afin que l'univers, près d'un gouffre béant,
Pour marcher à sa tête ait toujours un géant.
Si ta voix renversa la vieille monarchie,
Je fis plus; ma valeur détrôna l'anarchie.
A d'obscurs décemvirs livré sans défenseurs,
L'État au lieu d'un roi comptait mille oppresseurs
Qui faisaient sur son front peser le joug sauvage
De leur égalité pire que l'esclavage.
Pour sauver les débris échappés aux bourreaux,
Pour venger la patrie il fallait un héros;
Je parus; salué par des chants d'espérance,
En lui dictant ma loi je délivrai la France.
De Général Consul, de Consul Empereur,
Je courus au devant du char de la Terreur,
Qui, se précipitant vers le commun abîme,
S'égarait après toi sur la route du crime;

Je lui jetai mon sabre et de sa roue en feu
Le mouvement cessa comme à la voix d'un Dieu.
Du destin d'un grand peuple un grand homme est l'arbitre.
Parvenu couronné, ma gloire fut mon titre.
Le sceptre était par terre et je le ramassai.
Les autels chancelaient et je les redressai.
Des lois avec les mœurs terminant le divorce,
Sur leur sage unité je rétablis leur force.
Aux arts qui s'éclipsaient je rendis leur splendeur,
Aux proscrits leurs foyers, à l'État sa grandeur.
A l'ombre de mon nom la France rajeunie
De ses membres épars retrouva l'harmonie ;
Les partis désarmés escortèrent mon char
Et l'on vit des Brutus à la cour de César.
Si mon crime à tes yeux est dans mon despotisme
Ne l'ai-je pas absous à force d'héroïsme ?
La tribune se tut, mais le glaive parla,
Parla toujours si haut que l'Europe trembla.
La Liberté, muette au bruit de la victoire,
N'osa gémir ; la France enchaînée à ma gloire,
Sujette d'un soldat et maîtresse des rois,
Dans le seul droit de vaincre avait placé ses droits,
Et de son jeune esprit l'activité féconde
Obtint pour passe-temps la conquête du monde.
Par là ma politique affermit mon pouvoir.

Les Français ramenés sous le joug du devoir,
Honorèrent mon sceptre et de l'obéissance
Mon règne belliqueux marqua la renaissance.
L'autorité d'un seul est le salut de tous.
C'est surtout quand le trône a fléchi sous ses coups,
Que le peuple, géant grandi dans la tempête,
Briarée aux cent bras, doit n'avoir qu'une tête.
Eh bien! fougueux tribun! n'ai-je pas mieux que toi
Imprimé dans les cœurs le respect de la Loi?
Tu fis la liberté, j'enchaînai la licence.
La patrie à tous deux doit sa reconnaissance;
Orateur et guerrier, ne nous accusons pas;
L'Univers nous a vus livrer de grands combats,
Incertain s'il devait admirer davantage
Ou tes jours d'éloquence ou mes jours de courage.
Ma gloire vaut ta gloire, et l'immortalité
Nous crée après la mort une fraternité;
Né pour la république ou pour la tyrannie,
Le génie est toujours le frère du génie.
Je t'aurais applaudi quand ta sublime voix
Ressuscitait la France en proclamant ses droits.
Tu m'aurais pardonné, lorsqu'aux champs de la guerre,
Arbitre foudroyant des destins de la terre,
Mon canon annonçait aux peuples effrayés
Que du nombre des rois leurs chefs étaient rayés.

Je renversais d'un mot ou relevais les trônes.
Mon fils eut pour jouet une de mes couronnes.
Un signe de mes yeux ébranlait l'univers.
Contre tant de succès que peut un seul revers?
Un rempart de lauriers protège ma mémoire.
Ai-je trahi la France en lui donnant la gloire?

MIRABEAU.

Pour l'honneur du pays fiers d'avoir combattu,
Nous eûmes le génie... eûmes-nous la vertu?
La vertu, de la force utile conseillère,
Et de l'humanité compagne tutélaire!
Détrompés par la mort, par notre exemple instruits,
Songeons, de nos erreurs en contemplant les fruits,
Que l'abus du pouvoir ou de l'indépendance
Amène des états la prompte décadence.
Ah! si nous séparions l'ordre et la liberté,
Puissent nos successeurs dans un sage traité
Unir ces deux bienfaits qui, vivant l'un par l'autre,
Enrichiront des temps plus heureux que le nôtre!
Montrons-leur dans les cieux nos astres fraternels,
De ce sublime accord symboles éternels.
Des révolutions que les sanglantes phases
S'arrêtent! que le monde, ébranlé dans ses bases,
Reprenne son repos et conserve à jamais

Pour gages de salut le travail et la paix !
Qu'il place tous les droits dans un juste équilibre !

NAPOLÉON.

Que les Rois soient puissants !

MIRABEAU.

Que le peuple soit libre !

HOMMAGE A J. RÉBOUL.

POÈME MENTIONNÉ HONORABLEMENT.

Les songes du génie
descendent sur des fronts qui n'ont, dans l'insomnie,
qu'une pierre pour oreiller.

De Lamartine. *Hermonie VIII.*

1re.

Maître d'une nouvelle lyre,
Choisi pour les divins concerts,
Chantre enflammé d'un saint délire,
Poète aux accords si divers :
Réboul, juste orgueil de la France,
Combien tes chants ont de puissance !
Qu'ils sont doux, qu'il sont ravissants !
Mais sur le sommet du Parnasse,
Rempli d'une aussi noble audace,
Qui peut t'inspirer ces accens ?

2me.

Ah ! lorsqu'à mon oreille avide ,
De ta voix arrivent les sons ;
Quand j'entends sous ta main rapide,
Ton luth vibrer sur tous les tons ;
Admirant l'auguste harmonie
Des vers qu'enfante ton génie ;
Ravi , transporté dans le ciel
Je crois être au milieu des Anges ;
Je crois entendre ces louanges ,
(« Hozanna ! Gloire à l'Éternel ! »)

3me.

En choisissant pour protectrice ,
Celle qui règne dans les cieux ;
Quand Marie est l'inspiratrice ,
De tes airs si mélodieux ;
Dans ton ivresse, toujours sage ,
Tu n'accepterais pas l'hommage ,
Qu'on n'offrirait qu'à tes talents ;
Mais au chrétien brûlant de zèle ,
Au sujet à jamais fidèle ,
Plairont mes vœux et mon encens.

4me

Aussi de la céleste sphère
Qui brille de feux tout divins,
Pour te suivre, quittant la terre,
Je veux parcourir les chemins.
Pour Dieu, plein de reconnaissance,
En craignant sa toute puissance,
Sans rougir de suivre sa loi ;
Je veux, Réboul, à ton exemple,
Donner au Christ, que je contemple,
Un témoignage de ma foi.

5me.

Quand du doute affreux qui l'oppresse,
L'homme enfin cherche à s'affranchir ;
A la foi seule s'il s'adresse,
Pour connaître son avenir ;
S'il croit ce qu'il ne peut comprendre,
Avec elle s'il veut prétendre,
Au bonheur qu'attend sa raison ;
Heureux alors de sa croyance,
Il porte sa juste espérance,
Au-delà de notre horizon.

6me.

Cependant telle est sa misère,
Telle est sa faiblesse ici-bas,
Qu'épris des choses de la terre,
Il s'en aveugle à chaque pas;
Bientôt profanant sa victoire,
Et de Dieu perdant la mémoire,
Sans aucun frein dans ses désirs;
Il étanche sa soif ardente,
Dans la coupe trop enivrante,
De la mollesse et des plaisirs.

7me.

Mais si d'un rayon de lumière,
Tu viens soudain frapper ses yeux;
Si tu lui montres la carrière
Ouverte pour monter aux cieux;
Pilote au milieu de l'orage,
Si tu lui fais voir le rivage,
Où doit s'abriter son vaisseau;
Si du séjour exempt d'alarmes,
Tu lui dépeins, avec ses charmes,
Le doux, le ravissant tableau.

8me.

Puissant effet d'un art sublime,
Qui marche dans la vérité,
Sans crainte, il va franchir l'abîme
Du temps et de l'éternité.
Avec la divine croyance,
Dans son cœur rentre l'espérance ;
Et la clarté d'un nouveau jour
Remplace, pour lui, la nuit sombre
Où, sans toi, se perdait dans l'ombre,
Ce mortel, et son fol amour.

9me.

O Réboul, ô chantre sublime,
Pour te louer plus dignement,
Il manque au zèle qui m'anime,
Un nom, et ton assentiment !
Du moins pardonne à mon audace
Si j'ose, ici, suivre ta trace,
Afin de t'offrir quelques fleurs.
Pardonne à mon jeune délire,
Aux essais de mon humble lyre
Qui s'associe à tes douleurs.

10me.

Le malheur t'avait fait poète,
En pleurant seul sur un tombeau,
Tu ne pouvais, sans interprète,
Nous éclairer de ton flambeau ;
Mais enfin ta noble pensée,
Sans écho, jadis délaissée,
A franchi son obscurité,
Et grace au généreux suffrage
Du grand poète de notre âge,
« Se revêt d'immortalité. »

11me.

Digne émule de Lamartine,
Par ta naissance, obscur enfant;
Honneur à toi ! ton origine
Sait s'ennoblir par ton talent ;
Et dans ta modeste retraite,
Sans orgueil dominant le faîte
Des palais les plus somptueux,
Enfin la gloire véritable,
Assise sur sa base stable,
Console tes jours malheureux.

12me.

Que j'aime la calme peinture,
De ton ange et de son enfant;
Que ravissante est sa figure,
Qu'il est doux son dernier instant!
Quand porté sur de blanches aîles,
« Vers les demeures éternelles »,
Il avance tout radieux;
Lorsque la céleste phalange,
Vient recevoir ce nouvel ange,
Immortel babitant des cieux.

13me.

Je tremble lorsqu'en traits de flamme,
Tu peins de Dieu l'immensité,
Le dernier jour, où, pour notre âme,
Commencera l'Éternité.
Où sa justice inexorable,
Dans sa balance redoutable,
De notre sort décidera;
Où tout, dans ce moment suprême;
Tout doit mourir; où la mort même,
Vaincue aussi, disparaîtra.

14me.

Mais d'un feu tout nouveau rayonne
Ton front, sublime inspirateur.
Déjà tu tresses la couronne,
Pour le brave, d'Alger vainqueur,
En sonnant la charge guerrière,
En ouvrant la noble barrière,
A nos phalanges de héros,
Ton chant, présage de victoire,
Est un beau fleuron de la gloire
Toujours fidèle à nos drapeaux.

15me.

Pour le pays, qui t'a vu naître,
Si généreux de ton amour,
Au voyageur tu fais connaître,
La merveille de ce séjour :
Quel coloris dans la peinture,
Du vieux géant, dont la stature
A Dumas causa tant d'émoi !
Que ton épître est un bon guide,
Comme on parcourt d'un œil avide
Ses débris relevés par toi !

16me.

Bientôt sur un sujet plus sombre,
S'exerce ton mâle pinceau ;
Ton vers puissant évoque l'ombre,
Et d'un grand homme et d'un fléau.
Bientôt de l'un à l'autre pôle
Retentit ta grave parole ;
Pour célébrer et pour flétrir,
Dire gloire, dire anathème,
Au héros, à qui la mort même
Assure un si long souvenir.

17me.

Que de douceur et que de grace,
Si ta lyre change de ton !
Quel parfum répand sur ta trace,
De tes fleurs la riche moisson !
Jamais aucun sujet rebelle,
A ton crayon toujours fidèle,
O peintre heureux ne peut s'offrir ;
En puisant à la source pure,
Du coloris de la nature,
Tu sais toujours tout embellir.

18me.

Pour les enfants de l'Ibérie,
Si ta muse quête du pain,
Aussitôt notre âme attendrie,
S'émeut, au son de ton refrain;
Et grace à ton vœu tutélaire,
Dans le casque de Bélisaire,
En laissant tomber son denier,
La France est encor le rivage,
Qui sauve les fils de Pélage,
Réduits, hélas! à mendier.

19me.

Même au sort de ton hirondelle,
Combien tu sais intéresser!
Quand fleurit la saison nouvelle,
Comme on voudrait la caresser!
On craint qu'infidèle ou captive,
Elle n'ait, sur une autre rive,
Oublié les chants de la tour
Et que perdant, à ta fenêtre,
L'espoir de la voir reparaître
Tu ne meures de ton amour.

20me.

Du ménestrel d'Occitanie,
Chacun répète les accents ;
Car sur les pas de Polymnie,
L'honneur embellit tous ses chants ;
Véritable enfant de lumière,
Du Necroman, de la sorcière,
Jamais il ne prit de leçons ;
Mais souvent, ange secourable,
Il fit l'aumône au misérable,
Du noble prix de ses chansons.

21me.

D'une trop longue indifférence,
Ne redoute plus les dédains ;
De l'orgueilleuse suffisance,
Les ris, et les regards hautains.
Contre l'œuvre de ton génie
En vain siffle la calomnie.
Quand l'aigle, défiant les cieux,
S'élance au-dessus de l'orage,
Peut-il craindre qu'un vil outrage
Trouble son vol audacieux ?

22me.

Que de nouveaux chants du poète,
Pleins d'amour et de liberté;
Que de nouveaux chants du prophète,
Pleins de force et de majesté;
Puisés à la source divine,
Dignes de leur noble origine,
Nous charment dans d'autres concerts;
Et qu'une harmonie éternelle,
Echo de la harpe immortelle,
A toujours charme l'univers.

23me.

O Réboul! si ce faible hommage,
D'un poète encore ignoré,
Pouvait obtenir un suffrage,
De tous ses rivaux espéré;
Il te devrait cette victoire;
A toi seul reviendrait la gloire,
D'un triomphe à jamais flatteur.
A tes pieds, comme au pied d'un trône,
J'irais déposer ma couronne,
Et mon premier titre d'honneur.

RAPPORT

SUR LES CONSÉQUENCES DE L'IMPORTATION

DU SÉSAME,

Par M. RÉPÉCAUD, membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez entendu les cris de détresse des Cultivateurs de graines oléagineuses et des Fabricants d'huile, à l'occasion du rapide accroissement qui a eu lieu, depuis quelques années, dans la quantité de Sésame importée en France. Vous en avez été émus, et vous avez pensé que l'Académie ferait une chose utile au pays, en recherchant si ces plaintes sont fondées, et s'il serait possible d'en détruire ou, tout au moins, d'en atténuer la cause, de conjurer les résultats funestes de cette importation.

Déjà les intérêts qu'elle a froissés et ceux qu'elle menace, ont trouvé des organes ; des Conseils Généraux, des Chambres de Commerce, des Fabricans ont plaidé la cause de l'agriculture et de l'industrie Fran-

çaises ; plus désintéressés dans cette question, vous pouvez apporter plus d'impartialité dans son examen, et votre opinion pourra inspirer plus de confiance ; c'est cette considération qui vous a déterminé à nommer une Commission dont j'ai l'honneur de vous présenter le rapport.

La culture des graines oléagineuses, particulièrement de l'Œillette et du Colza, était, pour les contrées du Nord de la France, une source de prospérité ; aussi s'étendait-elle, d'année en année, et partout elle augmentait la valeur des propriétés, l'aisance des Cultivateurs ; partout où elle s'introduisait, on adoptait de meilleur modes d'assolement ; renonçant aux jachères, on pouvait faire succéder, sur le même terrain, aux plantes grasses, les céréales ; le sarclage ménageait les forces de la terre que les plantes parasites épuisent, et les graines oléagineuses après l'extraction de leur huile, laissaient un détritus qui est un très bon engrais, surtout dans les pays pluvieux, ou plutôt disons que les tourteaux d'huilerie étaient un excellent aliment pour les bestiaux, le meilleur peut-être qu'on pût leur donner, et l'on sait combien de nombreux bestiaux peuvent augmenter les produits de la terre, en lui fournissant des engrais abondans.

La culture des Betteraves assurait à l'agriculture de semblables avantages ; ils seront perdus pour le pays, sans compensation, si l'on ne peut plus y cultiver ni Betteraves, ni graines grasses.

Et l'agriculture n'est pas seule menacée, car la fabrication des huiles avait donné à l'industrie et au commerce un essor qui ne pourrait se soutenir ; enfin le trésor public qui profitait de l'état prospère de la population éprouverait, dans ses recettes une grande diminution.

Dans le Midi de la France, la culture de l'Olivier, quoique déjà bien restreinte, quand à l'étendue de la zône où cet arbre peut croître, produire et résister aux rigueurs de l'hiver, procurait aussi de grands avantages : elle utilisait des terrains généralement impropres à toute autre culture, elle alimentait des fabriques d'où sortaient des huiles de la meilleure qualité, soit comme substance alimentaire, soit comme élément des savons dont la fabrication et l'exportation étaient, pour les habitans et pour le pays, une source de richesse.

Le Nord fournissait au Midi une grande partie de l'huile d'Œillette qu'il produisait, et cette huile entrait dans la composition des savons et les rendait moins durs, moins cassans. Le transport de cette huile du Nord, de Dunkerque à Marseille, occupait de nombreux navires, sur lesquels se formaient de bons matelots, parmi lesquels on recrutait pour notre Marine militaire.

Déjà, cependant, deux causes avaient amoindri les avantages que cet état de choses procurait au pays; l'une était l'importation, en grandes masses, des

Saindoux de l'Amérique Septentrionale, substance animale de laquelle on extrait une huile propre à la saponification (*) ; l'autre cause était l'interprétation abusive donnée, par une décision ministérielle, à l'article de la loi de douane, qui avait réduit à 1 f. par quintal métrique le droit d'importation des graines de Lin, provenant des bords de la Baltique et de la Mer Blanche. Cette faveur accordée à l'agriculture ne devait s'appliquer qu'aux graines de Lin destinées aux semis; mais, étendue aux provenances de la Mer Noire, elle a donné lieu à de fortes importations de ces graines que l'on a fait venir, pour en extraire l'huile, et non pas pour les ensemencer.

Mais ce qui a porté une atteinte bien plus funeste à nos propriétaires d'Oliviers et à ceux qui, dans le Nord et l'intérieur de la France, cultivent les plantes oléagineuses, c'est l'irruption dans nos ports, de la graine de *Sésame*, d'une plante qui croît abondamment dans quelques provinces de Turquie sur les bords russes de la Mer Noire, et particulièrement dans le bassin du Nil où, grace à la fertilité du sol, à la facilité des irrigations, à la haute température et à la vileté du prix de la main-d'œuvre, prospère merveilleusement et se cultive à très peu de frais. Et ce qui

(*) La quantité de Saindoux importée en France qui n'avait pas été de 5,000 kilog. en 1839, s'est élevée, en 1842, à plus de 7 millions de kilogrammes.

rend sa concurrence mortelle, pour nos graines oléagineuses indigènes, outre le bas prix auquel le Pacha peut la livrer, c'est son rendement en huile, bien supérieur à celui des autres graines.

Mais ce Sésame, cause de si vives alarmes, est-ce donc une plante nouvellement connue? Non, car Pline la citait comme cultivée dans les Indes, et rapportait que les Indiens extrayaient de sa graine une huile qui leur servait pour l'éclairage et aussi pour l'apprêt de leurs alimens; cependant, naguère encore, cette graine n'était importée en France qu'en très petite quantité, et seulement pour être employée comme ingrédient médicinal; elle était alors soumise à un droit d'entrée de 35 francs par quintal, et ce n'est que depuis que l'on a reconnu l'abondance et la qualité de son huile, que l'on a sollicité et obtenu la réduction de ce droit à 2 fr. 50 c., par l'assimilation de cette graine avec les autres graines oléagineuses. C'est de ce moment que date la grande importation du Sésame (*).

Et ce qui justifie bien les alarmes de ceux qui ont déjà souffert de cette concurrence que fait le Sésame à leurs produits oléagineux, c'est que la culture de cette plante reçoit dans le bassin du Nil un grand développement, et que des quantités toujours croissantes, de

(*) Il en avait été importé moins de 400 mille kilog. en 1837, et déjà, en 1842, l'importation de cette graine a dépassé 20 millions de kilogrammes.

sa graine pourront être livrées au commerce à des prix dont la limite d'abaissement n'est pas bien connue, et n'en est que plus effrayante. Suivant divers documens, ce prix ne serait déjà plus en Égypte que de 21 francs l'hectolitre, tandis que la graine d'Œillette ne peut pas, dans le Nord de la France, sans perte pour le cultivateur, être livrée à un prix inférieur à 24 francs l'hectolitre. Cette faible différence, presque compensée par le droit d'importation de 1 fr. 50 dont le Sésame est frappé (2 fr. 50 par quintal) serait nulle, si ce droit était seulement doublé; mais ce qui romprait l'équilibre, c'est le rendement de cette graine exotique; il est d'environ 50 kil. pour 100, tandis que 100 kilogram. de graine d'Œillette ne rendent, moyennement, que 30 kilogrammes d'huile (*).

Ce qui est une cause de dépréciation pour l'huile d'Olive, c'est la qualité de l'huile tirée de la graine de Sésame : la partie de cette huile, extraite à froid, n'est pas comparable, sans doute, à la bonne huile de Provence, mais, elle se vend comme telle cependant, lorsqu'elle est mélangée avec de l'huile d'Olive.

(*) Suivant la Société d'Agriculture d'Arras, le rendement de l'Œillette ne serait que de 20 pour 100; mais c'est 20 hectolitres d'huile pour 100 hectolitres de graines, ce qui revient à 30 kilogrammes d'huile, pour 100 kilogrammes de graines; parce que cette graine ne pèse que 60 kilogrammes par hectolitre et que l'hectolitre d'huile pèse 90 kilog.

Quand à la portion d'huile de Sésame que l'on extrait à chaud, elle remplace l'huile d'OEillette dans la composition des savons.

Il est vrai que ce mélange d'huile d'Olive et de Sésame ne vaut pas l'huile d'Olive adoucie par l'addition d'une quantité modérée de bonne huile d'OEillette, et que ce savon de Sésame, relativement à celui où l'on ne fait entrer de l'huile d'OEillette, que pour le rendre moins cassant, à une infériorité qui a déjà donné lieu à bien des réclamations, à des procès; mais cela n'arrête pas les fabricans alléchés par l'appât des grands bénéfices; ils font donc les plus grands efforts, les démarches les plus actives pour obtenir la conservation du statu-quo, tous, cependant, ne sacrifient pas à leur intérêt actuel, les nombreux intérêts qui seraient compromis s'ils n'obtenaient pas une protection efficace; parmi ces fabricans, il en est qui, prévoyant sans doute, que la fabrique de Marseille perdrait sa prééminence si elle continuait à faire entrer l'huile de Sésame dans la composition des savons, se joignent aux propriétaires d'Oliviers, aux cultivateurs de graines grasses et aux fabricans d'huile du Nord, pour combattre les autres fabricans de savon et d'huile de Marseille, et faire voir le peu de fondement des allégations de ceux-ci. Ils peuvent d'ailleurs prévoir aussi que la chance dont profitent les spéculateurs de Marseille, ne serait pas de longue durée; elle cesserait, du moment où la

culture des Oliviers et des plantes grasses aurait été forcément abandonnée en France ; car alors, à la diminution dans le prix des savons et dans la quantité qui en serait exportée, se joindrait, certainement, une prompte augmentation dans le prix de la graine de Sésame qui n'aurait plus à lutter contre aucune concurrence sérieuse.

Alléguera-t-on l'avantage, pour les consommateurs, d'acheter l'huile et le savon à un moindre prix ? Mais, cet avantage est-il réel, si cette huile et ce savon sont d'une qualité inférieure ? D'ailleurs, quelle peut être l'importance de cette diminution ? Un fabricant Marseillais a calculé qu'une surtaxe de 10 fr. sur le Sésame importé, n'augmenterait que de 1 franc le prix de revient de 100 kilog. de savon, et qu'il n'en résulterait qu'une surcharge de 20 à 25 centimes, par an, pour une famille d'ouvrier.

Tout se réunit donc pour qu'il soit accordé une protection efficace à la culture, en France, des Oliviers et graines oléagineuses : à défaut de cette protection, les terrains occupés par des Oliviers resteraient, pour la plupart, sans aucune valeur ; car ces arbres précieux pourraient, tout au plus, être remplacés par des Amandiers ; l'agriculture ferait un pas rétrograde, ne pouvant plus faire alterner, sur un même terrain, les céréales et les plantes grasses ; les 100 navires sur lesquels se transportaient, de Dunkerque à Marseille, des huiles d'Œillette et de Colza,

resteraient inactifs dans le port, et notre Marine militaire n'aurait plus la même ressource, pour recruter des matelots expérimentés ; la pêche de la Baleine, qui, elle aussi, forme de bons marins, ne procurerait plus les mêmes avantages à ceux qui l'entreprennent, parce que l'huile de Baleine, qui sert à l'éclairage, aurait à supporter la concurrence des huiles indigènes, réduites à de très bas prix ; le trésor, enfin, se ressentirait de l'appauvrissement de plusieurs classes de contribuables et le produit des douanes, qu'une surtaxe sur le Sésame pourrait augmenter, serait au contraire notablement diminué. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple de cette diminution, au lieu des droits qui se percevaient sur les 100,000 quintaux d'huile d'Olive étrangère, annuellement importés à Marseille et qui s'élevaient à 33 millions 400 mille francs ? il ne serait plus perçu, sur les 400,000 quintaux de graine de Sésame, de laquelle on extrairait à froid la même quantité d'huile, que 10 millions, différence, 23,400,000 fr. ; et comme de ces 400,000 quintaux on extrairait, à chaud, autant d'huile que d'une égale quantité de graine d'Œillette, la douane perdrait encore le droit qu'elle aurait à percevoir sur cette dernière graine, c'est-à-dire un million, en tout, plus de 24 millions.

Le Saindoux, le Lin et le Sésame ne sont pas seuls à faire concurrence à nos produits oléagineux, on peut citer encore la semence d'Arachilde, et c'est con-

tre toutes ces concurrences qu'il est nécessaire de protéger les intérêts nationaux.

Quels moyens pourraient être efficacement employés à cet effet ?

Résumons d'abord, ceux qui ont été proposés :

1°. *Le Conseil supérieur de l'Agriculture*, consulté sur cette question, par le ministre, en 1842, proposa d'abord l'abolition de toute distinction entre la graine de Lin et les autres graines oléagineuses et, en second lieu, qu'il fut fait une expertise pour tarifer celle de Sésame, d'après son rendement en huile.

2°. *Le Conseil général des Bouches-du-Rhône*, dans sa dernière session, a émis le vœu que cette graine fut frappée, à son entrée en France d'un droit calculé non seulement d'après son rendement, mais encore en raison de la valeur commerciale de son huile.

3°. *La Chambre de Commerce d'Arras*, se confiant dans une promesse faite par le Ministre, espère qu'il proposera l'interdiction de l'entrée en France des huiles végétales de toute provenance et des graines oléagineuses autres que celles de Lin et de Colza, lesquelles seraient taxées à 5 fr. 50 par quintal métrique. Cette interdiction ne serait absolue que pour les huiles, elle cesserait pour les graines, du moment où celles d'Œillettes atteindraient le cours de 30 fr. par hectolitre ; alors les graines étrangères seraient admises à l'importation et taxées à 14 fr. par quintal.

4°. *Les Fabricans d'huile du Pas-de-Calais*, demandent que les graines oléagineuses, autres que celles de Lin et de Colza, soient également prohibées, à moins que celles d'Œillette n'aient atteint le même cours de 30 fr. l'hectolitre. Au-dessus de ce cours, la prohibition cesserait et les graines importées seraient frappées d'un droit de 6 fr. seulement par 100 kilog. lequel serait même réduit à 5 fr. ou à 4 fr., si le cours des Œillettes s'élevait à 31 ou à 32 francs. Quant aux graines de Lin et de Colza, exemptées de l'interdiction, au lieu d'être taxées comme elles le sont, celles de Lin à 1 fr. 00, celles de Colza à 2 fr. 50 par quintal, elles le seraient, l'une et l'autre, à 2 fr. 00.

Les droits sur les huiles, d'après la demande des mêmes fabricans, seraient modifiés dans les mêmes proportions.

5°. *La Société d'Agriculture d'Arras*, admettant également l'introduction des graines de Lin et de Colza, moyennant un droit qu'elle propose de fixer à 6 fr. par quintal, demande la prohibition absolue de la graine et de l'huile de Sésame et des autres plantes oléagineuses exotiques venant du Midi, et aussi une surtaxe sur l'exportation des tourteaux, afin de diminuer cette exportation.

6°. Enfin *la Chambre de Commerce de Lille*, regardant comme illusoire toute augmentation de droits sur le Sésame d'Égypte, par la raison que le prix de sa graine pourrait être indéfiniment abaissé par le

Pacha, à mesure que la taxe serait augmentée, réclame la prohibition absolue de cette graine.

Ainsi, d'un côté on se borne à demander que l'exception faite pour favoriser l'importation des semences de Lin provenant des ports de la Baltique et de la Mer Blanche, cesse d'être étendue abusivement aux graines de Lin expédiées des ports de la Mer Noire, et que la graine de Sésame soit tarifée d'après son rendement en huile et la valeur vénale de cette huile.

D'un autre côté l'on réclame la prohibition de cette graine de Sésame ; mais, tandis qu'à Lille on demande que cette prohibition soit absolue, on admet, à Arras, qu'elle cesserait du moment où la graine d'Œillette aurait atteint le cours de 30 fr. l'hectolitre. Alors, l'introduction du Sésame serait permise, mais soumise à un droit qui, suivant les uns, devrait être de 14 fr. par quintal, et suivant les autres, seulement de 6 francs.

Cette prohibition et cette tolérance éventuelles s'appliqueraient, non seulement au Sésame, mais encore à toute autre graine oléagineuse de provenance étrangère, à l'exception de celle de Lin et de Colza qui seraient constamment admises, moyennant un droit de douanes de 5 fr. 50 ou 6 fr. par quintal, exception dont nous ne parlerons plus, parce qu'elle n'est pas motivée, et que l'on ne voit pas quels motifs pourraient en justifier la demande.

A l'égard des huiles exotiques, leur prohibition ab-

solue est demandée à Arras, quelque soient leurs provenances.

On a proposé aussi de tarifer la graine de Sésame en raison de la quantité d'huile qu'elle renferme, en soumettant cette huile latente à la taxe imposée sur l'huile d'Olive étrangère.

Examinons ces diverses propositions :

Celle relative aux graines de Lin a pour objet la réforme d'un abus, elle doit donc être accueillie sans hésitation. Celle qui concerne une nouvelle taxation pour l'importation de la graine de Sésame doit également être adoptée et s'appliquer à toutes les graines oléagineuses de provenances étrangères ; car c'est l'huile qu'elles contiennent qui donne principalement de la valeur à ces graines, qui doivent par conséquent être taxées en raison de la quantité et de la valeur commerciale de cette huile. Tarifer ces graines d'après leur poids ou leur volume, c'est frapper d'un droit d'importation les tourteaux qui doivent en provenir, ce qui est une inconséquence, puisque ces mêmes tourteaux sont taxés à l'exportation. Du reste, une taxe sur le Sésame, calculée d'après le rendement de cette graine et la valeur commerciale de son huile, ne protégerait pas suffisamment les graines grasses indigènes (*) ; il faut, de plus, avoir égard au bas prix

(*) Nous calculerons ici quelle serait la taxe à imposer sur la graine de Sésame importée, en n'ayant égard qu'au rendement de cette graine et à la qualité de l'huile qu'on en extrait. Dans cette évalua-

des graines de Sésame, dans les lieux de production.

Examinons maintenant la proposition de prohibition.

Ceux qui réclament le régime prohibitif, comme l'unique moyen de salut, ne peuvent espérer de l'obtenir, du moins d'une manière absolue, et il serait superflu de dire pourquoi ; on a donc proposé un terme moyen entre ce régime et celui des taxes : l'interdiction n'aurait lieu que lorsque le cours des OEillettes serait inférieur à une certaine limite ; cette limite dépassée, les graines grasses exotiques seraient admises moyennant le paiement d'un droit.

Mais, d'abord, la limite qui a été indiquée n'est-elle pas trop élevée ? la Société d'Agriculture d'Arras a évalué à 26 francs le prix de *revient* de l'hectolitre de

tion nous admettrons, comme fait constaté, que la graine d'OEillette rend, en huile, 30 pour 100 de son poids et que le rendement de la graine de Sésame, étant de 50 pour 100, il n'y a que 20 de ces 50 parties que l'on puisse comparer à de l'huile d'Olive de qualité inférieure, et que les 30 autres ont seulement la même valeur que l'huile d'OEillette.

Pour un quintal de graine de Sésame on devrait donc payer :

1°. Pour les 20 kilog. extraits à froid, à raison de 33 f. 40 c. pour 100 kilog ; taxe de l'huile d'Olive à l'importation.	6 fr. 68 c.
2°. Pour les 30 kilog. extraits à chaud, comme pour un quintal de graine d'OEillette, lequel contient la même quantité d'huile.	2 fr. 50 c.
La taxe pour 100 kilog. de graine de Sésame serait donc de.	9 fr. 18 c.

graine d'Œillette, les cultivateurs ne peuvent donc prétendre à une protection qui leur assure la vente de cette graine au prix de 30 francs : d'ailleurs plusieurs d'entr'eux sont convenus qu'ils pourraient, sans perte, la livrer au prix de 24 francs. Dans le régime mixte qui est proposé, on pourrait s'arrêter à cette limite de 24 francs, pourvu que les taxes protectrices imposées sur les graines étrangères, dans le cas où cette limite serait dépassée, ne fussent pas illusoires comme le seraient celle de 14 francs et surtout celle de 6 fr. par quintal, qui ont été proposées. Ces taxes seraient trop faibles pour empêcher l'irruption, sur nos marchés, des graines de Sésame et d'Arachilde, et il résulterait de cette importation une baisse rapide dans les prix des graines indigènes. On reconnaîtra que ces brusques variations de prix donneraient lieu à des spéculations hasardées qui occasionneraient des désastres.

On a dit que le régime mixte, de prohibition et d'admission éventuelles, avait très-bien réussi dans son application aux céréales ; mais ce qui prouve qu'il n'était pas sans inconvénient, c'est qu'établi par la loi du 16 juillet 1819, maintenu et modifié par celle du 4 juillet 1821, il a été abrogé, en ce qui concerne la prohibition, par la loi du 15 avril 1842 qui est actuellement en vigueur.

Au reste, fut-il bon à l'égard des céréales, qu'il présenterait de graves dangers s'il était appliqué aux

graines grasses. En effet : que par suite de mauvaises récoltes, le prix du blé dépasse le prix fixé par la loi, pour que les blés étrangers cessent d'être prohibés, alors ces blés seraient importés moyennant le paiement d'un droit ; mais, quelque faible que fut ce droit, il n'entrerait en France qu'une quantité de blé très-faible, comparée à celle que rnfermeeraient les magasins des spéculateurs (pour ne pas dire des accapareurs), c'est là un fait bien constaté par l'expérience.

L'importation, serait donc suivie de l'ouverture de ces magasins et d'une baisse dans les prix, elle cesserait donc bientôt, soit parce qu'elle ne présenterait plus les mêmes avantages commerciaux, soit parce que la prohibition se trouverait rétablie, de par la loi, et il n'y aurait pas eu, dans le prix du blé, de ces fluctuations qui causent la ruine de nombreux spéculateurs.

Il n'en serait pas de même à l'égard des graines oléagineuses ; pour elles, la cessation de la prohibition pourrait être prévue et même provoquée par des achats réels ou fictifs ; de sorte que, les spéculateurs pourraient se trouver en mesure, au moment où l'interdiction cesserait, de faire entrer dans nos ports de très grandes quantités de graines étrangères ; il s'en suivrait une baisse subite dans les prix des graines et huiles indigènes et le prompt rétablissement de la prohibition. Dira-t-on que tout danger cesserait alors ? le mal serait fait : tous les spéculateurs n'auraient pas

réussi également, quelques-uns auraient acheté trop tard et à des prix plus élevés ; leurs graines ne seraient plus admises, ils auraient pris des engagemens qu'ils ne pourraient remplir, et ils entraîneraient dans leur ruine grand nombre de capitalistes.

Mais laissons de côté ces désastres particuliers, et voyons quel serait le résultat principal de l'interruption momentanée de la prohibition :

La quantité des graines oléagineuses étrangères, qui entrerait dans nos ports du Midi, ne serait pas, comme nous l'avons fait remarquer à l'égard des céréales, égale seulement à une petite portion des graines indigènes, elle pourrait être assez grande, relativement, pour que le prix de ces dernières graines en fut affecté pendant long-temps, les cultivateurs, ayant à redouter de nouvelles crises semblables, renonceraient à la culture ruineuse de ces graines, et nous avons déjà dit quels dommages en résulteraient pour l'agriculture et quelle perturbation dans l'industrie.

La conséquence à tirer de ces considérations, c'est que si l'on devait adopter pour les graines oléagineuses le système d'une prohibition limitée, il faudrait que les taxes imposées, lorsque l'interdiction cesserait, fussent assez élevées pour adoucir la transition ; mais, alors, autant vaudrait une prohibition indéfinie, et mieux vaudrait la suppression de toute prohibition et l'établissement de droits non pas abso-

lument prohibitifs, mais suffisamment protecteurs.

En d'autres termes, il faudrait appliquer aux graines oléagineuses, la législation qui régit le commerce des céréales, le régime établi par la loi du 15 avril 1832, sauf la division du territoire en régions ou classes; c'est-à-dire tarifer, à l'importation, toutes les graines grasses exotiques, en ayant égard à leur rendement, à la valeur commerciale de leur huile, et aussi à leur prix sur les lieux de production, en graduant la taxe, de manière que son taux augmente à mesure que le cours des graines et huiles indigènes s'abaissant, sa protection deviendrait plus nécessaire.

La même chose serait à faire pour toute substance exotique, végétale ou animale, de laquelle on peut extraire de l'huile.

Nous n'entreprendrons pas de faire ces évaluations, les élémens de calcul nous manqueraient; nous ne l'avons essayé que pour la graine de Sésame, et comme cette évaluation n'a pu être faite que sur des données d'une exactitude douteuse, puisqu'elles ne sont que des moyennes entre celles sur lesquelles se fondent les réclamations d'intérêts opposés, nous ne dirons pas à quel résultat nous sommes parvenus, nous indiquerons seulement la marche que nous avons suivie.

Une enquête serait nécessaire, pour donner les bases d'une évaluation exacte.

Dans notre essai, nous avons comparé la graine de

Sésame à celle d'OEillette, parce que c'est à celle-ci qu'elle fait plus directement concurrence ; cela est d'ailleurs suffisant pour établir les rapports de cette graine avec le Colza et toutes les autres graines oléagineuses, avec les Olives et les substances diverses, végétales et animales desquelles on extrait l'huile.

Pour faire cette évaluation, nous avons cherché quel serait, à Marseille, le prix de revient de 100 kilog. de Sésame et celui de 100 kilog. d'OEillette, tout frais faits, mais non compris cependant le droit imposé déjà ou à imposer sur la graine de Sésame ; puis, admettant que la graine d'OEillette ne rend en huile que 30 kilog. pour 100, tandis que celle de Sésame en donne la même quantité, d'une qualité équivalente à celle d'OEillette, après qu'on en a tiré, à froid, 20 kilog. dont la valeur commerciale est celle de l'huile d'Olive de la moindre qualité, nous en avons conclu que, pour établir l'équilibre entre les deux graines, il faudrait frapper le quintal de celle de Sésame, d'un droit égal à la valeur de 20 kilog. de cette huile d'Olive, augmentée de l'excès du prix de revient du quintal d'OEillette, sur celui du quintal de Sésame et diminué de la différence qui existe entre la valeur du tourteau que l'on retire du quintal de graine de Sésame et celle du tourteau que fournit le quintal de graine d'OEillette.

Peut-être faudrait-il encore, pour ne rien négliger, retrancher encore du résultat de ce calcul, l'ex-

cédant des frais de la trituration de 100 kilog. de graine de Sésame, sur ceux de la même opération faite sur 100 kilog. de graine d'Œillette.

Si nous ne disons pas à quel résultat nous a conduit cette évaluation, de quel droit le Sésame devrait être frappé, à l'importation, c'est, nous le répétons, parce que l'exactitude de ce résultat pourrait être contestée, non sans raison, à cause de l'exactitude douteuse des élémens de notre calcul qni ne pourra être fait utilement qu'après l'enquête que nous avons déjà provoquée.

Avant de vous présenter les conclusions de votre Commission, il nous restait à examiner, Messieurs, une proposition que le Ministre paraissait disposé à accueillir ; nous allions rechercher si les Fabricans d'huile, qui en acceptaient le bénéfice, ne s'abusaient pas sur les effets de son adoption ; nous vous aurions dit qu'en imposant la graine de Sésame, à son entrée en France, en raison de la quantité d'huile que l'on peut en tirer, en assimilant cette huile à celle d'Olive, de provenance étrangère, c'est-à-dire en la frappant d'un droit de 33 fr. 40 c. (ce qui reviendrait à soumettre la graine de Sésame à une taxe de 16 fr. 70 c. pour 100 kilog.) on augmenterait de 14 fr. 20 c. le droit qui se perçoit sur chaque quintal de graine importé, ce qui accroîtrait notablement le produit des douanes ; que les bénéfices du Pacha d'Égypte et des autres producteurs du Sésame seraient diminués

et ceux des Fabricans importateurs réduits à un taux plus modéré ; mais que nous manquions de documens irrécusables pour calculer si cette augmentation de droit protégerait suffisamment les intérêts des propriétaires d'Oliviers et des cultivateurs de graines grasses ; on pourrait craindre peut-être qu'elle n'apportât aucune amélioration dans la position actuellement intolérable de ces cultivateurs et propriétaires, parce que le Pacha d'Égypte pourrait diminuer le prix du Sésame de manière que les acheteurs puissent, avec bénéfice encore, le revendre à Marseille au prix du cours actuel, nous aurions ajouté que l'application d'un droit fixe aurait d'ailleurs ce défaut, que les produits oléagineux indigènes ne seraient pas également protégés dans toutes les circonstances ; qu'ils le seraient trop peu lorsque les récoltes seraient mauvaises et que dans les cas contraires le droit imposé sur le Sésame serait absolument prohibitif, au détriment des consommateurs. Mais un nouveau devoir est à remplir par votre Commission : elle vient de prendre connaissance du projet de loi de douanes qui vient d'être présenté à la Chambre des Députés ; dans l'exposé des motifs de ce projet elle a vu d'abord, avec une vive satisfaction, que le Ministre, après avoir reconnu l'importance de la culture des plantes oléifères qui s'étend du Nord jusqu'au centre de la France, signale avec force la perturbation qu'occasionne l'envahissement de nos marchés par le Sésame et le Saindoux et qui

affecte l'agriculture, l'industrie et la navigation nationales; que M. le Ministre signale également les abus qui résultent, au détriment du trésor, de la modicité des taxes imposées sur les graines oléagineuses importées, abus contre lesquels, dit-il, l'administration est sans défense. Mais nous avons eu lieu de nous étonner ensuite qu'après de telles prémisses, l'administration se borne à demander que la taxe sur la graine de Sésame ne soit augmentée que de 3 francs par 100 kilog., soit élevée de 2 fr. 50 c. à 5 f. 50 c., et que l'on fasse cette proposition après avoir posé en principe que le tarif des graines grasses devait être établi proportionnellement à celui des huiles, aussi bien qu'au rendement et au prix de ces graines, car nous avons calculé (voyez la note de la page 98) qu'en ayant égard seulement au rendement de la graine de Sésame et à la valeur commerciale de son huile, la taxe devrait être de plus de 9 francs et l'on doit reconnaître qu'elle devrait être encore plus élevée, en raison du bas prix de cette graine dans les lieux qui la produisent.

Quant à la graine de Lin, le Ministre maintient l'exception qui favorise celle destinée à être ensemencée, même celle provenant des ports de la Mer Noire et de la Méditerranée, que l'on ne fait venir cependant que pour en extraire l'huile; et comment s'assurera-t-on que cette graine servira de semence?

C'est en faveur de l'agriculture que, par exception, on a réduit la taxe des semences de Lin provenant du

Nord de l'Europe ; mais l'extension donnée à cette faveur est funeste à l'agriculture ; mieux vaudrait supprimer absolument l'exception ; si ces semences du Nord sont réellement préférables à celles indigènes, les cultivateurs de Lin en feront usage malgré la taxe qui les frappera, et l'on évitera l'importation frauduleuse d'une grande masse de graine de Lin dont l'huile ferait une concurrence irrésistible à nos huiles indigènes.

Les conclusions à tirer de toutes ces considérations, sont :

1° Qu'il est indispensable de changer la législation qui régit le commerce des graines oléagineuses et des huiles, et d'en établir une qui protège la culture en France de ces plantes et des Oliviers ;

2° Que ce n'est pas à la prohibition indéfinie des graines et autres substances oléagineuses exotiques qu'il faut avoir recours, ni même à une prohibition limitée ;

Mais 3° Qu'il convient d'adopter, en faveur des produits oléagineux indigènes, le régime établi par la loi du 15 avril 1832, à l'égard des céréales, frapper à l'importation les huiles et toutes les substances desquelles on peut extraire de l'huile, d'un droit variable d'autant plus élevé que le cours des graines indigènes serait plus abaissé, et calculé pour les graines, d'après leur prix dans les lieux de production, d'après leur rendement et la valeur commerciale de leur huile;

4° Que l'exception qui favorise l'importation des semences de Lin est une cause d'abus et qu'elle est plus contraire que favorable à l'agriculture ;

5° Enfin que la taxe de 5 fr. 50 c. qui, d'après le projet de loi sur les douanes, serait imposée sur chaque quintal métrique de graine de Sésame serait bien insuffisante pour protéger les intérêts nationaux contre l'importation démesurée de cette graine.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'Abbé PARENTY, membre résidant,

Séance du 25 août 1843.

MESSIEURS,

Je ne puis paraître pour la première fois, au milieu de vous, sans vous offrir l'expression de ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à prendre place dans cette Académie, et à participer à vos travaux littéraires. Vos suffrages, Messieurs, se sont portés sur moi à cette époque de la vie, où l'homme a acquis le degré de maturité qui convient aux études sérieuses. J'y ai consacré depuis quelques années tous mes loisirs. Je m'estime heureux de pouvoir compter sur votre concours et vos lumières pour augmenter les connaissances que ces études m'ont procurées. L'homme isolé est toujours faible ; mais la société le stimule, l'éclaire et entretient en lui l'émulation.

Les Sociétés savantes, Messieurs, se sont multipliées dans ce département depuis quelques années, et le même mouvement vers les études scientifiques s'est fait remarquer dans les autres parties de la France. On s'y occupe surtout d'histoire locale et d'archéologie. Déjà un grand nombre de documents historiques sur nos anciennes provinces ont été produits par ces Sociétés. C'est assurément le meilleur moyen d'arriver un jour à la possibilité de composer une histoire nationale véritablement complète.

Notre département a vu paraître des écrivains dont les œuvres consciencieuses sont le produit de patientes investigations faites dans nos manuscrits et nos dépôts d'archives. Arras, Boulogne et St-Omer ont produit des historiens dont le mérite, déjà si bien reconnu par leurs contemporains, ne pourra manquer d'être mieux apprécié encore en subissant le jugement de l'impartiale postérité.

L'histoire ecclésiastique, Messieurs, se lie naturellement aux faits civils et politiques durant toute la période du moyen-âge. Celle du diocèse d'Arras, en particulier remonte jusqu'au berceau de la monarchie française. Car St-Remy, en créant le siège épiscopal de notre ville, où il envoya St-Vaast, fit contribuer Clovis à la dotation du chapitre, par l'abandon que fit ce prince, aux clercs de Notre-Dame, des terres de Souchez et d'Ourton.

Plus tard, quand nos aïeux sortaient vainqueurs

de quelques-unes de ces luttes chevaleresques, si communes au moyen-âge : la religion prenait part à leur triomphe. C'était aux galeries de la cathédrale qu'ils venaient suspendre les drapeaux pris sur l'ennemi, et ses voûtes gothiques retentissaient des chants de victoire et d'actions de graces que faisaient entendre tout à la fois, le clergé, les hommes d'armes et les corps de métier, qui toujours prenaient rang dans ces solennités.

Les églises d'Arras et de Thérouanne, nos abbayes et nos collégiales, ont produit des hommes véritablement remarquables par leurs vertus, et souvent aussi par l'habileté qu'ils ont déployée dans la conduite des affaires importantes de la province. Leurs noms se mêlent aux régimes divers qu'elle a subie sous les comtes de Flandre et d'Artois et sous les dominations des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne.

Les abbayes furent fondées, pour la plupart, à l'époque des croisades. Il est curieux d'analyser les travaux des religieux et d'apprécier les services éminents qu'ils rendirent aux lettres par les manuscrits qu'ils ont copiés ou conservés : aux arts par les monuments qu'ils ont élevés, et à l'Agriculture surtout, par l'élan qu'ils donnèrent à cette partie si importante de l'industrie nationale.

La bibliothèque publique d'Arras et les archives départementales renferment des documents extrêmement précieux sur l'histoire ecclésiastique. Indépen-

damment des manuscrits du P. Ignace, de Dom Le Pez et autres, on trouve à la bibliothèque communale presque tous les auteurs imprimés qui ont écrit sur la Flandre, la province d'Artois et l'ancienne Morinie.

Les amis de l'histoire locale vous sauront gré, Messieurs, de procurer une traduction de Malbrancq. Ses œuvres ouvrent un vaste champ pour écrire sur la contrée que nous habitons ; mais il est nécessaire de se familiariser d'abord avec son latin, pour arriver à la compréhension des termes qu'il a empruntés aux chroniques du moyen-âge. « L'ensemble de cet ouvrage, dit Hennebert, est estimable par ses recherches et ses vues ; l'étude en est indispensable à tout historien d'Artois. »

L'étude de l'antiquité par les monuments est devenu le complément nécessaire des recherches historiques qui s'opèrent dans nos dépôts publics d'archives et nos bibliothèques. La science archéologique, Messieurs, a fait de grands progrès depuis peu d'années. La fondation des Musées dans les villes de province a facilité la comparaison des objets d'arts réunis dans ces collections formées des débris de nos anciens temples gothiques. « L'archéologie, dit M. l'abbé Bourassé, est appelée à nous faire apprécier la religion par ses monuments, les croyances par les objets qui les représentent, le caractère des doctrines mystiques, par le caractère même de l'architecture :

les mœurs publiques et privées, par une foule de détails intérieurs. En un mot, la civilisation antique, par les édifices et les arts de différents genres, qui en sont le produit naturel et immédiat. »

L'architecture ogivale, improprement nommée gothique, prit naissance au douzième siècle, après que les croisés eurent admiré en Orient divers monuments et notamment l'église du St-Sépulcre à Jérusalem. Les architectes français adoptèrent alors une forme nouvelle dans la construction des voûtes et des arcades. L'arc en tiers point qui prit le nom d'ogive, fut substitué au plein cintre. Ce fut dans la dernière partie de ce siècle, que, selon l'expression de l'un des plus remarquables historiens de ce temps, Orderic Vital : « La France se dépouilla des haillons de ses anciens édifices, pour se revêtir du manteau des blanches basiliques. »

L'ancien Artois a conservé peu de monuments du moyen-âge. Les guerres du XVII^e^ siècle ont causé la destruction de presque toutes les anciennes forteresses que le système féodal avait élevées dans les campagnes. Un très-grand nombre d'églises subit le même sort que les châteaux ; presque toutes sont d'une construction moderne sans intérêt. La révolution française vint ajouter aux désastres des siècles précédents. Indépendamment de sa cathédrale, monument d'un gothique très-pur, la seule ville d'Arras a vu disparaître plus de vingt autres églises et chapelles.

Jusqu'à ce moment, des restaurations maladroites avaient défiguré le peu d'églises gothiques qui ont échappé aux ravages du temps : mais déjà la propagation des études archéologiques a porté ses fruits. J'en connais plusieurs dans le Boulonnais qui ont été ornées de voûtes à ogives, et il s'opère dans ce moment des réparations de ce genre très-importantes dans les églises de Calais et d'Aire.

Le gouvernement a pris intérêt à la conservation de l'ancienne cathédrale de St-Omer si bien décrite, sous le rapport archéologique, dans la savante monographie de M. Wallet. C'est, en effet, l'édifice du moyen-âge le plus grandiose que possède le département.

La ville d'Arras a restauré son beffroi d'une manière conforme à l'ancien style de ce monument; et l'église de St-Jean-Baptiste, qui était demeurée jusqu'ici inachevée quant à la voûte, fut complétée sous ce rapport, d'une manière harmonieuse et qui a fixé l'attention des amis de l'architecture ogivale.

Enfin, Messieurs, les dames bénédictines de notre ville, construisent, sous la direction de l'un de nos artistes, une église conventuelle dans le style flamboyant du quinzième siècle et qui sera remarquable par un grand luxe d'ornementation.

Ces entreprises conçues et exécutées au sein même de notre cité, sont un bel exemple pour les autres localités du département. Elles contribueront à pro-

pager l'art de bâtir au moyen-âge, trop négligé depuis que la renaissance a servilement emprunté ses modèles d'architecture à la Grèce et à l'Italie. Laissant à chaque siècle la couleur et le ton qui lui appartiennent, elles imprimeront sur nos vieux monuments le cachet de l'époque qui les a produits.

RÉPONSE

de M. HARBAVILLE, président,

au discours de réception de M. l'abbé PARENTY.

Séance du 25 *août* 1843.

MONSIEUR,

Si le premier devoir d'un corps savant est d'honorer les lettres, son premier intérêt est de s'associer ceux qui les cultivent avec distinction. Ce grand intérêt, la Société Royale d'Arras ne l'a jamais mis en oubli; ses choix prouvent assez qu'elle a recherché tous les genres de talents. L'auteur de l'histoire de Ste Angèle, l'érudit qui recueille avec la patience d'un bénédictin les matériaux de l'immense édifice de l'histoire ecclésiastique de la province, avait naturellement sa place marquée dans ce sanctuaire des sciences; et le public, notre juge, s'est empressé de confirmer les suffrages qui vous ont appelé parmi nous. Voilà vos titres, monsieur, ils ne pouvaient être méconnus par l'Académie qui a compris que son princi-

pal élément de vie était dans la spécialité historique. Poussée dans cette voie, elle y a fait de grands pas depuis quelques années. Ses concours ont provoqué d'utiles travaux, au nombre desquels nous sommes heureux de pouvoir citer les nombreuses et consciencieuses notices biographiques de Mme Clément-Hémery, l'excellent mémoire de M. Haigneré, sur les voies romaines du département, et enfin la traduction par M. Sauvage, du père de nos historiens, Malbrancq, traduction si généralement désirée et qui, nous l'espérons, sera achevée dans deux ans. Cette même impulsion a aussi porté l'Académie à seconder les vues de l'administration en lui offrant son concours pour la conservation des monuments historiques de l'arrondissement d'Arras.

En dehors de l'action de l'Académie ne voyons-nous pas aussi le mouvement imprimé aux études sérieuses se révéler autour de nous par d'estimables productions qui ont pour objet l'archéologie, l'histoire, c'est-à-dire la restitution de faits honorables au pays. Une autre preuve de cette tendance est le spectacle qu'offrent nos bibliothèques publiques. Naguères encore, ces dépôts scientifiques étaient déserts : aujourd'hui de jeunes hommes appartenant à toutes les classes de la société, renonçant aux habitudes de dissipation, viennent tous les jours y prendre part au banquet intellectuel. Certes, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les séances du soir de la bibliothèque

d'Arras ont été suivies pendant l'année 1842, par environ 2,000 lecteurs, et ce chiffre va encore croissant ; et combien de fois, à d'autres heures, ne nous sommes-nous pas rencontrés, Monsieur, dans cet asile du travail, au milieu d'un petit groupe d'hommes de savoir qu'une communauté de goûts y rassemble, occupés de recherches dont le public doit prochainement recueillir les fruits. Bien souvent je me transportai par la pensée à d'autres temps, alors que dans ce même enclos de St-Vaast, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, une *école des clercs* sous le patronage de l'Abbaye Royale, consacrait son temps à copier et à orner des manuscrits, à reproduire les œuvres du génie antique, ou à rédiger ces naïves et intéressantes chroniques, base de notre histoire moderne.

Vous le dites avec raison, Monsieur, l'histoire complète des églises ou diocèses d'Arras, de Thérouanne, de Boulogne et de St-Omer est encore à faire, et cependant elle est féconde en beaux souvenirs, en pieux exemples. Ces circonscriptions ont été régies par des prélats bienfaiteurs du pays, par de charitables fondations, et recommandables par de hautes vertus. Qui mieux que vous, Monsieur, pourrait entreprendre de retracer les actes qui ont fait proposer la plupart d'entr'eux à notre vénération ? Qui mieux que vous pourrait peindre la vie de ces nombreux monastères, qui au moyen-âge, furent autant de sanctuaires de la civilisation contre les invasions de la barbarie ? Déjà

dans différents recueils vous avez publié des notices estimées sur quelques-uns de ces établissements religieux ; la Société Royale appelle aujourd'hui de tous ses vœux la continuation de vos importants travaux ; et comme le dit un poète :

De votre fonds s'accroîtra sa richesse.

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Achmet D'HÉRICOURT, membre résident.

Séance du 1er décembre 1843.

Messieurs,

Appelé à prendre place parmi vous, lorsque mon âge et mon inexpérience semblaient ne pas me permettre de prétendre à cet honneur, souffrez que je m'en montre fier et reconnaissant; car aux yeux de tous, en m'appelant au sein d'une assemblée aussi remarquable par son institution que par l'érudition de ses membres, vous m'avez donné un certificat de connaissances déjà acquises. Mais ici, Messieurs, je dois parler avec la franchise d'un jeune homme; je ne puis que me réjouir d'une faveur, qui me met en communauté de travail avec vous, m'adjoint à vos études, et m'ouvre ainsi les trésors de vos expériences. On n'en est plus, en effet, à se demander quelle est l'utilité des Sociétés savantes, de ces associations

d'hommes instruits qui ont déjà rendu de si grands services aux sciences. Lorsqu'il y a un demi-siècle, un vandalisme aveugle et effréné renversa ces pieux et paisibles asiles où vivaient des hommes travaillant pour la gloire du ciel et partageant leurs heures entre la prière et l'étude, on put croire avec raison que les recherches historiques ne seraient plus continuées avec la même ardeur. En effet, pendant plusieurs années, ces calmes travaux ne purent être repris. Qu'avait-on besoin, d'ailleurs, de rechercher la gloire des siècles passés, lorsque nous inscrivions nos victoires sur des monuments formés des dépouilles de l'Europe entière, lorsque notre canon ébranlait le Kremlin, et que le peuple Russe, craignant pour son empire, ne trouvait au milieu des glaces de son climat, d'autre moyen de nous échapper que d'incendier une de ses capitales. Mais lorsque le géant de notre siècle fut renversé et que l'Europe se fut remise du fracas de sa chute, des hommes à l'âme ardente fouillèrent nos archives, secouèrent la poudre de nos bibliothèques, et après avoir pleuré nos pertes, comptèrent les richesses qui nous restaient encore. C'est en vain que vous chercheriez les savantes demeures des Bénédictins; en vain vous redemanderiez ces religieux aux échos de leurs cloîtres déserts, et cependant personne ne peut nier les grands, les innombrables travaux que leurs veilles ont enfanté dans le XIX^e^ siècle. Que de sujets savamment traités! Que de matériaux

précieux qui restent encore à mettre en œuvre ; et pour ne parler que de notre Artois, si riche en souvenirs historiques, n'êtes-vous pas comme moi effrayés à la vue des travaux à entreprendre.

Oui, je le sais, ici comme ailleurs, de grandes choses ont été faites ; nous savons l'histoire de nos Trouvères, de ces hommes, témoins des évènements qu'ils chantaient dans leurs vers, car c'est là qu'il faut chercher la première histoire, les premiers monuments écrits d'un peuple ; singulière destinée, qui toujours commence par des chants et finit par des pleurs. Des notes savantes ont été publiées sur nos monnaies, et dans le silence de la méditation s'élève un ouvrage durable pour l'histoire de notre pays ; elles sont belles et curieuses ces pages d'animations religieuses, qui nous peignent ces évêques, prédicateurs infatigables, convertissant les peuples confiés à leurs soins, et les ramenant à la religion chrétienne, plus encore par leurs exemples que par leurs discours. De l'étude de nos villages a jailli d'utiles renseignements ; l'histoire et la description de nos monuments font de cet ouvrage un travail remarquable qui honore l'Académie dans un de ses membres (1).

(1) M. A. Dinaux a publié les Trouvères Artésiens ; M. Harbaville, président de l'Académie d'Arras, est auteur d'un Mémorial Archéologique, et M. Hermant (de Saint-Omer) vient de publier un ouvrage remarquable sur les Monnaies de l'Artois ; M. l'abbé Parenty prépare un ouvrage sur l'Histoire Religieuse de ce pays.

Mais la page la plus belle de nos annales, celle qui renferme les plus grands enseignements est encore inédite ; je veux parler, Messieurs, des libertés de nos pères, de ces libertés qu'ils ont eu tant de peine à défendre au prix de leur sang ; jusqu'à présent nous avons fait bien peu pour les connaître ; et quel pays fut, sous ce rapport, plus riche que le nôtre ? Si haut qu'on remonte dans la nuit des temps, on voit que nos pères avaient leurs assemblées, leurs juridictions ; en vain les Romains viennent fouler ce pays et l'écraser sous leurs armes victorieuses, César n'ose toucher à nos institutions, car ce n'était ni pour l'or ni pour la vie que combattaient nos pères, mais pour la liberté. Cet amour si grand chez ces peuples est curieux à étudier dans ses résultats. Plaines de Bouvines, pourrez-vous nous redire l'ardeur des milices Artésiennes, leur empressement à se ranger sous l'oriflamme, cette bannière de la nationalité Française ; cependant, bien peu de temps s'était écoulé depuis que Arras avait obtenu sa première charte confirmative, et si nous pouvons parler ainsi, le premier monument écrit de sa libre existence. Maintenant, cherchez, si vous le voulez, avec le scalpel de l'histoire, le sort de ces bourgeois nés d'hier, et dictant déjà des conditions aux plus nobles chevaliers de la province, car si le règne de Philippe-Auguste fut glorieux à l'extérieur, jamais plus grand besoin d'argent ne se fit sentir en France ; ce n'était cependant point

vous le savez, Messieurs, par un luxe effréné que se ruinait la chevalerie ; ses fêtes étaient des combats nombreux, des tournois, images vivantes de la guerre, où l'on ne voyait que des hommes et des chevaux bardés de fer, où les chevaliers n'avaient d'autres ornements que leurs armoiries peintes sur leurs chlamydes. Néanmoins l'argent manquait. A Paris, c'était le Juif, sans cesse honni, persécuté et banni, achetant son rappel avec des monceaux d'or. En province c'était le bourgeois, tirant de son escarcelle, le produit de ses sueurs et de son industrie, et le prêtant aux seigneurs des fiefs voisins, mais ne se fiant pas à leur parole, prenant toutes ses précautions et demandant même des cautions. Naguères encore dans les archives municipales, tant dilapidées, mais non pour cela dépourvues d'intérêt, vous eussiez vu comment au XIII^e^ siècle, le puissant seigneur de Carenci, Willaume de Keu ou de Cayeu, frère de cet Anseau, qui par sa bravoure, mérita la main de la fille de Lascaris, roi de Nicée, comment, dis-je, ce chevalier, l'un des principaux bannerets de l'Artois, ayant contracté au mois de décembre 1242, une dette de 60 livres parisis ; Robert Crespin exigea que Jean de Gouy et Jean de Souchez, Baudouin Bridou dit Maisnil, Colart du Carieul, Aubert Clignet, et Gilles dit Barlet, se rendissent caution de cette somme, laquelle devait lui être rendue, à Arras, en son domicile ; il y avait déjà loin du temps où Louis

VI, ce grand chevaucheur couronné, était obligé de protéger de sa royale épée les marchands allant de St-Denis à Paris.

D'ailleurs comme vous l'avez déjà entendu au sein de cette assemblée, le sort des bourgeois était heureux, il était même digne d'envie, et un simple coup-d'œil apportera de nouvelles preuves à l'appui de ce fait.

L'industrie, poussée au plus haut point, faisait affluer à Arras l'or de toute la France. C'était là que, de toute antiquité, se fabriquaient ces belles tapisseries, qui plus tard, lors de la fâcheuse déroute de Nicopolis, devaient payer la rançon d'un prince ; c'était à ces ouvrages que les bourgeois donnaient leurs soins. Puis, lorsque la bancloque, de sa voix joyeuse, annonçait un jour de fête ou l'arrivée du seigneur-comte, tous couraient en foule, qui, sur les remparts, qui, à l'église Notre-Dame ; car c'était là que le nouvel arrivant se rendait ordinairement, après avoir prêté le serment d'observer les us et coutumes de la ville, et de n'attenter à aucun de ses privilèges.

C'était au son de la même cloche, que les bourgeois se précipitaient sur la place, lorsqu'une grande décision devait être prise ; ainsi lorsque les échevins et le mayeur, en guerre avec l'abbaye de St-Vaast, ordonnent, pour se venger des religieux, de pêcher les grenouilles de leurs étangs, et portent défense de leur vendre grains et autres vivres, malheur au bourgeois qui

fauchera leurs prés et leur conduira du charbon. Puis, lorsque la paix est signée, les Artésiens retournent à leurs occupations de chaque jour, laissant à leurs échevins, c'est-à-dire à des hommes choisis parmi eux et élus par eux, le droit d'empêcher la fraude. C'est une chose curieuse que les attributions de ces premiers magistrats d'une ville aussi puissante : tel devait goûter la mélasse et le verjus de l'épicier, tel autre se rendre aux noces, compter les personnes qui s'y trouvaient et le nombre des plats dont les tables étaient couvertes; à eux aussi le soin des pauvres, l'administration du bureau de bienfaisance, comme l'on dirait dans ce siècle, et pour ces services rendus à la ville, des robes, des vins leur étaient offerts, et eux seuls pouvaient porter couteaux à la ceinture. Mais pour être élevé à cette dignité, il fallait avant tout ne relever que du roi, ne dépendre ni de l'évêque, seigneur naturel de la cité, ni du comte, ni de la puissante abbaye de St-Vaast, car ici, c'est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, un poste, tout de confiance. Ce n'est point comme la charge de mayeur qui était un simple fief, qu'on vit même occupée par des femmes, tant le système féodal se trouvait mêlé à n'importe quelle administration du moyen-âge. L'échevin jurait de par Dieu, et la main droite sur les saints évangiles, de protéger les droits de la veuve et de l'orphelin, de défendre les privilèges de la ville et d'en observer les us et coutumes.

Maintenant, nous allons voir quels étaient les amusements de ces bourgeois, si jaloux de leurs privilèges, qu'ils les imposaient même aux rois les plus despotes et les plus inhumains, à tel point que Louis XI, aux vues ambitieuses et à la politique raffinée et perfide, que Charles-Quint, ce destructeur impitoyable de Thérouanne, cet ennemi déclaré des libertés du peuple; crurent ne pouvoir se les attacher qu'en leur donnant de nouvelles chartes, qu'en étendant leurs immunités, et en respectant les malicieuses allusions de leurs fêtes publiques.

Peu de villes eurent, au moyen-âge, autant de chanteurs illustres et de poètes distingués que Arras; sa chambre de rhétorique, était l'une des plus célèbres du Nord, et de toutes parts les concurrents s'y pressaient en foule. Il n'était pas jusqu'aux monuments qui ne portassent des vers sur leurs façades : ainsi sur la porte de Saint-Nicolas, on pouvait lire une inscription commémorative de la bataille de Bouvines. Tout est chanté par le Trouvère; la Ste-Chandelle d'Arras apportée miraculeusement, la puissance de cette ville, les yeux bleus et la blonde chevelure de celle qu'il aime, tout sert à sa verve poétique. On trouve même, sur la couverture d'un ancien compte rendu à la comtesse Mahaut par son argentier, des proverbes pleins de raison et de sagesse, des vers d'amour d'une grace parfaite où le Trouvère souhaite que la dame de ses pensées soit aussi heureuse qu'elle

est belle, et demande qu'elle vive autant de jours qu'il peut entrer de fleurs dans l'église de la Vierge (1). Des jeux scéniques sur des chars, des marches triomphales, des luttes à l'arc célèbrent les grands évènements et réjouissent le peuple. Trois articles du

(1) POÉSIES ROMANES INÉDITES,

Dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Godin, *archiviste, et qui se trouvaient sur un compte présenté à la comtesse Mahaut.*

***

Juges gardes que jugeras (1)
Car en la fin jugies seras

***

Pucelle graciouse, humain, toute valour
Jhesucrist vo so troye (2) et de grase et d'amour
Et autant de salus et autant de biaux jour
Quau moustier (3) notre dame poroit entre (4) de flours

***

Je me puis bien partout vanter (5)
Que par trop longuement demoire (6)
Je suy du tout mis en oubly
Car celle qui me sambloit aimer
Na maintenant cure de my (8).

***

Vous qui aves le ven agre (8)
Et estes avanchiez a court (9)
Gardez au debout du degre (10)
Que ly pas ne vous soyent trop curt (11).

(1). Faites attention aux jugements que vous porterez. (2) Vous comble. (3) Eglise. (4) Tenir. (5) Dire publiquement. (6) Suis amoureux. (7) Souci de moi. (8) Favorable. (9) Haut en faveur. (10) Sur le haut de votre piédestal. (11) Que la terre ne vous manque.

programme des fêtes données en 1431, à cette époque où le prince Bourguignon étalait un luxe royal, donneront une idée de la nature de ces divertissements : celui qui allumera le plus vite une torche recevra un fallot d'argent, celui qui chantera le mieux aura une alouette, et un pot d'argent récompensera celui qui, contrefaisant l'ivrogne, dira les choses les plus sensées. Ces prix furent remportés par des enfants d'Arras, car ces bourgeois excellaient dans ces combats, et leur *Abbé de peu de sens* triompha souvent en maints endroits. L'hiver est-il rude, et la neige couvre-t-elle la terre de ses masses blanchâtres, les bourgeois se

Quy bien se mire bien se veoit
Quy bien se veoit bien se congnoit
Quy bien se congnoit pau se prise
Quy pau se prise saige est.

***

Je tieng (1) cheluy a tres bon juges
Quy clert veoit et trop veois ne juges (2)
Et ne croy chose que on ly dit.

***

Quy plus hault monte quy ne doit
De plus hault quiet quy ne voroit.

***

Vous este belle et avenant,
Saige, courtoise et bien parlant
Nul ne vo voit qui ne rie (3)
Et de votre amour n'aiet envie.

(1) Regarde. (2) Ne juge pas trop souvent. (3) Sourire en bonne part.

mettent à l'œuvre, et bientôt les fragiles et colossales statues du roi de *Claque-dent*, de frère *Galopin*, et d'autres membres de cette allégorique famille, attirent à Arras les habitants des cités environnantes (1). Joignez à cela le luxe de la table, des habitudes bachiques qu'on ne retrouve, en aucun lieu, aussi invétérées que dans le Nord de la France, et vous aurez une idée de l'existence des bourgeois d'Arras au moyen-âge; idée bien faible, car pour décrire cette vie si pleine d'amusements et de préoccupations politiques, il faudrait de longues heures d'étude et de travail, et je craindrais d'abuser de votre favorable attention.

Cependant, avant de terminer ce discours, peut-être trop long, il me reste à vous renouveler mes excuses d'avoir tant tardé à prendre place dans vos rangs. Une douleur bien profonde et vivement ressentie, la perte d'un père, qui avait pour moi une tendresse sincère, a pu seule me retenir loin de vous. Mais je devais à la mémoire de celui qui avait encouragé mes premiers pas dans la carrière littéraire, au confident de mes peines, à celui qui se réjouissait franchement de mes succès, cette marque d'un chagrin si profond, que je n'en éprouvai jamais de semblable.

(1) Ces choses se passèrent en 1434; voy. les registres mémoriaux de la ville et aussi un mémoire de Harduin publié dans les affiches de Flandre (sic) du mois de septembre 1783 et devenu si rare qu'on peut le regarder comme inédit.

Maintenant, Messieurs, que vous m'avez reçu dans le sein de cette savante assemblée, tous mes soins tendront à justifier votre confiance bienveillante, et vous n'aurez pas d'associé plus zélé, car je ne pourrai jamais oublier que vous m'avez appelé parmi vous, lorsque je n'avais encore rien fait pour mériter cette faveur.

RÉPONSE

de M. HARBAVILLE, président,

au discours de réception de M. d'Héricourt.

Séance du 1er décembre 1843.

Monsieur,

En vous associant à ses travaux, la société a voulu témoigner hautement de ses sympathies pour cette portion de la jeunesse aux nobles instincts sur laquelle reposent tant d'espérances. N'avez-vous pas d'ailleurs des titres particuliers à cette distinction ? N'êtes-vous pas enrôlé déjà dans cette phalange studieuse qui sur divers points du département travaille avec tant de zèle à débrouiller le chaos de nos vieilles origines. Jamais à aucune autre époque autant d'hommes spéciaux ne dirigèrent leurs études vers les sciences historiques. Depuis douze ans surtout ce vaste domaine si long-temps négligé a été savamment exploré. Confident des secrets du travail nous savons les œuvres qui lentement s'élaborent pour glorifier le

pays; nous savons les recherches qui sont entreprises, et dont la publication offrira de riches matériaux à l'écrivain qui se sentira la force de refaire notre histoire provinciale d'après les documents originaux, et sur de nouvelles appréciations.

Vous venez de parler des libertés bourgeoises au moyen-âge ; c'est une des pages les plus glorieuses de notre passé, la page aujourd'hui la plus étudiée, sinon la mieux comprise. Naguère encore on se faisait une bien fausse idée de la condition des bourgeois ; et grand fut l'étonnement, quand nos vieilles chartes, remises en lumière, vinrent prouver que nos villes étaient dotées d'une plus grande somme de libertés et jouissaient de droits bien plus étendus que les communes de la France *unitaire*. Mais il ne faut pas se faire illusion sur la nature de ces antiques libertés, qui participaient d'un état social imparfait. L'étude approfondie que j'ai faite de la période qui nous occupe me permet de les apprécier. Disons-le : ces privilèges municipaux avec toutes leurs charges ne nous conviendraient guères aujourd'hui ; par exemple : l'homme de nos jours le plus désireux d'honneurs voudrait-il de la robe fourrée du Mayeur, ou de la toge échevinale, s'il fallait pour posséder ces insignes de l'autorité assister chaque jour à l'ouverture et à la fermeture des portes de la ville, et exercer sur les marchés et dans les lieux publics les devoirs maintenant dévolus aux agens subalternes de la police. Le citoyen le

plus libéral ne reculerait-il pas devant nos vieilles franchises, s'il fallait pour en jouir travailler à son tour aux fortifications et remplir les corvées ou services qui rendaient parfois la vie du bourgeois moyen-âge assez peu plaisante. Aussi, quoiqu'antiquaire, et comme tel un peu *Laudator temporis acti*, pas de regrets sous ce rapport. Il faut avouer en même temps que les lois incomplètes, ou leur défaut d'action, ne protégeaient pas suffisamment la sûreté des citoyens. En preuve, je rappellerai à votre souvenir l'état d'anarchie de la ville d'Arras sous l'administration du comte Robert II. Les intéressants mémoires de Jacques Duclercq vous diront aussi que notre cité, vers le milieu du XV^e^ siècle, était le théâtre de telles violences, que beaucoup de bourgeois se réfugièrent à Cambrai et ailleurs pour y chercher la sûreté personnelle qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le duc de Bourgogne dût même déployer une grande sévérité pour réprimer ces désordres.

Je vous ferai remarquer, en outre, Monsieur, que bien que l'histoire de notre institution communale ne soit pas sans intérêt, les diverses phases de son existence n'offrent pas ces grands traits qui caractérisent les communes de Cambrai, de Laon, de Rheims dont la vie orageuse fut une lutte permanente. Auprès de ces types si remarquables d'énergie, les luttes de nos bourgeois contre la juridiction abbatiale de Saint-Vaast, et même contre les prétentions des comtes,

d'Artois, ne se réduisent-elles pas souvent aux proportions de simples tracasseries.

Après avoir rétabli ces faits sous leur vrai point de vue, il est juste de reconnaître que nos communes ou cités affranchies, vivant de leur vie propre, comme de petits états, au milieu du pêle-mêle du moyen-âge, étaient, malgré les imperfections de leur régime, dans la meilleure condition sociale que le temps comportât. Je n'hésite donc pas à croire que nos pères, avec moins de besoins et d'autres idées que nous, pouvaient être heureux. En effet ils étaient libres, et l'esprit d'indépendance faisait le fonds du caractère des anciennes bourgeoisies. D'ailleurs pour supporter des charges qui peut-être nous sembleraient pesantes, ils étaient soutenus par le sentiment intime du devoir, qui alors était une religion.

Beaucoup de recherches restent à faire pour éclaircir bien des points de l'histoire du pays ; pour établir surtout comment fonctionnaient, avec quelqu'harmonie, les rouages si divers de la vie politique dans les temps féodaux. Ces recherches, Monsieur, vous êtes digne de les entreprendre. Si la tâche est rude elle convient à celui qu'anime et soutient une juvénile ardeur. Vous débutez dans la carrière, Monsieur : que le temps mûrisse chacune de vos œuvres ; affermissez-vous contre les dégoûts qui attendent l'homme de lettres, et vous vous préparerez des succès ! L'Académie applaudira à ceux que l'avenir vous réserve.

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. l'Abbé FRECHON, membre résidant.

Séance du 5 juillet 1844.

Messieurs,

Appelé par votre bienveillance à prendre rang parmi les membres de la Société Royale, si je ne puis me rendre le témoignage que j'aie mérité cette distinction honorable, du moins puis-je dire avec vérité que j'apprécie tout ce qu'elle a de flatteur pour moi. Permettez-moi de le dire, Messieurs, je suis aussi fier que reconnaissant des suffrages qui m'associent à vos travaux : en venant vous entretenir aujourd'hui quelques instants, j'ai choisi un sujet qui n'est point étranger à votre goût pour la littérature et qui est plus familier à mes études spéciales et habituelles.

Il est, Messieurs, un livre, unique entre tous, que le respect des siècles a caractérisé d'un seul mot, en l'appelant *le livre, la Bible*, comme l'admiration de

Rome, le prince de l'éloquence latine, en le nommant *l'Orateur*.

Ce livre n'est l'œuvre ni d'un homme, ni d'une époque ; mais bien que pendant près de quinze siècles, quarante auteurs différents aient concouru à composer ce corps d'ouvrage, toutes ses parties s'harmonisent dans un merveilleux ensemble et dans son unité majestueuse, il offre à la diversité de nos goûts la variété la plus féconde ; c'est tout à la fois une cosmogonie sublime et simple, un cours d'histoire de quatre mille ans, un phare divin qui projette au loin des flots de lumière, un code de morale, une législation complète où l'on trouve, selon la remarque de Châteaubriand, les préceptes politiques, depuis l'âge pastoral jusqu'au siècle de corruption, depuis le gouvernement du père de famille jusqu'au despotisme ; enfin la grande charte de l'humanité toute entière, où à côté de ses devoirs sont inscrits ses droits sacrés et déposées ses immortelles espérances. Je ne fais qu'indiquer ces aperçus si élevés, et si je voulais les effleurer seulement, je me laisserais entraîner bien loin au-delà des bornes que l'usage me prescrit, et que le sentiment seul de ma faiblesse m'obligerait de respecter.

Je laisserai donc de côté ces graves considérations, pour n'envisager ici la Bible que sous le rapport purement littéraire, et je toucherai rapidement la partie historique et la partie poétique des livres saints.

Moïse, dans la Genèse, remonte à l'origine des

choses, et c'est de la création même qu'il date la première page de l'histoire du monde ; les esprits les plus judicieux ont toujours été frappés de l'admirable originalité de ce début, où respirent tout à la fois la simplicité et la grandeur : « Au commencement Dieu » a créé le ciel et la terre.... Et Dieu dit : Que la » lumière soit, et la lumière fut.... » Toute la scène de la création se déroule successivement à nos regards, pleine de majesté, et une main toujours sûre, trace à grands traits, avec des couleurs aussi vives que naturelles, le tableau de la formation de tous les êtres. Le roi et pontife de cet univers visible, l'homme, arrête seul plus long-temps le pinceau de l'artiste sacré ; il soigne avec complaisance l'exécution des parties, et au fini des détails qui nous le montrent sous ses diverses formes et dans ses différents états, on reconnaît, sans peine, le principal personnage de l'œuvre d'un grand maître.

Dans ce récit où rien n'est donné à l'esprit de système ni aux vaines satisfactions de la curiosité, vous ne retrouverez point ces rêves d'une imagination en délire, ces aberrations et ces incohérences trop familières à tant de philosophes dans tous les siècles ; ce n'est point ici un système vide et sans point d'appui, c'est une histoire fondée sur les faits ; et la science elle-même, après une halte dans le doute, éclairée par de nouvelles découvertes, vient aujourd'hui confirmer par son imposante autorité la vérité de la narration mosaïque.

Tel Moïse se montre dans les premiers chapitres de son ouvrage, tel il se montre dans tout le reste, toujours constant avec lui-même. C'est un cadre sagement resserré, où l'œil ne se perd point dans l'immensité des proportions ou la multiplicité des détails, mais où il peut saisir, sans efforts, tous les objets, parce qu'ils ne sont admis qu'avec sobriété, disposés sans confusion, et placés dans le jour le plus favorable, sans s'astreindre avec servilité à l'ordre des temps.

En suivant cette marche ferme et libre, Moïse renferme dans quelques pages des choses sans nombre ; cependant, malgré sa brièveté dans l'ensemble, il sait nous attacher par le récit d'histoires particulières racontées au long, et aux évènements qui intéressent spécialement le peuple Juif, il ajoute encore ce qui regarde l'origine des nations limitrophes, et il nous apprend les différentes formes de leurs gouvernements successifs, avec quelques-uns au moins de leurs usages.

Mais, quel que sujet qu'il traite, c'est toujours la même simplicité, la même candeur, le même naturel, en le lisant, on reconnaît non un écrivain ambitieux qui cherche à briller, mais un témoin sincère qui ne veut qu'instruire ; il livre les faits au jugement de ses lecteurs, sans réflexion, sans commentaire ; il raconte avec une ingénuité invariable, et du même ton, les évènements les plus ordinaires et les phénomènes les plus étonnants ; une défaite désastreuse et une victoire éclatante ; les crimes et les gloires de sa nation, les

uns sans respect humain, les autres sans enthousiasme ; ses faiblesses personnelles et ses actions brillantes. Peut-être au premier coup-d'œil serait-on tenté de reprocher à Moïse, avec cette apparente indifférence, l'absence de ces observations plus ou moins fines ou profondes, mais trop souvent hasardées, que la plupart, je le sais, aiment à retrouver dans les fastes de l'histoire, mais je ne craindrais point de dire que c'est chez lui moins un défaut d'art qu'un trait de sagesse, moins impuissance de génie que calcul d'une haute raison, et si j'avais besoin d'appuyer cette assertion, j'invoquerais l'autorité d'un grand nom bon juge en pareille matière : « La simplicité de style des histo-» riens sacrés ne vient pas d'ignorance, ceux qui ont » écrit sans art ont marqué tous les mouvements de » leur cœur comme Ville-Hardouin et Joinville, et » Philippe de Commines, qui avait beaucoup d'esprit » et de bon sens, mais point d'étude, est plein de rai-» sonnement ; il faut donc savoir écrire, pour ne pas » suivre les écarts que fait faire naturellement l'esprit » ou la passion. » Ainsi parle Fleury.

Moïse est comme le type des annalistes sacrés qui l'ont suivi, et l'on retrouve en eux, avec des nuances plus ou moins sensibles, les caractères qui le distinguent ; parcourez les livres de Josué, des Juges, des Rois et surtout les récits évangéliques, partout vous rencontrerez les mêmes traits qui nous ravissent dans la lecture du premier et de plusieurs des historiens.

Toutefois l'harmonie pure et tranquille de la narration historique, est variée çà et là par des accents ou plus touchants ou plus hardis ; ici c'est un dialogue sublime de sainte familiarité et de pieux abandon, où Abraham plaide auprès d'un Dieu irrité la grace de peuples coupables ; là c'est un discours attendrissant, où par la bouche de Juda la piété filiale et l'amour fraternel font entendre avec autant de charme que de délicatesse, tout ce que la sensibilité peut inspirer de plus pathétique et de plus suave ; tantôt c'est un chant de victoire, comme les cantiques de Moïse et de Debara, et la voix de ces bardes sacrés égale, si elle ne surpasse, tout ce que la poésie lyrique a de plus vif, de plus pompeux et de plus entraînant ; tantôt c'est une élégie, chef-d'œuvre de sentiment plus encore que d'éloquence, où le cœur d'un ami blessé dans ses plus chères affections exhale ses plaintes douloureuses et ses gémissements, et nous arrache des larmes pour les mêler avec les siennes ; vous reconnaissez à ces traits le chant funèbre de David sur la mort de Saül et de Jonathas. Je ne ferai point ressortir les beautés qui distinguent toutes ces pages ; qui ne les a senties ? qui ne les a appréciées ? J'aime mieux indiquer encore au premier livre des Machabées (ch. 2) ; le discours de Mathathias à la vue des maux que l'injuste oppression d'Antiochus a amassés sur son infortunée patrie, et des plaies qu'elle a faites à sa religion, il s'écrie : « Malheur à moi ! pourquoi suis-je né pour voir

» l'abaissement de mon peuple, et la désolation de la » cité sainte ? » Puis, dans une énumération rapide et pressée, il retrace avec les couleurs les plus vives, les malheurs de son pays et les outrages faits à son culte, et il termine ainsi : « *Quo ergo nobis ad huc* » *vivere ?* » Oh ! c'est bien là le cri du patriotisme le plus pur et de la foi la plus vive, l'élan de l'héroïsme, le transport du saint et généreux désespoir qui enfante les merveilles ! Oui, et c'est aussi le signal de cette guerre sanglante qui va commencer contre l'étranger et qui ne finira point sans rendre Jérusalem à l'indépendance. Auprès de ce discours de quinze lignes, toutes brûlantes, qui soulèvent un peuple entier, que sont toutes ces longues amplifications élaborées à froid dans le silence du cabinet, et que tant d'historiens mettent dans la bouche de leurs princes ou de leurs chefs d'armées? Tout l'art du rhéteur pâlit et s'efface devant la mâle beauté du naturel et du vrai.

Ces traits de grandeur et d'élévation que nous rencontrons par intervalle jusque dans les récits historiques les plus simples, sont le caractère habituel et saillant des psaumes et des écrits prophétiques; Bossuet, La Harpe, Lowth surtout dans ses admirables leçons, et tant d'autres après eux, se sont appliqués à en faire ressortir tout le mérite sous le rapport littéraire, et leurs doctes travaux ont donné à ces chefs-d'œuvres de poésie divine des commentaires dignes

d'eux. Plus hardi que l'évêque de Meaux, le professeur du lycée et le docteur d'Oxford, l'un de vos anciens collègues (*) Messieurs, a essayé de populariser parmi nous les chants de David, en leur prêtant les couleurs de la poésie nationale, le succès a couronné ses efforts, et bien que sa traduction soit loin d'égaler l'original, elle a du moins soutenu avantageusement le parallèle avec tous les ouvrages de ce genre jusqu'alors connus.

Le recueil des psaumes, au nombre de cent cinquante, nous offre une variété étonnante de sujets, et un heureux mélange de magnificence et de douceur, de force et de grace ; l'inspiration, dans la liberté d'une marche pleine de noblesse, y prend tous lès tons, et s'y revêt de toutes les formes ; dans son rapide essor, elle s'élance jusque dans le sein de Dieu pour en redire les perfections et les amabilités, elle s'épanche avec un délicieux abandon, dans le charme du sentiment et les mystérieuses effusions de la prière ; elle s'enflamme et elle tonne contre le méchant ; elle relève par les consolations de l'espérance, le juste abattu sous le poids des épreuves et de l'adversité ; elle retrace les horreurs de la guerre ; elle décrit les douceurs de la paix ; elle soupire les douleurs de l'exil ; elle chante les félicités de la patrie ;

(*) M. de Grandval, membre de l'ancienne Académie d'Arras, auteur d'une traduction de psaumes.

le ciel et la terre, le temps et l'éternité, tout est son domaine ; elle en parcourt la vaste étendue en souveraine puissante ; elle brille dans la vivacité des images ; elle s'exalte dans la hardiesse des figures ; elle se joue, si l'on peut dire, dans la richesse des descriptions ; elle s'entoure, comme d'un vêtement de gloire, dans la majesté et les pompes du langage ; et ses divines harmonies sont comme un dernier retentissement des accords célestes prolongés jusqu'à nous.

Je n'ai fait qu'ébaucher quelques traits de ce tableau ravissant, et souffrez, Messieurs, que j'emprunte les autres à un peintre plus habile, et que la fécondité du génie vienne au secours de l'impuissance. « C'est » Sion ! s'écrie M. de Lamartine dans son voyage en » Orient, c'est le palais ! c'est le tombeau de David ! » C'est le lieu de ses inspirations et de ses délices, » de sa vie et de son repos ! lieu doublement sacré » pour moi, dont ce chantre divin a si souvent touché » le cœur et ravi la pensée. C'est le premier des poètes » du sentiment ! C'est le roi des lyriques ! Jamais la » fibre humaine n'a résonné d'accords si intimes, si » pénétrants et si graves ! Jamais la pensée du poète ne » s'est adressée si haut et n'a crié si juste ! Jamais » l'âme de l'homme ne s'est répandue devant l'homme » et devant Dieu en expressions et en sentiments si » tendres, si sympatiques et si déchirants ! Tous les » gémissements les plus secrets du cœur humain ont » trouvé leur voix et leur note sur les lèvres et sur la

» harpe de cet homme! Et si l'on remonte à l'époque
» reculée ou de tels chants retentissaient sur la terre ;
» si l'on pense qu'alors la poésie lyrique des nations
» les plus cultivées ne chantait que le vin, l'amour,
» le sang et les victoires des muses et des coursiers
» dans les jeux de l'Élide, on est saisi d'un profond
» étonnement aux accents mystiques du roi prophète
» qui parle au Dieu créateur comme un ami à son
» ami, qui comprend et loue ses merveilles, qui ad-
» mire ses justices, qui implore ses miséricordes, et
» semble un écho anticipé de la poésie évangélique,
» répétant les douces paroles du Christ avant de les
» avoir entendues. Prophète ou non, selon qu'il sera
» considéré par le philosophe ou le chrétien, aucun
» d'eux ne pourra refuser au poète roi une inspira-
» tion qui ne fut donnée à aucun autre homme! Lisez
» de l'Horace ou du Pindare après un psaume! Pour
» moi je ne le peux plus. »

La force des pensées, la grandeur des sentiments, la rapidité des mouvements et du trait, la majesté presque audacieuse des images, une sorte de puissance créatrice qui anime ou personnifie tout, tels sont les caractères qui conviennent en général aux écrits des prophètes. Isaïe y joint une élégance de diction et une fleur de langage qu'il avait puisée, au témoignage de St-Jérôme, dans la distinction de son éducation et de son rang ; sa plume, souple et facile, s'exerce avec le même bonheur, sur les sujets les plus

opposés ; il est tour à tour gracieux jusqu'à l'attendrissement, terrible jusqu'au sublime ; et les beautés propres de l'un et l'autre genre, relevées encore par cet heureux contraste, n'en paraissent que plus sensibles et plus éclatantes.

Voyez avec quelle grace il décrit, sous des traits symboliques, le règne de la paix, fruit de l'avènement du libérateur d'Israël !! « Le loup habitera avec l'a-
» gneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ;
» le veau et le lion et la brebis demeureront ensem-
» ble, et un tout petit enfant les conduira ; le veau et
» l'ours partageront les mêmes pâturages, et le lion
» mangera la paille comme le bœuf ; l'enfant encore
» à la mamelle se jouera sur le trou de l'aspic, et
» celui qui aura été sevré portera sa main dans la ca-
» verne du basilic. » (Isaïe, ch. xi. 6. 7. 8.)

Laissez cette page empreinte d'une douceur inimitable, et parcourez la suite des oracles prophétiques où le fils d'Amor nous fait la description des vengeances divines ; en les lisant, vous croirez voir le Dieu des armées ranger et conduire lui-même les bataillons qui doivent venger les intérêts de sa gloire, et comme frappés d'une frayeur involontaire, vous croirez entendre le fracas des villes, des empires, des nations entières qu'ébranle et que foudroie la puissance de son bras ; je me borne à un exemple entre cent, et pour ne point affaiblir l'original je citerai simplement et sans traduire :

Confractione confringetur terra, Contritione conteretur terra, Commotione commovebitur terra;

Agitatione agitabitur terra sicut ebrius, et auferetur quasi tabernaculum unius noctis :

Quelle force dans ces deux derniers traits surtout ! « La terre sera agitée et chancellera comme un hom- » me ivre et elle sera emportée comme une tente » dressée pour une nuit ! » (Isaïe, ch. xxiv. 19 et 20.)

Jérémie qui peut seul égaler les lamentations aux douleurs, comme dit Bossuet en pleurant sur les ruines de Jérusalem, nous attendrit avec lui, et fait passer dans nos âmes la profonde tristesse qui dévore la sienne. Quels cris plaintifs ! quels accents lugubres ! quels regrets déchirants ! la religion et la patrie éplorées n'ont jamais eu de plus éloquent interprète de leur douleur et de leurs maux.

Ezéchiel est plein d'une religieuse majesté dans la variété des figures, si familières à son époque et accommodées au caractère de sa nation ; mais lorsqu'il personnifie, sous l'emblème de deux sœurs coupables, les royaumes d'Israël et de Juda souillés de toutes sortes de désordres, il est sublime d'énergie ; sa touche large et vigoureuse pourrait paraître à un œil moins exercé aller jusqu'à la témérité ; mais ses tableaux vus, à distance, comme les vastes toiles des grands maîtres, n'offrent plus dans leur chaste nudité que les saintes hardiesses du génie.

Daniel, historien par anticipation des plus grandes

révolutions politiques qui aient changé la face du monde, annonce la succession des empires avec une richesse d'expressions et d'images que l'évêque de Meaux s'est heureusement appropriées, dans son oraison funèbre du Grand Condé, et pour faire apprécier le prophète, il me suffira de citer son illustre commentateur.

« Quel autre a pu former un Alexandre, si ce n'est » ce même Dieu, qui en a fait voir de si loin, et par » des figures si vives, l'ardeur indomptable à son pro- » phète Daniel? » Le voyez-vous, dit-il, ce conquérant; » avec quelle rapidité il s'*élève de l'Occident comme* » *par bonds*, et *ne touche pas à terre?* » Semblable » dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche à » ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance » que par vives et impétueuses saillies, et n'est arrêté » ni par montagne, ni par précipices. Déjà le roi de » Perse est entre ses mains; à sa vue il s'est animé, » *efferatus est in eum* (*), dit le prophète. » Il l'abat, » il le foule aux pieds : nul ne le peut défendre des » coups qu'il lui porte ni lui arracher sa proie. »

Après ces quatre noms, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, viennent les petits prophètes, au nombre de douze; ils ne doivent cette qualification qu'au peu d'étendue de leurs écrits comparés aux ouvrages des premiers, car dans les uns comme dans les autres on

(*) *Dan.* VIII. 7.

retrouve généralement des beautés du premier ordre, il m'eut été facile de le montrer par des exemples nombreux; mais en m'étendant davantage, j'aurais craint, Messieurs, d'abuser trop de votre indulgence. Toujours, je le sais, j'aurai besoin de l'obtenir, et quelquefois, du moins, je serai heureux de la réclamer; en m'appelant dans son sein, la Société Royale d'Arras m'impose des devoirs que je m'honorerai de remplir; puisse ma faiblesse ne point trahir mes désirs et mes efforts!

RÉPONSE

de M. MAILLART-D'ONTOT, président,

au discours de réception de M. l'abbé Frechon.

Séance du 5 juillet 1844.

Monsieur,

La Société Royale d'Arras, en vous appelant dans son sein, a voulu s'associer un homme d'un caractère honorable, distingué par ses études graves, comme par ses connaissances littéraires et historiques. Je suis heureux d'avoir à vous exprimer la satisfaction qu'elle éprouve dans cette réception solennelle.

Vous venez de donner, dans cette séance, un brillant aperçu de votre érudition dans un discours qui traite de l'histoire sacrée, littérature digne au plus haut degré de l'admiration des hommes.

Doué d'un esprit profond, vous exposez avec méthode et clarté les traits caractéristiques de la Bible, cette histoire de quatre mille ans : votre discours est une appréciation savante du mérite littéraire de cette œuvre sublime.

Avec quel éclat ne faites-vous pas ressortir, tout à la fois, la simplicité et la dignité du style de l'histoire sacrée, ainsi que les beautés de tous genres que renferment les psaumes et les prophéties ? Vous nous prouvez, Monsieur, combien l'écriture sainte est propre à produire des émotions vives dans le cœur de l'homme.

Quelle littérature, en effet, contient plus d'éloquence, plus de vérités historiques, plus de richesses poétiques que les livres sacrés? Quelle application utile ne pouvons-nous pas faire, à chaque instant de la vie, des leçons de morale contenues dans cet ouvrage immortel ?

Les réflexions que vous faites sur la vérité et sur la simplicité de narration de l'histoire du peuple juif, dont tous les pas sont, pour ainsi dire, marqués par des phénomènes, en font apprécier tout le mérite, toute l'éloquence. Quelles pages attachantes vous mettez sous nos yeux ! que de beautés, de grandeur, de simplicité et de délicatesse brillent dans cet ouvrage !

Ainsi que vous l'exprimez, la narration de la Bible est rapide, naturelle, sans digression, sans discours, la grandeur de la pensée y est souvent rendue par des expressions douces et simples, et cette simplicité de langage contrastant avec la magnificence des idées semble le dernier effort du génie.

Quel historien a mieux dépeint la tristesse de l'âme, que le fait Job dans cette élégie :

« Puisse périr le jour où je suis né, et la nuit dans » laquelle il a été dit : un homme a été conçu !

» Je dormirais dans le silence et je reposerais dans » mon sommeil.

» Pourquoi le jour a-t-il été donné au misérable » et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur ?

» L'homme né de la femme vit peu de temps, et il » est rempli de beaucoup de misères. » (Job, III. 3.)

Vous faites aussi apprécier dans votre discours la beauté et l'éclat de la poésie sacrée, origine de toutes les compositions du même genre, et qui, dès sa naissance, avait une parfaite maturité de force et d'idée. La dignité du sujet et la majesté de l'esprit qui animaient Moïse, David et Isaïe, ne l'emportent-ils pas, en effet, sur les écrits d'Homère, de Pindare et d'Horace, qui se sont le plus élevés dans l'opinion des hommes par l'éclat du talent et la vigueur du génie.

Il est incontestable que la poésie sacrée est par son origine infiniment au-dessus de l'art humain. La grandeur de son sujet, la noblesse de son but, la rendent supérieure à toute autre genre de poésie : elle brille d'une beauté et d'un éclat qui lui est propre ; elle dirige les passions des hommes vers le bien, en les formant à la vertu par l'image brillante de la vérité.

La poésie sacrée sert aussi à peindre les affections de l'âme dans les prières que les hommes adressent au Très-Haut ; elle convient aux prophètes, qui, en-

traînés par des inspirations puissantes, annoncent les dessins mystérieux du ciel, et les évènements à venir; c'est ainsi qu'Isaïe peint d'une manière énergique et sublime la vengeance divine, qui brise, écrase et foule aux pieds les impies, livre les peuples à Israël. Il dit à ce dernier :

» J'ai fait de toi un traîneau,

» Une herse neuve hérissée de dents ;

» Tu fouleras les montagnes, tu les écraseras ;

» Tu réduiras les collines en poudre comme la paille ;

» Tu les vanneras, et le vent les emportera ;

» Et l'ouragan les dissipera. (Isaïe XLI v. 15 et 16).

Homère a trouvé cette image si belle, si grande et si expressive, qu'il l'a employée pour ennoblir son Achille ; je crois devoir rapporter ici cette comparaison :

« Ainsi, quand le laboureur a accouplé ensemble » des taureaux, au large front, pour fouler l'orge » blanchissante, sur l'aire applanie, les tiges se bri- » sent avec facilité sous les pieds des bœufs mugis- » sants. Ainsi, poussés par le magnanime Achille, ses » coursiers, au pied solide, écrasent les corps sans » vie et les boucliers. »

C'est l'une des plus belles et des plus nobles comparaisons qu'ait fait Homère, et cependant elle est bien au-dessous de l'élévation et de la hardiesse de la poésie hébraïque.

La sortie d'Egypte a fourni aussi matière à un grand nombre de descriptions magnifiques, ainsi Isaïe prophétisant la délivrance de la captivité de Babylone, s'exprime de cette manière.

» Réveille-toi, réveille-toi; revêts-toi de force, ô » bras du Seigneur!

» Réveille-toi comme aux jours anciens, comme » dans les âges passés.

» N'est-ce pas toi qui taillas en pièces le superbe, » qui blessas le crocodile?

» N'est-ce pas toi qui desséchas la mer, les eaux » du grand abîme?

» Qui rendis guéables les gouffres profonds de la » mer?

» Afin que ceux que tu avais rachetés pussent les » traverser? » (Lowth, tom I, p. 175.)

Le mérite des poètes sacrés est d'avoir su mettre en œuvre les métaphores les plus hardies sans nuire à la clarté du discours, et les métaphores les plus vulgaires sans altérer la noblesse et l'éclat du style.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, de dire quelques mots sur le style évangélique, lequel conserve la même unité, la même simplicité et la même grandeur que l'ancien Testament. Quelque soit le caractère particulier de chaque évangéliste, on trouve toujours dans leur style, la même onction, le même amour divin. Est-il style plus doux et plus tendre que celui de St-Jean, plus pur et plus élevé que celui de

St-Luc? Où trouve-t-on plus de préceptes moraux que dans les évangiles de St-Mathieu et de St-Marc? Non, les plus beaux génies de la Grèce et de Rome n'offrent, dans leurs écrits les plus appréciés, rien de comparable aux récits simples et touchants des évangélistes, aux maximes pures qu'ils expriment, aux sentiments élevés qu'ils proclament, aux exhortations pathétiques qu'ils renferment.

Monsieur, vous avez apporté dans cet examen littéraire de l'Ecriture Sainte, tout le talent, toutes les lumières qui sont nécessaires pour en faire admirer la beauté et la grandeur. Les citations que vous faites, frappent, séduisent, étonnent l'âme et la pénètrent même, pour ainsi dire, de l'esprit qui a dicté les livres dont elles sont extraites. Poursuivez, Monsieur, vos travaux littéraires et vos investigations, vous ne pouvez qu'étendre vos succès, et la Société Royale s'applaudira d'avoir trouvé en vous un de ses plus précieux collaborateurs.

RAPPORT

SUR LES

MANUSCRITS DE L'ANCIENNE ACADÉMIE D'ARRAS,

par M. D'HÉRICOURT, membre résidant.

MESSIEURS,

L'estime dont jouit l'ancienne Académie d'Arras, la réputation qu'ont laissé plusieurs de nos devanciers et les traditions qui nous sont parvenues sur leurs travaux les plus importants devaient faire espérer d'heureuses trouvailles dans des Archives autrefois si riches. C'est avec bonheur que nous avons accepté la tâche que vous nous avez fait l'honneur de nous confier, persuadé que nous étions de pouvoir rendre un compte favorable de nos investigations. Hélas ! Messieurs, votre attente sera trompée et nous aurons la douleur de ne pouvoir vous mentionner que bien peu de documents utiles et intéressants. Et cependant lorsqu'on se rappelle que notre société a été formée en 1737 et autorisée à se cons-

tituer en Académie le 13 mai 1738, on pouvait espérer d'utiles travaux. La fin du XVIII^e^ siècle fut en effet un moment d'agitation pour les esprits. On n'a voulu voir en général dans cette époque que les doctrines philosophiques de Voltaire, de Rousseau et de leurs partisans, mais outre l'agitation produite par leurs œuvres, il y avait encore les calmes travaux de l'étude. Sans vous parler, Messieurs, des Bénédictins et de leurs veilles savantes, de Dom Grémier, réunissant d'immenses matériaux pour l'histoire de la Picardie, de Dom Legris, annaliste connu mais exact, etc. qu'il nous soit permis d'appeler votre attention un moment sur les travaux historiques du XVIII^e^ siècle, produits en dehors du cloître. Et pour ne parler que de notre histoire d'Artois, c'est Hennebert, chanoine de l'église de St-Omer, consacrant ses loisirs aux recherches historiques, fouillant dans les archives, dans les dépôts où il pouvait pénétrer et nous laissant le travail le plus complet connu jusqu'au XV^e^ siècle. C'est de Pienne qui supplée à son érudition par un style vif et rapide, de Pienne que, de nos jours encore on lit avec plaisir. C'est encore Harduin qui pendant long-temps fut l'actif secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, Harduin consacrant à l'étude de nos annales quelques-uns de ses loisirs, et puisant dans les Archives municipales de curieux documents sur la fastueuse période franco-bourguignonne. A cette époque, Messieurs, l'ancienne Académie était

arrivée à l'apogée de sa gloire ; elle échangeait des communications avec un grand nombre de Sociétés savantes, elle était en rapport avec les hommes les plus célèbres, en un mot elle jouissait d'une réputation telle que les Etats d'Artois lui accordèrent des fonds pour donner des prix. Mais, Messieurs, des troubles civils ensanglantèrent cette province ; on eût à déplorer des pertes, même parmi les manuscrits de l'Académie d'Arras dont plusieurs seulement avaient été imprimés aux frais de leurs auteurs. Cependant plus tard on a remis dans vos mains quelques registres et quelques liasses, faibles restes d'Archives si riches. (1) C'est ce dépôt que vous nous avez chargé d'examiner. Des travaux de classement dont il est impossible de préciser l'époque avaient déjà été entrepris sans qu'un résultat satisfaisant nous paraisse avoir été obtenu. Nous n'avons pas cru devoir nous écarter de la ligne de nos devanciers, et nous avons toujours adopté leur classification après toutefois avoir soigneusement vérifié chaque pièce. Voici l'état de ces Archives.

Tous les papiers se trouvent contenus dans sept liasses et un recueil ; nous avons joint à ce court rapport un inventaire détaillé (2).

(1) Voy. Codices manuscripti in bibliotheca S. Vedasti apud Atrebatam 1828 par Th. Philipps pag. 66.

(2) On n'a point cru utile d'imprimer cette nomenclature aussi sèche que stérile.

La première liasse contient neuf divisions ; toutes, à l'exception du n° 8, ont rapport aux sciences physiques ou médicales : ce sont des Mémoires sur l'influence des climats, sur la mousse du vin de Champagne ; plus un grand nombre de lettres qu'échangèrent le P. Lucas et M. Duprez d'Aulnay sur les questions agitées soit dans l'Académie d'Arras, soit dans celle de Châlons. Il résulte en effet de l'inspection de ces pièces que ces deux Sociétés savantes échangeaient fréquemment des communications et se demandaient des éclaircissements. Sous le n° 8 de cette liasse se trouvent les lettres-patentes, statuts et autres papiers ayant rapport à la fondation de l'Académie d'Arras. On y voit les nombreuses démarches que durent faire nos devanciers pour obtenir l'érection de l'Académie. D'abord leur intention avait été de porter à quarante le nombre des académiciens, mais des difficultés que rien n'explique si ce n'est le doute formulé par le ministre qu'on put trouver dans une ville de province un aussi grand nombre de personnes instruites et zélées pour la science, restreignirent ce nombre à trente. Plus tard aussi nos devanciers conçurent le projet de former une société provinciale d'agriculture, laquelle relevât de l'Académie et fut placée sous le patronage et l'influence de plusieurs de ses membres ; ce projet n'a jamais été mis à exécution. On y voit aussi en assez grand nombre les statuts d'Académies et de Sociétés savantes déjà établies au commencement du

XVIII^e^ siècle ; ces documens servirent à la rédaction des statuts que demanda et obtint l'Académie d'Arras.

La liasse n° 2 ne présente nul intérêt, ce sont des notes prises *passim* et sans ordre sur des matières théologiques et des commentaires sur l'Écriture Sainte, plus, un énorme manuscrit grec contenant des extraits d'un grand nombre d'ouvrages.

La liasse n° 3 renferme les procès-verbaux et les séances publiques de l'Académie d'Arras ; nous n'abuserons, point par un plus long détail, de votre complaisante attention.

La liasse n° 4 contient un grand nombre de discours académiques, félicitations, éloges mêmes ; parmi ces pièces, nous sommes heureux de pouvoir vous signaler une traduction de quelques satires de Perse, ou pour mieux dire de longues et consciencieuses études sur le prologue et les trois premières satires de cet auteur, plusieurs traductions différentes, des notes nombreuses rendent ce travail digne d'intérêt et utile à qui s'occuperait du même sujet. Il est à regretter que l'auteur ne l'ait point signé, et ne se soit fait con naître d'aucune manière.

Le n° 2, également sans nom d'auteur, est un Mémoire historique rédigé en 1742, sur les abbayes d'Artois dont les abbés entraient aux états ; tel est du moins le titre de ce document. Cependant, avec un peu d'attention, il est facile de voir que l'auteur n'a point borné son travail à ces monastères ; il l'a étendu

aux maisons religieuses, aux prévôtés, il en a fait, en un mot, une courte géographie religieuse de l'Artois. Il est à regretter que la concision des notices écrites tantôt en latin, tantôt en français, rende ce travail inutile ; il est même plus succinct que celui de Gazet sur le même sujet.

Le n°. 17 est une dissertation savante de M. l'abbé Delys sur la conversion des Atrébates à la foi de J.-C. L'auteur, après avoir recherché quel était l'ancien culte des Atrébates, et déploré le manque de documents qui pourraient jeter du jour sur cette question, s'attache aux étymologies et s'appuie sur elles pour prouver ce qu'il avance ; ainsi selon lui *Nemetocenna*, l'ancien nom d'Arras dérive de *nemeos* bois, et de *Senani*, nom que l'on donnait aux Druides, c'est-à-dire bois ou temple des prêtres. Dainville vient de *Dianæ villa* parce qu'il s'y trouvait un autel consacré à Diane. Le culte de Pollux en usage en Artois a donné son nom à Fampoux, *Fanum Pollucis*, *etc.* L'auteur commence ensuite sa curieuse et savante dissertation sur l'époque à laquelle on peut placer la conversion des Atrébates. Contrairement au P. Lecointe, qu'il réfute par un grand nombre de textes, il établit les prédications de Diogène avant celles de St-Vaast, puis revenant aux histoires manuscrites de ce dernier prélat, il prouve à l'aide de curieuses citations, qu'il n'a fait que ranimer l'esprit chrétien, et relever ce qui avait existé autrefois, mais que les

ravages des barbares avaient détruit. L'historique de la manne, de ce premier miracle opéré dans ce pays, est un morceau curieux, et offre sur ce sujet la dissertation la plus complète que nous connaissions. Ce mémoire a été lu à l'assemblée du 26 mars 1767 en réponse aux discours de MM. de Fosseux, Le Merchier et Faucher.

Je passe à la liasse portant le n°. 5 qui contient un grand nombre de lettres plus ou moins intéressantes adressées à l'Académie, pour arriver aux registres de ses séances. Vous devez tout d'abord comprendre, Messieurs, combien sont curieux ces procès-verbaux pour l'histoire de nos devanciers. Depuis 1737 jusqu'en 1786, inclusivement, chaque séance se trouve analysée, souvent les Mémoires lus sont décrits avec soin; il n'est pas jusqu'aux lettres de félicitations adressées à chaque renouvellement d'année, par le Secrétaire perpétuel à l'intendant de la province, qui ne s'y trouvent rapportées au long. Chaque fois que l'Académie perdait un de ses membres, elle faisait dire pour le repos de son âme un service solennel, et y assistait en corps. Quelquefois surgissent de curieux renseignements pour l'histoire des livres, des manuscrits qui traitent de l'histoire d'Artois.

Il n'est personne de vous, Messieurs, qui n'ait entendu parler des ouvrages manuscrits du P. Ignace déposés à la bibliothèque d'Arras, et contenus en

trente-cinq volumes in-folio ; aussi croyons-nous utile dans ce rapport d'en indiquer la source. Le P. Ignace Dumetz naquit à Arras et fut long-temps gardien des Capucins de cette ville ; cet homme avait consacré ses loisirs à l'étude du diocèse d'Arras, il avait compulsé des ouvrages, fouillé des Mémoires intéressants, copié même de curieux manuscrits ; ses travaux étaient connus, aussi M. de Grandval, dans un voyage qu'il fit à Paris, vers la fin de 1762, s'aboucha avec le père-gardien et les Capucins de la rue St.-Honoré, et obtint cette collection pour l'Académie d'Arras, à la charge toutefois qu'elle leur donnerait en échange quelque bon ouvrage. L'Académie n'eut garde de refuser ; elle proposa les onze premiers volumes de l'histoire littéraire de la France, et les ouvrages du P. Ignace prirent place dans sa bibliothèque.

La liasse n°. 7 est sans contredit la plus importante par l'intérêt que présente les divers documents qui s'y trouvent réunis. Nous y avons cherché vainement quelques Mémoires marqués sur un ancien inventaire, mais nous devons d'autant moins déplorer leur perte, que les plus curieux ont été imprimés : citons l'essai sur *l'Histoire naturelle des fossiles qui se trouvent en Artois*, par Wartel, 1760 ; *des Notes historiques sur l'origine et l'ancien usage de la plante de la Garance en Artois*, par M. Camp ; ce dernier ouvrage est fort rare et peu connu ; on le trouve ce-

pendant à la bibliothèque de cette ville et aux archives départementales.

On remarque dans cette liasse quelques observations faites en 1787 sur le magnétisme par M. Nicolas, médecin de Grenoble; sur les anciennes chroniques ou tables des évêques d'Arras; ce n'est à proprement parler, qu'une courte dissertation sur un des continuateurs de Baldéric ; *un discours en brief des choses advenues en ce Pays-Bas depuis la requête présentée au mois d'avril de l'an* 1506 *etc.;* donné à la Société littéraire d'Arras, en 1754, par M. de Marconne ; lu avec soin, ce discours ne nous a paru offrir aucun intérêt ; il y a loin de là aux mémoires de Ponthus Payen, des Wolerand Obert et des Obrize.

Citons un manuscrit assez volumineux contenant les remerciements adressés à l'Académie d'Arras, par nos devanciers à l'époque de leur installation. Jusqu'au mois de janvier 1750, il avait été d'usage de transcrire sur le registre des délibérations de la Société, les discours de réception des nouveaux associés, ainsi que ceux prononcés par le chancelier, président, et autres officiers ; à dater de cette époque il fut décidé qu'un registre serait ouvert à cet effet.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer ce rapport d'appeler encore votre attention sur cinq mémoires, les plus curieux de tous ceux que contiennent les archives de l'ancienne Académie.

Le premier est intitulé : *Quelques notions géné-*

rales de l'état des Gaules avant la conquête des Romains. Ce mémoire, qui ne contient du reste que peu de feuilles, a pu présenter quelqu'intérêt, comme histoire générale, mais depuis lors la science a marché; nos origines ont été consciencieusement étudiées, et les travaux d'Am. Thierry et Deshayes ont soulevé bien des voiles, ont éclairci un grand nombre de points obscurs. Pour en terminer avec le mémoire dont nous nous occupons, l'auteur, qui du reste, ne s'est point fait connaître, paraît avoir surtout étudié le fabuleux Duplex qui rechercha dans la nuit des temps la généalogie de quatorze rois Gaulois, tous issus en ligne directe de Noé.

En 1779 M. Droz, conseiller au parlement de Besançon envoya à l'Académie d'Arras, dont il était membre honoraire, un excellent mémoire dû à D. Berthod, bénédictin, sur la vie de Richardot évêque d'Arras. Ce travail qui ne contient pas moins de 80 pages, est, sans contredit, ce que nous avons de plus savamment écrit, de plus consciencieusement étudié. Les papiers du cardinal de Granvelle, qu'on publie actuellement, les correspondances inédites, les mémoires du temps, D. Berthod a tout examiné avec soin, et son travail, enrichi d'un grand nombre de notes, nous a paru remarquable à plus d'un titre. (1)

(1) L'Académie a voté l'impression du Ms. ci-dessus, quoiqu'il ait déjà été publié, en partie, dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles ; voy. ci-après.

La vie de Richardot n'est point une de ces œuvres qu'on peut apprécier en quelques mots, il faudrait un travail tout entier.

Un autre manuscrit historique renferme deux parties bien distinctes : la première contient une chronique abrégée de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la ville d'Arras ; ce n'est guères qu'une simple analyse très succincte, on y trouve cependant d'utiles et curieuses indications. La seconde partie renferme un discours sur les troubles religieux qui éclatèrent à Arras, en 1578 et 1579. Ce manuscrit, qui contient 13 feuillets in-folio d'une écriture fine et serrée, est intéressant à plus d'un titre. L'auteur partage les mêmes opinions que Obert et Payen, et comme eux il s'élève contre la *défense* des personnes qui prirent part à ces troubles, pièce très importante et devenue introuvable. Puis, vers la fin, au lieu de recommander dévotement son âme à Dieu, comme c'était l'usage de ce siècle, au lieu de demander, comme le fait Obert, que la paix s'entretienne, il termine par cette sentence : *Fais ce que tu voudrois avoir fait quand tu mourras.* Quel est cet auteur ? rien dans ces mémoires ne peut faire deviner son nom. Il ne paraît pas avoir pris une part active à ces troubles. Nous croyons que ce pourrait être l'œuvre d'un religieux.

Nous trouvons ensuite un autre manuscrit renfermant des extraits de la chronique de Lambert d'Ardres sur l'histoire de Guînes ; cette copie a été faite

par M. Fort, curé d'Ardres, et a été remise à l'Académie d'Arras par M. de St-Martin le 13 novembre 1762. Ce ne sont, à proprement parler, que des notes prises pour une notice de Guînes et une autre sur Arnould de Guînes ; encore M. Fort n'a-t-il point copié les chapitres qui se trouvent imprimés dans Duchesne ; il paraît qu'autrefois ce manuscrit avait une couverture en parchemin, maintenant il ne présente plus que deux cahiers de papier cousus ensemble.

On trouve aussi des notes sur les auteurs qui se sont occupés de l'histoire d'Artois ; déjà en 1743, M. Stoupy avait entretenu l'Académie d'Arras d'un catalogue très ample des auteurs nés en Artois, avec une notice sur leur vie et sur leurs ouvrages ; lorsque l'on conçut le projet de donner une nouvelle édition de la bibliothèque historique du P. Lelong, M. de Caumartin écrivit à l'Académie pour la prier de vouloir bien lui donner à cet égard tous les renseignements qui seraient en son pouvoir. Dans la séance du 23 mars 1765, M. Harduin présenta un Mémoire qu'il avait rédigé avec le concours de M. de Grandval et Denis le jeune, pour répondre à cette question.

Quant au recueil de divers extraits, chartes, etc. ; il n'offre d'autre mérite que d'avoir peut-être sauvé du vandalisme révolutionnaire quelques documents. Presque toutes ces pièces sont extraites de la gouvernance de Lille.

Maintenant, Messieurs, notre tâche est terminée,

nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur les Archives de l'ancienne Académie, vous savez comme nous que bien des pertes doivent être déplorées ; il y a loin, de là, en effet, aux travaux si importants de nos devanciers ; sans doute, tous n'offriraient point le même intérêt, la science a marché depuis lors; mais aussi et surtout pour la partie historique bien des documents ont été égarés, qu'ils avaient sans nul doute préparés pour nous et que nous aurions acceptés comme un trésor précieux.

VIE DE FRANÇOIS RICHARDOT,

ÉVÊQUE D'ARRAS,

Par dom Berthod, *bénédictin, membre des Académies de Besançon, de Bruxelles et de la Société Littéraire de Dunkerque.* (1)

PRÉFACE.

Tacite rendait cette justice à son siècle, que, malgré sa corruption, il aimait encore à célébrer les actions des grands hommes et à payer ainsi le tribut qu'il devait au vrai mérite. Plus heureux que Tacite, nous vivons sous l'empire d'un nouveau Trajan. Sans avoir vu comme lui le règne de ces monstres qui déshonorèrent le premier trône du monde et souillèrent la

(1) Claude Berthod naquit à Rupt, village de Franche-Comté, le 21 février 1733 et mourut à Bruxelles le 19 mars 1788, âgé seulement de 55 ans. Ce laborieux bénédictin recueillit dans les archives de Bruxelles des documents précieux pour l'histoire de France, et particulièrement celle de la Franche-Comté ; malheureusement il vécut trop peu pour donner au public le résultat de son travail. Après la suppression des jésuites dans les états autrichiens, une réunion de savants fût autorisée par l'empereur à continuer le recueil des *Acta sanctorum* commencé par Bollandus. Dom Berthod y travailla avec zèle et eût part à

pourpre par leurs forfaits, il nous est libre d'élever nos voix pour louer un citoyen qui fut la gloire de la patrie, l'honneur de l'épiscopat et le plus ferme appui des malheureux.

Je m'étonne que les plumes franc-comtoises n'aient pas rendu, jusqu'à présent, l'hommage que nous devions à la mémoire de François Richardot, évêque d'Arras. Mais combien notre patrie offre-t-elle d'hommes illustres dans les négociations, les sciences, les belles lettres et les arts dont nous connaissons à peine les actions ? Une tradition constante a perpétué parmi nous le nom de ces grands hommes. Il serait à désirer qu'il s'élevât un nouveau Plutarque qui nous en retraçât le souvenir, et qui nous apprit les services importants qu'ils rendirent à la patrie.

Les monuments du seizième siècle nous parlent avec le plus grand éloge de François Richardot ; tous nous présentent en grand le portrait de ses vertus, mais

la publication du cinquante-unième volume de la collection qui est l'un des moins communs dans le commerce.

On voit dans la Biographie universelle, édition de 1843, que D. Berthod remporta des prix à l'Académie de Besançon. La vie de Richardot provient de cette Société savante, elle fût envoyée manuscrite en 1779 à l'Académie d'Arras par M. Droz, conseiller au parlement de Besançon, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville et membre honoraire de celle d'Arras.

M. Grapin a fait en 1808, à Besançon, l'éloge historique de D. Berthod. On le trouve imprimé dans le 2e vol. des mémoires de la Société Littéraire de Vesoul.

aucun n'entre dans le détail de ses actions ; ce détail néanmoins a plus d'attrait pour le lecteur, il pique davantage sa curiosité. En le parcourant, il aime à croire que, juge des actions qui méritèrent aux hommes illustres l'immortalité, il lui appartient encore de prononcer sur la justice de leur apothéose. C'est ainsi que l'homme est souvent le jouet de son imagination ; mais dès que l'illusion plaît, on se met peu en peine de l'éloigner, souvent au contraire on la désire, on la recherche !

Les sources dans lesquelles j'ai puisé ont été jusqu'ici inconnues à tous les auteurs ; aucun n'a fait usage des monuments dont je me suis servi. Le premier renferme une apologie écrite de la main de Richardot contre des ennemis puissants, qui, pour mieux réussir à le perdre, n'épargnèrent ni ses talents, ni sa réputation. Le second est un mémoire justificatif de François Bonvalot, abbé de Luxeuil, ambassadeur de Charles-Quint et administrateur de l'archevêché de Besançon, à qui on faisait un crime d'avoir appelé Richardot pour travailler sous ses ordres dans le diocèse.

Les manuscrits de Granvelle, les lettres de Morillon prévôt d'Aire et depuis évêque de Tournai (1) m'ont

(1) Maximilien Morillon, né à Louvain, fût chargé de l'administration du diocèse de Malines, comme vicaire-général, sous l'épiscopat du cardinal de Granvelle. Il obtint l'évêché de Tournai en 1583.

« Cest évesque, dit Gazet, fût employé en grandes affaires, aus-

également fourni bien des anecdotes importantes qui, recueillies avec soin, forment le tableau d'une vie toute épiscopale, et présentent de grands exemples pour les différents ordres de l'état. Les Bisontins y remarqueront sans doute la crise où leur église était réduite dans ces temps malheureux. Ils y verront le zèle du chapitre métropolitain pour y défendre la foi orthodoxe et y maintenir la pureté de la discipline. Les peuples des Pays-Bas y reconnaîtront un évêque des premiers siècles de l'église, qui n'oublia rien pour assurer, dans l'étendue de ces provinces, la paix, la soumission aux princes légitimes et le respect dû aux premiers sièges de l'église. Telle est l'esquisse qui s'offre à mes concitoyens ; j'espère qu'ils la recevront avec plaisir, puisqu'en leur présentant la vie de Richardot, je leur tracerai l'histoire d'un compatriote illustre et d'un homme vertueux.

François Richardot naquit à Morey, bailliage de Vesoul, en 1507, d'une famille noble pourvue suffisamment des biens de la fortune et qui comptait parmi ses alliés des hommes distingués dans le ministère, la ma-

« quelles il estait duit et faconné ; estant doué d'une prudente pré-
« voyance, qui lui acquit une vieille expérience de toutes choses. Il
« mourut le 27 mars 1586. » (Gazet hist. ecclésiastique des Pays-Bas p. 251.)

gistrature et les finances. Tels étaient Simon Renard, aussi célèbre par ses disgraces que par son habileté dans les affaires ; Étienne, clerc-conseiller au parlement de Dôle, et le sieur de Racecour, trésorier général au comté de Bourgogne. Jeanne Ravenet, épouse de François Richardot, son aïeul, avait pour père le trésorier de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne. Preuve que depuis trois siècles, la famille de Richardot jouit d'une considération méritée dans le comté de Bourgogne.

François, dont il est ici question, entra fort jeune dans l'ordre des ermites de St-Augustin qui ont un établissement à Champlitte, petite ville située aux environs de Morey. Après son année de noviciat, il fût envoyé à Paris pour y faire son cours de philosophie et de théologie. La sécheresse, qui accompagnait alors l'étude de ces sciences, l'engagea à se former un nouveau plan, que lui seul était capable d'exécuter. Persuadé que les langues orientales pouvaient lui frayer le chemin pour arriver à la vraie sagesse, il résolut de se les rendre familières. Aidé d'une vaste mémoire avec un jugement profond et une application opiniâtre, il eût bientôt aplani tout ce que ce projet avait de difficile. Mais cette étude ne fût que le prélude des connaissances auxquelles il aspirait. De plus épineuses se présentaient à ce génie avide de s'instruire. Les pères grecs et latins, les meilleurs historiens de la belle antiquité, l'histoire sacrée

et profane partageaient également son travail et servaient à élever l'édifice dont lui seul était l'architecte.

On peut donc dire que Richardot, en continuant ses grades, chercha moins à se parer du nom de docteur de la faculté de Paris, qu'à puiser dans cette école célèbre, la vraie science, le goût des bonnes études et une inclination singulière pour le travail.

Il avait à peine vingt-deux ans que ses supérieurs le destinèrent à professer la théologie à Tournai. Témoins de la réputation qu'il acquit dans cette ville ; ils se hâtèrent de le rappeler à Paris pour y expliquer les épîtres de St-Paul. Richardot montra tant de clarté, de méthode et de profondeur dans ses leçons publiques, qu'on s'accoutuma dès-lors à le regarder comme un maître, dans le temps où les autres ne méritent pas la réputation de bons écoliers.

C'était alors que le fougueux Luther jetait les fondements de cette prétendue réforme, qui dans le temps bouleversa le sacerdoce et l'empire et qui aujourd'hui se ferait à peine remarquer. La France qui voyait la révolution que cette nouveauté excitait dans les provinces voisines, craignait que la commotion ne se fit sentir jusques dans le cœur du royaume. Pour la prévenir, le parlement de Paris rendit chaque jour des arrêts capables d'effrayer les novateurs et les empêcher de s'introduire dans la capitale. Les tribunaux subalternes et l'Université avaient les yeux ouverts sur l'enseignement public. Je ne sais quel préjugé on

conçut à Paris contre la doctrine de Richardot. Peut-être son habit d'Augustin, son attachement à la doctrine du grand évêque d'Hipponne, la jalousie de plusieurs membres de la faculté, sa facilité à éclaircir les questions les plus difficiles de la théologie, firent naître des soupçons ! Toujours est-il vrai que le Châtelet ayant commencé une procédure contre plusieurs écoliers de l'Université, accusés de penser trop librement sur les matières qui échauffaient les esprits ; profita d'un moment d'absence que Richardot fut obligé de faire, pour dire qu'il était du nombre des coupables.

L'accusation était fausse, Richardot ne fut jamais poursuivi comme suspect d'hérésie et quand même la procédure eût été dirigée contre lui, il n'en serait pas plus coupable, puisque le jugement qui intervint, loin d'infliger une peine ou une note d'infamie, déclara innocents tous les accusés.

Cependant les ennemis de Richardot se servirent de ce faux bruit pour le perdre de réputation. Simon Renard, quoique son parent, plus de treize ans après, osait encore le traiter de *fugitif de France pour cause de religion.* Mais Richardot était alors l'ami et le confident du cardinal de Granvelle et ce titre était au moins une bonne hérésie aux yeux de Renard, qui se fâchait quelque fois et qui était terrible dans sa colère.

L'impression que la calomnie fit dans son âme, et,

plus que tout cela encore, le désir d'acquérir de nouvelles connaissances, engagèrent Richardot à s'éloigner de Paris et à passer les Alpes. Blaise Piperius, religieux augustin comme lui, voulut l'accompagner dans ce voyage. C'était un homme savant, distingué par son érudition, que Granvelle plaça depuis dans l'abbaye de Montbenoît en qualité de prévôt ou de prieur, pour y soutenir le bon ordre et introduire l'amour des lettres.

L'Italie, après plus de dix siècles de barbarie, venait de reprendre, sur l'Europe entière, cette ancienne supériorité qu'elle devait moins à la grandeur de ses exploits qu'à son goût pour les sciences et les arts. Les maisons de Médicis et d'Est opéraient seules cette brillante révolution, en ouvrant leurs palais et en comblant de bienfaits ces génies sublimes, ces hommes célèbres, qui, fuyant la domination musulmane, venaient chercher à Florence, à Ferrare et à Rome, un asile tranquille pour y cultiver les arts et les sciences et y faire revivre ces chefs-d'œuvre qui donnèrent autrefois tant de célébrité à l'Italie.

Richardot ne délibéra pas long-temps sur le lieu où il devait fixer son séjour. Rome et Ferrare lui parurent dignes d'être préférées, à cause des illustres exilés qui y avaient formé des établissements. Son âme, échauffée par leur commerce, prit un nouvel essor et fit paraître ces talents supérieurs, ces rares connaissances, cette éloquence sublime dont il n'avait pour ainsi dire

montré que le germe à Paris et à Tournai.

Quoique livré à la théologie d'une façon particulière, il ne négligea pas néanmoins les sciences qui pouvaient le rendre utile à la société. Les progrès surprenants qu'il y fit, dit un auteur contemporain, étonnèrent tous ceux qui eurent occasion de le fréquenter. Il parlait de tout avec tant de justesse, ses connaissances étaient si variées, que le médecin, le philosophe et le jurisconsulte se persuadaient, en l'entendant discourir, qu'il ne s'était occupé que de médecine, de philosophie et de jurisprudence. (1)

Nous touchons au moment critique, à celui où Richardot sortit de l'état réligieux pour venir demeurer dans sa famille, près de sa mère accablée d'années et d'infirmités. Sa démarche serait digne de blâme, et nous n'entreprendrions pas de le justifier, si la légèreté ou le désir de vivre dans la licence, l'avaient porté à rompre des liens qu'il aurait dû respecter. Instruit des obligations que lui imposaient des engagements contractés aux pieds des autels, il n'eut pas voulu les enfreindre, en violant des serments aussi solennels. Suspendons notre jugement, jusqu'à ce que nous ayons connu les vrais motifs qui le décidèrent à solliciter la dissolution de ses vœux.

(1) Stapletoni theologi angli oratio funebris in laudem francisci Richardot. Historia virorum illustrium ex ordine eremitarum. S. Augustini.

Pour l'obtenir, Richardot n'allégua point son âge et l'incapacité où il était alors d'apprécier la liberté dont il avait fait le sacrifice ; mais il dit et il prouva qu'il était entré en religion contre son gré. Le Pape, sur le rapport des commissaires, le déclara absous de ses vœux, et libre de vivre dans le siècle, sous l'habit de prêtre séculier.

Dans ce nouvel état, Richardot ne perdit point de vue ce qu'il venait de quitter : au contraire, il entretint toujours des liaisons particulières avec les premiers supérieurs de l'ordre. Ses anciens confrères le reçurent comme ami pendant le séjour qu'il fit à Champlitte, chez Guillaume Grusset, son beau-frère, où il s'était retiré. Une conduite aussi régulière est peut-être l'apologie la plus complète de la sécularisation de Richardot. Elle montra du moins la considération qu'il avait acquise chez les Augustins, tandis qu'il demeurait parmi eux.

Devenu maître de sa liberté à l'âge où les passions font si souvent sentir leur empire, Richardot ne sembla l'avoir recouvrée que pour se livrer avec plus d'ardeur aux méditations sérieuses, à l'étude de nos dogmes et de la morale. Si quelquefois il sortit de sa retraite, ce ne fut que pour lier un doux commerce avec ceux de ses compatriotes qui cultivaient les sciences et les beaux-arts. Il aimait surtout à s'entretenir avec Hugues Babet de St-Hippolyte, personnage célèbre dans le seizième siècle, l'ami d'Erasme et le

maître de Gibert Cousin, qui, pour montrer à Richardot l'estime qu'il avait conçue de ses vertus, lui fit hommage de ses plus beaux poèmes qu'il donnait au public (1).

On ne sait si Richardot cultiva l'amitié des savants qu'il avait connus en Italie. Une épître de Paul Manuée nous apprend ce qu'Octavius Pentagathus pensait de ses talents, et combien il avait d'estime pour son éloquence. Les bourgeois de Champlitte, qui le voyaient de plus près, apprirent aussi à le respecter davantage. Ce fut pour lui en donner une preuve plus sensible, que les chanoines de cette ville le choisirent pour le placer à leur tête, en lui déférant le titre de prévôt. Le mérite seul de Richardot sollicita leurs suffrages, et le chapitre fut assez juste pour ne déférer qu'à sa voix.

Mais d'autres évènements appelaient Richardot sur un plus grand théâtre. L'état malheureux où l'église de Besançon était réduite, détermina les premiers supérieurs à l'appeler pour venir au secours de la capitale. Sa position était des plus tristes, et le tableau que l'histoire nous en a laissé, effraye encore ceux qui osent y arrêter leurs regards.

La fermentation qui agitait les esprits, semblait

(1) Ils avaient étudié ensemble, dit Boissart, *portraits des hommes savants*, et contracté une forte amitié. Hugues Babet ayant été obligé de sortir de France et de se retirer à Ferrare, fut reçu, à son retour par Richardot et logea quelque temps chez lui.

présager à la ville de Besançon une révolution prochaine. Déjà l'hérésie infectait les extrêmités du diocèse et menaçait la métropole. Plusieurs des plus notables citoyens, séduits par les nouvelles opinions, faisaient profession ouverte de la nouvelle réforme. L'autorité épiscopale, qui aurait pu arrêter le désordre, n'était presque plus écoutée. Antoine de Vergy avait vu renouveler, sous son épiscopat, ces procès touchant la juridiction de l'archevêque et les droits de la couronne, qui, pendant plus de cinq siècles, avaient occasionné les plus grands troubles. L'hérésie, qui épiait tous les moyens de faire des progrès, n'en trouvait point de plus efficaces pour établir son empire, que ces débats, qui s'élevaient entre les évêques et les bourgeois des villes épiscopales. Aucun ne lui avait été aussi favorable pour subjuger la plupart des villes d'Allemagne, celles de Bâle, de Genève et de Lauzanne. Les circonstances lui annonçaient les mêmes avantages pour asservir sous ses lois la ville de Besançon.

Le cardinal Pierre de la Beaume, successeur de l'archevêque de Vergy, manquait de cette fermeté nécessaire pour faire respecter sa dignité. Obligé de quitter Genève, dont il était évêque, les Bisontins le virent arriver dans leur ville avec indifférence et sans intérêt. Nous n'avons rien dans nos fastes qui rappelle son épiscopat. Il ne fit rien ou peu de chose pour son diocèse, mais il fit trop pour sa famille, en

choisissant pour coadjuteur, Claude de la Beaume son neveu, âgé seulement de six ans.

Cette disposition singulière qu'on aurait peine à croire, si on ne la lisait dans l'histoire, acheva de mettre le comble aux calamités, qui depuis long-temps affligeaient l'église de Besançon. Le chapitre métropolitain, jaloux de son droit d'élection, le crut lésé par les bulles de coadjutorerie accordées à Claude de la Beaume. Fâché d'ailleurs d'avoir pour chef un enfant, il procéda à l'élection de François Bonvalot, vieillard respectable, d'une prudence consommée, connu par ses négociations à la Cour de France où il avait été nommé ambassadeur.

Outre ce mérite personnel, Bonvalot était beau-frère du chancelier Nicolas Perrenot seigneur de Granvelle, qui naturellement devait appuyer de sa recommandation, l'élection du chapitre métropolitain. L'habile ministre, qui prévit les malheurs que ces démêlés allaient occasionner, se hâta de les terminer à la satisfaction des prétendants. De concert avec la maréchale de la Beaume, et l'évêque de Genève, Philibert de Vergy, il régla que François Bonvalot aurait l'administration de l'archevêché et un tiers des revenus, jusqu'au moment où Claude de la Beaume serait parvenu à l'âge requis par les canons pour le gouvernement d'un diocèse. Rome, l'Empereur et le chapitre métropolitain ayant agréé ce traité, on le mit à exécution.

Bonvalot qui connaissait mieux que personne le besoin de l'église dont le gouvernement lui était confié, crut qu'il était de sa sagesse d'y appeler Richardot ; afin de remédier aux maux qui menaçaient le diocèse. On ne doute pas que l'évêque d'Arras, si connu depuis sous le nom de cardinal de Granvelle, n'ait suggéré ce choix à François Bonvalot son oncle. Protecteur des talents, il les aimait et les produisait au grand jour, dès qu'il les voyait accompagnés de ces qualités du cœur qui rendent l'homme vraiment estimable. Celles de Richardot ne lui étaient pas inconnues : Granvelle s'en était assuré pendant le séjour qu'ils avaient fait ensemble en Italie. Persuadé que Richardot était celui que la Providence destinait à seconder les vues sages de l'administrateur ; Granvelle le lui indiqua comme un docteur éclairé, sur le zèle duquel il pouvait compter dans l'administration du diocèse.

Arrivé à Besançon, Richardot se dévoua entièrement aux travaux du ministère : il ne songea qu'aux moyens de calmer les esprits et de les affermir dans la foi de leurs pères, en les prévenant contre les partisans de la nouvelle réforme. Deux années s'étaient passées dans des travaux incroyables. Le chapitre métropolitain, témoin de ses succès, voulut lui donner une marque particulière de son estime, en lui ménageant une prébende dans son église. Il s'adressa donc au souverain pontife, qui, sur l'exposé des chanoines,

pourvut Richardot de la première place qui vint à vaquer.

Cette démarche aussi flatteuse pour le nouveau chanoine qu'elle était glorieuse au chapitre, ne fût pas la première que firent les chanoines en faveur de la religion. Dès que les troubles de l'église commencèrent, et qu'un nombre prodigieux de sectaires se fût répandu en Allemagne, en France et dans la Suisse, le chapitre métropolitain s'associa plusieurs théologiens et d'habiles controversistes qui parcouraient le diocèse, et tâchaient par leurs discours et leurs instructions familières, d'affermir les esprits dans les vérités de la foi. Les évêques de Bâle et de Lausanne, trop faibles pour lutter contre les efforts des sectaires, s'adressèrent au chapitre de Besançon, pour en tirer quelques hommes apostoliques, qui vinssent au secours des peuples confiés à leurs soins.

Parmi ceux qui se rendirent aux vœux de ces prélats, on voyait le nom des familles les plus illustres du comté de Bourgogne, celui des Poitiers et des Grammont, qui consacrèrent leurs travaux et exposèrent leur vie pour le salut de leur frères. Il est malheureux que leurs missions n'aient pas eu le succès qu'on avait lieu d'en attendre. Mais si elles ne purent empêcher ces deux villes d'être infectées des nouvelles opinions, elles servirent du moins à retenir dans l'obéissance de l'église romaine, une grande partie des diocèses de Bâle et de Lausanne, qui, sans cette pré-

caution auraient peut-être suivi l'exemple de leur capitale. (1)

Richardot répondit aux vues de Granvelle, et aux espérances que le chapitre métropolitain avait conçues de son zèle. Peu de jours se passaient qu'il ne montât en chaire pour instruire le peuple et le prévenir contre les prestiges des novateurs. Les circonstances ayant décidé le clergé à faire souvent des processions générales et d'autres prières publiques, Richardot profitait de ces moments pour prononcer quelques discours relatifs à la cérémonie. Son auditoire communément était nombreux : chacun voulait l'entendre, et la plupart, fondant en larmes, sortaient pénétrés des grandes vérités qu'il venait de leur annoncer.

(1) Le zèle que fit paraître notre chapitre métropolitain, mérite de notre part la reconnaissance la plus vive, mais nous n'en devons pas moins à celui qui, dans ces jours malheureux, animait le cardinal de Granvelle. Ce prélat, quoiqu'accablé par les affaires du ministère, et éloigné de sa patrie, ne perdait jamais de vue ce qui se passait à Besançon. Sans cesse il écrivait ou faisait écrire aux principaux des chanoines pour relever leur courage et exciter leur zèle. Les lettres que nous conservons encore respirent le plus tendre attachement pour une église dont les intérêts lui étaient si chers. On ne lit pas sans étonnement celles qu'il adressait à l'empereur Charles V et à Philippe II pour tâcher de retenir les Bisontins dans le devoir, calmer les troubles et empêcher les suites funestes des divisions intestines. Pour tout dire en un mot, rien ne se faisait pour la conservation de la foi, le maintien de la discipline et des bonnes mœurs, dont Granvelle n'ait été l'auteur et dont il n'ait poursuivi l'exécution.

Bonvalot trace en peu de mots les succès et l'activité de l'orateur. « Personne, dit-il, n'était plus habile » que lui à découvrir l'erreur au milieu des ténèbres » dont elle aimait à s'envelopper. Il la suivait, il allait » la chercher jusques dans les réduits les plus obscurs » où elle tâchait de se cacher. Dès qu'un prédicateur » avait eu la témérité d'avancer quelque proposi- » tion suspecte et tant soit peu dangereuse, Richar- » dot en était instruit, et il la réfutait sur-le-champ » dans ce qu'elle pouvait avoir de contraire à la » pureté du dogme, sans donner le temps au mal de » faire le plus léger progrès. »

Ce zèle ne lui ôtait cependant rien de l'extrême douceur qui faisait le fond de son caractère et qui lui gagnait le cœur de ceux-mêmes dont il combattait les opinions. C'est que dans ses discours, on n'apercevait jamais rien qui ressentit l'aigreur et qu'il traitait toujours avec bonté ceux dont il combattait les erreurs. (1)

(1) Bisuntii in Burgundiâ potenti ac suâ facundiâ, dura sœpèque reluctantia ejus populi corda ad littérarum amorem incendit, et saxea penè atque silvestria cum essent, ad disciplinarum cultum tanquam alter Orphœus inflexit.

C'est ainsi que parle Stapléton, théologien anglais, dans l'oraison funèbre de Richardot. Fallait-il, pour avoir le plaisir de présenter une phrase bien arrondie, insulter à une ville entière, qui cultivait les sciences dans le temps même où l'Angleterre était à peine civilisée ? Si l'orateur eut été plus véridique ou mieux instruit, il eut rendu justice aux Bisontins en déplorant l'état malheureux de leur cité. Il eut dit qu'alors même, Besançon était la patrie des Chifflet, des Granvelle. Richardot ne lui était pas non plus tout-à-fait étranger.

Richardot n'ignorait pas le grand art de connaître les hommes, si nécessaire à ceux qui occupent les places, et sans lequel ils ne peuvent jamais bien apprécier les talents et rendre justice à la vertu. Ce discernement parut surtout dans le jugement qu'il porta de Guillaume Postel, qui était venu solliciter une chaire d'humanité dans le collége de Besançon. Postel, originaire de Normandie, si connu dans l'histoire du rétablissement des lettres, avait fait les plus grands progrès dans l'étude des langues orientales. François I^er^, qui depuis long-temps avait formé le dessein d'attirer et de fixer dans sa capitale les personnes les plus distinguées dans les sciences et les arts, le chargea de parcourir l'Égypte, la Grèce et l'Asie, pour y acquérir les beaux manuscrits dont il prétendait enrichir sa bibliothèque. Postel s'acquitta de sa commission en homme connaisseur, de manière à contenter le roi et sa sœur la reine de Navarre; mais toujours flottant, toujours incertain dans ses systèmes, il ne put se fixer à Paris. On prétend même qu'ayant affiché des opinions singulières, dans des disputes et des ouvrages, il fut obligé de quitter la capitale et de mener une vie errante pendant plusieurs années.

Etant allé à Rome, le désir de la nouveauté lui persuada d'entrer dans la société naissante des jésuites. St-Ignace le reçut avec empressement, croyant donner à ses confrères dans la personne de Postel, un maître et un sujet d'émulation; mais bientôt Ignace

eut lieu de se repentir de son choix. L'imagination de Postel, nourrie et échauffée par la lecture des histoires rabbiniques et des fables orientales, donna dans les plus grandes rêveries. On entreprit en vain de la guérir ; son obstination acheva de le perdre, et St-Ignace chassa de sa compagnie cet homme singulier, dans le fond moins dangereux qu'il n'était à plaindre.

Ce fut environ à cette époque que Postel parut à Besançon avec le projet de s'y fixer. Richardot, qui examinait avec soin ces savants de toutes les nations, qui, sous prétexte de savantisme et d'érudition, couraient de ville en ville et y répandaient leurs opinions, suivit de plus près cet aventurier et le jugea de *prime face*, disent nos manuscrits. Les gouverneurs, qui se reposaient sur Richardot de l'enseignement public, se décidèrent sur son rapport. Non-seulement, ils refusèrent à Postel la chaire qu'il sollicitait, mais ils lui ordonnèrent de sortir incessamment de la ville et de n'y reparaître jamais.

L'année 1548, si célèbre dans l'histoire d'Allemagne, mérite d'occuper dans nos fastes une place particulière. L'empereur Charles V venait de porter les coups les plus terribles à la nouvelle réforme. L'électeur de Saxe, protecteur déclaré de Luther, et le Landgrave de Hesse ayant été réduits à implorer la clémence du vainqueur ; le reste du parti protestant attendait avec docilité les conditions qu'on allait lui imposer dans la diète d'Augsbourg. L'empereur

persuadé que le succès dépendait de l'activité de ses démarches, voyant que le concile général, commencé à Trente, puis transféré à Bologne, mettait trop de lenteur dans ses opérations, choisit trois théologiens pour travailler à une profession de foi, l'*Intérim*, nom fameux à cause des contradictions qu'elle éprouva chez les catholiques et les protestants.

Il n'est plus nécessaire, à présent, d'examiner si les catholiques étaient fondés à censurer cette profession, et si les luthériens pouvaient, selon leurs principes, l'admettre ou la rejeter. Nous dirons seulement, en passant, que l'*Intérim* ne regardait que les luthériens; qu'il devait servir de barrière aux nouvelles opinions qui troublaient l'Empire et mettre des bornes à la licence d'esprit qui enfantaient chaque jour de nouvelles chimères. Les catholiques ne pouvaient s'en plaindre : l'*Intérim* n'était point pour eux, et on ne les forçait pas à y souscrire. Les théologiens étaient encore moins autorisés à le combattre, puisque l'Empereur ne proposait ce règlement que de concert avec le Souverain Pontife. Cette anecdote mérite, sans doute, d'être remarquée; nous l'avons puisée dans l'instruction donnée par l'Empereur à son ministre à la cour de France, conservée parmi les manuscrits de l'abbaye de St-Vincent de Besançon.

Les catholiques ne furent pas tous contraires à l'*Intérim :* plusieurs le reçurent de bonne foi; les électeurs ecclésiastiques surtout y souscrivirent avec

empressement, de même que la plupart des villes impériales, dont Besançon fut du nombre. Quoique la plus grande partie de ce diocèse n'eut pas besoin de ce nouveau règlement pour contenir les Franc-Comtois dans le respect pour la foi de leurs pères; on crut qu'il était nécessaire d'en faire la publication dans la principauté de Montbéliard et l'étendue des quatre seigneuries où les princes de Wittemberg avaient introduit la nouvelle réforme. Cette publication n'était pas sans difficulté : et on conçut aisément qu'il fallait du courage et de la fermeté pour promulguer, contre le vœu d'un prince souverain, une loi de conscience, qui, selon les préjugés des rigoristes, sapait les fondements du luthéranisme. Le conseil épiscopal de Besançon chargea Richardot de cette commission importante; et, il s'en acquitta, en effet, avec la force et la sagesse qu'on pouvait espérer. Arrivé à Montbéliard, il prévint le prince de l'objet de sa mission et de la volonté particulière de l'Empereur, dont il venait notifier les ordres. Puis, ayant assemblé le peuple, il annonça qu'ils pouvaient tous retourner à l'obéissance de l'église romaine, dont le malheur des temps les avait séparés. Qu'il était libre aux pasteurs de se montrer à la tête de leurs troupeaux : puis, d'une voix hardie et modeste, il parla contre la nouveauté de la réforme, l'irrégularité de ses entreprises, la faiblesse de ses prétentions et de ses paradoxes. Cette démarche, sans doute,

n'était pas celle d'une âme timide, mais rien n'étonnait Richardot dès qu'il s'agissait de remplir son ministère. *Je fis alors*, dit-il, *ce que le plus hardi de mes adversaires eut mal volontiers entrepris.*

Le séminaire de Granvelle fut un des premiers qu'on établit pour l'éducation des jeunes clercs, depuis les sages règlements du concile de Trente. Nicolas Perrenot, au milieu des soins que lui donnait le ministère, n'oubliait jamais ce qu'il devait à la religion et à la patrie. Il crut servir utilement l'une et l'autre, en fondant, dans le centre de la capitale, un séminaire, où l'on devait élever dans la piété et les sciences ecclésiastiques, un certain nombre de clercs que l'on destinait à travailler à l'instruction des peuples et au soutien de la foi orthodoxe. Perrenot, qui voulait donner de la célébrité à cet établissement, choisit Richardot et le chargea d'y donner les premières leçons de concert avec Hugues Babet son ami particulier. Richardot s'en acquitta avec la même ponctualité que s'il n'eut eu que ce devoir à remplir. Il le continua pendant sept ans, et il assurait, vers l'année 1556, qu'il le remplirait encore, quoique revêtu de la dignité épiscopale, si de puissants ennemis ne l'eussent forcé à quitter sa patrie et à cesser des fonctions qui rendaient sa présence si nécessaire à ses compatriotes.

François Simard venait de terminer sa carrière. C'était un homme savant et un controversiste habile,

que le chapitre métropolitain avait tiré de sa cure, pour lui donner une prébende, et que son mérite avait fait nommer évêque suffragant, sous le titre d'évêque de Nicopolis. Bonvalot, administrateur du diocèse, pensant à lui donner un successeur, proposa, de concert avec le chapitre, Richardot pour le remplacer. Ils répétèrent dans leur supplique ce dont ils avaient été témoins pendant plusieurs années : ils rappelèrent une longue suite de travaux, un zèle infatigable, des services multipliés rendus au diocèse. Ce furent les motifs qu'ils alléguèrent au Souverain Pontife, pour faire conférer à Richardot le titre d'évêque *in partibus*.

Cette dignité, qui devait attacher le nouvel évêque à l'église de Besançon, fut la source des différents qui le contraignirent à s'en éloigner pour toujours. Les bulles n'étaient point encore expédiées que l'évêque de Genève, en qualité de tuteur de Claude de la Beaume, fit signifier à l'administrateur, qu'il eût à choisir, pour remplacer Simard, Guillaume Turbiti, évêque d'Alexie, prélat très capable de l'aider dans l'administration du diocèse. Cet acte fut comme le signal qui réveilla les fameuses contestations dont nous avons parlé plus haut, et qui, pendant dix ans, n'avaient été qu'assoupies. L'affaire portée au conseil souverain de Malines, les parties intéressées produisirent leurs griefs. Dans les écrits du jeune archevêque, on critiquait amèrement l'administrateur. Pour le rendre plus coupable, on y parlait sans ménage-

ment, de la naissance, de la conduite et de la doctrine de Richardot, que Bonvalot avait associé au gouvernement du diocèse. On porta si loin la calomnie, que Richardot fût obligé de répondre. L'apologie qu'il fit alors ne respire ni passion ni aigreur. Il y règne, au contraire, un ton de douceur et de prudence qui surprend et qui plaît. C'est toujours malgré lui qu'il parle de lui-même et qu'il blâme les actions de ses ennemis. Si quelque fois il se permet quelque ironie contre le jeune archevêque, s'il rappelle le génie intrigant de Gillemette d'Igny, sa mère, on voit qu'il n'a pour objet que de travailler à sa justification. On est même porté à lui pardonner de légères saillies qu'il se permettait dans des circonstances malheureuses, où souvent les plus sages ont peine à se renfermer dans les bornes de la modération.

Bonvalot est plus hardi dans ses réponses, son style prend une nouvelle force, quand il s'agit de justifier Richardot, indignement traité dans les mémoires de ses adversaires. L'administrateur, par exemple, est surpris que l'évêque de Genève ose blâmer la conduite et la doctrine de ce grand homme ; lui, qui dans toutes les occasions, avait fait l'éloge de son esprit et de son cœur, qui le destinait à être l'instituteur de son neveu, quand il fut question de lui donner des maîtres capables de le former à l'état ecclésiastique.

Il fallait qu'Antoine Lulle, cet homme si estimable, eut joué, pendant le procès, un rôle qui déplut à l'ad-

ministrateur, puisque Bonvalot s'attache à le mortifier par les endroits les plus sensibles. Il lui reproche son peu d'assiduité à donner ses leçons dans l'Université de Dôle, où il était professeur ; son peu de talent pour la chaire ; son ignorance dans les cérémonies de l'église. Il voudrait même lui faire un crime de ses défauts naturels. Lulle cependant, était ami de Richardot, et il était digne de l'être. Il lui en donna une preuve bien sensible durant le procès dont nous parlons, et dans lequel on ménageait si peu les décences. C'est que Richardot ayant appris depuis peu que l'évêque de Genève avait eu le dessein de choisir Lulle pour évêque suffragant : il protesta que jamais il n'eut accepté pour lui ce titre, s'il en eut été instruit plus tôt, tant il témoignait d'empressement pour s'entretenir dans les bonnes graces des deux prélats, et ne rien entreprendre qui put leur déplaire. Des sentiments aussi désintéressés montrent bien quelle était la belle âme de Richardot et qu'il savait faire des sacrifices.

Le procès finit avec l'administration de Bonvalot. Celui-ci déjà avancé en âge, fatigué des difficultés que lui avaient suscitées les amis et les tuteurs du jeune de la Beaume, renonça volontiers au gouvernement du diocèse, qui dès-lors passa entre les mains de Lulle, en qualité de vicaire-général et d'instituteur du jeune archevêque. Richardot qui ne pouvait plus être utile à ses concitoyens, sortit sans peine de la pro-

vince et se retira dans la ville d'Arras où Granvelle l'avait appelé pour se reposer sur lui du soin de son église, tandis que pour répondre à la confiance de son prince, il donnait tout son temps aux affaires importantes du ministère. (1)

La puissance de Charles V, le respect qu'inspirait son nom à tous ses sujets, contenaient encore dans le devoir les peuples des Pays-Bas. L'hérésie de ces protecteurs puissants, dont elle cherche toujours à étayer la faiblesse, avait à peine excité quelque fermentation dans ces belles provinces. Richardot, en arrivant, eut peu de novateurs à combattre, mais sa carrière n'en fut pas moins brillante dans l'Artois et la capitale du Brabant. Son éloquence y reçut les mêmes éloges que dans les autres villes où il avait eu occasion de la faire paraître. La reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, qui prenait un plaisir singulier à l'entendre, voulut qu'il se chargeât de plusieurs sermons importants, et de quelques oraisons funèbres, qui, dans le temps, méritèrent l'approbation des connaisseurs. Celle de l'empereur Char-

(1) Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, nommé à l'évêché d'Arras à l'âge de 24 ans (octobre 1538) n'y résida point à cause des hauts emplois qu'il occupait à la cour de Bruxelles. Ce fut le premier de nos évêques qui prit le titre de *révérendissime*. Paschase, évêque de Salisbury, remplissait pour lui les fonctions épiscopales. Richardot vint lui succéder en 1556, d'après les manuscrits de la bibliothèque d'Arras. Il obtint l'année suivante une prébende canoniale.

les V, qu'il prononça en présence de Philippe II et des seigneurs de sa cour, offre des beautés et des sentiments qu'on ne soupçonnerait pas dans un orateur du seizième siècle.

Il faut voir avec quelle noblesse, quelle éloquence, l'évêque de Nicopolis remplit les fonctions délicates de panégyriste d'un prince, le plus grand qu'on ait vu depuis Charlemagne. On ne lit, dans ce discours, qu'une seule de ces allusions froides que le bon goût proscrit, mais qui, dans les siècles passés, étaient malheureusement trop en usage. Il est fâcheux, que l'évêque de Nicopolis, ne se soit pas mis au-dessus du préjugé et qu'il se soit laissé emporter par le ton dominant du siècle, lui qui était fait pour maîtriser le sien et qui semblait annoncer l'éloquence forte et sublime des Bossuet, des Fléchier et des Bourdaloue.

Un Franc-Comtois sera surpris, en parcourant l'éloge de Charles V de n'y point trouver quelques traits de cette bienfaisance qui rendit et rend encore la mémoire de ce prince si chère à nos compatriotes. Peu de souverains leur marquèrent un plus sincère attachement, et il en fut peu à qui ils témoignèrent une plus tendre reconnaissance. Qu'il nous soit permis de l'aimer encore! Cet amour pour les bons rois est un gage assuré de celui que nous ressentons pour le nôtre. Pourrait-il désapprouver nos sentiments pour nos anciens maîtres, lui qui bénit les nœuds qui l'unissent à une princesse de leur sang, et qui partage

avec elle le trône et le cœur de tous les Français?

Le projet d'établir de nouveaux évêchés, formé dès le temps de Charles-le-Hardi et renouvelé sous le règne de Philippe II, touchait au moment de son exécution. Cet établissement paraissait d'autant plus nécessaire, qu'on le croyait seul capable d'arrêter les progrès des sectaires, et de retenir les peuples dans le devoir. Mais Philippe se trompa, et il vit, par une funeste expérience, combien il est dangereux de changer quelque chose dans le gouvernement politique d'un état, surtout quand les esprits sont portés à la sédition. Granvelle, que plusieurs ont cru faussement auteur de ce projet, n'en fut averti que quand tout fut arrêté et rendu public (1).

Forcé de quitter le siège d'Arras, pour occuper celui de Malines; (je dis forcé et il le fut, en effet, comme il est prouvé par différentes lettres de Granvelle et de Philippe II dont nous avons les originaux) il crut rendre un service important à son église, en choisissant pour successeur l'évêque de Nicopolis. Ce choix ne pouvait tomber sur un sujet plus digne; aussi fut-il applaudi de tout le peuple, témoin depuis cinq ans du zèle et de la prudence que Richardot

(1) Philippe II voulant qu'il y eût, dans les Pays-Bas, autant d'évêchés qu'il s'y trouvait de provinces, le pape Paul IV, érigea sur sa demande, en mai 1559, trois archevêchés et quinze évêchés parmi lesquels on comptait St-Omer et Ypres qui furent formés du démembrement de celui de Thérouanne. (Ferry de Locre, p. 627 et annales manuscrites de St-Omer.)

avait montré dans le gouvernement du diocèse (1).

Dès que Richardot eut pris possession du diocèse d'Arras, en qualité d'évêque, son premier soin fut de procurer à son peuple une instruction solide, capable de le prémunir contre les sophismes des apôtres de la nouvelle réforme. Il savait que rien n'avait plus contribué à établir l'erreur que la superstition et l'ignorance. Pour fermer l'entrée de son diocèse à l'une, il pensa au moyen de proscrire les deux autres. L'érection d'une Université dans la ville de Douai, lui parut le plus sur de tous, aussi n'épargna-t-il ni sollicitations ni dépenses pour en accélérer l'établissement. Dès qu'il l'eût obtenu, il voulut faire lui-même l'ouverture de cette célèbre académie, par un discours que nous avons encore, et dans lequel l'évêque d'Arras s'attache à montrer combien la situation de la ville de Douai est favorable à ceux qui cultivent les sciences ; les avantages que celles-ci procurent à la religion et à la société, et ceux que les Pays-Bas, en particulier peuvent en espérer, dans les circonstances critiques ou le malheur du temps les a réduits (2).

(1) Il prit possession du siège d'Arras par procureur le 27 août 1561, sur la nomination de Philippe II, et fut le premier des évêques d'Arras nommé par le souverain. Le chapitre n'eut plus, dès-lors la liberté de protester, vu son droit d'élection, ni même la faculté d'élire canoniquement le sujet nommé par le roi. (Mss. de la bibliothèque d'Arras.)

(2) Dès l'année 1530, on avait sollicité de l'Empereur Charles V,

Quoique toutes les facultés lui fussent chères, celle de théologie avait cependant la préférence dans son cœur. Pour montrer l'idée qu'il avait de cette sublime science, il voulut le premier en donner des leçons, expliquer les endroits les plus difficiles de l'écriture sainte. Cette noble fonction avait tant d'attrait pour lui, qu'il la répéta souvent pendant des mois entiers. Les graces, l'éloquence, l'érudition profonde dont il accompagnait ses leçons, lui attiraient un concours prodigieux d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait

la création d'une Université à Douai, mais elle ne fut fondée que sous son successeur Philippe II en 1562.

Richardot prononça deux harangues en présence du clergé, des premières autorités de la province, et des docteurs appelés à Douai pour enseigner dans cette nouvelle Université.

Voici un passage de l'un de ces discours.

« Et certes à peine pourroit-on sentir plus griefve, ni plus dure » malédiction de Dieu au monde, que de veoir les lieux de tous ces » ministères occupéz par des personnages ignorantz ou méchantz, ou » non chaillans, de laquelle malédiction nostre Seigneur menassoit les » Juifz par la voix de son prophète Esaïe : disant qu'en lieu de bons » et sages expérimentez et vertueux gouverneurs, il leur donneroit des » enfans ignorantz, des chefz et recteurs effesminez, laches et floches » et sans vertuz. Ainsi doibt on compter en lieu de singulier bénéfice » de Dieu, que toutes telles charges sont administrées par gens sca- » vants pour non faïllir : et consciencieux pour non flaichir. »

La seconde harangue du prélat d'Arras est en langue latine, toutes deux furent imprimées à Cambrai, car Douai ne possédait point d'imprimerie en 1562. Mais à peine l'Université fut-elle installée que les imprimeurs Boscard et Loys de Winde, vinrent s'y établir. (Bibliographie douaisienne.)

des personnes distinguées par leur rang et leur naissance, des abbés et des seigneurs les plus qualifiés. Le nombre en était si considérable, que les salles ne pouvaient contenir ceux qui accouraient pour l'entendre. C'est ainsi que l'évêque d'Arras retraçait à son peuple ces beaux siècles de l'église où les évêques pensaient que leur premier devoir était d'instruire, et qu'ils ne pouvaient se reposer sur personne d'une obligation que leur impose le caractère même dont ils sont honorés.

Le zèle que Richardot montrait pour l'établissement de l'Université de Douai, pénétra jusqu'à la cour de Madrid. Philippe II, qui en fut instruit, ne put s'empêcher d'y être sensible et de marquer à l'évêque d'Arras combien sa conduite lui était agréable. Le roi le remercia de ses soins, en le priant de les continuer en faveur de cette Académie naissante, dont il devait se regarder comme le fondateur et le père.

L'évêque d'Arras, qui mettait tout son plaisir à voir l'Université de Douai acquérir de la célébrité, crut qu'il était de son devoir d'y entretenir cette noble émulation, l'âme des compagnies savantes, sans laquelle elles tombent dans la langueur et le mépris. Afin d'inspirer à tous les membres cette ardeur dont lui-même était pénétré, il se faisait peu d'actes publics qu'il n'honorât de sa présence. Pour en relever l'éclat, souvent il prononçait quelque discours à la louange de ceux dont les talents et l'érudition méri-

taient d'être distingués. Lui-même voulut conférer le bonnet de docteur au savant Mathieu Gallien, l'ornement des lettres et l'un des premiers professeurs de cette Université.

Toujours animé des mêmes sentiments, le prélat assistait avec un certain plaisir aux disputes publiques, et pesait dans le silence, l'érudition du maître, la justesse des réponses de l'écolier et le mérite de ceux qui proposaient des difficultés.

Il fut peu de membres de cette Académie qui n'eussent part à ses bienfaits. Il aimait surtout à les répandre sur ces théologiens habiles, que de malheureuses circonstances avaient forcés de s'exiler de leur patrie. Il les retenait à Douai, afin que leur présence apprit continuellement aux professeurs ce qu'ils devaient être, et aux écoliers, les exemples qu'ils devaient suivre.

Les intérêts, les privilèges de l'Université, ne lui tenaient pas moins à cœur. Lui seul se chargeait de les défendre dans les tribunaux, de les recommander aux magistrats et aux personnes en place. Il mettait tant d'ardeur et d'activité dans ses poursuites qu'on craignait de se refuser à ses justes demandes.

Les années n'affaiblissaient pas son attachement pour cette Université. Quoique fort avancé en âge et prêt à descendre dans le tombeau, dans ces moments critiques, où la nature, accablée sous le poids de ses douleurs, oublie tout pour ne s'occuper que d'elle-

même, l'évêque d'Arras réunit ce qui lui restait de forces, pour donner à l'Université une nouvelle marque de sa protection et de sa bienveillance. Trois jours avant sa mort, ayant fait venir les chanoines de sa cathédrale, il rappela devant eux les motifs qui l'attachaient à cette Université ; puis, leur marquant combien il regrettait de ne pouvoir plus lui être utile, il les supplia de la recommander à celui que la Providence destinait à le remplacer, afin que, lui succédant à l'épiscopat, il devint aussi l'héritier des sentiments tendres et affectueux qu'il avait toujours eus pour elle. Agir ainsi, n'était-ce pas porter, au-delà même du tombeau, le zèle et l'amour pour les sciences ?

L'érection de l'Université de Douai n'était point encore commencée, que l'évêque d'Arras fut obligé de se rendre au concile général assemblé pour condamner les erreurs de Luther et de Calvin. Quelques années auparavant, l'évêque de Genève, tuteur du jeune de la Beaume, avait déjà formé le projet de le députer à cette auguste assemblée, mais des difficultés étant survenues entre ce prélat et l'administrateur du diocèse de Besançon, le voyage de Trente n'eut lieu qu'en 1563, lorsque Philippe mit Richardot à la tête de quelques théologiens célèbres qu'il envoyait, en qualité de souverain des Pays-Bas. (1)

(1) Le chapitre d'Arras contribua aux frais occasionnés par ce voyage à Trente et députa quelques-uns de ses membres qui prirent part aux opérations du concile avec Richardot. (Mss de la Bibliothèque d'Arras.)

Richardot, avant de se rendre à Trente, passa en Bourgogne, vit sa famille, et s'arrêta quelques temps à Besançon. Un motif bien digne de son zèle l'attirait dans cette capitale. Oubliant alors ses querelles particulières avec l'archevêque Claude de la Beaume, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et l'intérêt de sa patrie, il osa rappeler le jeune prélat à ses obligations ; il le fit ressouvenir de ce qu'il devait à Dieu, à son peuple et combien il lui importait de mener une vie digne d'un évêque. Ses avis ne firent qu'une faible impression sur le cœur de l'archevêque. Mais si l'âge et la fougue des passions ne lui permirent pas encore de l'entendre, ils laissèrent du moins dans l'âme du jeune de la Beaume, des remords salutaires, qui produisirent quelque temps après, une heureuse révolution.

Les légats, qui connaissaient l'éloquence et le profond savoir de l'évêque d'Arras, le chargèrent, aussitôt après son arrivée à Trente, de porter la parole dans la session du 11 novembre 1563. Son discours fut simple mais solide : il rappelait en deux mots la base et l'objet des études ecclésiastiques. Il invitait les Pères à ne jamais perdre de vue, dans leurs décisions, les Apôtres, les Martyrs et les premiers siècles de l'Église, afin que le fruit qu'ils allaient mettre au jour en conservât l'empreinte et la ressemblance, pour qu'on aperçut partout la même doctrine, la même religion, qui, ayant fort dégénéré dans ces derniers

temps, avait besoin d'être rendue à sa première forme. Richardot, par ce peu de paroles, enseignait les vrais moyens d'éteindre le foyer de toutes les disputes scholastiques. En effet, il ne s'en fut élevé aucune, si dans les controverses, on n'eut écouté que le cri de la tradition et des écritures.

La jalousie ne put voir d'un œil impartial et tranquille la réputation que l'évêque d'Arras s'était acquise dans le concile général. Pour rendre ses actions suspectes à la gouvernante des Pays-Bas, (1) elle répandit son venin sur ce qu'il avait fait de plus irréprochable. On publia sourdement, puis avec moins de précautions, que Richardot n'avait ménagé au concile, ni les intérêts de son maître, ni ceux de sa patrie, et qu'il avait tout sacrifié à son ambition. L'accusation était grave, mais elle demeura sans preuves, L'évêque d'Arras se tût, et sa modestie imposa silence aux calomniateurs.

Il est impossible de représenter en détail les différents travaux qui partagèrent son épiscopat. Il nous suffit de dire qu'il embrassa avec avidité tous ceux qu'exigeait le ministère qui lui était confié. Outre les fatigues auxquelles l'exposaient les fréquentes visites de son diocèse, il ne se passait ni dimanches ni fêtes qu'il ne parlât à son peuple et qu'il ne lui donnât

(1) Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sœur de Philippe II, qui s'était retirée en Espagne dès 1559.

quelques instructions. Son zèle semblait prendre un nouvel essor pendant les féries d'Avent et de Carême. Il parcourait alors les villes principales de son diocèse, pour y annoncer l'Evangile et préparer les esprits à la pénitence.

Ce qui lui arriva dans la ville d'Armentières mérite de trouver une place dans son histoire. La plupart de ses discours, ayant pour objet des matières de controverse, l'évêque d'Arras pressait si fort ses raisonnements, que les sectaires de bonne foi convenaient de sa supériorité, de la force de ses preuves et de la bonté de la cause qu'il défendait.

Déjà un de leurs principaux chefs avait abjuré ses erreurs entre les mains du prélat. Pendant qu'il prêchait à Armentières, dans le moment que, rempli de sa matière, il donnait champ libre à son éloquence, un hérétique emporté par la colère et dans un enthousiasme forcené, tira un coup de fusil contre l'orateur. Celui-ci parut à peine s'apercevoir du forfait, l'auditoire seul fut ému, et, après que l'évêque eut exhorté ses auditeurs à reprendre leur tranquillité ordinaire, il continua son discours avec autant de force et de chaleur, que s'il ne fut rien arrivé de la part du scélérat.

Nous avons plusieurs discours que Richardot prononça dans le synode provincial de Cambrai (1) et

(1) Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, assembla le 24 juin 1565, un concile provincial dans son église métropolitaine. Fran-

aux différents synodes de son diocèse, qui lui méritèrent la réputation d'homme le plus éloquent de son siècle. Le ton de majesté et de modestie dont il les accompagnait, faisait une si vive impression, que son éloquence passait en proverbe, et, lorsqu'on voulait louer un orateur, on se contentait de dire *qu'il parlait comme l'évêque d'Arras.* Sa controverse n'avait rien de rebutant et qui sentit l'amertume, les hérétiques couraient eux-mêmes en foule pour l'entendre, pleuraient et revenaient de leurs erreurs. (1) On le vit souvent pénétrer dans les cachots pour instruire ceux que l'obstination et l'aveuglement y tenaient renfermés ; enfin, on le trouvait partout où le ministère exigeait sa présence ; et, comme dans ces jours malheureux, les besoins de l'église se multipliaient

çois Richardot y assista avec Gérard d'Haméricourt, évêque de Saint-Omer, et Antoine Havet, évêque de Namur. Les abbés de toute la province, les prévôts des divers chapitres et plusieurs docteurs, se réunirent aux quatre évêques. Il s'agissait de recevoir le concile de Trente, conclu en 1563, de régler les mœurs, de corriger les abus, et d'apaiser les points de controverse entre les protestants qui répandaient alors leurs nouvelles doctrines en Artois, dans la Flandre française et en Belgique. (Annales manuscrites de St-Omer.)

(1) Ce prélat prêchait dans toutes les villes de son diocèse avec le zèle d'un apôtre. Voici ce que rapporte d'Outreman, historien de Valenciennes : « Pareillement vint en cette ville Monseigneur François » de Richardot, évêque d'Arras, excellent théologien et prédicateur, » lequel par ses doctes et éloquentes prédications retira beaucoup de » gens de leurs erreurs et les remit au giron de l'église. »

sans cesse, le zèle de Richardot semblait aussi se reproduire.

De pareilles sollicitudes ne demeurèrent pas sans succès. Tandis que les diocèses voisins étaient exposés à la tempête et aux désordres des guerres civiles, celui d'Arras jouit du plus grand calme.

Le gouvernement, qui désirait voir régner le même ordre dans les autres provinces, pensa plus d'une fois à transférer Richardot sur le siège épiscopal d'Anvers, ville célèbre par son commerce, que l'esprit de nouveauté et de sédition avait choisi pour y établir son empire. Mais une raison fit échouer ce projet. L'évêque d'Arras, qui pouvait tout par son éloquence, ignorait le flamand. Quel usage eut-il fait de ses talents dans une ville où les habitans entendaient à peine la langue française ? (1)

Nous parlons si souvent des troubles qui désolèrent la Flandre, que ce serait le moment d'en présenter le tableau, mais tant d'historiens l'ont déjà tracé, qu'il nous paraît inutile d'entrer ici dans quelques détails. On connaît ce que peuvent des citoyens armés les uns contre les autres, surtout quand le fanatisme échauffe leurs esprits et sert d'aliment à leurs dissensions. Dans celles-ci, la religion ne fut qu'un prétexte ; il faut rechercher les vraies causes de ces malheurs dans l'ambition du prince d'Orange, qui entraîna la plus grande partie de la noblesse ; dans l'indifférence de Philippe

(1) Mém. de Granvelle, t. 26, p. 75, V° en 1568.

II et sa lenteur pour expédier les affaires; dans les cruautés des Espagnols, leur hauteur et les injustices qu'ils commirent. Ces maux occasionnèrent tous les autres, et portèrent les derniers coups à l'autorité royale dans ces provinces.

Avant que les choses fussent portées aux derniers excès, l'évêque d'Arras crut que le roi devait user de clémence, afin d'adoucir les esprits déjà trop aigris et les empêcher de s'aigrir davantage ; ainsi pensaient les personnes les plus sages et les mieux intentionnées. On ne doutait pas que le calme ne se rétablit bientôt, si, au lieu des pillages et des vexations, on s'occupait à rendre une justice exacte, et si on pardonnait à la multitude, qui ne s'était révoltée que parce qu'elle ne trouvait aucune protection dans les lois, et que des génies inquiets profitaient de ses mécontentements, pour l'attirer dans le parti des séditieux.

Richardot insista donc auprès des principaux du clergé, sur la nécessité de parler au duc d'Albe. Il leur fit sentir les besoins pressants des provinces, il leur représenta qu'en se portant pour médiateurs, ils serviraient également la patrie, la religion et l'autorité royale. Ses discours firent impression et la députation fut résolue. On voyait à la tête l'archevêque de Cambrai, l'évêque d'Arras, Morillon, vicaire-général de Malines et plusieurs autres personnes de distinction.

Morillon, qui connaissait mieux l'esprit du duc, voulut, avant tout, savoir sa disposition sur la démarche du clergé. Il en fit part au confesseur qui l'assura que le gouverneur verrait avec plaisir les députés : lui-même se chargea de les introduire. Ayant été admis à l'audience, l'évêque d'Arras porta la parole au nom de tous. Sa harangue fut courte et assortie aux circonstances. Après avoir passé légèrement sur les victoires que le duc venait de remporter ; sur ce qu'il avait fait pour déconcerter les ennemis et les empêcher de nuire aux sujets du roi : il parla du pardon général que le clergé osait solliciter. Il montrait que dans tous les temps les évêques s'étaient fait un devoir de se porter médiateurs entre le prince et le peuple qui avait démérité. Il cite l'exemple de Flavien, évêque d'Antioche, celui de St-Augustin et de plusieurs grands personnages, qui ne craignirent point les périls pour fléchir le prince et l'engager à user de clémence envers ses sujets coupables.

Ces paroles, dit Morillon, furent prononcées avec tant d'affection et de graces, en termes si sublimes et si convenables, que ceux qui les entendirent ne purent retenir leurs larmes. Le duc lui-même en fut touché. Après avoir repris sa gravité, il répondit d'une manière honnête aux députés, et les assura que sa façon de penser était conforme à celle du roi, qui, en accordant le pardon au peuple, prétendait punir sévèrement ceux qui avaient abusé de sa simplicité

pour l'entraîner dans la sédition.

Ce pardon fut trop différé pour opérer un bon effet : les confiscations continuèrent et les deux partis se livrèrent à des excès qu'on a peine à croire, quand on les lit dans les mémoires du temps.

Tel était le génie espagnol ; hautain et dédaigneux, il ne sut sympathiser avec les peuples flamands, dont le naturel est bon, doux et modeste vis-à-vis de ceux qui leur marquent des égards et de l'estime, mais inflexible et capable de se porter aux dernières extrémités, lorsqu'on leur manque de parole, qu'on attaque leurs immunités et qu'on leur marque du mépris.

Le duc d'Albe, négociateur habile, politique profond, grand capitaine, dans qui la postérité ne trouverait rien à reprendre, si jamais il n'eut paru dans les Pays-Bas, ne connaissait pas assez le génie de ces peuples pour les bien gouverner. Il irrita, par un ton de grandeur, des sujets portés depuis long-temps à secouer le joug espagnol, au lieu de les gagner par la douceur et une adroite fermeté. Il commit les plus grandes fautes, parce que les ministres flamands cherchaient moins à l'instruire qu'à servir ses caprices et leur propre ambition ; et que, d'ailleurs, livrés aux Espagnols, ils n'enfantaient que des projets violents et injustes.

Le duc eut évité ces deux funestes écueils, s'il eut eu quelque âme droite et éclairée pour le diriger dans sa marche. Nous voyons, au reste, que quoiqu'il mar-

quât de l'estime et une certaine considération pour l'évêque d'Arras (1), il ne profita guères de ses conseils. Vargas et Debrio lui en donnaient de plus conformes à son caractère. En les suivant, il perdit tout crédit dans l'esprit de ceux qui n'avaient pour objet que le bien public.

Le peu de succès de la première démarche de l'évêque d'Arras, ne ralentit point le désir qu'il avait de se rendre utile à ses concitoyens. Persuadé que le *dixième* que le duc voulait établir, était une des causes principales du mécontentement qu'on remarquait partout ; il entreprit de le faire supprimer. Désespérant de toucher le duc, dont le cœur insensible ne s'attendrissait plus sur le sort des malheureux ; il alla trouver Viglius, qui s'était opposé l'un des premiers à la perception de cet impôt, qui blessait également la liberté du commerce et les immunités du peuple; mais ce magistrat, intrépide jusqu'alors, avait changé de sentiment : au lieu de soutenir la fermeté de l'évêque d'Arras et de lui donner des éloges, Viglius fit à ce prélat une vive réprimande de ce qu'il osait s'opposer aux volontés du duc d'Albe. Pour l'intimider, il lui fit craindre l'esprit vindicatif du gouverneur, qui, enivré du sang qu'il venait de répandre, enflé de ses victoires, *pourrait bien envoyer ses soldats Espagnols en Artois et y faire un tour de sa façon.*

(1) Morillon, t. IV, p. 253 et 255.

Ce discours étonna Richardot, mais il ne lui fit pas prendre le change. L'évêque conclut seulement que le grand âge de Viglius avait affaibli son courage, que sa manière de penser n'était plus la même, que quelque fois il écrivait encore en bon citoyen, mais que ses discours étaient ceux d'un homme vendu aux ennemis du roi et de l'état.

Granvelle cependant, croyait que personne ne pouvait mieux que Viglius et Hopperus, décider le roi à supprimer le dixième, si ces deux magistrats eussent instruit le prince, comme le devoir semblait le prescrire ; mais l'intérêt particulier retint leur plume et donna occasion à la plupart des désordres qui arrivèrent dans la suite. (1)

Jamais l'évêque d'Arras n'usa d'une telle dissimulation. Comme l'ambition ne dominait point son cœur, il parla toujours le langage de la vérité, dès que son devoir et l'intérêt de ses concitoyens le forcèrent à rompre le silence. Il ne fut pas heureux dans ses poursuites ; la patrie, qui rendait justice à ses vues, n'en fut pas moins reconnaissante : elle seule le guida dans ses démarches, il ne travailla que pour elle.

Cependant les hostilités continuant toujours avec plus d'acharnement, Malines tomba entre les mains des rebelles, qui, dans cette surprise, ne respectèrent aucunes lois. Le tableau que nous en ont tracé Moril-

(1) Morillon, t. VII, p. 1. — Lettre du 26 août 1572.

lon et Castille, correspondants de Granvelle, est effrayant. Les évêques d'Arras et de Namur tombèrent entre les mains des séditieux. Peu de jours après cet évènement, la liberté des deux prélats fut mise à un prix énorme. On ne craignit pas de demander 12,000 écus à l'évêque d'Arras pour rompre ses fers : somme excessive pour lors et que Richardot refusa de donner, aimant mieux rester sous le poids de ses chaînes que de donner un argent qu'il n'avait pas, ou qu'il aurait versé dans le sein des pauvres s'il l'avait eu dans ses coffres. Mais la Providence prit elle-même soin de ses intérêts. Malines échappa aux ennemis un mois après qu'ils s'en furent emparés, et l'évêque d'Arras recouvra sa liberté sans payer de rançon. (1)

Le jour de son arrivée dans sa ville épiscopale fut un jour de fête pour son peuple ; chacun croyait sortir de l'esclavage en voyant l'évêque en liberté. Tous les citoyens d'Arras en marquèrent la joie la plus vive, passèrent ce jour dans les jeux et parmi d'innocents plaisirs, que leur tendre attachement pour leur prélat rendaient plus piquants. L'évêque d'Arras ne put voir sans attendrissement cette expression naturelle de l'amour et du respect que les peuples lui marquèrent dans ce jour de triomphe. De pareils sentiments ne sont que pour les bons évêques et les amis de l'hu-

(1) Le projet des calvinistes avait été de conduire Richardot en Hollande.

manité, eux seuls les inspirent et eux seuls peuvent les goûter. (1)

L'évêque d'Arras ne survécut que deux ans à l'évènement que nous venons de raconter. Il mourut le 26 août 1574. Ses dernières volontés furent celles d'un évêque qui aime son clergé et qui chérit son église. Il donna sa bibliothèque au premier, pour contribuer, même après sa mort à son instruction, et il combla son église de bienfaits (2). Celle de Besançon eut aussi part à ses libéralités.

Quoique pourvu d'un riche bénéfice, il vécut toujours dans une honnête médiocrité, sans ambitionner les richesses. Sa table était modeste et frugale, il écoutait, d'habitude, pendant ses repas, une lecture édifiante et instructive ; moyen sûr d'éloigner cette

(1) Toute la population se mit en mouvement pour recevoir l'évêque qui fit son entrée à cheval, comme il se pratiquait pour la prise de possession de l'évêché. Les chanoines, montés aussi sur des chevaux, allèrent à la rencontre du prélat. Le reste du clergé vint le recevoir processionnellement à la maison dite des *Maillets* située en cité. On se rendit ensuite à la cathédrale en chantant le *Te Deum.* (Ms. de la Bibliothèque d'Arras.)

(2) Nos manuscrits font mention d'un ornement en drap d'argent (ex telo argenteo) donné par Richardot à la cathédrale d'Arras, et de deux épistolaires dont on se servait aux messes solennelles. Leurs couvercles étaient garnis de vermeil ; on les voyait encore au siècle dernier. Gazet ajoute qu'il fit décorer l'autel de la Vierge *avec colomnes de cuivre exquisement ouvrées.* Deux ans avant sa mort (4 septembre 1572) le cathédrale avait été incendiée par l'imprudence d'un plombier. Il s'imposa des sacrifices pour la restauration de ce monument.

foule de parasites importuns et louangeurs qui ne paraissent aux tables des grands que pour en partager la délicatesse. (1)

Jean Grusset, dit Richardot, perpétua dans les Pays-Bas le souvenir des vertus que son oncle y montra pendant treize ans d'épiscopat. Les grandes places que ce premier y occupa, l'intégrité, le génie qu'il montra dans les négociations, la magistrature, au barreau et dans le ministère, en firent l'un des hommes les plus célèbres de son siècle. Le cardinal de Granvelle, qui protégeait partout le mérite, connut Richardot dès sa plus tendre jeunesse et voulut contribuer à son éducation, en fournissant les sommes nécessaires pour ses voyages d'Italie et son séjour près des universités les plus célèbres. Dès l'an 1565, on pensait à le placer à la tête du parlement de Dôle, après la mort du président Desbarres. Sa jeunesse y forma un obstacle et ce fut le seul défaut qu'on lui reprocha. Je laisse à d'autres le soin de célébrer la dextérité que Richardot montra dans les différentes négociations dont il fut chargé, au traité de Vervins, dans celui conclu à La Haye en 1607, pendant son ambassade de France auprès du bon roi Henri IV. Nous dirons seulement que dans ces débats politiques il mérita la confiance de son maître, l'amitié et l'estime des ministres étrangers avec lesquels il eut oc-

(1) Stapleton, oraison funèbre.

casion de négocier. Le sage président Jeannin en fit son ami, et Henri IV conçut pour lui des sentiments qui font l'éloge de son cœur et marquent son discernement.

Nos mémoires manuscrits nous apprennent que le président Richardot, s'étant promené long-temps au soleil avec Henri IV, il en fut tellement incommodé que dès-lors sa santé s'affaiblit considérablement, et qu'enfin il mourut peu après son retour dans les Pays-Bas, regretté de son prince et des étrangers qui l'avaient connu. Son fils, Jean Richardot, évêque d'Arras, puis archevêque de Cambrai, entra de bonne heure au conseil privé, où il eut acquis une célébrité digne de son nom, si une mort prématurée n'eut terminé trop tôt sa carrière.

On s'est contenté d'élever à la mémoire de l'évêque d'Arras et du président son neveu, deux tristes mausolées, avec une inscription qui apprend à la postérité que tous deux rendirent les plus grands services à l'église et à l'État. (1) Il n'est resté dans la pro-

(1) L'évêque Richardot fut inhumé au côté droit du chœur de sa cathédrale, et son neveu fit graver l'épitaphe suivante sur son tombeau qui était de marbre blanc :

D. O. M.

D. Francisco Richardoto Burgundo, Atrebatum episcopo, vero in omni disciplinarum genere versatissimo ac concionatori eloquentissimo, qui ob singularem doctrinam et præclaras animi dotes, omnibus ordinibus, unciè charus, postquam hanc ecclésiam periculosis temporibus

vince qui les vit naître, que le souvenir de leurs vertus. Mais ce souvenir, gravé dans nos cœurs, sera bien plus durable que l'airain et le marbre des tombeaux. Il subsistera tant que l'amour de la justice et de la reconnaissance sera respecté parmi nous.

Des familles distinguées se flattent avec justice de leur appartenir par le nom, ou par les alliances. Ces familles sont assez multipliées, et, il serait à souhaiter que le nombre en fut plus considérable encore, afin d'augmenter par là celui des vrais citoyens. En se rappelant les grands hommes qu'on réclame pour parents, on se retrace du moins l'idée des belles actions qui nous les rendent chers ; on se persuade qu'un nom illustre nous impose une obligation particulière de devenir vertueux, et qu'il ne sera pour nous qu'un titre d'ignominie, si nous le déshonorons par des actions lâches et indignes de l'homme sage.

ŒUVRES DE FRANÇOIS RICHARDOT, ÉVÊQUE D'ARRAS.

La Bibliothèque publique d'Arras possède les œuvres complètes de ce prélat.

1° *Ordonnances faites aux curés et recteurs des*

ingenii dexteritate, et assiduis concionibus annis tredecim feliciter rexisset, maximo sui relicto desiderio annum ætatis agens sexagesimum septimum à vivis excessit : Johannes Richardotus invictissimo Philippo Regi è rerum status, secretis que conciliis ac libellis, et Arthesiæ præses, avunculo optimo nepos mæstissimus posuit. Obiit 7 Calend. Aug. 1574.

églises parrochiales du diocèse d'Arras, touchant plusieurs choses concernant leur office, format in-8°. On trouve au verso de la dernière page les armoiries de Richardot. Il portait d'azur à deux palmes d'or mises en sautoir et quatre étoiles d'or.

Cet ouvrage forme un recueil d'instructions pour l'administration des sacrements. On y trouve l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres en langue vulgaire du XVI^e^ siècle. (Imprimé à Cambrai en 1562.)

2° *Instruction par manière de formulaire pour les pasteurs et curés de la province de Cambrai.* (Douai, imprimerie de Loys de Winde 1567.)

L'orateur s'attache à prouver, contre les protestants, l'autorité de l'église catholique par l'écriture et la tradition puisée dans les écrits des SS. Pères. Il établit la suprématie du St-Siège ; traite du libre arbitre, de la prédestination, de la justification, de l'efficacité des sacrements et du mérite des bonnes œuvres. Il disserte ensuite sur chacun des sacrements en particulier; sur l'Adoration, qui n'est due qu'à Dieu, et l'invocation des Saints. Suit un exposé de la doctrine catholique sur l'excommunication et les vœux de religion. On voit que Richardot a résumé, dans cet ouvrage, plein d'érudition, toutes ses connaissances théologiques.

3°. *Statuts synodaux*, écrits en langue latine : l'auteur y a joint les ordonnances de ses prédéces-

seurs. Ce livre traite des devoirs des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers. (De l'imprimerie de Loys de Winde à Douai, 1570.)

4°. *Six Sermons sur l'Oraison Dominicale et quatre autres sur le mystère de l'Incarnation.* (Imprimé à Anvers par Christophe Plantin, 1572.)

5°. *Les collectes des dimanches et principales festes de l'Eglise, mises en prose et rithme françoyse avec briefz et familiers enseignements sur chacune d'icelles.* (A Douai, de l'imprimerie Loys de Winde, imprimeur-juré, 1572, in-18.) — Ce livre est dédié à Maximilien Morillon, prévôt d'Aire-sur-la-Lys, vicaire-général de Malines et depuis évêque de Tournai. C'est un livre de piété à l'usage des fidèles. Richardot y a mis en vers français le texte des collectes ou oraisons. *Il m'a semblé,* dit-il, dans l'épître dédicatoire, *que ce ne serait point œuvre perdue de mectre lesdict Oraisons en vers et rithme françoyse. Pourtant ai-je un peu rouillé ma vieille muse du temps passé, et ay tenté si je me pourois raprivoiser avecque elle; vue le loing temps qu'il y a que je l'avoye laissée; et enfin ne l'ay trouvée si farouche qu'elle ne m'ayt volontiers adsisté, non toutefois avecq telle gayeté de la vène, que ces miens vers puissent estre paragonnés à ceulx de tant de excellentz personnages du temps présent; car, je seay qu'ilz se sentiront de ma vieillesse et porteront les marques des rides de mon éage.....*

6°. *Orationes.* C'est un recueil qui renferme 1°. le discours que prononça Richardot au concile de Trente pendant la 24me session, le 11 novembre 1563. 2°. Celui qu'il fit pour l'ouverture du synode de Cambrai en 1565. 3°. Celui du 15 octobre 1562 pour l'inauguration de l'Université de Douai. On trouve à la suite, l'oraison funèbre de l'évêque d'Arras, prononcée à Douai au mois d'août 1574 par Thomas Stapleton. L'ouvrage, petit in-4°. fut imprimé à Douai en 1608 et dédié à Jean Richardot, écuyer, seigneur de Barly, d'Otigny, etc., conseiller au conseil d'état et président du sénat privé de Belgique.

Nous croyons utile de faire remarquer que les œuvres de Richardot n'ont point été imprimées à Arras. On voit cependant, par les titres, que les libraires de cette ville avaient acquis le droit de les vendre : il est même présumable qu'elles furent imprimées à leurs frais. Ces considérations nous portent à conclure qu'Arras n'avait pas encore d'imprimeur durant la dernière période du seizième siècle.

MÉMOIRE

SUR L'EMPLOI DE LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE

COMME MOYEN DE TRACTION

OU DE PROPULSION SUR LES CHEMINS A RAILS,

par M. RÉPÉCAUD, membre résidant.

PREMIÈRE PARTIE.

Discussion des modes connus, de propulsion atmosphérique.

---

on de
otrice.

Pour imprimer le mouvement à un train de voitures, sur les chemins à rails, on fait usage de machines à vapeur de deux manières différentes : ou ces machines sont mobiles et parcourent elles-mêmes le chemin sur lequel elles entraînent toutes les voitures d'un convoi attachées derrière elles à la suite les unes des autres ; ou bien elles sont fixes, et la force qu'elles produisent se transmet aux voitures, par quelqu'intermédiaire.

Par des machines mobiles dites locomotives.

Le premier de ces modes ne peut être employé que sur des chemins d'une faible pente; il exige donc souvent ou de grands détours dans le tracé de ces chemins ou des terrassements considérables pour rehausser ou abaisser le sol et même des percées souterraines au travers des montagnes; il est cependant généralement adopté malgré les fortes dépenses qu'occasionnent ces travaux, malgré aussi les dangers auxquels il expose.

Par des machines fixes.

Le deuxième mode, l'emploi des machines fixes n'a été d'abord qu'un moyen accessoire auquel on a eu recours pour éviter les travaux dispendieux qui viennent d'être indiqués; il permet de donner une assez forte pente à quelques parties des chemins; sur

Et des cordages.

ces rampes, on fait monter les voitures au moyen de cordes qui s'enroulent sur les tambours de cabestans qui sont mus par les machines. On conçoit quelle résistance la raideur des cordes doit opposer à ce mouvement ascensionnel, et combien il doit être lent. La vitesse doit être moindre encore, à la descente, si pour la modérer on fait usage des mêmes cabestans qu'il faut alors isoler des machines motrices et soumettre à des freins, et si, au lieu de cela, on applique les freins aux voitures elles-mêmes, abandonnées, du reste, à l'action de la pesanteur, on a une manœuvre accessoire à faire, celle du déroulement des cordes. Aussi ce deuxième mode a-t-il été rarement employé, et n'a-t-on jamais pensé à l'ap-

pliquer à toutes les parties d'un chemin, à le substituer entièrement à celui des machines mobiles. Ce but, on a cherché à l'atteindre en remplaçant le cabestan par un tube cylindrique établi dans toute la longueur du chemin, sur son axe. L'air étant raréfié dans ce tube, par l'action d'une machine à vapeur sur un appareil pneumatique, un piston, placé à l'une des extrémités de ce même tube fermé à son extrémité opposée, se trouve sollicité par deux forces inégales : d'un côté par la pression atmosphérique, de l'autre par la force d'expansion que possède encore l'air raréfié. Or, il y a entre ces deux forces agissant en sens contraires le même rapport qu'entre la quantité d'air que le tube contenait d'abord, et celle qu'il contient encore (loi de Mariotte.) La première agira donc sur le piston, en raison de sa supériorité. Si, par exemple, on a extrait du tube la moitié de l'air qui y était renfermé, ce piston sera sollicité par une force égale à un poids de $51^{k}92$, multipliée par le nombre de décimètres carrés de la base du cylindre ; il sera donc mis en mouvement et s'avancera dans ce cylindre, si cette force est suffisante pour surmonter la résistance que lui opposeront le poids de ce piston, celui des corps que l'on voudrait faire mouvoir avec lui, et les frottements.

On conçoit que cette force motrice diminuerait à mesure que l'air contenu dans le tube y serait resserré dans un moindre espace, par l'effet de la marche

du piston et que celui-ci s'arrêterait avant d'arriver à l'extrémité du tube, si, pendant son mouvement, cet air n'était pas incessamment raréfié par l'action de la machine sur l'appareil aspirateur.

Connexion entre le piston et un wagon.

Mais comment lier à un piston renfermé dans un tube, un wagon remorquant les voitures d'un convoi?

On ne s'est pas arrêté à l'idée de faire mouvoir dans un tube, à la suite du piston, les objets de faibles dimensions, que l'on aurait à transporter; on a écarté l'idée également et follement émise, de donner à ce tube un diamètre assez grand pour que des voitures puissent y entrer.

Rainure longitudinale dans le tube

Le moyen auquel on s'est fixé, c'est de pratiquer dans toute la longueur du tube une fente assez large pour donner passage à une tige verticale liée d'une part au piston et, de l'autre au wagon; mais cette rainure doit être fermée, ne s'ouvrir qu'après le passage de la tête du piston et se refermer en arrière de la tige de connexion, ce qui présente une assez grande difficulté.

Moyens d'obturation de cette rainure.

Pour cela, on a imaginé successivement :

1°. Une soupape à eau qui, la supposât-on parfaite, ne pourrait servir que sur un chemin parfaitement de niveau, et serait hors d'usage pendant l'hiver.

2°. Une valve en corde qui n'a pas été adoptée, parce que si elle était fixée aux deux extrémités d'un tube, il faudrait qu'elle s'allongeât, en se soulevant

pour donner passage à la tige, et qu'on la détachât et la rattachât à chacune de ses extrémités successivement, d'abord pour la faire entrer dans une ouverture pratiquée dans cette tige et ensuite pour l'en faire sortir, et que si on ne l'a fixait pas, des difficultés non moins graves se présenteraient.

3°. Un clapet continu formé d'une bande de cuir garnie, en-dessus et en-dessous, de plaques de tôle, et tournant autour d'un de ses bords faisant charnière. Ce soulèvement du clapet et son abaissement après le passage de la tige sont produits par des galets et rouleaux. Cette fermeture n'étant pas assez parfaite pour empêcher la rentrée de l'air dans le tube, on remplit le joint du clapet d'une matière grasse que l'on ramollit au moyen d'un réchaud qui suit le wagon. Ce clapet longitudinal imaginé par MM. Clegg et Samuda, essayé d'abord près de Paris et ensuite près de Londres a été enfin employé avec quelque succès près de Dublin sur un chemin à rails d'environ 3 kil. de longueur; mais ce succès est loin d'être complet, il rentre beaucoup d'air, dans le tube, par le joint de ce clapet.

4°. Enfin une paire de bourrelets remplis d'air comprimé, lesquels placés sur les deux bords de la rainure, ferment le tube comme les lèvres ferment la bouche, et laissent passer entr'eux la tige de connexion, comme les lèvres, serrées l'une contre l'autre, laissent glisser un crayon plat, sans donner passage à

Celui imaginé par M. Hallette est préférable à tout autre.

l'air. Ce moyen de fermeture, imaginé par M. Hallette, est aussi simple qu'il est ingénieux ; quelques essais faits dans les ateliers de cet habile constructeur semblent donner une garantie de son efficacité, pourvu que l'on parvienne à fabriquer, pour en former l'enveloppe des deux lèvres, un tissu en même temps souple et imperméable à l'air, et que l'on mette ce tissu à l'abri de toute altération et dégradation.

Malgré l'imperfection du moyen de fermeture employé près de Dublin, sur le chemin de Kingstown à Dalkey, on ne peut pas dire que MM. Clegg et Samuda ne réussiront pas à l'améliorer et à rendre cette fermeture presqu'hermétique ; mais on doit espérer beaucoup plus de l'emploi des lèvres de M. Hallette ; aussi supposerons-nous, malgré l'incertitude qui reste encore, au sujet du tissu formant l'enveloppe de ces lèvres, qu'elles rempliront parfaitement leur objet, qu'elles ne laisseront pas rentrer dans le tube une seule bulle d'air, et c'est sous un autre rapport que nous allons discuter le système de propulsion atmosphérique, rechercher quels seraient les avantages et les désavantages de son emploi exclusif sur les chemins à rails :

Cette difficulté écartée.....

Discussion du système.

Il ne serait économique.....

On a dit qu'en adoptant ce système, l'établissement des chemins et de tous leurs accessoires serait moins coûteux que dans le système des locomotives ; mais les évaluations faites à l'appui de cette allégation reposent sur deux hypothèses qui nous paraissent contestables, l'une dans son principe, l'autre dans les con-

Que dans deux hypothèses.

séquences qu'on en a tirées :

1re Si une seule ie suffisait sur les emins atmosphé- ques.

On a supposé 1° que sur les chemins dits atmosphériques, quelque puisse être la fréquence des convois, il suffirait d'une seule voie et par conséquent d'une seule ligne de tubes.

2e et si la pente ssible sur ces emins, dispen- it d'exécuter de ands travaux.

2°. Que la pente sur ces chemins n'étant pas aussi étroitement limitée que sur les chemins à locomotives, on n'aurait plus à faire d'aussi grands remblais pour traverser les vallées, ni à creuser des tranchées aussi profondes, qu'il ne serait plus besoin de traverser souterrainement des montagnes, et que les travaux d'art à exécuter seraient presque nuls.

Les dispositions diquées par M. llette, pour qu'- e seule voie suf- e, sont bonnes ais insuffisantes. Inconvéniens de gare d'évite- ent.

MM. Clegg et Samuda n'ont rien énoncé, que nous sachions, à l'appui de la première de ces hypothèses ; M. Hallette a cherché à la justifier en créant une voie et un tube d'évitement vis-à-vis chaque machine fixe. C'est là, sans doute, une amélioration ; mais est-elle suffisante ? lorsqu'un wagon devrait entrer dans la gare d'évitement, il aurait à décrire une courbe d'un très petit rayon et c'est alors qu'il ne serait plus maintenu sur les rails par son piston qui, lui-même, ne serait plus maintenu sur l'axe de la voie, par le tube, puisqu'il serait sorti de ce tube. Ce piston n'entraînerait plus le wagon, il serait au contraire transporté par lui dont le mouvement se continuerait en vertu de la vitesse acquise, et qui ne dévierait de la direction rectiligne de ce mouvement, que par suite de la résistance latérale que les rails courbes lui oppo-

seraient. Le piston entrerait ensuite dans le tube d'évitement lequel, à son origine, aurait une courbure d'un très petit rayon.

Les mêmes inconvénients se reproduiraient à la sortie de la gare, mais admettons qu'on parviendra à les éviter et voyons si les croisements de convois n'occasionneraient pas de grands retards, s'ils pourraient être, comme le dit M. Hallette, aussi multipliés qu'on le voudrait : pour prouver cela, ce constructeur suppose un long chemin comprenant 17 sections de tubes de 8,000 mètres chacune, ayant, par conséquent 136 kilomètres de développement, et il dit qu'alors, et sur tout chemin composé d'un nombre impair de sections, deux convois devraient partir au même moment des deux extrémités de la ligne, pour aller l'un au-devant de l'autre ; de manière à arriver en même temps vers la gare, située au centre du chemin, qu'ainsi l'un de ces convois pourrait continuer son mouvement sans se détourner, (mais non sans s'arrêter puisque, le tube en avant de lui serait plein d'air), tandis que l'autre suivrait la voie d'évitement. Dans le cas où le nombre des sections serait pair, l'un des convois, devrait partir six minutes avant l'autre, dit M. Hallette.... n'est-ce pas supposer dans le service une ponctualité impossible à atteindre, et, dans la vitesse des convois, une égalité d'autant plus impossible que l'un de ces convois aurait souvent plus à monter que l'autre ; n'y aurait-il pas d'ailleurs des stations intermédiaires,

plus nombreuses, peut-être, d'un côté que de l'autre? et quand cela ne serait pas, s'arrêterait-on également dans toutes? mais il y a une objection plus sérieuse que celles-là ; sur le chemin, pris pour exemple, de 136 kilomètres de longueur. Même avec la vitesse exagérée de 80 kilomètres à l'heure, l'un des convois serait en marche, pour le parcourir, pendant une heure 42 minutes, l'autre s'arrêterait quelques instants dans la gare, tous deux feraient des haltes plus ou moins longues aux stations intermédiaires; de sorte qu'à eux seuls, ils occuperaient le chemin pendant deux heures... ce qui ne s'accorde guères avec la fréquence des convois.

Une seule gare un long che- n, ne permet- it pas la fréquen- des convois.

Il faut convenir que ce qui diminue la gravité de cette objection, c'est que M. Hallette ne propose pas de n'établir qu'une seule gare sur un chemin aussi long que celui qu'il a pris pour exemple, il y en aurait une de 8 en 8 kilomètres ; mais alors il faut renoncer à règler la marche des convois de manière à faire arriver en même temps, aux différentes gares d'évitement, ceux qui marcheront dans des sens opposés; ils pourront donc se trouver au même moment, entre deux gares consécutives, et même aux deux extrémités d'une même section de tube. Peu importe que les deux conducteurs s'arrêtent alors, ou qu'ils laissent les deux pistons remorqueurs s'engager dans ce tube; car dans ce dernier cas même la rencontre serait sans danger, où plutôt, elle n'aurait pas lieu réellement :

Plusieurs gares draient impos- le l'arrivée si- ltanée, à une me gare, de ux convois, ce i serait nécessai- cependant.

Deux convois urraient se ren- ntrer entre deux res.

Cela serait sans nger.

l'air comprimé entre les deux pistons aurait bientôt acquis assez de densité pour les arrêter ; mais dans les deux cas, il serait nécesssaire de faire reculer l'un des convois jusqu'à la gare, située en arrière de lui, et il serait à craindre que cette gare ne fut déjà occupée, ce qui obligerait de mettre tout le convoi hors de voie, à force de bras, pour le replacer plus tard sur cette même voie, et comment ferait-on reculer ce convoi ? M. Hallette a annoncé que son piston aurait sur celui employé à Kingstown, l'avantage de pouvoir marcher dans les deux sens ; mais il n'a pas encore cette propriété, on pourra la lui donner (nous dirons comment) mais alors même le wagon ne pourrait pas entraîner les voitures, puisque, dans sa marche rétrograde, il les aurait devant lui, il ne pourrait que les pousser, et mieux vaudrait, peut-être les faire reculer toutes, l'une après l'autre, à force de bras.

Mais non sans inconvénient.

Nécessité et difficultés du recul de l'un des convois.

Pendant que se ferait cette longue et pénible manœuvre, tout mouvement serait forcément interrompu dans toute l'étendue du chemin, si ce n'est pour les convois qui s'éloigneraient du point de concours, tous les autres devraient faire halte dans les gares ; il y aurait donc une grande perturbation dans le service de ce chemin, et la cause pourrait s'en renouveler fréquemment, si, comme on l'a supposé le chemin était très-fréquenté.

Pendant cette manœuvre, interruption de tout mouvement, sur le chemin.

Ces considérations n'autorisent-elles pas à en tirer cette conclusion que sur les chemins atmosphériques,

Deux voies seraient donc nécessaires.

comme sur ceux à locomotive, il serait nécessaire d'avoir deux voies, l'une pour aller dans un sens, l'autre pour marcher dans le sens contraire ; mais alors on ne pourrait plus faire valoir en leur faveur l'économie de leur établissement ; car au lieu de ne coûter que 230,000 francs par kilomètre, non-compris l'achat du terrain (évaluation de M. Hallette) ils en coûteraient 425,000 environ, 125,000 francs de plus qu'un chemin à locomotive ayant double voie ; il y aurait donc comparativement à ce dernier chemin, au lieu d'une diminution de 24 pour cent dans la dépense une augmentation de 42 pour cent.

is alors la dé-
serait exor-
e.

Notons que dans cette évaluation on a supposé que les tubes auraient 0^m50^c de diamètre et que M. Hallette a renoncé à cette grande dimension et adopte, comme on l'a fait à Kingstown, le diamètre de 0^m38^c, ce changement donnerait lieu à une plus forte économie en faveur des chemins atmosphériques à une voie ; et à une moindre augmentation de dépense pour ceux à double voie ; mais ceux-ci coûteraient encore beaucoup plus que ceux à locomotives également à deux voies.

chemin at-
hérique à une
ne coûterait
s que ceux à
notives et à 2
, que si la 2e
thèse était ad-
ible...

Ces derniers chemins coûtent-ils effectivement plus que ne coûteraient ceux atmosphériques à une seule voie ? C'est ce qui peut être contesté, et si les évaluations faites par les promoteurs de ces nouveaux chemins, semblent le prouver, c'est qu'elles reposent sur la deuxième hypothèse que nous avons déjà

indiquée et qui, vraie en principe, a conduit à des conséquences exagérées. De ce que l'on pourrait donner aux chemins une plus forte pente, on en a conclu qu'on n'aurait plus à faire de grands terrassements, plus de percées souterraines, plus de constructions désignées sous le nom d'ouvrages d'art, et l'on a rayé de la dépense, plus de 80,000 francs, par kilomètre de chemin (évaluation de M. Mallet.) Cela serait admissible, peut être, si cela ne s'appliquait qu'à des portions de chemins dont l'établissement pour des locomotives, avec des pentes de 5 à 6 millimètres par mètre, exigerait des terrassements extraordinaires, des percements de tunnels, des constructions de ce qu'on appelle improprement des viaducs; mais c'est la moyenne de l'économie à obtenir sur chaque kilomètre d'un long chemin, que l'on évalue aussi haut, et c'est une exagération évidente.

Si sur les premiers, les pentes pouvaient être bien plus fortes que sur les seconds.

Est-il bien certain, d'ailleurs, que l'on n'aurait plus à faire ces travaux dispendieux, en adoptant les chemins atmosphériques? Il faudrait, pour cela, que l'on pût donner à ces chemins une pente bien plus forte que celle praticable par les locomotives.

Mais cela ne serait possible qu'avec de fortes pompes et pour de faibles charges.

Cela est vrai en principe, on peut même supposer un chemin vertical; mais la force de traction devrait être égale alors au poids à soulever, et ce poids ne fut-il que de 10 tonnes, ou 10,000 kilog., celui du plus faible convoi, le tube capable de donner cette force devrait avoir $1^{m}11^{c}$ de diamètre, s'il était pos-

sible d'y faire le vide absolu ; et si l'on n'en retirait que la moitié de l'air, son diamètre devrait être de 1^m57^c, en faisant abstraction du frottement du piston. Avec un tube de 0^m38^c tel que celui du chemin de Kingstown, le piston ne pourrait soulever qu'un poids de 1,172 kilog. en faisant le vide, et seulement de 586 kilog. en ne raréfiant l'air qu'à la moitié, dans le tube. Aussi, sur ce chemin, la plus forte pente est-elle moindre de 10 millimètres par mètre.

M. Hallette avait calculé qu'avec des tubes de 0^m50^c de diamètre, il pourrait porter cette pente à 40 millimètres, mais puisqu'il réduit ses tubes au diamètre du tube de Kingstown, il devra réduire aussi cette pente, ou bien l'on devrait diminuer le poids des convois.

verra qu'a-
des tubes du
re de celui de
gstown, des
es de 20 à 30
par mètre,
eraient prati-
s que par des
ois très légers.

Nous déterminerons plus loin la relation qui doit exister entre ce poids, la pente du chemin et la force de traction, force qui dépend du diamètre du tube et du degré de raréfaction de l'air dans ce tube, et nous nous bornerons à conclure de ce qui précède que les chemins atmosphériques établis d'après le mode de MM. Clegg et Samuda, ou d'après celui de M. Hallette, ne pourraient pas avoir des pentes approchant celle de 20 ou de 30 millimètres par mètre, à moins qu'on ne réduise, outre mesure, la charge des convois; la substitution de ces chemins à ceux établis pour locomotives pourrait donc bien dispenser de quelques terrassements, mais non des percées

Ces pentes ne suffiraient pas pour dispenser de grands travaux dans l'établissement des chemins.

souterraines et des travaux d'art : c'est faire assurément une forte concession que de ne diminuer que de moitié l'économie de 80,000 fr. environ, que l'on prétendait faire sur cette partie du travail, et de là on peut conclure cependant que non-seulement les chemins atmosphériques à deux voies, mais aussi ceux à une seule voie coûteraient plus, pour leur établissement, que ceux à locomotives, à double voie.

De plus grands tubes coûteraient beaucoup plus.

On combattra peut-être cette conclusion, en disant qu'elle suppose l'emploi de tubes de $0^{m}38^{c}$ de diamètre, et que rien n'empêche d'en employer d'un plus grand calibre. Cela est vrai, la force de traction croîtrait comme le carré du diamètre ; mais aussi le développement de l'enveloppe métallique des tubes croîtrait comme ce diamètre, et si l'on admet que son épaisseur doive augmenter dans le même rapport, le volume du métal croîtrait proportionnellement à la force que l'on voudrait déployer, et par conséquent au poids du convoi.

Et l'on ne pourrait pas n'en grossir que quelques-uns.

Mais, répliquera-t-on, ne pourrait-on pas agrandir seulement les tubes établis sur les fortes pentes? Non, dirons-nous, on ne le pourrait pas en pratiquant le procédé de MM. Clegg et Samuda ou celui de M. Hallette ; parce que, suivant l'un comme suivant l'autre, le même piston parcourt successivement tous les tubes d'un chemin. Si sur une seule rampe plus rapide que les autres, on grossissait le tube il faudrait donc le grossir partout ; au reste l'augmentation de la dépense ne

Leur égalité de calibre donnerait lieu, d'ailleurs, à de graves inconvéniens.

serait pas le seul inconvénient qui résulterait de là.

Pour nous expliquer sur ce point, il est nécessaire que nous fassions distinguer deux périodes, dans l'action de la pompe pneumatique : pendant la première, cette pompe raréfie l'air, dans le tube propulseur, au degré nécessaire pour que l'excédant de la force de pression atmosphérique sur la force expansive de l'air raréfié, soit égale à la résistance opposée au mouvement par le poids du piston et du convoi, et par les frottements... résistance qui varie suivant la pente plus ou moins rapide du chemin. Le temps employé pour atteindre ce degré de raréfaction, est proportionnel à la capacité du tube, et il est en raison inverse de l'aire des corps de pompe et de la vitesse des pistons de cette pompe; ainsi, si l'on augmente le diamètre du tube, sans rien changer à l'appareil aspirateur, la durée de ce premier période ne varie pas, parce que si elle doit augmenter proportionnellement à l'aire du tube, en raison de la plus grande quantité d'air à en extraire, elle doit aussi diminuer, dans la même proportion, à cause du moindre degré de raréfaction nécessaire pour produire le même effet.

Il n'en est pas de même pendant le deuxième période : alors le piston est en mouvement dans le tube propulseur, et sa vitesse est indépendante et de la charge du convoi et du plus ou moins de rapidité du chemin ; elle est , à l'inverse de la durée du premier période, proportionnelle à la vitesse et à l'aire

des pistons de la pompe, et en raison inverse de l'aire du tube; ainsi, si cette aire est augmentée, et que rien ne soit changé à l'appareil pneumatique, cette vitesse sera diminuée et cette diminution aura lieu dans les parties horizontales du chemin, comme sur sa rampe la plus rapide. Pour obtenir une plus grande vitesse, il faudrait donc augmenter le pouvoir de l'appareil aspirateur, c'est-à-dire les dimensions de ses pistons et leur vitesse, et augmenter aussi, par conséquent, la force de la machine à vapeur.

On ne peut l'obtenir grande qu'avec un puissant appareil pneumatique, une forte machine.

Indépendamment de ces causes d'augmentation de dépenses, soit dans l'établissement du chemin et des machines; soit dans la consommation du combustible, il est à remarquer que sur un chemin de pentes variables, comme ils le sont tous, le degré de raréfaction nécessaire pour vaincre l'inertie du convoi serait différent suivant la pente plus ou moins forte du chemin à son origine, et qu'ensuite il y aurait irrégularité dans la vitesse, et même possibilité d'intermittence dans le mouvement; en effet : lorsqu'un convoi ascendant passerait d'une pente douce à une rampe plus ou moins raide, sa résistance au mouvement deviendrait plus grande ; il faudrait donc que le degré de raréfaction de l'air, dans le nouveau tube, augmentât tout-à-coup pour que cette résistance fut vaincue, la force employée pour créer la vitesse serait donc consommée, en partie du moins, à produire cet accroissement de raréfaction ; il y aurait donc

Elle serait très variable sur des pentes variables avec des tubes d'un même diamètre.

ralentissement, sinon cessation momentanée de mouvement, et si la vitesse acquise suffisait pour empêcher ce dernier effet, elle ne détruirait certainement pas le premier.

Lorsque, au contraire, le même convoi passerait d'une rampe à une partie peu inclinée du chemin, sa résistance au mouvement devenant moindre absorberait une moindre portion de la force due à la raréfaction de l'air dans le nouveau tube, il en resterait donc davantage pour produire la vitesse, il y aurait donc, tout-à-coup, accélération dans cette vitesse, et cet effet ne serait pas contrebalancé par la quantité de mouvement du convoi.

ne pourrait le ralentis- t.

On pourra dire que si l'on ne peut rien faire pour éviter le ralentissement brusque dont nous venons de signaler la cause, il n'en est pas de même à l'égard de

'on ne corri- l'accéléra- e la vitesse, parfaitement perdant de la

l'accélération ; M. Hallette s'est ménagé un moyen de modérer la vitesse lorsqu'on la jugerait tant soit peu dangereuse : il pratique, dans la tige qui unit le piston au wagon, un robinet dont la clé serait sous la main du conducteur du convoi, au moyen duquel ce conducteur injecterait l'air dans le tube, à volonté. A volonté quant au moment de l'injection, cela est vrai ; mais quant à la quotité de l'air à injecter, tout-à-coup, cela est au moins douteux ; d'ailleurs, faire rentrer de l'air dans le tube propulseur, ne serait-ce pas perdre la force employée à extraire de ce tube la même quantité d'air. Il est encore à remarquer qu'en

faisant rentrer de l'air dans un tube peu incliné, on en remettrait aussi dans les tubes suivants qui pourraient avoir une plus forte inclinaison, et que l'air n'y serait plus raréfié au degré requis pour que le mouvement se continue ; on pourrait donc perdre du temps, ainsi que de la force.

On perdrait également de cette force, dont la production est coûteuse, lorsque le convoi aurait à descendre sur une rampe. Ici nous ne voulons pas parler de ce qui se fait sur le chemin de Kingstown à Dalkey, où les voitures descendant par leur propre poids, leur mouvement n'est modéré que par des freins et par la résistance de l'air; notre observation concerne le procédé bien plus sûr proposé par M. Hallette : si, au moment où un convoi se présentait au sommet d'une rampe, pour descendre, un autre convoi venait de monter, si, averti de son arrivée, on avait eu la précaution de ne pas rouvrir les vannes des tubes d'aspiration, le tube ou les tubes de propulsion se trouveraient pleins d'air; on n'aurait donc besoin, pour opérer la *descension*, que de fermer les clapets inférieurs de ces tubes ; l'air comprimé entre ces clapets et le piston aurait bientôt acquis assez de densité pour arrêter le wagon quelque pût être sa surcharge et la rapidité de la rampe, et il serait nécessaire de laisser échapper cet air par le robinet dont il a déjà été question. Dans ce cas, il ne serait pas perdu de force, il n'en serait même pas employé;

Le procédé de M. Hallette, pour modérer la vitesse à la descente est bien préférable au seul emploi des freins.

s il peut don-
eu à une per-
force et de
s.

mais si, à l'arrivée du convoi au sommet de la rampe, l'air se trouvait raréfié dans les tubes, on devrait y laisser rentrer l'air, et il y aurait une perte de force.

Nous ajouterons qu'il y aurait aussi perte de temps, en effet : le wagon remorqueur arriverait là en tête du convoi ; mais, à la descente, pour qu'il retienne les voitures, il devrait être en arrière d'elles, et ce ne serait pas une manœuvre facile que de faire passer toutes ces voitures en avant de lui, et de le remettre ensuite en tête.

Pour éviter cela, il faudrait avoir un deuxième wagon à l'arrière du convoi ; mais alors il serait nécessaire de séparer le premier wagon de la tige du piston et de rattacher cette tige au deuxième wagon, opération qui obligerait de faire avancer, à bras, toutes les voitures et de les retenir sur la rampe, jusqu'à ce qu'elles fussent toutes réunies entr'elles et aux deux wagons, et que le piston fut attaché au wagon d'arrière.

nclusions.

Les conclusions qui paraissent découler, de ces diverses observations sont d'abord que les dispositions imaginées par M. Hallette sont meilleures et bien plus susceptibles de perfectionnement, que celles adoptées pour le chemin de Kingstown à Dalkey ; mais que, quelque puisse être ce perfectionnement, le système de propulsion atmosphérique ne doit pas être substitué à celui des locomotives, parce que le premier, appliqué à un chemin à une seule voie, présen-

terait de graves inconvéniens et coûterait plus que le deuxième appliqué à un chemin à double voie ; et que si, pour éviter ces inconvénients, on doublait la voie, l'augmentation de la dépense, comparativement à ce que coûtent les chemins à locomotives, serait telle, que les partisans les plus prononcés des chemins atmosphériques y renonceraient forcément.

Les locomotives ne peuvent servir que sur de faibles pentes.

Les chemins à locomotives ont réellement des avantages qui leur sont inhérents et auxquels on ne peut opposer que deux défauts essentiels : ils exposent à des dangers et ils ne comportent que de si faibles pentes, que, dans un pays accidenté, leur établissement exige des travaux très-dispendieux. Des améliorations de détail et de sages précautions pourront seules diminuer ces dangers; quant à la difficulté de gravir les rampes, elle est insurmontable pour les locomotives ; et il faudrait renoncer à tout chemin en rampe si les machines fixes ne pouvaient pas suppléer aux autres, ou si elles ne le pouvaient qu'au moyen des cabestans et des cordes, par le procédé dont l'expérience a prouvé l'inefficacité; mais en abandonnant aux locomotives tous les chemins ou les parties de chemins établis de niveau ou avec une faible pente, on pourrait faire usage, sur les rampes, de tubes pneumatiques et de machines fixes agissant sur des appareils aspirateurs. Ceci semble contredit à l'avance par les observations que nous venons de présenter relativement à l'emploi de ces tubes sur les

Les machines fixes peuvent seules suppléer à leur insuffisance, en remplaçant les cordes et cabestans.

Par des tubes et appareils pneumatiques.

rampes et particulièrement sur les rampes formées de parties qui auraient des pentes différentes ; aussi n'est-ce pas à des tubes organisés comme ceux dont il a été question jusqu'ici, que notre proposition s'applique : dans le cas particulier d'une rampe, le tube propulseur peut être beaucoup plus simple, et cependant, être d'un usage plus avantageux.

DEUXIÈME PARTIE.

Exposé d'un mode de traction sur les rampes, en faisant usage de la pression atmosphérique.

ıbe pneuma-

s rainure
mé à l'une
extrémités.

piston.

clapets.

Le tube, tel que nous le concevons, serait plus simple que ceux employés ou seulement proposés jusqu'ici, car il ne serait pas ouvert dans sa longueur ; il serait même fermé à l'une de ses extrémités ; on n'aurait donc plus à s'occuper du problême de la fermeture de la rainure, problême si incomplètement résolu par MM. Clegg et Samuda, et dont la solution par M. Hallette, dépend encore du succès de la fabrication d'un tissu à la fois souple, impénétrable et inaltérable ; le piston ne devant pas sortir du tube, il ne serait plus besoin de clapets de sortie ; il y en aurait un, vers l'entrée du tube, qui serait organisé d'après le même principe qne le clapet du chemin de

Kingstown, et qui, en même temps qu'il s'ouvrirait pour donner passage au piston, fermerait la communication du tube avec le tube précédent; un semblable clapet, placé vers l'autre bout du même tube, fermerait sa communication avec l'appareil pneumatique.

Son cable.

Mais comment relier à un wagon remorqueur, le piston introduit dans un semblable tube? ce ne peut être qu'au moyen d'un câble.... et tout d'abord nous ferons remarquer que ce câble, ne devant pas s'enrouler sur un tambour, comme les cordes de la rampe de Liège, n'aurait pas les mêmes inconvénients.

Voyons quelle devrait être la disposition de ces tubes, relativement à la rampe, et quelles manœuvres seraient à faire pour opérer le mouvement ascensionnel d'un convoi, et pour régler sa vitesse, à la descente.

Disposition des tubes.

Dans la partie inférieure de toute rampe, sur une longueur égale à celle d'un câble, il ne serait pas placé de tube; sur une rampe qui n'aurait que la longueur d'un câble, le tube serait placé au-delà du sommet. Sur une rampe plus longue, le tube serait partagé en plusieurs sections séparées par des intervalles égaux, à peu près, à l'espace occupé par un convoi; toutes ces sections de tubes seraient mises en communication, chacune avec la suivante, et la dernière avec l'appareil pneumatique, au moyen de tuyaux qui pourraient être enterrés, en partie du moins; il n'est pas besoin d'en dire le motif. Cette division du tube et cette manière d'en réunir les sections ont été pro-

Leurs intervalles.

Leurs communications entr'eux et avec l'appareil aspirateur.

posées par M. Hallette qui y trouve cet avantage que les chemins existants pourront traverser la voie à son niveau ; cette disposition lui est d'ailleurs nécessaire pour l'établissement de ses gares d'évitement. Ici elle serait indispensable pour le cas des longues rampes, afin que l'on puisse restreindre la longueur des câbles ; elle permettrait d'ailleurs de donner des pentes différentes aux diverses parties d'une même rampe. On verra quel avantage on pourrait tirer de cette faculté.

eur pente pour-
changer, de
au suivant.

C'est à son extrémité supérieure que chaque tube serait fermé par une calotte métallique fixée au dernier tronçon de ce tube, de la même manière que ces tronçons le seraient les uns aux autres. Au centre de cette calotte serait un robinet au moyen duquel on injecterait de l'air dans le tube, à volonté, pendant la manœuvre de la descente.

eur calotte de
ıeture pourrait
nner entrée à
ir, au moyen
ı robinet.

Dans chaque tube serait un piston à l'arrière duquel, et suivant son axe, serait une tige de 1 mètre de longueur, plus ou moins, à laquelle le câble serait fixement attaché ; au moment de l'ascension, le piston occuperait l'extrémité inférieure, et ouverte du tube, dans lequel il serait retenu par un cercle métallique boulonné intérieurement ; la tige d'attache dépasserait seule ce tube.

haque tube au-
un piston mu-
l'un câble.

Si, avant l'arrivée d'un convoi, on raréfiait l'air dans le tube, comme on devrait le faire, le piston serait mis en mouvement ; c'est pour que ce mouvement n'ait lieu qu'après que l'on aurait accroché le

Jsage du clapet
départ.

câble à la première voiture de ce convoi qu'un clapet serait placé dans le tube, en avant de ce piston.

Manœuvre pour l'ascension.

Au moment où un convoi, entraîné par une locomotive, arriverait au pied de la rampe, tous les pistons devraient se trouver dans la position que nous venons d'indiquer ; leurs câbles seraient étendus en arrière, le premier sur quelques poulies à gorges larges et profondes placées sur l'axe de la voie, chacun des autres sur le tube situé immédiatement au-dessous de celui auquel il appartient. L'air étant raréfié dans tous les tubes, au degré nécessaire pour que l'excédant de pression de la colonne atmosphérique put vaincre la résistance opposée au mouvement, par le poids du piston, du câble et du convoi, et par les frottements, et le câble inférieur étant accroché à la locomotive, on n'aurait plus qu'à faire glisser le tiroir du clapet du premier tube, et, l'appareil pneumatique continuant d'agir, le convoi monterait jusqu'à ce tube. Il arriverait là, en même temps que le premier piston terminerait sa course, après avoir fermé, en passant, le tuyau de communication des deux premiers tubes, au moyen du clapet dont il a déjà été fait mention.

Un instant suffirait pour détacher le premier câble, accrocher, à sa place, le deuxième câble à la locomotive et faire glisser le tiroir du clapet du deuxième tube ; le mouvement ascensionnel se continuerait donc, après une courte intermittence pour chaque

section de tube; les mêmes manœuvres se répéteraient, et le même effet serait produit.

ıpes séparées. Lorsque, par suite de la configuration du terrain, deux rampes seraient séparées par une portion de chemin d'une faible pente, la locomotive reprendrait son action, pour faire franchir cet intervalle au convoi; mais on conçoit qu'alors ce ne serait pas la même machine fixe, le même appareil pneumatique qui servirait pour les deux rampes : pour chacune d'elles, un appareil devrait être établi vers l'extrémité de la section de tube située au-delà de son sommet; il faudrait même plusieurs appareils pneumatiques sur une rampe continue dont la longueur dépasserait 8,000 mètres, en nous en rapportant, sur ce point, à un aperçu de M. Hallette; mais il est peu probable qu'il y ait jamais lieu de faire une rampe aussi longue, sans discontinuité.

Longueur des ions de tubes. Quant à la longueur de chaque section du tube ou de chaque câble, elle pourrait varier suivant les localités, mais elle devrait être constante dans toute l'étendue d'une rampe, la limite de cette longueur est assez élevée, puisqu'une corde employée sur la rampe de Blackwall s'étend sur près de 5,000 mètres; mais il convient de donner aux câbles des tubes propulseurs bien moins de longueur, pour avoir la faculté de plier le chemin aux pentes variées du terrain. Il y aura peu d'inconvénients à multiplier le nombre des sections de ces tubes, puisque le mouvement ne

sera interrompu qu'instantanément, à chaque intervalle, et que, d'ailleurs, les rampes ne seront qu'un accident, sur un long chemin.

Relation entre la force de traction, le poids des convois et les pentes.

Pour faire voir quel serait, dans le cas d'ascension sur ces rampes, le principal avantage des dispositions que nous venons d'indiquer, nous devons chercher quelle relation existe entre la charge d'un convoi (y compris le poids des voitures, celui du piston et de son câble), la pente de la rampe et la force de traction. Il résulte de diverses expériences, dont les résultats sont généralement admis, que, sur un chemin à rails établi de niveau, la résistance au mouvement résultant des frottements, ou la force de traction nécessaire pour vaincre cette résistance est comprise dans les limites de $\frac{1}{250^e}$ et de $\frac{1}{400^e}$ du poids du convoi; cette force s'approche de la première ou de la deuxième de ces limites, suivant que les circonstances atmosphériques et l'état des rails augmentent plus ou moins l'intensité du frottement, et c'est le premier de ces rapports entre la force de traction et le poids des corps à entraîner, celui de 1 à 250, qu'il convient d'adopter dans le calcul de cette force, pour que, dans les cas les plus défavorables à son action, elle ne soit pas insuffisante pour remplir son objet.

Représentons par P le poids d'un convoi placé sur une rampe d'une longueur L, ayant une base B et une hauteur H; par Q le rapport entre ce poids et la force

d'inertie, sur un chemin horizontal, et cherchons quelle est la limite inférieure de la force de traction F capable de vaincre la résistance opposée, par le convoi, au mouvement ascensionnel : le poids P peut être décomposé en deux forces, l'une p perpendiculaire au plan de la rampe, l'autre f parallèle à ce plan, et agissant dans le sens contraire à celui de l'ascension ; les valeurs de ces deux composantes seront $p = \frac{PB}{L}$ et $f = \frac{PH}{L}$. La force f est directement opposée à celle de traction F et la résistance exercée par la force p est égale à celle qu'un poids p exercerait sur un chemin de niveau ; c'est-à-dire qu'elle équivaut à $\frac{p}{Q}$; la force de traction qui doit être égale à la somme de ces deux résistances f et $\frac{p}{Q}$, est donc $F = \frac{PH}{L} + \frac{PB}{QL} = \frac{P\,(QH + B)}{Q\sqrt{H^2 + B^2}}$ ou bien en représentant par R, le rapport $\frac{B}{H}$ de la base de la rampe, à sa hauteur, $F = \frac{P\,(Q + R)}{Q\sqrt{1 + R^2}}$, d'où l'on peut tirer $P = \frac{F.\,Q\sqrt{1 + R^2}.}{Q + R}$

On pourrait aussi exprimer la valeur de R en fonction de F et de P ; mais elle se présenterait sous une forme compliquée, et l'on peut se dispenser de faire

usage de cette expression.

On verra plus loin, sur un tableau calculé d'après ces deux formules, quelles seraient, pour des rampes de différentes inclinaisons, les forces de traction nécessaires pour faire monter un convoi d'un poids déterminé ; quel devrait être le calibre des tubes, pour qu'avec un degré déterminé de raréfaction, la pression atmosphérique put produire ces différentes forces, et enfin, à quel poids il faudrait réduire un convoi pour que ces mêmes forces fussent suffisantes pour le mettre en mouvement. Ici, nous nous bornerons à indiquer quel est, suivant la pente d'une rampe, la limite que le poids d'un convoi ne peut pas dépasser lorsque le tube propulseur n'a, comme sur le chemin de Kingstown à Dalkey, que $0^{m}381$ de diamètre, et qu'on n'y raréfie l'air qu'au degré marqué sur le baromètre, par $0,^{m}5334$ (21 pouces anglais). L'aire de la base de ce tube ou de son piston est de 11,40 décimètres carrés ; en prenant pour moyenne de la pression atmosphérique $103,^{k}85$, son excédant sur la force d'expansion de l'air raréfié sera de $72,^{k}89$ par décimètre, et par conséquent la force de propulsion de $830,^{k}95$. Sur un chemin de niveau, et à rails, cette force contrebalancerait l'inertie d'un train dont le poids serait de 207.737 kilog. $\frac{1}{2}$, mais ce poids devrait être réduit, d'après la formule $P = \frac{F.Q\sqrt{1+R^2}}{Q+R}$

pour une	rampe	de 10 millcs.	par mèt.	à 59.356, 54
	id.	de 20	id.	à 34.629,k15
	id.	de 30	id.	à 24.450,k72
	id.	de 40	id.	à 18.900,k34
	id.	de 50	id.	à 15.407,k20
	id.	de 100	id.	à 8.029,k85
	id.	de 200	id.	à 4.153,k94
	id.	de 500	id.	à 1.843,k26

On voit avec quelle rapidité décroît le poids que l'on peut donner à un convoi, à mesure que la pente des rampes devient plus forte.

Les calculs dont nous présentons les résultats ont été faits sans avoir égard à l'air qui rentrerait dans le tube, ni au frottement du piston ; ils ne donnent donc, pour chaque inclinaison de rampe, qu'un maximum que l'on n'atteindrait, même en perfectionnant les moyens de fermeture, qu'en raréfiant l'air, dans le tube, à un plus haut degré que nous ne l'avons supposé, ce qu'on ne pourrait faire qu'au moyen d'un plus fort appareil aspirateur, et en consommant plus de charbon. On ne peut donc pas dire que l'on puisse franchir les plus fortes pentes, sur les chemins dits atmosphériques ; on ne le pourrait du moins qu'en réduisant, outre mesure la charge des convois, ou en donnant à tous les tubes, un diamètre bien supérieur à celui du chemin de Dalkey ; or nous avons vu ce qui résulterait de ce grossissement des tubes.

Il n'en serait pas de même, si l'on n'employait les tubes pneumatiques que sur les rampes impraticables par les locomotives, et si on les organisait comme nous venons de le dire : chaque section de tube aurait le diamètre convenable à la pente de la portion de rampe correspondante ; on pourrait donc donner un fort calibre à l'une de ces sections, sans augmenter celui des autres, et par conséquent sans grossir démesurément la dépense ; quant aux brusques variations de vitesse et à l'intermittence possible du mouvement, que nous avons signalées comme des défauts inhérents aux deux modes, déjà connus, de propulsion atmosphérique, nous ferons remarquer que, dans le mode nouveau, chaque tube étant proportionné à la force de traction dont on aurait besoin pour vaincre l'inertie du train, et la résistance opposée au mouvement par la gravité et les frottements, la raréfaction devrait être et serait en effet la même dans tous les tubes ; on n'aurait donc pas à craindre d'intermittence ; il y aurait bien encore, lorsque le piston en action serait celui d'un petit tube, une plus grande vitesse que lorsque ce serait celui d'un tube d'un plus grand diamètre ; mais ce changement de vitesse aurait lieu sans soubresaut, (à l'opposé de ce qui arriverait sur les chemins atmosphériques) puisqu'il y aurait un temps d'arrêt entre l'emploi d'un tube et celui du tube suivant ; au reste nous indique-

rons un moyen de rendre cette vitesse à peu près invariable.

Mais auparavant nous devons fixer la limite de la pente qu'il serait possible de donner aux rampes et prévenir l'objection qui serait faite au sujet des tubes d'un grand diamètre, alors même qu'ils ne seraient employés, comme nous venons de le dire, que pour les sections de rampes d'une forte pente.

mploi simul-
de la force de
omotive et de
ession atmos-
ique.

Le moyen de diminuer ce diamètre, c'est d'employer à l'ascension sur les rampes, simultanément avec les tubes pneumatiques, les locomotives attelées aux convois.

Ces machines, agissant seules, ne peuvent se donner ni transmettre un mouvement progressif, lorsque l'inclinaison de la rampe à gravir dépasse une certaine limite, parce que leur action se réduit à faire tourner l'essieu auquel leurs roues motrices sont fixées ; de sorte que si ces roues glissaient librement sur les rails, elles tourneraient sans qu'il fut produit d'autre effet. La force qui tend à opérer cette rotation n'éprouve d'autre résistance que celle du frottement de l'essieu dans ses boîtes et celle du frottement des roues sur les rails ; la première est facilement vaincue par cette force de rotation ; la deuxième dépend du poids de la machine et de la pente de la rampe, ou de la pression normale de cette machine : tant que celle-ci est suffisante pour empêcher le glissement des roues, ces roues, en tournant, font monter la locomotive ; mais

du moment où ce glissement a lieu, il n'y a plus de translation, du moins elle ne s'opère pas dans le sens de l'ascension, et il ne servirait à rien d'augmenter la force qui produit la rotation, cela ne ferait qu'augmenter la vitesse de ce mouvement. Il n'y a qu'une force de traction ou de propulsion, appliquée à un point fixe de la locomotive, qui puisse la faire monter, et il convient que cette force agisse parallèlement à la rampe, et soit dirigée sur le centre de gravité de la voiture, ou de son essieu.

Nous avons donné la formule de la valeur de cette force pour le cas ou elle agirait seule ; il faudrait déterminer maintenant ce quelle devrait être lorsqu'à son action se joindrait celle de la locomotive : cette force serait connue, si, pour chaque degré d'inclinaison d'une rampe, on savait quel peut être l'effet utile de cette machine, alors même que le frottement de ses roues motrices, sur les rails, serait insuffisant pour empêcher leur glissement.

Nous n'aborderons pas ce problème dont la solution, quelle qu'elle soit, aurait besoin d'être confirmée par des expériences, nous nous bornerons à supposer que la force de traction nécessaire, que nous avons représentée par $F = P \frac{(R+1)}{Q\sqrt{R^2+1}}$ se diviserait en deux parties, l'une $F' = \frac{P}{\sqrt{R^2+1}}$ l'autre $F'' = \frac{PR}{Q\sqrt{R^2+1}}$

et nous attribuerons la première à la pression atmosphérique, la deuxième à l'action de la locomotive. F', c'est la force capable de contrebalancer la gravité du convoi, sur le plan incliné, abstraction faite des frottements ; F'' est une force équivalente à la résistance que ces frottements opposent au mouvement, mais qui ne peut avoir d'effet utile qu'autant que les roues motrices ne glissent pas sur les rails. Qu'est-ce qui peut empêcher ce glissement sur une rampe rapide ? ce ne peut être qu'une force agissant, comme F', sur l'essieu des roues motrices ; elle favoriserait le frottement utile de ces roues sur les rails, en contrariant l'effet de la gravité du convoi, sans détruire entièrement la pression de la locomotive sur ces rails, et ce n'est que par là que cette force F' donnerait à F'' la faculté de surmonter la résistance des frottements des voitures du convoi.

cune de ces
es serait le
plément de
autre.

Ce qui est certain, c'est que ces deux forces s'entr'aidraient réciproquement et qu'ainsi en faisant agir la machine mobile sur les rampes, on pourrait donner aux tubes propulseurs un moindre calibre.

Nous reconnaissons que la répartition de la force F entre cette machine et ces tubes, ne se ferait pas précisément comme nous venons de le supposer, et ce qui semble le prouver, c'est que, sur les rampes peu inclinées, la locomotive pourrait utiliser une force supérieure à F'' (ce qui est rendu sensible par le tableau ci-après) et il est à croire que le contraire au-

rait lieu sur les rampes rapides ; mais notre supposition ne peut s'éloigner beaucoup de la vérité, elle doit même être la vérité, pour les rampes d'une pente moyenne, et cela est suffisant dans une question qui ne peut être décidée, en dernier ressort, que par des expériences.

Nous ferons remarquer que la valeur de F'', (de l'effet utile attribué à l'action de la locomotive) sera toujours moindre que $\frac{P}{Q}$ puisque $\frac{R}{\sqrt{R^2+1}}$ < 1 ; or $\frac{P}{Q}$ est l'expression de la force capable de vaincre l'inertie du convoi, sur un chemin de niveau ; F'' n'est donc que le minimum du pouvoir de la machine.

Les rapports entre la résultante F et chacune de ses composantes sont : $\frac{F}{F'} = \frac{R+Q}{Q}$ et $\frac{F}{F''} = \frac{R+Q}{R}$ et le rapport entre les deux composantes est $\frac{F'}{F''} = \frac{Q}{R}$; ainsi connaissant l'une de ces trois forces, on pourrait facilement calculer chacune des deux autres.

TABLEAU indiquant, pour des rampes de pentes diverses 1°. la limite de la charge d'un convoi, pour une force de traction déterminée ; 2°. la force de traction nécessaire pour un convoi d'un poids déterminé, et le calibre du tube pneumatique qui pourrait produire cette force ; 3°. la force atmosphérique qui serait le complément indispensable, sur les rampes rapides, de l'action de la locomotive, et le calibre du tube correspondant à cette force ; 4°. l'effet utile attribué à l'action de la machine.

PENTES DES RAMPES.		Poids des convois (P) pour une force de traction de 1,000 kilog.	Force de traction (F) pour un convoi de 50 tonnes.	CALIBRES DES TUBES.		Forces de traction complémentaires F' pour un convoi de 50 tonnes.	CALIBRES DES TUBES.		Effets utiles F'' de la locomotive pour un convoi de 50 tonnes.
Hauteurs pour 1 mètre de base.	Rapports R entre la base et la hauteur.			Diamètres.	Aires.		Diamètre.	Aires.	
m		k	k	m	décim. car.	k.	m	décim. car.	k
0,001	1.000	200.000,100	249,99985	0,2145	3,61	49,99997	0,0959	0,72	199,99988
0,002	500	166.667,000	299,9994	0,2349	4,34	99,9998	0,1356	1,45	199,9996
0,003	333,33	142.857,786	349,9984	0,2538	5,06	149,9993	0,1661	2,17	199,9991
0,004	250	125.001,000	399,9968	0,2713	5,78	199,9984	0,1918	2.89	199,9984
0,005	200	111.112,500	449,9943	0,2877	6.50	249,9968	0,2144	3,61	199,9975
0,010	100	71.432,14	699,97	0,359	10,12	499,98	0,303	7,23	199,99
0,015	66,67	52.635,52	949,93	0,418	13,73	749,95	0,371	10,84	199,98
0,020	50	41.674,17	1.199,78	0,470	17,34	999,82	0,429	14,45	199,96
0,025	40	34.493,53	1.449,55	0,516	20,95	1.249,61	0,480	18,06	199,94
0,030	33,33	29.425,01	1.699,27	0,559	24,56	1.499,36	0,525	21,67	199,91
0,035	28,57	25.656,71	1.948,71	0,599	28,16	1.748,84	0,567	25,27	199,87
0,040	25	22.745,45	2.198,24	0,636	31,77	1.998,40	0,606	28,88	199,84
0,045	22,22	20.428,81	2.447,52	0,671	35,37	2.247,72	0,643	32,48	199,80
0,050	20	18.541,67	2.696,63	0,704	38,97	2.496,88	0,678	36,08	199,75
0,100	10	9.663,46	5.174,12	0,976	74,77	4.975,12	0,957	71,89	199,00
0,200	5	4.999,02	10.001,96	1,356	144,54	9.805,84	1,343	141,70	196,12
0,500	2	2.219,25	22.540,25	2,036	325,73	22.361,36	2,028	323,14	178,89
1,000	1	1.408,51	35.502,12	2,556	513,04	35.360,68	2,551	510,99	141,44

La force de 1,000 kilogrammes serait donnée par un tube pneumatique de 0m,420 de diamètre ou 14,45 décimètres carrés de base.

Nota. Dans le calcul des calibres des tubes, on a supposé 1°. la pression atmosphérique égale à 103 kilog. 80, par décimètre carré ; 2°. la raréfaction, dans les tubes, portée à 2/3 et, par conséquent la pression efficiente égale à 69 k 20, par décimètre carré.

Ce tableau, dont les éléments ont été calculés sans tenir compte du frottement du piston, et en supposant qu'il ne rentrerait pas d'air dans les tubes, fait voir 1° quel doit être le décroissement du poids d'un convoi sollicité par une force constante, à mesure que s'accroît la rapidité de la rampe à franchir : si ce poids peut être de 100 tonnes sur un chemin de niveau, il doit être réduit à moins de 29 tonnes sur une rampe de 10 millimètres, à moins de 12, sur celle de 30 millimètres, à moins de 7 1|2 sur celle de 50 millimètres, à 2 tonnes environ sur une rampe dont la base serait quintuple de la hauteur et à une demi tonne seulement, sur un plan incliné à 45°.... ce qu'on ne note que pour faire remarquer, de nouveau, à quelle condition on pourrait établir des chemins sur les plus fortes pentes, soit que l'on emploie, comme force motrice, la pression atmosphérique ou toute autre force.

2° Quelle doit être, dans le même cas, l'accroissement de la force de traction ou de propulsion ; et 3° l'augmentation du diamètre et de l'aire du tube pneumatique.

La première quoique faible comparativement sur les rampes rapides, ne doit pas être négligée.

Nous espérions, en calculant le diamètre de ce tube dans la supposition où l'on n'emploierait que la seule pression atmosphérique et dans celle où cette force serait secondée par celle d'une locomotive, faire ressortir l'avantage de ne pas laisser cette machine inactive, dans l'ascension des rampes trop rapides pour elle seule ; mais nous devons reconnaître que cet

avantage n'est pas très marqué, on ne doit pas le négliger cependant... pourquoi laisserait-on se perdre la vapeur que l'on peut utiliser ?

Les chiffres de la dernière colonne prouvent que la valeur de F'', (de la force égale à la résistance des frottements), varie très peu avec l'inclinaison de la rampe ; sa limite supérieure, correspondante au chemin de niveau, est de 250 kilogrammes ; cette force n'est plus que de 200 kilogrammes sur une rampe inclinée de 1 millimètre par mètre et serait encore de plus de 140 kilogrammes sur un plan à 45°. La force F' serait suffisante pour empêcher le train de descendre sur la rampe; celle F'', (tant qu'elle ne serait pas rendue inutile par le glissement des roues motrices sur les rails), serait égale à la résistance des frottements opposés à l'ascension, ainsi un assez faible accroissement de F', produit par un plus haut degré de raréfaction dans le tube, déterminerait le mouvement.

On voit, du reste, que, du moment où la pente d'une rampe rend possible le glissement des roues motrices sur les rails, il est inutile de faire faire, à la locomotive, un effort supérieur à 200 kilogrammes ; tout ce qu'elle ferait de plus n'aurait d'effet que l'inutile rotation de ces roues.

onditions de la
se des convois.

Revenons maintenant à la question de la vitesse : Nous avons dit que, dans tout système atmosphérique, cette vitesse ne pouvait dépendre ni du poids du convoi, ni de la pente de la rampe à franchir ;

mais seulement de la vitesse imprimée aux pistons de la pompe pneumatique, par la machine fixe, et du rapport existant entre l'aire du tube propulseur et celui des corps-de-pompe : si l'on désigne par D le diamètre de ces corps-de-pompe, et par V la vitesse de leurs pistons ; par d le diamètre du tube et par v la vitesse de son piston ou celle du convoi remorqué par lui, cette dernière vitesse sera exprimée par

Ses variations.

$$v = \frac{V\,D^2}{d^2}$$

; or D serait une quantité invariable dans l'étendue d'une rampe, tandis que d changerait d'un tube au suivant, lorsque la pente de cette rampe changerait elle-même ; on pourrait bien faire varier la vitesse V des pistons de la pompe, mais ce ne serait que peu à peu, et pas assez pour qu'elle restât proportionnelle au carré d^2, ce qui serait nécessaire cependant pour que la vitesse v fut constamment la même : elle changerait lorsque l'on passerait d'un tube à un autre d'un calibre différent ; elle serait plus petite, lorsque le convoi se trouverait sur une pente plus rapide ; parce que le tube à vider serait d'un calibre plus fort, qu'il y aurait par conséquent un plus grand volume d'air à en soutirer, et le contraire arriverait lorsque le même convoi passerait d'une pente à une plus faible. Dans les deux cas, le changement ne serait pas brusque, nous l'avons déjà fait remarquer, il aurait donc peu d'inconvénients ; d'ailleurs il pourrait être amoindri : l'intermittence du mouvement du convoi,

Moyen de la rendre régulière.

à son passage d'une rampe à la suivante, serait très-courte ; cependant le baromètre la rendrait sensible pour le conducteur de l'appareil pneumatique, qui pourrait accélérer ou ralentir le mouvement de la pompe, en raison du rapport, bien connu de lui, qui existerait entre le calibre du tube qui cesserait d'agir, et celui du tube suivant.

Un autre moyen d'obtenir le même effet, dans quelques circonstances, pourra se déduire des observations que nous allons présenter sur le pouvoir à donner aux machines fixes appliquées aux appareils aspirateurs :

ouvoir à donner aux machines s.

Puisque la vitesse d'un convoi dépend de la puissance de ces appareils, on ne peut l'obtenir grande, qu'en donnant un grand diamètre à leur corps-de-pompe, et en imprimant une grande vitesse à leurs pistons, et pour cela, il faut une machine à vapeur d'une grande force ; aussi, sur le chemin de Kingstown à Dalkey, où le diamètre du tube n'est que de 0^m38^c, emploie-t-on un appareil dont les pistons ont un diamètre de 1^m70^c et une vitesse de 77 mètres par minutes, ce qui devrait donner au convoi la vitesse de 92 kilomètres à l'heure, que l'on est loin d'atteindre. On n'est pas d'accord sur la puissance de la machine à vapeur qui met en action cet appareil, mais il est certain que, l'air ne rentrât-il pas en abondance, dans le tube, par sa rainure mal fermée, cette machine devrait encore être d'une grande force, et non-seule-

Elles devraient oir une grande rce dont une par- e serait sans ef- t.

ment elle coûterait beaucoup ; mais une grande partie du combustible qui y serait consommé, le serait en pure perte, parce qu'elle n'aurait pas à agir constamment, si ce n'est pour obvier au défaut d'une imparfaite fermeture du tube, et qu'elle devrait être cependant, prête à agir à tout instant. Ces observations ne s'appliquent pas seulement au système mis en pratique par MM. Clegg et Samuda ; mais aussi à celui de M. Hallette et au mode particulier que nous proposons, et nous croyons que, dans les trois cas, il faudrait pour éviter la dépense de fortes machines et une trop grande consommation de charbon, tirer partie d'une idée émise à l'occasion des chemins pneumatiques pour lesquels on ferait usage d'air comprimé, celle d'avoir des réservoirs. Il ne s'agirait plus ici de réservoirs d'air, mais plutôt au contraire de réservoirs de vide, d'un vide plus ou moins complet. Ces réservoirs d'air raréfié ne seraient ni aussi difficiles à faire, ni aussi coûteux que ceux d'air condensé ; ceux-ci devraient être d'une grande solidité, pour résister à la force expansive de l'air qui y serait comprimé à un très haut degré ; tandis que les autres, ceux dont nous proposons l'emploi, résisteraient facilement, par leur forme même, à une pression qui jamais n'atteindrait celle de l'atmosphère.

Moyen de réduire cette force.

Réservoirs de *vide*.

Ces réservoirs pourraient n'être que de simples cuves en bois, enterrées sur toute leur hauteur, et recouvertes par des calottes hémisphériques en tôle,

Leur structure économique.

dont les feuilles s'appuieraient sur des cercles en fer. Ces cuves seraient soigneusement calfatées et enduites à l'extérieur, d'une matière hydrofuge ; leurs fonds seraient enduits semblablement ; ils seraient au besoin, consolidés ; on prendrait enfin toutes les précautions, qu'il est inutile de détailler ici, nécessaires pour mettre ces réservoirs à l'abri de l'humidité et de la pression de l'air extérieur. Leurs calottes seraient mastiquées sur leurs joints et peintes ; on y adapterait deux tuyaux garnis de robinets, l'un pour la sortie de l'air soutiré par la pompe ; l'autre pour l'entrée de l'air venant des tubes.

eur pluralité.

Au lieu de ne faire qu'un ou deux grands réservoirs près de chaque machine, il vaudrait mieux en multiplier le nombre ; chacun d'eux étant plus petit, il serait plus facile de lui donner la force de résister à la pression atmosphérique, et lorsqu'il serait besoin d'y faire quelque réparation, on serait seulement privé de l'usage d'un seul ; on aurait, d'ailleurs, la faculté de n'en ouvrir qu'un ou plusieurs, pour recevoir l'air des tubes, suivant qu'on voudrait opérer, plus ou moins rapidement, la raréfaction dans ces tubes, obtenir une vitesse plus ou moins grande, dans l'ascension d'un convoi.

elle des pom-
mises en ac-
par une seule
ine.

Afin de diminuer les dimensions et le pouvoir de la machine à vapeur, il conviendrait de substituer à un seul appareil dont les deux corps-de-pompe auraient nécessairement un grand diamètre, plusieurs

Qui pourrait agir avec continuité.

appareils de plus petites dimensions. Au moyen de cela, on pourrait employer constamment la machine sans donner une grande activité à son feu : elle mettrait en action un ou plusieurs de ces appareils, suivant la tension de sa vapeur, et n'agirait avec toute son énergie et sur toutes les pompes, qu'au moment des passages de convoi, ou lorsque tous les réservoirs seraient pleins ; à mesure que l'intensité du feu diminuerait ou mettrait au repos, successivement toutes les pompes. Par ces moyens, on éviterait toute consommation inutile de charbon.

Les réservoirs seraient répartis entre les appareils pneumatiques, et leurs tuyaux d'*entrée*, aboutiraient à un conduit principal qui mettrait les tubes en communication directe avec les pompes.

Règle à suivre dans la raréfaction.

Pour se préparer, d'avance, à l'ascension d'un convoi, on ne rariefierait l'air dans les tubes, qu'au degré nécessaire pour déterminer le mouvement d'un convoi d'un poids moyen ; dans les réservoirs, au contraire, on porterait la raréfaction au plus haut degré possible, par l'action prolongée mais modérée de la machine à vapeur. Dans le moment, facile à prévoir dans un service bien réglé, où un convoi devrait se présenter au pied des rampes, on augmenterait la raréfaction dans les tubes, sans la porter cependant beaucoup au-dessus du degré requis pour la mise en mouvement de ce convoi ; en cas de retard, dans l'arrivée, la machine ne s'arrêterait pas, mais

c'est des réservoirs que l'air serait soutiré; puis, lorsque l'ascension commencerait, ce dont on s'apercevrait bien, de l'une à l'autre extrémité des tubes, sans le secours d'un télégraphe électrique, on s'empresserait d'ouvrir un et successivement plusieurs réservoirs pour y recevoir l'air refoulé par les pistons remorqueurs, pendant qu'on reporterait sur les tubes toute l'action des pompes. Pour se guider dans cette manœuvre, le préposé aux machines et réservoirs n'aurait guères que l'expérience (que, du reste, il acquerrait bien promptement) de la promptitude avec laquelle il devrait ouvrir ces réservoirs, suivant que l'air y serait plus ou moins raréfié, et suivant la succession de tubes de diamètres différents ; au reste, une erreur ou une négligence n'aurait ici d'autre inconvénient que d'imprimer une vitesse variable au convoi.

Répartition des ervoirs.

Pour rendre plus rare une semblable erreur, il serait bon de ne pas grouper tous les réservoirs autour de la même machine, mais de les répartir sur plusieurs points de la ligne, d'en établir particulièrement près des sections de tubes d'un plus fort calibre ; on les ouvrirait au moment où les pistons de ces gros tubes devraient se mettre en mouvement.

Ce serait ici le cas de profiter d'une idée émise, comme celle des réservoirs, à l'occasion de projets de chemins pneumatiques à compression (nous croyons qu'elle est due à M. Audrand) ce serait de s'emparer

Emploi des forces naturelles.

des forces naturelles, celles du vent et des chutes d'eau, pour diminuer l'effrayante et toujours croissante consommation de la houille. Rarement il arrivera qu'une chute ou un courant d'eau se trouvent précisément près d'une rampe, au point où l'on aura besoin d'établir un appareil pneumatique ; mais plus souvent on pourra utiliser la force du vent pour raréfier l'air dans des réservoirs tels que ceux qui viennent d'être décrits ; on ferait ainsi un amas de force, presque sans aucuns frais, dont l'emploi servirait à rendre moins variable la vitesse des convois, dans leur mouvement ascensionnel ; mais on devrait ne pas perdre de vue l'inconstance des vents et se prémunir contre les calmes prolongés, en disposant le grand appareil aspirateur et les réservoirs attenants, comme si l'on n'avait aucun moyen accessoire de raréfier l'air dans les tubes propulseurs.

Capacité des réservoirs.

En reconnaissant l'utilité de ces réservoirs *de vide*, et combien leur construction serait peu coûteuse, on s'effraiera peut-être de la grande capacité qu'il faudrait leur donner, pour obtenir, de leur emploi, un avantage notable ; pour rassurer, à cet égard, nous allons calculer quelles pourraient être leurs dimensions, et en quel nombre on devrait les construire :

Nous supposerons, dans ce calcul, que le diamètre moyen des tubes d'une rampe serait de 0^m40^c, et que celui des cuves réservoirs serait de 4^m00. La capacité des tubes serait, par kilomètre de 125^m664 et si l'on

voulait donner à ces réservoirs seulement la même contenance, il suffirait d'en faire deux.

La partie hémisphérique de chacun cuberait 16^{m} 755 ; la partie cylindrique aurait donc une contenance de 46^{m}075 et par conséquent 3^{m}67^{c} de hauteur. Pour une rampe, ou une suite de rampes ascendantes, de 4 kilomètres de longueur, il faudrait donc huit réservoirs tels que ceux-là, pour que, tous ensemble, ils eussent la capacité des tubes ; mais cela ne suffirait pas pour obtenir un résultat réellement utile. En effet : si l'on ne devait raréfier l'air, dans ces réservoirs, qu'au degré requis pour que le convoi fut mis en mouvement, quelque soient leur nombre et leur contenance, ils ne serviraient à rien, aussi avons-nous déjà dit que la raréfaction devrait y être portée au plus haut degré possible ; mais si les diamètres des tubes étaient déterminés dans la supposition d'une haute raréfaction, comme par exemple celle de 0^{m}57^{c}, et qu'on n'atteignit, dans les réservoirs, que celle de 0^{m}64^{c} 1|8^{e}, par
8^{e} en sus.) exemple, ces réservoirs, en recevant l'air refoulé, ne feraient parcourir au piston remorqueur que 1|8^{e} de la longueur de la rampe, ou un demi kilomètre ; ce qui permettrait seulement de diminuer de 1|8^{e} l'aire des pistons de la pompe, ou leur vitesse. Si le nombre des réservoirs était double, l'espace parcouru, indépendamment de l'action actuelle de la pompe, serait de 1 kilomètre et la vitesse des pistons de cette pompe, diminuée de 1|4 ; et pour que le mouvement se pro-

longeât dans toute la longueur de la rampe, sans qu'il fut besoin de faire agir l'appareil aspirateur, il faudrait que la capacité des réservoirs fut égale à huit fois celle des tubes, il en faudrait seize tels que ceux dont nous avons indiqué les dimensions.

Nous ne concluerons pas de là, malgré le peu de dépense à faire pour l'établissement de ces réservoirs, qu'il conviendrait de les multiplier à ce point; mais nous ferons remarquer qu'en en restreignant le nombre, on en tirerait encore un grand avantage, en ce qu'ils dispenseraient de faire agir la machine à vapeur, dès le premier moment de l'ascension, ou bien permettrait de diminuer le pouvoir de cette machine et de l'appareil aspirateur.

Moyen d'en restreindre la nombre.

C'est pour obtenir un meilleur résultat, en employant des réservoirs d'une moindre capacité, que, dans le calcul du calibre des tubes sur des rampes diverses, nous avons supposé que l'air ne serait raréfié dans ces tubes, qu'aux 2⌋3; l'emploi de ces réservoirs serait plus efficace, puisque la raréfaction y serait relativement plus élevée.

Manœuvre à la descente.

Voyons maintenant comment les tubes disposés pour opérer l'ascension des convois, serviraient à modérer leur mouvement, à la descente : ici, il n'est nul besoin de machines à vapeur, de pompes pneumatiques, ni de réservoirs, et c'est pour cela, et pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire sur ces objets, que nous avons différé de parler de cette nou-

velle manœuvre.

Nous supposerons, d'abord, qu'au moment où un convoi se présente pour descendre, un autre convoi vient de monter ; tous les pistons sont donc dans le haut de leurs tubes qui sont pleins d'air. Le câble du tube situé au-delà de la rampe, vers son sommet, serait accroché à l'arrière de la dernière voiture du train dont une partie des voitures serait déjà sur la rampe, et qui serait mis en mouvement, au besoin, par quelques coups de piston de la locomotive. Le piston du tube serait d'abord entraîné ; mais le vide se formant derrière lui, il serait bientôt retenu par l'air extérieur et le convoi s'arrêterait, si l'on n'injectait de l'air, dans le tube, par l'ouverture pratiquée à cet effet dans la calotte. Cette injection pourrait être plus ou moins abondante, suivant qu'il serait nécessaire de ralentir, plus ou moins, le mouvement imprimé au convoi, par son propre poids, et en raison de la raideur de la rampe ; il suffirait, pour cela, de donner à l'air un passage plus large ou plus resserré, par le robinet de la calotte qui devrait être fermée presqu'entièrement, lorsque le piston serait près d'arriver à l'extrémité du tube ; on éviterait, par là, un choc trop violent de ce piston contre le rebord qui s'oppose à sa sortie du tube.

e piston serait
nu par le vide
mé en arrière
ui.

e injection
ir l'empêche-
de s'arrêter.

Mais nous venons de supposer qu'au moment où l'on aurait à faire descendre un train de voitures, les pistons se trouveraient dans le haut des tubes, et nous

loyens de faire
onter ou des-
lre les pistons
eurs câbles.

avions supposé qu'ils seraient dans le bas de ces tubes, lorsqu'au contraire un convoi se présenterait pour monter, il n'en serait pas ainsi cependant dans le cas où deux convois devraient descendre ou monter immédiatement l'un après l'autre ; il faudrait donc, dans le premier cas, faire remonter tous les pistons, et les faire descendre dans le deuxième cas.

Un convoi ramènerait les pistons dans la position convenable pour un convoi marchant en sens contraire.

On pourrait dire que dans un service bien réglé ; un convoi ascendant succéderait à un convoi marchant dans le sens opposé, et réciproquement ; qu'ainsi chacun d'eux ramènerait les pistons et leurs câbles, dans la position convenable à l'autre ; mais cette régularité peut être troublée, il faut donc aviser au moyen de la rétablir : pour cela, il suffirait d'avoir en réserve, au sommet de la rampe, un charriot assez pesant, par lui-même ou par une surcharge, pour entraîner à la descente, successivement, chacun des pistons, avec son câble. Cette manœuvre, comme on le voit, se ferait sans dépense de force, et sans grande perte de temps. On ramènerait le charriot au sommet de la rampe, avec le premier convoi ascendant, ou bien on l'y ramènerait seul, si l'on devait faire remonter les pistons pour une nouvelle *descension.* Dans ce dernier cas, on n'aurait besoin que d'une faible raréfaction que l'on obtiendrait en consommant bien peu de la force de la machine à vapeur. On pourrait même éviter de dépenser de cette force, en profitant de celle qu'un convoi, entraîné par sa pesan-

Dans le cas de deux convois ascendans successifs, moyen de faire descendre les pistons.

Dans le cas opposé, moyen de faire remonter les pistons.

Faible dépense de force de cette manœuvre.

Moyen d'éviter cette dépense en raréfiant, sans frais, l'air d'un réservoir.

teur, use en pure perte, pour raréfier l'air dans un ou plusieurs réservoirs ; pour cela, au lieu de modérer le mouvement de ce convoi, en injectant de l'air dans le tube, comme nous venons de le dire, il faudrait mettre ce tube en communication avec un, et successivement avec plusieurs réservoirs pleins d'air ; par ce moyen, on modérerait également le mouvement du convoi descendant, et l'on créerait un vide qui servirait ensuite à faire remonter les pistons, lorsque plusieurs trains se présenteraient pour descendre successivement, sans interruption.

ervalles entre bes.

Les manœuvres qui viennent d'être décrites supposent que les rampes de pentes diverses, pour chacune desquelles il y aurait un tube, seraient toutes ascendantes dans le même sens, et ne seraient séparées que par des intervalles dont l'étendue ne serait guères que la moitié de l'espace occupé par un convoi ordinaire. Ces intervalles, où le chemin serait de niveau, seraient des stations instantanées où les voitures s'arrêteraient sans que l'on ait à craindre qu'elles fussent entraînées, sur la rampe, par leur propre poids. Si la configuration du terrain portait à mettre une plus grande distance entre deux rampes successives, pour éviter de coûteux terrassements, cet intervalle serait franchi au moyen de la locomotive, et alors ces deux rampes ne seraient plus desservies par la même machine à vapeur, par le même appareil pneumatique. Il en serait de même pour deux rampes, même très-

où un seul il ne suffi- s.

rapprochées, lorsqu'elles s'élèveraient, d'un même point, dans deux directions opposées ; il devrait y avoir une machine vers le sommet de chacune d'elles. Ceci nous donne lieu de faire remarquer que, abstraction faite de ce cas particulier, avec le mode de propulsion que nous proposons, il n'y aurait, pour une suite continue de rampes, qu'une seule machine à établir, tandis que les deux systèmes atmosphériques, déjà connus, exigeraient une machine à chacune des extrémités d'un chemin, quelque bornée que put être son étendue.

Inconvénients de deux rampes ayant un sommet commun.

Il nous reste à parler du cas où deux rampes concourraient au sommet d'une hauteur : chacune de ces rampes exigerait qu'un tube fut placé au-delà de ce sommet ; elles ne pourraient donc pas être dans le prolongement l'une de l'autre, et il résulterait de là deux inconvénients qui auraient, du reste, peu de gravité : le premier, c'est que, pour passer de l'une à l'aure rampe, le convoi aurait à suivre une voie courbe, ce qu'il ferait à l'aide de sa locomotive; le second, c'est que le tube extrême de chaque rampe, pourrait être incliné dans un sens opposé à celui de la rampe à laquelle il appartiendrait ; son câble se courberait donc et devrait être supporté sur deux ou trois poulies.

Moyen de les éviter.

Au reste ces inconvénients pourraient être évités dans le plus grand nombre de cas, en séparant les deux rampes opposées par un intervalle, où le che-

min serait de niveau ou peu incliné, et que l'on franchirait au moyen de la locomotive.

Après tous ces détails nécessaires pour faire connaître tout le parti qu'on peut tirer des tubes pneumatiques pour, au moyen de câbles attachés aux pistons de ces tubes, remorquer des convois sur des rampes rapides, et régler leur mouvement à la descente ; après avoir cherché à prévenir, par des explications anticipées, bien des objections, il nous reste à répondre à celle qui nous sera faite, sans doute, sur le surcroît de dépense qu'entraînera le double emploi de machines fixes et de machines mobiles : nous pourrions dire, d'abord, qu'en n'employant seules les locomotives, que sur les chemins d'une faible pente, on pourra réduire leur pouvoir et diminuer leur poids ; ce qui serait déjà une compensation de la dépense des machines fixes, du moins sur les chemins d'une grande longueur et sur lesquels il y aurait peu de rampes ; mais pour ne pas éluder la difficulté, nous l'aborderons en supposant un chemin qui aurait autant ou plus de développement en rampes raides qu'en pentes douces ou nulles. Dans ce cas les locomotives seraient insuffisantes et seraient, pour les machines fixes, un utile auxiliaire ; ni les unes, ni les autres, n'emploient leurs forces sans effet ; on ne peut donc pas dire qu'en faisant usage des unes et des autres, sur le même chemin, on ferait une dépense en pure perte. A l'aide des machines fixes, on franchirait des hau-

jection : dou-
pense à faire
machines fi-
pour loco-
es.

éponse.

teurs au pied desquelles les locomotives seraient nécessairement arrêtées, si on ne leur ouvrait un passage en exécutant de dispendieux travaux ; d'ailleurs, on ne renoncera pas aux chemins à rails existants, on ne brisera pas leurs locomotives, et ces machines, après avoir parcouru un de ces chemins, pourront continuer utilement leur course sur un chemin ayant des rampes desservies par des machines fixes et des tubes pneumatiques ; tandis que, sur un chemin atmosphérique, elles useraient les rails sans utilité, et consommeraient de la force, en pure perte. Les laisserait-on à l'entrée de ce chemin ? Mais, alors, on ne les retrouverait pas à la sortie, pour parcourir un chemin dénué de tubes.

Le système mixte serait plus économique que celui des chemins atmosphériques.

Au reste, sous le rapport de l'économie, le système mixte, que nous préconisons, a tout l'avantage sur celui des chemins atmosphériques ; la chose est hors de contestation s'il est prouvé, comme nous le pensons, que ces chemins devraient avoir deux voies, et elle est très soutenable dans le cas même où une seule voie leur suffirait ; mais cela ne peut être prouvé sans réplique, que par des évaluations comparatives faites sans partialité.

Epaisseur comparée des tubes.

A ce que nous avons dit, à ce sujet, nous ajouterons que des tubes fendus, dans toute leur longueur, ont besoin d'une grande épaisseur de métal pour résister à la pression de l'air extérieur : dans le tube d'essai de M. Hallette, les bords de la rainure se rapprochent

de 5 millimètres lorsqu'on y raréfie l'air à 62 centimètres. Les tubes *fermés* dont nous proposons l'emploi, résisteraient très-bien à la plus forte pression, à celle d'une atmosphère, alors même qu'on réduirait leur épaisseur à la moitié de celle de ce tube d'essai et cette diminution donnerait une économie de plus de 60,000 francs, par kilomètre de chemin. On ne peut pas mettre en opposition avec cette économie, la dépense à faire pour les câbles, ni le grand nombre de pistons à employer dans les tubes fermés ; ces pistons ne servant que dans un tube et n'en sortant jamais que lorsqu'ils auraient besoin de réparation, dureraient bien plus long-temps qu'un piston unique servant sur toute la longueur d'un chemin, si l'on n'était pas obligé de le remplacer avant le terme de sa course, pour en renouveler les garnitures. Mais disons, ainsi que nous l'avons annoncé, comment ces pistons devraient être organisés pour êtres propres au mouvement, dans les deux sens. Pour donner cette propriété à son piston, M. Hallette a l'intention d'y appliquer le principe de ses lèvres pneumatiques ; mais il ne l'a pas encore fait, faute d'un tissu qui, gonflé, aurait la forme d'un tore dont le cercle générateur serait d'un très-petit rayon.

Structure des pistons.

Il nous semble que l'on peut éluder la difficulté de la fabrication de cette enveloppe, en ne tissant que la partie extérieure d'un tore engendré par un cercle bien plus grand. Le piston serait un cylindre métalli-

que dont l'enveloppe serait supprimée, vers chacune de ses extrémités, sur 10 à 15 centimètres de longueur. Ces deux zônes seraient recouvertes par ce tissu rendu imperméable à l'air, et le piston, terminé d'ailleurs par deux plaques métalliques, se trouverait ainsi fermé. Il serait traversé par un axe qui relierait ses deux bases et se prolongerait de 1 à deux mètres en deçà de l'une d'elles.

Cet axe serait un tube vers l'extrémité duquel serait une ouverture fermée par une soupape et par laquelle, avec une pompe à mains, on injecterait et comprimerait l'air dans le piston. Par l'effet de cette compression, les deux bandes de tissu seraient gonflées et, par leur contact avec la paroi du tube, elles empêcheraient le passage de l'air : elles seraient recouvertes de deux bandes de cuir fixées par leurs bords à l'enveloppe du piston. Ce sont ces bandes de cuir, qu'on pourrait renouveler, qui préserveraient le tissu imperméable, de l'effet du frottement.

C'est à l'extrémité de l'axe du piston que serait attaché le câble. L'avantage de cette disposition sur celle projetée par M. Hallette, c'est que dans celle-ci, le petit tore renfermant très-peu d'air, ne serait plus assez gonflé, pour peu qu'il en perdît, tandis que le piston, tel que nous venons de le décrire, renfermerait un assez grand volume d'air pour pouvoir en perdre sans que sa force expansive en soit sensiblement diminuée. Ajoutons qu'il serait très-facile d'y

augmenter la condensation de l'air, puisque le tube d'injection sortirait du tube lorsque le piston se trouverait à son extrémité inférieure.

es rampes non rectilignes.

Il nous reste à réparer une omission : nous n'avons pas parlé du cas où une rampe ne pourrait pas être tracée en ligne droite, et nous devons convenir, d'abord, qu'aucun changement de direction ne pourrait avoir lieu dans l'étendue d'un tube ; mais rien n'empêcherait de courber la voie dans les intervalles qui sépareraient un tube du suivant ; arrivées là, les voitures ne seraient plus tirées par le câble, il y aurait donc ralentissement de vitesse, et la courbure de la voie pourrait être d'un assez petit rayon. Disons encore que pour que le mouvement se continuât, après que le piston, arrivé au terme de sa course, aurait cessé de tirer son câble, il faudrait donner à ce câble plus de longueur qu'au tube, et ajoutons qu'au même moment, la locomotive devrait se détacher du même câble... ce qui ne présente, au reste, aucune difficulté.

A l'égard des câbles, nous n'avons rien dit de leur nature, de leur grosseur, ni de leur poids, et quant à la limite de leur longueur, nous nous sommes borné à une indication peu importante ; c'est que, pour se prononcer sur ces questions, il faut pouvoir s'appuyer sur des faits d'expérience, que nous n'avons pu recueillir. Des câbles en fil de fer, s'ils n'étaient trop lourds, sembleraient convenables ; on pourrait les alléger en n'en composant que le noyau en fil de fer, et

en le recouvrant de chanvre qu'une peinture ou un enduit mettrait à l'abri de l'humidité.

RÉSUMÉ.

Les détails auxquels nous avons dû nous arrêter, dans le courant de ce mémoire, rendent nécessaire un résumé de nos principales observations et propositions :

Nous avons d'abord reconnu que le mode de propulsion atmosphérique pratiqué près de Dublin, serait bien amélioré par l'application du moyen imaginé par M. Hallette, pour fermer la fente longitudinale des tubes ; car l'obturation de cette fente, par des lèvres pneumatiques, serait complète, si l'on parvenait à fabriquer, pour en former l'enveloppe de ces lèvres, un tissu souple, imperméable et inaltérable ; il ne resterait qu'à le mettre à l'abri de tout dégât, aussi avons-nous supposé, dans l'examen du système des chemins atmosphériques, qu'il ne rentrerait plus d'air dans les tubes propulseurs ; nous avons même fait abstraction de celui qui s'introduirait, dans ces tubes, par leurs clapets et ceux de la pompe. Nous avons également reconnu que ce système, qui délivrerait les voyageurs de toute crainte d'explosion, les garantirait aussi du danger des collisions.... mais à quel prix ? La dépense d'établissement de ces chemins serait telle, si on leur donnait une double voie, que

l'on s'est efforcé de prouver qu'une seule voie leur suffirait sur les lignes les plus fréquentées ; mais tout ce qui a été dit, dans ce but, s'appliquerait également aux chemins à locomotives ; aussi avons-nous adopté et soutenu l'opinion contraire qui est celle de plusieurs ingénieurs français et anglais des plus expérimentés.

Il n'aurait pas suffi de prouver l'inutilité d'une seconde voie sur les chemins atmosphériques, il fallait prouver aussi que, réduits à une voie unique, ils ne coûteraient pas plus que ceux à locomotives pourvus de deux voies, et c'est ce que les promoteurs de ces chemins ont tenté de faire en produisant des évaluations desquelles il résulterait qu'ils coûteraient moins; mais, pour arriver là, il leur a fallu supposer que la plus grande pente que l'on pourrait donner à ces chemins, comparativement aux autres, dispenserait de faire de dispendieux travaux de terrassement et de percement, et nous avons fait voir que c'était tirer, d'un fait réel, une conséquence exagérée. Nous avons conclu, de là, que les chemins atmosphériques, quoique réduits à une seule voie, coûteraient plus que ceux à locomotives à double voie, et beaucoup plus par conséquent que ceux établis avec une voie unique et cette conclusion est corroborée par les évaluations faites par divers ingénieurs.

Nous nous sommes attaché à démontrer que ce qui augmenterait la dépense d'établissement, et celle

d'exploitation des chemins atmosphériques sur lesquels il y aurait quelque forte pente, ce serait la nécessité de donner à tous les tubes, le même calibre qu'à celui qui se trouverait placé sur la rampe la plus rapide ; et, de cette nécessité inhérente au système, soit que l'on s'en tienne au procédé de MM. Clegg et Samuda, ou que l'on adopte le mode imaginé par M. Hallette, résulterait un grand surcroît de dépense, et des inconvénients que nous avons signalés.

De tout cela nous ne concluons pas qu'on doive renoncer à la pression atmosphérique comme agent de locomotion ; mais nous proposons d'en borner l'usage au cas où les locomotives ne sont pas applicables, à celui où les pentes sont trop fortes pour ces machines ; ainsi l'on continuerait à se servir des locomotives qui agiraient seules sur les parties de chemins établies de niveau ou suivant une très faible pente, et sur les rampes ascendantes il serait suppléé à leur insuffisance, au moyen de tubes pneumatiques. S'il fallait choisir entre les tubes de Kingstown et ceux du constructeur d'Arras, la préférence serait dûe à ces derniers ; mais, comme les autres, ils ont le défaut qui vient d'être indiqué : le calibre de chacune de leurs sections ne pourrait pas être proportionné à la pente ; nous admettons que leur fente serait hermétiquement fermée par leurs lèvres ; mais cette fente, en les affaiblissant, obligerait à leur donner une très coûteuse épaisseur ; nous avons donc cherché une autre orga-

nisation de ces tubes, et c'est l'exposition du nouveau mode que nous avons imaginé, pour le cas particulier des rampes, qui est l'objet de la deuxième partie de ce Mémoire.

Les tubes ne seraient plus fendus ; on pourrait donc réduire, de moitié au moins, leur épaisseur ; ce qui diminuerait notablement la dépense d'établissement ; chacune de leurs sections serait fermée à son extrémité supérieure, et ainsi disparaîtrait une seconde cause de la rentrée de l'air dans les tubes d'Irlande ; l'extrémité inférieure de chaque tube serait fermée d'abord par un piston auquel resterait fixément attaché un câble un peu plus long que le tube, et qui s'accrocherait à la première voiture de tout convoi, à sa locomotive, et aussi par un clapet placé en avant du piston. L'utilité particulière de ce clapet serait de permettre de raréfier l'air dans le tube, au degré requis pour mettre un convoi en mouvement, sans que le piston soit sollicité à se mouvoir. Cet obstacle que l'on écarterait en faisant glisser le tiroir du clapet, lorsqu'on voudrait opérer une ascension, serait nécessaire jusqu'à ce moment-là, pour que le piston ne se meuve pas, seul avec son câble.

Une rampe pourrait se composer de plusieurs parties ayant des pentes différentes ; au-delà de chacune de ces parties serait une section de tube, dont le calibre serait déterminé en raison de la pente de cette même partie de rampe ; de sorte que, avec un égal

degré de raréfaction, chaque piston, quelque soit son diamètre, serait sollicité par une égale force et pourrait entraîner le même convoi, quelque soit la diversité des pentes.

Au moment où un piston, arrivant vers l'extrémité supérieure de son tube, aurait dépassé, en la fermant, l'issue du tuyau d'aspiration, il refoulerait l'air resté dans cette partie du tube, et son mouvement cesserait sans choc ; la double branche d'un T qui servirait à accrocher le câble à la locomotive, serait retenue par deux tiges verticales fixées au sol, le convoi continuerait à se mouvoir, en vertu de sa vitesse acquise, et on l'arrêterait instantanément, pour l'attacher au câble du tube suivant.

Voilà toute la manœuvre, pour l'ascension ; celle à faire pour la descente serait aussi simple : chaque piston étant supposé dans le haut de son tube, le câble serait accroché à la dernière voiture du convoi qui serait entraîné par son propre poids, mais bientôt retenu par la résistance de l'air, à cause du vide qui se formerait dans le tube, en arrière du piston, du moment où ce piston, entraîné par son câble, aurait commencé à se mouvoir ; il faudrait donc injecter de l'air dans ce tube, et il serait facile de le faire de manière à donner au convoi telle vitesse que l'on jugerait convenable.

Nous avons dit comment on ferait descendre les pistons, si deux convois devaient monter successive-

ment et comment on les ferait remonter, si, au contraire, deux convois se présentaient l'un après l'autre immédiatement, pour descendre. Dans ce dernier cas seulement, on dépenserait un peu de la force de la machine fixe, pour la manœuvre de la descente ; encore avons-nous indiqué un moyen simple d'éviter cette faible consommation de force, et même d'en accumuler sans frais, en profitant du mouvement imprimé à un convoi descendant par son propre poids, pour raréfier l'air dans des réservoirs de *vide*.

A l'égard de la vitesse que l'on pourrait imprimer à un convoi ascendant, nous avons vu qu'elle ne dépend ni du poids de ce convoi ni de la rapidité des rampes ; mais bien du rapport existant entre le calibre de chaque tube et celui des corps-de-pompe, et aussi de la vitesse des pistons de la pompe ; nous en avons conclu que pour obtenir une grande vitesse de transport, il faudrait un puissant appareil pneumatique, une forte machine à vapeur, ce qui donnerait lieu à une grande dépense d'établissement et à une ruineuse consommation de charbon ; nous aurions pu faire remarquer que cette observation ne s'appliquait pas aux rampes pneumatiques au même degré qu'aux chemins atmosphériques, parce que un petit nombre de rampes n'exigeraient que peu de machines, et qu'il en faudrait beaucoup, sur de longs chemins.... et par cette autre raison que la célérité du transport ne serait guères affectée par le ralentissement de la vitesse

sur quelques rampes qui feraient partie d'un chemin d'un grand développement ; du reste nous avons indiqué les moyens de dispenser de faire usage de très-fortes machines, et surtout de ne pas y consommer du charbon en pure perte : le principal de ces moyens consisterait dans l'emploi de cuves hermétiquement fermées dans lesquelles, à l'avance, on raréfierait l'air à un haut degré, en utilisant à cet effet la vapeur de la machine, alors même qu'elle n'aurait plus qu'une faible tension. Nous avons aussi appuyé l'idée, déjà émise, d'employer la force du vent, non plus pour comprimer l'air dans des réservoirs ; mais pour l'y raréfier. L'ensemble de ces dispositions et de celles que nous jugeons inutiles de rappeler dans ce résumé, nous semble propre à produire d'utiles résultats ; leur adoption suppléerait avantageusement à l'insuffisance des locomotives auxquelles on ne peut pas renoncer en substituant au système actuel, celui des chemins atmosphériques. Nous avons bien reconnu que, sur ces chemins, on n'aurait plus à craindre ni les explosions, ni les collisions ; mais ce ne sont pas là les causes les plus ordinaires d'accidens, et les autres causes existeraient encore ; il y en aurait même de nouvelles : ainsi par exemple, le moindre écartement latéral d'un tube, pourrait occasionner le déraillement, et, par suite, le brisement de ce tube dont le remplacement serait une opération assez longue, pendant la durée de laquelle une grande étendue du

chemin serait hors de service.

Etait-il besoin de prévenir cette objection : que sur une rampe un peu prolongée, il n'y aurait pas de croisement possible? N'aurait-on pas la faculté de doubler la voie dans un ou plusieurs intervalles, et d'y créer ainsi des gares d'évitement où les convois entreraient et d'où ils sortiraient facilement par l'action de leurs locomotives?

APPENDICE.

M. Arago, dans son rapport sur les chemins atmosphériques, lu dans la séance de la chambre des députés du 15 juillet 1844, a dit que « la possibilité d'arri-« ver à de grandes vitesses, sur ces chemins, ne sau-« rait être l'objet d'un doute chez ceux qui savent « avec quelle rapidité l'air se précipite dans le vidé. »

En effet, l'air rentre dans un espace vide avec une vitesse de près de 400 mètres par seconde (394^{m},81) ce qui équivaut à plus de 1,400 kilomètres par heure (1,421,316 mètres)

Une semblable vitesse imprimée à un piston et, par lui, à un train de voitures, ne serait pas seulement suffisante, elle serait exorbitante et dangereuse, et elle le serait encore si on la diminuait en ne faisant dans le tube propulseur qu'un vide imparfait; elle pourrait l'être du moins, quoique modérée par la résistance opposée au mouvement par le poids du piston

et des voitures, et par leurs frottements. Mais si le piston devait parcourir toute la longueur du tube, c'est le vide absolu qu'il faudrait faire dans ce tube ; car s'il y restait de l'air, refoulé par le piston, il aurait bientôt assez de densité pour arrêter ce piston et le repousserait même en arrière, en vertu de sa force d'expansion. Pour éviter les inconvénients d'une grande raréfaction et la difficulté que l'on éprouverait à l'obtenir, on la restreint donc au degré nécessaire pour que l'excès de la pression atmosphérique sur la force expansive de l'air raréfié, soit égal ou peu supérieur à la force d'inertie du piston et du convoi, et l'on prolonge le mouvement, en continuant de faire agir l'appareil aspirateur ; mais alors, on le voit bien, la vitesse imprimée au convoi ne dépend plus de celle de l'air rentrant dans le vide ou dans un espace où l'air a été raréfié ; elle est même indépendante de la charge de ce convoi et de la pente du chemin ; elle est déterminée seulement par le calibre du tube propulseur, par celui des corps-de-pompe de l'appareil et par la vitesse des pistons de la pompe. Elle est proportionnelle à l'aire de ces pistons ou au carré de leur diamètre, et à leur vitesse, et est en raison inverse de l'aire du piston remorqueur, ou du carré de son diamètre ; ainsi sur le chemin de Dalkey où le diamètre du tube est de $0^m,381$, et celui des corps-de-pompe, $1^m,70$, en supposant la vitesse des pistons de la pompe de $77^m,10$ par minute (comme dans les essais faits

par M. Stephenson) la vitesse du convoi serait de près de 90 kilomètres à l'heure (89,700 mètres) s'il ne rentrait pas d'air dans le tube et dans les corps-de-pompe ; mais il en entre 6 mètres cubes et $\frac{1}{5^e}$ par minute, dans la pompe, et, dans le même temps, 9 mètres et $\frac{4}{5^e}$ dans le tube, sur une longuenr de 3 kilomètres... on peut donc s'étonner que l'on ait pu obtenir, comme le rapporte M. Arago, « une vitesse de 83 kilomètres à l'heure, pour un convoi de 30 tonnes. » Cette vitesse ne pouvait être telle, si les pistons de la pompe ne parcouraient que $70^m,10$ par minute, en effet : laissons de côté, pour un moment, le poids des voitures qui, comme nous venons de le dire, ne devait pas influer sur la vitesse imprimée au convoi ; avec cette vitesse de 83 kilomètres à l'heure, les 3 kilomètres ont dû être parcourus, en 2' 10", pendant ce temps il a dû rentrer, par les soupapes de la pompe 13 mètres $\frac{13}{30^e}$ d'air extérieur, par la soupape continue et les clapets du tube 10 mètres $\frac{37}{60^e}$ en tout 24 mètres $\frac{1}{20^e}$ et cet air, en se dilatant au même degré que celui contenu dans ce tube, a dû y occuper un volume de 72 mètres..... ; or la capacité de ce tube était de 340 mètres, le volume de l'air à en extraire de 412 mètres cubes ; la durée du parcours devait par conséquent être augmentée ou sa vitesse diminuée, dans le rapport de 340 à

412 ; cette vitesse devait donc être de 72 kilomètres $\frac{1}{2}$ à l'heure, et elle n'a pu être de 83 kilomètres que par l'effet d'une plus grande vitesse donnée à la pompe : celle de $93^{m},30$ au lieu de $77^{m},10$ par minute.

Quoiqu'il en soit de ce fait d'expérience, qu'il serait bon de constater par un nouvel essai, il est certain que l'on ne peut imprimer à un convoi, une grande vitesse sur un chemin atmosphérique, qu'en donnant un grand diamètre aux corps-de-pompe de l'appareil aspirateur et une grande vitesse aux pistons de la pompe, ce qui exige une machine à vapeur d'une grande force, ou en restreignant, au contraire, le calibre du tube propulseur et par conséquent la charge des convois.

Ainsi, beaucoup de force et peu de poids, telles sont, sur ces chemins, les conditions d'une grande vitesse, et ce n'est qu'en admettant ces deux onéreuses conditions, que l'on peut dire avec M. Arago, « que les chemins atmosphériques fourniront le moyen « de franchir les pentes » du moins en les organisant d'après le mode de MM. Clegg et Samuda, ou d'après celui de M. Hallette. « C'est là, ajoute l'illustre géomè- « tre, leur propriété la plus précieuse et aussi la plus « évidente. Le calcul donnera avec une exactitude ri- « goureuse les poids *décroissants* que le même degré « de vide pourra faire mouvoir sur les chemins de

« niveau ou inclinés de 10, de 20, de 30, de 40, » de 50 millimètres, par mètre. » Malheureusement le décroissement de poids, ici prévu, serait très rapide, à mesure que la pente augmenterait.

En effet, prenant pour exemple un chemin dont les tubes auraient $0^{m},38^{c}$ de diamètre, (à peu près comme celui de Dalkey), et supposant que la raréfaction y serait portée aux $\frac{3}{4}$, l'aire du piston serait de 11,34 décimètres carrés, et comme la différence de pression sur les deux faces de ce piston, serait de $77^{k},89$ par décimètre carré, l'excédent de la pression extérieure serait de $883^{k},27$; et cette force de traction suffirait pour vaincre l'inertie d'un convoi de (220.218 kil. 158 grammes) 200 tonnes, sur un chemin à rails, de niveau ; mais cette charge devrait être réduite, sur une rampe inclinée de $0^{m},005$ par mètre, à $98.142,^{k}78$

de	$0^{m},010$	$63.094,^{k}55$
de	$0^{m},020$	$36.810,^{k}39$
de	$0^{m},030$	$24.546,^{k}39$
de	$0^{m},640$	$20.090,^{k}44$
de	$0^{m},050$	$16.377,^{k}31$
de	$0^{m},100$	$9.200,^{k}86$

Nous devons dire que ces poids de convois remorqués par le piston d'un tube de $0^{m},38^{c}$ de diamètre, ont été calculés pour le cas ou les frottements opposeraient au mouvement, sur des rails horizontaux, une résistance égale aux 4 millièmes du poids du convoi ;

c'est la supposition la plus défavorable à la force, car cette résistance peut n'être que les 2 millièmes $\frac{1}{2}$ de ce poids; mais il nous semble que, dans des évaluations, on doit en agir ainsi ; si l'on calculait la charge à donner à un convoi, dans l'hypothèse d'un moindre frottement, il pourrait arriver que la force de traction se trouvât insuffisante ; il est vrai que, parmi les causes d'augmentation de frottement, il y en a qu'une administration soigneuse peut écarter, ce sont celles qui proviennent de la négligence apportée dans l'entretien des voitures et des rails ; mais il y en a d'autres, celles qui dépendent de l'état de l'atmosphère, qui ne peuvent être maîtrisées. Et il y a plus : c'est que ces charges calculées comme étant les plus fortes qui puissent être transportées, au moyen du tube de Dalkey, sur des rampes plus ou moins rapides, pourraient bien se trouver encore trop fortes, parce que l'évaluation en a été faite dans la supposition qu'il ne rentrerait aucune parcelle d'air ni dans les corps-de-pompe, ni dans le tube de propulsion ; or, parvînt-on à fermer hermétiquement la fente longitudinale de ce tube (ce que l'on ne peut guères espérer que de l'emploi des lèvres Hallette) l'air rentrerait dans le tube et par ses clapets de fermeture et par les soupapes de la pompe ; de sorte que l'on ne maintiendrait la raréfaction au degré requis pour que le mouvement ait lieu, que par l'action incessante de la machine à vapeur. Ajoutons, que dans la même évaluation, on a

fait abstraction du frottement du piston remorqueur et de ses accessoires; et enfin, que les poids déterminés comprennent celui des voitures, qu'il faudrait en déduire.

On dira peut-être que pour faire monter sur des rampes des charges plus pesantes que celles qui viennent d'être indiquées, on n'aurait qu'à augmenter le degré de raréfaction dans le tube, et cela est vrai; mais voyons quelle est la limite d'accroissement de ces charges : on atteindrait cette limite, si l'on pouvait faire un vide absolu dans le tube ; dans cette supposition, la force de traction serait augmentée de $\frac{1}{3}$ et les charges calculées pourraient recevoir la même augmentation ; mais cette limite est inaccessible, et l'on ne doit pas supposer que, dans la pratique, on porterait la raréfaction au-delà des $\frac{7}{8^e}$ (à 0^m,0665 du baromètre) les charges indiquées ci-dessus ne pourraient donc être augmentées que de $\frac{1}{6^e}$.

On peut conclure de ces observations, qu'avec un tube propulseur de 0^m,38^c de diamètre, on peut bien, sur un chemin de niveau et sur des rampes inclinées seulement de 1 à 10 millimètres par mètre, diminuer le degré de raréfaction dans le tube, pour des convois d'environ 50 tonnes ; que pour les pentes de 10 à 15 millimètres, pour le même tonnage, la raréfaction aux $\frac{3}{4}$ (celle marquée par 0,57^c) serait nécessaire ; que si la pente approchait de 20 millimètres,

le poids du convoi devrait être réduit moyennement à 40 tonnes ; qu'il ne devrait plus être que de 25 tonnes environ, sur une rampe de 30 millimètres par mètre, à 20 tonnes sur celle de 40 millimètres, et à 16 tonnes sur celle de 50 millimètres,

Nous ne dirons rien des pentes plus rapides encore ; mais nous devons rappeler ici ce que nous avons dit, dans le mémoire qui précède ces observations, sur un inconvénient qui est inhérent aux deux systèmes atmosphériques qui font l'objet du rapport de M. Arago :

Nous voulons parler de la nécessité de donner le même calibre à tous les tubes d'un chemin, du moins sur une grande étendue, de leur donner à tous le calibre nécessaire pour la plus forte rampe. Nous avons vu combien cela augmenterait la dépense d'établissement du chemin et les frais d'exploitation, et fait remarquer que cela rendrait le mouvement d'un convoi, irrégulier, saccadé et peut-être intermittent. C'est ce que M. Arago a bien prévu, en disant que « tout n'est pas connu et certain à l'égard du mouve- » ment qui devrait s'opérer dans une série de pentes » et de contre-pentes sensibles. »

Nous douterions de nous-mêmes, de la justesse de nos raisonnements et de l'exactitude de nos calculs, si nous nous trouvions, sur quelque point, en désaccord avec le savant rapporteur de la commission législative qui a eu à examiner le projet de loi relatif

aux chemins atmosphériques ; mais nous ne faisons que développer ce que M. Arago n'a dit qu'avec restriction, 1° que sur ces chemins, il y a possibilité d'arriver à une grande vitesse, 2° qu'ils fournissent un moyen de franchir les plus fortes pentes. Nous avons jugé utile de préciser ces restrictions, ce qui ne pouvait pas être fait dans un rapport à la Chambre des Députés, et cela nous a conduit à cette conséquence conforme à l'opinion déjà exprimée par nous : que, sur ces chemins, beaucoup de force et peu de poids sont les conditions d'une grande vitesse ; et que beaucoup de force et peu de vitesse, sont celles du transport, sur des rampes, de convois d'un poids même très faible.

De là nous concluons que la pression atmosphérique ne peut pas être appliquée exclusivement et avec avantage, sur de longs chemins qui présenteraient une succession de pentes variables. Ici nous citerons encore ce que M. Arago dit, dans la supposition où cette conclusion serait justifiée par l'expérience, que « alors même, le système atmosphé-
» rique pourrait avoir des avantages, dans tous les
» cas où, pour franchir une forte rampe, on a eu
» recours, jusqu'à présent, à des machines fixes
» et à des cordages. » Telle est aussi notre opinion, nous l'avons exprimée dans le mémoire dont nous avons donné lecture à la Société académique d'Arras; mais pour employer des tubes pneumatiques sur des

rampes, il n'est pas besoin, avons-nous dit, d'affaiblir ces tubes en y pratiquant une rainure longitudinale, ce qui oblige, pour les renforcer, de leur donner plus d'épaisseur ; la suppression de cette rainure dispenserait d'aviser au moyen de la fermer ; mais aussi les pistons ne pourraient plus être reliés aux convois que par des câbles. On ne pourra pas opposer à l'emploi de ces câbles les inconvénients qui résultent de la raideur des cordages employés sur quelques rampes avec des machines fixes ; car ici, il ne s'agit plus d'enroulement sur des tambours de cabestans.

En faisant remarquer que les tubes pneumatiques pourraient être bien plus légers et par conséquent beaucoup moins coûteux que ceux des chemins atmosphériques, nous avons omis d'ajouter qu'ils pourraient être enterrés, ou couverts, exceptés vers leurs extrémités ; qu'ils seraient par conséquent mieux abrités que les tubes des chemins atmosphériques, lesquels, ainsi que leur soupape longitudinale ou leurs lèvres resteraient nécessairement découverts et exposés à toute la rigueur des saisons et à des accidents.

Nous n'éviterons pas de répéter encore une fois que l'organisation des tubes pneumatiques, que nous proposons de soumettre à des essais, permettrait de ne donner, à chaque section de ces tubes, que le diamètre exigé par le plus ou moins de raideur de la portion de rampe correspondante, ce qui est une

condition essentielle pour que l'on puisse effectivement, sans d'exorbitantes dépenses d'établissement et d'exploitation, établir des rampes assez rapides pour que l'on n'ait plus à faire les dispendieux travaux de terrassement et de percement qu'exigent les chemins à locomotives, et dont les chemins atmosphériques ne dispenseraient que rarement et incomplètement.

Terminons par une nouvelle citation du rapport de M. Arago : « En ne consacrant qu'une faible » somme à l'étude (et à l'essai) de ce nouveau sys- » tème de propulsion, nous courrions le risque de » voir, comme cela n'est que trop souvent arrivé, » une.... invention française nous revenir de l'étran- » ger. »

Nous supprimons ici les épithètes flatteuses données par le savant rapporteur, à l'invention de M. Pecqueur (son système pneumatique par compression) parce qu'il ne nous appartient pas de les appliquer à une idée qui nous est propre.

Dans sa séance du 2 août 1844, la Société royale d'Arras a décidé que le mémoire de M. Répécaud, serait soumis à l'examen d'une commission, et qu'en raison de son importance et de son actualité, il ferait partie des mémoires en cours d'impression.

NOMS DES AUTEURS COURONNÉS

AU CONCOURS DE 1843.

M. Bignan, littérateur, à Paris, auteur de *Mirabeau et Napoléon*, poème couronné.

M. Dubois de Forestelle, littérateur, à Amiens, auteur de *l'Hommage à J. Réboul*, poème mentionné honorablement.

M. Sauvage, professeur au collége d'Évreux, continuateur de la traduction de Malbrancq.

CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

DE

L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.

Arras, le 14 Avril 1844.

Monsieur le Président,

Par arrêté du 9 avril, j'ai nommé les membres des commissions spéciales instituées pour la conservation des Monuments historiques et j'ai accepté l'offre de la Société Royale d'Arras, ainsi que celles des autres Sociétés savantes qui ont bien voulu se charger, dans leurs circonscriptions respectives, des attributions des Commissions d'arrondissement.

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de l'instruction du 14 avril que j'adresse, à cette occasion, à MM. les sous-préfets ainsi que 120 questionnaires et 12 dessins. Je vous prie de communiquer cette instruction et les pièces qui l'accompagnent à la Société Royale d'Arras, afin qu'elle puisse dès à présent donner à ses études et à ses recherches la direction la plus propre à atteindre le but de la mission qu'elle a bien voulu accepter.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Desmousseaux de Givré.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.

Arras, le 14 Avril 1844.

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

La commission spéciale instituée par l'article 1^er^ de mon arrêté du 15 juin dernier pour la conservation des monuments historiques, est organisée dans votre arrondissement. Vous avez à l'installer, à régulariser ses travaux et surtout à lui fournir l'appui dont elle a besoin auprès des administrations locales. Je me repose sur votre zèle éclairé ; vous aurez compris qu'il s'agit d'une œuvre de conservation propre à entretenir le patriotisme des populations, en leur inspirant le respect du passé, utile à l'étude de l'histoire nationale, en lui fournissant des documents nouveaux, précieuse enfin au département en lui assurant la conservation des monuments assez nombreux qu'il possède encore.

L'article 2 de l'arrêté du 15 juin résume avec clarté les travaux que devra poursuivre la commission. Sa tâche principale sera la recherche et le classement de tous les anciens édifices ou débris historiques répandus dans les communes de l'arrondissement. Afin de rendre cette étude uniforme et facile, je vous en-

voie 120 exemplaires d'un cadre imprimé par les soins du comité historique des arts et monuments institué par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour réunir tous les éléments matériels de l'histoire de France, et pour exécuter la statistique archéologique du royaume. Déjà ces cadres sont entièrement remplis dans plusieurs départements. Le Pas-de-Calais est arriéré de plusieurs années ; la commission reconnaîtra qu'il importe de réparer le temps perdu.

Les questionnaires que je vous adresse seraient incomplètement répondus, si leur renvoi n'était pas accompagné de dessins propres à faire connaître le caractère des monuments ou des parties des monuments signalés par les réponses manuscrites. C'est seulement à l'aide de ces dessins dont l'exactitude sera la condition principale, que l'importance des édifices pourra être appréciée et que des mesures de conservation pourront être prescrites avec certitude. Je ne puis donc trop insister pour que la commission réunisse autour d'elle tous les dessinateurs habiles de l'arrondissement et pour qu'elle réclame d'eux une coopération qui, j'en suis certain, ne manquera pas de lui être accordée avec empressement. Afin d'éclairer cette partie du travail, je vous transmets des modèles exécutés avec soin ; j'y joins l'une des instructions publiées par le comité historique et une collection du bulletin du comité des arts et monuments. Le questionnaire doit être rempli pour chaque commune en

trois exemplaires dont le premier demeurera entre les mains de la commission tandis que les deux derniers me seront adressés l'un pour être déposé aux archives du département et l'autre peut être envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique. Les 120 exemplaires ci-joints pourront donc suffire pour l'exploration des communes de l'arrondissement.

Toutes les fois qu'un édifice ou un objet d'art quelconque paraîtra mériter une étude spéciale ou des mesures particulières de conservation, la commission voudra bien me le signaler par un rapport spécial.

Il serait utile que la commission désignât un ou deux de ses membres pour étudier spécialement les anciennes voies romaines et les anciennes routes dont l'existence intéresse l'histoire. Des feuilles de la carte départementale seront tenues à sa disposition pour cette étude.

A une époque ultérieure, lorsque les travaux des divers arrondissements auront reçu un commencement d'exécution, des mesures seront prises pour opérer le classement général des monuments de toute espèce, pour exécuter la carte archéologique du département, et enfin, s'il y a lieu, pour réunir les éléments d'un album départemental.

Les archives communales n'ont été jusqu'à présent l'objet d'aucune recherche, ni d'aucune mesure de conservation. C'est sur les commissions que je compte pour réparer un oubli aussi regrettable. Toutes les

archives doivent être visitées et récapitulées sommairement, en ce qui concerne les documents historiques, dans un cadre que vous trouverez ci-joint en nombre égal à celui des questionnaires dont il est un appendice inséparable. Sous aucun prétexte, les pièces qui composent les archives municipales ne peuvent être déplacées, car elles sont pour les communes une propriété précieuse dont la perte serait irréparable ; mais des copies pourront être prises et, selon les cas, une étude spéciale pourra être faite et des mesures particulières ordonnées. Chaque questionnaire devra être exactement accompagné du cadre relatif aux archives.

Je dois ici vous signaler dans la série des questions une lacune qu'il conviendra de remplir avec soin ; c'est l'absence d'une interrogation relative au nom ancien que portaient les villages, hameaux ou tout autre lieu remarquable, soit en latin, soit en vieux français. Ce renseignement devra toujours être noté avec tous les développements possibles ; car les noms anciens fournissent des indications toujours utiles et souvent précieuses. Ces notes trouveront leur place à la fin du supplément relatif aux archives.

Après avoir déterminé les meilleures conditions de l'exploration et de l'étude, la commission doit s'occuper d'organiser sa surveillance permanente dans le double but de prévenir la destruction ou la mutilation des monuments et d'arracher à l'ignorance ou à la cu-

pidité des objets d'art ou d'histoire dont la découverte se reproduit périodiquement sur un sol si riche en souvenirs de toutes les époques. Il me paraît nécessaire que chacun des membres se charge d'une circonscription. Que si leur nombre n'est pas assez considérable, la commission me proposera, d'après votre avis, d'y pourvoir, par l'adjonction de nouveaux titulaires ou de quelques correspondants. J'appelle votre attention particulière sur cette organisation ; elle doit être assez forte pour être durable et assez complète pour que vous soyez informé, autant que possible, dans les vingt-quatre heures, de toute découverte historique obtenue sur le territoire de l'arrondissement.

En pareil cas, votre intervention aussi prompte qu'éclairée se joindrait à celle de la commission pour assurer à l'histoire du pays la conservation des objets découverts.

La commission devra, selon l'article 3 de l'arrêté, se réunir tous les trois mois et me faire connaître ses travaux. Je compte sur l'exacte observation de cette règle : les rapports qui me parviendront seront l'objet d'un examen attentif ; des mesures seront prises pour leur classement ainsi que pour leur envoi, selon les cas, à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il sera nécessaire de rappeler à MM. les maires, à MM. les desservants et aux instituteurs, le concours qu'ils doivent aux études de la commission ; une cir-

culaire sera prochainement insérée au recueil administratif ; veuillez en attendant adresser les recommandations que vous jugerez convenables.

Je vous prie de faire connaître cette instruction à la commission historique dans sa séance d'installation et de me rendre compte des observations qu'elle aura pu suggérer. Veuillez aussi, en remerciant les personnes honorables qui la composent, de leur participation éclairée à une œuvre d'intérêt public, les assurer de l'appui que leurs travaux trouveront toujours près de moi.

Recevez, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Signé : Desmousseaux de Givré.

Pour copie conforme :

Pour le Conseiller de Préfecture, secrétaire général,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

Monel.

Par décision du 31 mai 1844, la Société Royale d'Arras a nommé, dans son sein, une commission ar-

chéologique qui est composée de MM. Harbaville, Maurice Colin, Répécaud, Maillard-d'Ontot, Parenty et d'Héricourt.

Cette commission, d'après l'article 5 du règlement adopté par la Société Royale, dans la séance du 17 mai, s'est adjoint MM. Auguste Terninck, percepteur à Bois-Bernard; Reyt, curé doyen, à Havrincourt; Demory, Gautier et Dutilleux, professeurs de dessin à Arras; Grigny fils architecte à Arras.

PAROLES PRONONCÉES

par M. WARTELLE, membre résidant,

LE 8 AOUT 1843,

Sur la tombe de M. STOUDER, membre résidant.

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis de prolonger encore quelques instans cette triste cérémonie : si ma voix impuissante exprime faiblement une douleur fortement sentie, de là-haut où tu planes, ô mon malheureux ami, tu rends hommage à la sincérité de mes regrets.

Pourquoi es-tu tombé si brusquement dans la carrière dont tu avais si noblement parcouru la plus pénible moitié, et lorsque tu n'avais plus pour ainsi dire qu'à recueillir la récompense de tes généreux efforts. Si les vertus modestes, si les plus belles qualités du cœur et de l'esprit suffisaient pour donner de l'éclat à un nom, le souvenir de l'homme de bien que cette terre va recouvrir ne devrait pas s'éteindre parmi nous ; la vie de M. Stouder, quoique bien

courte, si elle était racontée par une plume plus exercée que la mienne, pourrait être un bien utile enseignement pour ces jeunes hommes qu'une louable émulation soutient quelque temps pour arriver aux emplois, aux honneurs, mais qui trop tôt découragés par un rude labeur, effrayés par les difficultés, reprochent à la société leur propre impuissance.

Lorsqu'il débuta dans l'administration, M. Stouder n'était pas encore pour ainsi dire sorti de l'enfance ; il était à peine âgé de douze ans lorsqu'en 1815 il sollicita et obtint une place d'expéditionnaire subalterne dans les bureaux de la préfecture. Combien peu dans un âge si tendre se fussent livrés à l'étude dans les quelques rares instants que lui laissaient disponibles les heures de travail obligé.

Mais il comprit qu'il végéterait toute sa vie dans les modestes fonctions qui lui avaient été confiées, s'il ne se sentait pas la force de compléter une éducation trop tôt interrompue et à peine ébauchée. Il comprit qu'un travail opiniâtre pouvait seul le faire remarquer, lui attirer la sympathie de ses supérieurs et lui procurer de l'avancement en se rendant un citoyen utile à la société. Il se mit donc à l'ouvrage avec ardeur et après de longues journées employées à d'arides recherches, au lieu de réclamer le repos et les distractions permises à son âge, il passait ses nuits à apprendre les règlements d'administration, il s'appliqua surtout à approfondir le droit administratif. Aussi le

voyons-nous au bout d'une dizaine d'années à la direction des affaires les plus difficiles de l'administration départementale, le contentieux et les domaines. Doué d'un jugement sain et d'une grande perspicacité il se trompait rarement dans les décisions à prendre pour les affaires dont l'étude ou l'instruction lui étaient confiées. Et lorsqu'à des époques bien diverses, l'administration fut remise en des mains différentes, M. Stouder fut apprécié par chacun des préfets qui se succédèrent, chacun voulut se l'attacher, non-seulement en le maintenant dans ses fonctions, mais en lui donnant de l'avancement ou en augmentant les avantages attachés à la place qu'il occupait.

Vous rappellerais-je son abord séduisant, ses qualités aimantes, ses vertus privées ? Mais nous l'avons tous connu, tous nous l'avons apprécié, tous nous déplorons sa perte. Elu il y a sept ans membre résidant de la Société Royale, il reçut cette distinction avec sa modestie habituelle comme un témoignage éclatant de l'affection de ses concitoyens et une récompense de ses longs efforts ; c'est à cette circonstance que je dus d'avoir avec lui des rapports plus intimes, de connaître l'aménité de ses manières et le charme de ses causeries familières. Ses occupations de plus en plus étendues lui laissaient peu de temps pour se livrer aux délassements de la littérature ou à des recherches scientifiques, cependant il se chargeait volontiers de rapports sur des ouvrages envoyés à l'A-

cadémie et la société lui doit plusieurs notices statistiques fort intéressantes.

Avant que cette tombe ne se referme, avant de dire un éternel adieu à notre malheureux collègue, rappelons qu'il meurt victime de son dévoûment à ses devoirs. Les journées ne lui suffisaient pas pour l'examen des affaires qu'il voulait toujours étudier par lui-même ; il y consacrait ses soirées qui souvent se prolongeaient fort avant dans la nuit. Cette assiduité forcée développa les germes d'un mal qu'il ne songea à soigner que lorsqu'il était trop tard. C'est dans cette cruelle maladie qu'il déploya un courage admirable et une douceur angélique qui ne se sont pas démentis un seul instant pendant sept mois de souffrances aigües.

O toi, infortuné Stouder, qu'une mort prématurée enlève à tes nombreux amis, puisse ton ombre être consolée par les témoignages de regret de tous les gens de bien.

PAROLES PRONONCÉES

LE 12 FÉVRIER 1844,

par M. HARBAVILLE, président de l'Académie,

sur la tombe de M. DUCHATEAU, membre résidant.

MESSIEURS,

Six mois à peine se sont écoulés depuis que la terre s'est refermée sur la dépouille d'un collègue bien digne de nos regrets; et déjà la mort a marqué dans nos rangs une victime nouvelle; déjà, nous sommes appelés à rendre les devoirs suprêmes à un homme environné de toute notre affection, et qui consacra trente-huit années de sa vie au soulagement de l'humanité.

M. Duchâteau (Auguste-Raphaël-Pacifique) était né à Merville le 16 août 1787. Dévoué, par une précoce vocation, à l'art de guérir, il en puisa les premiers élémens aux leçons d'un praticien habile, et s'initia par une persévérance d'étude aux mystères de la science. Officier de santé en 1807, il fut reçu docteur à la fa-

culté de Strasbourg en 1823. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire la vie de dévoûment du médecin, de retracer ses divers titres à la reconnaissance publique comme chirurgien en chef de l'hôpital et comme chirurgien-major de la garde nationale ; de dire enfin les droits que comme professeur à l'école de médecine et à l'hospice de la maternité d'Arras, il s'est acquis à l'attachement et à la vénération de ses élèves. Bornons-nous à mentionner que tant de signalés services ont été récompensés en 1836 par la décoration de la Légion d'honneur. Une autre part nous est dévolue : nous devons faire connaître la participation active que M. Duchâteau a pris aux travaux de l'Académie d'Arras, dont il fut nommé membre le 1^er^ avril 1818, et dans laquelle il fut élevé par la suite au grade de chancelier (1834-35.)

On lui doit des observations sur un cancer volumineux, — sur une métastase dans l'œil, — sur une opération césarienne, — trois mémoires sur des monstruosités humaines, — un tableau synoptique des présentations et des positions du fœtus au détroit abdominal, — une note sur l'emploi de la salicine dans certaines fièvres, — une note sur le choléra, dans laquelle l'auteur s'élevant contre les contagionistes, démontre par sa pratique, qu'en général pour être atteint, il faut être dans une disposition physique propre à la contagion, et que le moral a une grande influence pour y disposer ; — enfin un mé-

moire sur l'influence de la lune sur la parturition : question débattue depuis les temps d'Aristote, et que trop peu d'observations suivies permettent de résoudre. Tous ces ouvrages se distinguent par une grande rectitude de jugement : aussi les sociétés médicales de Metz et de Douai s'empressèrent-elles de s'associer notre collègue.

M. Duchâteau se recommandait par la simplicité de ses mœurs, par l'aménité de son caractère et par un zèle qui ne s'est jamais démenti : il avait compris que l'exercice de la médecine est une mission sainte, et cette noble profession, il l'honora par un remarquable désintéressement. De si rares qualités lui avaient acquis une immense confiance : aussi, lorsqu'il était gisant sur son lit de douleurs, avons-nous été témoins des alarmes que son état excitait dans la Cité : et cette sollicitude de tout un peuple n'est-elle pas, Messieurs, le plus bel éloge de celui que nous pleurons ?

Hélas ! cette vie si pleine, abrégée par d'incessantes fatigues, devait prématurément s'éteindre. L'âme pure a pris son vol, soutenue par la sublime espérance qui console l'homme de foi au bord de la tombe ! Une pensée peut seule maintenant adoucir pour nous l'amertume d'une cruelle séparation : lorsque nous répandons la terre du sommeil sur les restes des êtres qui nous furent chers, une voix intérieure nous crie que tout ne finit pas ici, et que d'immor-

telles destinées attendent celui qui aima et servit ses frères.

Duchâteau ! homme bon et modeste ! adieu ! ! *Quidquid de te amavimus manet, mansurum que est in animis hominum* (Tacite *Agricola.*)

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES HONORAIRES, RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

AU 1er AOUT 1844,

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

MM.

PRÉSIDENT.

MAILLARD-D'ONTOT, colonel du génie, en retraite.

CHANCELIER.

RÉPÉCAUD, colonel du génie, en retraite.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CORNILLE, président du Tribunal civil, membre du Conseil général.

ARCHIVISTE.

BILLET, avocat.

VICE-CHANCELIER.

DASSONNEVILLE, professeur à l'Ecole de Médecine.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Le comte Achmet D'HÉRICOURT, propriétaire.

ARCHIVISTE ADJOINT.

L'abbé PARENTY, chanoine titulaire du chapitre d'Arras.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

S. E. le Cardinal de la Tour d'Auvergne lauraguais, Évêque d'Arras.

Le baron Siméon, pair de France, à Paris.

Retier, docteur en médecine, à Douai.

Martin, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bazas, ancien Secrétaire perpétuel.

Le vicomte Blin de Bourdon, député de Doullens.

De Missy, colonel du génie en retraite, à Paris, ancien membre résidant.

L'abbé Dissaux, chanoine titulaire du chapitre d'Arras, ancien membre résidant.

Sauvage, ancien professeur de rhétorique au collége d'Arras, ancien membre résidant.

Philis, conseiller de préfecture, à Versailles, ancien membre résidant.

Cournault, colonel du génie, en retraite, à Langres, ancien membre résidant.

Lenglet, Guillaume, procureur du roi à St-Pol, ancien membre résidant.

Lamarle, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Gand, ancien membre résidant.

Larzillière, professeur de mathématiques, à Bar-le-Duc, ancien membre résidant.

Foissey, professeur de rhétorique, à Lille, ancien membre résidant.

Blanquart de Bailleul, sous-intendant militaire, à Paris, ancien membre résidant.

MM.

Gauja, préfet du département de la Vendée.

Létang, maréchal-de-camp, commandant le département du Pas-de-Calais.

Ledru, docteur en médecine, à Auteuil, ancien membre résidant.

Dorlencourt, juge-suppléant au tribunal civil de Douai.

Drappier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Le baron d'Herlincourt, propriétaire.

Le baron Lallart, propriétaire.

Crespel-Dellisse, fabricant de sucre indigène.

Thellier de Sars, propriétaire.

Harbaville, conseiller de préfecture.

D'Herlincourt, Léon, membre du Conseil général.

Dudouit, membre du Conseil général.

Brégeaut, professeur de botanique, à l'école de médecine.

Degeorge, Frédéric, rédacteur en chef du *Progrès*.

Leducq, avocat.

Colin, Maurice, maire d'Arras.

Wartelle, Charles, adjoint au maire d'Arras.

Luez, avocat.

Thibaut, propriétaire.

Esnault, membre de la chambre des députés.

MM.

Servatius, maréchal-de-camp.
Coste-Crespel, propriétaire.
Broy, professeur de seconde au collége d'Arras.
Colin, Henri, juge-suppléant au tribunal civil.
Ledieu, docteur en médecine.
Fréchon, chanoine titulaire, professeur de théologie au séminaire d'Arras.
Godin, archiviste du département.

. . . . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Desmarquoy, docteur en médecine, à St-Omer.
Roty, avocat à la cour royale de Douai.
Peuvion fils, négociant, à Lille.
Delzenne, professeur de mathématiques, à Lille.
Desbrochet, chef de bataillon du génie, à Amiens.
Debeugny, littérateur, à Paris.
Pecqueur, directeur du Conservatoire des arts et métiers, à Paris.
Lefebvre-Dupré, président du tribunal civil de Béthune, Membre du Conseil général.
Mourgues, receveur des contributions directes, à Paris.
Courdent, docteur en médecine, à St-Venant.
Caventou fils, pharmacien, à Paris.
Villermé, docteur en médecine, à Paris.
Evrard, docteur en médecine, à St-Denis.

MM.

Willaumes, docteur en médecine, à Metz.
Barbier, docteur en médecine, à Amiens.
Dunand, docteur en médecine, à Boulogne.
Marguet, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Boulogne.
Prevost, maire d'Hesdin, membre du Conseil général.
Tordeux, pharmacien, à Cambrai.
Ploche, docteur en médecine, à Clermont-Ferrand.
Cavenne, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
Desrheims, pharmacien, à St-Omer.
Hédouin, avocat, à Paris.
Derosne, Charles, manufacturier, à Paris.
Dubrunfaut, professeur de chimie, à Paris.
Lefebvre, cultivateur à Coulogne-lez-Calais.
Corne, président du tribunal civil de Douai, député.
Evrard, docteur en chirurgie, à St-Omer.
Labarraque, pharmacien, à Paris.
Pierquin, docteur en médecine, à Montpellier.
Quenson, président du tribunal civil de St-Omer, membre du Conseil général.
Mouronval, docteur en médecine, à Bapaume.
Marchand, docteur en médecine, à Béthune.
Leglay, archiviste du département du Nord, à Lille.
Le baron De Seret, propriétaire, à Bruges.
Demangeon, docteur en médecine, à Paris.
Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille, député.
Langlois, naturaliste, à Paris.

MM.

Macquart, naturaliste, à Lille.
Lefroy, directeur du Musée des mines, à Paris.
Bis, littérateur, à Paris.
Levavasseur, littérateur, à Breteuil.
Lenglet, conseiller à la cour royale de Douai.
Malo, Charles, littérateur, à Paris.
Le baron De Fourment, manufacturier à Cercamps.
Delalleau, avocat, à Paris.
Martin, Aimé, littérateur, à Paris.
Moufle, Auguste, littérateur, à Paris.
Rigolo, docteur en médecine, à Amiens.
Orfila, professeur à l'école de médecine de Paris.
Mme Elisabeth Celnart, littérateur, à Clermont.
Mme Clément Hémery, littérateur, à Cambrai.
Ducevel, Eugène, littérateur, à Amiens.
Ducroquet, agriculteur, à Lambus.
Rivail, chef d'institution, à Paris.
Piers, littérateur, à Audruick.
Dousserand, chef d'institution, à Cambrai.
Dehay, Thimothée, littérateur, à Paris.
Dubois, ancien professeur à l'école de médecine d'Amiens.
Ducevel, Hyacinthe, inspecteur des monuments du département de la Somme, à Amiens.
Buchon, littérateur, à Paris.
Le baron De Reiffenberg, conservateur en chef de la bibliothèque royale de Bruxelles.
Paradis, directeur de l'école centrale de commerce et d'industrie, à Lille.

MM.

Obry, secrétaire perpétuel de l'académie de Strasbourg.

Haigniéré, littérateur, a Paris.

Wains-Defontaines, littérateur, à Alençon.

Briand, professeur de mathématiques au collége d'Abbeville.

L'abbé Bourelet, vicaire de St-Pierre, à Douai.

De Saint-Amour, Jules, littérateur, à St-Omer.

L'abbé Robert, desservant de Merck-St-Liévin.

Sauvage, professeur au collége d'Évreux.

Labitte, Charles, professeur de poésie latine au collége de France, à Paris.

Louandre, littérateur, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport de M. HARBAVILLE sur la traduction de Malbrancq. . . . . 1.
Rapport de M. WARTELLE, sur la question d'industrie 4.
Rapport de M. LUEZ, sur le concours de poésie de 1843 19.
Mirabeau et Napoléon, poème couronné, par M. BIGNAN. . . . . 62.
Hommage à J. Réboul, poème mentionné honorablement, par M. DUBOIS DE FORESTELLE. . . . . 74.
Rapport de M. RÉPÉCAUD, sur l'importation du sésame 86.
Discours de réception, de M. PARENTY. . . . . 110.
Réponse de M. HARBAVILLE, au discours de réception de M. PARENTY. . . . . 117.
Discours de réception, de M. D'HÉRICOURT. . . . . 121.
Réponse de M. HARBAVILLE, au discours de réception de M. D'HÉRICOURT. . . . . 133.
Discours de réception de M. FRÉCHON. . . . . 137.
Réponse de M. MAILLARD-D'ONTOT, au discours de réception de M. FRÉCHON . . . . . 151.
Rapport de M. D'HÉRICOURT, sur les Archives de l'ancienne Académie d'Arras. . . . . 157.
Vie de François Richardot, évêque d'Arras. . . . . 170.
Mémoire de M. RÉPÉCAUD, sur l'emploi de la pression atmosphérique. . . . . 221.
Noms des auteurs couronnés au concours de 1843. . . 294.
Conservation des monuments historiques. . . . . 295.
Notice nécrologique sur M. STOUDER . . . . . 305.
Notice nécrologique sur M. DUCHATEAU. . . . . 309.
Table générale des Membres de la Société Royale d'Arras . . . . . 313.

Arras : Imp. de J. DEGEORGE, rue du 29 Juillet.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 7934